

*Université Lumière Lyon 2*

*UMR 5138 Archéométrie et archéologie (Maison de l'Orient et de la Méditerranée)*

École doctorale des sciences sociales (ED 483)

---

# **Saint-Martin de Savigny :** **archéologie d'un monastère lyonnais**

Histoire monumentale et organisation spatiale des  
édifices cultuels et conventuels (IX<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle)

---

par M<sup>me</sup> Olivia PUEL

Sous la direction de M. Nicolas REVEYRON

Thèse d'archéologie médiévale

pour obtenir le grade de

docteur de l'Université Lumière-Lyon 2

présentée et soutenue publiquement le 7 décembre 2013

*Composition du jury :*

M. Nicolas REVEYRON – Professeur des Universités, Université Lumière Lyon 2

M<sup>me</sup> Eleonora DESTEFANIS – Professore, Università degli Studi del Piemonte Orientale

M. Alain DUBREUCQ – Professeur des Universités, Université Jean Moulin Lyon 3

M<sup>me</sup> Élisabeth LORANS – Professeur des Universités, Université François Rabelais de Tours

M. Christian SAPIN – Directeur de recherches au CNRS



---

**Saint-Martin de Savigny :**  
**archéologie d'un monastère lyonnais**

Histoire monumentale et organisation spatiale des  
édifices cultuels et conventuels  
(IX<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle)

---

Tome 1 : texte  
(volume 1)



# Remerciements

---

*À Evelyne, qui m'a appris, par son exemple, à écouter les autres  
À mon grand-père, qui m'a transmis le goût des livres et de l'histoire*

C'est à mon directeur de thèse, Nicolas Reveyron, que s'adressent d'abord mes remerciements au terme de cette recherche qu'il a encadrée avec patience et disponibilité. Je n'oublie pas nos longues discussions – souvent ponctuées de jeux de mots désopilants ! – qui m'ont aidée à mieux cerner mon sujet et à dépasser mes limites. Ses mails d'encouragements se sont également révélés très précieux, en particulier pendant les dernières semaines de rédaction.

Je remercie également Eleonora Destefanis, Alain Dubreucq, Élisabeth Lorans et Christian Sapin d'avoir accepté de figurer dans mon jury de thèse et d'avoir manifesté leur intérêt envers mes travaux. Je ne compte plus les échanges oraux ou scripturaires que j'ai eu la chance d'avoir avec chacun d'entre eux, à l'occasion de diverses manifestations scientifiques. J'ai aussi beaucoup apprécié la présence d'Alain Dubreucq ou de Christian Sapin à certaines journées d'études organisées dans le cadre du PCR sur l'abbaye de Savigny.

J'ai également une pensée particulière pour Anne Baud pour sa présence tout au long de ces années de recherche. Elle a pensé à moi lorsque s'est présentée l'opportunité de travailler sur l'abbaye de Savigny – au moment du DEA, il y a longtemps déjà ! – et elle a surtout trouvé les mots pour m'encourager lorsque j'étais en proie aux doutes. Son soutien est pour moi très important et j'espère avoir encore l'occasion de travailler avec elle à l'avenir.

Je remercie infiniment Jean-François Reynaud qui, dans mon souvenir le plus ancien, nous proposait un cours sur les sarcophages mis au jour à Lyon... En plus d'avoir relancé les recherches sur l'abbaye de Savigny, il s'est toujours montré présent et passionné au cours de ma thèse. Je ne saurais pas dire le nombre de fois où il est venu à Savigny pour voir et commenter avec moi les dernières découvertes !

J'ai également une pensée très émue pour Denise Devos, qui a ouvert la voie à mes travaux en publiant un premier article sur les édifices monastiques de Savigny. Je garde un excellent souvenir de notre rencontre à Paris en mai 2011 : elle s'est montrée tellement enthousiaste devant les découvertes archéologiques qu'elle avait elle-même rêvé de faire que c'était un réel plaisir de les lui exposer. À ce jour, je conserve aussi précieusement les manuscrits de son oncle, Amédée Cateland, qu'elle m'a confiés à charge pour moi d'en faire bon usage avant de les verser à un service d'archives.

D'autres chercheurs m'ont accordé de leur temps, en venant visiter mes chantiers archéologiques, en me communiquant leurs impressions sur des articles ou simplement en abordant avec moi des questions scientifiques qui ont nourri mes recherches. Que Dominique Allios, Julie Aycard, Marie-Laure Bassi, Jean-Claude Béal, Jean Berger, Dominique Bertin, Charles Bonnet, Catherine Bonnin-Magne, Emma Bouvard, Sébastien Bully, Gérard Charpentier, Hervé Chopin, Yann Codou, Marie-Pierre Feuillet, Anne Flammin, Charlotte Gaillard, Fabrice Gauthier, Philippe Griot, Heike Hansen, Delphine Hanquiez, Andreas Hartman-Virnich, Alban Horry, Catherine Magne, Florence Margo, Nathalie Mathian, Véronique Monnoyeur, David Morel, Aude Morelle, Anelise Nicolier, Isabelle Parron, Bruno Phalip, Alain Rauwel, Noëlle-Christine Rebichon, Annie Regond, Patrick Roussel, Michel Rubellin, Arnaud Timbert, le père Bernard de Vregille, Anne Wagner et Olivier Zeller trouvent ici l'expression de ma reconnaissance. J'espère ne pas avoir omis trop de personnes en établissant cette liste non exhaustive...

Ma gratitude est acquise pour tous les membres du PCR ! Gérald Bonnamour, Lorène Cellard, Franck Chaléat, François Demotz, Pierre Ganivet, Mathilde Gardeux, Pauline Gendry, Christian Gensbeitel, Gilles Rollier et Renato Saleri se sont tous investis, à des degrés divers en fonction de leurs disponibilités, dans nos travaux collectifs et pluridisciplinaires. Les éditions de texte que Pierre Ganivet et Pauline Gendry ont gentiment mis à ma disposition pour que je décortique toutes les mentions des édifices culturels et conventuels ont donné à ma thèse un relief que je n'aurais pas atteint sans eux. Je leur en suis très reconnaissante. Pierre, tu possèdes une place toute particulière dans ce groupe... Merci pour tes mails en latin et tes plans tracés à la main (!), merci surtout pour ta présence, ton soutien, tes encouragements et ta propension à accepter toute discussion relative à Savigny, quelque soit l'heure...

J'ai aussi une profonde reconnaissance envers mes nombreux relecteurs. Anne Baud, Gérard Charpentier, Hervé Chopin, Pierre Ganivet, Charlotte Gaillard, Christine Oberlin, Anne Schmitt ou encore Benoît Van Reeth ont tous gentiment accepté de relire des passages liés à leurs propres spécialités. Jacques Cazeaux, Frédérique Hatt, Yann Philippe et deux de mes anciens professeurs de français, Alain Bosdecher et René Robert, que j'ai sollicités pour l'occasion, se sont quant à eux montrés intraitables envers les erreurs de forme ! J'espère leur faire honneur avec la version finale de mon texte.

Au cours de mes séjours plus ou moins longs à Savigny, j'ai reçu énormément de soutien aussi bien de la part des élus et des membres de l'association *Savigny : Patrimoine d'hier et de demain* que des habitants du bourg. Je remercie en particulier Christian Martinon et Bénédicte Dumas, André Bouvier, Odile Coste, Jacqueline Debarnot, Marielle Gidon, Frédérique Hatt, Odile Moinecourt et Alain Perrot. Je n'oublie pas non plus tous ceux qui, en un joli matin de mars 2011, nous ont aidé à reboucher les sondages ouverts dans l'emprise de l'abbatiale et du cloître : Marielle Gidon, Frédérique Hatt, Guillaume Hermand, Pierre Joannin et Jacky Pillard se sont livrés à l'exercice avec une bonne humeur communicative...

Certains habitants ont accepté d'ouvrir leurs portes et d'accueillir les archéologues de l'équipe dans leurs propriétés. Ils occupent évidemment une place singulière dans mes pensées au moment de rédiger ces quelques remerciements. Sans eux, il n'aurait pas été possible de réunir et d'analyser les vestiges archéologiques des édifices monastiques. Que Philippe et Odile Lorain, René Beaujolin, Frédérique Hatt, la famille Roux, Blandine Girard, Brigitte Poulard, Bernard Thibaut, ... sachent que je leur dois une bonne part de mon travail. J'ai une pensée émue pour Paul Roux, qui ne perdait pas l'occasion de bavarder quelques minutes et qui était heureux de nous offrir les délicieuses cerises de son jardin pour agrémenter nos petites pauses matinales... Je remercie aussi du fond du cœur Frédérique Hatt, qui est bien plus qu'une habitante de Savigny à mes yeux. Je viendrais toujours avec plaisir passer quelques heures à la campagne et partager d'excellents moments autour d'un communal !

Les fouilleurs bénévoles, le plus souvent issus de l'Université Lyon 2, ont formé une autre composante de ma thèse. Tous ont participé aux campagnes de terrain avec sérieux et compétence, avec joie et bonne humeur : Natacha Barré, Corentin Biets, Romain Boissat, Julien Brunet, Laure de Chavagnac, Camille Collomb, Émilie Comes, Aurélie Devillechaise, Benjamin Dufix, Mathilde Duriez, Lise Eneau-Brun, Diane Fabre, Isabelle Frath, Charlotte Gaillard, Mathilde Gardeux, Tiffany Goncalvez, Adeline Jammes, Julie Jérôme, Anahide Kéfélian, Hedy Kernafi, Pauline Larrieu, Romain Lauranson, Anouck Luquet, Marine Muscédère, Anelise Nicolier, Benjamin Oury, Nivad Phantadara, Lauriane Philippeaux, Sandra Piotrowski, Baptiste Quost, Guillaume Tisserand, Muriel Winsback. Plusieurs d'entre eux n'ont pas hésité à venir plusieurs fois et à s'investir dans le travail de post-fouille : Camille Collomb a assuré l'analyse des échantillons de mortier, sous les conseils d'Isabelle Frath ; Romain Boissat et Romain Lauranson se sont chargés de l'étude du mobilier céramique ; Camille Collomb, Lise Eneau-Brun, Charlotte Gaillard, Benjamin Oury ou encore Baptiste Quost ont réalisé des mises au net infographiques.

Au cours de mes travaux, j'ai été amenée à côtoyer le personnel de nombreuses institutions, que je souhaite ici remercier à titre personnel : au sein du Service régional de l'Archéologie Rhône-Alpes, Anne le Bot, Laure Devillard, Michel Lenoble et Robert Royer ont toujours été à mon écoute et m'ont prodigué de nombreux conseils très utiles pour la conduite de mes opérations archéologiques. Je partage aujourd'hui leur quotidien puisque je suis chargée de mission à la carte archéologique, auprès de Fiorella Cocco et Laurence Ollivier. Je leur suis très reconnaissante de m'avoir accordé les quelques jours de congés nécessaires à l'achèvement de cette thèse.

Anne Pariente m'a recrutée au Service Archéologique de la Ville de Lyon lors des campagnes de relevés effectuées à Saint-Irénée avec Jean-François Reynaud : elle m'a ainsi fourni l'occasion de travailler dans un cadre professionnel et de rencontrer une équipe fort sympathique ! Je l'en remercie avec sincérité.

Benoît Van Reeth, Anne-Marie Delattre, Éric Montat, Nathalie Favre-Bonvin, Carole Paret, Pierre Quernez ou Maryannick Lavigne m'ont chaleureusement accueillie lors de mes vacances aux Archives départementales du Rhône, qui avaient pour objectif la réalisation d'un répertoire numérique détaillé du fonds de l'abbaye de Savigny. Je garde un très bon souvenir de ces quelques mois passés en leur compagnie avant la naissance de ma fille. Je suis très contente également que la relation amicale que j'ai nouée avec Carole Paret se poursuive aujourd'hui.

Je pense aussi à toutes les personnes que j'ai croisées dans les locaux de la Maison de l'Orient et de la Méditerranée, en particulier Anne Schmitt, Gérard Charpentier, Alexandra Bauméa, Nathalie Donjon, Louis Eyango, Élisabeth Hue-Gay et toute l'équipe des publications, joyeusement emmenée par Ingrid Bertheliet et Clarisse Lachat, qui ont suivi de près les péripéties des mélanges offerts à Jean-François Reynaud.

J'ai aussi plaisir à remercier les doctorants de la MOM, toutes disciplines confondues, qui ont partagé avec moi de nombreuses heures de travail, mais aussi des échanges fructueux sur des problèmes de méthodes et surtout quelques gâteaux d'anniversaire et autres moments de détente ô combien mérités ! Grâce à leur bonne humeur

communicative, leur soutien indéfectible et leur généreuse amitié, Bérénice Chamel, Charlotte Gaillard, Virginie Muller, Anelise Nicolier ou Modwene Poul'march ont pris une place importante dans ma vie quotidienne. J'ai hâte de les voir arriver au terme de leurs aventures doctorales et je leur souhaite à toutes une bonne fin de parcours.

Il me reste enfin à remercier mes amis de longue date, qui ont su comprendre et accepter mon manque de disponibilité au cours de ces années de recherches. Parmi eux, le groupe des Mermoziens occupe une place très spéciale tant notre vie commune à la résidence universitaire a marqué nos esprits. Manue, Lucie, Nadège, Christian, Laurence et Yann, Gaëlle, Virginie ou Nicolas sont tous des joyeux drilles que j'ai grand plaisir à retrouver avec leurs familles respectives. Je n'oublie pas pour autant les compagnons de vacances, de week-end, de soirées... Aude et David, Isabelle et Vincent, Adèle, les prochaines fois, je serais là pour les parties de pétanque ou les batailles de boules de neige ! Comptez sur moi... Je pense enfin à mes amies d'enfance, Cécile et Céline, qui ont ensoleillé ma scolarité par leurs fous rires, mais aussi Aurélie et Nolwenn, qui comptent beaucoup pour moi. J'ai également été très touchée par la générosité et la solidarité dont j'ai bénéficié pendant les mois de rédaction. Je remercie du fond du cœur tous les parents qui ont accueilli Naïs, pour quelques heures ou quelques jours, loin de la « thèse trop longue » de sa maman : en particulier Émilie ou Charles, mais aussi Françoise, Jennifer, Valérie et Chloé. Je suis disponible à présent pour leur rendre la pareille.

Je souhaite enfin évoquer les membres de ma famille, à qui je pense très souvent malgré la distance plus ou moins grande qui nous sépare. Cousins, cousines, à bientôt ! S'ils ont parfois manifesté leur inquiétude par des silences grandiloquents, mes parents, Éliane et Pierrot Puel, ont toujours fait preuve d'une grande confiance à l'égard de mes travaux. Virginie Puel et Rubén Ezquerro, Lucie Curinier et Julien Blachier, Jeanne et Denis Surrel ou Séverine Surrel m'ont aussi soutenue de toutes leurs forces. Je les remercie tous du fond du cœur. Je suis notamment très reconnaissante envers les grands-parents qui se montrés disponibles pour leur petite-fille, toutes les fois que nous avons fait appel à eux.

À la veille d'imprimer ce travail, quelques noms me reviennent enfin en mémoire... Je remercie infiniment toutes les personnes qui m'ont accordé de leur temps pendant la dernière semaine de travail. Lucie, ma p'tite Lu, si tu savais comme j'ai hâte de te voir et de fêter tout ce que nous avons à fêter ! Je t'adore tellement... Charlotte et Anelise, merci de m'avoir transmis au pied levé les quelques articles ou photographies qui me manquaient. À mon tour, quand vous voulez !... Aurélie, je suis tellement contente de t'avoir retrouvée... Merci beaucoup d'avoir répondu présente sans hésitation pour les derniers moments ! Bérénice, tu as facilité mes derniers mois de rédaction par ta seule présence bienveillante et amicale. Je sais que nous parlerons encore, dans quelques années, de ce séjour à Chanéac en plein mois d'avril frileux... Camille, à l'heure où j'écris ces quelques lignes, tu es toujours là auprès de moi. Je suis très touchée de voir à quel point tu t'investis pour me rendre service. Sache que j'ai une profonde amitié pour toi et que les moments que nous partagerons désormais seront sous le signe de la détente, et non plus du travail !

Mon compagnon, Sébastien Surrel, a vécu cette thèse de très près. Depuis l'été 2009, au cours duquel j'ai commencé à véritablement formuler mes problématiques de travail, jusqu'à cet automne 2013, au cours duquel je mets un terme à cette épopée, il a toujours été présent auprès de moi. Il a parfois trouvé le temps long, il a parfois connu des moments de découragement, mais il ne m'a jamais retiré sa confiance et m'a toujours soutenue avec une grande tendresse. Si tu savais l'importance que tu as à mes yeux... Notre fille Naïs est encore trop petite pour mesurer ce qu'est réellement une thèse d'archéologie, mais elle est bien assez grande pour ressentir le manque de sa maman trop occupée et pour apprécier pleinement la présence de sa maman désormais plus sereine. Ma puce, tes mots d'encouragements et tes dessins m'ont tellement aidée... Je suis très heureuse aujourd'hui de vous remercier tous les deux du fond du cœur pour notre amour partagé.

À tous ceux qui m'ont un jour parlé de mon mémoire, de mon « travail » ou même de mon « truc »... Ils peuvent désormais utiliser le mot « thèse » qui ne désigne plus un objet insaisissable...





# Résumé - Abstract

---

Fondée à l'époque carolingienne et supprimée à l'aube de la Révolution française, l'abbaye de Savigny (Rhône) est restée longtemps ignorée des archéologues en raison de son niveau de destruction avancé. L'approche épistémologique des études saviniennes a d'abord révélé le potentiel archéologique du site, en soulignant toute la différence entre les publications officielles et les archives personnelles des savants. La confrontation des résultats de l'analyse des sources d'archives et de l'analyse des vestiges archéologiques a surtout permis de reconstituer l'histoire monumentale des édifices monastiques et de proposer des restitutions en plan du monastère, pour l'époque carolingienne, l'époque romane et la fin du Moyen Âge. De nouvelles conclusions peuvent désormais être proposées en rapport avec l'histoire savinienne. En adoptant vraisemblablement le plan standard des abbayes bénédictines dès sa création, dans le premier tiers du IX<sup>e</sup> siècle, l'abbaye témoigne d'abord de l'insertion rapide des idéaux carolingiens de vie communautaire dans le diocèse de Lyon. Elle subit ensuite de nombreux remaniements qui ne remettent pas en cause son organisation générale, mais qui adaptent les édifices existants aux exigences d'une liturgie nouvelle. La transformation de la deuxième église aboutit paradoxalement à la création d'une église mariale, à l'intersection de l'infirmerie et du cimetière, mais aussi d'une avant-nef. Ce faisant, elle répond à la fois à la multiplication des messes pour les défunts et à la ritualisation de l'accompagnement des mourants, qui reflètent les coutumes clunisiennes. Aussi faut-il envisager que l'abbaye de Savigny ait été réformée par l'abbaye de Cluny à la charnière du X<sup>e</sup> et du XI<sup>e</sup> siècle, sans pour autant être intégrée à l'*Ecclesia cluniacensis*.

## Mots-clefs :

Monastère – Moyen Âge – Diocèse de Lyon – Pluridisciplinarité – Étude des archives – Archéologie – Archéologie du bâti – Réforme carolingienne – Réforme clunisienne

---

The abbey of Savigny (Rhône), founded during the Carolingian period and nearly destroyed at the dawn of the French Revolution, has long been ignored by archaeologists due to the extent of its destruction. The epistemological approach of the Savigny studies revealed at first the archaeological potential of this site, emphasizing important differences between the official publications and the personal archives of the scientists. Comparing the results of the analysis of both archival sources and archaeological remains enabled to reconstitute the monumental history of the monastic buildings and to suggest drawing reproductions of the monastery for the Carolingian period, the Romanesque period and the end of the Middle Ages. New lines of thinking can now be put forward with regard to Savigny history. Probably built to the standard plan of benedictin abbeys from its onset during the first third of the IX<sup>th</sup> century, the abbey mainly reflects the fast integration of the Carolingian values of community life in the diocese of Lyon. It then underwent several changes which do not challenge its general organization but help the existing buildings to adapt to the requirements of a new liturgy. The transformation of the second church paradoxically results in the creation of a marian church at the intersection of the infirmary and the cemetery and, in addition, of a front-nave. Consequently, it is both an answer to the growing number of funeral masses and to the rituals used to accompany the dying that reflect the Cluny traditions. We may then consider that the abbey of Savigny could have been reformed by the abbey of Cluny at the turning from the X<sup>th</sup> to the XI<sup>th</sup> century without being actually integrated into the *Ecclesia cluniacensis*.

## Key words :

Monastery – Middle Ages – Diocese of Lyon – Multidisciplinary – Archival research – Archeology – Building archeology – Carolingian reform – Cluniac reform



# Sommaire

---

REMERCIEMENTS .....	3
RÉSUMÉ - ABSTRACT.....	7
SOMMAIRE .....	9
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	13
CHAPITRE I. HISTORIQUE DE L'ABBAYE DE SAVIGNY .....	21
PREMIÈRE PARTIE : L'ARCHÉOLOGIE DU MOYEN ÂGE DE LYON À SAVIGNY .....	101
INTRODUCTION .....	103
CHAPITRE II. DES SAVANTS ISOLÉS AU MILIEU DU XIX <sup>E</sup> SIÈCLE.....	109
CHAPITRE III. UN RÉSEAU DE SAVANTS À LA CHARNIÈRE DU XIX <sup>E</sup> ET DU XX <sup>E</sup> SIÈCLE .....	135
CHAPITRE IV. LES RECHERCHES UNIVERSITAIRES DANS LE DERNIER TIERS DU XX <sup>E</sup> SIÈCLE.....	171
CHAPITRE V. ÉTAT DE LA QUESTION SUR LES ÉDIFICES CULTUELS ET CONVENTUELS DE SAVIGNY.....	179
CONCLUSION.....	205
DEUXIÈME PARTIE : LES ÉDIFICES CULTUELS ET CONVENTUELS DANS LES SOURCES D'ARCHIVES.....	207
INTRODUCTION .....	209
CHAPITRE VI. PRÉSENTATION DES SOURCES .....	211
CHAPITRE VII. L'ÉGLISE SAINT-MARTIN DANS LES SOURCES D'ARCHIVES.....	241
CHAPITRE VIII. L'ÉGLISE SAINTE-MARIE ET LES BÂTIMENTS ADJACENTS DANS LES SOURCES D'ARCHIVES .....	325
CHAPITRE IX. LE CLOÎTRE ET LES BÂTIMENTS CONVENTUELS DANS LES SOURCES D'ARCHIVES .....	389
CONCLUSION.....	434
TROISIÈME PARTIE : LES VESTIGES ARCHÉOLOGIQUES DES ÉDIFICES CULTUELS ET CONVENTUELS .....	437
INTRODUCTION .....	439
CHAPITRE X. PRÉSENTATION DES VESTIGES ET DES MÉTHODES D'INVESTIGATIONS.....	441

<b>CHAPITRE XI. LES VESTIGES ARCHÉOLOGIQUES DE L'ÉGLISE SAINT-MARTIN .....</b>	<b>465</b>
<b>CHAPITRE XII. LES VESTIGES ARCHÉOLOGIQUES DE L'ÉGLISE SAINTE-MARIE ET DES BÂTIMENTS ADJACENTS .....</b>	<b>543</b>
<b>CHAPITRE XIII. LES VESTIGES ARCHÉOLOGIQUES DU CLOÎTRE ET DES BÂTIMENTS CONVENTUELS.....</b>	<b>653</b>
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>696</b>
<b>CHAPITRE XIV. DU MONASTÈRE CAROLINGIEN AU MONASTÈRE ROMAN : L'INTÉGRATION D'UN MODÈLE CLUNISIEN .....</b>	<b>699</b>
<b>CONCLUSION GÉNÉRALE .....</b>	<b>753</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES.....</b>	<b>759</b>
<b>TABLE DES FIGURES.....</b>	<b>781</b>

# Avertissement

---

Cette thèse est composée de trois tomes. Le premier tome correspond au texte : pour des raisons matérielles, il est lui-même subdivisé en deux volumes. Outre l'introduction et la conclusion générales, il comprend quatorze chapitres : un chapitre liminaire (I), trois parties elles-mêmes structurées en quatre chapitres (II à V ; VI à IX et X à XIII) et enfin un chapitre de synthèse (XIV). Il est muni d'un sommaire, au début du premier volume, et d'une table des matières détaillée, à la fin du second. Il contient enfin quelques figures (tableaux, graphiques, schémas de repérage...), qui ont donné lieu à une table des figures, insérée à la fin du second volume.

Le deuxième tome rassemble les annexes ; il possède sa propre organisation, indépendante du corps de la thèse. Les différents dossiers font écho à la documentation étudiée (Inventaire critique de la bibliographie, Archives des érudits, Documentation archéologique sur l'église Saint-Martin...). Ils sont subdivisés en sous-dossiers selon une progression chronologique (annexe C 2 : *Liber cartarum Poncii abbatis* (v. 1135) ; annexe C 3 : *Liber consuetudinum* (2<sup>e</sup> quart XIII<sup>e</sup> siècle)...). Dans chaque sous-dossier, les annexes elles-mêmes suivent la logique des documents (annexe C 2.1 : Tradition manuscrite ; annexe C 2.2 : Transcription...).

Le troisième tome regroupe enfin les planches ; il est organisé selon une logique topographique. Les différents dossiers correspondent aux secteurs étudiés dans le monastère (Site de Savigny, Église Saint-Martin, Église Sainte-Marie et bâtiments adjacents, Cloître et bâtiments conventuels). Les dossiers sont eux-mêmes structurés en sous-dossiers qui permettent d'adopter, pour chaque secteur, un point de vue progressif depuis les planches générales (planche C 1 : Du site à l'édifice) jusqu'aux planches de détail (planches C 2 : Le cuvier...). À l'intérieur de chaque sous-dossier, les planches elles-mêmes sont classées en fonction de leurs supports (par exemple, photographies, puis relevés et hypothèses de restitution).

La bibliographie générale figure dans le tome 2, à l'annexe H. les ouvrages sont classés par ordre alphabétique des noms d'auteur, puis par année de publication. Dans le texte, les références bibliographiques sont indiquées sous une forme abrégée : « Nom(s), année(s), n<sup>o</sup> de page », qui est systématiquement reprise dans la bibliographie finale.

## Abréviations

### Sigles des institutions

ADR	Archives départementales du Rhône
AML	Archives municipales de Lyon
AMS	Archives municipales de Savigny
AN	Archives nationales
BML	Bibliothèque municipale de Lyon
BnF	Bibliothèque nationale de France
CEM	Centre d'Études Médiévales d'Auxerre
CTHS	Comité des travaux historiques et scientifiques
EFR	École française de Rome
ENSAL	École nationale supérieure d'architecture de Lyon
MSE	Médiathèque de Saint-Étienne
SAL	Société d'architecture de Lyon
SHALL	Société historique, archéologique et littéraire de Lyon
SLHAL	Société littéraire, historique et archéologique de Lyon
SLL	Société littéraire de Lyon
AIBL	Académie des inscriptions et belles-lettres
ATM 3 D	Acquisition-Traitement-Modélisation 3 D

### Abréviations usuelles

a	Assise
b	Opération d'archéologie du bâti
C	Césure
fds	Fonds
fol.	Folio
ms	Manuscrit
P	Prélèvement
p	Pierre
p.	Page
PCR	Programme Collectif de Recherche
PL	Platelage
PE	Perche
r	Recto
reg.	Registre
S	Sondage d'évaluation archéologique
s.	Siècle
TB	Trou de boulin
UC	Unité de construction
US	Unité stratigraphique
v	Verso

# Introduction générale

---





L'abbaye de Savigny remonte vraisemblablement à l'époque carolingienne : selon Michel Rubellin, sa fondation doit être placée à la charnière des règnes de Charlemagne (768-814) et de Louis le Pieux (814-840)<sup>1</sup>. Aux X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles, Savigny est devenu un établissement majeur du diocèse de Lyon, qui cumule, comme tant d'autres, les pouvoirs ecclésiastiques et seigneuriaux. Sa puissance est fondée sur un patrimoine foncier vaste et homogène, que permet son éloignement relatif par rapport à la ville de Lyon, où s'exerce l'autorité des archevêques. Elle s'exprime par une présence marquée dans la politique régionale qui rassemble, outre les deux puissances évoquées ci-dessus, deux grandes familles laïques : les comtes de Forez et les seigneurs de Beaujeu. L'abbaye de Savigny est aussi un chef d'ordre, loin bien sûr du rayonnement spirituel de Cluny, plus proche du monastère de Saint-Chaffre-du-Monastier, par exemple<sup>2</sup>. Elle possède de nombreuses dépendances dans son diocèse, mais aussi dans des régions extérieures, comme la Saintonge ou la Savoie. Si sa puissance décline au début du XII<sup>e</sup> siècle, l'établissement conserve malgré tout une économie florissante, qui lui permet de subsister jusqu'à l'aube de la Révolution française. Par son histoire longue et prestigieuse, cette abbaye a marqué les esprits de manière durable et a suscité la curiosité des savants dès l'émergence des sciences historiques. Mais sa destruction déjà très avancée au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle a rapidement découragé les archéologues, qui se sont focalisés sur l'image, transmise par les premières études consacrées à Savigny<sup>3</sup>, d'un site très pauvre en vestiges dignes d'intérêt. C'est seulement dans les dernières décennies du XX<sup>e</sup> siècle que les travaux de Denise Devos, puis les recherches universitaires encadrées par Jean-François Reynaud, ont permis à la communauté scientifique de mesurer le potentiel archéologique du site<sup>4</sup>. Cette thèse vise justement à combler les lacunes de l'historiographie régionale, en proposant une monographie archéologique sur cet établissement.

À l'époque carolingienne, la réforme monastique constitue le second volet d'une réforme religieuse plus vaste, impliquant d'abord le monde canonial. Elle intervient globalement sous le règne de Louis le Pieux, comme en témoigne le concile d'Aix-la-Chapelle qui, en 816-817, est largement influencé par Benoît d'Aniane. La Règle bénédictine doit alors être diffusée dans tous les établissements de l'empire. Elle insiste en particulier sur le caractère communautaire de la vie monastique : faut-il pour autant y voir une volonté d'homogénéiser, voire de réorganiser, l'espace ecclésial des monastères ? Le rétablissement de la Règle dans une communauté se traduit-elle nécessairement par la construction de nouveaux bâtiments, centrés autour d'un cloître ? C'est là une question centrale, qui s'est posée lors du colloque de Cluny et Romainmôtier, en particulier dans la section consacrée à « L'espace des moines réformateurs »<sup>5</sup>. Le célèbre plan de Saint-Gall, qui

<sup>1</sup> RUBELLIN, 2003 f, p. 302.

<sup>2</sup> FRAMOND, LAURANSON-ROSAZ ET SANIAL, 1998.

<sup>3</sup> ROUX, 1844 ; BERNARD, 1853 a ; GALLE, 1902.

<sup>4</sup> DEVOS, 1971 a, b et c, 1972 et 1996 ; BONZI ET RÉAL, 1987 ; HOFFET-ROQUET, 1996 et 1997 ; GUICHERD, 1998 ; BONZI ET RÉAL, 1987 ; HOFFET-ROQUET, 1996 et 1997 ; DUCÔTÉ, 1999 et 2000.

<sup>5</sup> IOGNA-PRAT, LAUWERS *ET ALII*, 2013. Voir notamment : SAPIN, 2013, p. 517.

représente notamment un cloître à galeries sur le flanc de l'église principale, a parfois été désigné comme un modèle idéal élaboré pour répondre à cette nécessité. Mais, plus récemment, il a été réinterprété comme une synthèse, légèrement plus tardive, d'influences conciliaires et de coutumes impériales, respectées dans les grandes abbayes d'Europe du Nord, comme l'abbaye de la Reichenau<sup>6</sup>. L'époque carolingienne pourrait donc être une époque de transition, au cours de laquelle l'organisation spatiale des monastères pourrait évoluer progressivement. Le phénomène est difficile à cerner tant les exemples font défaut pour obtenir une vision d'ensemble. Si quelques établissements, comme Wandignies-Hamage ou la Novalèse<sup>7</sup>, témoignent de l'apparition du carré claustral le long de l'église au cours du IX<sup>e</sup> siècle, les grands centres monastiques ont, pour la plupart, été trop remaniés à partir de l'époque romane pour fournir des données archéologiques probantes<sup>8</sup>. Aussi la généralisation de ce plan dit bénédictin, déjà examinée à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, sous l'égide de Hans Rudolph Sennhauser, est-elle toujours au cœur des préoccupations scientifiques<sup>9</sup>. Elle est, par exemple, intégrée aux axes de recherches développés dans le programme sur les monastères du premier millénaire, que dirigent conjointement Christian Sapin et Sébastien Bully<sup>10</sup>.

Comme l'a récemment montré Marie-Céline Isaïa, le diocèse de Lyon constitue un cas très particulier au sein de l'empire carolingien. La restauration de l'Église lyonnaise semble en effet antérieure à celle de l'Église franque ; elle est imposée par l'évêque Leidrade (797-816), lui-même nommé par l'empereur, en dehors du cadre législatif mis en place au concile d'Aix-la-Chapelle (816-817). Cette réforme lyonnaise est, toujours selon l'auteur, une œuvre de correction qui poursuit deux objectifs majeurs : affirmer le dogme du christianisme dans un diocèse situé aux portes de l'adoptionnisme, d'une part ; recentrer la communauté chrétienne autour de la personne de l'évêque, d'autre part. La lettre adressée par l'archevêque Leidrade à Charlemagne en 799 témoigne à elle seule de la précocité de la réforme monastique en Lyonnais : le texte s'achève par la description des réformes déjà réalisées à cette date dans les abbayes Saint-Pierre, Saint-Rambert et l'Île-Barbe. En d'autres termes, Lyon est un « laboratoire de la réforme monastique » sous l'épiscopat de Leidrade<sup>11</sup>. Connaître la situation matérielle des monastères lyonnais dans la première moitié du IX<sup>e</sup> siècle permettrait alors d'apprécier la réception des idéaux carolingiens en matière de vie communautaire. La région lyonnaise est malheureusement fort démunie dans ce domaine en raison de la très faible conservation de vestiges remontant au-delà du XI<sup>e</sup> siècle. Mais, par sa datation carolingienne, l'abbaye de Savigny se distingue des fondations ecclésiastiques

<sup>6</sup> HEITZ, 2000, p. 5-9.

<sup>7</sup> Sur Wandignies-Hamage, voir LOUIS, 1999 a et b ; LOUIS ET BLONDIAUX, 2009. Sur la Novalèse, voir CANTINO-WATAGHIN, 1996.

<sup>8</sup> SAPIN, 2013, p. 522-524.

<sup>9</sup> SENNHAUSER, 1996.

<sup>10</sup> BULLY, 2009 ; BULLY ET SAPIN, 2011.

<sup>11</sup> ISAÏA, 2012, p. 84-88.

antérieures qui, à l'image de chapitre de Saint-Just, pourraient s'accrocher à ses propres traditions<sup>12</sup>. Dans le premier quart du IX<sup>e</sup> siècle, elle est vraisemblablement de fondation toute récente. Son organisation spatiale originelle ne risque donc pas, *a priori*, d'être perturbée ou contrainte par des constructions antérieures. Aussi pourrait-elle refléter la réception, bonne ou mauvaise, des principes nouveaux dans la région lyonnaise. L'abbaye adopte-t-elle ce plan standard bénédictin dès sa fondation ou alors à l'époque romane après avoir connu, dans un premier temps, un plan différent ?

Cette problématique essentielle se double d'une autre question, qui concerne cette fois le monastère roman. Aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, le monachisme bénédictin traditionnel connaît un vaste mouvement réformateur qui s'exprime en particulier dans deux foyers géographiquement distincts : la Lotharingie, autour de l'abbaye de Gorze, et la Bourgogne, autour de l'abbaye de Cluny. Les objectifs sont multiples et visent notamment un strict retour à la Règle et un renforcement de l'assise foncière, après un X<sup>e</sup> siècle souvent synonyme de grosses difficultés<sup>13</sup>. Or, l'historiographie savinienne a gardé le souvenir d'une réforme réalisée, vers le milieu du X<sup>e</sup> siècle, par un abbé nommé Badin, à la suite d'une grave crise. Le diocèse de Lyon est très proche de la Bourgogne : dans ces conditions, ne faudrait-il pas envisager que l'abbaye de Savigny ait pu appartenir au cercle des monastères réformés par Cluny ? L'idée se heurte d'emblée à la vision traditionnelle d'une région lyonnaise réticente face aux ambitions clunisiennes. Certes, Michel Rubellin a souligné que l'intervention de l'abbé Odilon (994-1049) dans certaines élections abbatiales n'aboutit pas à l'intégration de cette abbaye lyonnaise dans l'ordre de Cluny<sup>14</sup>. Mais l'exemple sensiblement contemporain de Saint-Germain d'Auxerre, récemment étudié par Noëlle Deflou-Leca, suffit à démontrer que l'activité réformatrice des abbés clunisiens n'aboutit pas toujours à l'affiliation d'un nouvel établissement à Cluny<sup>15</sup>. En conséquence, la simple apparition de cet abbé clunisien dans l'environnement savinien pourrait témoigner d'une action menée par ces prédécesseurs. Sur la base de ce constat, il faut alors s'interroger sur la portée de cette éventuelle réforme clunisienne. L'abbaye de Savigny pourrait-elle avoir adopté les coutumes clunisiennes qui, sous l'influence d'Odilon, s'orientent clairement vers la liturgie des morts<sup>16</sup> et nécessitent des aménagements architecturaux spécifiques, comparables à ceux qui se trouvent à Cluny ou dans les monastères clunisiens<sup>17</sup> ? En l'absence de mentions textuelles significatives, seule une approche archéologique des bâtiments monastiques pourraient apporter des éléments de réponse à cette interrogation. Les problématiques ici envisagées imposent concrètement de s'intéresser à l'histoire monumentale et à l'organisation spatiale des édifices cultuels et conventuels de l'abbaye de Savigny, en accordant une attention toute particulière aux éventuels remaniements topographiques ou architecturaux, qui

<sup>12</sup> ISAÏA, 2012, p. 99-102.

<sup>13</sup> DEFLOU-LECA, 2013, p. 53-54.

<sup>14</sup> RUBELLIN, 2003 c, p. 260-262.

<sup>15</sup> DEFLOU-LECA, 2010, p. 199-227.

<sup>16</sup> WOLLASCH, 1990, p. 50-54 ; IOGNA-PRAT, 1990, p. 59-69.

<sup>17</sup> KRÜGER, 2002 a et b.

pourraient s'avérer lourds de sens. Elles réduisent l'intervalle chronologique de l'étude aux siècles carolingiens et romans, sans pour autant exclure l'apport de la documentation postérieure.

Les matériaux pris en compte dans le cadre de cette thèse incluent les documents d'archives et les vestiges archéologiques. Les fonds d'archives se caractérisent par une abondance et une diversité sans commune mesure avec les vestiges. Aux descriptions modernes que connaissent nombre de sites monastiques, s'ajoutent en effet une série de cinq coutumiers, étalés du XIII<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle, et des représentations graphiques attribuées aux érudits qui, à la charnière des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, sillonnent le village à la recherche de l'abbaye. Bien que certains d'entre eux aient été utilisés, notamment par Denise Devos, ces documents d'archives sont, pour la plupart, inédits. Leur exploitation systématique, dans une optique archéologique, a apporté une somme de données considérable, renseignant aussi bien sur les fonctions que sur l'histoire monumentale ou la localisation des édifices monastiques. Les nombreuses sculptures, aujourd'hui conservées dans le Musée lapidaire de Savigny, le Musée Historique de Lyon-Hôtel Gadagne ou dans les collections américaines ont en revanche été laissées de côté : leur étude, qui devra intégrer les questions stylistiques, iconographiques et archéologiques, dépassait le cadre de cette thèse puisque, à de rares exceptions près, elles sont totalement déconnectées des bâtiments. D'autre part, comme le laisse entendre l'historiographie savinienne, le village actuel de Savigny n'offre guère, à première vue, de monuments susceptibles de témoigner de l'existence en ce lieu d'une puissante abbaye bénédictine. Si des portions de l'enceinte sont conservées, avec la tour de l'Horloge qui gardait son entrée principale, les édifices monastiques ont en effet été presque totalement détruits entre l'époque moderne et l'époque contemporaine. Seule une petite chapelle, connue sous le nom de Saint-Léger, a été préservée dans le sous-sol d'une maison particulière, focalisant sur elle l'attention des chercheurs. Les églises Saint-Martin et Sainte-Marie, le cloître et les édifices conventuels, qui figurent sur le plan révolutionnaire, ont disparu. Mais les limites parcellaires actuelles ont conservé leurs traces et les constructions contemporaines intègrent aussi parfois des portions de murs ou de supports... Aussi plusieurs interventions archéologiques ont-elles été effectuées entre 2006 et 2011, en accord avec les autorités archéologiques compétentes et les propriétaires concernés. Localisés sur un plan topographique, réalisé en 2009, les vestiges identifiés, qui avaient parfois été repérés par nos prédécesseurs, ont alors bénéficié d'une analyse archéologique rigoureuse, susceptible d'éclairer la chronologie de construction des édifices.

Devant l'abondance et la diversité des sources disponibles pour étudier l'abbaye de Savigny, le principe d'une recherche collective et pluridisciplinaire s'est rapidement imposé, suivant en cela l'évolution qu'a connu l'archéologie médiévale depuis le dernier tiers du XX<sup>e</sup> siècle. De nombreux auteurs soulignent effectivement le caractère impossible d'une « pluridisciplinarité solitaire », pour

reprendre l'expression de Philippe Bernardi et Andreas Hartmann-Virnich<sup>18</sup>. C'est d'ailleurs grâce à la collaboration effective de nombreux chercheurs – Hans Rudolph Sennhauser, Charles Bonnet, Noëm Duval, Jean-François Reynaud... – que le groupe de la « Topographie chrétienne » a fini par renouveler l'approche des monuments médiévaux, en intégrant l'analyse des élévations dans la pratique archéologique<sup>19</sup>. Depuis cette expérience fondatrice, plusieurs sites monastiques ont bénéficié de recherches collectives, réunissant historiens et archéologues dans une perspective pluridisciplinaire : Saint-Germain d'Auxerre sous la direction de Christian Sapin, Nottonville sous la direction de Philippe Racinet, Marmoutier sous la direction d'Elizabeth Lorans et Thomas Creissen, Saint-Gilles du Gard sous la direction de Heike Hansen et Andreas Hartmann-Virnich, Lérins sous la direction de Yann Codou et Michel Lauwers<sup>20</sup>... Suivant cet exemple, un Programme Collectif de Recherches a donc été créé pour exploiter au mieux la documentation exceptionnelle de l'abbaye de Savigny. Bien sûr, l'équipe a évolué depuis sa fondation officielle en 2009, mais elle réunit aujourd'hui autour de nous un noyau dur de six chercheurs, auxquels se sont adjoints, ces derniers mois, deux autres personnes : Pierre Ganivet, qui a définitivement réhabilité le cartulaire de Savigny, Pauline Gendry, liturgiste médiéviste, Franck Chaléat et Mathilde Gardeux, qui travaillent respectivement sur la morphogenèse des bourgs médiévaux et sur les lieux d'accueil dans le monde monastique, Gilles Rollier, archéologue spécialiste des questions hydrauliques, Gérard Bonnamour, archéologue spécialiste des sites miniers, et enfin François Demotz, historien spécialiste du royaume de Bourgogne, et Christian Gensbeitel, historien d'art qui a étudié les dépendances saviniennes en Saintonge. Le travail réalisé dans le cadre de ce PCR permet désormais de considérer l'abbaye de Savigny dans une perspective élargie, qui intègre notamment son territoire, et d'envisager une monographie collective, dont le projet a été déposé au Service Régional de l'Archéologie Rhône-Alpes en 2012. La thèse, qui a d'abord été un projet indépendant, a naturellement profité de ces recherches, en particulier des éditions de textes amicalement mises à notre disposition par Pierre Ganivet et par Pauline Gendry.

L'exploitation des documents d'archives et des vestiges archéologiques a donné lieu à une démarche commune, dictée par la notion de respect des sources. Il n'était pas question de subordonner l'étude des vestiges aux documents, en les envisageant comme de simples illustrations. Il n'était pas non plus envisageable de soumettre l'étude des documents aux vestiges, en ne retenant que les données susceptibles de conforter les données archéologiques. Ce travail ambitionne donc de s'inscrire dans la lignée des recherches des archéologues qui, à l'image de Philippe Bernardi, mettent sur un même plan les deux types de sources<sup>21</sup>. Les documents d'archives et les vestiges archéologiques ont été analysés et interprétés indépendamment les uns des autres. Ce n'est qu'au

<sup>18</sup> BERNARDI ET HARTMANN-VIRNICH, 2005, p. 7.

<sup>19</sup> BONNET, 2013, p. 19-20.

<sup>20</sup> SAPIN, 2000 ; RACINET, 2006 ; LORANS, à paraître ; HARTMANN-VIRNICH ET HANSEN, 2013 (à paraître) ; CODOU ET LAUWERS, 2010.

<sup>21</sup> BERNARDI, 1997 ; BERNARDI, HARTMANN-VIRNICH ET VINGTAIN, 2005.

terme de ces travaux que la synthèse finale confronte les résultats ainsi obtenus. Cette thèse s'ouvre donc par un chapitre introductif qui établit l'historique de l'abbaye de Savigny. Elle comporte ensuite trois grandes parties, elles-mêmes subdivisées en plusieurs chapitres. La première partie présente l'étude épistémologique de la bibliographie relative au monastère : elle établit l'histoire des recherches saviniennes dans le but de comprendre pourquoi le site a été délaissé jusque dans les dernières décennies du XX<sup>e</sup> siècle, mais aussi de compiler l'ensemble des connaissances acquises sur les édifices cultuels et conventuels de Savigny avant le commencement de nos travaux personnels. Les deux autres parties sont respectivement consacrées à l'étude des documents d'archives et des vestiges archéologiques. Elles sont construites sur un modèle similaire : elles proposent d'abord un chapitre liminaire, présentant les sources et leurs méthodes d'analyse, puis trois chapitres dédiés aux principaux édifices, ou ensembles d'édifices, à savoir l'église abbatiale Saint-Martin, la deuxième église Sainte-Marie et enfin le cloître et les bâtiments communautaires. Dans chacun de ces chapitres, les matériaux sont d'abord analysés, document par document dans le cas des archives, secteur par secteur dans le cas des vestiges archéologiques. Les résultats ainsi obtenus sont ensuite confrontés les uns aux autres afin d'obtenir un premier bilan sur les bâtiments étudiés. La thèse se clôt enfin par un chapitre de synthèse, qui met en relation les données historiques et archéologiques afin de répondre aux problématiques énoncées dans cette introduction au sujet de l'histoire monumentale et de l'organisation spatiale des édifices cultuels et conventuels.

# Chapitre I.

## Historique de l'abbaye de Savigny

---





# Introduction

---

L'histoire des édifices monastiques est indissociable de l'histoire du monastère. C'est évident pour les époques les plus récentes : au XVIII<sup>e</sup> siècle, la suppression de l'abbaye de Savigny et les événements révolutionnaires ont des conséquences désastreuses sur les deux églises, d'abord livrées au pillage puis vendus comme biens nationaux. C'est vrai également pour des périodes plus anciennes : la construction d'un monastère avec son église, son cloître et ses bâtiments communautaires, dépend directement de la dotation initiale et du succès de l'établissement ; l'entretien et les restaurations ultérieures subissent l'influence des événements extérieurs.

À Cluny par exemple, l'abbatiate d'Hugues de Semur (1049-1109) constitue un point d'orgue pour l'abbaye et l'*Ecclesia Cluniacensis*. Il correspond aux débuts de l'édification d'une nouvelle abbatiale connue sous le nom de *Maïor ecclesia*<sup>22</sup>. La construction d'un nouvel édifice religieux, plus grand, plus haut, plus technique, répond aussi fréquemment à une volonté délibérée d'affirmer la puissance d'un seigneur ecclésiastique. Ainsi, à Lyon, Guichard de Pontigny (1065-1180), qui peine à s'installer sur le trône archiépiscopal de Lyon en raison de l'hostilité des chanoines, impose-t-il la construction, mais aussi la morphologie générale, de la nouvelle cathédrale de Lyon<sup>23</sup>.

Comportant une description géographique du site et une présentation rapide des archives utiles, le premier chapitre de cette thèse est donc consacré à l'histoire de l'abbaye de Savigny. Il s'agit de montrer l'évolution du monastère au cours du temps, tant dans son fonctionnement interne que dans ses rapports avec le monde extérieur. L'objectif est double : il répond à la nécessité de s'interroger, d'une part, sur le contexte d'élaboration d'un document d'archives avant de l'exploiter en toute connaissance de cause et, d'autre part, sur la portée réelle des événements qui sont susceptibles d'avoir contraint les chantiers de construction successifs dans l'abbaye. À titre d'exemple, il faudra réexaminer les causes et les conséquences réelles de la guerre contre l'Église de Lyon avant d'envisager que le conflit ait pu interrompre le chantier de construction de l'abbatiale pendant un long XIII<sup>e</sup> siècle, comme le suggérait Denise Devos<sup>24</sup>.

## 1. Le site d'implantation

---

Aujourd'hui peuplé d'environ 2000 habitants, le village de Savigny se trouve dans le département du Rhône, à 26 km au nord-ouest de Lyon. Il est précisément situé à 5,5 km de l'Arbresle, chef-lieu du canton, et à 2 km de Sain-Bel. Il appartient à la communauté de communes des Pays de l'Arbresle, fondée en 1994.

---

<sup>22</sup> BAUD, 2003 ; REVEYRON, 2009.

<sup>23</sup> REVEYRON, 2005.

<sup>24</sup> DEVOS, 1972, p. 143.

## 1.1. Géomorphologie

Sur la bordure occidentale du sillon rhodanien figure un territoire géographiquement contrasté, correspondant aux premiers contreforts du Massif central. Excentré par rapport à la vallée du Rhône, cet espace est géographiquement plus proche du Forez et des terres auvergnates (planche A 1.1). La vallée de la Brévenne suit le cours de la rivière du même nom, qui prend naissance dans la Loire avant de se diriger vers le nord-ouest pour passer par l'Arbresle et rejoindre Lozanne, où elle se jette dans l'Azergues. Longue d'environ 40 km, elle est délimitée à l'ouest par les monts de Tarare, qui culminent à 1004 m d'altitude au mont Boussuivre, et au sud-est par les monts du Lyonnais, qui culminent à 946 m au crêt Malherbe. La rivière elle-même oscille entre 200 et 300 m d'altitude.

La commune rurale de Savigny est située sur le versant ouest de la vallée, entre le crêt d'Arjoux et le cours de la Brévenne. Elle jouxte Bully et Saint-Germain-sur-l'Arbresle au nord, Éveux et Sain-Bel à l'est, Bibost et Saint-Julien-sur-Bibost au sud et Saint-Romain-de-Popey à l'ouest. De forme trapézoïdale, elle couvre une superficie de 2142 hectares. Avec le crêt d'Arjoux à 815 m et la Rochette à 255 m, elle possède une altitude moyenne de 295 m (planche A 1.4). Le village est implanté à l'emplacement de l'abbaye et du bourg monastique. Situé au pied du crêt du Ressay et de la Combe-Ribost, il est construit sur des terrains stables mais humides, aménagés en une succession de terrasses artificielles qui compensent une double pente nord-sud et ouest-est. Il surplombe en outre un petit ruisseau, appelé le Trésoncle, qui rejoint la Brévenne à Sain-Bel.

## 1.2. Géologie

Dans la région de Tarare, le substrat géologique a été formé essentiellement au Dévonien supérieur (380-370 millions d'années) avant de subir des plissements liés à la formation de la chaîne hercynienne (Massif Central). La carte géologique fait état de trois grands secteurs géologiquement très différenciés. Les granites de Saint-Laurent de Chamousset et de Sarcey occupent le nord-ouest ; les granites de Grand-Chemin prennent place au sud-est. Ces formations, qui remontent au Namurien et au Westphalien (325-290 millions d'années), encadrent le troisième secteur, qui correspond à l'unité de la Brévenne elle-même entaillée par la vallée éponyme (planches A 1.2 et A 1.3). Cette unité de la Brévenne est une série volcano-sédimentaire métamorphique complexe. Le socle se compose essentiellement de zones à volcanisme acide et de zones à volcanisme basique, qui se succèdent en bandes parallèles orientées sud-ouest/nord-est et qui laissent parfois place à des zones d'alternance. Au nord de cette unité, le secteur de Saint-Germain-sur-l'Arbresle présente un faciès particulier : des roches sédimentaires se sont installées sur les terrains précédents au Mésozoïque ; elles ont-elles-mêmes été recouvertes par des alluvions pliocènes ou pléistocènes, charriées par l'Azergues, la Turdine et/ou la Brévenne. Il existe enfin

quelques zones ponctuelles qui témoignent de l'injection, en surface, de lambeaux de roches profondes – gneiss et gabbros notamment –.

Toutes ces roches se retrouvent à l'aplomb de la commune de Savigny (planche A 1.3). Les basaltes et les tufs volcaniques métamorphisés affleurent au mont d'Arjoux et au crêt du Ressay tandis que les roches plutoniques, plus ou moins métamorphisées, figurent autour de la Grange-Bodet ou de Lanay. Les alluvions dits de Saint-Germain-sur-l'Arbresle viennent jusqu'à l'angle nord-est de la commune de Savigny par exemple. À l'est du cimetière savinien, elles atteignent d'ailleurs 20 m d'épaisseur. Elles sont généralement formées de sables quartzo-feldspathiques, fins à grossiers, parfois accompagnés de galets de dimensions réduites. Au-dessous, les roches sédimentaires affleurent parfois à la surface. Tel est le cas des grès rougeâtres de Persanges, au nord de la commune. Sous le bourg même de Savigny, le substrat présente enfin en alternance des bandes de roches volcaniques acides ou de roches plutoniques. Les sources d'approvisionnement en pierre sont donc potentiellement nombreuses sur la commune de Savigny. Les pierres volcaniques bleues à noires, cassantes et anguleuses, existent en abondance sur tout le relief, en particulier sur le mont d'Arjoux (planche A 2.6) ou le crêt du Ressay. Le Trésoncle charrie vers la commune ces mêmes pierres, mais aussi des granites de Saint-Forgeux ou d'Ancy. Ces roches arrivent alors sous une forme toujours irrégulière, mais arrondie. Roches volcaniques et granites constituent de fait une réserve importante de pierres de ramassage, qui ne se taillent pas mais peuvent en revanche être employées sous leur forme brute dans des maçonneries de remplissage.

À proximité immédiate de Savigny se trouvent enfin plusieurs carrières à ciel ouvert, implantées le plus souvent dans le secteur de Saint-Germain-sur-l'Arbresle. Elles sont aujourd'hui abandonnées. Un site d'extraction de grès nous a ainsi été signalé au lieu-dit Campantin, à Persanges (planche A 2.7). Surtout, des calcaires bioclastiques jaune-orange à entroques et silex blanc ont extraits sur les communes de Saint-Germain-sur-l'Arbresle ou de Chessy. À titre d'exemple, les carrières de Glay, mises en valeur depuis peu (planche A 2.8), ont été exploitées au moins depuis le XV<sup>e</sup> siècle. À Bully, au lieu-dit Saint-Bis, se trouvent enfin des carrières de calcaires à grains de quartz ou calcaires à gryphées. Près de Savigny existent donc des calcaires et des grès, faciles à tailler et capables de livrer des blocs de dimensions importantes. Ils sont très complémentaires vis-à-vis des pierres de tout-venant évoquées ci-dessus. Ces pierres de ramassage et ces pierres taillées se retrouvent toutes dans les édifices monastiques de l'abbaye de Savigny, dans des proportions diverses et à des époques diverses. Elles sont utilisées en fonction de leurs possibilités pour les maçonneries de remplissage ou pour les chaînes d'angle et autres encadrements de baies<sup>25</sup>.

<sup>25</sup> Voir *infra* : partie III, chapitres XI à XIII.

### 1.3. Hydrologie

Sur la rive ouest de la Brévenne, le bassin versant n'est pas directement alimenté en eau par les trois rivières principales – Azergues, Turdine et Brévenne – qui se trouvent à un niveau moins élevé. Les niveaux du Dévonien présentent cependant une structure diaclasée propice à la circulation de l'eau de pluie, qui s'accumule dans les failles ou les filons avant de s'écouler par des sources nombreuses mais aux débits généralement peu importants (10 à 500 litres par heure). Le bilan hydrologique n'est donc pas *a priori* favorable à l'installation d'un établissement quelconque.

Entre 2009 et 2011, Gilles Rollier a ouvert le dossier de l'hydraulique savinienne, en étudiant d'une part le plan révolutionnaire<sup>26</sup>, qui indique les cours d'eau, et en réalisant les premières prospections sur le terrain. Il a profité des connaissances transmises par André Bouvier, adjoint de la mairie pour la gestion de l'eau. Ces travaux préliminaires nous ont permis de repérer les vestiges d'aménagements hydrauliques en lien étroit avec le village de Savigny, mais surtout avec le monastère lui-même<sup>27</sup>. Dans le même temps, nous avons réalisé avec Gilles Rollier et Franck Chaléat une prospection dans le village de Savigny afin de recenser les conduites d'eau en pierres remployées dans les maisons actuelles. Au total, ce sont trois cours d'eau qui ont potentiellement pu être exploités pour les besoins en eau de l'abbaye de Savigny (planche A 3.10). Une première source, aujourd'hui captée pour un abreuvoir, est située au sud-ouest du site de Savigny. Elle ne figure sur aucun des plans terriers ou cadastraux. La présence de conduites d'eau apparemment en place dans la parcelle D 13, que nous n'avons malheureusement pas pu visiter, pourrait néanmoins confirmer son exploitation : l'eau ainsi acheminée en direction du monastère pourrait aboutir à l'actuelle place du 11-Novembre, où se trouvent d'importants vestiges présentés ci-dessous.

La deuxième source, dite de la Font-Porée, correspond à un affluent du Trésoncle qui est exploité pour les besoins du village, depuis le XIX<sup>e</sup> siècle au moins (lavoir, serve, forage tubé...). La physionomie du lit du ruisseau et de ses éventuels dérivés a été profondément modifiée par les travaux contemporains. Selon Gilles Rollier, ce cours d'eau a néanmoins pu être aménagé pour couvrir les besoins d'adduction en eau du monastère. La concentration de conduites en pierres dans les maisons de la rue de la Liberté et de la rue Centrale pourrait d'ailleurs attester de l'existence d'une conduite formée de pots enchâssés ayant pour fonction d'amener l'eau depuis la Font-Porée jusqu'à une place marquant l'entrée du monastère. Cinq des neuf conduites ont en effet été repérées sur ce tracé. Elles présentent toutes la même structure. Les blocs parallélépipédiques (0,24 x 0,16-0,18 cm) sont percés dans leur longueur et au centre de leur section d'un petit conduit de 6 cm de diamètre environ. Ils sont taillés en calcaire jaune et possèdent des traces de taille à la bretture. En outre, ils affichent à leur extrémité une collerette à chicane qui entoure le conduit. Malheureusement, aucune pièce n'est entièrement conservée. En l'état actuel des connaissances,

<sup>26</sup> ADR, 2 PI 196. Pour la présentation de ce plan, voir *infra* : partie II, chapitre VI, 2.3.1.

<sup>27</sup> ROLLIER, 2011.

nous pouvons envisager un système d'emboîtement à partir de collerettes mâles et femelles, comme à l'abbaye de Fontenay, ou une adjonction de joint circulaire reliant entre eux deux collerettes similaires ajustées l'une à l'autre. En l'absence de vestiges en place, ces remarques doivent toutefois rester à l'état d'hypothèse.

Dans la continuité de cette deuxième source, un drain aboutissant à un bassin rectangulaire, situé au nord de l'enceinte monastique, est représenté au nord du plan terrier de 1796 (planche A 3.3). Il pourrait correspondre à une dérivation du ruisseau de la Font-Porée. La superposition de ce tracé sur le plan cadastral actuel permet en effet de situer son parcours probable, au nord des parcelles D 125, D 126, D 140 et D 1068 (planche A 3.10). D'après les infiltrations d'eau subies par les propriétaires de la maison sise dans la parcelle D 140 en avril 2011, le réseau est encore partiellement efficient. Avec une arrivée placée au nord de l'enceinte, le bief pourrait éventuellement alimenter les fossés de l'abbaye avant de se déverser dans le pré du Maine, lui-même aménagé pour retenir les eaux en cas de fortes pluies<sup>28</sup>.

Le troisième cours d'eau figure à la fois sur le plan révolutionnaire et sur le plan cadastral napoléonien<sup>29</sup> (planches A 3.3 et A 3.5). Son tracé peut ainsi être suivi en amont de Savigny, dans le bourg lui-même et à l'ouest du bourg. Il suit la route communale n° 5, puis la rue du Ressay et la rue des Écoles avant de rejoindre la place évoquée ci-dessous, qui porte le nom de « place Publique » en 1796 et de « place du 11-Novembre » à l'heure actuelle. À cet endroit, il opère un virage en direction du sud et correspond alors à une rue au nom très évocateur de la Rivière.

Les prospections de Gilles Rollier se sont révélées particulièrement intéressantes dans ce secteur. Elles ont d'abord mis en évidence la dérivation du cours d'eau, qui intervient à l'intersection de la route communale et du chemin de la Croix-Saint-Pierre et qui achemine l'eau vers la Font-Porée. Ces prospections ont surtout révélé l'existence de vestiges tangibles d'aménagements hydrauliques importants aussi bien en amont qu'en aval de cette dérivation. En amont, la route communale n° 5 et la rue du Ressay sont situées au fond d'une tranchée creusée dans la roche, qui se caractérise par sa morphologie et ses dimensions importantes. Cette dépression très rectiligne est nécessairement anthropique. Elle possède des bordures abruptes hautes de 2,5 à 3 m (planche A 3.10). De plus, elle commence au sommet du val, où émerge une nouvelle source, appelée la Font-Berturand, et se poursuit sur une longueur de 500 m jusqu'à la route communale. En conséquence, cette dépression a très certainement été créée au profit du monastère, dans le but de dévier l'eau du bassin de la Font-Berturand vers le bassin de la Font-Porée. Elle a d'ailleurs nécessité des travaux de terrassement considérables qui ne trouveraient guère de justification en dehors d'un établissement d'importance.

<sup>28</sup> Des témoignages oraux nous ont appris l'existence d'un barrage aujourd'hui disparu à la sortie de ce pré.

<sup>29</sup> ADR, 3 P 1454. Pour la présentation de ce plan, voir *infra* : partie II, chapitre VI, 2.3.1.

En aval de la dérivation, l'ancien bief a laissé son empreinte à travers un relief marqué, qui se prolonge jusqu'à l'entrée du village. D'après le plan de 1796, il se poursuivait auparavant jusqu'à l'actuelle place du 11-Novembre. Or d'après André Bouvier, qui se fonde sur des observations réalisées, en 1950, lors de la mise en place d'un gros égout dans la rue Pierre Bost, les vestiges d'un réservoir d'eau et d'un déversoir subsistent en parfait état sous cette place, précisément en face de la parcelle D 185 qui marque l'angle de la rue de l'Abbaye (planche A 3.10). Gilles Rollier et nous-mêmes avons eu l'occasion de visiter les caves de l'épicerie qui occupe cette parcelle. Nous y avons repéré un aménagement de nature hydraulique qui, d'après son ouverture avec arc en plein cintre, d'une largeur de 1,60 m pour une hauteur minimale de 0,90 m, pourrait correspondre à un puits ou à un accès au bassin situé sous la place. Au vu de ces témoignages oraux et de l'existence de ces vestiges, l'hypothèse d'un bassin d'alimentation situé en amont de l'entrée du monastère, comme à l'abbaye de Maubuisson<sup>30</sup>, paraît hautement vraisemblable.

Ces travaux d'approche consacrés aux aménagements hydrauliques conservés autour du site de Savigny ont donc permis d'émettre des hypothèses de travail intéressantes. Le monastère pourrait avoir bénéficié de trois arrivées d'eau de source. Deux d'entre elles pourraient être acheminées vers le monastère au moyen de conduites en pierre calcaire. La troisième résulterait de la déviation de l'eau du bassin versant de la Font-Berturand. Toutes aboutiraient à un réservoir installé sous la place du 11-Novembre, en amont de l'entrée principale du monastère. Deux biefs semblent également avoir été créés pour alimenter les fossés en eau, voire même pour approvisionner d'autres aménagements placés en aval, comme des viviers par exemple. Le Trésoncle lui-même a visiblement été exploité à d'autres fins, comme en témoigne les vestiges de moulins qui feront l'objet d'une analyse ultérieure dans le cadre d'un PCR dirigé par Gilles Rollier et consacré aux moulins médiévaux.

En conclusion, le lieu d'implantation de l'abbaye de Savigny présente, à l'état naturel, de grosses difficultés hydriques. Il n'a clairement pas été choisi pour des facilités d'approvisionnement en eau. Comme à Obazine, où la mise en eau du monastère a exigé la construction d'un canal de dérivation<sup>31</sup>, l'installation de l'abbaye de Savigny a effectivement nécessité des aménagements hydrauliques très lourds, en particulier pour dériver l'eau d'un bassin versant. Les déboires subis par certains habitants au XX<sup>e</sup> siècle semblent d'ailleurs résulter de l'abandon du réseau ainsi créé au profit de l'établissement religieux.

---

<sup>30</sup> WABONT, SOULIER ET TOUPET, 1992.

<sup>31</sup> ROLLIER, p. 75 et p. 80.

## 2. Les sources de l'histoire savinienne

---

Comme tout établissement laïque ou ecclésiastique, l'abbaye de Savigny a généré une importante production d'archives émises, tout au long de son existence, pour son propre compte ou pour celui d'autres institutions. Les pièces relatives à sa suppression, qui s'échelonnent sur la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, sont ainsi rédigées par les moines eux-mêmes, par la chancellerie pontificale, le parlement de Paris ou l'archevêché de Lyon ou bien par les chapitres héritiers<sup>32</sup>.

Avec l'aide de nos collègues du PCR, nous avons recensé les archives de l'abbaye de Savigny dans l'optique de présenter un inventaire actualisé en annexe (dossier G). Les sources rattachées à des établissements dépendants de Savigny ont été exclues de ce travail. Sont donc pris en compte tous les fonds d'archives qui concernent au premier chef l'abbaye de Savigny et qui sont conservés aux Archives nationales et à la Bibliothèque nationale de France, aux Archives départementales du Rhône, aux Archives municipales de Lyon et de Savigny, aux Archives de la Société historique et archéologique du Forez (Diana), au Musée historique de Lyon-Hôtel Gadagne et dans une collection privée. À quelques exceptions près, la sous-série 1 H des Archives départementales du Rhône comprend tous les documents qui étaient gardés au monastère ou dans le château abbatial (Sain-Bel) et qui ont échappé aux pertes successives. Son répertoire long et dense rend d'ailleurs parfaitement compte de son importance considérable par rapport aux autres fonds (annexes G 2 et G 3)<sup>33</sup>.

Les sources étudiées dans le cadre de cette thèse proviennent en grande majorité de cette sous-série 1 H. Notre travail personnel consiste essentiellement en l'analyse des documents – textuels ou graphiques – susceptibles d'apporter un éclairage direct ou indirect sur les édifices monastiques<sup>34</sup>. Mais il s'appuie aussi sur la documentation connue dans le but de proposer, dans ce chapitre liminaire, un historique de l'abbaye de Savigny depuis ses origines jusqu'à sa suppression. La documentation subsistante conditionne à tous points de vue cet historique de l'abbaye. En conséquence, elle mérite une présentation succincte qui s'attachera d'abord à reconstituer le parcours des archives monastiques saviniennes, puis à décrire les sources disponibles du IX<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, afin de signaler les périodes peu ou pas représentées. Elle s'achèvera par un exposé rapide des objectifs de ce travail liminaire.

### 2.1. Brève histoire des archives saviniennes

Les archives du monastère, qui se confondent, pour l'essentiel, à la sous-série 1 H des Archives départementales du Rhône, ont connu une histoire mouvementée et forment aujourd'hui un

---

<sup>32</sup> Voir *infra* : chapitre I, 7.2.2. Voir aussi : annexe, dossier G.

<sup>33</sup> Voir aussi : [http://viewer1.cg69.mnesys.fr/accounts/mnesys\\_cg69/datas/medias/IR\\_pour\\_internet/1%20H.pdf](http://viewer1.cg69.mnesys.fr/accounts/mnesys_cg69/datas/medias/IR_pour_internet/1%20H.pdf).

<sup>34</sup> Voir *infra* : partie II, chapitre VI.

ensemble amputé de quelques pièces fondamentales. Elles ont subi des pertes aussi bien au temps de l'abbaye qu'aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles.

### 2.1.1. Entre destruction et vol d'archives

D'après les rares indications de lieu fournis par les coutumiers, les livres liturgiques pouvaient être conservés dans la sacristie des églises ou dans la salle du trésor et pouvaient même, dans les derniers siècles du Moyen Âge, être enchaînés dans une chapelle (Saint-Jean-et-Saint-Paul)<sup>35</sup>. En l'absence de mention à leur sujet, les titres de l'abbaye étaient probablement gardés dans des lieux différents en fonction de leur importance. Les privilèges et titres importants ont pu prendre place dans le trésor lui-même ou dans une salle d'archives spécifique. À l'inverse, les archives des offices restaient dans les maisons de dignitaires, selon des dispositions sans doute variables et totalement inconnues à ce jour. Au cours du millénaire de son existence, l'abbaye de Savigny a été la cible de plusieurs attaques ponctuelles qui auraient occasionné des pertes d'archives considérables. Après son passage sous le régime de la commende, elle s'est trouvée divisée en deux entités : le grand-prieur et les moines au monastère, l'abbé et ses familiers au château de Sain-Bel. Certains abbés semblent alors avoir soustrait des documents relevant de l'abbaye elle-même aux archives de l'abbaye...

#### 2.1.1.1. Un incendie des archives au X<sup>e</sup> siècle ?

L'historiographie savinienne accorde traditionnellement une grande place aux incursions hongroises qui, au X<sup>e</sup> siècle, auraient entraîné la mort ou la dispersion des moines et l'incendie du monastère. L'impact de cet événement supposé sur les édifices eux-mêmes est difficile à mesurer<sup>36</sup>. La perte des titres, dénoncée en 949 par l'abbé Badin auprès de l'archevêque Bourchard I<sup>37</sup>, est en revanche confirmée par l'absence d'archives antérieures à cette époque. Jusqu'à preuve du contraire, la documentation relative aux origines du monastère doit donc être considérée comme perdue.

#### 2.1.1.2. L'incendie des archives par les Huguenots en 1562

Cinq siècles plus tard, les guerres de Religion sèment le trouble en Lyonnais : depuis la ville de Lyon, prise en juillet 1562, les hommes du baron des Adrets sillonnent la région et pillent notamment les églises. Dans l'introduction du *Cartulaire de Savigny*, Auguste Bernard signale une enquête, datée de 1600, qui lui permet de conclure à l'incendie des papiers du trésor<sup>38</sup>.

<sup>35</sup> Voir *infra* : partie II, chapitre VIII, 1.3.1.

<sup>36</sup> Voir *infra* : chapitre I, 3.3.2.

<sup>37</sup> Voir ADR, 1 H 7/1-2 : (...) *nullum penitus antiquorum quo fidere posset haberet testamentum vel privilegium* (...).

<sup>38</sup> BERNARD, 1853 a, p. CXII.



Or, il s'avère particulièrement intéressant de replacer le document dans son contexte de production. Le document est une pièce de procédure relative aux droits portant sur le pré de Calloix, situé à Sain-Bel, que se disputent l'abbaye de Savigny d'une part, Jean Groslier et sa femme, qui agissent pour le compte d'Antoine Ponchon, d'autre part. Il contient les dépositions des témoins désignés par Philibert de Vaulrion, prieur claustral, et le chapitre de Savigny. Huit personnes originaires de Savigny ou de Sain-Bel comparaissent devant le juge ordinaire de l'abbaye de Savigny, le 18 mars 1600, pour témoigner des exactions commises en 1563 par les protestants dans le monastère et/ou des droits de l'abbaye sur le bien considéré. Les cinq témoins directs du passage des Huguenots mentionnent la destruction des papiers du trésor ; mais tous reconnaissent également ne pas avoir identifié les papiers en question. Les propos d'Axel Morandin, paroissien de Savigny, sont édifiants :

Axel Morandin, charpentier dudit lieu de Savigny, âgé de soixante ans ou environ, témoin produit de la part que dessus oüy, juré et examiné, dit et dépose moyennant serement que du tems que ceux de la religion prétendue réformée les troupes du sieur du Peyraud vindrent loger à Savigny et entrèrent en l'abbaye dudit lieu en laquelle ils firent plusieurs ravages, rompirent le cabinet du thrésor, soit des coffres qui estoient au-dedans tirèrent plusieurs papiers qu'ils firent bruler en ladite abbaye partie et l'autre partie portèrent en la place publique dudit Savigny où de même les firent bruller ; toutefois ne scait si cestoient terriers ou livres mais, bien quelque tems après, les religieux de ladite abbaye se doulousoient qu'ils auroient bruslés leurs terriers, livres, papiers et contraits et qu'ils seroient en peine de recouvrer leurs rentes et revenus, et plus n'a dit et n'a signé pour ne scavoir de ce enquis, taxé audit déposant dix sols.<sup>39</sup>

D'après sa déposition, Alex Morandin a vu les hommes d'Élie Peyraud, lieutenant de François de Beaumont, entrer dans l'abbaye de Savigny, puis ressortir avec des papiers du trésor pour les brûler sur la place du village. Il n'a pas pu voir s'il s'agissait de livres, de rouleaux ou de simples papiers. Il se contente de répéter les lamentations des religieux qui se plaignent des difficultés rencontrées pour la perception de leurs rentes à cause de la suppression des terriers. Dans le contexte d'un procès, il n'est pas surprenant que les religieux utilisent l'argument de la perte des archives parce qu'ils sont dans l'impossibilité de prouver leurs droits sur la propriété considérée. Il est alors légitime de s'interroger sur la bonne foi des deux parties : les moines détiennent-ils effectivement les droits évoqués ou ne profitent-ils pas, consciemment ou non, des circonstances pour obtenir de nouveaux droits ? De la même manière, les époux Groslier ne tentent-ils pas de soustraire le défendeur à ses obligations grâce à la désorganisation du monastère ?

Si l'incendie des archives semble incontestable, l'identification des documents ainsi perdus est sujette à caution. En l'absence de données supplémentaires, il faut se garder de prêter une foi aveugle aux écrits des moines, susceptibles d'être orientés. Si les papiers détruits se trouvaient bien dans le trésor de l'abbaye, comme l'affirment les témoignages recueillis, ils devaient néanmoins avoir une importance assez considérable.

---

<sup>39</sup> ADR, 1 H 58/1, fol. 3 r.

## 2.1.1.3. Des archives aux mains des abbés ?

L'exemple du *Liber cartarum*, ou cartulaire de Savigny, illustre très bien les mouvements potentiellement subis par les archives monastiques à partir du XV<sup>e</sup> siècle. Compilé à la demande de l'abbé Ponce [de Lay], dans les années 1135, il est aujourd'hui connu par le biais de quatre copies modernes, de valeur inégale. En analysant, d'une part, le contenu de tous ces exemplaires et, d'autre part, les mentions de l'exemplaire original retrouvées dans les différents inventaires des archives monastiques, Pierre Ganivet a restitué la tradition manuscrite du *Liber cartarum*<sup>40</sup>.

Le manuscrit original est évoqué pour la première fois en 1498 dans l'une des versions des *Nomina abbatum* de Benoît Mailliard (1431-1506), alors grand-prieur de l'abbaye. Il est alors signalé comme étant sous la garde de l'abbé François I d'Albon (1492-1521) :

(...) *descriptionem Libri cartarum Poncii abbatis quem habet domnus Franciscus d'Albon abbas noster* (...) <sup>41</sup>

Il figure ensuite dans les inventaires dressés au château de Sain-Bel, respectivement à l'occasion du décès de Claude d'Albon (v. 1660-1692)<sup>42</sup> et de l'entrée en charge de Jean de Fuligny Damas (1711-1761)<sup>43</sup>. C'est vraisemblablement sous l'abbatit de Guillaume d'Albon (1415-1456) que la résidence habituelle de l'abbé se déplace du monastère de Savigny au château de Sain-Bel<sup>44</sup> : à en croire les mentions citées ci-dessus, le *Liber cartarum* pourrait avoir fait partie des archives attachées à la personne de l'abbé. La rédaction de la copie la plus ancienne<sup>45</sup> remonte d'ailleurs à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle ou au début du siècle suivant : vraisemblablement établie à l'intention du chapitre, elle pourrait ainsi pallier l'absence de l'original à l'abbaye même<sup>46</sup>. Une mention contemporaine de Claude d'Albon permet en outre de constater que le *Liber cartarum* est toujours utilisé à des fins juridiques à cette époque. En 1652, l'abbé fait réaliser à son profit une copie de l'acte de fondation de l'église d'Aveize<sup>47</sup>. Il produit alors en personne le manuscrit original :

(...) Ledict livre exhibe et a l'instant retire par Messire Claude d'Albon, chanoine, chantre, et comte de Lyon, abbé et baron de Savigny, fait à Lyon (...) dans la maison de la chantrerie (...) <sup>48</sup>

Un demi-siècle plus tard, l'abbé Jacques Bénigne Bossuet (1692-1704) ne voit guère d'inconvénients à se séparer du *Liber cartarum* : d'après une lettre, datée du 1<sup>er</sup> janvier 1703, que lui adresse François de Camps, abbé de Sugny, il l'aurait en effet prêté à son correspondant qui souhaitait l'utiliser pour illustrer son histoire de France :

<sup>40</sup> GANIVET, 2010.

<sup>41</sup> ADR, 1 H 6, fol. 3 r.

<sup>42</sup> ADR, 1 H 3/1, pièce 2, fol. 26 v.

<sup>43</sup> ADR, 1 H 3/2, pièce 2, fol. 3 v.

<sup>44</sup> Voir *infra* : chapitre I, 6.2.1.

<sup>45</sup> BML, fds Coste, ms 392.

<sup>46</sup> GANIVET, 2010, p. 59.

<sup>47</sup> BERNARD, 1853 a, ch. 139, p. 102-104.

<sup>48</sup> ADR, 1 H 166/1.

Je vous renvoie, Monsieur, le Cartulaire de votre abbaye, avec la notice de ce qui m'y a paru de plus curieux, et de ce que j'y ay trouvé qui put servir à l'histoire de nos roys, et à prouver les droits de leur Couronne.<sup>49</sup>

Le dernier inventaire<sup>50</sup> connu est rédigé en 1762, lors de la prise de possession du château de Sain-Bel par François de Cluny : contrairement aux précédents, il ne comporte aucune référence au manuscrit considéré, ce qui tendrait à prouver que le *Liber cartarum* a disparu au cours de l'abbatiate de Jean de Fuligny Damas. Faut-il incriminer cet abbé en particulier en songeant à une soustraction volontaire du manuscrit ? L'hypothèse est loin d'être extravagante étant donné le conflit qui l'oppose au chapitre de Savigny durant les trente dernières années de son gouvernement abbatial<sup>51</sup>. Il est aussi possible que Jean de Fuligny Damas ait simplement communiqué le cartulaire à une tierce personne, extérieure au monastère, qui aurait ensuite négligé de le lui rendre. Le *Liber cartarum* de Ponce est une pièce majeure des archives de l'abbaye de Savigny. S'il a suivi un parcours particulier en raison de son importance, il permet néanmoins de prendre conscience que certains documents ont pu être soustraits volontairement par des religieux peu soucieux des intérêts de l'abbaye.

### 2.1.2. Des archives monastiques aux archives publiques

À la suite de la suppression du monastère, les archives de Savigny ont été saisies le 11 février 1791 par les commissaires du district de la Campagne de Lyon<sup>52</sup>, chargés d'appliquer la loi du 5 novembre 1790 portant sur la nationalisation des biens du clergé. Elles entrent alors dans le domaine public à l'instar des archives d'autres institutions d'Ancien régime. Le processus aboutit à la création des archives départementales, dont l'organisation s'opère progressivement tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle. À l'occasion de l'exposition consacrée en 1990 à la naissance du département du Rhône, Jean-Marc Pouget retrace d'ailleurs leur histoire à partir des rapports annuels adressés par les archivistes aux préfets (sous-série 3 T)<sup>53</sup>. Les archives saviniennes ont subi comme les autres ces vicissitudes qui méritent donc un rappel succinct.

#### 2.1.2.1. Les conditions de conservation

L'organisation des archives selon un principe unique, applicable dans tous les départements, remonte à la Monarchie de Juillet (1830-1848). Les cadres de classement ont par exemple été élaborés à ce moment-là, mais leur application n'a pas toujours été immédiate. Jusque dans les années 1850, les archives du Rhône sont dans une situation très précaire qui se caractérise aussi bien par des déménagements nombreux et des conditions de conservation difficiles que par l'accès libre aux dépôts des chercheurs et des collectionneurs. Les archives ecclésiastiques sont d'abord

<sup>49</sup> ALLUT, 1851, p. 93.

<sup>50</sup> ADR, 1 H 242/5.

<sup>51</sup> Voir *infra* : chapitre I, 7.1.2.

<sup>52</sup> BML, fds Coste, ms 527.

<sup>53</sup> POUGET, 1990.

entreposées, dans un premier temps, dans l'ancien couvent des Feuillants, à Lyon. Lorsque la loi du 5 brumaire an V (26 octobre 1796) ordonne le rassemblement des archives de toutes les administrations, tribunaux et organismes d'Ancien régime, toutes les archives sont alors regroupées au sein des Archives départementales et prennent place dans les combles de l'Hôtel de ville (place des Terreaux). Elles subissent ensuite de nombreux déménagements, qui les emmènent dans le couvent des Dames de la Providence (12 rue Sala) en 1807, puis dans la préfecture, nouvellement installée dans l'ancien couvent des Jacobins, en 1819, de nouveau à l'Hôtel de ville, sous le mandat du préfet-maire Jean-Claude Vaisse, en 1859, puis dans la nouvelle préfecture, le long de la rue Pierre Corneille en 1890, et enfin dans l'ancien couvent des Carmes déchaussés en 1912.

Ces archives d'Ancien régime sont en outre conservées dans des conditions douteuses, relayées par les nombreux témoignages des archivistes. C'est le nommé Ferrand qui dresse, en l'an XII (1812), le contrat le plus alarmant :

Ce dépôt, ouvert à tout le monde, fut à la disposition des curieux et des intéressés (...). Dans trois pièces, qui servaient de passage habituel, le plancher était couvert, à une grande hauteur, de papiers qui périssaient. Mais dans les autres pièces, notamment sous les combles, les papiers (...) sous les toits mal réparés, sont dévorés par la putréfaction, la poussière, les rats, les teignes et les vers.<sup>54</sup>

En ce début de XIX<sup>e</sup> siècle, non seulement les archives sont laissées à l'abandon, mais elles connaissent aussi une série d'événements accidentels, tels que l'incendie partiel de l'ancien couvent des Feuillants. Parfois secondés par un aide-archiviste et un garçon de bureau, les archivistes n'ont pas les moyens de remédier à une situation aussi désastreuse. Trier, classer, conditionner toutes les archives représentent un travail considérable. Néanmoins, les archivistes de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle parviennent peu à peu à mettre de l'ordre dans les archives du département. À l'époque de Georges Guigue, archiviste entre 1889 et 1926, les archives sont emmenées dans la nouvelle préfecture, rue Pierre Corneille, où elles bénéficient d'un dépôt d'archives certes trop petit, mais bien adapté à leur conservation. Malgré un nouveau déménagement au début du XX<sup>e</sup> siècle, les archives sont désormais dans une situation plus stable.

Tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, les archives saviniennes ont suivi le parcours chaotique des archives de l'Ancien régime. Leurs conditions de conservation sont parfaitement résumées par une citation extraite d'un rapport adressé au préfet par l'archiviste Jean-Prosper Gauthier en 1872 :

(...) les papiers [les archives] furent transportés sans ordre et sans soin, par des hommes de peine, dans le fonds des greniers où, mêlés et confondus, ils furent entassés d'un plancher à l'autre.<sup>55</sup>

Si cet extrait se rapporte au seul déménagement de 1807, depuis le couvent des Dames de la Providence jusqu'à la nouvelle préfecture, les transferts successifs, les lieux inadaptés et mal entretenus, la négligence de certains responsables... sont, de manière générale, autant de paramètres qui ont pu amputer le fonds savinien de pièces d'archives sans que les pertes ne soient répertoriées.

<sup>54</sup> ADR, 3 T 17, rapport annuel an XII, cité in POUGET, 1990, p. 248.

<sup>55</sup> ADR, 3 T 17, rapport 1872, fol. 4 v.

## 2.1.2.2. Le traitement des archives anciennes

En l'absence de toute réglementation antérieure à la Monarchie de Juillet, le traitement des archives anciennes est dans un premier temps laissé à la libre appréciation des archivistes, qui doivent en priorité se consacrer aux archives modernes, jugées prioritaires pour l'intérêt des administrations et des particuliers. L'écart est grand entre Claude-Charles Chelle (1834-1848), pourtant issu de l'École des chartes, qui n'hésite pas à mettre au rebus toute pièce considérée comme inutile et à transmettre des documents anciens à un collectionneur-bibliophile – Louis Coste –, en échange d'une rémunération, et son successeur qui prend très au sérieux la tâche qui lui a été confiée. Jean-Prosper Gauthier (1848-1877) met effectivement en pratique les nouveaux cadres de classement, applique avec zèle toutes les directives officielles et publie les premiers inventaires-sommaires des archives civiles<sup>56</sup>. En revanche, il ne s'interdit pas de « prêter » des archives à Auguste Bernard, historien modèle à ses yeux, ce qui lui vaudra d'ailleurs quelques-unes de ses plus grandes frayeurs<sup>57</sup>... Par la suite, Marie-Claude Guigue (1877-1889) et Georges Guigue (1889-1926), son fils, s'inscrivent dans la lignée de Jean-Prosper Gauthier et poursuivent le redressement des Archives départementales du Rhône<sup>58</sup>.

Les archives de l'abbaye de Savigny sont mentionnées à plusieurs reprises dans les rapports d'activités que les archivistes envoient chaque année au préfet. Elles apparaissent d'abord sous la plume de Claude-Charles Chelle qui les mentionne au même titre que les archives des autres corporations religieuses. Son rapport, daté du mois d'août 1837, contient une citation révélatrice de son manque d'intérêt pour les archives anciennes :

Une immense quantité de pièces anciennes et modernes n'ayant qu'une valeur transitoire, il arrive que de longs travaux de dépouillement ne donnent souvent que des résultats négatifs. C'est ce qui a lieu surtout pour les archives anciennes<sup>59</sup>.

Le compte-rendu de son travail est d'ailleurs très rapide : l'auteur se contente d'écrire que les archives des anciens monastères, dont celui de Savigny, « ont été triées ». Dans le rapport de l'année suivante, il évoque son dépouillement attentif des archives anciennes, qui lui a permis de mettre au rebus un « nombre très grand de papiers tout à fait insignifiants tels que procédures, récépissés de baux, servis, dépenses etc. »<sup>60</sup>

Dès son entrée en charge, Jean-Prosper Gauthier constate les négligences de son prédécesseur, en matière de tri et de classement, mais aussi de rédaction d'inventaire. Au contraire de Claude-Charles Chelle, il s'intéresse fortement à l'histoire du Moyen Âge et porte ainsi un œil attentif sur les archives anciennes. Ses rapports d'activités sont développés et très précis ; ils rendent compte précisément de ses travaux, année après année. Les archives saviniennes sont citées en 1872 : elles

<sup>56</sup> POUGET, 1990, p. 251.

<sup>57</sup> Voir *infra* : partie I, chapitre II, 3.2.2.

<sup>58</sup> HOURS, 1990, p. 240 et p. 242-243.

<sup>59</sup> Mot souligné par l'auteur. ADR, 3 T 17, rapport 1838, fol. 1 r.

<sup>60</sup> ADR, 3 T 17, rapport 1839, fol. 1 r.

appartiennent alors à la série H du clergé régulier et sont à l'état de « triage préparatoire ». Jean-Prosper Gauthier se consacre essentiellement au fonds de l'Ile-Barbe, qui présente un intérêt majeur pour ses recherches personnelles. Il ne rédige pas l'inventaire du fonds savinien qu'il connaît néanmoins très bien, comme en témoigne son intense correspondance avec Auguste Bernard<sup>61</sup>.

Les archives de l'abbaye de Savigny seront finalement classées en 1970 par René Lacour qui précise, dans son introduction générale, que « (...) ce fonds n'avait fait l'objet d'aucun classement, [et qu'il] était dans un grand état d'abandon. »<sup>62</sup> Le fonds de l'Ile-Barbe requiert nettement plus de suffrages dans les rapports des archivistes : Claude-Charles Chelle comme Jean-Prosper Gauthier s'investissent dans son tri et son classement. Est-il plus attractif à leurs yeux ou bénéficie-t-il de son rattachement au fonds du chapitre cathédral ? Quoi qu'il en soit, le fonds savinien semble être resté à l'écart des classements entrepris par les archivistes du XIX<sup>e</sup> siècle. Peut-être a-t-il subi moins de pertes que d'autres fonds jugés plus intéressants ?

### 2.1.2.3. La « manie des collections »

Si le fonds de l'abbaye de Savigny ne bénéficie pas, au XIX<sup>e</sup> siècle, du travail officiel des archivistes du département, il suscite néanmoins l'intérêt de nombreux collectionneurs et de quelques archivistes peu scrupuleux... Jusqu'aux années 1850, la « manie des collections »<sup>63</sup>, que dénonce René Lacour en 1970, ampute les archives saviniennes de quelques-unes de ces pièces les plus remarquables. À terme, elle aboutit à des restitutions, parfois tardives, ou à la dispersion des archives dans d'autres institutions. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'affaire dite du baron de la Verna secoue le monde de l'érudition lyonnaise. Les départements du Rhône, de la Loire et de l'Isère ainsi que les communes de Lyon et de Crémieu contestent en effet aux héritiers de Victor-Dauphin de la Verna le droit de disposer de sa collection de livres et de manuscrits, qui proviendraient de collections publiques. Arthur Giry, professeur à l'École des chartes, Léon Clédât, doyen de la Faculté de Lyon, et Alfred Coville, professeur dans cet établissement, sont alors mandatés pour procéder à l'expertise des archives considérées. Ils rédigent un rapport détaillé qui retrace l'historique des soustractions commises aux Archives départementales du Rhône. Ils débütent le compte-rendu consacré à Savigny par la phrase suivante, lourde de sens :

Le fonds de l'abbaye de Savigny aux Archives du département du Rhône est l'un de ceux qui ont le plus souffert de déprédations.<sup>64</sup>

Dans ce rapport, les experts mettent en cause trois archivistes et deux collectionneurs lyonnais : dans l'ordre chronologique, Nicolas-François Cochard, conseiller de préfecture et archiviste bénévole du département du Rhône jusqu'en 1819 ; l'abbé Sudan, employé aux Archives de la ville

<sup>61</sup> Voir *infra* : partie I, chapitre II, 3.2.

<sup>62</sup> LACOUR, 1970, p. XVII.

<sup>63</sup> L'expression est empruntée à LACOUR, 1970 a, p. 6.

<sup>64</sup> GIRY, CLÉDAT et COVILLE, 1898, p. 44.

jusqu'en 1824 ; Victor-Dauphin de la Verna, premier adjoint de Lyon et député du Rhône dans le deuxième quart du XIX<sup>e</sup> siècle, mort en 1841 ; Claude-Charles Chelle, archiviste départemental entre 1834 et 1848 et enfin Jean-Louis Coste, bibliophile, mort en 1851. Aux dires des experts, qui se fondent sur les indications de Georges Guigue, alors conservateur des Archives départementales, sur la correspondance d'Auguste Bernard<sup>65</sup> et sur les ouvrages de quelques historiens, comme Léopold Niepce, tous ces hommes ont eu entre leurs mains des manuscrits provenant de l'abbaye de Savigny.

Dans son rapport annuel adressé en 1872 au préfet, l'archiviste Jean-Prosper Gauthier évoque en ces termes les soustractions d'archives attribuables au temps de Nicolas-François Cochard<sup>66</sup> :

Les documents les plus précieux furent perdus pour les archives par le fait d'un conseiller de préfecture [Nicolas-François Cochard] qui faisait, avant la Restauration, les fonctions d'archiviste. Ce fonctionnaire écrivait des notices historiques, très intéressantes et très estimées, sur des localités du département. Pour faciliter son travail, il emportait chez lui les manuscrits et documents qui lui étaient nécessaires et il oubliait, ou négligeait, de les réintégrer. À sa mort, ses héritiers vendirent ces manuscrits, de bonne foi sans doute, comme appartenant à la succession. De là la perte très regrettable des cartulaires d'Ainay et de Savigny, du livre des compositions du Forez, de l'inventaire et du *Liber consuetudinum* de l'abbaye de Savigny, etc. Ces titres n'ont pas été détruits par la révolution ; ils existent encore : les deux premiers faisaient partie de la bibliothèque Coste, acquise par la Ville de Lyon sous l'administration de M. Vaïsse, le second fut acquis par la Ville de Saint-Étienne, les autres appartiennent aujourd'hui à des particuliers.<sup>67</sup>

D'après cette longue citation, le détournement des archives citées est attribué aux héritiers de Nicolas-François Cochard. À terme, il donne naissance au fonds Coste de la Bibliothèque municipale de Lyon, qui comporte un nombre considérable de livres, de manuscrits ou de papiers relatifs à la région Rhône-Alpes. Trois des manuscrits considérés proviennent de l'abbaye de Savigny. L'exemplaire du cartulaire savinien est aisément identifiable : acquis par Jean-Louis Coste, il se trouve toujours dans le fonds correspondant de la Bibliothèque municipale de Lyon<sup>68</sup>. L'inventaire des titres et le *Liber consuetudinum* sont en revanche mentionnés comme appartenant alors à des particuliers. D'après Léopold Niepce, Jean-Prosper Gauthier utilise le terme de « particulier » pour ne pas faire expressément référence à la collection de la Verna. Arthur Giry, Léon Clédat et Alfred Coville déduisent de ces faits que Victor-Dauphin de la Verna aurait acheté, en 1834, plusieurs livres et plusieurs manuscrits lors des deux ventes, l'une officielle (livres), l'autre clandestine (manuscrits), de la collection Cochard<sup>69</sup>. Parmi les manuscrits acquis par le baron figureraient l'inventaire des titres et le coutumier de Savigny.

<sup>65</sup> Cette correspondance, conservée à la bibliothèque de Saint-Étienne, est tombée dans l'oubli jusqu'à la fin du XX<sup>e</sup> siècle. Elle a été redécouverte récemment et a ainsi été étudiée dans le cadre de cette thèse. Voir *infra* : partie I, chapitre II, 3.2.

<sup>66</sup> Le texte est cité par les experts, qui l'attribuent à L. Niepce. GIRY, CLÉDAT ET COVILLE, 1898, p. 20-21 ; NIEPCE, 1875, p. 135.

<sup>67</sup> ADR, 3 T 17, rapport 1872, fol. 7.

<sup>68</sup> BML, fds Coste, ms 392.

<sup>69</sup> GIRY, CLÉDAT ET COVILLE, 1898, p. 22.

Ces experts citent également dans leur rapport une lettre qui entre en contradiction avec ces premières conclusions. Écrite le 11 novembre 1848 par Jean-Louis Coste à l'intention d'Auguste Bernard, éditeur du *Cartulaire de Savigny*<sup>70</sup>, cette dernière évoque la collection Sudan :

L'abbé Sudan avait plusieurs pièces relatives à l'abbaye de Savigny. J'en ai conservé la note et vous en donne copie :

- *Liber consuetudinum* (sic) *Saviniacensis monasterii*, in-fol., sur vélin, XIII<sup>e</sup> siècle, 127 fol., imparfait à la fin ;
- Catalogue des abbés de Savigny (XV<sup>e</sup> siècle) ;
- Inventaire des titres de l'abbaye de Savigny, in-fol. Sur papier, XVII<sup>e</sup> siècle.

Lorsque les livres de M. Sudan furent vendus, j'avais pour concurrent M. de Verna, qui me céda la plus grande partie des articles que je désirais, mais il me pria de lui abandonner en retour tout ce qui était relatif à l'abbaye de Savigny, où l'un de ses oncles avait été religieux. La bibliothèque de M. de Verna a passé à son fils aîné qui l'a fait transporter dans son château du Dauphiné.<sup>71</sup>

L'inventaire des titres et le *Liber consuetudinum* ici mentionnés sont aisément identifiables aux deux manuscrits qui, d'après Jean-Prosper Gauthier, seraient passés de la collection Cochard à la collection de la Verna après l'année 1827. Pourtant, aux yeux des experts, cette lettre prouve de manière indiscutable que Victor-Dauphin de la Verna aurait acquis, peu après 1827, ces documents lors de la vente, elle aussi clandestine, de la collection Sudan. La contradiction ainsi soulevée sème le doute quant à l'identité des possesseurs successifs des manuscrits concernés. L'erreur est-elle imputable à Jean-Prosper Gauthier, qui n'est pas contemporain des événements ? Ou Jean-Louis Coste omet-il de préciser, dans sa lettre à Auguste Bernard, que l'inventaire et le coutumier de Savigny sont passés entre ses mains avant d'échoir dans celles du baron de la Verna ? Quelle que soit la réponse à ces questions, les nombreuses pérégrinations des archives de l'abbaye de Savigny demeurent un fait indiscutable. Un autre témoignage de Jean-Prosper Gauthier, qui figure cette fois dans une lettre adressée à Auguste Bernard le 15 mars 1850, confirme d'ailleurs le phénomène, en soulignant l'implication de Claude-Charles Chelle, son prédécesseur à la tête des Archives départementales :

M. Collombet m'a dit avoir vu chez Mme Chelle, après la mort de son mari, des pièces assez nombreuses qui appartiennent au fonds de cette abbaye [de Savigny].<sup>72</sup>

En outre, certains documents de la sou-série 1 H font allusion à des restitutions d'archives, par le biais d'annotations dues aux archivistes. La mention « réintégré 25 janvier 1899 » a été relevée sur plusieurs manuscrits. Une recherche entreprise dans les archives du service a permis d'apprendre que, à la suite d'un jugement prononcé par le tribunal civil de Lyon, plusieurs pièces anciennement « empruntées » au fonds de l'abbaye de Savigny avaient été restituées aux Archives départementales du Rhône. Dans le lot figurent trois des quatre manuscrits évoqués précédemment : le *Liber consuetudinum*, les *Nomina abbatum* de Benoît Mailliard et l'inventaire des titres de Claude d'Albon<sup>73</sup>. Seul l'exemplaire du cartulaire a échoué à la Bibliothèque municipale de Lyon.

<sup>70</sup> BERNARD, 1853 a.

<sup>71</sup> MSE, t. 9, fol. 197, cité in AFFAIRE DAUPHIN DE LA VERNA, 1898, p. 44-45.

<sup>72</sup> MSE, correspondance, tome XI, fol. 148. Extrait cité in GIRY, CLÉDAT ET COVILLE, 1898, p. 22.

<sup>73</sup> Cotes respectives : ADR, 1 H 20 ; ADR, 1 H 6 et ADR, 1 H 3/1.



Par ailleurs, onze pièces isolées font également partie du lot, sans être identifiées<sup>74</sup>. Une autre restitution est mentionnée, dans les archives du service des Archives départementales, pour l'année 1899. Elle correspond au dépôt, devant la porte du bâtiment des archives, d'une « chemise enveloppant quatre pièces restituées par un anonyme en 1899 ». Sans doute est-elle le fait d'un collectionneur repentant ? Les documents concernés portent cette fois la mention « restitué 1899 ». Deux d'entre eux sont d'une importance capitale pour l'histoire de l'abbaye de Savigny : le privilège accordé au monastère en 1272 par Bernard, abbé du Mont Cassin et la copie d'un coutumier – la *Papirus conventus* – réalisée par Benoît Mailliard à la fin du XV<sup>e</sup> siècle<sup>75</sup>. D'autres soustractions d'archives ont également donné lieu à des restitutions. Elles sont malheureusement moins bien documentées et ne peuvent que faire l'objet d'une énumération succincte, par ordre chronologique. Un versement est d'abord effectué par le greffe du tribunal de Lyon en 1927. Il est cité par René Lacour, mais ne figure ni dans le rapport annuel ni dans le registre des entrées. D'après les mentions portées sur certaines pièces disséminées dans le fonds, un don aurait été fait par un nommé Martin Basse en 1936. Les archives sont également muettes à ce sujet. Par ailleurs, les Archives départementales de Saône-et-Loire restituent en 1950 au département du Rhône une nomination de procureur<sup>76</sup>. Enfin, quelques pièces incluses dans le fonds de l'église paroissiale d'Amplepuis<sup>77</sup>, comportent la mention "Don de Tholin (XVI)". Elles ont certainement été versées par Mme Georges Tholin, qui a remis en 1923 des archives historiques et généalogiques sur le territoire d'Amplepuis.

Les archives saviniennes ont subi, notamment dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, toute une série de pillages qui ont mis entre les mains de collectionneurs quelques-unes des pièces majeures. Le fonds aujourd'hui conservé aux Archives départementales du Rhône est donc amputé de certains documents, en particulier ceux qui appartiennent au fonds Coste de la Bibliothèque municipale de Lyon. Il n'est pas exclu que d'autres documents, potentiellement acquis par d'autres particuliers, échappent encore à notre connaissance. À en croire les pertes contemporaines du monastère ou plus tardives, les sources aujourd'hui disponibles pour étudier l'abbaye de Savigny sont non seulement dispersées, mais aussi lacunaires. Elles constituent malgré tout un fonds considérable autant par son ampleur que par sa richesse et sa diversité.

## 2.2. Panorama chronologique des sources

À elle seule, la sous-série 1 H des Archives départementales du Rhône occupe près de 15 m linéaires d'archives. Parmi les cinq cent six cotes correspondantes, trois cent seize intéressent l'abbaye de Savigny tandis que cent quatre-vingt-dix concernent les établissements dépendants. S'y

<sup>74</sup> ADR, 3 T 18, rapport du préfet, 1899 ; 3 T 19, rapport de l'archiviste, 1899.

<sup>75</sup> ADR, 3 T 60, rapport, 1899. Cotes respectives des documents : ADR, 1 H 9 et 1 H 27/1.

<sup>76</sup> ADR, 1 H 32/2-1.

<sup>77</sup> ADR, 1 H 105.

ajoutent essentiellement les documents des Archives nationales, de la Bibliothèque municipale de Lyon et des Archives municipales de Savigny. Les répertoires de tous les fonds sont présentés dans le troisième volume de la thèse. Ce panorama chronologique a simplement pour objectif de signaler les sources majeures de l'histoire savinienne et de mettre en évidence les périodes pas, ou peu, documentées faute d'archives.

Document majeur s'il en est, le *Liber cartarum Pontii abbati*, compilé vers 1135, constitue la principale source de l'histoire savinienne des IX<sup>e</sup>, X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles. Le manuscrit original, conservé depuis le XVI<sup>e</sup> siècle au château abbatial de Sain-Bel, a été perdu au XVIII<sup>e</sup> siècle, vraisemblablement sous le gouvernement de Jean de Fuligny Damas (1711-1762)<sup>78</sup>. Il a été copié une première fois au XVI<sup>e</sup> siècle au profit des moines<sup>79</sup>. Un autre exemplaire a été créé vers 1675, toujours dans le cadre du monastère<sup>80</sup>. Il procède de la première copie. Deux autres exemplaires ont été copiés, respectivement en 1700 pour Laurent Pianelli de la Valette<sup>81</sup> et à la charnière des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles pour Claude Ménéstrier<sup>82</sup>. Tous deux se fondent également sur la copie initiale. Le dernier exemplaire connu, rédigé dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle pour Nicolas Yéméniz, est en revanche copié sur le manuscrit de Laurent Pianelli de la Valette<sup>83</sup>. Le cartulaire a été édité au XIX<sup>e</sup> siècle par Auguste Bernard<sup>84</sup>, qui s'est fondé essentiellement sur les copies modernes puisqu'il n'a pu accéder personnellement à la copie la plus ancienne, qui se trouvait alors chez Jean-Louis Coste<sup>85</sup>. Seule disponible à ce jour, cette édition pose un certain nombre de problèmes, notamment en ce qui concerne l'identification des noms de lieux et la datation des actes. Pierre Ganivet prépare actuellement une réédition scientifique du texte à partir de la copie initiale. À la suite d'Édouard Perroy, qui s'était préoccupé des chartes foréziennes<sup>86</sup>, il a d'ores et déjà transcrit la totalité des actes et corrigé leur datation. Par ailleurs, le *Liber cartarum* se révèle très proche de certains cartulaires produits par Cluny sous l'abbatit d'Hugues de Semur (1049-1109). D'après les travaux respectifs de Pierre Ganivet et Dominique Iogna-Prat, le cartulaire de Savigny et le cartulaire A de Cluny possèdent une structure interne similaire qui les rapproche des *Gesta abbatum* : en effet, les actes sont classés par abbatit et sont parfois précédés d'une notice abbatiale, véritable biographie historique consacrée à l'abbé correspondant<sup>87</sup>. Recueil de chartes et geste des abbés : voilà qui confère au *Liber cartarum* une importance considérable pour l'histoire du monastère primitif certes, mais aussi pour l'historiographie savinienne du XII<sup>e</sup> siècle.

<sup>78</sup> Voir *supra* : chapitre I, 2.1.1.3.

<sup>79</sup> BML, fds Coste, ms 392.

<sup>80</sup> BnF, lat. 10035.

<sup>81</sup> BIM, H 97/33.

<sup>82</sup> BML, ms 1491.

<sup>83</sup> BnF, NAL 1932.

<sup>84</sup> BERNARD, 1853 a.

<sup>85</sup> Sur les conditions de la collation : voir *infra* : partie I, chapitre II, 3.2.1.

<sup>86</sup> PERROY, 1943.

<sup>87</sup> Pour le cartulaire de Cluny, voir IOGNA-PRAT, 2002 c.

Neuf cent quarante chartes, réparties entre le X<sup>e</sup> et le XI<sup>e</sup> siècle, composent cet ouvrage. Elles sont complétées par quelques originaux, conservés aux Archives départementales du Rhône. La documentation est toutefois très inégale selon les périodes. Ainsi n'existe-il aucun document antérieur à l'incendie qui, vers 935, aurait touché l'abbaye à l'occasion des incursions hongroises. Aux alentours de l'an mil, Savigny bénéficie d'un grand nombre de donations : les années 980-1030 sont en conséquence très bien représentées par les actes du cartulaire. Alors que la fin du XI<sup>e</sup> siècle est très peu documentée, la première moitié du siècle suivant bénéficie en revanche de chartes relativement nombreuses dans le cartulaire.

La seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle correspond à un vide documentaire, à peine contredit par quelques actes insérés par Auguste Bernard dans l'appendice de son cartulaire. Au début du siècle suivant, la documentation reste d'ailleurs limitée. Le *Liber consuetudinum*, commencé sous l'abbatiat de Guillaume Bollat (1204/1210-1233), constitue cependant une exception notable et une source de tout premier ordre. Il a récemment fait l'objet d'une édition critique et d'un commentaire dans le cadre d'une thèse d'École des chartes, réalisée par Pauline Gendry<sup>88</sup>. À partir des années 1250, les sources saviniennes sont plus nombreuses : de nombreux actes originaux sont en effet conservés aux Archives départementales du Rhône ; certains d'entre eux ont d'ailleurs été publiés par Marie-Claude Guigue, dans le *Cartulaire lyonnais*<sup>89</sup>.

Les XIV<sup>e</sup>, XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles ont aussi donné lieu à une riche production écrite, majoritairement inédite. Quelques-uns de ces actes sont également transcrits par Auguste Bernard dans son appendice : c'est le cas par exemple du texte de la réforme contemporaine de l'abbé Jean de Lutry (1324-1350), heureusement recopié par l'érudit forézien sur un original aujourd'hui illisible<sup>90</sup>. En outre, les écrits de Benoît Mailliard, grand-prieur, et de François I d'Albon, abbé, constituent pour la charnière des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles un *corpus* documentaire très intéressant. Ces religieux ont produit une série de coutumiers, partiellement édités par le comte de Neufbourg<sup>91</sup> ou par Georges Guigue et Jacques Laurent<sup>92</sup>, mais jamais véritablement exploités.

Pour les derniers siècles de l'abbaye, deux autres périodes se distinguent enfin par l'existence de textes peu nombreux, certes, mais très riches et totalement inédits. Ainsi en est-il des manuscrits de François II d'Albon (1608-1660), qui actualise, au début du XVII<sup>e</sup> siècle, l'œuvre de son ancêtre homonyme. Constitué dans les années 1760-1790, le dossier relatif à la suppression du monastère, dispersé aux Archives nationales et aux Archives départementales du Rhône, comporte enfin quelques pièces très connues, comme la bulle du pape Pie VI, mais aussi une quantité de textes annexes, destinés à régler dans la pratique les problèmes liés au devenir des biens monastiques.

---

<sup>88</sup> GENDRY, 2012.

<sup>89</sup> GUIGUE, 1885-1893.

<sup>90</sup> BERNARD, 1853 a, ch. n° 951, p. 519-532. Voir *infra* : chapitre I, 5.1.2.

<sup>91</sup> NEUFBOURG, 1966.

<sup>92</sup> GUIGUE ET LAURENT, 1951.

Paradoxalement, le Moyen Âge concentre, malgré une documentation lacunaire, voire même indigente, la majorité des travaux historiques qui commencent, dès les années 1950, avec Pierre-Roger Gaussin, et se poursuivent, à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, avec Michel Rubellin. L'époque moderne a seulement suscité quelques commentaires d'érudits du XIX<sup>e</sup> siècle qui, à l'instar de Jean Roux ou, dans une moindre mesure d'Auguste Bernard, la dépeignent comme une longue période d'agonie.

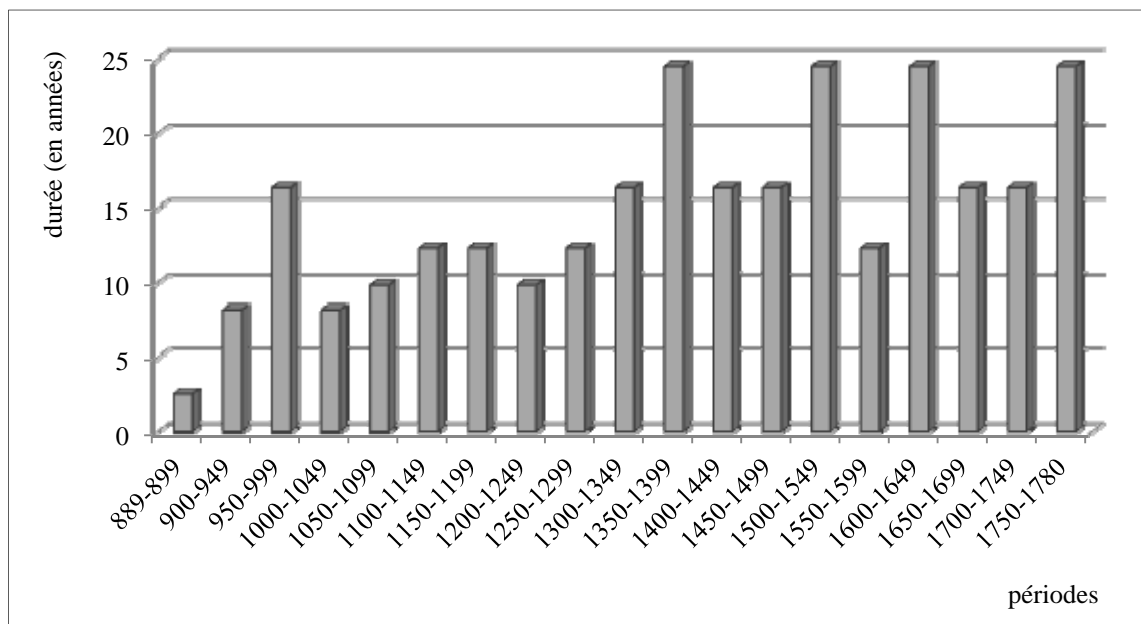
### 2.3. Un premier survol de l'histoire savinienne

Savigny est une Église monastique fondée probablement au début du IX<sup>e</sup> siècle dans une société carolingienne qui élabore, avec Haymon d'Auxerre, la théorie des trois ordres et qui accorde une importance considérable aux hommes de religion, les *sacerdotes*<sup>93</sup>. Dans une société devenue féodale au tournant de l'an mil, elle devient aussi un seigneur souverain qui usurpe d'anciennes prérogatives royales comme d'autres souverains ecclésiastiques ou laïques. Elle possède alors des droits seigneuriaux sur les terres et sur les hommes, en particulier des droits de justice. Aspects spirituels et aspects temporels se confondent alors et participent ensemble à l'histoire de l'abbaye de Savigny, qui connaît à ce moment-là son apogée. L'évolution des pouvoirs en Lyonnais et le déclin du monachisme bénédictin stoppe ensuite la progression du monastère, qui se trouve en plus confronté aux crises de la fin du Moyen Âge. Grâce à son patrimoine important et habilement géré, l'abbaye savinienne se maintient néanmoins jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle au contraire d'établissements situés à Lyon même, comme Ainay ou l'Ile-Barbe qui sont sécularisés dès le XVI<sup>e</sup> siècle.

Pendant les dix siècles de son existence, au moins cinquante-deux abbés se sont succédé à la tête de l'abbaye de Savigny. Manquent évidemment les premiers abbés du monastère, qui nous échappent en raison des lacunes de la documentation<sup>94</sup>. La liste abbatiale est assez bien connue depuis les travaux d'Auguste Bernard, corrigés et précisés ces dernières années par Pierre Ganivet : ordre de succession des abbés et dates extrêmes des abbatiats permettent alors de considérer l'histoire de l'abbaye dans la longue durée (annexe C 1). Elle sera très utile pour toutes les parties de cette thèse. L'histogramme présenté ci-dessous (figure 1) affiche la durée moyenne des abbatiats par période de cinquante ans. D'un point de vue théorique, une succession rapide des abbés pourrait refléter une instabilité dans le gouvernement de l'abbaye et des difficultés importantes dans la gestion des affaires internes et/ou externes du monastère. À l'inverse, une succession lente pourrait correspondre à une période de stabilité du pouvoir et de prospérité.

<sup>93</sup> IOGNA-PRAT, 2002 d, p. 24.

<sup>94</sup> Voir *supra* : chapitre I, 2.1.1.1.



**Figure 1. Abbaye de Savigny : durée moyenne des abbatiats**

À l'époque moderne, le rapport de cause à effet n'est pourtant plus valable. L'abbé ne vit déjà plus au monastère ; la communauté est placée sous la surveillance du grand-prieur, qui devient un personnage de tout premier plan. Le régime de la commende, qui se met en place à Savigny sous l'abbatiat de François I d'Albon, amplifie encore le phénomène. À partir de ce moment-là, la durée des abbatiats ne reflète plus la situation du monastère, mais celle de la famille dominante. De fait, les hommes de la famille d'Albon se transmettent le trône abbatial d'oncle à neveu pendant plus de deux siècles. Ils le gardent en moyenne trente-cinq ans. La seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle est marquée par un creux qui ne correspond cependant pas à un affaiblissement flagrant de la dynastie. Certes, les seigneurs d'Albon font appel à deux abbés fiduciaires en raison de l'absence d'héritier en âge de gouverner l'abbaye après la mort d'Antoine d'Albon (1521-1573). Mais ils exercent une domination flagrante sur Jean Durand (1574-1581), puis Claude Rondi (1581-1608), qui résignera d'ailleurs sa charge en faveur de François II d'Albon.

Le constat se prête en revanche très bien aux siècles du Moyen Âge. Le contraste entre les dernières années du IX<sup>e</sup> siècle et le X<sup>e</sup> siècle est particulièrement marqué : alors que trois abbés seulement gouvernent l'abbaye entre 936 et 1006, quatre abbés se succèdent en moins de dix ans entre 889 et 999. Après le pic rencontré pour le X<sup>e</sup> siècle, la durée moyenne des abbatiats augmente progressivement pour se stabiliser autour de dix ans au Moyen Âge et de quinze ans à l'époque moderne. Il existe néanmoins des points de rupture qui correspondent à des événements particuliers. La durée moyenne baisse sensiblement dans la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle : à cette époque, des abbés de mauvaise réputation – notamment Zacharie (1233/1234-1238) – succèdent à Richard (1197-v. 1202) qui a déclenché un conflit désastreux contre l'archevêque de Lyon. Elle augmente

au contraire dans la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle à la suite d'une réforme conduite par le prélat lyonnais, qui aboutit au long gouvernement d'Étienne de Saint-Just (v. 1369-v. 1406).

Il faut désormais rentrer dans le corps du sujet. Ce travail historique est essentiellement fondé sur les travaux récents des historiens du PCR, au premier rang desquels figurent Pierre Ganivet, historien du haut Moyen Âge, et Pauline Gendry, liturgiste. Il emprunte aussi aux travaux de Pierre-Roger Gaussin ou Michel Rubellin, qui ont replacé Savigny au cœur du monachisme rhodanien. L'historique présenté ci-dessous prend en compte tous les aspects de l'histoire de l'abbaye de Savigny, en insistant particulièrement sur l'évolution de la spiritualité et de la liturgie saviniennes. Il s'inscrit dans une progression chronologique et thématique, en s'attardant respectivement sur les origines du monastère, sur son apogée aux X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles, ses premières difficultés du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle, sur sa domination par une famille noble entre le XV<sup>e</sup> et le XVII<sup>e</sup> siècle et sur sa suppression au XVIII<sup>e</sup> siècle.

### 3. Les origines de l'abbaye (IX<sup>e</sup>-milieu X<sup>e</sup> siècle)

---

Tout document relatif à la fondation de l'abbaye de Savigny a disparu sans doute assez tôt. Dès la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle, le rédacteur du *Liber cartarum* avoue implicitement son ignorance en évoquant simplement les origines anciennes de son établissement. La période des origines englobe plusieurs questions historiques – Savigny avant l'abbaye, les légendes de fondation, les faits avérés et les événements dramatiques du X<sup>e</sup> siècle – qui ont suscité une littérature relativement abondante, notamment depuis les années 1970. La synthèse suivante est essentiellement fondée sur les recherches de Michel Rubellin et de Pierre Ganivet. Elle est aussi alimentée par les dernières discussions menées dans le cadre du PCR.

#### 3.1. Une occupation antérieure à l'abbaye ?

Le silence des sources anciennes explique sans doute le peu d'intérêt manifesté par les historiens de Savigny à l'égard de l'occupation du site avant l'abbaye. Seul Jean Roux fait état de la « solitude » des premiers moines, en se référant implicitement à des récits historiques du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>95</sup>. Ses successeurs – Auguste Bernard en tête – ont très rapidement relégué cette considération au rang de légende de fondation<sup>96</sup>. Le toponyme *Saviniacus* est pourtant une formation antique ou tardo-antique, qui pourrait désigner un domaine appartenant à un certain *Sabin(i)us* »<sup>97</sup>. Certes, les vestiges antérieurs au Moyen Âge se limitent aujourd'hui à une stèle

<sup>95</sup> ROUX, 1844, p. 155. Voir *infra* : chapitre I, 3.2.1.2.

<sup>96</sup> Voir *infra* : chapitre I, 3.2.1.

<sup>97</sup> Formation à partir de l'anthroponyme romain *Sabin(i)us* et du suffixe *-acus*, *-acum*.

funéraire, utilisée en remploi dans une maison de la place du 11-Novembre<sup>98</sup>, et à quelques tessons de céramique antique, repérés dans les fondations de l'abbatiale romane<sup>99</sup>. Mais, en l'absence de toute fouille d'envergure, à Savigny même ou aux alentours, rien n'interdit objectivement d'envisager une occupation antérieure à l'abbaye.

L'analyse des chartes du *Liber cartarum* a récemment permis à Pierre Ganivet de formuler une hypothèse inédite quant au site de Savigny. Le raisonnement repose sur l'utilisation fréquente, dans des actes datés du X<sup>e</sup> ou du premier tiers du XI<sup>e</sup> siècle, de cadres territoriaux alors désuets. Les lieux donnés à l'abbaye sont ainsi fréquemment situés par rapport à des *agri*, c'est-à-dire à des circonscriptions territoriales qui, par comparaison avec le cas mâconnais ou autunois, pourraient faire leur apparition à la fin de l'époque mérovingienne. Or, une même *villa*, ou un même *locus*, peut se trouver, selon les chartes consultées, dans des *agri* différents à des époques pourtant similaires. La *villa* de Sourcieux fournit un excellent exemple du phénomène<sup>100</sup> : elle est située *in valle Brevonica* en 857, 954/984 et 1007/1017, *in agro Floriacensi* vers 975 et autour de l'an mil, et enfin *in agro Saviniacensi* en 1013. Dès lors, le terme d'*ager* a visiblement perdu sa signification première. Il n'est plus utilisé pour désigner un territoire précis et délimité, mais seulement pour situer un lieu par rapport à des repères spatiaux. La localisation est relative, et non plus absolue.

Par ailleurs, l'importance de la localité éponyme du X<sup>e</sup> ou du XI<sup>e</sup> siècle est sans rapport avec la définition de l'*ager* lui-même. Au milieu du X<sup>e</sup> siècle, Goiffieux est une localité de modeste importance, qui paraît tout à fait secondaire aux côtés de la paroisse de Mornant. Dans le *Liber cartarum* existe néanmoins un *ager Gofiacensi*, mentionné à trente-six reprises. Les fouilles de Matthieu Poux ont cependant révélé, sur le site de Goiffieux, une occupation nettement antérieure : une vaste *villa* gallo-romaine, puis un possible lieu de culte du haut Moyen Âge, entouré de sépultures des VII<sup>e</sup> et VIII<sup>e</sup> siècles<sup>101</sup>. Dans cet exemple, le domaine de Goiffieux aurait donné son nom à l'*ager* éponyme aux VII<sup>e</sup> ou VIII<sup>e</sup> siècles avant de tomber en déshérence au profit de la localité voisine, siège d'une paroisse. Autrement dit, l'organisation de l'espace, à laquelle le cartulaire fait référence, est antérieure aux chartes elles-mêmes. Elle est donc susceptible d'apporter quelques indices quant au cas de Savigny.

L'*ager Saviniacensi*, qui possède dans le *Liber cartarum* trente-et-une occurrences, couvre tout ou partie des actuelles communes de Savigny, l'Arbresle, Sourcieux, Saint-Pierre-la-Palud, Chevinay, Bessenay et Bibost<sup>102</sup>. Il porte le nom de Savigny alors que l'abbaye n'est attestée que dans la première moitié du IX<sup>e</sup> siècle<sup>103</sup>. Il pourrait alors attester de l'existence en ce lieu d'un

<sup>98</sup> LAVIGNE, 2003, p. 9.

<sup>99</sup> Voir *infra* : partie III, chapitre XI, 1.4.1.1.

<sup>100</sup> Voir BERNARD, 1853 a, ch. n° 19, p. 21-22 ; ch. n° 155, p. 114-115 ; ch. n° 187, p. 134-135 ; ch. n° 685, p. 355 et ch. n° 733, p. 379.

<sup>101</sup> POUX, 2011, notamment p. 164.

<sup>102</sup> GANIVET, 2009, p. 45-47.

<sup>103</sup> Voir *infra* : chapitre I, 3.2.2.

établissement antérieur au monastère, qui serait assez important pour justifier la transmission de son toponyme<sup>104</sup>. Dès lors, il est tentant de s'interroger sur l'identification de cet établissement potentiel. Plusieurs pistes de réflexion sont envisageables, depuis le domaine aristocratique jusqu'au domaine public impérial. Le *Liber cartarum* mentionne d'ailleurs plusieurs localités voisines de Savigny comme d'anciennes *terrae fiscales*. C'est le cas par exemple d'une terre, citée dans un acte de la seconde moitié du X<sup>e</sup> siècle, qui est située *in villa Bretonica, in agro Saviniacensis*<sup>105</sup>. La présence de ces fiefs en Lyonnais ne permet cependant pas de tirer la moindre conclusion sur le cas savinien. Retenons simplement l'existence possible, au lieu dit Savigny, d'un établissement suffisamment important pour donner son nom à une circonscription territoriale. Que son origine soit fiscale ou simplement aristocratique, tardo-antique ou mérovingienne, ne modifie guère les conclusions relatives à l'abbaye, qui semble bien s'être installée sur un site déjà occupé.

Une dernière hypothèse peut enfin être formulée au sujet de la *villa* de Savigny, qui est curieusement absente du cartulaire. Les premières mentions du bourg savinien remontent seulement au milieu du XI<sup>e</sup> siècle. La création tardive de ce bourg n'est pourtant pas la seule explication possible à ce phénomène. Les chartes du *Liber cartarum* rappellent les acquisitions de terres faites par les moines aux X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles ; à en croire l'absence de mention d'une *villa* savinienne, l'abbaye n'a pas reçu de terres sises à Savigny même au cours de ces deux siècles. Peut-être a-t-elle dans ce cas bénéficié d'une donation plus précoce, à une époque dénuée de toute documentation archivistique (avant 935), peut-être même au moment de la fondation du monastère ? Un tel cas de figure ne serait pas isolé dans le monde monastique médiéval, comme le montre l'exemple clunisien à travers les recherches nouvelles menées sur le site de l'église mariale par Anne Baud et Christian Sapin<sup>106</sup>.

### 3.2. Une fondation monastique impériale ?

L'absence de charte de fondation, et plus généralement, de tout acte antérieur à 935, s'est révélée propice à l'apparition de légendes, visant à rattacher l'abbaye de Savigny à quelques hommes illustres. Les faits avérés sont ténus, mais suffiront néanmoins pour formuler des hypothèses au sujet des conditions de fondation de cet établissement.

#### 3.2.1. Les légendes de fondation

De nombreux récits entourent la fondation de l'abbaye de Savigny. Certains d'entre eux apparaissent sous la plume d'historiens du XIX<sup>e</sup> siècle, en particulier Jean-Baptiste Montfalcon,

<sup>104</sup> GANIVET, 2009, p. 45.

<sup>105</sup> GANIVET, 2009, p. 44 ; BERNARD, 1853 a, ch. n° 104, p. 75-76.

<sup>106</sup> BAUD ET SAPIN, 2013, p. 500-503.



qu'Auguste Bernard s'empresse de contredire<sup>107</sup>. Seules les deux légendes nées au sein de l'abbaye elle-même retiendront ici l'attention.

### 3.2.1.1. Une fondation de Charlemagne à la fin du Moyen Âge

La légende la plus ancienne est véhiculée par Benoît Mailliard, grand-prieur de Savigny à la charnière des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles<sup>108</sup>. Elle figure notamment dans ses *Nomina abbatum*, édités en 1966 par le comte de Neufbourg.

*Et primo sciendum est quod tempore Caroli magni fuit hoc nostrum Savigniacense monasterium primitus fundatum sed per que[m] certive ignorantes tenemus tam generaliter quam per Carolum magnum fundatum fuit. (...) ex eo quia ut dictum est fuit tempore ipsius Caroli magni regis Francie huius modi monasterium fundatum quia ipse Carolus ad huic Sancti Martini fondavit tercio quia primus huius monasterii abbas qui vocabatur Adalbertus tempore Caroli magni fuit ut Poncius abbas prestaria per dictum Adalbertum facta in libro suo cartarum attestatur.*<sup>109</sup>

L'auteur situe donc la fondation de l'abbaye de Savigny à l'époque carolingienne. Sur la base d'une charte du cartulaire, qui lui permet de situer le premier abbatiat d'Aubert sous le règne de Charlemagne, il en fait même une fondation royale, ou impériale. Il se livre en réalité à un raccourci arrangeant : non seulement Aubert n'est pas présenté par le cartulariste comme le premier abbé mais comme le premier abbé connu, mais en plus la charte dans laquelle il est cité ne date pas du règne de Charlemagne (768-814) mais de celui de Carloman (879-884)<sup>110</sup>.

Si l'hypothèse d'une fondation d'époque carolingienne ne doit pas être rejetée, celle d'une fondation par Charlemagne lui-même est en revanche sujette à caution. Si le compilateur du *Liber cartarum* avait eu connaissance de tels faits historiques, il en aurait nécessairement fait mention. Or, il se contente d'évoquer les origines anciennes du monastère, sans plus de précisions : *Sapiniacense coenobium olim longe ab antiquis patribus instructum (...)*<sup>111</sup>. Cette première légende semble être une invention du Moyen Âge central, intervenant entre la rédaction du cartulaire, vers 1135, et celle des *Nomina abbatum*, en 1499.

### 3.2.1.2. Une fondation contemporaine de Benoît d'Aniane au XVIII<sup>e</sup> siècle

Reprise, non sans suspicion, dans *Gallia christiana*<sup>112</sup>, la seconde légende apparaît sous la plume de François de Fournillon Butery, chararier de l'abbaye, qui rédige en 1718 une « Histoire en abrégé de l'abbaye de Savigny ». Elle est reprise par Laurent de Foudras, dernier grand-prieur de Savigny, qui écrit en 1766 un « Tableau de l'abbaye et chapitre de Saint-Martin de Savigny ».

<sup>107</sup> BERNARD, 1853 a, p. LXXV. Voir aussi MONFALCON, 1851, p. 225.

<sup>108</sup> GANIVET, 2006 a, p. 7-8.

<sup>109</sup> NEUFBOURG, 1966, p. 19.

<sup>110</sup> GANIVET, 2006 a, p. 8.

<sup>111</sup> BERNARD, 1853 a, p. LXXXVI-LXXXVII.

<sup>112</sup> GALLIA CHRISTIANA, 1876, col. 259-269.

Comme le montrent les extraits présentés ci-dessous, les deux textes sont très proches l'un de l'autre et procèdent de toute évidence de la même tradition historiographique.

Histoire de François de Fournillon Butery (1718) :

Il est difficile de bien établir le temps de la fondation. Si on en veut croire une ancienne tradition, elle est entre le cinquième et le sixième siècle de l'Église. On prétend que six solitaires retirés dans une espèce de désert, nommé anciennement *locus Sapiniacensis*, étant informés que saint Maur, disciple de saint Benoît, passait à l'Arbresle au temps qu'il fut envoyé dans les Gaules, profitèrent de l'occasion et du voisinage de son passage et luy furent demander l'habit de saint Benoît que ce saint leur accorda. Il reste dans l'abbay[e] un monument sensible de cette tradition. C'est une petite chapelle massive sous le titre de saint Léger, qui est un peu séparée des églises et lieux réguliers de cette abbaye, et où ces solitaires faisoient leurs prières. Cette chapelle a résisté à toutes les injures des temps et les curieux qui l'on veü avouent que la construction est des premiers siècles.<sup>113</sup>

Tableau de Laurent de Foudras (1766) :

L'abbaye de St-Martin de Savigny alias *Sapini*, diocèse de Lyon, située à quatre lieux de cette ville, dans une solitude telle que les saints Pères vouloient l'établissement des maisons religieuses, éloignées du tumulte des villes, paroît être du sixième siècle. La tradition rapporte que cette solitude fut en premier lieu habitée par des solitaires qui faisoient leurs exercices dans une petite chapelle souterraine qui existe encore, joignant la chapelle de Notre-Dame (dont on parlera ensuite), et que lorsque *saint Maur* vint en France pour y établir la règle de *Saint-Benoît*, ces solitaires en embrassèrent la règle. Dans le huitième siècle, Charlemagne en fut le restaurateur. Il y fit et donna beaucoup de biens. Plusieurs autres souverains et nobles s'empressèrent aussi de suivre ses traces et d'y placer des sujets que la sainteté des abbés et religieux y attiroient.<sup>114</sup>

Cette fois, Charlemagne est désigné comme le restaurateur de Savigny, et non plus comme son fondateur. L'abbaye serait née de la rencontre entre quelques ermites et saint Maur, prétendument chargé de répandre la règle de saint Benoît. Au-delà du récit événementiel, c'est l'utilisation du champ lexical de l'isolement qui se révèle intéressante : le site de Savigny est une solitude, une sorte de désert ; les premiers moines sont des solitaires. Les allégations de ces religieux, qui entrent en contradiction avec les hypothèses de travail relatives à une occupation laïque antérieure au monastère<sup>115</sup>, sont révélatrices de l'état d'esprit de leurs inventeurs. Elles ne permettent pas de présumer des origines du monastère de Savigny, qu'il faut désormais appréhender à partir de la documentation historique.

### 3.2.2. Les faits historiques

Le vocable martinien de l'abbaye de Savigny, qui semble être d'origine, n'est d'aucun secours pour la datation de sa fondation. Le saint connaît en effet un succès indéniable dès l'époque de sa vie et jusqu'à l'époque carolingienne au moins, ainsi qu'en témoignent les nombreux établissements qui ont adopté son patronage<sup>116</sup>. Les premières mentions de l'abbaye de Savigny apparaissent dans le premier tiers du IX<sup>e</sup> siècle, sous le règne de Louis le Pieux, fils de Charlemagne. La première intervient dans la *Notitia de servicio monasterium* qui, en 817-819, dresse un bilan de la réforme

<sup>113</sup> ADR, 1 H 4, fol. 141 r-145 v.

<sup>114</sup> AN., G<sup>9</sup> 74, 20-21, p. 49. Voir annexe C 16.

<sup>115</sup> Voir *infra* : chapitre I, 3.1.

<sup>116</sup> Citons quelques exemples pour mémoire : Ligugé, Tours, Autun ou encore, dans le diocèse de Lyon, Ainay et l'Île-Barbe.

monastique engagée par Louis le Pieux et menée par Benoît d'Aniane. Savigny apparaît alors comme un monastère impérial, placé sous le respect de la règle bénédictine. Elle figure parmi les établissements sans doute récents, qui ne sont redevables que de prières en faveur de l'empereur et de sa famille<sup>117</sup>. La seconde mention se trouve dans un acte du cartulaire, qui décrit une précaire passée en 825 par un nommé Just, abbé de Savigny<sup>118</sup>. Michel Rubellin déduit de ces mentions trois certitudes : l'existence attestée de l'abbaye de Savigny dans le premier tiers du IX<sup>e</sup> siècle, le patronage impérial et l'adoption de la règle bénédictine. Il émet aussi prudemment l'hypothèse d'une fondation favorisée par la venue de Benoît d'Aniane à Lyon, dans les premières années de l'empire :

(...) sa venue dans la région [a] pu être comme un déclencheur pour la fondation d'un nouvel établissement à Savigny, ce qui placerait celle-ci au tout début du IX<sup>e</sup> siècle, sans que, pour autant, Benoît d'Aniane en ait été l'acteur principal.<sup>119</sup>

Pierre Ganivet se montre plus réservé quant à l'idée d'une fondation impériale, tout en reconnaissant que, d'après sa mention dans la *Notitia de servicio monasterium* et sa donation à l'archevêque Rémi I (852-875) par l'empereur Lothaire<sup>120</sup>, l'abbaye de Savigny semble bien dans la mouvance de l'empire. Quoi qu'il en soit de ce rôle potentiel de la famille impériale, au sens large, le monastère est aujourd'hui admis comme une fondation d'époque carolingienne, intervenant sous Louis le Pieux, voire sous Charlemagne. La précaire de 825, précédemment citée, mentionne une donation non datée, mais qui lui est nécessairement antérieure, de quelques années au moins<sup>121</sup>. En conséquence, la fondation de l'établissement savinien est donc contemporaine de la *renovatio* carolingienne, introduite à Lyon dans la première moitié du IX<sup>e</sup> siècle, sur ordre de Charlemagne et Louis le Pieux, par les évêques Leidrade et Agobard. Elle participe ainsi du même mouvement de réforme qui touche essentiellement l'évêché et le clergé séculier, mais aussi certains établissements réguliers, tels que les abbayes de Saint-Pierre ou de l'Ile-Barbe<sup>122</sup>.

La tutelle impériale a-t-elle des incidences marquées sur le fonctionnement des monastères lyonnais en général, sur l'abbaye de Savigny en particulier ? La question a évidemment été posée par nos prédécesseurs, qui soulignent la difficulté d'y répondre en raison de la pénurie documentaire. D'après Michel Rubellin, l'autorité de l'empire a pu s'exprimer par l'intermédiaire du comte de Lyon<sup>123</sup>. L'importance de ce pouvoir comtal est inégale : du temps d'Agobard, le comte Bermond délègue ainsi ses pouvoirs à un représentant, qui siège à Lyon, alors qu'il est lui-même occupé aux fonctions prééminentes de préfet de la province de Lyon. Au contraire, Girard, son successeur (843-870), très lié à l'empereur Charles de Provence (855-863), semble faire de la

<sup>117</sup> *Corpus consuetudinum monasticarum*, t. 1, Sieburg, 1963, p. 496. Cité in RUBELLIN, 2003 f, p. 301.

<sup>118</sup> GANIVET, 2006 a, p. 9 ; BERNARD, 1853 a, ch. n° 16, p. 19.

<sup>119</sup> RUBELLIN, 2003 f, p. 302.

<sup>120</sup> Voir *infra* : chapitre I, 3.3.

<sup>121</sup> GANIVET, 2006 a, p. 9-10.

<sup>122</sup> RUBELLIN, 2003 b, p. 145-152 et RUBELLIN, 2003 d, p. 271-273.

<sup>123</sup> RUBELLIN, 2003 d, p. 303.

cité lyonnaise le véritable centre de son pouvoir. Il pourrait ainsi détenir une autorité effective sur les monastères lyonnais. Par ailleurs, l'autorité comtale se heurte sans doute à l'Église de Lyon, « revitalisée » par l'épiscopat de Leidrade et porteuse de prétentions politiques ambitieuses, au moins jusqu' en 894, année de la mort d'Aurélien<sup>124</sup>. Le seul événement marquant pour l'histoire de Savigny, qui soit véritablement initié par volonté impériale, est finalement peut-être la donation du monastère à l'archevêque Rémi I, dont il va être question dès à présent.

### 3.3. La donation à l'évêque de Lyon

Auguste Bernard et Michel Rubellin se sont intéressés à cette question dans le cadre de leurs travaux respectifs tandis que Pierre Ganivet a proposé récemment de nouvelles hypothèses d'interprétation<sup>125</sup>. Deux exemplaires tardifs révèlent le contenu de ce diplôme par lequel Lothaire attribue, en 852, l'abbaye de Savigny à l'Église de Lyon. Datés du milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, ils prennent place dans un contexte particulier, qui a vu l'archevêque Henri II de Villars (1343-1354) présider à la réforme du monastère<sup>126</sup>. Ils proviennent d'ailleurs d'une source commune, en l'occurrence les archives archiépiscopales, ce qui a évidemment conduit les religieux de Savigny à contester ce contrôle. D'autres diplômes, comme ceux Charles le Chauve en 878 ou Louis le Bègue en 892, connus par des copies relativement anciennes – XII<sup>e</sup> siècle –, suffisent cependant à établir la légitimité de la sujétion de cet établissement à l'autorité de l'évêque<sup>127</sup>. Il faut toutefois se garder de voir une opposition franche entre la période antérieure et la période postérieure à cet acte de donation de 852. L'archevêque Rémi I est un familier de l'empereur Lothaire : en recevant l'abbaye de Savigny, ou celle de Nantua, il devient avant tout son représentant, son délégué pour la gestion de ces monastères. La proximité relative de Lyon par rapport à Savigny rend-elle cette tutelle plus présente dans le quotidien des moines ? C'est la question qui se pose pour la seconde moitié du IX<sup>e</sup> et le début du X<sup>e</sup> siècle. Soulignons toutefois en préambule que l'indigence de la documentation écrite ne permet guère de se prononcer sur cette question.

#### 3.3.1. Les effets de la tutelle épiscopale

Le contrôle épiscopal sur l'abbaye de Savigny s'exprime à travers la gestion du patrimoine foncier et la nomination des abbés<sup>128</sup>. Nous abordons simultanément ces deux questions essentielles, en partant d'une interrogation simple. L'Église de Lyon peut apparemment disposer des biens fonciers du monastère en précaires, c'est-à-dire qu'elle peut les concéder à des bénéficiaires de son

<sup>124</sup> GANIVET, 2000, p. 50-56 et p. 108-110.

<sup>125</sup> BERNARD, 1853 a, p. LXXVIII-LXXIX ; RUBELLIN, 2003 f, p. 304-306 ; GANIVET, 2006.

<sup>126</sup> Voir *infra* : chapitre I, 5.1.2.

<sup>127</sup> GANIVET, 2006 a, p. 11.

<sup>128</sup> RUBELLIN, 2003 f, p. 304-305 ; GANIVET, 2006 a, p. 12-14.

choix. A-t-elle pour autant abusé de cette possibilité qui lui était ainsi offerte d'entretenir sa clientèle à peu de frais ?

La question est difficile à résoudre pour le IX<sup>e</sup> siècle, en raison des difficultés précédemment évoquées. Autour de l'an mil, Bourchard II (979-1033) accorde cependant à l'abbaye de Savigny deux privilèges, qui permettent de suggérer quelques pistes de réflexion sur la période considérée. Par le premier acte, il remet à l'abbaye des biens qui lui avaient été soustraits par ses prédécesseurs sur le trône épiscopal :

*Dum idem pontifex resideret in cleothedro pontificatus, ordine diversae multitudinis clericorum circumseptus, adiit eum Hugo, praedicti coenobii abbas, cum primoribus ejusdem congregationis fratribus, interpellantes pro quibusdam terris quae olim ab antecessoribus ipsius pontificis ab ipso coenobio iniqua pervasione alienatae erant.*<sup>129</sup>

Par le deuxième acte, l'archevêque ordonne cette fois que soient rendus au monastère des biens auparavant aliénés par des *pseudis pastoribus*, ou pasteurs indignes :

*Dum idem archimandrita Lugdunensis ecclesiae resideret in cleothedro pontificatus, ordine diversae multitudinis clericorum circumseptus (...) reddere jussit quicquid a pseudis pastoribus abstractum videbitur (...)*<sup>130</sup>

Il faut évidemment s'interroger sur l'identité des évêques, ou archevêques, qui se seraient livrés à de telles exactions. L'hypothèse des prédécesseurs directs de Bourchard II peut *a priori* être écartée d'emblée puisque que Gui (928-948), Bourchard I (948-954) et Amblard (954-978) ont tous œuvré, à leur manière, au redressement de l'abbaye saviniennne<sup>131</sup>. Les responsables sont-ils alors les évêques de la seconde moitié du IX<sup>e</sup> siècle ou du début du siècle suivant ? L'hypothèse est plausible, mais se heurte néanmoins au constat suivant : les précaires sont en majorité attribuables à des religieux saviniens ; un seul acte, datant des premières années du X<sup>e</sup> siècle, implique en effet un prélat lyonnais, du nom de Haluvala<sup>132</sup>.

Par ailleurs, qui sont les « faux pasteurs », incriminés dans le deuxième document ? Dans le *Cartulaire de Savigny* publié par Auguste Bernard, les deux actes se suivent et suggèrent d'associer ces personnages aux évêques, ou archevêques, mentionnés dans le premier. À des périodes un peu plus tardives, le terme *pastor* est pourtant réservé aux abbés, et non aux archevêques<sup>133</sup>. En outre, les précaires sont, pour la plupart, concédées par des abbés ou des moines saviniens, et non par des archevêques. Au vu de ces remarques, les pasteurs incriminés ne sont-ils pas, tout simplement, les anciens abbés de Savigny eux-mêmes<sup>134</sup>. Rappelons à ce sujet le nombre important d'abbés qui se succèdent à la tête de l'abbaye entre 889 et 929. En l'espace de trente ans, neuf religieux montent

<sup>129</sup> BERNARD, 1853 a : ch. n° 428, p. 231-232, citée in GANIVET, 2006 a, p. 12-13.

<sup>130</sup> BERNARD, 1853 a : ch. n° 429, p. 232, citée in GANIVET, 2006 a, p. 13.

<sup>131</sup> Voir *infra* : chapitre I, 4.1.1.1.

<sup>132</sup> GANIVET, 2006 a, p. 12. Voir aussi BERNARD, 1853 a, ch. n° 29, p. 29-30.

<sup>133</sup> GANIVET, 2006 a, p. 13 ; BERNARD, 1853 a, ch. n° 427, p. 230-231 : cette chartre, datée de 984, évoque en effet le pasteur Gausmar.

<sup>134</sup> GANIVET, 2006 a, p. 12-13.

sur le trône abbatial, pour une durée généralement très courte<sup>135</sup>. Le phénomène est en parfaite contradiction avec le X<sup>e</sup> siècle qui connaît deux abbatiats très longs – Badin (v. 936-v. 955) et Gausmar (v. 954-984). Il pourrait alors accréditer la thèse de désordres internes à l'abbaye, qui seraient à l'origine de la dilapidation de son patrimoine foncier.

### 3.3.2. La désolation du monastère

Il est alors temps de s'intéresser au raid hongrois et, de manière plus générale, à la situation catastrophique de l'abbaye<sup>9</sup> de Savigny. Ces événements appartiennent au X<sup>e</sup> siècle et sont intimement liés avec les faits évoqués ci-dessus. Mais ils occupent une place tellement prépondérante dans l'historiographie traditionnelle qu'ils méritent, à eux seuls, un réexamen critique.

Le *Liber cartarum* de Ponce, rédigé vers 1135, relate, dans son prologue, une attaque particulièrement violente, qui aurait mis fin à sa prospérité en raison du massacre des moines et de la dévastation du monastère. Les Hongrois sont ici désignés comme les Huns, en signe de la forte impression qu'ils font sur le cartulariste. Ils sont alors clairement désignés comme les responsables de cet événement à connotation dramatique :

*Sapiniacense coenobium olim longe ab antiquis patribus instructum diu multumque claruit, donec hunorum bestiali feritate divino et oculo permitente iudicio desolatum fuit, monachis qui inibi habitabant effugatis atque occisis.*<sup>136</sup>

Face à des affirmations aussi catégoriques, la critique historique impose de relever l'intervalle de deux siècles qui s'est écoulé entre les événements supposés et la rédaction du prologue du cartulaire, qui est le texte fondateur de cette tradition. Elle invite alors à s'interroger sur la fiabilité du récit. Dès lors, Pierre Ganivet et nous-mêmes avons orienté nos recherches dans deux directions complémentaires, en étudiant l'historiographie des raids hongrois, d'une part, en recherchant d'autres sources, plus proches du X<sup>e</sup> siècle, d'autre part. Soulignons d'abord les incertitudes qui entachent la datation de cette attaque supposée<sup>137</sup> : Auguste Bernard la place avant 937 ; il est suivi en cela par Denise Devos, qui propose l'année 934. Pierre-Roger Gaussin, Pascal Bonzi et Sylvie Réal puis Anouk Hoffet-Roquet la situent en 937 et Maryannick Lavigne, enfin, l'attribue à l'année 943.

Les raids hongrois sont effectivement attestés sur le territoire européen, en particulier sur la France. Documentés par des chroniques médiévales, comme les *Annales* de Flodoard de Reims, ils sont abondamment décrits par les historiens du XX<sup>e</sup> siècle. Ainsi Jacques le Goff a-t-il pu souligner, en 1972, que « certaines années sont particulièrement désastreuses : (...), 937 où ils dévastent une

<sup>135</sup> Voir *supra* : chapitre I, 2.3.

<sup>136</sup> BERNARD, 1853 a, p. 1-2.

<sup>137</sup> BERNARD, 1853 a, p. LXXVII ; DEVOS, 1972, p. 139 ; GAUSSIN, 1955 a, p. 140 ; BONZI ET RÉAL, 1987, p. 12-14 ; HOFFET-ROQUET, 1997, p. 16 ; LAVIGNE, 2003, p. 86.

grande partie de l'Allemagne, de la France, de l'Italie. »<sup>138</sup> Lucien Musset, spécialisé dans l'étude des invasions, se montre cependant plus mesuré. Certes, il reconnaît que les monastères isolés en zone rurale devaient constituer pour les Hongrois des proies faciles et attirantes. Mais il attire aussi l'attention sur l'impact de la peur collective et, surtout, sur la tendance à l'exagération de certaines communautés monastiques, qui espèrent sans doute obtenir de larges compensations financières :

Les incursions hongroises sont trop souvent devenues un thème passe-partout de l'historiographie monastique, propre à rendre compte des pertes d'archives et de domaines ou à mettre en évidence les vertus de reliques vénérées.<sup>139</sup>

Récemment, Hervé Mouillebouche a d'ailleurs remis en cause la véracité des raids hongrois, en considérant que, pour la Bourgogne, ils relevaient du « mythe historiographique »<sup>140</sup>. Tout en saluant cette initiative salutaire, Pierre Ganivet la juge pourtant trop radicale. Il cite en effet deux chartes de 938, qui font état du saccage de certaines églises clunisiennes du Mâconnais ou de l'église de Four-en-Viennois<sup>141</sup>, par des païens, probablement des Hongrois. Il remarque en outre que le parcours Mâconnais-Lyonnais-Viennois se prête bien à l'itinéraire décrit par Flodoard, dans ses *Annales*<sup>142</sup>. De ce rapide panorama historiographique se dégage une première conclusion : les raids hongrois semblent bien avoir touché la Bourgogne en 935. Faut-il pour autant en conclure que les monastères lyonnais ont nécessairement été touchés par le phénomène ?

Les saccages supposés de l'Ile-Barbe et d'Ainay sont mentionnés par Benoît Mailliard à la fin du Moyen Âge, *a priori* jamais avant. Ils n'ont probablement pas eu lieu<sup>143</sup>. En revanche, les archives de l'abbaye de Savigny ont conservé un document du X<sup>e</sup> siècle, beaucoup plus proche des événements que le prologue du cartulaire, qui n'a pourtant guère été exploité. Il s'agit du privilège accordé par l'archevêque Bourchard I à l'abbaye de Savigny, en novembre 949/950, à la suite d'une demande formulée par son abbé, Badin. Cet acte apporte des informations capitales, qui permettent à la fois de reconsidérer la portée du passage des Hongrois et de percevoir le glissement qui s'est opéré, dans la pensée des moines, entre le X<sup>e</sup> et le XII<sup>e</sup> siècle. Pierre Ganivet a réalisé, sur l'original, la transcription du passage intéressant pour le propos :

*Quocirca notum sit ecclesiae filiis quod anno nongentesimo quinquagesimo quarto incarnationis domini nostri Jesu Christi, indictione septima, decimo octavo calendarum septembrium, die videlicet assumptionis genitricis filii Dei, dum residerem ego Bourchardus quanquam indignus episcopus, ordine solito, in fratrum capitulo de publica utilitate tractantium, astitit inter eos cœnobii Saviniacensis in honore sancti Martini dicati a praedecessore nostro domno Vuidone subrogatus abbas nomine Badinus, saepe numero narrans desolationem ipsius cœnobii, qualiter videlicet et a tyrannis pervasum, et a regula desistens, et ab hungris succensum, nullum penitus antiquorum quo fidere posset haberet testamentum vel privilegium. Vereri se*

<sup>138</sup> LE GOFF, 1972, p. 73.

<sup>139</sup> MUSSET, 1971, p. 72-76.

<sup>140</sup> MOUILLEBOUCHE, 2006.

<sup>141</sup> *CARTULAIRE DE CLUNY*, ch. n° 484 ; citée in GANIVET, 2006 a, p. 15. *CARTULAIRE DE SAINT-ANDRÉ-LE-BAS*, ch. n° 23 ; citée in GANIVET, 2006 a, p. 15.

<sup>142</sup> GANIVET, 2006 a, p. 15. Voir aussi *FLODOARD, Annales*, a°935.

<sup>143</sup> GANIVET, 2006 a, p. 15.

*dicebat namque ne forte post vocationem debitam labor regularis a se inibi diu exhibitus annullaretur, ut olim contigit aliqua occasione in posterum.*<sup>144</sup>

D'après les plaintes successives de Badin, qui sont ici retranscrites par la voix de l'archevêque, l'abbaye de Savigny se trouve bel et bien, au milieu du X<sup>e</sup> siècle, dans un état de désolation totale. De même, les Hongrois sont passés à Savigny et ont effectivement joué un rôle dans cette affaire. Mais ils ne sont cités qu'en troisième position, après l'invasion de tyrans et le relâchement de la règle. Ce privilège suscite donc interrogations et commentaires. Nous ne pouvons qu'être intrigués par ces personnages qualifiés de tyrans, dont l'action a visiblement eu un impact important sur le monastère. Ne faudrait-il pas simplement les identifier aux abbés eux-mêmes, qui, dans la seconde moitié du IX<sup>e</sup> ou le premier tiers du X<sup>e</sup> siècle, pourraient avoir abusé de leur statut dans leurs propres intérêts ? Cette hypothèse pourrait être confortée, d'une part, par l'instabilité du gouvernement abbatial à cette époque<sup>145</sup> et, d'autre part, par le relâchement spirituel des moines, qui est également évoqué dans le texte considéré. Aussi pouvons-nous raisonnablement supposer que les raids hongrois n'ont fait qu'empirer une situation déjà désastreuse en raison de désordres internes, inhérents aux religieux eux-mêmes.

Il est, en outre, difficile d'apprécier l'impact réel de ces événements successifs sur les édifices monastiques de Savigny. Le texte de Bourchard I permet d'abord d'envisager un défaut d'entretien : si les abbés et les moines se désintéressent de la vie religieuse, ils n'ont sans doute guère à cœur de maintenir à leurs frais églises et bâtiments divers en bon état. Le texte évoque aussi un incendie du monastère, sans donner de précisions. De fait, toutes les hypothèses sont envisageables, depuis la destruction très probable des archives – aucun document antérieur à cette époque n'est conservé – jusqu'à la destruction incertaine des édifices eux-mêmes. Les Hongrois avaient-ils de bonnes raisons pour mettre à bas tout ou partie des édifices monastiques ; ne cherchaient-ils pas simplement à rassembler un butin intéressant avant de partir dans d'autres contrées ? Badin lui-même n'avait-il pas intérêt à noircir un peu la vision matérielle de son établissement dans le but d'obtenir de plus amples privilèges ? Cette question ne peut être tranchée sur la seule base des textes : il faut alors garder à l'esprit les différentes possibilités en se gardant bien de calquer sur les vestiges des données historiques aussi peu assurées.

La mise en perspective du privilège de Bourchard I et du prologue du *Liber cartarum* permet enfin de conclure sur l'évolution de la pensée monastique entre le X<sup>e</sup> et le XII<sup>e</sup> siècle. Alors qu'il connaît certainement l'acte original, le compilateur du cartulaire choisit, en âme et conscience, d'attribuer cet épisode malheureux de l'histoire savinienne à un peuple extérieur plutôt qu'aux religieux eux-mêmes. Il trouve ainsi un très bon prétexte pour gommer les désordres internes à l'abbaye du X<sup>e</sup> siècle.

<sup>144</sup> BERNARD, 1853 a, ch. n° 38, p. 35-38. La datation de cet acte a été établie par P. Ganivet, à l'occasion du séminaire organisé par A. Dubreucq à l'université Lyon 3. ADR, 1 H 7/1-2 : transcription extraite de GANIVET, 2006 a, p. 16.

<sup>145</sup> Voir *supra* : chapitre I, 2.3.



## 4. L'apogée de l'abbaye (milieu X<sup>e</sup>-milieu XII<sup>e</sup> siècle)

---

Le monachisme traditionnel connaît aux X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles un vaste mouvement réformateur qui s'exprime, selon des modalités quelque peu différentes, par le biais de deux foyers de diffusion : la Lotharingie autour de Gorze, la Bourgogne autour de Cluny<sup>146</sup>. L'abbaye de Savigny ne fait pas exception à cette règle puisqu'elle est réformée vers le milieu du X<sup>e</sup> siècle, au terme d'une grave crise interne, sans doute amplifiée par le passage de Hongrois<sup>147</sup>. Renouveau spirituel et affirmation de l'assise foncière sont les deux aspects majeurs de cette évolution, qui se conjuguent l'un à l'autre pour faire de cet établissement l'une des quatre grandes puissances du diocèse de Lyon aux XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles.

À la fin du Moyen Âge, Benoît Mailliard désigne l'abbé Badin comme l'artisan de cette réforme ; l'historiographie savinienne des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles prend le relais en célébrant cet abbé comme le restaurateur du monastère<sup>148</sup>. Les sources anciennes sont pourtant relativement discrètes à l'égard de cette figure monastique, qui n'est pas clairement mise en valeur. Dans le privilège accordé à l'abbaye de Savigny en 949, l'archevêque Bourchard I précise seulement que Badin a été nommé par son prédécesseur, l'archevêque Gui, puis confirmé par ses soins. Faut-il alors comprendre que la restauration de l'abbaye est mise en œuvre par l'Église de Lyon ? À la même époque, Cluny devient sous l'abbatiat d'Odon (926-942), un véritable centre réformateur, appelé à restaurer la vie monastique dans des établissements anciens alors désorganisés. Ainsi, vers 938, l'archevêque de Lyon donne-t-il à Cluny l'abbaye ligérienne d'Ambierle en vue d'une réforme spirituelle<sup>149</sup>. Se peut-il que l'abbaye bourguignonne, relativement proche du diocèse de Lyon, n'ait joué aucun rôle dans la réforme savinienne ?

### 4.1. Le renouveau spirituel

Michel Rubellin insiste sur l'échec rencontré par l'abbaye de Cluny dans les monastères lyonnais. Il illustre ses propos par l'exemple savinien, en soulignant que la désignation, par l'abbé Odilon, des abbés Durand I, en 1007, ou Itier I, en 1018, n'a jamais donné lieu à l'intégration de l'abbaye lyonnaise à l'*Ecclesia cluniacensis*<sup>150</sup>. L'auteur reconnaît pourtant l'attrait qu'ont dû exercer les moines clunisiens sur les clercs ou les laïcs du diocèse, en soulignant les nombreuses donations effectuées au bénéfice de l'abbaye bourguignonne. Depuis, Emma Bouvard a démontré

<sup>146</sup> En dernier lieu, voir DEFLOU-LECA, 2013, p. 53-63.

<sup>147</sup> Voir *supra* : chapitre I, 3.3.

<sup>148</sup> Sur les manuscrits de B. Mailliard, voir BnF, lat. 10036, fol. 24 et Neufbourg, 1966, t. XVIII, p. 27. Sur les sources modernes, voir : AN., G<sup>9</sup> 74, 20-21 et annexe C 16.

<sup>149</sup> BOUVARD, 2004, p. 81. Fondée au plus tard dans les premières années du X<sup>e</sup> siècle, l'abbaye d'Ambierle est réduite en prieuré par l'abbaye de Cluny en 1101. Voir aussi GANIVET, 2000, p. 236.

<sup>150</sup> RUBELLIN, 2003 c, p. 260-262. Voir *infra* : chapitre I, 4.1.1.4., L'échec clunisien.

que, malgré des idées préconçues, les dépendances clunisiennes n'étaient pas cantonnées aux secteurs désertés par l'Église de Lyon et les monastères lyonnais, mais qu'elles investissaient, à des degrés divers, tout le diocèse de Lyon, y compris les campagnes proches de la ville épiscopale<sup>151</sup>. De plus, comme l'a récemment montré François Demotz, les relations entre l'Église de Lyon et l'abbaye bourguignonne se dégradent essentiellement à partir de l'abbatiat d'Odilon, lorsque ce dernier fait valoir l'exemption clunisienne pour soustraire son établissement à toute autorité épiscopale<sup>152</sup>. Aussi faut-il reprendre le dossier de l'abbaye de Savigny en considérant les travaux récents sur les réformes monastiques et en faisant abstraction des préjugés tenaces concernant les réticences lyonnaises face à l'abbaye de Cluny.

#### 4.1.1. Une réforme clunisienne ?

Au milieu du X<sup>e</sup> siècle, la réforme de l'abbaye de Savigny s'inscrit donc dans un contexte où Cluny est encore bien accueillie dans le diocèse de Lyon. En témoignent, par exemple, les donations faites à Cluny par l'archevêque Gui<sup>153</sup>, ou encore l'accord passé entre l'abbé Maieul (954-994) et l'archevêque Bourchard II qui, avec l'accord de Thibaud de Vienne, faisait de l'Église de Lyon le protecteur de Cluny en Viennois<sup>154</sup>. Or, si la documentation archivistique savinienne n'apporte pas de preuves formelles, elle contient néanmoins plusieurs indices qui convergent vers l'idée d'une réforme clunisienne de l'abbaye de Savigny.

##### 4.1.1.1. L'action des archevêques en faveur de l'abbaye de Savigny

Les effets de la tutelle épiscopale sur l'évolution de l'abbaye de Savigny ont été discutés précédemment pour la charnière du IX<sup>e</sup> et du X<sup>e</sup> siècle. Qu'en est-il dans les années 930-950 qui accompagnent la réforme de cet établissement ? La documentation écrite, plus étoffée pour cette période, permet d'avancer de nouvelles conclusions, sous forme d'hypothèse de travail. Rappelons d'abord les actions favorables des archevêques de la seconde moitié du X<sup>e</sup> siècle : dans les années 930, Gui œuvré pour le redressement du monastère de Savigny, en nommant à sa tête son futur restaurateur, l'abbé Badin ; après lui, Bourchard I s'est illustré par le soutien qu'il a apporté à cet abbé, par l'intermédiaire d'un privilège<sup>155</sup> ; enfin Amblard, a obtenu en 973 un privilège d'immunité en faveur du monastère<sup>156</sup>. Tous ces bienfaits sont loin d'être anodins dans le contexte politico-religieux de l'époque. En effet, ces prélats lyonnais sont intimement liés aux rois de Bourgogne : Bourchard I est le frère de Conrad III le Pacifique (937-993), Bourchard II, son successeur, est le demi-frère de Rodolphe III (993-1032). Tous deux ne se contentent pas de diriger

<sup>151</sup> BOUVARD, 2004, p. 99-100.

<sup>152</sup> DEMOTZ, 2013, p. 254-255.

<sup>153</sup> CARTULAIRE DE CLUNY, ch. n° 670 ; citée in GANIVET, 2006, p. 16.

<sup>154</sup> GUIGUE, 1885-1893, ch. n° 1508 ; citée in GANIVET, 2000, p. 369.

<sup>155</sup> ADR, 1 H 7/1-2. Voir *supra* : chapitre I, 3.3.2.

<sup>156</sup> BERNARD, 1853 a, ch. n° 127, p. 88-90.

l'Église de Lyon ; ils sont très impliqués dans la gestion du royaume. Aussi faut-il interpréter la bienveillance épiscopale envers l'abbaye de Savigny comme le reflet d'une politique royale favorable à cet établissement. François Demotz a d'ailleurs montré, dans le cadre de sa thèse, que les rois de Bourgogne font de ce monastère un maillon essentiel de leur politique en Lyonnais, dans un secteur relativement marginal par rapport au centre du royaume<sup>157</sup>.

Par ailleurs, les rois de Bourgogne entretiennent des relations privilégiées avec les abbés clunisiens pendant un siècle et demi, entre le début du X<sup>e</sup> siècle qui voit la fondation de cette abbaye clunisienne, et l'année 1032 qui scelle la fin du royaume avec la mort de Rodolphe III. Leur soutien joue un rôle essentiel dans le développement du patrimoine foncier de Cluny, en favorisant les donations laïques aussi bien en Provence qu'en Transjurane, par exemple. Or, l'abbaye de Savigny semble parfois associée à ces échanges particuliers : ainsi Rodolphe III invite-t-il l'abbé Hugues (984-1005) à l'accompagner à Cluny pour la cérémonie d'élection d'Odilon en 994. Dans ces conditions, il est légitime de s'interroger sur l'action réelle des rois de Bourgogne en faveur de la réforme de l'abbaye de Savigny : ces derniers n'auraient-ils pas fait appel aux abbés clunisiens, connus pour leur activité réformatrice, afin d'assurer un nouveau départ à un monastère aussi important politiquement ? C'est cette hypothèse qui doit désormais être discutée à la lumière des données fournies par les archives saviniennes.

#### 4.1.1.2. Badin : un premier abbé clunisien à Savigny ?

L'abbatit de Badin est difficile à dater précisément : les actes du *Liber cartarum* possèdent en effet des formules de datation complexes et contradictoires, souvent difficiles à démêler. Leur réexamen systématique, effectué par Pierre Ganivet dans le cadre d'un séminaire organisé à l'université Lyon 3 par Alain Dubreucq, permet néanmoins de le circonscrire aux années 937-954. La nomination de Badin pourrait toutefois être antérieure au passage des Hongrois, contrairement à la vision historiographique traditionnelle, qui n'avance aucune preuve. En toute logique, elle intervient entre le début de l'archiépiscopat de Gui, en 928, et la première mention de Badin<sup>158</sup>, le 3 janvier 937. Sa mort doit être située après le 3 juillet 954, date à laquelle il est mentionné pour la dernière fois ; à en croire la tradition nécrologique savinienne, qui place son *obit* au 17 juin, elle pourrait survenir au plus tôt dans l'année 955.

Le nom *Badinus* ne possède qu'une occurrence bourguignonne en dehors du contexte savinien : il figure en effet dans une charte, datée de 940, dans laquelle il désigne un prieur de Cluny<sup>159</sup>. L'extrême rareté de cet homonyme suggère un rapprochement pour le moins troublant entre ces deux personnages. La concordance des dates se heurte néanmoins à une difficulté majeure, liées aux dates extrêmes de l'abbatit de Badin, auparavant précisées. Dès lors, l'hypothèse d'avoir affaire,

<sup>157</sup> DEMOTZ, 2008, p. 470-472.

<sup>158</sup> BERNARD, 1853 a, ch. n° 68, p. 57-58; cite in GANIVET, 2006 a, p. 18.

<sup>159</sup> GANIVET, 2006, p. 16-17. CARTULAIRE DE CLUNY, ch. n° 513.

dans les deux cas, à un seul et même religieux s'en trouve inévitablement fragilisée. Il est cependant tentant d'établir un parallèle avec l'abbé clunisien en charge dans ce dernier quart du X<sup>e</sup> siècle. L'abbaye bourguignonne est alors gouvernée par Odon de Cluny, qui est depuis peu reconnu comme l'un des principaux artisans de la réforme clunisienne. Isabelle Rosé, qui lui a consacré sa thèse, insiste en particulier sur le cumul de ses fonctions :

Le trait principal, le plus original et le plus méconnu du gouvernement d'Odon réside en effet dans son caractère multi-abbatial, c'est-à-dire qu'il se trouve simultanément à la tête de plusieurs établissements monastiques qu'il dirige en collaboration avec des co-abbés.<sup>160</sup>

À l'appui de sa démonstration, l'auteur cite les monastères de Romainmôtier, Fleury, ou plus près de Savigny, Saint-Allyre, Charlieu et Ambierle, qui sont tous concernés par ce mode de gouvernement. Odon est évidemment un personnage hors du commun, qui intervient en son nom propre, grâce aux liens qui l'unissent avec l'aristocratie laïque. Dans le cas de Fleury, il n'apparaît d'ailleurs pas dans les actes à portée locale, mais uniquement dans ceux qui nécessitent des appuis haut placés<sup>161</sup>. Ainsi n'est-il pas question de mettre Badin sur le même plan que ce personnage emblématique. Ne faudrait-il pas simplement envisager que le prieur de Cluny ait pu être délégué par son abbé, à la demande de l'archevêque Gui, pour réformer l'abbaye de Savigny, tout en conservant ses prérogatives initiales ? Badin se rapprocherait alors des co-abbés d'Odon, qui parfois exercent eux aussi de multiples fonctions<sup>162</sup>.

Par ailleurs, Badin est désigné, dans le privilège de Bourchard I, par la formule inédite *subrogatus abbas*<sup>163</sup>. L'expression sous-tend l'existence d'un autre abbé, auquel il pourrait avoir été substitué. Or deux autres abbés, potentiellement contemporains de Badin, sont mentionnés dans d'autres actes du *Liber cartarum*. Il s'agit d'abord de l'abbé *Ingeraldus*, connu par une seule charte, toutefois assez précoce (929), mais surtout de l'abbé Arnoul, attesté entre 917 et 928, qui semble apparaître également dans un acte<sup>164</sup> proche de l'année 936. Si la chronologie abbatiale est de toute évidence complexe, ces mentions concomitantes d'abbés différents pourraient néanmoins étayer l'hypothèse précédente. L'un de ces deux religieux pourrait être abbé de Savigny au moment de la nomination de Badin ; il pourrait même conserver ce titre au-delà de son entrée en charge. Il est évidemment difficile de se prononcer à partir de cette seule mention. Aucun acte contemporain ou postérieur ne mentionne jamais deux abbés simultanés. L'absence n'a cependant pas valeur de preuve : Isabelle Rosé a bien montré, dans le cas d'Odon, que deux abbés simultanés pouvaient intervenir dans des situations particulières en fonction de leur importance respective<sup>165</sup>.

<sup>160</sup> ROSÉ, 2008, p. 201.

<sup>161</sup> ROSÉ, 2008, p. 212. Voir aussi ROSÉ, 2013, p. 40-43.

<sup>162</sup> Un nommé Baudoin est, par exemple, désigné co-abbé d'Odon à Saint-Paul-hors-les Murs et à Sainte-Marie-sur-l'Aventin avant d'être lui-même nommé responsable du Mont-Cassin.

<sup>163</sup> Dans les actes de la pratique, qui concernent l'abbaye de Savigny et des laïcs, Badin est désigné comme *abbas Sancti Martini Saviniacensis* ou, plus simplement, *abbas Saviniacensis*.

<sup>164</sup> BERNARD, 1853 a, ch. n° 9, p. 13 ; citée in GANIVET, 2010, p. 18-19.

<sup>165</sup> ROSÉ, 2013, p. 40-43.

De toutes ces remarques résulte donc une hypothèse de travail, très prudente mais néanmoins plausible : Badin, d'abord prieur de Cluny, pourrait avoir été mandaté par son abbé, Odon, pour réformer l'abbaye lyonnaise. Il prendrait ainsi la tête du monastère à la place d'un abbé savinien toujours en vie, peut-être toujours en fonction. Savigny s'inscrirait alors dans le vaste mouvement de réforme conduit par Cluny, qui n'entraînait pas nécessairement l'entrée de l'établissement réformé dans l'ordre clunisien.

#### 4.1.1.3. Gausmar : un abbé promu par son prédécesseur

Gausmar succède à Badin sur le siège abbatial de Savigny. Les dates extrêmes de son gouvernement sont tout aussi incertaines : si le terme peut être fixé au 3 juin 984, date de sa mort, les débuts ne peuvent en revanche être situés avec précision. La conservation de l'acte par lequel Bourchard I confirme Gausmar permet néanmoins de placer sa nomination, au plus tard, au mois de février précédant la mort de l'archevêque, en 954<sup>166</sup>. Par ailleurs, les premières mentions de l'abbé Gausmar apparaissent dans deux chartes<sup>167</sup>, respectivement datées du 5 juin 954 et du 27 janvier 955. Elles sont donc antérieures à la mort de Badin, qui intervient au plus tôt en juin 955, mais aussi à sa dernière mention, qui figure dans une charte datée du 3 juillet 954. Si les datations ici proposées ne sont pas exemptes de tout risque d'erreur<sup>168</sup>, elles ont néanmoins été révisées attentivement par Pierre Ganivet dans le cadre de son travail sur le *Liber cartarum*. Les incohérences chronologiques soulignées par les mentions strictement contemporaines de Badin et de Gausmar doivent donc être prises au sérieux. Elles soulèvent la question d'un double abbatial, qui pourrait masquer le choix d'un successeur.

Une précaire, non datée, s'avère à cet égard particulièrement intéressante : elle désigne en effet Badin par deux formules différentes – *Saviniacensis monasterii vocatus abbas* au début de l'acte, simplement *abbas* à la fin –. L'expression *vocatus abbas*, qui s'applique théoriquement à un abbé élu mais non consacré, tendrait à la dater du début de l'abbatial de Badin. La liste des souscripteurs a néanmoins permis à Pierre Ganivet de suggérer une datation toute différente et, de fait, une interprétation intéressante des formules de désignation de l'abbé. Signalons d'abord que les trois moines souscripteurs n'apparaissent jamais dans les actes attribués aux années 940, mais figurent en revanche dans deux actes<sup>169</sup> rattachés aux dernières années de l'abbatial de Badin. Ils permettent, par déduction, de placer le document, au plus tôt, dans les années 950. La formule *vocatus abbas*,

<sup>166</sup> BERNARD, 1853 a, ch. n° 126, p. 87-88 ; citée in GANIVET, 2010, p. 15-16. Amblard succède à Bourchard I sur le trône épiscopal lyonnais entre le 12 septembre 952 et le mois de décembre 954.

<sup>167</sup> BERNARD, 1853 a, ch. n° 241, p. 163, et ch. n° 171, p. 124.

<sup>168</sup> Certains actes sont datés par rapport au règne de l'empereur Conrad qui, selon les scribes, ne commence pas toujours la même année... Ils doivent être considérés avec précaution *a fortiori* s'ils utilisent des années quinquennales ou décennales, anormalement représentées. Voir à ce sujet : GANIVET, 2006 a, p. 18-19.

<sup>169</sup> Sur la précaire, voir : BERNARD, 1853 a, ch. n° 42, p. 40-41 ; citée in GANIVET, 2006 a, p. 19-20. Sur les deux autres actes, voir : BERNARD, 1853 a, ch. n° 40, p. 39 et ch. n° 56, p. 49-50 ; citées in GANIVET, 2006 a, p. 11.

prise dans son sens théorique, paraît alors totalement incongrue dans ce contexte chronologique. L'identité des souscripteurs apporte une clef de compréhension supplémentaire :

*Et hos fratres nostros firmare rogavi. S. Gozmari, S. Danibelis, S. Udelfredi. Uuido monachus scripsit.*<sup>170</sup>

Gausmar peut sans difficulté être identifié comme le successeur de Badin. Il est systématiquement le premier signataire. Il est, en outre, suivi de deux autres moines, Daniel et Ulfred, qui signeront plus tard sa propre élection abbatiale<sup>171</sup>. Aussi pouvons-nous supposer que l'ordre des souscriptions reflète une hiérarchie interne au monastère. Badin pourrait alors avoir choisi son propre successeur en la personne de Gausmar, selon une pratique attestée, à la même époque, pour Cluny. Odon est désigné abbé de Cluny, Massay et Déols par Bernon lui-même<sup>172</sup> ; Aimar (942-954) est également distingué par Odon et, enfin, Maïeul par Aimar. L'hypothèse ainsi émise semble donc tout à fait plausible.

La charte relatant l'élection de Gausmar pourrait toutefois la contredire. Elle exprime effectivement en des termes très clairs le rôle joué par l'archevêque de Lyon dans la désignation du nouvel abbé :

*(...) ego Borchardus sanctæ sedis Lugdunensium archiepiscopus examen æterni iudicis vicinari agnoscens, quemdam fratrem nomine videlicet Gausmarum, una cum fratrum Saviniacensis monasterii consensu præesse eisdem ipsis monachis delegavi, ac ut regulari patri proprii abbatis officio fungi præcepi (...)*<sup>173</sup>

Michel Rubellin a d'ailleurs utilisé cet extrait pour faire remarquer que Bourchard I n'avait alors pas hésité à revenir sur le privilège de libre élection qu'il avait lui-même accordé à Savigny quelques années auparavant. Il est suivi en cela par Laurent Ripart qui voit dans cet exemple l'expression d'une tutelle épiscopale effective<sup>174</sup>. Il faut pourtant s'interroger sur la possible distinction de deux phases successives lors de la désignation d'un nouvel abbé savinien : le choix du futur abbé par les moines, puis son installation effective sur le siège abbatial par l'archevêque. L'acte d'élection, délivré par l'archevêque Bourchard I, serait alors la simple confirmation d'une élection préalable. Le phénomène est d'ailleurs explicite dans le cas de l'Île-Barbe, comme le souligne Michel Rubellin, pour une époque il est vrai carolingienne<sup>175</sup>. Qu'un abbé venant de Cluny procède ainsi au choix de son successeur n'aurait en soit rien de surprenant, y compris dans un contexte lyonnais. Pour preuve, Gausmar choisira lui-même, à la fin de sa vie, le futur abbé en la personne du moine Hugues qui sera, après sa mort, confirmé par Bourchard II. L'acte d'élection, daté de 984, stipule en effet que le moine Hugues a été pressenti du vivant même de Gausmar<sup>176</sup>. Abbé entre 984 et 1005, Hugues appartient en outre à une grande famille aristocratique, représentée

<sup>170</sup> BERNARD, 1853 a, ch. n° 42, p. 41.

<sup>171</sup> BERNARD, 1853 a, ch. n° 126, p. 87-88 ; citée in GANIVET, 2006 a, p. 15-16.

<sup>172</sup> ROSÉ, 2008 a, p. 202-206.

<sup>173</sup> BERNARD, 1853 a, ch. n° 126, p. 87-88 ; citée in GANIVET, 2006 a, p. 15-16.

<sup>174</sup> RUBELLIN, 2003 f, p. 304-305. RIPART, 2013, p. 237.

<sup>175</sup> RUBELLIN, 2003 d, p. 273.

<sup>176</sup> BERNARD, 1853 a, ch. n° 427, p. 230-231.

entre autres par Gauceran Bers de Semur, arrière-grand-père d'Hugues de Semur, abbé clunisien, mais aussi par Asseline de Semur, abbesse de l'abbaye Saint-Pierre de Lyon<sup>177</sup>. Les hypothèses ainsi formulées restent pour l'heure incertaines. Si elles s'avéraient exactes, l'abbaye de Savigny serait au X<sup>e</sup> siècle, sous l'influence d'une conception toute clunisienne du gouvernement abbatial. Gausmar et Hugues pourraient s'inscrire dans la continuité de l'œuvre de Badin, tant d'un point de vue spirituel que temporel.

En conclusion, la réforme de l'abbaye de Savigny pourrait témoigner d'une action commune à l'Église de Lyon et à l'abbaye de Cluny, potentiellement commanditée par les rois de Bourgogne eux-mêmes, qui ont coutume d'agir par l'intermédiaire des archevêques de Lyon en Lyonnais. Dans ces années 930-1005, nous serions alors bien loin du concept d'un « échec clunisien » à Savigny.

#### 4.1.1.4. L'émancipation vis-à-vis de Cluny ?

Les relations entre l'Église de Lyon et l'abbaye de Cluny se dégradent dans la première moitié du XI<sup>e</sup> siècle. Michel Rubellin et Pierre Ganivet sont unanimes sur ce point. Odilon, abbé de Cluny entre 994 et 1049, semble être l'un des artisans de ce qui pourrait être qualifié de rupture diplomatique. À l'occasion du concile d'Anse, en 1025, il affirme par exemple le droit à l'exemption de son monastère, qui est évidemment inacceptable aux yeux de Bourchard II, l'archevêque de Lyon<sup>178</sup>. Du côté de Savigny, les premiers abbatiats du XI<sup>e</sup> siècle semblent refléter cette évolution progressive. Si les élections de Durand I, en 1007, ou d'Itier I, en 1018, s'accompagnent d'une intervention clunisienne en la personne d'Odilon lui-même, l'abbaye de Savigny n'entrera pas dans l'*Ecclesia Cluniacensis*.

#### *L'échec clunisien*

Daté de 1007, le procès-verbal d'élection de Durand I (1007-1017) est connu par le biais du *Liber cartarum*. Il présente la désignation du nouvel abbé en ces termes :

*Ipse igitur una cum consensu consilioque praepositi sanctae sedis archiepiscopatus Lugdunensis ecclesiae, ac totius gregis sibi à Deo commissi, suisque jussionibus digne obtemperantis, canonicorum scilicet atque illustrium virorum abbatum, necnon domini equidem Odilonis, jura regiminis Cluniacensis archimonasterii exemie tenentis, usu et consilio, necnon domini Rainaldi, patris Athanatensium, dominique Bernardi, rectoris insulae Barbarae, ac domini Vuigonis, abbatis monasterii Sancti Theuderii, eligit virum dominum videlicet Durandum (...)*<sup>179</sup>

Durand semble avoir été choisi parmi les moines saviniens, avec l'accord et en présence de l'archevêque Bourchard II, mais aussi des abbés de Cluny, Ainay, l'Ile-Barbe et Saint-Chef. Odilon de Cluny est cité en deuxième position, immédiatement après le prélat lyonnais, et semble ainsi avoir une certaine prééminence sur ses homologues lyonnais. Michel Rubellin interprète, à juste

<sup>177</sup> IOGNA-PRAT, 2002 d, p. 94.

<sup>178</sup> RUBELLIN, 2003 c, p. 261-262 ; GANIVET, 2000, p. 373.

<sup>179</sup> BERNARD, 1853 a, ch. n° 581, p. 285-288.

titre, sa seule présence comme le signe tangible d'une intervention délibérée dans les affaires internes du monastère<sup>180</sup>.

L'élection d'Itier I (1018-1033/1044), successeur de Durand I, se déroule selon un processus très différent, explicitement décrit dans une charte de 1018. Sur les conseils de Bourchard II, les moines saviniens, qui ne sont pas parvenus à se mettre d'accord, font effectivement appel à l'abbé de Cluny pour régler le conflit. L'intervention clunisienne est alors très concrète :

*(...) charitativis pater [Odilonis] (...) concessit fratribus his, sicut devotio praedicti domini Bourchardi archipraesulis postulerat, quendam seniore, dominum scilicet Icterium, sub beatae dominationis praedicto patre tramite regulari ad prime institutum. »<sup>181</sup>*

À cette occasion, Odilon de Cluny interfère directement dans les affaires internes de Savigny en nommant, à la tête du monastère lyonnais, un moine formé dans son établissement. D'après son homonyme, fréquent dans la famille des Mercœur, Itier I pourrait même afficher un certain degré de parenté avec l'abbé clunisien<sup>182</sup>. Cette situation, qui aurait pu aboutir à l'intégration pure et simple de l'abbaye de Savigny dans l'*Ecclesia Cluniacensis*, reste pourtant inédite. À la mort d'Itier I, entre 1033 et 1044, les moines saviniens élisent en effet un des leurs, Lenton, sans que l'abbaye bourguignonne fasse mine d'intervenir. Michel Rubellin considère alors cet épisode comme un véritable échec clunisien, qui pourrait s'expliquer, en partie, par la persistance du système carolingien en Lyonnais<sup>183</sup>.

De fait, l'abbaye de Savigny semble progressivement se soustraire à l'influence directe de Cluny, au cours de la première moitié du XI<sup>e</sup> siècle. Elle parvient ainsi à préserver son indépendance vis-à-vis de toute autre institution monastique, comme la plupart des monastères lyonnais<sup>184</sup>. Cette évolution n'implique pas pour autant un rejet du modèle spirituel clunisien, qui reste apprécié à cette époque au sein du diocèse. Il faut alors s'interroger sur l'impact qu'ont pu avoir les abbés clunisiens de Savigny sur la vie religieuse du monastère.

### *L'influence de la liturgie clunisienne*

De tous les abbés qui gouvernent Savigny aux X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles, seuls Badin et Itier I proviendraient directement de l'abbaye de Cluny. Le premier d'entre eux n'est connu que par des sources indirectes qui permettent seulement de supposer son origine clunisienne<sup>185</sup>. Son impact sur le monastère lyonnais, en termes de spiritualité ou de liturgie, ne peut être abordé par ce biais. Itier I n'est guère plus connu que son prédécesseur : il est surtout réputé pour son appartenance première à

<sup>180</sup> RUBELLIN, 2003 f, p. 309.

<sup>181</sup> BERNARD, 1853 a, ch. n° 632, p. 308-309.

<sup>182</sup> GANIVET, 2006 a, p. 22. Les faveurs accordées à l'abbaye de Savigny par H. aux Blanches-Mains, qui les réservaient apparemment aux monastères clunisiens ou aux monastères dirigés par des parents d'O. de Cluny, trouveraient ainsi une explication logique.

<sup>183</sup> RUBELLIN, 2003 c, p. 261 et 309.

<sup>184</sup> RUBELLIN, 2003 c, p. 310. Nantua fait évidemment exception à cette règle, mais se trouve beaucoup plus éloignée de l'Église de Lyon que ne le sont les monastères de Savigny, d'Ainay ou de l'Île-Barbe.

<sup>185</sup> Voir *supra* : chapitre I, 4.1.1.2.



l'abbaye de Cluny et pour le développement exponentiel du patrimoine foncier de l'abbaye de Savigny sous son gouvernement<sup>186</sup>. Mais le *Liber consuetudinum*, écrit dans le deuxième quart du XIII<sup>e</sup> siècle, contient à son sujet des données d'une importance capitale. Pauline Gendry, qui a consacré sa thèse d'École des chartes à l'édition et au commentaire de ce manuscrit<sup>187</sup>, a effectivement repéré une mention de première main qui évoque cet abbé, à propos des Vigiles de la fête de l'Assomption : Itier I aurait élevé cette fête mariale au rang des fêtes majeures, en raison de l'existence, dans le monastère, d'une église placée sous le vocable de la Vierge. Cette information engendre des conséquences majeures sur l'histoire des églises saviniennes ; elles seront discutées dans la deuxième partie de cette thèse<sup>188</sup>. C'est l'importance accordée à la fête de l'Assomption qui doit, pour l'instant, retenir notre attention.

Selon Catherine Bonnin-Magne, auteur d'une thèse portant sur le sanctoral clunisien, Odilon de Cluny a, entre autres modifications liturgiques, introduit deux nouveautés particulièrement intéressantes pour notre propos. Il a d'abord instauré la dédicace de la *Maïor ecclesia* tout en fixant la fête correspondante au 14 février. Il a également donné une impulsion nouvelle à la fête mariale de l'Assomption<sup>189</sup>. Pauline Gendry remarque alors la concordance entre l'action d'Odilon à Cluny et l'action d'Itier I à Savigny. En accordant une importance particulière à la fête de l'Assomption de la Vierge, qui est d'ailleurs la solennité majeure du cycle marial en Occident depuis le IX<sup>e</sup> siècle<sup>190</sup>, l'abbé savinien suit clairement les traces de son maître clunisien. C'est d'autant plus visible qu'il choisit justement la date du 14 février pour fêter la Dédicace de l'église mariale de Savigny.

Si la nomination d'un moine clunisien à la tête de Savigny n'a pas fait jurisprudence, Itier I a néanmoins introduit dans l'abbaye lyonnaise des usages clunisiens, à une date au demeurant très précoce. Il agit probablement très peu de temps après Odilon de Cluny. Dans cet exemple, l'influence incontestable de l'abbaye bourguignonne s'inscrit en outre dans la durée, en modifiant en profondeur la hiérarchie des fêtes majeures célébrées à Savigny. Il est alors légitime de s'interroger sur la pénétration éventuelle d'autres usages liturgiques issus du modèle bourguignon, mais non documentés.

#### 4.1.2. Une vitalité incontestable de l'abbaye savinienne

Après l'abbatit d'Itier I, les moines saviniens reprennent apparemment le contrôle de leur établissement, en élisant à leur tête des membres de leur communauté. L'abbaye continue malgré tout sa montée en puissance, en profitant de l'aura particulière de certains abbés. S'il est inutile de

<sup>186</sup> Voir *infra* : chapitre I, 4.2.1.2.

<sup>187</sup> ADR, 1 H 20. GENDRY, 2012.

<sup>188</sup> Voir *infra* : partie II, chapitre VIII, 1.2.1.

<sup>189</sup> BONNIN-MAGNE, 2005, p. 177.

<sup>190</sup> PALAZZO et JOHANSSON, 1996, p. 34.

procéder à une histoire événementielle des abbatiats successifs, il est en revanche essentiel de s'attarder sur quelques figures particulièrement importantes dans l'optique de nos recherches.

Entre le milieu du XI<sup>e</sup> et le milieu du XII<sup>e</sup> siècle, trois abbés méritent une attention particulière : Dalmace (1051/1056-v. 1080), qui gouverne l'abbaye de Savigny pendant plus de 20 ans, Itier II (v. 1082-1107/1110) et enfin Ponce (1111-1135/1139). Ils regroupent à eux trois l'essentiel de la documentation écrite disponible pour la période envisagée, ce qui n'est guère surprenant étant donné la longueur de leurs abbatiats respectifs. Les rares abbés qui s'intercalent entre eux restent en place seulement un à trois ans. Au lieu d'étudier successivement Dalmace, Itier II et Ponce, dans un ordre chronologique, nous aborderons trois thèmes distincts, nourris par les travaux du PCR : leurs origines familiales, leur action liturgique et leur production livresque. L'accent pourra ainsi être mis sur leurs apports durables en faveur de l'abbaye de Savigny, notamment sur le plan spirituel.

#### 4.1.2.1. Des abbés issus de l'aristocratie locale

Les procès-verbaux d'élection ou de confirmation de ces abbés n'ont pas été conservés. Il est alors difficile de se prononcer, aussi bien sur leurs origines propres que sur leurs carrières ecclésiastiques. Les origines tant familiales que géographiques de Dalmace sont, à ce jour, totalement incertaines. Itier II et Ponce appartiennent en revanche à des familles aristocratiques, qui gravitent autour de l'abbaye de Savigny. Hugues le Vieux de Talaru participe, dans les dernières années du XI<sup>e</sup> siècle, à la donation de l'église Saint-Laurent et de la chapelle Saint-Pierre de Camopseti, en faveur du monastère de Savigny, alors gouverné par son propre fils, Itier II. Il agit ainsi aux côtés de nombreux donateurs, qui cèdent ensemble leurs parts respectives, sous l'autorité de l'archevêque Hugues<sup>191</sup> (1082-1106).

La famille de Lay appartient aussi au cercle des familiers de Savigny : dans le dernier quart du XI<sup>e</sup> siècle, Ponce de Lay donne à l'abbaye, représentée par l'abbé Itier II, les églises de Joz et de Violette, accompagnées de leurs revenus. Ses deux fils, Aymon et Ponce, s'engagent à ses côtés : le second est alors admis comme moine dans cette institution<sup>192</sup>, dont il prendra la tête quelques années plus tard. L'aîné des fils remet en cause cet accord en faisant subir aux hommes de l'abbaye des *malas consuetudines et invasiones* : devenu abbé, Ponce parviendra, vers 1120, à lui imposer la réparation des torts ainsi causés à l'abbaye. Par un nouvel accord, passé aux alentours de 1128, il lui achètera en outre la villa de Vindry, sans doute fortifiée<sup>193</sup>. Ce conflit, long et épineux, traduit toute l'ambiguïté des relations entre les moines et leurs vassaux ; il est aussi révélateur de la manière dont l'abbaye gère ces situations délicates<sup>194</sup>.

<sup>191</sup> BERNARD, 1853 a, ch. n° 817, p. 431-432.

<sup>192</sup> BERNARD, 1853 a, ch. n° 818, p. 432-433.

<sup>193</sup> BERNARD, 1853 a, ch. n° 913, p. 488-489.

<sup>194</sup> BERNARD, 1853 a, ch. n° 912, p. 487-488. Sur ce conflit, voir : RUBELLIN, 2003 f, p. 311. Voir aussi *infra* : chapitre I, 4.2.2.

L'appartenance de ces deux abbés à des familles locales d'importance témoigne d'abord du recrutement local du monastère : le phénomène n'est pas nouveau, mais atteste parfaitement de l'ancrage de l'abbaye dans le milieu régional. Elle suggère aussi une certaine indépendance dans la conduite des affaires internes du monastère : qu'ils soient réellement choisis par les moines ou qu'ils soient pressentis par les archevêques de Lyon, les abbés proviennent vraisemblablement de la communauté monastique savinienne.

#### 4.1.2.2. Une nouvelle abbatiale

Grâce à sa notice abbatiale, insérée dans le *Liber cartarum* de Ponce, Dalmace est néanmoins connu pour une entreprise considérable : la construction de l'abbatiale. Le texte s'avère primordial pour comprendre la genèse et la chronologie des travaux : il fera, à ce titre, l'objet d'une discussion importante dans la seconde partie de la thèse<sup>195</sup>. L'ouverture d'un chantier de construction, nécessairement de grande ampleur, est un indicateur majeur de la vitalité monastique qui caractérise l'abbaye de Savigny en cette seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle. Elle nécessite des moyens humains et financiers très importants. En outre, les travaux ont très probablement dépassé le cadre de l'abbatiale de Dalmace pour déborder sur ceux de ses successeurs plus ou moins directs. Itier II et Ponce ont sans doute été impliqués eux aussi dans cet événement constructif.

#### 4.1.2.3. Les réformes liturgiques

Si la biographie de ces trois abbés n'est guère documentée, leur action en faveur du monastère peut néanmoins être abordée par le biais de sources indirectes. Particulièrement riche sur ce plan, le *Liber consuetudinum* contient par exemple les mentions explicites de religieux – souvent des abbés – qui sont associés à une (des) fête(s) particulière(s). Pauline Gendry a accordé une grande attention à ces mentions, qui visent à entretenir la tradition et la mémoire monastiques, à travers quelques figures glorieuses<sup>196</sup>. Elle a notamment relevé treize mentions relatives à la création ou à la modification de la liturgie savinienne. Itier I, évoqué dans les paragraphes précédents, est évidemment cité pour son implication dans le développement de la fête de l'Assomption<sup>197</sup>. Guillaume Bollat (1204/1210-1233), qui a entrepris la rédaction de cet ordinaire, est mentionné à deux reprises. Ses successeurs indirects, Athanulfe de Fontaneys (1248-1250) et Étienne de Varennes (1277-1317), ont fait l'objet de mentions infrapaginales de seconde main, qui révèlent les modifications alors apportées à des fêtes anciennes<sup>198</sup>. Dalmace, Itier II et Ponce concentrent à eux seuls huit occurrences, soit plus de la moitié des mentions. Aussi semblent-ils, d'emblée, avoir joué un rôle primordial dans la définition de la liturgie savinienne.

<sup>195</sup> Voir *infra* : partie II, chapitre VII, 1.1.3.

<sup>196</sup> GENDRY, 2012, p. 124-133. L'auteur souligne en outre l'expression *donnus bone memorie* qui, associée par exemple à l'abbé Dalmace (fol. 3 v), renvoie à une volonté affichée de transmettre la mémoire d'un défunt.

<sup>197</sup> ADR, 1 H 20, fol. 104 v. Voir *supra* : chapitre I, 4.1.1.4.

<sup>198</sup> Voir *infra* : chapitre I, 5.1.1.

Dalmace est cité à deux reprises. Il a ainsi limité le nombre de *Kirie eleison* prononcés, à l'occasion des cinq fêtes principales, aux premières vêpres, aux laudes, à tierce et aux vêpres de jour<sup>199</sup>. Il a surtout instauré un nouveau culte dans l'abbaye de Savigny, comme le révèle cet extrait particulièrement intéressant :

*In vigilia sancti Nicolai, post missam, paretur corus et forme. Cortina linea cum tribus palliis retro majore altare mitatur, novem cerei ante altare accendantur. Majus altare et ominia ecclesie altaria more solito parentur. Oratorium Beati Nicolai cortinis et palliis ornetur, ante cujus altare una candela assidue ardeat. Hec sollempnitas tanti confessoris a domno Dalmacio abbate sollempniter fieri constituta est. Decrevitque isdem donnus bone memoriae ut omnes hobedienciarum Sancti Martini Saviniacensis in archiepiscopum Lugdunensem commanentes ad onorem tante sollempnitatis convenirent.*<sup>200</sup>

À l'époque où Dalmace gouverne l'abbaye de Savigny, dans la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle, précisément jusqu'en 1080, le culte de saint Nicolas ne s'est pas encore généralisé en Europe occidentale. Sa diffusion commencera quelques années plus tard, par le biais du canal italien, à la suite de la translation des reliques du saint à Bari, en 1087. Non content d'introduire un culte peu répandu dans le sanctoral savinien, l'abbé souhaite visiblement lui conférer une importance particulière. Tout d'abord, il est nécessairement à l'origine de la dédicace, voire de la construction, d'un lieu spécifique – chapelle ? – dédié au saint. Le *Liber cartarum* lui attribue, par ailleurs, la construction de l'abbatiale Saint-Martin : sans doute faut-il alors situer cet oratoire dans le nouvel édifice. Dalmace donne aussi à cette fête des solennités particulières : elle possède douze leçons et une octave ; elle donne lieu à l'allumage des neuf cierges réservés aux grandes fêtes, mais aussi à l'ornementation de l'abbatiale et de l'oratoire Saint-Nicolas, et à plusieurs processions. Enfin, il ordonne à tous les obédienciers du diocèse de Lyon de venir à Savigny le jour de cette fête.

Face à ces données surprenantes, Pauline Gendry a tenté de comprendre la genèse de ce culte dans l'abbaye de Savigny, tâche d'autant plus ardue que Dalmace est un personnage très méconnu<sup>201</sup>. Elle rappelle d'abord que le culte de saint Nicolas est attesté en France, bien avant la fin du XI<sup>e</sup> siècle, dans quelques foyers dispersés : l'est de la France, dès la fin du X<sup>e</sup> siècle, la Normandie ou la Bourgogne au début du siècle suivant. Elle s'appuie alors sur deux exemples évoqués par Catherine Bonnin-Magne<sup>202</sup> : la création d'un autel Saint-Nicolas dans l'abbatiale Saint-Bénigne de Dijon, reconstruite à partir de 1002 par Guillaume de Volpiano ; la mention du culte de Nicolas dans le psautier de Moissac, qui atteste de son introduction dans l'environnement clunisien dès 1067. Elle souligne aussi le caractère apparemment tardif – fin XI<sup>e</sup> et surtout XII<sup>e</sup> siècle – de la diffusion de ce culte dans la région lyonnaise. Deux hypothèses sont alors formulées avec prudence par l'auteur. La première envisage une diffusion du culte par le biais du foyer clunisien : quelles que soient les relations de l'abbaye bourguignonne avec l'Église de Lyon, il n'est pas exclu que Dalmace lui-même ait été en contact avec Cluny. La seconde hypothèse considère

<sup>199</sup> ADR, 1 H 20, fol. 10 v. GENDRY, 2012, vol. 1, p. 125 et vol. 2, p. 38.

<sup>200</sup> ADR, 1 H 20, fol. 3 v. GENDRY, 2012, vol. 2, p. 19.

<sup>201</sup> GENDRY, 2012, p. 165-168.

<sup>202</sup> BONNIN-MAGNE, 2005, p. 225.

plus largement le royaume de Bourgogne : Guillaume de Volpiano, abbé de Dijon, établit en effet, de par ses origines, un contact privilégié avec l'Italie du nord, notamment le Piémont. Or l'abbaye de Savigny possède, depuis le premier tiers du XI<sup>e</sup> siècle, des dépendances<sup>203</sup> en Savoie ... Pauline Gendry ne peut néanmoins exclure la possibilité d'un culte introduit par un autre biais, étant donné le caractère purement hypothétique de ces deux éventualités.

Par ailleurs, la notice consacrée à Dalmace dans le *Liber cartarum* de Ponce, lui attribue aussi la confection de plusieurs livres, dont certains à caractère liturgique :

*Fecit et aliquot libros, id est duos breviarios in ecclesia Sanctae Mariae, et missalem unum, et psalterium unum optimum, et decretata pontificum, et unum librum medicinalem.*<sup>204</sup>

Le court extrait de ce texte démontre évidemment l'activité intense dont Dalmace fait preuve au cours de son abbatiat : en comptabilisant le chantier de construction de l'abbatiale, l'introduction d'un nouveau culte et la rédaction de ces ouvrages, son bilan est résolument positif. Mais il suggère aussi la présence, à Savigny, de nombreux livres, nécessaires à la compilation des décrétales, et, par déduction, d'un foyer culturel important en cette deuxième moitié du XI<sup>e</sup> siècle.

L'abbé Itier II est également cité deux fois dans l'ordinaire de Savigny. Il enjoint d'abord aux obédienciers du diocèse de Lyon de venir au monastère à l'occasion de la procession solennelle du dimanche des Rameaux<sup>205</sup>. Il confère alors à cette fête un prestige plus grand. Il élève surtout la fête de Sainte-Marie-Madeleine au rang de la fête de Saint-Jean-Baptiste, en lui attribuant notamment un chant de neuf répons, accompagnés d'antiennes, et en convoquant une nouvelle fois les dits obédienciers au monastère<sup>206</sup>. Il s'inscrit ainsi dans l'air du temps en donnant une impulsion nouvelle à une fête mariale.

Particulièrement connu pour avoir entrepris la rédaction du *Liber cartarum*, dans le premier tiers du XII<sup>e</sup> siècle, l'abbé Ponce est enfin mentionné à quatre reprises dans l'ordinaire. Il prend d'abord des dispositions pour que la tradition liturgique soit respectée sans heurts : ainsi règle-t-il la question de la concurrence entre les vêpres de la Saint-André et le samedi précédant le premier dimanche de Carême<sup>207</sup>. De la même manière, il s'insurge sur les manquements observés dans la récitation des litanies mineures, lors des trois jours des Rogations. Il ordonne alors que les noms des moines chargés de ces récitation soient systématiquement donnés au chapitre, par le chantre :

*Et, quia quatuordecim letania ad processionem diebus Rogacionum solebat negligi, precepit domnus abbas Poncius ut, unaquaque die, hii qui letaniam pronuntiaturi essent a magistro scole descripti in tabula pronuntiarentur in capitulo.*<sup>208</sup>

<sup>203</sup> Voir *supra* : chapitre I, 4.2.1.2.

<sup>204</sup> BERNARD, 1853 a, p. 387-388.

<sup>205</sup> ADR, 1 H 20, fol. 46 r. GENDRY, 2012, vol. 1, p. 127 et vol. 2, p. 150.

<sup>206</sup> ADR, 1 H 20, fol. 100 r. GENDRY, 2012, vol. 1, p. 127 et vol. 2, p. 328.

<sup>207</sup> ADR, 1 H 20, fol. 125 v. GENDRY, 2012, vol. 1, p. 125 et vol. 2, p. 428.

<sup>208</sup> ADR, 1 H 20, fol. 70 v. GENDRY, 2012, vol. 1, p. 125 et vol. 2, p. 428.

Ponce introduit aussi quelques modifications mineures dans le déroulement de la vigile de la Nativité du Seigneur<sup>209</sup>. Mais il se démarque surtout par la fondation d'un trentain pour le moins original.

*In quo videlicet capitulo, a donno Poncio abbate constitutum est ut pro fratrum ad sollempnitatem adveniencium patribus et matribus ceterisque eorum antecessoribus quot annis fiat tricenarius XXX<sup>ta</sup> scilicet missarum et totidem vigiliarum necnon et quinque psalmi id est Verba mea cum reliquis qui post laudes mortuorum solent decantari.*<sup>210</sup>

L'abbé Ponce a institué ce trentain au surlendemain de la Saint-Martin d'Hiver et au lendemain du chapitre général annuel. Son choix est guidé par l'obligation qu'ont tous les prieurs et obédienciers de Savigny de se rendre au monastère pour participer aux solennités. Or le trentain ne concerne pas les moines eux-mêmes, mais les ancêtres de tous les religieux qui respectent effectivement cette règle. Peut-être avons-nous là l'indice d'une certaine désaffection qui toucherait l'abbaye de Savigny à l'occasion de son chapitre annuel et que l'abbé Ponce essaierait de contrer par une mesure forte ? Le monastère pourrait ainsi connaître, dès la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle, certains signes de relâchement spirituel. Ce trentain marque surtout l'émergence d'une mémoire individuelle – celle de la famille des moines – dans un établissement régulier. Il prend tout son sens à travers l'action de son fondateur, l'abbé Ponce, qui est avant tout le compilateur du *Liber cartarum*. En ce premier tiers du XII<sup>e</sup> siècle, la mémoire familiale rejoint, à Savigny, la mémoire monastique.

D'après ces quelques exemples fournis par le *Liber consuetudinum*, les abbés qui gouvernent Savigny, entre le milieu du XI<sup>e</sup> et le milieu du XII<sup>e</sup> siècle, se sont véritablement montrés actifs et attentifs dans le domaine de la liturgie. Dalmace, Itier II et Ponce ont tous apporté des usages nouveaux, en introduisant un nouveau culte ou en surclassant une fête préexistante, par exemple. Cette période chronologique, marquée par la réforme grégorienne, qui a été impulsée par Léon IX (1049-1054) et institutionnalisée par Grégoire VII (1073-1085), est d'ailleurs propice à l'explosion du monachisme bénédictin<sup>211</sup>. Savigny ne déroge pas à la règle et connaît en ces années l'apogée de sa puissance. Peut-être faut-il néanmoins voir une certaine évolution dans la spiritualité monastique entre les abbatiats de Dalmace et Itier II, d'une part, et de Ponce, d'autre part : la première période pourrait être marquée par la dynamique engendrée par la construction de l'abbatiale tandis que la seconde pourrait se caractériser par un certain relâchement dans la pratique liturgique et, de fait, par des efforts de règlement de la part de l'abbé.

<sup>209</sup> ADR, 1 H 20, fol. 9 v. GENDRY, 2012, vol. 1, p. 125 et vol.2, p. 36.

<sup>210</sup> ADR, 1 H 20, fol. 123 r. GENDRY, 2012, vol. 1, p. 125 et vol.2, p. 416.

<sup>211</sup> DEFLOU-LECA, 2013, p. 53-54.

## 4.2. L'abbaye de Savigny, seigneur féodal

Entre les X<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, Savigny est apparemment gouvernée par des abbés soucieux de leur mission, qui parviennent à réintroduire et à maintenir une spiritualité de haut niveau, dans une abbaye sans doute influencée par l'exemple clunisien, au moins dans un premier temps. Au cours de la période envisagée, le monastère se développe aussi sur un plan temporel, en accroissant simultanément son patrimoine foncier et sa puissance politique. C'est là le deuxième aspect d'une réforme monastique qui vise à restaurer la vie spirituelle, mais aussi à conforter l'assise foncière du monastère afin d'assurer son succès. Si ces questions ne concernent pas directement les édifices monastiques, elles permettent néanmoins de mesurer l'importance de l'abbaye de Savigny à l'échelle régionale. Nous les abordons donc, de manière plus succincte, à partir des travaux précurseurs de Pierre-Roger Gaussin et des recherches actuelles, menées, dans le cadre du PCR, par Pierre Ganivet, mais aussi, plus récemment, par Alain Dubreucq ou François Demotz.

### 4.2.1. Le réseau des dépendances saviniennes

Savigny est une abbaye-mère qui, sans atteindre le niveau d'un ordre clunisien, n'en dispose pas moins d'un réseau important de dépendances, étudié au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, par Pierre-Roger Gaussin. À l'inverse d'Ainay et l'Ile-Barbe, dont les propriétés lyonnaises sont enclavées dans des terres dominées par l'archevêque, elle est située au cœur d'un territoire vaste et homogène, centré autour de Savigny, l'Arbresle et Sain-Bel et entièrement placé sous son contrôle<sup>212</sup>. Elle ne se limite pourtant pas à une expansion locale, ni même régionale, mais bénéficie, au contraire, de dépendances très lointaines, qui témoignent de son prestige, propre à susciter de nombreuses donations<sup>213</sup>.

#### 4.2.1.1. Les dépendances régionales

Les dépendances situées dans la région lyonnaise font actuellement l'objet d'un recensement systématique et d'un travail de cartographie, menées conjointement par Pierre Ganivet et Gérard Bonnamour. À terme, l'objectif est de reconstituer la formation du réseau savinien, époque par époque. Les dépendances de Savigny sont localisées dans la partie occidentale du diocèse de Lyon, c'est-à-dire dans une zone où le patrimoine foncier de l'abbaye est particulièrement dense et développé (planche A 1.5). Elles sont peu nombreuses dans les terres où sont implantés l'Église de Lyon ou les monastères lyonnais, d'origines plus anciennes. Les établissements sont difficiles à définir dans leur typologie, toujours en raison de l'exploitation non exhaustive des sources écrites. Bien qu'ils soient nommés prieurés ou doyennés, ils sont généralement de taille modeste, accueillant seulement quelques religieux. Ils sont des centres économiques, destinés à répondre aux

<sup>212</sup> GAUSSIN, 1955 a, p. 140.

<sup>213</sup> GAUSSIN, 1955 b, p. 22-32 et p. 34-39.

besoins de l'abbaye. La distinction entre prieur et doyen ne semble pas répondre à une proximité géographique avec la maison-mère, mais simplement à une obligation de résidence pour le second.

La chronologie d'implantation ou de prise de possession de ces dépendances est imprécise pour plusieurs raisons, qui se résument notamment aux lacunes documentaires et aux datations incertaines des actes du cartulaire, d'une part, et à la charge de travail que supposerait l'approche monographique de chaque site, d'autre part. Dans quelques cas, l'évolution d'une dépendance peut être retracée grâce aux sources écrites. À Montrottier, par exemple, Savigny possède, dès le milieu du X<sup>e</sup> siècle, l'église Saint-Martin de *Periculis*, sur la paroisse de laquelle, au tournant du siècle suivant, son abbé Hugues fera construire un château, qui sera lui-même le siège d'un prieuré, attesté seulement dans le premier tiers du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>214</sup>. Il est cependant trop tôt pour proposer une chronologie fine de l'expansion du monastère dans son territoire proche. Tout au plus pouvons-nous supposer que Savigny implante, au plus tard aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, ses prieurés ou ses doyennés sur des établissements détenus grâce à des donations antérieures.

#### 4.2.1.2. Les dépendances extérieures

Les dépendances extérieures à la région sont beaucoup mieux connues que les établissements lyonnais : du fait de leur éloignement, elles ont donné lieu à une production d'archives importante, mais peu exploitée, qui permet malgré tout de mieux les cerner chronologiquement. Ces possessions ne sont pas concentrées dans un secteur particulier ; elles sont au contraire réparties en quatre foyers, plus ou moins éloignés de l'abbaye d'une part, les uns des autres d'autre part. Savigny possède d'abord des propriétés foncières dans le diocèse de Die. Elle se rapproche ainsi d'autres établissements lyonnais, qui sont d'ailleurs mieux représentés qu'elle dans cette région proche. Elle détient malgré tout le prieuré de Bourdeaux, qui bénéficie visiblement de la faveur des comtes de Valence<sup>215</sup>. L'abbaye se démarque en revanche par son implantation dans des diocèses nettement plus éloignés du Lyonnais. Ainsi détient-elle, dans le diocèse de Saintes, les prieurés de Bouteville<sup>216</sup>, en Charente, ou de Saint-Thomas de Cosnac, en Gironde, mais aussi, dans le diocèse de Genève, le prieuré de Talloires, ou dans celui de Lausanne, le prieuré de Lutry. Ces établissements majeurs sont très différents des prieurés lyonnais : éloignés de la maison-mère, ils accueillent un nombre plus important de religieux et assument souvent un rôle de représentation. Ils témoignent en outre des bonnes relations de l'abbaye de Savigny avec des pouvoirs locaux et bénéficient eux-mêmes de privilèges, qui leur permettent de se hisser au rang d'abbayes et parfois de contester l'autorité de la maison-mère. Ainsi, après avoir donné à Savigny l'église et la *villa* de Talloires, le roi Rodolphe III et sa femme Ermengarde dotent-ils de biens fonciers l'abbaye de

<sup>214</sup> GANIVET, 2012, p. 74.

<sup>215</sup> GANIVET, 2006 b, p. 24.

<sup>216</sup> GAUSSIN, 1955 a, p. 34.



Talloires, fraîchement fondée, à deux reprises au moins<sup>217</sup>. Autour de ces établissements majeurs gravitent une multitude de possessions plus modestes, qui appartiennent aussi au patrimoine savinien et assurent à l'abbaye-mère des revenus substantiels.

La fondation ou l'entrée de ces dépendances dans le patrimoine de Savigny se situe globalement entre la fin du X<sup>e</sup> siècle et la fin du XI<sup>e</sup> siècle : l'expansion savinienne débute sous l'abbatiat de Gausmar (954-984) avant de prendre une impulsion décisive sous celui d'Itier I (1018-1044) et de se stabiliser sous celui de Dalmace (1051/1056-1080). Les moines saviniens semblent installés à Bourdeaux, comme à Lutry<sup>218</sup>, dès les années 1030. Leur arrivée à Talloires est apparemment un peu plus précoce : la donation de Rodolphe III intervient *a priori* vers 1018. Elle serait donc sensiblement contemporaine de la nomination d'Itier I à la tête de l'abbaye. L'archevêque de Lyon, Bourchard II, qui avait conseillé aux moines saviniens de faire appel à Odilon de Cluny pour désigner leur abbé, est d'ailleurs présent lors de cette donation. L'implantation savinienne en Diois, en Savoie et en Vaudois pourrait donc être directement liée à la personne d'Itier I qui, par ses origines clunisiennes, a sans aucun doute contribué au rayonnement de l'abbaye dans le royaume de Bourgogne. En Charente, le prieuré de Bouteville est fondé par le comte d'Angoulême avant 1028 ; un autre établissement, Merpins<sup>219</sup>, est créé, en 1028 ou 1029, par les seigneurs homonymes, sur les conseils du même comte et de l'évêque de Saintes. Là encore, l'implantation savinienne est donc contemporaine de l'abbatiat d'Itier I. C'est ici l'intervention comtale qui s'avère déterminante pour l'attribution de ces fondations à Savigny : or, elle semble détachée de tout engagement avec l'abbaye de Cluny. D'après Pierre Ganivet, le choix du monastère lyonnais pourrait, dans ce cas précis, s'expliquer par une alliance matrimoniale entre les comtes de Lyon et les comtes d'Angoulême<sup>220</sup>. En Gironde enfin, l'implantation savinienne est plus tardive : les prieurés de Cosnac, de Mirambeau ou de Petit-Niort<sup>221</sup> sont en effet fondés et donnés à l'abbaye de Savigny entre 1070 et 1100, sur les conseils des évêques de Saintes. Le phénomène surprend dans la mesure où ce diocèse connaît, à la même époque, une forte expansion clunisienne : rien ne permet, à ce jour, d'expliquer la préférence pour Savigny dans le cas de ces établissements.

En conclusion, la constitution du réseau des dépendances saviniennes mérite assurément de nouvelles recherches ; en l'état actuel des connaissances, elle confirme la montée en puissance de l'abbaye de Savigny entre la fin du X<sup>e</sup> et la fin du XI<sup>e</sup> siècle. Le rôle des abbés semble tout aussi déterminant pour l'expansion territoriale du monastère que pour le développement et la stabilité de la vie monastique. Itier I est de toute évidence un artisan remarquable du phénomène : ses origines

<sup>217</sup> DEMOTZ, 2012 a, p.83-84.

<sup>218</sup> Sur Bourdeaux, voir : BERNARD, 1853 a, ch. n° 636 et n° 637, p. 315-317 ; sur Lutry, voir : BERNARD, 1853 a, ch. n° 809, p. 426-427 et ch. n° 940, p. 507-508.

<sup>219</sup> Sur Bouteville, voir : BERNARD, 1853 a, ch. n° 633 et n° 634, p. 310-313 ; sur Merpins, voir : BERNARD, 1853 a, ch. n° 635, p. 313-315.

<sup>220</sup> GANIVET, 2000, p. 335.

<sup>221</sup> Sur Cosnac, voir : BERNARD, 1853 a, ch. n° 751, p. 388-389 ; sur Mirambeau, voir : BERNARD, 1853 a, charte n° 752, p. 389 ; sur Petit-Niort, voir : BERNARD, 1853 a, ch. n° 811, p. 427-428.

clunisiennes ont sans nul doute permis à son établissement d'attirer nombre de donations, qui ne sont pas étrangères à sa puissance. Notons par ailleurs que l'accroissement tangible des donations intervient quelques cinquante années après la mise en œuvre de la réforme monastique à Savigny. Cette chronologie crée une parenté indiscutable avec d'autres établissements réformés par Cluny, comme l'abbaye d'Auxerre ou celle de Marmoutier, pour lesquels Noëlle Deflou-Leca a mis en évidence un décalage chronologique entre la réforme elle-même et l'essor du patrimoine foncier<sup>222</sup>.

#### 4.2.2. Une grande puissance régionale

A la fin du X<sup>e</sup> siècle, une évolution sensible des pouvoirs se fait sentir en pays lyonnais ; elle se caractérise par deux phénomènes concomitants. L'Église de Lyon devient d'abord, avec Bourchard II, une véritable entité seigneuriale qui se substitue désormais au pouvoir royal. Une nouvelle aristocratie locale émerge dans certains secteurs géographiques, en s'appuyant sur la notion d'hérédité. Ainsi Artaud instaure-t-il un comté de Forez qui affiche clairement ses prétentions sur la ville même de Lyon, jusqu'à la fin du XI<sup>e</sup> siècle<sup>223</sup>. Bérard donne quant à lui naissance à la seigneurie de Beaujeu, implantée au nord du Lyonnais. Parvenue au faîte de sa puissance, l'abbaye de Savigny, à la tête d'un domaine temporel conséquent, se trouve alors « au carrefour de trois ambitions »<sup>224</sup> et entend bien tenir son rang. Face aux appétits des grands et des petits seigneurs, elle adopte judicieusement des stratégies adaptées à ses intérêts propres. Aussi n'intervient-elle pas dans les conflits qui ne la concernent pas directement, comme ceux qui opposent, au XI<sup>e</sup> ou au XII<sup>e</sup> siècle, les comtes du Forez, partisans du pape, et l'Église de Lyon, fidèle à l'empereur<sup>225</sup>. La réforme grégorienne et ses conséquences en termes de lutte de pouvoir ne l'intéressent guère.

L'abbaye possède un grand nombre de familiers parmi les grands lignages de la région : elle doit à la fois les ménager, afin de bénéficier de leurs faveurs, et les maintenir sous contrôle, afin de limiter leurs prétentions territoriales. Elle y parvient relativement bien en concédant des offices ou en attribuant des fiefs en échange de l'hommage féodal<sup>226</sup>. Néanmoins, elle se trouve à plusieurs reprises dans une situation délicate face à des vassaux particulièrement belliqueux. Michel Rubellin a notamment étudié les conflits qui, au cours des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, opposent le monastère à Aymon de Lay puis à Étienne de Varennes. En analysant leurs étapes respectives, il a notamment mis en évidence l'intervention de différents acteurs régionaux. Ainsi face aux exactions commises par Aymon de Lay, l'abbé Dalmace fait d'abord appel à Artaud, comte de Forez, pour prendre d'assaut son château ; puis, son successeur Ponce recherche la présence de Guichard II, seigneur de Beaujeu, pour la signature de l'accord final. Au début du XII<sup>e</sup> siècle, l'abbaye se trouve également

<sup>222</sup> DEFLOU-LECA, 2013, p. 54-57.

<sup>223</sup> Sur l'évolution des pouvoirs en Lyonnais au cours du X<sup>e</sup> siècle, voir GANIVET, 2000, troisième partie.

<sup>224</sup> RUBELLIN, 2003 f, p. 307.

<sup>225</sup> RUBELLIN, 2003 f, p. 310.

<sup>226</sup> RUBELLIN, 2003 f, p. 317.

aux prises avec un vassal qui s'oppose, avec violence, à son autorité. Le conflit, documenté par les actes du cartulaire, a été longuement décrit par Michel Rubellin. Étienne de Varennes conteste une donation de biens réalisée quelques années plus tôt par son beau-père. Malgré les concessions que lui accorde l'abbé Ponce, il construit une maison forte à proximité immédiate du monastère, sur un terrain qui ne lui appartient pas, et usurpe des droits seigneuriaux sur les hommes dépendants de Savigny. Après plusieurs péripéties, au cours desquelles elle fait entre autres détruire la dite fortification, l'abbaye porte l'affaire devant la justice de l'archevêque de Lyon, qui se retourne contre elle et la contraint à réparer ses torts, sous menace d'excommunication et d'interdit. Devant ce verdict disproportionné, elle se tourne, d'une part, vers le pape Pascal II, qui lève la sanction spirituelle, et, d'autre part, vers Guichard III, sire de Beaujeu, qui est présent à sa cour lors de la condamnation finale d'Étienne de Varennes. Aussi l'abbaye de Savigny fait-elle une nouvelle fois intervenir, dans une affaire privée, les puissances régionales au gré de ses besoins. Le conflit est alors réglé pour un temps<sup>227</sup>.

Faire appel aux seigneurs de Beaujeu permet évidemment à Savigny de régler en sa faveur ces conflits ouverts, mais aussi de contrebalancer le poids des deux puissances les plus menaçantes en Lyonnais, à savoir l'Église de Lyon et le comté de Forez. Savigny cherche ainsi à instaurer un certain équilibre régional entre les différents détenteurs de pouvoirs. Pour se protéger des appétits de ces deux puissances majeures, l'abbaye de Savigny mène également une politique défensive, en faisant édifier une série de châteaux ou maisons-fortes. Autour de l'an mil, la construction du château de Montrottier, par l'abbé Hugues, semble ainsi répondre aux provocations de petits seigneurs, comme Bernard de Chamousset, mais aussi à la menace que créent les prétentions du comte de Forez sur le comté de Lyon<sup>228</sup>. Cette politique raisonnée permet à l'abbaye de maintenir sa puissance politique pendant une longue période : Savigny appartient véritablement au petit cercle des seigneurs puissants qui tiennent le Lyonnais au XI<sup>e</sup> siècle et au début du siècle suivant. Elle participe pleinement au succès de cette abbaye, qui connaît alors son apogée.

## 5. Les premières difficultés (milieu XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle)

---

À partir du XIII<sup>e</sup> siècle, le monachisme traditionnel bénédictin est en perte de vitesse. Le succès de l'ordre cistercien, fondé au début du XI<sup>e</sup> siècle, et des ordres mendiants, postérieurs d'un siècle, explique en partie le phénomène. Cluny, figure emblématique, subit les critiques les plus virulentes, notamment par l'intermédiaire de Bernard de Clairvaux (1090-1153). Les monastères indépendants du diocèse de Lyon ne sont pas davantage épargnés : ici aussi, ils n'incarnent plus l'idéal religieux

<sup>227</sup> RUBELLIN, 2003 f, p. 311-314.

<sup>228</sup> GANIVET, 2000, p. 396 ; FEUILLET, 2004, p. 1.

attendu par la société. Pour l'historiographie du monachisme bénédictin, les derniers siècles du Moyen Âge et l'époque moderne sont donc synonymes d'un réel déclin. Sont alors généralement mis en cause le relâchement spirituel – assouplissement ou non respect de la règle –, les catastrophes – grande peste noire – ou les troubles politiques – guerre de cent ans, guerres de religion –. Si cette vision pessimiste repose, à l'évidence, sur un fond de vérité, elle doit néanmoins être examinée au cas par cas. Tous les abbés commendataires ont-ils mal agi envers leur abbaye, tous les monastères ont-ils subi une baisse de revenus, tous ont-ils été saccagés par les protestants... ? Les idées préconçues, largement relayées par les savants du XVIII<sup>e</sup> ou du XIX<sup>e</sup> siècle, doivent céder le pas à une analyse fondée sur la documentation historique propre à chaque établissement.

## 5.1. De troubles en réformes : l'évolution de la vie régulière

Le relâchement des mœurs n'est pas spécifique à la fin du Moyen Âge ou à l'époque moderne. Les troubles à Savigny sont bien réels dans la première moitié du X<sup>e</sup> siècle<sup>229</sup>, avant la réforme de Badin. Ils pourraient aussi exister sous l'abbatit de Ponce, expliquant potentiellement ses efforts pour augmenter la fréquentation du chapitre général annuel<sup>230</sup>. Cependant, de nombreux épisodes malheureux mettent à mal la vie régulière ou le service divin au cours des derniers siècles d'existence de l'abbaye de Savigny. Ils sont relativement bien documentés, généralement à l'occasion d'une réforme ou d'une restauration spirituelle. Périodes troublées et périodes fastes se succèdent alors au gré des événements internes ou externes au monastère.

### 5.1.1. De Zacharie à Étienne de Varennes : une reprise en main progressive

Le XIII<sup>e</sup> siècle fournit ainsi deux exemples bien documentés par les sources et relevés par les historiens du XIX<sup>e</sup> siècle. Zacharie obtient le trône abbatial en 1233. Il met rapidement en œuvre une réforme du vestiaire monastique, désormais à la charge de certains prieurs, et plus seulement à celle de l'abbé<sup>231</sup>. Il se fait surtout remarquer par la dilapidation de l'argent du monastère et par sa déposition par le pape. L'épisode est relaté par Benoît Mailliard, qui détaille les différentes étapes sans pour autant fournir des éléments de datation : sans doute est-il expulsé dès la fin des années 1230.

S'ensuit alors une période probablement marquée par une vacance du pouvoir abbatial, guère propice au bon déroulement de la vie régulière. De fait, quelques années plus tard, les moines saviniens sont excommuniés par l'archevêque de Lyon, Aymeric Guerry (1236-1245) en raison de leurs mœurs dissolues. Le légat du pape, Hugues de Saint-Cher, commue cette sanction en peines

<sup>229</sup> Voir *supra* : chapitre I, 3.3.1.

<sup>230</sup> Voir *supra* : chapitre I, 4.1.2.3.

<sup>231</sup> ADR, 1 H 6, fol. 25 r ; cité in GENDRY, 2012, p. 116.

échelonnées en fonction de la gravité des actes. Dans sa lettre, datée du 4 juin 1248, il indique les fautes commises par les religieux : non respect de la clôture, participation à des jeux, états d'ivresse...<sup>232</sup> Ces épisodes, peu glorieux pour le monastère, contribuent évidemment à la vision négative que donne l'historiographie savinienne de la fin du Moyen Âge. Ils doivent néanmoins être replacés dans leur contexte afin d'éviter toute généralisation excessive. Ils interviennent en effet dans un laps de temps relativement court – le deuxième quart du XIII<sup>e</sup> siècle – et ne sont pas nécessairement représentatifs de tout le XIII<sup>e</sup> siècle. En outre, ils donnent lieu à des tentatives de reprise en main par le biais de statuts particuliers, comme celui que promulgue l'abbé en 1252 Hugues<sup>233</sup>.

D'autres témoignages indirects permettent pourtant de nuancer ce tableau pessimiste. La rédaction du *Liber consuetudinum*<sup>234</sup>, dans les années 1230-1250, en est sans doute l'expression la plus flagrante. Édité depuis peu par Pauline Gendry<sup>235</sup>, ce manuscrit remonte aux abbatiats de Zacharie et de son prédécesseur, Guillaume Bollat. Il est donc quasiment contemporain des troubles évoqués ci-dessus. Il se situe, par son contenu, à mi-chemin entre l'ordinaire et le coutumier<sup>236</sup>. Il est d'ailleurs remarquable que le manuscrit lui-même mette l'accent sur la coutume plutôt que sur la pratique liturgique : *Incipit Liber de consuetudinibus Saviniensis monasterii (...)*. Faut-il y voir une volonté de pallier un certain manque d'investissement, de la part des moines, dans le déroulement des cérémonies religieuses ? C'est une éventualité à prendre en compte. Mais cet ordinaire répond avant tout à une volonté de codification et de normalisation de la liturgie, qui est donc bien vivante dans cette première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. Il témoigne pour le moins d'une reprise en main de la vie régulière, qui s'inscrit véritablement dans la durée. Le manuscrit conserve d'ailleurs de nombreux témoignages de son utilisation à des époques largement postérieures au XIII<sup>e</sup> siècle<sup>237</sup>.

Deux abbés du XIII<sup>e</sup> siècle semblent, par ailleurs, s'être montrés particulièrement actifs dans le développement ou le renouvellement de la liturgie savinienne. Ils sont tous deux mentionnés dans l'ordinaire, par le biais de remarques infrapaginales, comme les fondateurs d'une tradition liturgique. Athanulfe de Fontaneys est d'abord cité pour avoir institué une semaine d'octave pour la fête de la Toussaint<sup>238</sup>. À en croire les nombreuses pièces grattées et réécrites, il pourrait aussi avoir modifié le formulaire liturgique de cette fête. Autrement dit, il recrée la dite fête<sup>239</sup>. Étienne de Varennes fournit un autre exemple de la mise à jour qui s'opère, au XIII<sup>e</sup> siècle, dans la liturgie savinienne. Il appartient à une famille aristocratique bien ancrée en Lyonnais : à la même époque, sa

<sup>232</sup> GUIGUE, 1905.

<sup>233</sup> ADR, 1 H 25/1.

<sup>234</sup> ADR, 1 H 20.

<sup>235</sup> GENDRY, 2012.

<sup>236</sup> GENDRY, 2012, p. 78-79. Voir *infra* : partie II, chapitre VI, 1.1.1.

<sup>237</sup> Voir *infra* : chapitre I, 6.2.2.1. Voir aussi : partie II, chapitre VI, 1.1.1.

<sup>238</sup> ADR, 1 H 20, fol. 117 v ; cité in GENDRY, 2012, vol. 1, p. 128 et vol. 2, p. 399.

<sup>239</sup> GENDRY, 2012, vol. 1, p. 128.

sœur, Sibille de Varennes, est d'ailleurs abbesse à Saint-Pierre de Lyon<sup>240</sup>. Dans l'ordinaire de Savigny, il est inscrit comme fondateur de la fête de l'Annonciation à la Vierge :

*Hoc festum Anunciacionis beate Virginis Marie instituit de consensu et voluntate tocius conventus Savigniacensis reverendus in Christo pater dominus Stephanus de Varennis abbas benignus ejusdem monasterii Savigniacensis.*<sup>241</sup>

En réalité, la fête existe déjà dans le manuscrit originel : certaines pièces ont néanmoins été grattées et remplacées par de nouvelles pièces, écrites par l'auteur de cette note. En conséquence, Étienne de Varennes n'institue pas une nouvelle fête, mais modifie son formulaire liturgique, fondant ainsi une nouvelle tradition<sup>242</sup>. Il se distingue aussi par l'intérêt qu'il porte à l'entretien des édifices monastiques : la notice qui lui est consacrée dans l'obituaire mentionne en effet les travaux de dallage et de couvrement qu'il a fait réaliser dans l'abbatiale Saint-Martin<sup>243</sup>. Ces deux mentions, qui peuvent être contemporaines ou postérieures aux abbés mentionnés, témoignent d'une activité liturgique bien réelle dans l'abbaye de Savigny. L'ordinaire est visiblement utilisé pendant tout le XIII<sup>e</sup> siècle au moins pour régler les cérémonies religieuses qui sont donc bien réalisées. Il est aussi mis à jour par des abbés apparemment soucieux d'adapter la liturgie savinienne aux traditions liturgiques de leur temps.

Ces deux abbés ont aussi contribué au rayonnement de l'abbaye de Savigny à travers la France. Ils sont en effet parvenus à conclure des associations spirituelles avec d'autres établissements prestigieux. Les actes originaux, conservés aux Archives départementales du Rhône, s'avèrent très intéressants. Cinq associations sont passées entre 1248 et 1298, avec les abbayes suivantes :

- Saint-Rigaud (Saône-et-Loire), en 1248, sous l'abbatit d'Athanulfe de Fontaneys ;
- Saint-Allyre (Puy-de-Dôme), en 1249, sous le même abbatiat ;
- Lérins (Var), 1250, sous le même abbatiat ;
- Thirons (Eure-et-Loire), 1277, sous l'abbatiat d'Étienne de Varennes ;
- Mozac (Puy-de-Dôme), 1298, sous le même abbatiat<sup>244</sup>.

Ces associations témoignent aussi bien de la réputation de l'abbaye de Savigny à travers le royaume de France que de la qualité de son engagement monastique. Elles entraînent parfois l'introduction d'une nouvelle fête dans le sanctoral savinien, ainsi qu'en témoigne l'inscription du culte de Saint-Allyre, ou de celui de Saint-Honorat, dans l'ordinaire<sup>245</sup>. La célébration du culte de l'évêque auvergnat est d'ailleurs une clause prévue dans l'acte d'association : *Statutum etiam est apud Saviniacum ut festum beati Yllidii, episcopi et confessoris, quod est nonas Junii, in duodecim*

<sup>240</sup> PICOT, 1970, p. 49.

<sup>241</sup> ADR, 1 H 20, fol. 33 v ; cité in GENDRY, 2012, vol. 1, p. 126 et vol. 2, p. 109.

<sup>242</sup> GENDRY, 2012, vol. 1, p. 126.

<sup>243</sup> GUIGUE ET LAURENT, 1951, p. 371. Voir *infra* : partie II, chapitre VII, 1.4.1.1.

<sup>244</sup> Dans l'ordre : ADR, 1 H 29/1 à 1 H 29/5.

<sup>245</sup> GENDRY, 2012, vol. 1, p. 151.

*leccionibus celebretur*.<sup>246</sup> Les associations spirituelles profitent peut-être de l'élan spirituel entraîné par la rédaction du *Liber consuetudinum*, mais elles semblent avoir aussi stimulé la liturgie savinienne, en l'enrichissant par des saints nouveaux à célébrer.

L'action d'Athanulfe de Fontaneys et d'Étienne de Varennes confirme donc que, en dépit des mauvaises habitudes prises par les moines des années 1230-1250, le monastère a été repris en main et qu'il a retrouvé, dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, une vie régulière plus conforme à l'idéal monastique. Aussi faut-il s'interroger sur la durée de ce renouveau.

### 5.1.2. Des scissions internes à l'origine d'un abandon du service divin

L'abbaye de Savigny connaît apparemment de nombreux problèmes de discipline au siècle suivant : à titre d'exemple, le chantre est accusé de mauvaise conduite au cours de l'année 1348<sup>247</sup>. Plusieurs statuts sont promulgués en conséquence, mais se révèlent insuffisants<sup>248</sup>. Une restauration monastique orchestrée par l'archevêque de Lyon, Henri II de Villars, se met donc en place dans les années 1350-1351. La réforme donne lieu à une production écrite, aujourd'hui disparue mais dont l'existence est connue par le biais d'un *vidimus* quasiment contemporain des faits. Le document est une copie authentique du texte originel, à l'issue duquel Guillaume de Thurey, successeur indirect du prélat, appose son sceau, le 18 juillet 1362. Il est conservé sous sa forme originale aux Archives départementales du Rhône, dans un état qui ne permet pas sa lecture. Il a fort heureusement été transcrit par Auguste Bernard, qui l'a inséré dans l'appendice de son cartulaire<sup>249</sup>. C'est sur ce texte qu'a été bâtie l'analyse proposée ci-dessous.

L'acte délivré par Henri II de Villars est daté du 9 juin 1351. Il est rédigé en présence des religieux saviniens, convoqués pour l'occasion au château de Pierre-Scize. Il intervient un an, presque jour pour jour, après la visite de l'abbaye par les deux commissaires archiépiscopaux, Bertholus, abbé d'Ainay, et Guillaume de Thurey, alors doyen de Lyon, qui avaient imposé un délai d'un an pour mener à bien la dite restauration. Le texte cite en intégralité le rapport adressé à l'archevêque, le 11 juin 1350, par ses deux représentants.

#### 5.1.2.1. Des faits explicites...

Les moines de Savigny remettent volontairement aux commissaires un rouleau de papier sur lequel ont été inscrits tous les maux qui touchent le monastère. Ils se présentent ainsi comme des participants actifs à la réforme. Avant d'exposer les prescriptions des commissaires, le rapport recopie de fait le texte des religieux, qui commence ainsi :

<sup>246</sup> ADR, 1 H 29/2 ; cité in GENDRY, 2012, vol. 1, p. 151.

<sup>247</sup> ADR, 1 H 60.

<sup>248</sup> ADR, 1 H 32/1.

<sup>249</sup> ADR, 1 H 242/1. Le parchemin, originellement enroulé, a été aplati et replié. Il est très fragile et délicat à manipuler. Le texte est en outre quasiment effacé par endroits. Voir : BERNARD, 1853 a, ch. n° 952, p. 519-532.

*Vobis venerabilis viris ac discretis dominis abbati Athanatensi et decano Lugdunensi, commissariis a reverendo in Christo patre et domino, domino archiepiscopo et comite Lugdunensi, deputatis, exponunt vestri prior major et conventus monasterii Saviniacensis defectus et negligentias infrascriptas monasterii supradicti quae quotidie eveniunt propter defectum et negligentiam priorum et officialium infra scriptorum dicti monasterii ; pro quibus defectibus et negligentis dictus conventus multa scandala sustinet, et non potuit, prout debuit, divina officia celebrare : unde vobis placeat de et super hoc de remedio oportuno providere. Sequuntur defectus et negligentiae infra scriptae.*<sup>250</sup>

En préambule, les religieux reconnaissent donc que la vie régulière est mise à mal et que le service divin n'est plus assuré dans l'abbaye de Savigny. D'après eux, cette situation dramatique s'explique essentiellement par l'absence de chapitre et de dortoir : ces deux bâtiments ont en effet été détruits à la suite d'un incendie, survenu quinze ans plus tôt, et n'ont jamais été reconstruits :

*Item quod, cum religio non possit bene servari ut nisi praedictum dormitorium et capitulum habeant, et ita sit quod non habuerunt quindecim anni sunt elapsi, per quos defectus cultus minuitur, et etiam plura scandala oriuntur.*<sup>251</sup>

Les religieux entendus par les commissaires passent méthodiquement en revue les moines responsables de cette situation, en détaillant les fautes qui leur sont reprochées. Les moines ainsi mis en accusation sont désignés par leur office, mais parfois aussi par leur nom. Quatre d'entre eux sont particulièrement incriminés : Hugues de Bonnefont, grand cellérier, Guy Roger, doyen de Teylan, Jean de Lutry, petit cellérier, et Jean Arrici, croisier. À leurs côtés sont cités les prieurs de Lutry, Bouteville et Taluyers. Parmi eux, Jean de Lutry occupe une place de choix. Il est dénoncé de manière beaucoup plus virulente que ses pairs. Il se voit reprocher quatre faits, qui sont ici brièvement résumés :

- 1<sup>er</sup> reproche : ne pas avoir fourni au convent les denrées prévues (sel, huile, potages, fromage, œuf et autres) entre la Saint-Jean-Baptiste et Noël ;
- 2<sup>ème</sup> reproche : avoir retenu le général du Mandat, normalement destiné aux pauvres, en 1348 et 1349, en pleine période de peste ;
- 3<sup>ème</sup> reproche : ne pas avoir fourni au convent les deux torches prévues pour l'élévation du Corps du Christ, lors des deux messes quotidiennes ;
- 4<sup>ème</sup> reproche : ne pas entretenir et réparer les maisons de Saint-Laurent et le cloître savinien<sup>252</sup>.

Les religieux ont tendance à insister sur les accusations portées contre ce petit cellérier, qui ne détient pourtant pas un office majeur dans le monastère : ainsi écrivent-ils, lors du premier reproche, que *multos defectus nobis fecit, et tot, quod nos non sumus memorem*, alors que d'autres religieux se sont rendus coupables des mêmes fautes. Ils lui reprochent personnellement de ne pas faire réparer le cloître *quod debet reparare inter ipsum et celerarium majorem*<sup>253</sup>. Le grand cellérier

<sup>250</sup> BERNARD, 1853 a, ch. n° 952, p. 521-522.

<sup>251</sup> BERNARD, 1853 a, ch. n° 952, p. 521-523.

<sup>252</sup> BERNARD, 1853 a, ch. n° 952, p. 521-522.

<sup>253</sup> BERNARD, 1853 a, ch. n° 952, p. 522-523. Voir aussi les reproches adressés à H. de Bonnefont ou G. Roger, p. 521.



ne reçoit en revanche aucune remontrance sur ce sujet pourtant sensible... Jean de Lutry est implicitement rendu responsable de la situation dramatique de l'abbaye.

Il apparaît pourtant sous un jour très différent dans d'autres sources, contemporaines ou postérieures. Différent d'abord par sa fonction au sein de l'abbaye : Jean de Lutry a été l'abbé de Savigny pendant 25 ans environ avant de résigner sa charge. Il existe en effet une bulle du pape Clément VI (1342-1352) selon laquelle il aurait volontairement cédé son gouvernement au siège apostolique<sup>254</sup>. L'événement n'est pas daté, mais peut être restitué grâce au texte lui-même. Le troisième reproche adressé à Jean de Lutry concerne en effet le général du Mandat des années 1348 et 1349. Or, puisqu'il s'agit là d'une prérogative abbatiale<sup>255</sup>, ce religieux semble avoir renoncé à son gouvernement vers 1350, soit sensiblement au moment de la restauration. Différent aussi dans son comportement : à titre d'exemple, nous pouvons citer Benoît Mailliard qui, à la fin du Moyen Âge, évoque l'abbé Jean de Lutry en ces termes : *vir sapientissimus, amans Deum et fervens in religione*<sup>256</sup>. Quelques actes donnent en outre un aperçu de son abbatiat. Le premier document, émis dès les premières années de son gouvernement, en 1328, renvoie l'image d'un réformateur, décidé à assainir l'organisation du monastère. En se référant aux décrétales de Grégoire IX (1227-1241), qui préconise que le nombre de moines soit proportionnel aux revenus d'un monastère, Jean de Lutry décide, en accord avec le convent, que l'abbaye de Savigny devra désormais accueillir cinquante à soixante moines, ni plus, ni moins<sup>257</sup>. Trois autres actes, connus par le biais d'originaux et/ou d'inventaires tardifs, relatent cette fois les fondations pieuses et les donations, effectuées par l'abbé en faveur de l'abbaye. Ils feront l'objet d'une étude détaillée dans la deuxième partie de cette thèse<sup>258</sup>. Pour l'instant, nous relevons seulement la chronologie des événements, telle qu'elle apparaît dans les textes considérés. Jean de Lutry fonde, avant 1340, une chapelle<sup>259</sup>, dédiée aux saints Jean et Paul, tout en s'assurant qu'elle soit suffisamment dotée pour durer. Il accorde donc plusieurs rentes en argent au chamarier, chargé de son entretien<sup>260</sup>. Il modifie aussi le statut du frère portier, qui devra désormais être ordonné prêtre afin de célébrer trois messes par semaine dans cette chapelle. Il donne enfin au monastère de nombreux livres, qui devront y être conservés. D'après un inventaire du XVIII<sup>e</sup> siècle, qui résume un acte aujourd'hui disparu, l'abbé souhaite ainsi « (...) exciter les moynes à estudier, attendu que son Église, comm'il dit, avoit beaucoup besoin d'hommes lettrez (...) »<sup>261</sup>. D'après ces actes, contemporains de la restauration du monastère, l'abbé Jean de Lutry semble alors être un homme pieux, qui se soucie véritablement de l'entretien

<sup>254</sup> BERNARD, 1853 a, p. CVII. D'après l'auteur, cette bulle se trouvait dans le fonds des archives départementales. Nous n'en avons pourtant pas trouvé trace dans la sous-série 1 H.

<sup>255</sup> ADR, 1 H 27/1, fol. 2 v : article 29 du chapitre consacré aux droits et devoirs de l'abbé. Voir GANIVET, 2012, p. 23.

<sup>256</sup> ADR, 1 H 6, fol. 22 v.

<sup>257</sup> ADR, 1 H 22/1 : *Statumus et ordinamus ut in dicto monasterio nostro non sint de cetero, nec residere debeant plusquam sexaginta monachis, duobus scolaribus monachis.*

<sup>258</sup> Voir *infra* : partie II, chapitre VIII, 1.3.

<sup>259</sup> ADR, 1 H 4, fol. 26 v, n° 34 : analyse (avant 1722) d'un acte aujourd'hui disparu.

<sup>260</sup> ADR, 1 H 22/2 : original (1348) ; ADR, 1 H 4, fol. 26 v, n° 33 : analyse de l'acte.

<sup>261</sup> ADR, 1 H 4, fol. 26 v, n° 34 ; 1 H 72/2 : donation rappelée par son successeur, P. Léobard (1354) ; 1 H 64 : analyse (1629) de l'acte précédent.

de la chapelle nouvellement fondée et qui cherche aussi à améliorer le niveau intellectuel des moines, ou des futurs moines.

Les archives monastiques des années 1340-1360 donnent donc une image très contrastée de Jean de Lutry, qui semble, d'un côté, s'être soucié du fonctionnement du monastère et, d'un autre côté, avoir abusé de sa position d'abbé pour soustraire des revenus aux aumônes. Il est alors légitime de procéder à une nouvelle lecture du texte de la réforme, afin de mettre en évidence les non-dits qu'il contient...

#### 5.1.2.2. ... aux faits implicites

En 1328, le nombre de religieux saviniens est fixé entre cinquante et soixante ; à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, un coutumier fait état de soixante moines exactement<sup>262</sup>. Or, les commissaires présents à l'abbaye le 11 juin 1350 évoquent les religieux rassemblés devant eux avec l'expression suivante : *pro parte dicti conventus, qui coram nobis comparuerunt, numero triginta duo*<sup>263</sup>. Seule une partie des moines du convent – probablement la moitié – se présente donc devant les commissaires de l'archevêque. À cette date de 1350, la communauté monastique savinienne semble donc être divisée en deux groupes. Le tableau suivant répartit les moines cités dans le texte en deux colonnes (figure 2) : d'une part, le groupe des religieux présents lors de l'enquête, qui fournissent aux commissaires les chefs d'accusation contre les moines fautifs, et, d'autre part, le groupe des religieux dénoncés par les précédents comme les responsables de la situation du monastère. Manquent dans ces listes les autres moines, dont la présence est seulement implicite dans le texte.

Religieux présents	Religieux dénoncés
François de Fouz, grand-prieur	Hugues de Bonnefont, grand cellerier
Hugues de l'Aubépine, prieur claustral	Guy Roger, doyen de Teylan
Jean de Beaucèvre, hôtelier	Jean de Lutry, petit cellerier
Amédée de Chateaufort, communier	Jean <i>Arrici</i> , croisier
Étienne de Varey, chamarié	prieur de Lutry
Mathieu Grigneu, grand sacristain	prieur de Bouteville
Sofred de Faverges, prieur de Saint-Clément	prieur de Talloires
Jean <i>Arrici</i> , croisier	
Jacquemin de Monceaux, chantre	
Bérard d'Augerolles, moine	

**Figure 2. Texte de la réforme (1350-1351) : liste des religieux présents lors de l'enquête et des religieux dénoncés pour manquements aux coutumes**

Le premier groupe réunit les plus grands dignitaires de l'abbaye, à l'exception du grand cellerier ; le second rassemble, autour de l'ancien abbé Jean de Lutry, le grand cellerier, le doyen de Teylan et quelques prieurs d'établissements dépendants de Savigny. À en croire ces données brutes, Jean de Lutry est relativement isolé parmi les dignitaires de l'abbaye. Il n'est guère surprenant qu'il ait été amené à résigner sa charge. Jean *Arrici*, croisier, est le seul moine à figurer dans les deux

<sup>262</sup> ADR, 1 H 22/1.

<sup>263</sup> BERNARD, 1853 a, ch. n° 952, p. 521.

groupes : il s'est apparemment rallié à la cause des réformateurs après avoir été lui-même mis en accusation. D'autres moines anonymes ont-ils suivi son exemple ?

En l'absence de toute mention explicite, les raisons de ces scissions internes ne sont évidemment pas connues. Peut-être concernent-elles des enjeux de pouvoir ? Toujours est-il que l'incendie, apparemment accidentel, qui, vers 1335, détruit le chapitre et le dortoir a potentiellement créé une situation propice au conflit, qui s'est avéré néfaste à Jean de Lutry. L'ancien abbé résigne sa charge dans des conditions qui révèlent néanmoins une certaine liberté d'action. Il ne redevient pas simple moine, mais obtient l'office de cellérier de Saint-Laurent – qui offre à ses détracteurs de nouvelles occasions pour le mettre en cause –. Mais surtout il s'adresse au siège apostolique pour se démettre de ses fonctions<sup>264</sup>. Ce faisant, il met l'abbaye entre les mains de la plus haute instance de la chrétienté et la soustrait à ses rivaux, en donnant l'occasion au pape de nommer le nouvel abbé de Savigny. Le choix de Clément VI, pape d'Avignon, se porte alors sur Pierre Léobard, prieur d'Alloue, au diocèse de Poitiers. C'est donc un religieux extérieur à l'abbaye, extérieur à son réseau de dépendances, qui est placé à la tête de la maison-mère. Le pape, qui insiste longuement sur les multiples qualités de cet homme, prend soin de ne pas favoriser un groupe de religieux plutôt que l'autre. Il prend ainsi le contrepied de l'archevêque de Lyon, qui avait répondu à l'appel des prétendus réformateurs.

#### 5.1.2.3. La restauration du monastère

La tâche de Pierre Léobard (1352-v. 1363) n'a sans doute pas été des plus simples à son arrivée à Savigny. Toujours est-il que, lorsque Guillaume de Thurey scelle le *vidimus* du texte de la réforme, en juillet 1362, il précise, au bas de la copie :

*Hinc est quod nos legitime informati dictam reformationem modo et forma contentis in dictis litteris factam fuisse (...).*<sup>265</sup>

La réforme a été faite. Des textes postérieurs permettent pourtant d'en douter. Tout n'est pas rentré dans l'ordre dans l'abbaye de Savigny au début des années 1360. Les bâtiments sont, par exemple, toujours hors d'usage à cette date<sup>266</sup>. En revanche, entre sa nomination et le scellement de ce texte, Pierre Léobard a probablement réussi à imposer son autorité aux religieux, redonnant ainsi son unité à la communauté monastique. Il a aussi redonné un sens à la vie régulière et posé les bases d'une véritable restauration, tant spirituelle qu'architecturale.

C'est apparemment sous l'abbatiat d'Étienne de Saint-Just que la restauration prend une impulsion décisive. Les archives témoignent en effet d'une activité intense dans l'abbaye de Savigny à la fin du siècle. La meilleure preuve de ce renouveau réside sans doute dans la rédaction d'un nouveau coutumier monastique, connu par une copie de la fin du Moyen Âge. Pierre Ganivet

<sup>264</sup> Sur la bulle de Clément VI : BERNARD, 1853 a, p. CVII.

<sup>265</sup> BERNARD, 1853 a, charte n° 952, p. 532.

<sup>266</sup> Voir *infra* : partie II, chapitre IX, 1.3.2.

a effectivement identifié, au sein d'un manuscrit composite, signé de la main de Benoît Mailliard, la copie indirecte d'un livre intitulé *Papirus conventus*. Le manuscrit original, aujourd'hui disparu, a été rédigé par un prieur de Saint-Thomas de Cosnac puis certifié par Philippe Morel, alors grand-prieur de l'abbaye de Savigny. D'après les indices internes au manuscrit, il date vraisemblablement des années 1390. D'après son *incipit*, le manuscrit recense les refusions et les devoirs des religieux<sup>267</sup>. Mettre par écrit ces devoirs liés aux offices n'est pas nouveau en soi. Les obligations des dignitaires et des prieurs sont déjà mentionnées dans le *Liber consuetudinum*, antérieur de plus d'un siècle, comme en témoigne l'obligation qu'a le prieuré de Talloires de fournir à la maison-mère douze grosses truites du lac Léman, à la Saint-Martin d'Hiver<sup>268</sup>. Mais elles sont alors distillées au milieu des descriptifs de fêtes, des formulaires liturgiques... et ne sont donc guère visibles. La *Papirus conventus* n'est peut-être pas le premier manuscrit à rassembler et à classer ces refusions et devoirs divers par dignitaire. Mais elle répond de toute évidence à un réel besoin de codification, consécutif à la crise des années 1340-1360. Chaque religieux doit se soumettre aux obligations de son office afin que le service divin puisse être assuré. La rédaction de ce coutumier s'inscrit donc pleinement dans le mouvement de restauration amorcé au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle. D'après Benoît Mailliard, c'est aussi Étienne de Saint-Just qui commande la reconstruction du chapitre, du dortoir et du parloir. La restauration des bâtiments communautaires n'interviendrait donc que dans le dernier tiers du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>269</sup> et confirmerait l'élan de restauration qui semble alors soulever l'abbaye de Savigny.

## 5.2. Déclin politique et prospérité économique

Jusqu'au milieu du XII<sup>e</sup> siècle, Savigny est un seigneur féodal majeur de la région lyonnaise. Elle se positionne intelligemment entre l'Église de Lyon et les deux puissances laïques, affichant une neutralité propice à son propre pouvoir. La situation régionale évolue dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle et au début du siècle suivant ; elle entraîne des répercussions importantes pour l'abbaye considérée.

### 5.2.1. Savigny et l'évolution des pouvoirs

Michel Rubellin rappelle la chronologie des événements. En 1157, la Bulle d'Or, octroyée à Héraclé de Montboisier par l'empereur Frédéric Barberousse, incite l'archevêque de Lyon à basculer dans le clan impérial, en reconnaissant l'antipape Victor IV, au détriment d'Alexandre III. L'acte est en effet favorable à l'Église de Lyon dans la mesure où elle reconnaît au prélat l'exercice des pouvoirs publics sur la ville. Il a pour conséquence la reprise d'un conflit régional qui porte sur

<sup>267</sup> Voir *infra* : partie II, chapitre VI, 1.1.2.3., La *Papirus conventus*.

<sup>268</sup> ADR, 1 H 20, 121 v ; cité in GENDRY, 2012, p. 195.

<sup>269</sup> Voir *infra* : partie II, chapitre IX, 1.5.

les limites des territoires respectifs de l'Église de Lyon et du comté de Forez. S'appuyant sur l'accord de Tassin qui avait abouti à un partage des pouvoirs en 1076, le comte Guy II conteste évidemment l'acte impérial et se rapproche ainsi du roi de France, Louis VII, auquel il prête hommage en 1167. La même année, le nouvel archevêque, Guichard de Pontigny, favorable à ce même roi, parvient enfin à s'imposer sur le trône archiépiscopal après deux années de lutte contre le candidat de l'empire. Ce n'est qu'en 1173 qu'une *permutatio* fixe enfin les limites des deux seigneuries : Lyon et le Lyonnais reviennent à l'archevêque, le Forez revient au comte, tous deux restituant des biens enclavés dans les propriétés foncières de leur rival<sup>270</sup>. À partir de ce moment, les relations sont enfin apaisées entre les deux protagonistes

Tout au long de ces péripéties politiques, l'abbaye de Savigny joue la carte de la neutralité et profite des occasions qui se présentent pour augmenter ses privilèges. Ainsi obtient-elle grâce à l'archevêque un privilège de Frédéric Barberousse confirmant ses possessions en terre d'Empire en 1162. L'année suivante, Guichard, nouvel abbé, part à la rencontre du roi Louis VII pour faire annuler le privilège conférant au comte de Forez le *dominium* et la régale sur l'abbaye que Guy II avait réussi à obtenir quelque temps auparavant<sup>271</sup>. L'arrivée de Renaud de Forez (1193-1217) sur le siège archiépiscopal change pourtant la donne politique régionale, d'autant plus que, à partir de 1202, le nouveau prélat assure aussi la régence du comté de Forez en remplacement de son neveu, parti en croisade. Deux des quatre puissances traditionnelles se trouvent ainsi réunies entre les mains d'un seul homme, au demeurant considéré par ses contemporains comme un homme de guerre plutôt qu'un homme pieux<sup>272</sup>. Du haut de sa puissance politique, l'abbaye de Savigny constitue une menace aussi bien pour l'Église que pour le comté. Devant leur coalition, elle se trouve évidemment dans une position délicate. S'ensuit une série de maladroites qui déclenchent la colère de l'archevêque contre l'abbaye. Dans sa thèse portant sur les archevêchés de Lyon et de Vienne, Bruno Galland restitue le déroulement de ce conflit, qui intervient entre 1202 et 1204, qui fait suite à la construction d'une forteresse sur le Mont Popey. Il estime également les préjudices subis par Savigny, grâce à des documents de peu postérieurs aux faits. Dès 1208, le pape Innocent III écrit à l'archevêque de Vienne, à l'évêque de Genève et l'abbé de Chassagne au sujet des plaintes incessantes à l'encontre de Renaud de Forez<sup>273</sup> :

*In tantum clamor qui jamdudum accendit contra Lugdunensem archiepiscopum inualescit, quod dissimulare ipsum ulterius sine periculo non videmus. Praeter alia quippe gravia quae frequenter et a multis sunt relata de ipso, nuper nostris est auribus intimatum quod monasterio Saviniacense destruxit, et coenobium de Lirin incendio devastavit, castra quoque Montis Trotarii et de Monte Bloi contra proprium juramentum invasit, et exsilio tradidit ipsorum accolae universos (...)*<sup>274</sup>

<sup>270</sup> RUBELLIN, 2003 g, p.371-376.

<sup>271</sup> Les conditions dans lesquelles Guy II obtient ce privilège sont connues grâce à une lettre de 1184, adressée par l'abbé Bernard au roi Philippe Auguste. Voir *Chartes du Forez*, n°1568 ; citée in DUBREUCQ, 2013 (à paraître), p. 7-8.

<sup>272</sup> GAUSSIN, 1955, p. 158.

<sup>273</sup> GALLAND, 1994, p. 272-275.

<sup>274</sup> *PATROLOGIE LATINE*, CCXV, col. 1299.

D'après ce texte, l'abbaye de Savigny est touchée aussi bien dans ses structures défensives – les châteaux de Montrottier ou de Montbloy – que dans son centre religieux : le monastère lui-même semble avoir détruit. Il faut alors s'interroger sur la portée réelle de cet évènement : Renaud de Forez a-t-il vraiment pénétré dans l'abbaye elle-même, a-t-il vraiment porté atteinte aux bâtiments monastiques, comme le suppose Denise Devos<sup>275</sup> ? Il est évidemment difficile de répondre à cette question sans disposer de plus amples données. Soulignons toutefois que, dans son testament rédigé en 1226, l'archevêque de Lyon lègue des sommes d'argent aux habitants de Montrottier, Montbloy, Savigny et l'Arbresle, reconnaissant du même coup les exactions perpétrées contre eux au moment de la guerre (destruction des récoltes)<sup>276</sup>. En revanche, il n'évoque pas l'abbaye de Savigny : faut-il en conclure qu'il ne s'est pas attaqué au monastère lui-même ? Il paraît néanmoins évident que l'établissement a au moins subi des dommages économiques importants, qui ont sans doute mis ses finances à mal, pendant quelques années.

D'après Michel Rubellin, les conditions imposées au vaincu au terme de cet épisode auraient dû faire de ce conflit un tournant majeur dans l'histoire de l'abbaye de Savigny : l'abbé Richard est contraint de se démettre de ses fonctions et le convent reconnaît à l'archevêque le *dominium* et le droit de régale en cas de vacance du siège abbatial<sup>277</sup>. Grâce aux difficultés internes que connaît alors l'archevêque de Lyon avec les chanoines et les habitants de la ville, l'abbaye de Savigny parvient à redresser sa situation. Comme l'a récemment montré Alain Dubreucq, elle reconstitue sa puissance militaire, ce qui lui permet de fournir à deux reprises des troupes à l'archevêque<sup>278</sup>, et conserve une indépendance de fait, en se plaçant sous l'autorité du chamarier en l'absence d'abbé<sup>279</sup>. Malgré sa soumission forcée à l'aube du XIII<sup>e</sup> siècle, Savigny n'est pas prête à abandonner le droit de régale à l'Église de Lyon. Elle use alors de tous les moyens possibles pour s'y soustraire. En 1268, à la mort de Robert de Mauvoisin, le chamarier Hugues de Coilly s'empare par la force des clefs de l'abbaye, qu'il conserve jusqu'à l'élection du nouvel abbé, Jacques de Menthon (v. 1270-v. 1270). En 1317, à la suite du décès d'Étienne de Varennes, le chamarier Hugues de Thélis fait alors appel au bailli de Mâcon pour conserver l'indépendance de l'abbaye vis-à-vis de l'Église. Six ans plus tard, l'abbaye doit cette fois s'opposer au représentant du roi, qui prétend exercer le droit de régale sur l'abbaye au nom du roi...<sup>280</sup> Ces faits sont symptomatiques de l'incapacité des abbés saviniens à s'adapter à l'évolution des pouvoirs, moins visible mais plus durable, qui se produit entre le XII<sup>e</sup> et le XIII<sup>e</sup> siècle. Louis VII (1137-1180) pose en effet en Lyonnais les jalons de la domination royale, qui sera effective un siècle plus tard. Dans le dernier tiers du XII<sup>e</sup> siècle, le comté de Forez et la seigneurie de Beaujeu entrent dans la mouvance

<sup>275</sup> DEVOS, 1971, p. 152.

<sup>276</sup> CHARTES DU FOREZ, n° 1568 ; cité in DUBREUCQ, 2013 (à paraître), p. 12-13.

<sup>277</sup> RUBELLIN, 2003 f, p. 321-322.

<sup>278</sup> Voir *infra* : chapitre I, 5.2.2.

<sup>279</sup> DUBREUCQ, 2013 (à paraître), p. 6.

<sup>280</sup> BERNARD, 1853 a, p. CI-CVI.

d'influence capétienne<sup>281</sup>. Au même moment, l'Église de Lyon accueille, après moult péripéties, Guichard de Pontigny, un prélat cistercien, lui aussi favorable au roi. L'abbaye de Savigny est donc le seul seigneur à ne pas sortir de la sphère régionale. Certes, elle fait appel au roi pour éviter la domination de Guy II de Forez en 1163 ; certes, elle échange avec Philippe Auguste, à la charnière des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles... mais sans se douter que c'est désormais le roi de France qui va s'immiscer dans les affaires du monastère.

L'arrivée du roi de France dans la région modifie sensiblement la gestion des pouvoirs traditionnels. L'autorité supérieure tend à appartenir à une puissance extérieure, encore lointaine mais néanmoins présente par l'intermédiaire des agents royaux. En 1312, Philippe IV le Bel intègre officiellement Lyon et le Lyonnais au royaume de France. Dans ce nouveau contexte, l'abbaye de Savigny peine à s'adapter. Son déclin politique est sensible. Désormais Savigny n'apparaîtra plus guère dans les jeux de pouvoir.

### 5.2.2. Le maintien de la prospérité économique

Au XIII<sup>e</sup> siècle, Savigny ne semble pas connaître les difficultés économiques généralement imputées aux établissements monastiques pour cette époque. Michel Rubellin a en effet relevé plusieurs indices témoignant de son aisance financière pendant les derniers siècles du Moyen Âge. En 1274, lors du concile de Lyon, puis en 1277, à l'occasion d'une lutte contre le sire de Villars, l'abbé de Savigny fournit d'abord des troupes armées à l'archevêque, ce qui se révèle indubitablement coûteux. Mais surtout, tout au long du XIII<sup>e</sup> siècle, l'abbaye change ses rapports avec l'aristocratie locale : elle rachète des terres ou des droits, qu'elle peut ensuite réattribuer en fiefs. Elle semble donc posséder d'importantes réserves monétaires à ce moment-là.

Les raisons de cette prospérité sont sans doute nombreuses. Les historiens saviniens en dénombrent au moins deux : la gestion efficace du patrimoine et la position stratégique de la seigneurie. Savigny est, depuis le XI<sup>e</sup> siècle, à la tête d'un vaste réseau de châteaux et de prieurés qui prélèvent à son profit des revenus sur les terres et les habitants. La seigneurie est bien contrôlée et surtout bien exploitée. Les exploitations minières pourraient être dès cette époque une source appréciable de revenus. À la suite de Paul Benoît, Gérard Bonnamour mène actuellement des recherches sur les mines et s'est intéressé, dans le cadre du PCR, au cas de l'abbaye de Savigny qui est justement au cœur d'un territoire potentiellement riche en gisements métallifères. S'il n'a guère mis au jour de vestiges probants sur le terrain, il a en revanche recensé de nombreux documents d'archives attestant d'une exploitation minière, ou du prélèvement de droits seigneuriaux liés aux mines, par les abbés de Savigny<sup>282</sup>.

<sup>281</sup> GAUSSIN, 1955, p. 148.

<sup>282</sup> BONNAMOUR, 2009, p. 154-155.

L'organisation générale de la seigneurie, qui est appelée dès le XIV<sup>e</sup> siècle « baronnie »<sup>283</sup>, repose en outre sur une séparation des fonctions religieuses, assurées par les moines, et des fonctions administratives, contrôlées par des serviteurs laïques, vassaux de l'abbaye : un bailli, assisté d'un procureur fiscal, d'un juge ordinaire et d'un juge d'appel<sup>284</sup>. Tous ne résident pas au monastère : si Savigny est le centre religieux et Sain-Bel le lieu de résidence de l'abbé, l'Arbresle est véritablement le centre administratif et économique. Loin d'être centrée sur un lieu unique, l'abbaye de Savigny est au contraire tournée vers l'extérieur et bénéficie d'autant plus efficacement de sa position stratégique entre le couloir rhodanien et la vallée de la Loire. D'après Michel Rubellin, elle jouit pleinement des possibilités offertes, en termes de commerce, par l'accroissement de la circulation des marchandises et le développement de l'économie monétaire<sup>285</sup>. À la fin du Moyen Âge, Savigny se distingue donc nettement des autres monastères lyonnais par la qualité de son économie, qui joue un rôle attractif sur les familles de la région, au premier rang desquelles se trouve la famille d'Albon.

### 5.2.3. Savigny et les « calamités du XIV<sup>e</sup> siècle »<sup>286</sup>

En Lyonnais comme ailleurs, le XIV<sup>e</sup> siècle est synonyme de catastrophes. À partir des testaments, Marie-Thérèse Lorcin a étudié l'évolution de la mortalité dans les campagnes lyonnaises. Elle a ainsi montré que les années les plus meurtrières appartiennent aux temps de paix et s'expliquent par différents facteurs. Les famines et épidémies des années 1340 affaiblissent la population et favorisent ainsi l'hécatombe des années 1347-1349 pendant lesquelles sévit la peste noire<sup>287</sup>. Peu de temps après, le traité de Brétigny, signé le 8 mai 1360, instaure une trêve dans la guerre de Cent Ans : pendant neuf ans, les compagnies ne reçoivent plus leurs soldes. Jetés sur les routes, les soldats mènent alors leurs propres guerres contre les petits seigneurs et les populations. Appelés routiers ou, en Lyonnais, Tard-Venus, ils prennent d'assaut des châteaux, parfois même des villes, et vivent de leurs exactions. Sans doute moins touchée que les villages alentour, l'abbaye de Savigny a néanmoins souffert de ces événements dramatiques. D'après Benoît Mailliard, elle est ainsi occupée par des hommes de guerre anglais pendant les années 1360. Faut-il alors déplorer des destructions à l'intérieur de l'enceinte du monastère ? Rien ne permet de l'affirmer. En revanche, les circonstances n'ont pas dû faciliter la réforme précédemment commanditée par l'archevêque Henri II de Villars<sup>288</sup>.

<sup>283</sup> GAUSSIN, 1955, p. 163.

<sup>284</sup> RUBELLIN, 2003 f, p. 324.

<sup>285</sup> RUBELLIN, 2003 f, p. 324.

<sup>286</sup> L'expression est empruntée à M.-Th. Lorcin : LORCIN, 1974, p. 212.

<sup>287</sup> LORCIN, 1974, p. 213.

<sup>288</sup> Voir *supra* : chapitre I, 5.1.2.



## 6. L'abbaye aux mains d'une famille (XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles)

---

En 1406, à la mort d'Étienne de Saint-Just, les moines élisent Jean d'Apchier (1406/1410-1415), qui gouverne l'abbaye pendant presque dix ans avant de résigner sa charge en faveur d'un prétendant récusé par l'Église de Lyon. S'ensuit une période troublée pendant laquelle les deux parties ne parviennent pas à s'entendre. Les difficultés sont néanmoins résolues au bout de quelques mois : une fois élu, Guillaume d'Albon est rapidement confirmé par le chapitre cathédral de Lyon, où siègent d'ailleurs deux de ses frères. Cette famille noble est attestée en Lyonnais au moins depuis le XIV<sup>e</sup> siècle<sup>289</sup>. Elle comporte deux branches distinctes, implantées à Saint-Forgeux, près de Tarare, et à Saint-André-en-Roannais. De manière générale, ses représentants investissent toutes les institutions régionales, aussi bien laïques qu'ecclésiastiques, et gravissent d'une génération à l'autre les échelons du pouvoir. Ainsi se retrouvent-ils au chapitre cathédral de Lyon, d'abord comme simples chanoines, puis comme dignitaires, de plus en plus importants, et enfin comme doyens<sup>290</sup>. L'un d'entre eux deviendra même archevêque de Lyon<sup>291</sup> dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. La famille est alors au faîte de sa puissance.

### 6.1. Seigneurs d'Albon et abbés de Savigny

Des membres de la famille d'Albon appartiennent à l'abbaye de Savigny depuis le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle. La nomination de Guillaume d'Albon, en 1415, inaugure une nouvelle ère dans l'histoire savinienne : elle procède véritablement d'une politique familiale, qui consiste à placer ses cadets ou ses cadettes à la tête de monastères prestigieux. En 1435, sa sœur, Pernelle d'Albon, sera elle-même nommée à la tête de l'abbaye Saint-Pierre de Lyon ; sa nièce, Françoise d'Albon, lui succèdera d'ailleurs sur ce siège quelques années plus tard<sup>292</sup>.

Trois siècles durant, les seigneurs d'Albon exercent une domination exclusive sur l'abbaye de Savigny. De manière générale, ils se transmettent la dignité abbatiale d'oncle à neveu ; en l'absence d'héritiers mâles suffisamment âgés, ils confient pour un temps cette charge à des abbés fiduciaires, qui leur sont dévoués. La première passation de pouvoirs intervient en 1456. À la fin de sa vie, Guillaume d'Albon est bien installé à Savigny qu'il gouverne depuis quarante ans. Il est d'ailleurs entouré d'autres membres de sa famille, tel que son homonyme, hôtelier entre 1439 et 1452 au moins<sup>293</sup>. Lors des dernières années de son gouvernement, il se fait également seconder par son

---

<sup>289</sup> La filiation avec les seigneurs d'Albon, installés dans la Drôme, n'est pas certaine.

<sup>290</sup> G. d'Albon (mort en 1427), prévôt de Fourvière, R. d'Albon (mort en 1444), chamarier ou A. d'Albon (1486-1525), prévôt de Fourvière, puis doyen du chapitre.

<sup>291</sup> A. d'Albon (1564-1573).

<sup>292</sup> PICOT, 1970, p. 224.

<sup>293</sup> G. d'Albon est cité comme hôtelier dans plusieurs actes : voir notamment ADR, 1 H 153/4 et 1 H 165/2.

neveu, alors prieur de Mornant et d'Arnas, pour anticiper sa succession. De fait, Jean d'Albon (1456/1461-1492) est élu dès l'année de sa mort, mais ne prend possession du siège abbatial que six ans plus tard. Antoine de Balsac, moine de Cluny, prieur d'Ambierle et accessoirement membre de sa famille, lui est en effet préféré par un certain nombre de moines. Les passations suivantes semblent avoir causé moins de difficultés. Après avoir assumé l'office d'hôtelier pendant une durée indéterminée<sup>294</sup>, François I d'Albon succède naturellement à son oncle, Jean d'Albon, en 1492. Il règne sur l'abbaye jusqu'en 1521. Il profite ensuite du régime de la commende, remis en œuvre par le Concordat de Bologne en 1516, pour nommer personnellement son successeur. Précédemment chamarier<sup>295</sup>, Antoine d'Albon devient alors le premier abbé commendataire de Savigny. Après lui, la famille d'Albon fait successivement appel à deux abbés fiduciaires : Jean Durand puis, en 1581, Claude Rondi. Elle met clairement à profit sa clientèle pour préserver sa domination sur l'abbaye de Savigny. Dès qu'il est en âge d'assumer ses fonctions, François II d'Albon reçoit en effet la charge d'abbé à la suite d'une résignation volontaire de Claude Rondi<sup>296</sup>. Il reste à la tête de l'abbaye relativement longtemps, peut-être même jusqu'en 1660 d'après Auguste Bernard<sup>297</sup>. Le dernier représentant de la famille, Claude d'Albon, lui succède à une date indéterminée et conserve l'abbaye jusqu'à l'aube du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Pendant quasiment trois siècles, la désignation des abbés s'inscrit donc dans une logique dynastique. Les abbés ne sont pas choisis pour leurs mérites personnels, mais pour leur appartenance à une famille. Le phénomène ne présage pourtant pas systématiquement d'un désengagement spirituel de la part des promus.

## 6.2. Une spiritualité décadente ?

D'après Jean Roux, qui au XIX<sup>e</sup> siècle publie une histoire événementielle de l'abbaye, les abbés de l'époque moderne sont bien plus intéressés par leurs profits personnels que par ceux du monastère. Ils ne sont pour lui que des « simulacres de religieux », « faibles et indignes »...<sup>298</sup> Si l'auteur se distingue par sa partialité<sup>299</sup>, de nombreux indices semblent pourtant lui donner raison.

### 6.2.1. Un monastère au second plan ?

Les premiers abbés de la famille ne bénéficient pas du régime de la commende. Ils ne sont cependant plus tout à fait comme leurs prédécesseurs. Ils ne vivent pas à l'abbaye, mais au château de Sain-Bel, que Guillaume d'Albon fait en partie reconstruire<sup>300</sup>, dans la première moitié du

<sup>294</sup> Voir ADR, 1 H 157/3.

<sup>295</sup> Voir ADR, 1 H 69.

<sup>296</sup> ADR, 1 H 33/3 : résignation de C. Rondi (1606) et confirmation de Fr. II d'Albon par l'archevêque de Lyon (1607).

<sup>297</sup> BERNARD, 1853 a, p. CXII.

<sup>298</sup> ROUX, 1844, p. 189 et 197-198.

<sup>299</sup> ROUX, 1844, p. 189 et 197-198. Voir annexes A 1.2. et C 18.

<sup>300</sup> GUIGUE et LAURENT, 1951, p. 370 : (...) *castrum Sancti Belli a parte anteriori funditus edificavit* (...).

XV<sup>e</sup> siècle. Certes, les abbés d'Albon ne sont peut-être pas les premiers à avoir déserté ponctuellement le monastère, mais ils ont franchi un cap en faisant de cette forteresse leur résidence habituelle. Dès lors, l'absence d'abbé au monastère pourrait évidemment favoriser un certain relâchement monastique de la part des moines... Par ailleurs, les documents émis par ou pour les abbés d'Albon concernent plus souvent des questions temporelles que des questions spirituelles... Les actes de vente ou les procès, intentés à des particuliers, sont légion dans les archives de l'abbaye<sup>301</sup>. Ils couvrent d'ailleurs toute la période considérée, entre les XV<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. Les difficultés ne font sans doute qu'empirer avec les abbés commendataires. Antoine d'Albon, nommé en 1521, très peu de temps après le concile de Bologne, a déjà le profil type du prélat commendataire : il cumule l'abbatiate de Savigny, qu'il conserve jusqu'à sa mort en 1573, avec celui de l'Ile-Barbe (1525-1562), l'archevêché d'Arles (1561-1562) et enfin celui de Lyon (1564-1573) ! À en croire le procès intenté à ses héritiers testamentaires par son successeur, Jacques Bénigne Bossuet, le dernier abbé de la famille, Claude d'Albon, ne semble guère s'être souciés du sort de l'abbaye de Savigny, qu'il s'agisse des édifices monastiques ou des moines eux-mêmes<sup>302</sup>...

### 6.2.2. Des tentatives de restauration spirituelle

S'ils se préoccupent beaucoup de la gestion de leurs revenus, les abbés d'Albon ne sont pas pour autant des hommes indignes de leur charge spirituelle. Certains d'entre eux se sont efforcés d'administrer au mieux l'abbaye, de rehausser la qualité des cérémonies religieuses, ou de venir en aide aux gens dans le besoin. Ainsi Jean d'Albon s'est-il, d'après Benoît Mailliard, montré particulièrement généreux envers les pauvres lors des famines de 1481<sup>303</sup>.

Les manifestations les plus remarquables de la piété de cette famille résident cependant dans les tentatives de réforme du monastère qui interviennent, une première fois, à la charnière des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, et, une deuxième fois, au début du XVII<sup>e</sup> siècle. Elles cherchent à canaliser les manquements à la Règle et à éviter les conflits personnels entre religieux, tel que celui qui oppose, vers 1480, le chamarié Pierre Baronnat et le chantre Antoine Rivière<sup>304</sup>. Notons que ces réformes s'inscrivent dans un mouvement plus large qui touche à partir du XV<sup>e</sup> siècle le monachisme occidental. À Cluny par exemple, les réformes se succèdent jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>305</sup> : sous couvert de restauration des coutumes anciennes, les abbés promulguent désormais des statuts normatifs,

<sup>301</sup> Voir par exemple : ADR, 1 H 14/1 : mémoire sur les droits de chasse, pour G. d'Albon (1432) ; 1 H 15/1 : mémoire sur des redevances, pour le même abbé (1436) ; 1 H 18/3 : procédures au sujet de tailles baptistes impayées, par J. d'Albon (1472) ; 1 H 36/1-1 : ferme générale des revenus d'A. d'Albon (1547-1557) ; 1 H 259-260 : terriers établis pour Fr. d'Albon (1379-1520) ; 1 H 263-266 : terriers établis pour C. d'Albon (1661-1681)...

<sup>302</sup> ADR, 1 H 242/3 : sentence et procès-verbal de visite (1692).

<sup>303</sup> GUIGUE ET LAURENT, 1951, p. 373-374.

<sup>304</sup> ADR, 1 H 65/1-2. Voir *infra* : partie II, chapitre VI, 1.5.1.

<sup>305</sup> HUREL, 2010, p. 66.

prévoyant contrôles et sanctions, qui concernent essentiellement l'administration et les institutions<sup>306</sup>.

#### 6.2.2.1. La réforme de François I d'Albon

À une époque où l'abbé vit au château de Sain-Bel, le grand-prieur acquiert une importance considérable au sein du convent. Benoît Mailliard, qui accède à ce titre dans les dernières décennies du XV<sup>e</sup> siècle, joue ainsi un grand rôle dans la réforme mise en œuvre sous l'abbatiat de François I d'Albon. Il a laissé de nombreux écrits qui concernent sa carrière ecclésiastique ou la chronique des événements historiques de la région lyonnaise<sup>307</sup> ou qui décrivent, dans le détail, les usages monastiques<sup>308</sup>. Parmi les manuscrits les plus anciens figurent deux documents de peu antérieurs à l'entrée en charge de François I d'Albon<sup>309</sup> : le *Liber manuale prioris*, un coutumier rédigé avant 1491, et un livre des bénédictions et des cérémonies, écrit en 1491. Les statuts de François I d'Albon, copiés par Benoît Mailliard, suivent de près puisqu'ils sont datés de 1493. Le grand-prieur travaille ensuite, sans doute dès les années 1495, sur différents exemplaires des *Nomina abbatum*<sup>310</sup> et sur des listes de religieux, de laïcs, ou de sépultures. Dans un manuscrit, aujourd'hui subdivisé en plusieurs fragments<sup>311</sup>, il inclut par exemple une version inédite de la chronique abbatiale, une liste des bienfaiteurs du monastère, une liste des offices qu'il a détenus dans l'abbaye, une liste des religieux entrés au monastère au XV<sup>e</sup> siècle et, enfin, une copie de la *Papirus conventus*, coutumier rédigé un siècle plus tôt sous la direction d'un autre grand-prieur, Philippe Morel<sup>312</sup>. Benoît Mailliard puise ses informations dans diverses sources : des manuscrits antérieures, tels que le *Liber cartarum* ou le *Liber consuetudinum*, ou les témoignages qu'il a sous les yeux, dans le monastère<sup>313</sup>. En compilant toute la documentation disponible pour restituer la liste des abbés, en énumérant les religieux entrés avant ou après lui au monastère, en localisant les sépultures des abbés, des religieux et même des laïcs..., Benoît Mailliard fait véritablement œuvre d'historien. Mais il cherche aussi et avant tout à ancrer dans la mémoire collective le souvenir des hommes importants pour l'histoire de l'abbaye de Savigny. En outre, lorsqu'il rédige, ou recopie, les coutumiers ou les statuts, il s'attache cette fois à rappeler les principes de la vie régulière et le bon déroulement des cérémonies religieuses. Peut-être cherche-t-il alors à lutter contre les abus commis par certains moines ? C'est du moins la thèse que développe Jean Roux dans son analyse des statuts de 1493. Il conclut en effet ses commentaires désabusés en ces termes :

<sup>306</sup> NEISKE, 2010, p. 54.

<sup>307</sup> GUIGUE, 1883.

<sup>308</sup> Voir *infra* : partie II, chapitre VI, 1.1.2. et 1.3.

<sup>309</sup> Cotes respectives : ADR, 1 H 21 et ADR, 1 H 27/2.

<sup>310</sup> BnF, lat. 10036 ; ADR, 1 H 6 et 1 H 21.

<sup>311</sup> ADR, 1 H 6 (fol. I-LVI) et 1 H 27/1 (fol. LXXV-LXXXVII). Les feuillets LVII à LXXIII du manuscrit original sont aujourd'hui perdus.

<sup>312</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VI, 1.1.2.3., la *Papirus conventus*.

<sup>313</sup> Voir *infra* : partie II, chapitre VI, 1.1.2.

Cette réforme de l'abbaye suffit à elle seule pour illustrer la gestion de François d'Albon, mais ce fut pour l'ordre comme un dernier effort qui annonçait sa fin prochaine. L'air qu'il respirait se chargeait tous les jours de vapeurs empoisonnées...<sup>314</sup>

François I d'Albon et Benoît Mailliard ont de toute évidence été habités par une volonté de restauration. Chronologiquement, leur initiative suit de peu la réforme initiée à Cluny par Jean de Bourbon (1456-1480/1485)<sup>315</sup>. Les statuts ou les coutumiers sous-entendent les difficultés qu'ils ont pu rencontrer face à des moines peut-être peu scrupuleux envers les usages monastiques. S'ils ne permettent pas d'évaluer la portée ni le succès de cette réforme, ils invitent au moins à nuancer la vision négative et pessimiste qui est souvent donnée des abbés de la fin du Moyen Âge. Il est alors temps d'avancer un peu dans la chronologie afin d'apprécier le rôle des abbés commendataires.

#### 6.2.2.2. La réforme de François II d'Albon

Après François I d'Albon, aucun abbé ne trouve grâce aux yeux de Jean Roux<sup>316</sup>. Dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, François II d'Albon s'inscrit pourtant dans la lignée de son illustre prédécesseur. Bien sûr, il n'est expressément identifié que dans deux actes, à savoir la résignation de Claude Rondi en sa faveur et la confirmation de son élection par l'archevêque de Lyon<sup>317</sup>. C'est pourtant sous son gouvernement qu'est rédigé un nouveau coutumier, daté de 1608 : le *Liber refusionum* est un document normatif qui, en ce début du XVII<sup>e</sup> siècle, synthétise les usages médiévaux et les principes tridentins pour mettre à jour les pratiques religieuses et liturgiques de l'abbaye de Savigny<sup>318</sup>. Il pourrait aussi, dans le même temps, rappeler à l'ordre certains moines peu soucieux de la Règle. Les deux objectifs ne sont pas contradictoires.

#### 6.2.2.3. L'intervention archiépiscopale

À la fin du siècle, sous l'abbatit de Claude d'Albon, le monastère ne jouit pas d'une bonne réputation. Les textes d'archives conservés sont essentiellement des pièces judiciaires qui visent à régler au mieux les conflits d'intérêts opposant des religieux entre eux. La désorganisation de l'abbaye et les manquements observés dans le déroulement des cérémonies religieuses incitent alors le roi de France, Louis XIV, à demander l'intervention de l'archevêque de Lyon.

Dès son entrée en charge, Claude d'Albon entre en opposition avec le chapitre de Savigny en raison des droits et des devoirs de l'abbé commendataire. Le conflit dure plusieurs années et donne lieu à la rédaction d'un mémoire de quatre-vingt-sept feuillets<sup>319</sup> ! Dans ce document, remontant aux années 1666-1668, le vicaire général de l'abbé s'attache d'abord à démontrer que, depuis le XI<sup>e</sup> siècle au moins, tous les religieux de son abbaye sont des gentilshommes, puis défend l'abbé contre

<sup>314</sup> ROUX, 1844, p. 186.

<sup>315</sup> HUREL, 2010, p. 64.

<sup>316</sup> ROUX, 1844, p. 186-187.

<sup>317</sup> ADR, 1 H 33/3.

<sup>318</sup> Voir *infra* : partie II, chapitre VI, 1.1.3.

<sup>319</sup> ADR, 1 H 34/2-2, pièce 2.

les accusations des moines qui veulent le contraindre à réparer le monastère. Il essaie de montrer sa bonne foi tout en prouvant que les seuls responsables des constructions monastiques sont les moines eux-mêmes... Si le texte ne mérite pas ici de plus amples développements, il sera en revanche utilisé dans la seconde partie de la thèse pour sa description des lieux en cette fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Il permet d'ores et déjà de percevoir les difficultés importantes auxquelles sont confrontés, au quotidien, les religieux de Savigny tant du point de vue spirituel que temporel.

Deux décennies plus tard, Camille de Neufville (1653-1693), archevêque de Lyon, intervient à la demande du roi de France afin que « le service divin fust plus régulièrement fait dans l'abbaye de Savigny (...) qu'il ne l'a été par le passé »<sup>320</sup>. Il faut dire que la situation interne semble tendue puisque certains religieux se montrent violents envers leurs collègues<sup>321</sup>... L'ordonnance passée le 14 janvier 1689 est ratifiée par le roi le 5 septembre de la même année. Le prélat lyonnais prend trois mesures essentielles pour ramener les religieux dans le droit chemin. Après avoir déposé le grand-prieur, il ordonne aux moines d'en élire un nouveau, qui lui sera soumis pour approbation. Il ramène aussi le nombre de moines à vingt pour que le chapitre soit aisément contrôlable<sup>322</sup>. Il cherche enfin à ramener les moines dans l'église en transformant les prébendes en distribution quotidienne en faveur des moines présents aux messes et aux offices :

(...) on mettra en distribution la somme de treises livres dix sols par jour, qui sera distribuée par ledit receveur en la manière suivante, scavoir quatre livres dix sols à matines, laude et prime, quatre livres dix sols à tierce, à la procession et la grande messe et sexte, pareille somme de quatre livres dix sols à none, vespres et complies et autres petits offices qui sont attachez au grand office. La distribution sera faite à ceux qui seront personnellement, la part des absens leur accroissant la leur.<sup>323</sup>

Ces prescriptions semblent avoir été respectées, au moins en partie, comme en témoignent les actes capitulaires qui, pour la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, concernent essentiellement des nominations de receveur-livreur<sup>324</sup>. Les abus ne cessent pas pour autant dans l'abbaye, ainsi que le montrent différents actes passés quelques années plus tard, sous les gouvernements de Jacques Bénigne Bossuet ou de Jean de Fuligny Damas<sup>325</sup>.

Au terme de cette enquête sur les abbés d'Albon, le jugement porté à l'encontre de leur dévouement pour le monastère doit nécessairement être nuancé. L'éclat spirituel de Savigny n'est plus le même qu'à l'apogée de l'abbaye. Comme à Cluny, qui reste la référence du monachisme bénédictin, les moines noirs ont depuis longtemps cédé la place à d'autres formes de spiritualité. Au quotidien, le contrôle des religieux est sans doute devenu plus strict. Il n'en reste pas moins que, à un siècle d'écart, deux abbés homonymes se sont visiblement investis, pour que les cérémonies religieuses soient bien effectives. Bien sûr, ils ne sont pas toujours présents en personne, comme

<sup>320</sup> ADR, 1 H 34/2-2, fol. 2 v.

<sup>321</sup> ADR, 1 H 57/1.

<sup>322</sup> Voir aussi le statut de 1690 qui rappelle la limitation du nombre de religieux à vingt : ADR, 1 H 24/1-2.

<sup>323</sup> ADR, 1 H 34/2-2, fol. 2 r.

<sup>324</sup> ADR, 1 H 5/2-1.

<sup>325</sup> Voir *infra* : chapitre I, 7.1.

nous le verrons notamment lors de l'analyse des processions ; mais ils témoignent malgré tout d'un intérêt certain à Savigny. Si leurs réformes répondent sans doute à un certain relâchement des mœurs, elles n'en constituent pas moins une preuve tangible de l'activité spirituelle et liturgique en cours dans l'abbaye de Savigny à ces époques tardives.

### 6.3. Répercussions des événements extérieurs

Il n'est pas question de proposer ici une histoire du Lyonnais au début de l'époque moderne. Nous voudrions simplement souligner quelques événements qui ont eu des répercussions visibles sur l'abbaye de Savigny. La période semble globalement moins agitée que les derniers siècles du Moyen Âge. Les populations ne sont pourtant épargnées ni par les guerres, ni par les épisodes de famine ou d'épidémie. La première moitié du XV<sup>e</sup> siècle leur est particulièrement défavorable en raison des mauvaises récoltes, d'une nouvelle épidémie de peste et d'un conflit armé entre la Bourgogne et Lyon. Mais le troisième quart du siècle correspond à une période d'accalmie, propice à un accroissement démographique. En revanche, les années 1470-1485 sont à nouveau franchement mauvaises à cause de catastrophes naturelles – invasion de sauterelles, hiver très rigoureux... – et d'épidémies, que Benoît Mailliard, le grand-prieur de Savigny, relate dans sa *Chronique*<sup>326</sup>. Il s'absente lui-même de Savigny en 1476, préférant résider à Bessenay lors d'une épidémie de peste<sup>327</sup>. En 1481, les famines sont désastreuses : c'est d'ailleurs à cette époque que l'abbé Jean d'Albon se montre généreux dans ses aumônes pour les pauvres.

L'événement marquant pour l'histoire de Savigny se rapporte cependant aux guerres de religion, qui divisent le royaume de France dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. Dans les années 1562-1563, la première guerre prend une résonance particulière dans la région, avec la prise de Lyon par les protestants. François de Beaumont, connu sous le nom de baron des Adrets, mène alors depuis la capitale régionale des expéditions contre d'autres points stratégiques, tels que la ville de Montbrison, en juillet 1562. Les historiens saviniens estiment que l'abbaye de Savigny a également été investie par les protestants, qui auraient dégradé volontairement certains édifices et surtout détruit de nombreuses archives<sup>328</sup>. L'inventaire du mobilier liturgique dressé le 25 février 1563 (n. s.) révèle d'abord qu'Hector de la Rivière s'engage à garder le mobilier liturgique de Savigny au nom de son fils Aubert de la Rivière, grand sacristain. Il reçoit, en présence des religieux, les objets qui avaient été confiés, peu après avril 1562 (n. s.), à un simple paroissien, Antoine Dubost, par un autre membre de la famille, Aubert de la Rivière, ancien grand-prieur, désormais décédé.

<sup>326</sup> GUIGUE, 1883. LORCIN, 1974, p. 218.

<sup>327</sup> BERNARD, p. 4.

<sup>328</sup> Voir *supra* : chapitre I, 2.1.1.2.

(...) lesquels calices et reliques furent remis et déposés entre les mains et sous la garde dudit Dubost pour raison du passage des Huguenots et rebelles au roy puis le mois d'avril dernier, ce de peur qu'ils ne fussent dérobés et pillés comme en plusieurs églises de ce royaume il auroit été fait, (...).<sup>329</sup>

D'après ce document, les moines de Savigny agissent à ce moment-là par précaution. Les Huguenots ne sont pas encore venus à Savigny. L'enquête menée au sujet de l'incendie des archives apporte un autre témoignage intéressant cette fois les édifices monastiques. Certains témoins évoquent en effet les dégradations infligées à l'abbatiale, qui seront détaillées au moment opportun.

## 7. Vers la suppression de l'abbaye (XVIII<sup>e</sup> siècle)

---

Après le dernier représentant de la famille d'Albon, l'abbaye de Savigny passe entre les mains de plusieurs religieux, sans liens apparents entre eux. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, trois abbés commendataires se succèdent ainsi sur le siège abbatial : Jacques Bénigne Bossuet, neveu du célèbre académicien homonyme, René-Louis de Frolay de Tessé (1704-1711) puis Jean de Fuligny Damas et François de Cluny (1761-1780). Le monastère lyonnais est un de leurs bénéfices, jamais le principal. Ils n'y viennent jamais, ou rarement. Les grands-prieurs successifs assurent l'administration de l'abbaye, mais ont de plus en plus de difficultés pour recruter les vingt moines prévus par l'ordonnance de Camille de Neufville<sup>330</sup>. Tous les moines ne se conduisent pas correctement, ce qui entraîne une multiplication des règlements visant à améliorer la discipline<sup>331</sup>. Mais le XVIII<sup>e</sup> siècle est surtout le temps des conflits ouverts, relatifs aux droits et aux devoirs des abbés commendataires.

### 7.1. Des conflits désastreux pour le monastère

Les archives de Savigny ont conservé nombre de pièces de procédure, qui révèlent la décadence de l'établissement religieux : manquements dans les offices divins, délabrement des édifices monastiques, mauvaise gestion des bénéfices et des revenus... Elles insistent particulièrement sur la question des bâtiments monastiques, qui constituent de toute évidence la plus grande source de problèmes et de frais.

#### 7.1.1. Jacques Bénigne Bossuet contre les héritiers de Claude d'Albon

Le premier conflit connu oppose les héritiers de Claude d'Albon à son successeur, Jacques Bénigne Bossuet. D'après les sources d'archives connues, il concerne essentiellement l'entretien des bâtiments monastiques. Joseph d'Albon, comte de Lyon et baron d'Anse, et Camille d'Albon, seigneur et marquis de Saint-Forgeux, tous deux exécuteurs testamentaires du défunt, sont

---

<sup>329</sup> ADR, 1 H 244/1, fol. 1 r.

<sup>330</sup> Voir *supra* : chapitre I, 6.2.2.3.

<sup>331</sup> ADR, 1 H 5/2-5.



effectivement assignés en justice par une requête du nouvel abbé, en date du 16 mai 1692. Jacques Bénigne Bossuet demande alors aux juges et sénéchaux de Lyon l'autorisation de faire établir un rapport sur l'état des bâtiments et des fonds dépendant de l'abbaye de Savigny afin de prouver les défauts d'entretien dont s'est rendu coupable son prédécesseur. Hercule Marquin, expert priseur et arpenteur de la ville de Lyon, procède à la visite des lieux quelques jours plus tard, en compagnie de Hugues Guérin, notaire royal et procureur du nouvel abbé. Un procès-verbal de visite retrace ces différentes étapes et inclut la description des édifices monastiques. Il fera l'objet d'une analyse attentive dans la deuxième partie de la thèse<sup>332</sup>.

Il faut tout de même souligner dès à présent les fluctuations apparentes dans les prérogatives de l'abbé à l'égard des édifices monastiques. À son entrée en charge, Claude d'Albon s'était déjà opposé au chapitre en refusant de payer les réparations nécessaires qui relevaient, d'après lui, des moines seuls<sup>333</sup>. En assignant les héritiers de l'ancien abbé, Jacques Bénigne Bossuet cherche évidemment à ne pas payer lui-même les frais d'entretien et de réparation. Mais ce faisant, il prend le parti du chapitre en reconnaissant implicitement les obligations de l'abbé envers le monastère. Il obtient gain de cause, comme le révèle la sentence, prononcée par François de la Chaise, comte et sénéchal de Lyon le 12 décembre 1692. Les défailants sont condamnés à subvenir aux réparations des bâtiments, mais ne se plient visiblement pas à un tel verdict. Des années après, les bâtiments sont toujours dans un état aussi déplorable. Sur le terrain, Jacques Bénigne Bossuet ne s'est guère plus soucie que son prédécesseur de les remettre en état. Se montre-t-il plus assidu dans la célébration des offices attribués à l'abbé ou à son vicaire général ? Les documents conservés ne permettent pas de répondre à cette question. S'il se montre en accord avec les moines du chapitre au début de son gouvernement, il a peut-être réussi à maintenir une bonne entente dans le monastère. À l'heure actuelle, nous ne pouvons que souligner ce jugement plutôt positif des religieux à son égard. D'ailleurs, les écrits postérieurs ne le mettent jamais en cause personnellement.

### 7.1.2. Jean de Fuligny Damas contre le chapitre

René-Louis Frolay de Tessé succède à Jacques Bénigne Bossuet en 1704, après avoir été chanoine comte de Lyon. Il ne reste abbé de Savigny que pendant sept ans. Il choisit alors de mettre un terme à sa carrière ecclésiastique et prend le titre de marquis de Tessé. Après lui, Jean de Fuligny Damas reçoit l'abbaye de Savigny dès 1711. Il gardera ce bénéfice jusqu'à sa mort en 1761. À lui seul, il détient le siège abbatial pendant plus de temps que les trois autres abbés cumulés. Il n'est représenté dans les archives de l'abbaye que par des pièces de procédure, à l'encontre de particuliers<sup>334</sup> ou, plus longuement, des moines du chapitre.

<sup>332</sup> ADR, 1 H 242/3. Voir *infra* : partie II, chapitre VI, 1.6.1.

<sup>333</sup> Voir *supra* : chapitre I, 6.2.2.3.

<sup>334</sup> Voir par exemple ADR, 1 H 41 : pièces de procédures contre des habitants de Saint-Germain-sur-l'Arbresle ou Fleurieux-sur-l'Arbresle (1717-1760).

Le désaccord entre cet abbé et le chapitre de Savigny porte sur le prieuré de Courzieu, à la tête duquel Jean de Fuligny Damas a placé son neveu, âgé de neuf ans seulement. Le mémoire établi par le Parlement de Paris en 1749 essaie justement de comprendre si le prieuré de Courzieu est, ou non, un office claustral et si l'abbé a le droit d'en disposer sans l'accord du chapitre. À en croire le nombre important de pièces auxquelles il donne lieu, le conflit prend très vite des proportions importantes. Il est d'ailleurs documenté par un dossier de quarante-neuf pièces, datées des années 1734-1755, qui figure dans le fonds du prieuré considéré, mais aussi par des mémoires imprimés<sup>335</sup> par les deux parties et soumises au chancelier du roi en 1752.

Le mémoire du chapitre permet de constater l'étendue des faits reprochés à l'abbé : nomination de prieurs commendataires aux dépens des moines claustraux, manquements au service divin, aussi bien de sa part que de celle de son neveu, défaut d'entretien dans le monastère mais aussi dans les fonds dépendants de l'abbaye...

L'abbé avoit commencé par la soustraction de son office. Les fêtes les plus solennelles lui sont réservées, il devoit les acquitter en personne lorsqu'il étoit régulier. Mais depuis que l'abbaye est en commende, l'abbé doit les faire acquitter à ses frais, ou en commectant un religieux, ou en donnant une rétribution convenable au chapitre, comme faisoient les abbés commendataires prédécesseurs de M. de Fuligny, et comme il a fait lui-même pendant les 20 premières années qu'il a été abbé de Savigny. Mais depuis ce temps là il s'en est abstenu, et le chapitre a été obligé de faire le service pour lui, pour ne pas faire un vuide à l'office divin, vuide qui auroit été d'autant plus scandaleux, qu'il se seroit trouvé les jours les plus solennels. 5<sup>e</sup> grief.<sup>336</sup>

D'après cet extrait, Jean de Fuligny Damas s'acquitte bien de ses fonctions pendant les vingt premières années de son gouvernement. C'est bien le désaccord au sujet du prieuré de Courzieu qui dégénère en conflit. À partir des années 1730, l'abbé se soustrait à ses obligations à l'égard du service divin, ce qui entraîne, de l'avis des moines, de grands désordres à l'intérieur du monastère. À la mort de cet abbé trente ans plus tard, le problème n'est pas résolu pour autant. La situation du monastère semble véritablement s'être dégradée pendant les cinquante années de son abbatiat.

### 7.1.3. François de Cluny contre Jean de Fuligny Damas et contre le chapitre

Dès son entrée en charge, François de Cluny est effectivement confronté à la question des droits et des devoirs des abbés. Il est notamment en conflit avec le successeur de Jean Fuligny Damas au sujet des réparations nécessaires pour les édifices monastiques. Il accepte alors qu'une visite des bâtiments et fonds dépendants de l'abbaye soit effectuée par un expert du nom de Jean-Baptiste Cussinot. Le procès-verbal de visite rédigé à cette occasion constitue la pièce maîtresse de ce dossier. Le conflit aboutit finalement à une sorte de *statu quo* : le nouvel abbé rejette la responsabilité de la ruine des édifices sur les moines ; les religieux l'imputent à ses

<sup>335</sup> ADR, 1 H 94. BnF, FOL-FM-15529 et FOL-FM-12877.

<sup>336</sup> BnF, FOL-FM-15529, fol. 2.

prédécesseurs<sup>337</sup>. Les derniers moines prennent alors une décision radicale et finissent par demander la sécularisation de leur établissement.

## 7.2. De la sécularisation à la suppression du monastère

La fin du monastère est le résultat d'un long processus, qui commence avec cette demande de sécularisation en 1766 et s'achève avec le partage des biens de l'abbaye en 1781. Elle a donné lieu à une production écrite abondante et très intéressante, qu'il n'est pourtant pas question d'exploiter en totalité. Nous nous contentons de souligner ici quelques événements marquants et de formuler quelques remarques d'ordre spirituel. Les sources relatives à la suppression de l'abbaye sont nombreuses et dispersées dans plusieurs dépôts en fonction de leur provenance : les documents envoyés ou reçus par les moines sont conservés aux Archives départementales du Rhône ou, plus rarement, dans le fonds Coste de la Bibliothèque municipale de Lyon ; les documents envoyés ou reçus par le roi ou le parlement, ou des prélats autres que l'archevêque de Lyon, sont conservés aux Archives nationales<sup>338</sup>. Confrontées les unes aux autres, elles permettent de restituer la chronologie des événements relatifs à l'abbaye de Savigny dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.

### 7.2.1. La demande de sécularisation (1766)

Le 16 octobre 1766, Laurent de Foudras adresse un rapport argumenté aux commissaires chargés de statuer sur le sort du monastère (annexe C 16) : il dresse alors un bilan thématique et détaillé de la situation de l'abbaye et des religieux, en exposant successivement l'historique de Savigny et sa situation à l'époque considérée, une description du monastère, la situation des prieurés de femmes et d'hommes, l'état du service divin, la composition du chapitre et l'état des revenus des religieux. Laurent de Foudras signe avec son historique un véritable plaidoyer en faveur de son abbaye, qui est la seule à répondre aux exigences de qualité que nécessite l'accueil des jeunes nobles de la région.

(...) et, dans ces provinces [la région lyonnaise], il n'y a que ce chapitre affecté à l'ancienne noblesse ; celui de Lyon ne s'étant point restraint sur les preuves des mères, comme celui de Savigny, il n'est presque plus composé que des sujets des provinces étrangères. La plus grande partie de l'ancienne noblesse de ces provinces qui s'est presque toute mésalliée n'a plus que Savigny. L'on ait donc bien fondé de supplier Sa majesté toujours protectrice de l'ancienne noblesse de vouloir consentir à la sécularisation de ce chapitre (...).<sup>339</sup>

L'argumentaire de l'auteur est fondé sur l'impossibilité pour les moines de suivre la règle bénédictine en raison de leur âge avancé et sur la nécessité impérieuse de transformer le monastère en chapitre canonial afin de conserver un refuge pour l'ancienne noblesse. Tout au long de son historique, Laurent de Foudras poursuit cet objectif en procédant à une reconstruction de l'histoire

<sup>337</sup> Voir *infra* : partie II, chapitre IX, 1.6.2.

<sup>338</sup> ADR, 1 H 26 ; BML, fds Coste, ms 393 ; AN, G<sup>9</sup> 74, pieces 20-21.

<sup>339</sup> AN G<sup>9</sup> 74, fol. 15 r.

qui lui permette de donner la meilleure image possible de son établissement. Il conclut sur la nécessité absolue de préserver le chapitre de Savigny et de le séculariser, afin que « les fils des anciens nobles épuisés souvent par les dépenses occasionnées par les guerres de l'état » puissent être accueillis dans un établissement digne de leur rang<sup>340</sup>.

L'énumération des moines du chapitre donne d'emblée un aperçu significatif de l'état du chapitre de Savigny dans le deuxième quart du XVIII<sup>e</sup> siècle :

Messieurs les très nobles : Laurent de Foudras, grand-prieur, celerier de St-Laurent d'Oingt ; Jean-Antoine de Laurencin Chanzé, charrier ; Jean-Claude Desgarest, prieur claustral ; Alexandre Dety, grand cellerier ; Antoine Dedrée, grand sacristain ; Guillaume de Montrognon, hôtelier ; Jean Ponthus Dety de Milly, aumônier ; Henri de Maritain Davally, communier ; Joseph de Foudras, doyen de Lasnay ; Camille de Berthelas, doyen de Teylan ; Charles Debard, chantre ; Antoine Louis de Saint-Micaud, infirmier ; Joseph de Berthelas d'Arphevillette, sacristain de Notre-Dame ; Nicolas Edme d'Anstrude, croizier ; Nicolas Marie de Prisque de la Tour Servile, prieur de Saint-Nizier ; quatre enfans de chœur. Il n'y a point de religieux claustraux.<sup>341</sup>

Le chapitre est alors composé de quinze religieux : tous des dignitaires, qui commencent à cumuler les fonctions, à l'instar du grand prieur, également cellerier de Saint-Laurent. Plus de simples moines, mais seulement quatre enfans de chœur pour accompagner les officiers lors des cérémonies religieuses. Tous les religieux cités ont apporté des preuves de leur noblesse avant d'être admis dans le chapitre. Ainsi Laurent et Joseph de Foudras proviennent-ils d'une famille noble lyonnaise, anciennement liée à l'abbaye de Savigny<sup>342</sup>. Avec un nombre de religieux aussi limité pour occuper les lieux du monastère et assurer la célébration des messes, des offices et de toutes les fondations privées, l'abbaye est clairement dans une impasse. D'après les moines, la transformation en chapitre séculier, auquel devront être joints les revenus de certains prieurés, comme celui de Courzieu, est le seul moyen de préserver son existence.

### 7.2.2. La suppression du monastère (1779-1783)

A la suite de cette demande, les autorités ecclésiastiques et royales envisagent une suppression pure et simple de l'établissement, peut-être dès 1768. Le projet ne manque pas de soulever de vives contestations, tant de la part des religieux que de leurs proches. La mobilisation est totale, comme en témoigne cette courte lettre écrite en 1777 par un certain D. Berthelas :

Monseigneur, Je me jette aux pieds de votre grandeur et la supplie d'avoir pitié de notre sort. Je suis dans ma quatorzième année, j'ai deux frères plus jeunes, nous avons perdu notre père dans notre bas âge et nous sommes sans fortune. Je suis chez mon oncle, prieur de Tarare, avec un de mes oncles officiers retiré avec une pension de cent écu qu'il reçoit difficilement. Mon oncle le prieur nous annonce qu'il est au moment de perdre son bénéfice, qui fait toute notre ressource. Monseigneur, notre état est si triste que j'espère que votre grandeur en aura pitié (...).<sup>343</sup>

<sup>340</sup> AN G<sup>9</sup> 74, pièce 20, chemise 1, doc. 4, fol. 15.

<sup>341</sup> AN G<sup>9</sup> 74, pièce 20, chemise 1, doc. 4, fol. 12-13.

<sup>342</sup> CHENAYE DES BOIS, 1773, p. 600.

<sup>343</sup> AN G<sup>9</sup> 74, pièce 20, chemise 2, doc. 2, fol. 1.

Le roi Louis XVI prononce malgré tout la suppression de l'abbaye de Savigny par un brevet, daté du 18 juillet 1779, qui prévoit l'union de toutes ses menses aux chapitres nobles de chanoinesses d'Alix, Leigneux et l'Argentières<sup>344</sup>. Il a visiblement entendu l'appel des moniales, qui lui avaient auparavant fait part de leur dénuement matériel. Il confie à l'archevêque de Lyon, Antoine Malvin de Montazet (1758-1788), le soin de procéder à toutes les opérations nécessaires à cette suppression. Le pape Pie VI (1775-1799) confirme l'acte royal par une bulle du 10 juillet 1780, qui statue notamment sur le sort des derniers religieux. Les moines sont alors relevés de tous leurs vœux – hormis celui de chasteté – et peuvent se retirer où bon leur semble, ou bien jouir des bâtiments monastiques jusqu'à leur mort<sup>345</sup>.

Dès lors, c'est l'archevêque de Lyon qui prend en charge le dossier de suppression de cette abbaye lyonnaise. Il nomme un commissaire, Antoine de la Goutte, pour procéder à l'enquête de terrain nécessaire avant tout partage de biens. Plusieurs événements marquent cette période au demeurant assez courte. Les religieux n'acceptent pas la décision dont ils estiment être les victimes. Ils demandent à prendre l'habit du clergé séculier et à conserver les revenus de leurs charges, ce qui donne lieu à de nombreuses tractations. Ils ne se désintéressent pas pour autant de leurs devoirs de moines. Ainsi Laurent de Foudras, alors grand-prieur, rédige-t-il en 1780, un « Tableau des fondations de Savigny », qui dresse un bilan des messes privées devant être célébrées par les moines pour honorer les rentes perçues. Au sujet d'une fondation faite par mademoiselle de la Bussetière en 1638, il termine son paragraphe par la conclusion suivante :

On célébrera à l'église de Saint-André à l'autel du Rosaire douze messes, scavoir une chaque premier dimanche du mois, et quatre pour les défunts à l'autel de Saint-Étienne à l'abbaye ; à 165 sous de rétribution pour chaque messe, il y aura 2 sous 11 deniers de trop et le capital sera absorbé.<sup>346</sup>

Ce document, paraphé par Antoine de la Goutte, atteste de la volonté de la part des moines de s'acquitter des fondations et anniversaires pour lesquels ils se sont anciennement engagés. De leur côté, les habitants de Savigny cherchent à tirer parti des anciens bâtiments monastiques. Dès 1780, le curé François Antoine réclame l'abbatiale et la maison du grand sacristain, ou celle du doyen de Lanay, en lieu et place de l'église paroissiale et de la cure<sup>347</sup>. Quelques mois plus tard, les paroissiens se mobilisent pour conserver l'église Notre-Dame, à laquelle ils sont très attachés<sup>348</sup>. Toutes les parties prenantes tentent ainsi de tirer bénéfice de la suppression de l'abbaye, avec plus ou moins de succès. La demande du curé est rejetée, celle des habitants aussi. Dans son décret définitif, prononcé le 28 décembre 1781, Antoine Malvin de Montazet apporte une réponse sans équivoque au sujet de la conservation éventuelle des lieux de culte :

<sup>344</sup> ADR, 1 H 26/2-1.

<sup>345</sup> ADR, 1 H 26/2-2.

<sup>346</sup> ADR, 1 H 26/1-7, p. 13-14.

<sup>347</sup> ADR, 1 H 26/1-6.

<sup>348</sup> ADR, 1 H 26/5-6.

Dès que la conventualité de laditte abbaye aura cessé, les deux églises sous les vocables de Saint-Martin et de Notre-Dame, seront démolies; on donnera le terrain de l'une ou de l'autre et tout autre emplacement convenable dépendant dudit monastère pour servir de cimetière à la paroisse dudit Savigny, afin qu'elle puisse aggrandir son église sur le total de son cimetière actuel.<sup>349</sup>

L'ordre ne sera pas suivi d'effet. Les résistances sont encore vives plusieurs années après. Pour preuve, les moines tiennent toujours leur chapitre en 1783 ! A la date du 12 juillet 1783, ils demandent officiellement la possibilité de disposer des bâtiments monastiques afin de mener à bien les exercices monastiques jusqu'à leurs décès<sup>350</sup>. Le 20 juillet suivant, les habitants du village consentent à accepter l'extinction de l'abbaye à condition que l'un des chapitres héritiers viennent occuper les lieux ou, à défaut, qu'une blanchisserie soit installée dans l'ancien monastère<sup>351</sup>...

## Conclusion

---

Le processus de suppression de l'abbaye de Savigny traîne en longueur. Il n'est pas terminé au moment de la Révolution française. La municipalité révolutionnaire est alors chargée de veiller sur les bâtiments du monastère qui sont devenus des biens nationaux, mais qui sont paradoxalement toujours occupés par quelques moines... Elle déploie beaucoup d'efforts pour peu de résultats<sup>352</sup>. Les bâtiments sont partagés en petites parcelles puis mis aux enchères. Les maisons de dignitaires sont adjugées à différents particuliers. Les deux églises et l'infirmerie sont vendues à deux acheteurs distincts, Pierre Gallon et André Jay, qui agissent toutefois pour le compte d'un seul homme, Jacques Goubillon, marchand à Savigny<sup>353</sup>. Ils ne connaissent pas pour autant la même destinée : l'église Saint-Martin sert de carrière et se trouve presque entièrement détruite, à l'exception de son massif occidental, occupé par une maison dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Déjà occupée par des ateliers au moment de sa vente, l'église Sainte-Marie est au contraire partiellement conservée, moyennant de profonds remaniements. De manière générale, les édifices monastiques sont sans doute, dans leur grande majorité, détruits dès la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Entre la fin du XVIII<sup>e</sup> et la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, le monastère devient progressivement un quartier du village de Savigny. Les bâtiments entrent alors dans une nouvelle phase de leur histoire.

---

<sup>349</sup> ADR, 1 H 26/4-5.

<sup>350</sup> ADR, 1 H 26/5-6.

<sup>351</sup> ADR, 1 H 26/5-7.

<sup>352</sup> Voir *infra* : partie II, chapitre VI, 1.7.

<sup>353</sup> LAVIGNE, 2003, p. 95, 98 et 128.

PREMIÈRE PARTIE :

L'ARCHÉOLOGIE DU MOYEN ÂGE  
DE LYON À SAVIGNY

---





# Introduction

---

En 1970, René Lacour, directeur des archives du Rhône, dressait un constat désolé au sujet d'une abbaye majeure du diocèse de Lyon qui n'avait pas, regrettait-il, suscité l'attention des chercheurs.

Comme on le voit, s'il y a eu beaucoup de travaux d'approche, aucune étude véritable de l'abbaye n'a encore été entreprise. C'est pourquoi il faut souhaiter que M. R. Gaussin et Mme Devos reprennent leurs publications interrompues et fassent enfin connaître au public la véritable histoire de l'abbaye de Savigny.<sup>354</sup>

Trente ans plus tard, à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle, la situation n'a guère évolué. Les auteurs invoqués par l'archiviste n'ont pas véritablement répondu à son souhait<sup>355</sup>. L'heure est cependant aux études universitaires, qui dévoilent le potentiel archéologique et historique du site et sont ainsi à l'origine des travaux en cours. Au contraire d'établissements prestigieux, comme Cluny, ou même Ainay et l'Île-Barbe, l'abbaye de Savigny n'a pas suscité une abondante littérature. Elle a réuni moins de cinquante publications en deux siècles. Sa bibliographie a été systématiquement recensée dans le cadre de cette thèse. Des notices, incluant une biographie de l'auteur et une approche critique de ses résultats, ont été établies pour chaque ouvrage. Elles sont présentées en annexe dans un ordre chronologique et résumées dans un tableau synoptique, qui récapitule la finalité des recherches, mais aussi les matériaux étudiés et le champ disciplinaire investi (annexes A 1 et A 2). Ces deux instruments de travail complémentaires fournissent les données nécessaires à une approche épistémologique de l'histoire et de l'archéologie saviniennes. En effet, des analyses statistiques précises permettent de caractériser la bibliographie sur l'abbaye de Savigny, d'un point de vue chronologique mais aussi thématique. Elles donnent ainsi une vision globale des recherches saviniennes, qui peuvent alors être mises en perspective avec le contexte socio-culturel, intellectuel, voire politique, d'une époque donnée. Les études générales, comme celles de Théodore Ogier ou, plus récemment de Maryannick Lavigne, qui ne traitent pas spécifiquement de l'abbaye de Savigny, sont exclues de cette étude.

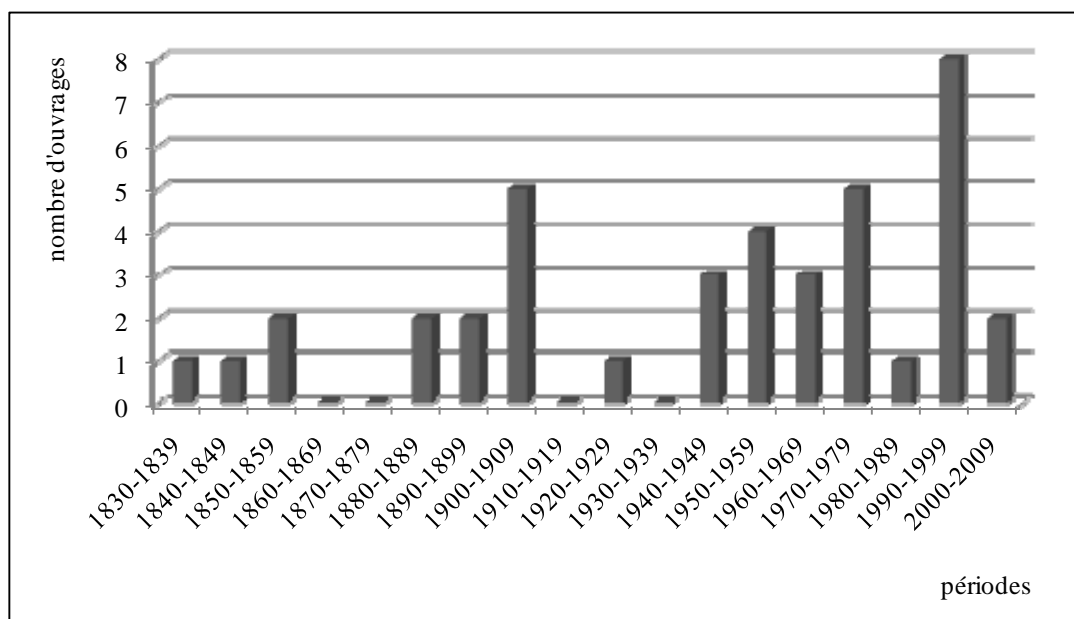
La bibliographie considérée regroupe donc quarante et une publications, datées de 1837 à 2003. L'examen des dates de parution d'ouvrages permet d'abord d'esquisser sa périodisation, mise en valeur par le groupement des données sur une base décennale (1830-1839, 1840-1849...). La production scientifique savinienne, mise en valeur par l'histogramme présenté ci-dessous (figure 3), augmente progressivement tout au long de la période envisagée. Elle se révèle pourtant tout à la fois découpée et unie. Découpée parce que des périodes d'activité très limitée succèdent aux périodes

---

<sup>354</sup> LACOUR, 1970, p. XVII.

<sup>355</sup> D. Devos a néanmoins publié une étude des sculptures saviniennes conservées dans les collections américaines : DEVOS, 1996.

d'activité importante. Unie parce que, au sein d'une même période d'activité, elle concentre un nombre relativement élevé de travaux.



**Figure 3. Périodisation de la bibliographie sur l'abbaye de Savigny**

Les années 1853-1883, puis 1905-1943 constituent de longues périodes d'oubli, au cours desquelles, à une exception près pour l'année 1920, aucune publication n'est consacrée à Savigny. Elles s'expliquent peut-être par la conjoncture nationale, à commencer par les conflits franco-allemands<sup>356</sup>, mais sans doute aussi par de multiples facteurs, qu'il faudra postérieurement tenter de déterminer. Trois périodes d'activité plus ou moins intense se succèdent donc au cours de la période, permettant ainsi de distinguer trois générations de chercheurs. Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, Jean Roux et Auguste Bernard sont deux érudits que tout oppose, hormis leur intérêt commun pour les Ségusiaves et l'abbaye de Savigny<sup>357</sup> ! À la charnière des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, tandis que Félix Thiollier et, surtout, Émile Cherblanc<sup>358</sup> travaillent en solitaires, quatre savants évoluent ensemble dans la sphère lyonnaise. Georges Guigue, Marie-Claude Guigue, Alexandre Poidebard et Léon Galle unissent leurs efforts pour essayer de parvenir à leurs fins<sup>359</sup>. Au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, enfin, Édouard Perroy et Pierre Roger Gaussin<sup>360</sup>, d'une part, et Denise Devos<sup>361</sup>, d'autre part, relancent les recherches saviniennes, offrant alors à l'abbaye de Savigny de trouver une place modeste, mais néanmoins réelle, dans l'historiographie régionale. Les universitaires lyonnais prennent leur succession dans la dernière décennie du siècle, en engageant des travaux personnels, comme Michel

<sup>356</sup> Guerre de 1870-1871 et Grande-guerre de 1914-1914.

<sup>357</sup> ROUX, 1844 et BERNARD, 1837, 1853 a et b.

<sup>358</sup> THIOLLIER, 1892 et CHERBLANC, 1900.

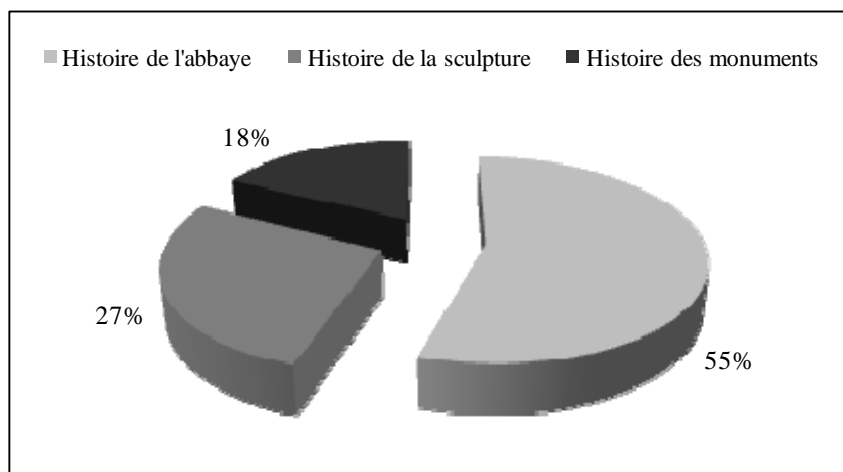
<sup>359</sup> GUIGUE, 1883 et 1885 ; GUIGUE, 1900, 1901 et 1904 ; POIDEBARD, 1891 et GALLE, 1902.

<sup>360</sup> PERROY, 1943 et GAUSSIN, 1945, 1955 a et b.

<sup>361</sup> DEVOS, 1950, 1971 a et b, 1972 et 1996.

Rubellin<sup>362</sup>, ou en confiant des sujets d'études à leurs étudiants, comme Jean-François Reynaud et, à sa suite, Anne Baud<sup>363</sup>. C'est ainsi que, dans les années 1990, Pascal Bonzi et Sylvie Réal, ou Anouk Roquet-Hoffet ont l'opportunité de mener des recherches sur ce site<sup>364</sup>.

Par leur formation ou leur sensibilité personnelle, ces chercheurs, toutes générations confondues, ont abordé l'abbaye de Savigny selon des angles variés. Ils poursuivent des finalités différentes, étudient des matériaux différents, s'investissent dans des champs disciplinaires différents. Les analyses statistiques aboutissent, pour chacun de ces trois thèmes, à des résultats sans équivoque. La finalité des recherches renvoie d'abord à trois grands thèmes généraux, qui réunissent un nombre très variable de travaux. L'histoire de l'établissement monastique est largement majoritaire, avec 56 % des publications (23 ouvrages) devant l'histoire des collections de sculptures (27 %, avec 11 ouvrages) et l'histoire des édifices monastiques (17 %, avec 7 ouvrages) (figure 4).



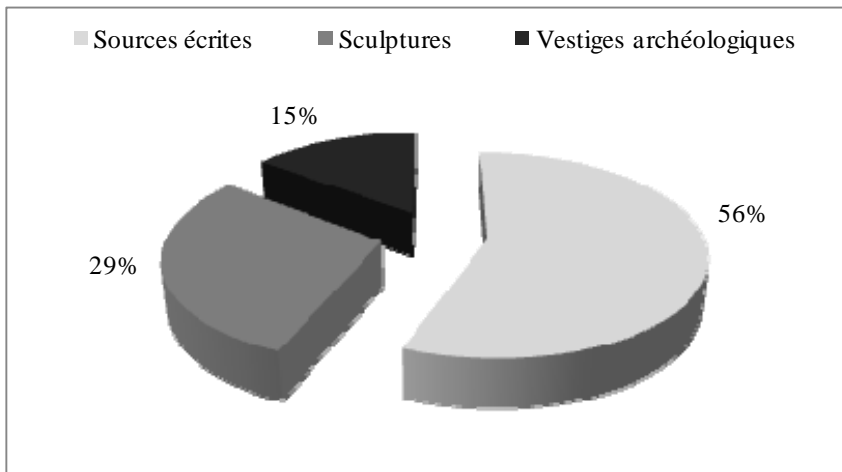
**Figure 4. Bibliographie sur l'abbaye de Savigny : finalité des recherches**

Par ailleurs, les matériaux exploités par les chercheurs se subdivisent en trois catégories, inégalement représentées. Les sources écrites ont la priorité, avec 56 % des publications (23 ouvrages). Les sculptures sont déjà loin derrière (29 %, 12 ouvrages) et devançant pourtant les vestiges archéologiques (15 %, 6 ouvrages) (figure 5). L'étude consacrée à l'architecture monastique par Denise Devos, en 1972, s'appuie aussi bien sur les textes d'archives et les plans que sur les vestiges observés sur le terrain. Elle constitue de fait une exception notable.

<sup>362</sup> RUBELLIN, 2003.

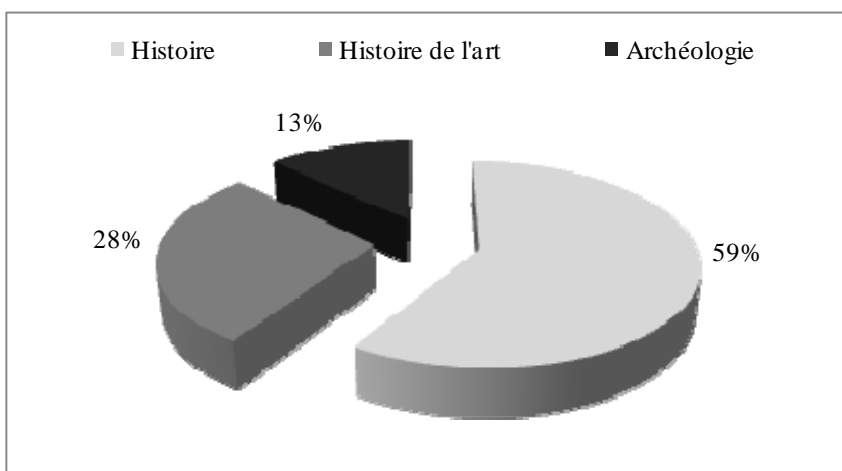
<sup>363</sup> Voir par exemple : GUICHERD, 1998 et DUCÔTÉ, 1999 et 2000.

<sup>364</sup> BONZI ET RÉAL, 1987 et HOFFET-ROQUET, 1996 et 1997.



**Figure 5. Bibliographie sur l'abbaye de Savigny : matériaux exploités**

Enfin, le champ disciplinaire retenu pour chaque publication dépend à la fois de la formation de l'auteur, mais aussi des méthodes d'investigation mises en œuvre par ce dernier. Il concerne sans surprise l'histoire, l'histoire de l'art ou l'archéologie. L'histoire impose ses méthodes dans 59 % des cas (23 ouvrages), l'histoire de l'art dans 28,2 % des cas (11 ouvrages) et l'archéologie dans 12,8 % des cas seulement (5 ouvrages) (figure 6). Aussi devons-nous constater l'absence de correspondance systématique entre les matériaux exploités et les méthodes de travail. Ainsi, dans l'ouvrage précédent, qui englobe les textes et les vestiges, Denise Devos envisage-t-elle les vestiges dans une démarche historique générale.



**Figure 6. Bibliographie sur l'abbaye de Savigny : méthodes d'investigation**

Par le biais de cette analyse statistique, la bibliographie de l'abbaye de Savigny apparaît franchement tournée vers l'exploitation et l'interprétation des documents d'archives, dans une optique purement historique. Elle délaisse l'architecture monastique et ses vestiges archéologiques, qui, lorsqu'ils sont considérés, ne sont pas toujours analysés avec la démarche scientifique adéquate.

Par ailleurs, la confrontation de la périodisation et des centres d'intérêt de la recherche savinienne révèle que ce sont essentiellement les chercheurs de la troisième génération qui, dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, ont traité des édifices monastiques (71 %, 5 ouvrages). Les savants de la deuxième génération, actifs à la charnière des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, ont apporté une contribution quantitativement faible, avec 29 % des publications (2 ouvrages). Ceux de la première génération, au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, se sont abstenus de tout travail spécifique dans ce domaine. Ce double constat d'un intérêt modeste et tardif accordé à l'architecture monastique de Savigny surprend. Pour ne prendre qu'un exemple, nous nous référerons aux données transmises par Charlotte Gaillard au sujet de l'abbaye de l'Île-Barbe<sup>365</sup>, autre monastère d'importance dans le Lyonnais médiéval. La bibliographie se partage presque équitablement entre l'histoire de cet établissement (44 %) et l'histoire des édifices monastiques (33,3 %) ; elle n'accorde qu'un intérêt relatif aux questions iconographiques (22,2 %). En outre, les études consacrées à l'architecture de l'Île-Barbe sont pour la plupart contemporaines des deux premières générations de chercheurs saviniens. Elles s'inscrivent en effet dans un laps de temps assez long, compris entre 1843 et 1936. Seul un article de Marie-Madeleine Cottinet-Bouquet fait exception à cette règle, avec une parution très récente<sup>366</sup>.

En parcourant attentivement la bibliographie de l'abbaye de Savigny, en consultant les notices nécrologiques des érudits anciens ou en dépouillant leurs archives privées, un constat est très vite apparu : les études anciennes ont complètement conditionné les recherches récentes sur ce monastère. Dès lors, l'approfondissement de cette problématique historiographique s'est imposé comme un travail préliminaire fondamental pour la compréhension du site. Les savants des premières générations se sont-ils réellement désintéressés de l'architecture savinienne, l'ont-ils volontairement délaissée et, le cas échéant, pour quelles raisons l'ont-ils fait ? Ce sont toutes ces questions que cette première partie essaie de résoudre, en consacrant un chapitre à chaque génération de chercheurs dans le but d'étudier, dans une perspective épistémologique, leurs objets d'étude, leurs méthodes et leurs résultats, mais aussi leur environnement socio-culturel, intellectuel, ou politique, qui a pu se révéler propice, ou non, à l'étude des monuments médiévaux. Ce n'est qu'au terme de ce travail liminaire que pourra être dressé un état de la question sur l'architecture monastique savinienne dans le dernier chapitre de cette partie.

---

<sup>365</sup> Ch. Gaillard réalise actuellement une thèse qui porte sur le sujet suivant : *L'ancienne abbaye de l'Île-Barbe : étude d'histoire de l'art et d'archéologie* (Université Lyon 2).

<sup>366</sup> COTTINET-BOUQUET, 1997.



## Chapitre II.

# Des savants isolés au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle

---





# Introduction

---

Le silence relatif qui entoure l'architecture monastique de Savigny surprend pour un XIX<sup>e</sup> siècle pourtant considéré, par bien des aspects, comme celui de la redécouverte des monuments médiévaux en élévation. Michel de Bouïard, perçu comme le fondateur de l'archéologie actuelle, écrivait en 1975 :

Le XIX<sup>e</sup> siècle fut, dans une assez large mesure, à l'égard du Moyen Âge, ce que le XVI<sup>e</sup> siècle avait été à l'égard de l'Antiquité gréco-romaine.<sup>367</sup>

Dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, l'Europe assiste à une véritable « révolution culturelle ». Le mouvement romantique, qui s'exprime sous des formes diverses, triomphe en France, comme ailleurs, sous l'impulsion des écrivains. Il repose sur l'avènement d'une sensibilité nouvelle, à contre-courant du rationalisme des Lumières : il place le sentiment au-dessus de la raison<sup>368</sup>. Jean-Claude Yon, auteur d'un manuel intitulé *Histoire culturelle de la France au XIX<sup>e</sup> siècle*, décrit les fondements majeurs du romantisme. Il insiste en particulier sur une liberté retrouvée grâce à un retour au passé et/ou à la nature<sup>369</sup>, par exemple. Longtemps négligé et décrié par les néo-classiques, le Moyen Âge, dont les monuments parsèment le territoire national, profite pleinement de cet engouement pour les édifices anciens. Il attire aussi bien les poètes que les illustrateurs, qui, par leurs œuvres respectives, approchent l'archéologie. Il correspond par ailleurs parfaitement au goût du pittoresque, qui cherche dans un beau paysage « le détail parlant, impressionnant »<sup>370</sup>, propre à susciter une émotion.

Le contexte culturel est alors favorable à une prise de conscience patrimoniale, qui permet le développement des disciplines – architecture, histoire de l'art, archéologie – vouées à l'étude des monuments, en particulier ceux du Moyen Âge<sup>371</sup>. François Guizot<sup>372</sup>, fondateur de l'Inspection générale des Monuments historiques en 1830 et du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques<sup>373</sup> en 1834, Arcisse de Caumont<sup>374</sup>, archéologue normand à l'origine de la Société française d'archéologie créée en 1834 et Jules Quicherat<sup>375</sup>, premier titulaire d'une chaire d'archéologie médiévale à l'École des chartes en 1847, sont des personnages clefs, souvent cités pour évoquer l'origine de l'archéologie du Moyen Âge. Deux fonctionnaires spécifiques auraient pu avoir, par leurs actions nationales, des répercussions positives sur l'abbaye de Savigny. Prosper Mérimée est inspecteur des Monuments historiques entre 1834 et 1860. Il effectue au total dix-neuf

---

<sup>367</sup> BOÛARD, 1975, p. 9.

<sup>368</sup> FORT, 2008, p. 6-7.

<sup>369</sup> YON, 2010, p. 42-44.

<sup>370</sup> SAUNIER, 1995, p. 49.

<sup>371</sup> Voir notamment GRAN-AYMERICH, 1990 ; THERRIEN, 1998 ; CHALINE, 1995 ; NORA, 1986 ; SCHNAPP, 1993 ; TALENTI, 2000.

<sup>372</sup> Ministre de l'Instruction publique entre 1832 et 1840. À son sujet, voir : NORA, 1986 ; GRAN-AYMERICH, 1990.

<sup>373</sup> Comité originellement appelé « Comité chargé de diriger les recherches et la publication de documents inédits de l'histoire de France ».

<sup>374</sup> JUHEL, 2009.

<sup>375</sup> THERRIEN, 1998 ; LÉNIAUD, 2009.

déplacements officiels, préparant toujours soigneusement son itinéraire, avec le concours des institutions locales et des sociétés savantes. Ses critères de choix sont géographiques, mais aussi bibliographiques. Il se fie particulièrement aux guides de voyage et aux cartes alors publiés : les cartes d'état-major ou la carte de Cassini, sur laquelle figure d'ailleurs Savigny<sup>376</sup>. Dans sa correspondance, il prétend pourtant visiter tous les sites possibles, comme semble l'indiquer cette citation empruntée à Xavier Darcos :

Moi je vais à petites journées, m'arrêtant à chaque église et n'en sortant qu'après l'avoir inscrite dans la classe des gothiques fleuris, flamboyants, romanes, de transition, etc.<sup>377</sup>

Sans doute manque-t-il alors d'objectivité en écrivant ces quelques mots ? Toujours est-il que son premier voyage, qui aurait pu l'emmener à l'abbaye de Savigny, ne se passe pas vraiment comme les suivants. Même s'il s'est préparé au voyage, en sollicitant notamment le concours d'Arcisse de Caumont, Prosper Mérimée ne sait pas comment aborder le travail de terrain. Aussi semble-t-il faire plus que le nécessaire, en visitant tous les sites possibles, mais aussi les archives et les bibliothèques. Au cours de ce voyage, qui s'achèvera dans le midi de la France, l'inspecteur des Monuments historiques s'arrête d'abord à Vézelay, Tournus, Mâcon, Cluny... Il visite à Lyon les abbayes de l'Île-Barbe, d'Ainay et de St-Pierre, mais ne semble guère apprécier la visite...

(...) Prosper Mérimée, de passage à Lyon, semble pressé de se rendre à Vienne qui, à cette époque, est beaucoup plus intéressante.<sup>378</sup>

Une fois dans la région lyonnaise, l'inspecteur aurait pu se rendre à Savigny. A-t-il jugé le détour trop long ou trop pénible ? A-t-il eu vent de la prétendue destruction du site ? A cette date, aucune publication n'a pourtant été consacrée à cet établissement majeur du diocèse<sup>379</sup>.

Narcisse-Achille Salvandy, successeur de François Guizot au Ministère de l'Instruction publique, donne quant à lui une orientation plus archéologique au CTHS, en lançant en 1838 et 1847 des questionnaires, adressés à toutes les communes de France, afin de « recueillir tous les documents relatifs à nos antiquités nationales »<sup>380</sup>. L'objectif est de recenser, mais aussi de classer scientifiquement tous ces monuments. Une part importante est accordée au Moyen Âge : trente-neuf questions lui sont consacrées, contre quinze seulement pour l'époque gallo-romaine. Citons à titre d'exemple la question n° 31, qui suffit à montrer la simplicité et la pertinence des questions posées<sup>381</sup>. Que sont devenus ces questionnaires théoriquement envoyés à la mairie de Savigny comme à toutes les communes de France ? Nous n'en avons trouvé aucune trace dans le registre des délibérations municipales de ces deux années.

<sup>376</sup> LÉNIAUD, 2009, p. 4.

<sup>377</sup> DARCOS, 1998, p. 160. La citation n'est malheureusement ni datée, ni référencée.

<sup>378</sup> DUFIEUX, 2004, p. 109.

<sup>379</sup> Le premier ouvrage d'Auguste Bernard paraît deux ans plus tard : BERNARD, 1837.

<sup>380</sup> CHARMES, 1886, p. 82.

<sup>381</sup> Exemple de la question n°31 : « A-t-il existé dans la commune d'... une ancienne abbaye ou un ancien couvent ? De quel ordre ? Sous quelle invocation ? Reste-t-il quelques fragments des bâtiments conventuels ? Le cloître subsiste-t-il ? ». Voir CHARMES, 1886, p. 89.

Malgré certaines actions nationales menées sur l'ensemble du territoire français, la situation des sciences du Moyen Âge est toutefois très inégale d'une région à l'autre. Les travaux archéologiques sont le résultat d'initiatives individuelles, parfois menées dans le cadre de sociétés savantes. À l'exception de l'exemple normand<sup>382</sup>, ils ne bénéficient guère, en province, d'enseignement spécialisé. Certes les séminaristes bénéficient, dans le cadre de leurs études, de cours d'histoire et d'archéologie religieuses qui leur permettront, plus tard, de parler des origines de leur commune à leurs paroissiens. Il est cependant difficile d'estimer la portée réelle de cet enseignement spécifique, dont la qualité dépend sans doute avant tout de l'intérêt des prêtres eux-mêmes pour le passé. Dans ce contexte apparemment difficile, le manque d'intérêt des savants régionaux pour l'abbaye de Savigny pourrait donc s'avérer moins surprenant.

Encore faut-il s'interroger sur la situation réelle de l'archéologie en Lyonnais au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle pour mesurer la portée de ce phénomène. La démarche se heurte à l'absence d'ouvrages de références sur l'érudition lyonnaise en général, sur les archéologues lyonnais en particulier. Les livres de commémoration des sociétés savantes, les publications anciennes et de récents travaux universitaires permettent néanmoins de proposer une première synthèse, qui n'enlève rien à la nécessité d'une étude spécifique sur le sujet. Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, il n'existe à Lyon aucun cours consacré à la discipline et/ou à la période dans une faculté de lettres toute récente<sup>383</sup>. Par ailleurs, selon Jean-Pierre Chaline, « la capitale de l'érudition en province » qu'est Lyon au XIX<sup>e</sup> siècle comporte peu de sociétés savantes vouées à l'étude du passé. L'auteur évoque alors un faible intérêt des érudits lyonnais pour la discipline archéologique<sup>384</sup>. Ces remarques suggèrent que les chercheurs lyonnais sont très isolés. La situation des Foréziens que sont Jean Roux ou Auguste Bernard, seuls savants à s'intéresser à Savigny à cette époque-là, pourrait alors être encore plus alarmante.

## 1. Des sociétés savantes attirées par l'archéologie antique

---

À Lyon, des groupements érudits existent pourtant assez tôt dans le siècle et accueillent fréquemment les archéologues régionaux. Si la Société littéraire, créée en 1807, ne devient historique et archéologique qu'en 1870, si la Société académique d'architecture, fondée en 1830, se manifestera surtout dans les dernières décennies du siècle, l'Académie de Lyon s'intéresse au passé régional dès la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Reformée en 1800 sous l'impulsion du préfet Verninac et de quelques survivants de l'Académie d'Ancien Régime, l'Académie de Lyon devient

<sup>382</sup> A. de Caumont propose dès 1825 un cours sur les Antiquités nationales et publie en 1850 son *Abécédaire de l'art roman*, maintes fois réédité jusqu'en 1902, date de publication d'un nouvel ouvrage de référence. CAUMONT, 1850 ; JUHEL, 2009, p. 8.

<sup>383</sup> La faculté de lettres de Lyon a été créée en 1838.

<sup>384</sup> CHALINE, 1998, p. 92-93.

alors une Société libre de lettres, de sciences et d'arts. La publication dirigée par Louis David, à l'occasion du tricentenaire de la société, permet de faire le point essentiellement sur les centres d'intérêt et les activités des sociétaires<sup>385</sup>. L'Académie semble presque exclusivement tournée vers Lyon et le Lyonnais : bien qu'elle s'exprime sur les questions politiques qui secouent le pays, elle recrute ses membres uniquement parmi les érudits locaux, n'acceptant pas les historiens de l'université<sup>386</sup>, et ne participe pas aux rassemblements de l'Institut de France<sup>387</sup>.

L'archéologie est très bien représentée dans la société, comme en témoigne Jean Burdy :

Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, l'intérêt pour l'archéologie connut un tel essor à l'Académie qu'a été constitué en son sein un comité particulier qui, dix ans durant, a fait preuve d'une activité soutenue au cours de réunions mensuelles tenues très régulièrement.<sup>388</sup>

Ce comité archéologique fonctionne pleinement entre 1857 et 1867 et publie régulièrement ses travaux dans une « Chronique archéologique » de la *Revue du Lyonnais*<sup>389</sup>. Mais ses membres sont avant tout passionnés par l'archéologie antique, qui suscite de nombreux débats relatifs à la localisation de l'amphithéâtre par exemple. Le Moyen Âge apparaît timidement à l'Académie dans les années 1830, à travers l'élection de savants renommés, comme Antoine Péricaud en 1836<sup>390</sup>. Mais il reste réservé aux seuls historiens, qui seront quelques décennies plus tard à l'origine de l'archéologie médiévale.

## 2. Joseph Bard : un monumentaliste à Lyon

---

Dans les années 1840, gravite pourtant autour de Lyon un érudit bourguignon devenu lyonnais d'adoption : Joseph Bard utilise pour se définir le terme de « monumentaliste », cherchant ainsi un vocabulaire spécifique pour désigner l'archéologue du monument.

### 2.1. Un anti-parisien virulent

Joseph Bard est l'auteur de plusieurs ouvrages d'« archéologie sacrée », dans lesquels il distille nombre de ses opinions personnelles. Fervent partisan de Charles X, il vit à Paris, où il côtoie entre autres Prosper Mérimée, et appartient au parti légitimiste, écarté du pouvoir après la chute du roi. Contraint à quitter la capitale en 1830, Joseph Bard passe alors à côté du poste d'Inspecteur des Beaux-arts et de la Légion d'honneur, que lui avait promis ce souverain<sup>391</sup>.

---

<sup>385</sup> DAVID, 2000.

<sup>386</sup> PACAUT, 2000, p. 373.

<sup>387</sup> DAVID, 2000, p. 43.

<sup>388</sup> BURDY, 2000, p. 395.

<sup>389</sup> Tomes XVII à XX.

<sup>390</sup> BURDY, 2000, p. 371.

<sup>391</sup> PROST, 2009, p. X,

Sans doute un peu aigri, il retourne alors dans sa Bourgogne natale, où il milite activement en faveur de la décentralisation administrative et d'un anti-parisianisme, sans doute favorisé par ses déceptions personnelles. Dans l'introduction de ses *Derniers mélanges d'archéologie sacrée*, il se flatte d'ailleurs d'avoir été le premier à prôner la décentralisation « avant même que le mot ne fût connu ni prononcé ». Comme Arcisse de Caumont, il est donc favorable à l'administration des provinces et exhorte même clairement ses contemporains à se méfier de Paris :

(...) nous conjurons la province de se tenir en garde contre ses exemples, son despotisme, l'envahissement de ses opinions.<sup>392</sup>

Malgré ses idées tranchées, Joseph Bard obtient en 1834 le poste d'inspecteur honoraire des Monuments historiques du Rhône et de l'Isère, sans doute grâce à ses relations amicales avec Prosper Mérimée<sup>393</sup>. À partir de 1846, il réalise aussi de nombreuses missions archéologiques, qui lui sont confiées, d'abord par Narcisse-Achille de Salvandy, puis par ses successeurs au ministère de l'Instruction publique. Il en profite alors pour visiter les monuments chrétiens d'Italie, qui lui serviront de références pour classer les monuments de ce qu'il appelle l'« architecture chrétienne historique »<sup>394</sup> dans le sud-est de la France. Joseph Bard est alors intégré à la sphère officielle des connaisseurs de l'art du Moyen Âge, mais il n'abandonne pas pour autant son combat pour la décentralisation, qui sera peut-être la cause de sa rupture vraisemblable avec Prosper Mérimée, au sujet duquel il se montre très virulent en 1847, dans ses *Derniers mélanges d'archéologie sacrée* :

M. Ludovic Vitet, si supérieur à M. Mérimée, si complet, doué d'un tact si exquis, et que, malheureusement pour la science et pour l'art, la politique a entraîné en d'autres voies, M. Vitet était d'une admirable modestie ; il ne s'agitait pas, ne cherchait point à trôner, ne faisait aucun bruit de sa personne et de ses écrits ; (...)<sup>395</sup>.

## 2.2. Une conception progressiste de l'archéologie

Joseph Bard publie successivement sa *Statistique générale des basiliques et du culte dans la ville de Lyon* en 1842 et son *Manuel d'archéologie sacrée burgondo-lyonnaise* en 1844, le second étant un développement du premier. Ces deux ouvrages permettent d'avoir une bonne idée de sa conception de l'archéologie du monument et de ses activités personnelles. L'auteur insiste sur la nécessité pour un monumentaliste d'être imprégné de culture chrétienne et surtout de connaître les usages liturgiques, ainsi que l'a déjà souligné Nicolas Reveyron en 2011<sup>396</sup> :

Mais l'on ne fera jamais que de stériles progrès dans l'archéologie sacrée, si l'on n'aborde pas cette science avec amour, avec vocation, si l'on n'est pas liturgiste, versé dans l'histoire ecclésiastique, homme de culte et de foi (...)<sup>397</sup>

<sup>392</sup> BARD, 1847, p. VIII.

<sup>393</sup> PROUTEAU, 2009, p. 5.

<sup>394</sup> BARD, 1842, p. V.

<sup>395</sup> BARD, 1847, p. 306.

<sup>396</sup> REVEYRON, 2012 c, p. 3.

<sup>397</sup> BARD, 1844, p. 9.

Replacer l'édifice dans son contexte fonctionnel constitue une avancée fondamentale pour l'archéologie médiévale religieuse : Joseph Bard énonce le principe et l'applique à ses monographies. Il sera d'ailleurs suivi en cela par Irénée Morel de Voleine, savant lyonnais actif dans les années 1860<sup>398</sup>.

Le *Manuel* suit quatre grandes parties respectivement dévolues à l'origine de l'architecture chrétienne<sup>399</sup>, aux écoles romano-byzantine, ogivale et renaissance<sup>400</sup> qui définissent cette architecture, à des exemples caractéristiques de chacune de ces écoles, enfin à la monographie de l'église Saint-Philibert de Tournus<sup>401</sup>. Il s'achève sur une bibliographie et un glossaire, à visée pédagogique. L'exemple du règne romano-byzantin suffit à appréhender la démarche du chercheur : là encore, Joseph Bard introduit des subdivisions entre une phase primaire (V<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup> siècles), une phase rétrograde (IX<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles), une phase progressive (XI<sup>e</sup> siècle) et une phase transitionnelle (XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles). Si le vocabulaire qu'il emploie pour distinguer ces quatre phases est déjà explicite, son texte montre clairement la vision positiviste qu'il a de l'architecture chrétienne : Joseph Bard ne s'intéresse que très peu à la phase rétrograde<sup>402</sup>. Le paragraphe qu'il lui consacre est, de son propre aveu, nettement moins développé que les autres : « Je n'ai pas grand-chose à dire de cette phase de l'art byzantin, représentée par plusieurs monuments dans notre contrée. » A sa lecture, se dégage l'impression que Joseph Bard n'a créé cette phase qu'à regret, pour pouvoir y classer ces édifices qui contrariaient sa conception du progrès de l'art<sup>403</sup>.

Joseph Bard énonce donc au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle des résultats scientifiques aujourd'hui largement dépassés. En revanche, il met en œuvre des méthodes d'investigation qui sont toujours d'actualité, n'écrivant sur un édifice qu'après l'avoir visité et étudié sur place :

Nous pouvons le dire en toute conscience, il n'est pas un des édifices ecclésiastiques par nous cité comme exemple dans ce manuel, que nous n'ayons visité avec une religieuse attention et dans un but sérieux.<sup>404</sup>

<sup>398</sup> MOREL DE VOLEINE, 1861 et 1863.

<sup>399</sup> Cette première partie se décline en trois sous-parties : les catacombes, les cryptes, les basiliques : BARD, 1844.

<sup>400</sup> À chaque école sont attribuées plusieurs phases qui se succèdent chronologiquement.

<sup>401</sup> Voir à ce sujet : REVEYRON, 2011 b.

<sup>402</sup> « J'ai donné à la seconde phase de cette école du IX<sup>e</sup> siècle à la deuxième moitié du XI<sup>e</sup>, formulée dans notre pays par un grand nombre d'édifices religieux, le nom de phase RETROGRADE, parce qu'au lieu de marcher dans le sens de la progression, elle alla en arrière, dès la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, se dépouilla de son ornementation souvent châtiée et fine, devint une expression de la barbarie et de la confusion sociales qui recommencèrent pour l'Europe, pour se remettre plus tard en mouvement dans la voie du perfectionnement. » : BARD, 1842, p. XVI.

<sup>403</sup> Citation intégrale du paragraphe décrivant la phase rétrograde dans les *Statistiques* : « Les artistes byzantins que l'empereur Karl-le-Grand avaient attirés dans son empire (...) avaient disparu avec lui. Les dissensions intestines, les malheurs effroyables causés par les invasions, amenèrent bientôt **une décadence marquée dans l'architecture chrétienne**. Une autre cause qui ne contribua pas peu à avancer cette dégénération, ce fut cette crainte de la fin du monde qui s'était emparée de tous les esprits, au milieu du IX<sup>e</sup> siècle. L'an mil était le terme fixé pour la destruction de l'espèce humaine, et loin de penser à élever de nouvelles constructions religieuses, l'on travaillait à peine à réparer les anciens temples. Je n'ai pas grand-chose à dire de cette phase de l'art byzantin, représentée par plusieurs monuments, dans notre contrée. C'est toujours le même système de lignes que dans la phase primaire ; mais les profils deviennent de plus en plus rares, grossiers, pauvres. **Les édifices de ce temps sont lourds, concrets, rampants : tout un âge de barbarie semble peser sur leurs cintres**. Les édifices qui, en Bourgogne, correspondent à cette phase, sont moins rudimentaires et moins pauvres que partout ailleurs : les plus barbares architectes de cette belle contrée avaient sous leurs yeux les monuments romains d'Autun, et cette vue les préservait d'un oubli complet des traditions du bon goût. Dans cette phase, les baies continuent à être ébrasées en dedans. » : BARD, 1842, p. XVIII-XIX.

<sup>404</sup> BARD, 1844, p. IX.

La partie consacrée aux exemples de monuments caractéristiques des trois écoles est celle qui évolue le plus franchement entre les *Statistiques* de 1842 et le *Manuel* de 1844. Dans le cas du règne romano-byzantin, Joseph Bard cite 77 exemples dans le premier ouvrage, et 294 dans le second. Pendant cet intervalle de deux ans, il a par conséquent mis en application ses propres conseils, selon lesquels, à partir de son classement de l'architecture, le lecteur peut, par comparaison, classer les autres édifices qu'il n'a pas retenus comme exemples<sup>405</sup>.

Parmi les exemples cités en 1842 figurent six monuments lyonnais, dont les abbayes d'Ainay et de l'Île-Barbe, de nombreux établissements majeurs, comme les cathédrales Saint-Lazare d'Autun ou Saint-Trophime d'Arles, mais aussi des édifices nettement plus modestes, comme l'église paroissiale de Saint-Gengoux-le-Royal, en Saône-et-Loire. Aux monuments cités deux ans plus tard appartiennent d'autres exemples de même type, tels que les monastères de Sénanque ou de Flavigny. Notons que figurent, dans cette liste, des monuments en élévation, mais aussi des édifices passablement ruinés.

L'abbaye de Savigny n'apparaît ni dans la première, ni dans la seconde version de cette liste d'exemples. Joseph Bard ne la connaît-il pas ? Il cite pourtant dans sa bibliographie la *Revue du Lyonnais*<sup>406</sup>, alors administrée par Aimé Vingtrinier, qui est l'éditeur, en 1837, du premier travail d'Auguste Bernard sur Savigny<sup>407</sup>. Est-ce la ruine avancée du monastère savinien qui est la cause de ce silence ? L'auteur cite pourtant bien d'autres sites appauvris, mais néanmoins plus prestigieux, comme les « restes de Cluny »<sup>408</sup>.

### 2.3. Des travaux à répercussion limitée

A l'époque où Jean Roux et Auguste Bernard travaillent sur l'abbaye de Savigny, il existe donc dans la région lyonnaise un homme qui participe, à l'échelle nationale, au développement de l'archéologie du Moyen Âge. Certes Joseph Bard ne semble pas connaître Savigny. Mais n'a-t-il pas exercé, par le biais de ses écrits, une influence sur les chercheurs intéressés par cette abbaye ? Jean Roux, qui pratique lui-même l'archéologie, par exemple sur le site de l'Île-Barbe, prend-il connaissance de ses publications ? L'absence de textes attestant de relations personnelles entre ces savants interdit toute réponse franche à ces questions. Nous pouvons néanmoins jauger la portée du travail de Joseph Bard à partir de sa propre pensée d'une part, des listes de souscripteurs placées en fin d'ouvrages d'autre part.

D'après un article de journal, retrouvé par hasard dans l'exemplaire du *Manuel* possédé par Irénée Morel de Voleine<sup>409</sup>, cet archéologue du monument possédait la réputation d'un savant imbu

<sup>405</sup> BARD, 1842, p. XII ; BARD, 1844, p. 11.

<sup>406</sup> BARD, 1842, p.LVII-LXI.

<sup>407</sup> BERNARD, 1837, 1853 a et b.

<sup>408</sup> BARD, 1842, p. LXVII.

<sup>409</sup> Exemplaire conservé à la bibliothèque de la faculté catholique de Lyon.

de sa personne et très irascible<sup>410</sup>. Il livre d'ailleurs en 1842 un véritable plaidoyer en faveur de ses travaux personnels dans l'introduction de ses *Statistiques*, en soulignant qu'il œuvre pour les générations futures :

Depuis tant d'années que je ne recule devant aucun sacrifice de jeunesse, de repos et d'argent, pour accomplir ma tâche, que je porte sur toutes les terres foulées par les pas de l'art historique, le zèle d'un apostolat bénévole et d'une mission plus officieuse qu'officielle, je crois avoir acquis le droit de dire que les monuments chrétiens sont la chose que je connais le moins mal. (...) Tous ces travaux auxquels je me suis livré et me livre avec amour, les contemporains les estiment peu assurément (...) <sup>411</sup>.

Cet extrait montre tout à la fois sa fierté vis-à-vis de ses travaux et sa frustration de ne pas avoir la reconnaissance du monde savant et du public. S'il prétend avoir tiré un trait sur Paris, ce sont les détractations de ses compatriotes bourguignons qui le déçoivent le plus<sup>412</sup>. Est-ce à dire que les érudits qui évoluent dans la sphère lyonnaise accueillent défavorablement ses travaux ?

Les *Statistiques* et les *Derniers mélanges d'archéologie sacrée*, publiés en 1847, comportent tous deux une liste des souscripteurs, indiquant pour chacun d'eux le nom, la qualité et le lieu de résidence. Nous disposons ainsi de données concrètes qui permettent d'évaluer la part des acheteurs lyonnais. Parmi les deux cent cinquante-trois souscripteurs aux *Statistiques* figurent cinquante-trois lyonnais, dont douze personnages haut placés<sup>413</sup>, trois bibliothèques municipales<sup>414</sup>, dix-sept religieux<sup>415</sup>, cinq architectes, notamment René Dardel, architecte en chef de la ville de Lyon, et quatorze particuliers aux fonctions diverses. Louis Coste, collectionneur lyonnais, et Léopold Niepce, futur historien, alors juge à Châlon-sur-Saône, sont les deux seuls représentants du monde de l'érudition lyonnaise. Dans les *Derniers mélanges* ne sont cités que les deux cent cinquante premiers souscripteurs, cette fois classés par villes. Cent dix-sept d'entre eux habitent Lyon ; presque toutes les personnes citées ci-dessus se trouvent parmi eux. Les religieux et les architectes sont plus nombreux et Irénée Morel de Voleine a désormais rejoint Louis Coste. Enfin, la Société académique d'architecture de Lyon est la première et la seule société savante à figurer dans la liste.

Le bilan de cette brève analyse est par conséquent mitigé. Le nombre de souscripteurs lyonnais est dans les deux cas assez conséquent et correspond au nombre le plus élevé pour une même ville. L'augmentation, dans l'intervalle de deux ans, du nombre d'architectes et l'apparition en 1844 de la Société d'architecture sont des faits très positifs, qui montrent clairement l'intérêt croissant de ces professionnels pour les édifices du Moyen Âge. Si l'absence, dans les *Derniers mélanges*, de Léopold Niepce est remarquable, mais pas nécessairement significative<sup>416</sup>, celle de l'Académie de sciences, belles-lettres et arts de Lyon, de la Société littéraire de Lyon, ou de leurs sociétaires, est,

<sup>410</sup> Article de H. C. publié dans les Archives de la Société des amateurs d'ex-libris, n° août 1897.

<sup>411</sup> BARD, 1842, p. VIII.

<sup>412</sup> PROUTEAU, 2009, p. 7.

<sup>413</sup> L. de Bonald, cardinal ; H. Jayr, préfet du Rhône ; J.-Fr. Terme...

<sup>414</sup> Bibliothèque publique de la ville, Bibliothèque des arts de la ville, Bibliothèque de la préfecture.

<sup>415</sup> Curés de paroisse, mais aussi fabriciens évoluant dans leur sphère.

<sup>416</sup> Dans la mesure où seuls les 250 premiers souscripteurs sont cités in BARD, 1847, nous ne pouvons pas déduire de cette absence que L. Niepce rejette en toute connaissance de cause le nouvel ouvrage de J. Bard.



en revanche, particulièrement intéressante. Elle reflète probablement la préférence des érudits pour l'archéologie classique, mais sans doute aussi le manque d'intérêt des historiens du Moyen Âge, pourtant déjà présents dans ces sociétés : délaissement général des monuments ou rejet des travaux d'un bourguignon, qui n'est lyonnais que d'adoption<sup>417</sup> ?

### 3. Jean Roux et Auguste Bernard à la recherche de l'abbaye de Savigny

---

Dans les années 1830-1850, l'archéologie du Moyen Âge est donc peu représentée dans la région lyonnaise. Les érudits locaux semblent plus intéressés par les vestiges antiques et accueillent avec une certaine indifférence les travaux pourtant fondateurs de Joseph Bard. Dans le même temps, deux érudits mènent des recherches sur l'abbaye de Savigny. Le premier, Jean Roux, dit l'abbé Roux, est archéologue : il publie pourtant en 1844 une monographie qui relève purement de l'histoire événementielle. Il propose malgré tout une brève description des lieux, qui reste un témoignage précieux même si son auteur se laisse fréquemment emporter par ses jugements personnels (annexe A 1.2). Le second érudit est un érudit forézien, Auguste Bernard, dont les multiples travaux ont connu une bien meilleure diffusion. Il publie essentiellement en 1853 une édition critique du *Liber cartarum* de l'abbé Ponce, en la dotant d'une longue notice historique. Il évoque lui aussi les édifices monastiques, en citant dans un premier temps la description de son prédécesseur, et en le cinglant dans un deuxième temps pour son oubli des maisons de dignitaires (annexe A 1.3).

#### 3.1. Un environnement de travail ingrat ?

Examiner avec attention leurs environnements de travail respectifs permet d'abord de caractériser leurs conceptions de la recherche et leurs méthodes de travail.

##### 3.1.1. Une insertion tardive dans la sociabilité érudite lyonnaise

Ces deux pionniers de la recherche savinienne appartiennent indiscutablement à la sociabilité érudite de leur temps. Mais Jean Roux n'adhère aux sociétés savantes lyonnaises qu'à partir de 1851, date de son arrivée à Lyon. Il a alors publié son étude sur l'abbaye de Savigny depuis plusieurs années. En 1844, lorsqu'il écrit son article, l'abbé semble plutôt isolé. Il n'enseigne déjà plus l'archéologie à L'Argentière ; il est vicaire à Feurs, une petite ville ligérienne sans société savante, qui semble peu propice à la vie culturelle et intellectuelle. Il a néanmoins déjà des relations

---

<sup>417</sup> Voir *supra* : partie I, chapitre II, 1.

dans le monde de l'érudition lyonnaise puisque c'est son amitié pour Léon Boitel, fondateur de la *Revue du Lyonnais*, qui le pousse à publier ses recherches sur l'Île-Barbe puis Savigny.

Auguste Bernard, apparemment membre de nombreux groupements érudits<sup>418</sup>, commence à s'intéresser à l'abbaye de Savigny très tôt dans sa carrière. Son premier travail, consacré à l'abbé Jean d'Albon, paraît alors qu'il a seulement vingt-six ans. N'oublions cependant pas qu'il vient d'une famille d'imprimeurs-libraires et qu'il travaille lui-même dans ce secteur d'activités depuis 1828. Il ne fait aucun doute que, par le biais de sa profession, il a eu connaissance des ouvrages d'histoire, histoire de l'art ou archéologie publiés dans les années 1830 à Paris. Il a peut-être même eu l'occasion de nouer des connaissances avec quelques-uns des auteurs alors actifs dans la capitale. Il est d'ailleurs membre correspondant du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques dès 1838, et côtoie donc, dès cette époque, quelques personnes sensibilisées à l'architecture du Moyen Âge, comme Prosper Mérimée ou Narcisse-Achille Salvandy, respectivement membres depuis 1835 et 1839. Lors de sa publication du *Cartulaire*, en 1853, il bénéficie certainement d'un réseau de relations assez dense, voire d'appuis importants. Sur un plan provincial, il ne semble pas appartenir à l'une des sociétés savantes alors existantes dans la région lyonnaise. La Société historique et archéologique du Forez, dont il est membre dès sa fondation, n'est créée que dix ans plus tard.

### 3.1.2. Entre travail solitaire et collaborations fructueuses

Bien que leur sociabilisation dans la sphère des érudits lyonnais intervienne postérieurement à leurs publications sur l'abbaye de Savigny, Jean Roux et surtout Auguste Bernard ne semblent donc pas totalement isolés à l'époque de leurs travaux. Mais, s'ils ont des relations dans le milieu érudit, ils ne sont pas nécessairement aidés dans leurs recherches. À en croire son utilisation systématique de la première personne du singulier, l'auteur de *L'abbaye de Savigny* semble avoir travaillé seul. Le phénomène est d'ailleurs perceptible dès son introduction, où il se décrit en train de découvrir les quelques restes du monastère :

Je faisais ces réflexions, en cheminant par un de ces sentiers fleuris et embaumés de la campagne, image passagère des quelques plaisirs dont notre existence est clairsemée ; ce chemin devait me conduire à Savigny, petit village dont le nom rappelle bien des souvenirs, et qui s'est élevé sur de grandes ruines. J'aperçus tout à coup un petit clocher roman à toit pyramidal qui s'élevait au milieu d'un groupe de maisons. – Qu'est-ce que cela ? demandai-je à un petit berger accouru sur mes pas. La question, je l'avoue était bien générale : il y avait tant d'objets devant nos yeux ! – *Lou pra dou meynes*, me répondit-il, en me montrant un immense pâturage qui s'étendait en avant des habitations. – Le pré des moines ? Merci ! – Je n'en demandai pas davantage, il y en avait certes bien assez pour tirer la conséquence à laquelle je voulais arriver. C'était bien Savigny (...).<sup>419</sup>

Tous les ingrédients du romantisme sont réunis dans ce paragraphe enthousiaste : le beau paysage, les « grandes ruines », le personnage solitaire et l'auteur qui n'oublie pas de se mettre en

<sup>418</sup> Le recensement des sociétés savantes auxquelles a adhéré A.e Bernard est à ce jour incomplet.

<sup>419</sup> ROUX, 1843, p. 154-155.

scène comme l'inventeur du site. L'introduction donne le ton pour le reste de l'ouvrage, qui procède clairement de cette forme de sensibilité.

Au contraire, Auguste Bernard n'hésite pas, au moins pour l'édition du *Cartulaire*, à mettre à profit ses contacts pour faire avancer son travail dans de meilleures conditions. Aussi termine-t-il son avant-propos par une série de remerciements destinés à de véritables collaborateurs :

(...) je crois devoir nommer ici quelques personnes qui ont bien voulu me prêter leur concours d'une façon toute spéciale, soit pour une partie seulement, soit pour l'ensemble de ce travail. Je citerai à ce titre MM. Charles Ribaut et F. Z. Collombet, qui m'ont aidé dans la révision des textes ; M. Gauthier, archiviste du département du Rhône, qui a fait pour moi les recherches les plus actives dans son dépôt, et dont les communications m'ont été bien précieuses ; MM. Houzé et Ragut, auxquels je dois la restitution de beaucoup de noms de lieux ; M. Delisle, qui a rédigé une partie de la table ; enfin M. Jules Desnoyers, chargé par le Comité de surveiller la publication, et qui l'a fait avec un zèle et un dévouement extrêmes, dont je lui suis très reconnaissant, car ils ont contribué à améliorer considérablement mon livre.<sup>420</sup>

Ce ne sont pas de simples relectures auxquelles se sont livrés ces chercheurs pour le compte d'Auguste Bernard : ce sont des travaux de paléographie dans le cas de Charles Ribaut et François-Zénon Collombet, de classement et de lecture dans celui de Jean-Prospère Gauthier, de recherches toponymiques dans ceux de Houzé et Camille Ragut<sup>421</sup>, ou d'indexation dans celui de M. Delisle<sup>422</sup>. Le savant forézien a ainsi bénéficié d'une aide très appréciable, bien documentée par ses archives personnelles.

### 3.1.3. Un conflit exacerbé entre savants

Non contents de se connaître, Jean Roux et Auguste Bernard travaillent en réalité sur les mêmes thématiques de recherche au même moment. S'ensuit une rivalité scientifique, exacerbée par leurs différences de formation – l'un est archéologue, l'autre historien, qui se double d'une divergence d'opinions politiques. Leurs publications respectives nous renseignent précieusement sur la chronologie des événements. Les deux savants travaillent, dès les années 1840, sur les origines du Lyonnais, le premier à l'échelle de la ville de Feurs, le second à l'échelle du territoire. Ils s'opposent sur le sujet des Ségusiaves, dans une querelle qui durera presque quinze ans.

Étudier succinctement l'évolution chronologique de cette controverse s'avère très intéressant pour cerner la nature de leurs relations complexes. Le point de départ se situe en 1846, avec la publication du *Mémoire sur les Origines du Lyonnais (Rhône et Loire)* : Auguste Bernard y développe les résultats d'une recherche poussée sur l'histoire de ceux qu'il propose d'appeler les Ségusiaves, et non plus les Ségusiens. En 1851, Jean Roux répond – tardivement – à ses assertions par le biais d'un texte également publié. Il commence par un éloge de son confrère, auquel il

<sup>420</sup> BERNARD, 1853 a, p. XXII.

<sup>421</sup> C. Ragut (1797-1870), archiviste du département de Saône-et-Loire entre 1836 et 1866.

<sup>422</sup> Voir *infra* : partie I, chapitre II, 3.2.

reconnaît le mérite d'avoir rectifié l'appellation erronée de ce peuple au moyen d'une inscription en bronze retrouvée à quelques kilomètres de Feurs.

Dans les premiers jours qui suivirent cette découverte [*l'inscription ayant permis cette correction*], M. Aug. Bernard vint me voir à Feurs. La conversation roula tout naturellement sur un fait si propre à captiver l'attention des archéologues. Il me fit part de la pensée qui lui était venue de faire une substitution de lettres et de rétablir ainsi ce qu'il pensait devoir être le véritable nom de nos ancêtres. Je lui dis qu'il me paraissait pour le moins téméraire de détruire, à l'aide d'un monument isolé, et peut-être fautif, une appellation que tant de siècles avaient consacrée, à moins que d'autres monuments ne vinssent fournir un second terme à la comparaison. J'entre à regret dans ces détails, où le moi semble occuper une grande place ; mais je crois qu'il faut rendre justice à qui elle est due. M. Aug. Bernard a le premier manifesté une idée qui maintenant est à l'état de fait constaté : et, si la lumière s'est produite, il l'a appelée par son initiative et par ses recherches.<sup>423</sup>

Cette longue citation présente le double intérêt d'évoquer les questions scientifiques, mais aussi relationnelles. Ainsi prouve-t-elle, qu'à la faveur d'une découverte archéologique fondamentale, en 1846, Auguste Bernard s'est déplacé à Feurs pour venir s'entretenir cordialement avec Jean Roux. Les deux érudits se connaissent personnellement et échangent leurs points de vue sur un problème scientifique qui les concerne tous les deux.

Par ailleurs, l'abbé rend, dans cet extrait, un hommage appuyé à l'historien, reconnaissant la sagacité de son raisonnement. Son humilité rend d'autant plus saisissant le contraste qui existe entre cette entrée en matière conciliante et le contenu de l'ouvrage nettement plus hostile. Dans les quatre-vingt pages suivantes, Jean Roux réfute en effet point par point les arguments d'Auguste Bernard, relatifs aux limites du territoire des Ségusiaves ou à l'existence du bourg de Condate par exemple, tout en distillant des remarques acerbes :

M. de Boissieu pense, avec raison, que ce bourg [*Condate*] était antérieur à la fondation de la colonie. M. Bernard, au contraire, veut absolument qu'il ait dû son existence à l'érection de l'autel d'Auguste. Je l'engage à relire les observations si judicieuses de M. de Boissieu. Il n'a pas fait assez attention au nom celtique de *Condate*, (...).<sup>424</sup>

L'animosité dont fait preuve Jean Roux à l'égard de son confrère forézien témoigne sans conteste de la dégradation de leurs relations entre 1846 et 1851. Curieuse de comprendre les raisons de ce changement radical, nous avons consulté le *Mémoire* publié en 1846 par Auguste Bernard. L'auteur y mentionne longuement l'inscription de bronze sans jamais mentionner Jean Roux, qui n'apparaît qu'à l'occasion de transcriptions annexes. Auguste Bernard a visiblement estimé qu'il ne devait rien à son confrère dans cette affaire... L'abbé n'a pas apprécié d'être oublié dans l'évocation de cette découverte archéologique majeure... En 1858, dans ses « Observations de M. Roux sur l'ouvrage de M. Bernard intitulé *Description du pays des Ségusiaves...* », il lui reproche d'ailleurs d'emprunter des données à d'autres savants en omettant de les citer<sup>425</sup>. Dans ces conditions, la fin de son éloge rédigé en 1851 pourrait alors être interprétée à double sens. Lorsqu'il

<sup>423</sup> ROUX, 1851, p. 4.

<sup>424</sup> ROUX, 1851, p. 24.

<sup>425</sup> « Que M. Bernard se défie de la fiévreuse impatience qu'il a d'arriver avant tous ! Ceux qui veulent vivre trop tôt meurent souvent les premiers. » in ROUX, 1858, p. 16.

écrit « J’entre à regret dans ces détails, où le *moi* semble occuper une grande place ; mais je crois qu’il faut rendre justice à qui elle est due. », ne fait-il pas allusion à sa présence à Feurs au moment de la découverte par Auguste Bernard de la fameuse inscription ? Il n’est guère utile de s’attarder plus longuement sur ce conflit peu productif. Contentons-nous d’observer que, d’une part, la querelle dépasse largement les deux savants puisque leurs confrères s’en mêlent<sup>426</sup> et que, d’autre part, elle atteint son apogée dans les mois qui précèdent la publication du cartulaire de Savigny par Auguste Bernard.

### 3.2. La correspondance d’Auguste Bernard

La redécouverte de la correspondance d’Auguste Bernard en 2010 est venue enrichir cette approche épistémologique de l’érudition lyonnaise. Dans le cadre du PCR, Lorène Cellard a parcouru en 2008 les archives privées de Léon Galle, dans lesquelles elle a repéré des lettres écrites ou reçues par l’historien forézien et recopiées pour le compte du savant lyonnais par le bibliothécaire de la bibliothèque de Saint-Etienne. Pierre Ganivet est alors entré en contact avec le personnel de l’actuel établissement, qui a fini par retrouver les vingt volumes de cette correspondance dont il ignorait alors l’existence ! En collaboration avec ces deux chercheurs, nous avons dépouillé les volumes E 373 à E 375, consacrés aux années 1848-1851, et transcrit les lettres relatives à Savigny.

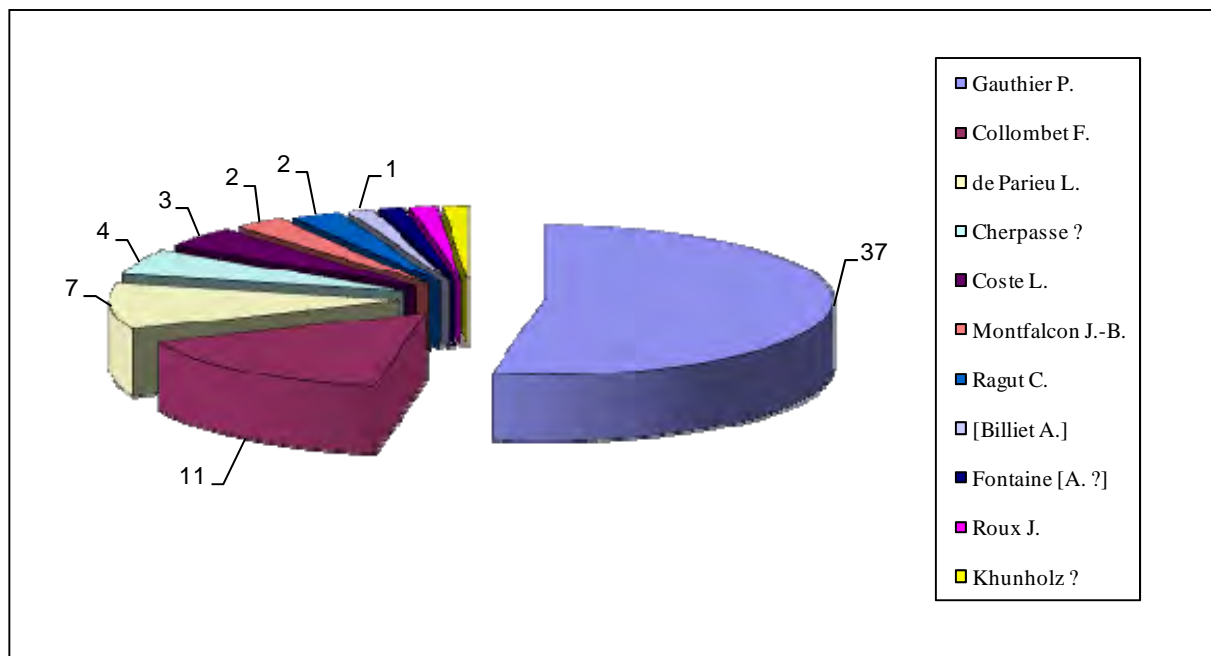
Les soixante-dix lettres ainsi retenues sont présentées sous la forme d’un tableau récapitulatif (annexe B 2), qui renseigne l’expéditeur et le destinataire, l’analyse du contenu et la date. Au total, Auguste Bernard s’entretient au sujet de l’abbaye de Savigny avec onze correspondants, qui se répartissent en trois groupes. Louis de Parieu (1815-1893), ministre de l’Instruction publique entre 1849 et 1851, représente à lui seul le groupe des officiels avec qui l’érudit évoque la publication de son *Cartulaire*. Le deuxième groupe rassemble deux religieux que ce dernier sollicite pour obtenir des renseignements, directement ou indirectement liés au monastère : Cherpasse, curé de Savigny, qui sera évoqué plus longuement par la suite, et Alexis Billiet, archevêque de Chambéry, à qui Auguste Bernard demande d’identifier les toponymes anciens de localités situés dans son diocèse<sup>427</sup>. Quantitativement plus important, le dernier groupe réunit huit savants, dont la plupart évolue dans la sphère lyonnaise. Deux d’entre eux, qui n’ont pu être identifiés avec certitude, semblent installés à Montpellier et Paris : c’est le cas par exemple d’un certain Fontaine<sup>428</sup>, qui pourrait être le libraire parisien Auguste Fontaine (1813-1882), que le forézien a dû fréquenter lors de ses longs séjours dans la capitale. Les six autres ont vécu et/ou travaillé à Lyon ou dans la région : Camille Ragut (1797-1870), archiviste du département de Saône-et-Loire, Jean-Baptiste

<sup>426</sup> GUIGUE, 1859 et ALLMER, 1859.

<sup>427</sup> MSE, E 374, fol. 2.

<sup>428</sup> MSE, E 373, fol. 196.

Montfalcon (1792-1874), bibliothécaire de la ville de Lyon, Louis Coste (1784-1851), collectionneur réputé dont la collection est conservée à la Bibliothèque municipale, Jean Roux, qu'il n'est plus utile de présenter, ainsi que François-Zénon Collombet, historien lyonnais, et Jean-Prosper Gauthier (1807-1877), archiviste du département du Rhône entre 1848 et 1877.



**Figure 7. Correspondance d'A. Bernard : répartition des lettres dépouillées entre les différents correspondants**

Le graphique présenté ci-dessus (figure 7) représente le nombre de lettres échangées entre Auguste Bernard et chacun de ses interlocuteurs. Trois correspondants se détachent clairement du lot : Jean-Prosper Gauthier, qui totalise à lui seul trente-sept lettres, François-Zénon Collombet et Louis de Parieu, qui arrivent respectivement à un total de onze et sept missives. Cherpasse, curé de Savigny dans ces années 1848-1851, échange quant à lui quatre lettres avec l'historien forézien. L'analyse que nous proposons maintenant se base essentiellement sur ces cinquante-neuf lettres, les autres n'ayant que peu d'intérêt pour la problématique envisagée. Ces missives permettent de mesurer l'ampleur des collaborations évoquées précédemment, d'envisager leurs modalités pratiques, mais aussi d'entrevoir les dessous d'une relation compliquée avec l'abbé Roux.

### 3.2.1. La collation du manuscrit Coste

L'œuvre principale d'Auguste Bernard est, pour Savigny, l'édition du *Liber cartarum* de l'abbé Ponce, à partir des copies établies aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, que l'auteur décrit d'ailleurs dans sa préface<sup>429</sup>. La plus ancienne copie se trouve dans la collection de Louis Coste et semble difficilement accessible à l'historien forézien... Dans son *Catalogue de la bibliothèque de M. Coste*,

<sup>429</sup> BERNARD, 1853 a, p. VI-XII.

publié en 1853, Aimé Vingtrinier, son bibliothécaire, dresse la biographie de cet homme passionné qui a justement acquis le cartulaire de Savigny « au poids de l'or ». Il insiste notamment sur le bon état d'esprit de Louis Coste, qui n'hésite pas à ouvrir sa bibliothèque à ses contemporains :

Heureux de ses livres et soigneux de leur conservation, M. Coste n'imitait cependant pas ces bibliophiles jaloux dont la bibliothèque ressemble à un sérail, où tout est sous clé et où les profanes ne pénètrent jamais. (...) ; et l'étranger arrivant au milieu de ces gens de lettres, commodément installés au travail devant une table garnie de plumes, d'encre et de papier, et compulsant à leur aise les ouvrages et les manuscrits les plus rares et les plus précieux, se serait cru plutôt dans les salles retirées d'un établissement public, d'une Bibliothèque municipale richement dotée, que dans l'appartement d'un simple particulier.<sup>430</sup>

Nous avons d'ailleurs trouvé dans le fonds Coste de la bibliothèque municipale de Lyon le mot de recommandation grâce auquel Auguste Bernard a dû entrer en contact avec ce collectionneur lyonnais. M. Allard – probablement l'érudit forézien Jean-Baptiste Allard (1769-1848) –, écrit en effet le 4 août 1834 à Louis Coste au sujet de « M. Bernard, jeune homme de notre ville, plein de goût et de talent pour la littérature », qui projette d'écrire l'histoire du Forez et qui souhaite ardemment le rencontrer<sup>431</sup>. Les relations entre Auguste Bernard et Louis Coste semblent donc commencer sous de bons auspices. D'après la correspondance consultée, elles se sont néanmoins nettement dégradées au milieu du siècle. Si les deux hommes évoquent la publication potentielle du cartulaire en novembre 1848<sup>432</sup>, leurs échanges épistolaires paraissent ensuite se limiter à une seule lettre, relative au manuscrit de Montpellier<sup>433</sup>. Auguste Bernard est-il vexé par le refus de Louis Coste de prêter son manuscrit ? Toujours est-il que dès le mois suivant, il écrit à son sujet des remarques peu flatteuses à l'adresse de François-Zénon Collombet, qui lui a visiblement soumis son opinion au préalable :

Ce que vous dites de M. Coste est parfaitement juste. La plupart du temps, les gens riches sont incapables d'user noblement de leur argent. (...) Heureusement pour moi, je puis marcher sans M. Coste, qui ne m'aurait probablement pas prêté son manuscrit du cartulaire de Savigny.<sup>434</sup>

Ce même correspondant, qui n'apprécie guère Louis Coste, lui reproche, en juillet 1850, d'avoir été peu discret en manifestant publiquement son animosité envers le collectionneur :

M. Coste me vint trouver hier, et se plaignit d'un propos que vous auriez tenu sur lui à M. de Terrebonne. Quelle idée aussi avez-vous d'aller [dire], à qui peut si vite le verser aux oreilles de M. Coste, qu'il amasse des livres, dont il ne sait rien faire.<sup>435</sup>

<sup>430</sup> VINGTRINIER, 1853, p. III.

<sup>431</sup> « (...) Monsieur Bernard, jeune homme de notre ville, plein de goût et de talent pour la littérature, a formé le projet d'écrire l'histoire du Forez et désire se procurer des matériaux pour cet ouvrage si intéressant pour notre pays. Je lui ai parlé de vous, de vos connaissances scientifiques, et de votre précieuse collection de livres antiques, mémoires, fragments instructifs sur le Lyonnais, et désirant seconder son émulation, j'ai cédé à son empressement d'avoir l'honneur de vous voir et à son vif désir de vous être présenté. Veuillez donc me permettre de vous le recommander, et vous prier de l'aider un peu de vos conseils et de vos lumières. Ce sera rendre service à toute notre province intéressée à son ouvrage. Vous obligerés ainsi infiniment celui qui se félicite de cette occasion de pouvoir se dire avec des sentiments très distingués d'estime et de considération, monsieur, votre très humble serviteur, d'Allard. (...) » : BML, fds Coste, ms 1102, fol. 6.

<sup>432</sup> MSE, E 373, fol. 18 v et 197-198.

<sup>433</sup> MSE, E 374, fol. 225.

<sup>434</sup> MSE, E 373, fol. 23-24.

<sup>435</sup> MSE, E 374, fol. 291.

Cette citation fournit sans doute une clef de compréhension : Auguste Bernard, qui travaille avec acharnement, considère l'existence de Louis Coste comme trop oisive et ne se gêne pas pour le faire savoir. Il n'est alors guère étonnant qu'il n'ait pas obtenu, ni même osé demander, le privilège d'accéder à la copie du cartulaire de Savigny. L'historien forézien cherche donc, en février 1850, un intermédiaire pour collationner son manuscrit sur l'exemplaire de Louis Coste. Il charge alors Jean-Prosper Gauthier d'entrer en contact avec François-Zénon Collombet, qui accepte d'autant plus facilement cette mission qu'il s'était auparavant proposé pour la mener à bien<sup>436</sup>. Les deux hommes échangent alors plusieurs courriers au sujet de ce travail (annexe B 4). Auguste Bernard transmet des instructions précises, comme dans cette lettre du 19 mars 1850, dans laquelle il insiste sur des questions pratiques :

N'envoyez pas les critiques, ni les observations ; reformez la ponctuation, lorsque vous la croyez défectueuse. Je serai bien aise que vous puissiez vous servir d'une encre de couleur, afin d'attirer mon attentions sur vos corrections avant de remettre le volume à l'impression, et de pouvoir ainsi les formuler dans mes notes à moi-même, (...)<sup>437</sup>.

En échange, François-Zénon Collombet rend compte de son travail, en s'excusant fréquemment pour sa lenteur d'exécution, imputable à une maladie temporaire, à la difficulté de la tâche ou à une cause indépendante de sa volonté<sup>438</sup>. Si Auguste Bernard répond toujours poliment qu'il peut prendre son temps pour produire un bon travail, il se plaint malgré tout de la lenteur d'exécution auprès de Jean-Prosper Gauthier<sup>439</sup>. La collation est enfin terminée en juillet 1850 au grand soulagement des deux collaborateurs<sup>440</sup>.

À travers cet épisode, Auguste Bernard apparaît comme un chercheur déterminé à compiler toutes les sources disponibles, mais socialement handicapé par sa personnalité trop peu diplomate... Il trouve néanmoins une solution en la personne de François-Zénon Collombet, qui se soumet à ses impératifs parfois directifs, tout lui en assenant à plusieurs reprises des remarques sur ses conventions<sup>441</sup>.

### 3.2.2. La circulation des archives

Auguste Bernard entretient également une correspondance assidue avec Jean-Prosper Gauthier, nouvellement nommé au poste d'archiviste du département du Rhône. Trente-sept lettres (annexe B 5) sont ainsi envoyées dans un intervalle de deux ans, entre le 12 janvier 1850 et le 18 décembre 1851, au rythme moyen de deux lettres par mois.

<sup>436</sup> MSE, ms E 374, fol. 12 v. Voir annexe B 5.8.

<sup>437</sup> MSE, ms E 374, fol. 18 v.

<sup>438</sup> MSE, ms E 374, fol. 176 ; voir annexe B 5.16. Voir aussi : MSE, ms E 374, fol. 209 v, et MSE, ms E 374, fol. 261.

<sup>439</sup> MSE, ms E 374, fol. 22 et 56.

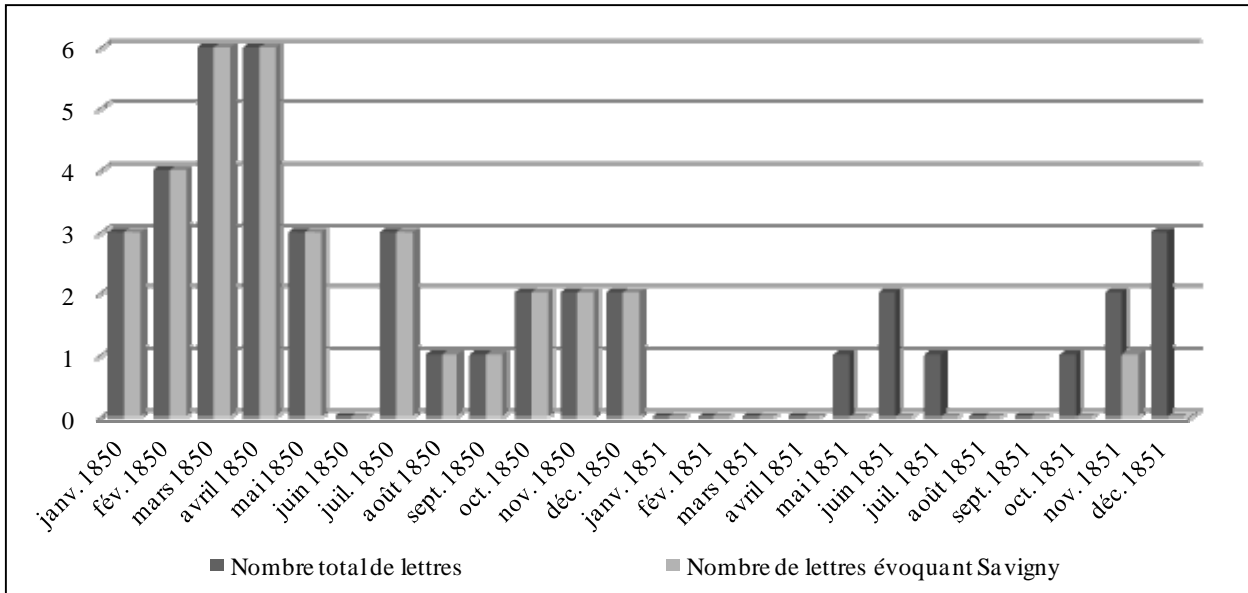
<sup>440</sup> MSE, ms E 374, fol. 283.

<sup>441</sup> Voir par exemple les lettres échangées au sujet du « h » à inclure au nom dans le mot cartulaire : MSE, E 373, fol. 23-24 ; voir voir annexe B 4.1 et MSE, E 373, fol. 202-203 ; voir annexe B 4.1.

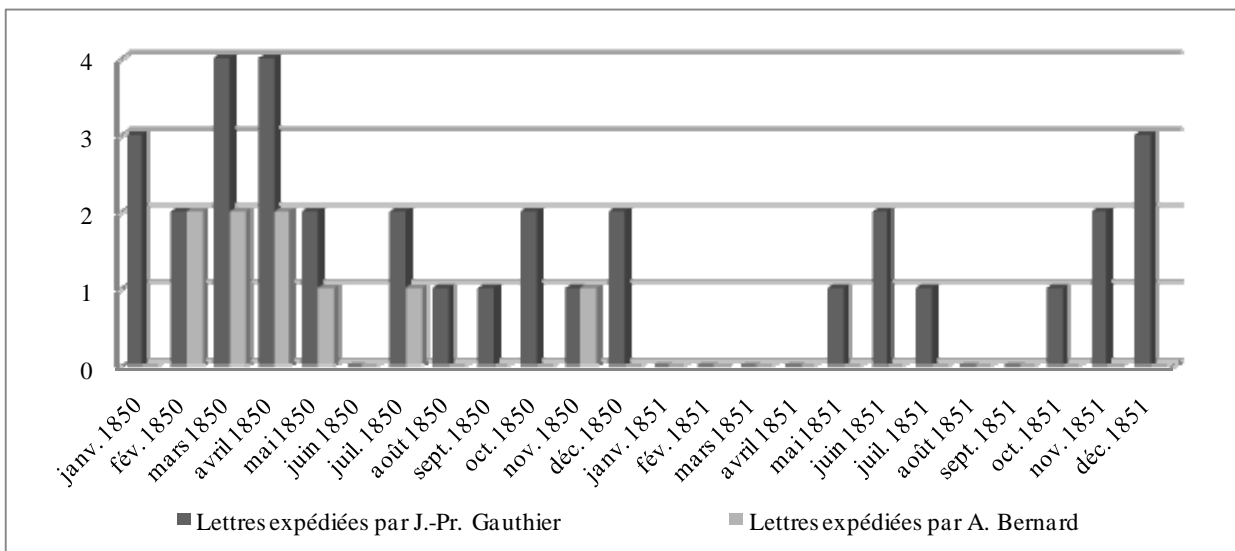


### 3.2.2.1. Périodisation des échanges entre Auguste Bernard et Jean-Prosper Gauthier

Trois paramètres ont d'abord été examinés afin de caractériser ces échanges épistolaires : la périodisation mensuelle des lettres, la périodisation mensuelle des lettres relatives à Savigny et la périodisation des lettres écrites par l'érudit forézien.



**Figure 8. Correspondance d'A. Bernard et de J.-Pr. Gauthier : périodisation mensuelle des lettres relatives à Savigny**



**Figure 9. Correspondance d'A. Bernard et de J.-Pr. Gauthier : périodisation des lettres écrites par A. Bernard**

La comparaison de ces paramètres, facilitée par une présentation parallèle des histogrammes, est particulièrement révélatrice. Le nombre mensuel de lettres est inégal : relativement constant pendant l'année 1850, avec quatre à six lettres par mois entre février et juillet, il est plus faible, et surtout plus irrégulier, pendant l'année suivante. À une seule exception près, les lettres consacrées à

l'abbaye de Savigny appartiennent toutes à la première année considérée (figure 8). Les lettres écrites par Auguste Bernard sont quant à elles toutes datées de 1850 (figure 9). Si ces chiffres doivent être manipulés avec prudence, dans la mesure où certaines missives peuvent être perdues, ils révèlent néanmoins une évolution commune, qui suggère un investissement plus important d'Auguste Bernard lorsque la correspondance est dédiée à Savigny. Quand Jean-Prosper Gauthier lui demande de l'aide pour rédiger son historique sur l'Île-Barbe, l'historien fait d'ailleurs la sourde oreille...<sup>442</sup>

Par ailleurs, le ralentissement de cette correspondance au début de l'année 1851 pourrait surprendre au vu de la date de parution du *Cartulaire*, qui n'intervient qu'en 1853. Il doit toutefois être mis en relation avec une chronologie fine des événements, que permet l'étude de quelques lettres échangées avec le ministre de l'Instruction publique (annexe B 3). Auguste Bernard annonce dès le 1<sup>er</sup> février 1850 à Louis de Parieu (1815-1886), l'achèvement de son manuscrit :

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous adresser avec cette lettre mon volume entièrement terminé du cartulaire de Savigny.<sup>443</sup>

À partir de cette date, les recherches qu'il mène sont secondaires et visent surtout à compléter le *Cartulaire*. Il doit par exemple insérer la préface<sup>444</sup> ou ajouter quelques pièces d'archives dans un appendice<sup>445</sup>. Le retard de publication n'est d'ailleurs pas imputable à son travail, mais à des aléas financiers, qui lui causent beaucoup de souci. Ainsi le ministre, Louis de Parieu, lui écrit-il le 2 avril 1850 pour l'informer que l'impression du cartulaire peut commencer<sup>446</sup>, avant de se rétracter à la fin du mois en raison d'impératifs budgétaires<sup>447</sup>.

### 3.2.2.2. Les archives en voyage...

L'intérêt de cette correspondance réside essentiellement dans les modalités pratiques du transfert d'archives que mettent progressivement en place les deux hommes. La première lettre, aujourd'hui perdue, émane d'Auguste Bernard. Dans sa réponse, en date du 12 janvier 1850, Jean-Prosper Gauthier remercie son interlocuteur pour l'envoi de sa notice sur Benoît Mailliard, et répond à la demande de renseignements qui lui a été soumise au sujet des documents d'archives attribués à ce

<sup>442</sup> Lettre du 7 octobre 1850 : « Je suis tenu de faire précéder mon inventaire d'une notice historique. Je ne manque pas de matériaux. Aussi ce n'est pas là ce qui m'inquiète. Je voudrais que vous fussiez assez bon pour me tracer le plan que je dois suivre. Je ne voudrais pas, certes suivre Le Laboureur, je ne voudrais pas non plus imiter l'abbé Roux. Je ne parle pas des niaiseries de Bézian-Arroy. Voilà, monsieur, ce que j'attends de votre complaisance. » (MSE, ms E 375, fol. 349) ; Lettre du 3 novembre 1851 : « Vous me dites que vous approuvez le plan dont je vous parle pour ma notice historique. Malheureusement, je n'en ai pas de plan. Je vous parle seulement des ouvrages que je ne voudrais pas imiter. Loin de vous parler de mon plan, je vous demande de m'en tracer un. » (MSE, ms E 375, fol. 367).

<sup>443</sup> MSE, ms E 374, fol. 110 ; voir annexe B 3.1.

<sup>444</sup> MSE, ms E 374, fol. 110 ; voir annexe B 3.1.

<sup>445</sup> MSE, ms E 374, fol. 43-44v ; voir annexe B 3.6.

<sup>446</sup> MSE, ms E 374, fol. 166 ; voir annexe B 3.2.

<sup>447</sup> MSE, ms E 374, fol. 182 ; voir annexe B 3.3.

grand-prieur<sup>448</sup>. Jean-Prosper Gauthier poursuit d'ailleurs sa lettre avec la description d'un manuscrit, puis avec ses propres réflexions sur le sujet. Il conclut avec le paragraphe suivant :

Voilà Monsieur, les renseignements que votre notice m'a engagé à vous donner. Je désire qu'ils puissent vous paraître intéressants. Malheureusement, je n'ai pu que parcourir très à la hâte le manuscrit en question. Je ne doute point qu'il ne s'y trouve des choses curieuses. Je vous ai dit, je crois, que j'avais commencé l'inventaire des titres de Savigny. Je l'ai commencé en effet. J'ai déjà 18 bulletins analytiques. Mais ce travail a été interrompu par un travail administratif très important et qui ne pouvait souffrir aucun retard. Dans quelques jours, je reprendrai cet inventaire et, pour ne pas perdre de temps, je vous enverrai les bulletins que vous voudrez bien me renvoyer aussitôt que vous les aurez examinés.<sup>449</sup>

L'archiviste offre alors d'envoyer les bulletins, c'est-à-dire les analyses de titres destinées à entrer dans l'inventaire des archives du monastère, à Auguste Bernard. C'est ce qu'il fait le 21 janvier 1850 en remettant à un négociant de Paris « un paquet (...) qui contient trente-quatre bulletins analytiques du fonds de Savigny », destiné à cet historien. Il insiste alors sur la nécessité absolue qu'il a de récupérer ces bulletins, dont il n'a pas gardé de copie afin de gagner du temps<sup>450</sup>. N'ayant pas d'accusé de réception, ni de nouvelles de ce paquet, il relance son interlocuteur trois jours plus tard<sup>451</sup> ! Son inquiétude est alors sous-jacente...

Dans la même lettre, il informe pourtant Auguste Bernard qu'il a bien reçu son colis, contenant deux lettres, deux exemplaires de sa *Notice sur l'imprimerie nationale*, mais aussi une « charte de 1309 ». À quel fonds d'archives appartient donc cette pièce ? Très certainement à celui de l'abbaye de Savigny, qui est, à cette période, la grande préoccupation de l'historien. Toujours est-il que Jean-Prosper Gauthier, visiblement ravi du renvoi rapide de la charte, se propose alors d'envoyer à Auguste Bernard un manuscrit, qui correspond à celui de Benoît Mailliard :

Puisque vous êtes d'une si grande exactitude à me rendre les pièces que je vous communique, je prendrai sur moi de vous envoyer le manuscrit en question. Je vous recommande seulement la plus grande prudence, car ce que je fais là ne m'est pas permis. Si vous deviez parler de ce livre comme l'ayant vu, il serait peut-être, plus convenable d'avoir l'autorisation ministérielle. J'attendrai votre réponse pour vous l'envoyer.<sup>452</sup>

Il ne met toutefois pas son projet à exécution le même jour, renvoyant sa décision à l'approbation de son interlocuteur. L'érudit forézien lui adresse une réponse le 5 février 1850, soit douze jours plus tard. Il se révèle surtout intéressé par les bulletins analytiques du fonds de Savigny, qui lui ont permis de repérer des documents d'archives pertinents pour son travail. Aussi repousse-t-il son éventuelle consultation du manuscrit de Benoît Mailliard à une date ultérieure, préférant se consacrer aux pièces concernées, qu'il souhaite se faire envoyer à Paris. La demande formulée dans cet extrait est claire et directe.

<sup>448</sup> MSE, ms E 374, fol. 71 ; voir annexe B 5.1.

<sup>449</sup> MSE, ms E 374, fol. 71-73 ; voir annexe B 5.1.

<sup>450</sup> MSE, ms E 374, fol. 85 ; voir annexe B 5.3.

<sup>451</sup> MSE, ms E 374, fol. 104 v ; voir annexe B 5.4.

<sup>452</sup> MSE, ms E 374, fol. 104 v ; voir annexe B 5.4.

Je vous suis très obligé de cette communication [*des bulletins*]. J'y ai trouvé l'indication de 10 pièces, dont je voudrais avoir, sinon communication, au moins copie. Voyez si vous pourriez prendre sur vous de me les envoyer, ou si je dois les demander par le canal du ministre.<sup>453</sup>

Elle est d'ailleurs réitérée trois jours après, dans un nouveau pli<sup>454</sup>. Jean-Prosper Gauthier attend étonnamment quinze jours avant de réécrire à son interlocuteur, sans qu'il soit permis de supposer qu'il hésite avant de répondre. Sa réponse est pourtant sans équivoque :

Comme je vous l'ai dit dans ma dernière lettre, je prendrai sur moi de vous envoyer tout ce que vous voudrez. J'aime mieux vous communiquer les pièces originales que de vous en faire des copies, parce que c'est du temps que je gagne. Vous le préférez probablement aussi. D'un autre côté, ce que vous me dites dans votre lettre du 5 février<sup>455</sup> me rassure complètement sur les suites de cette légère inobservation des règles administratives.<sup>456</sup>

L'illégalité de la sortie des documents d'archives n'est alors plus un problème pour Jean-Prosper Gauthier, qui accorde une confiance pleine et entière à Auguste Bernard. À partir du 1<sup>er</sup> mars 1850, date à laquelle l'archiviste envoie effectivement les dix textes d'archives demandés<sup>457</sup>, la correspondance devient une suite de messages, le plus souvent assez courts, par lesquels les protagonistes se demandent, s'envoient ou se renvoient des documents<sup>458</sup>.

Auguste Bernard et Jean-Prosper Gauthier utilisent, tant pour les lettres que pour les colis, plusieurs intermédiaires, qui semblent faire régulièrement des allers-retours entre Lyon et Paris. Si plusieurs lettres évoquent ces transactions, une missive de l'archiviste en date du 15 mars 1850 offre une vision très claire de l'éventail des possibilités<sup>459</sup> ! Ces intermédiaires sont utilisés indifféremment, et parfois en même temps, lorsque l'archiviste envoie trop de pièces et préfère alors faire deux envois, afin de limiter les pertes éventuelles. Cette précaution ne lui évite pas toujours les moments de panique, comme en cette fin d'avril 1850, quand il apprend que son correspondant n'a reçu qu'un seul des deux paquets envoyés<sup>460</sup>. Dans une lettre qui devient finalement inutile, Jean-Prosper Gauthier révèle alors toute l'angoisse que génère pour lui cette habitude désormais prise d'échanger des archives à distance. Sans doute cet archiviste craint-il autant pour sa place qu'il ne déplore la perte des documents.

À la lecture de cette correspondance si riche, Jean-Prosper Gauthier apparaît vraiment comme un homme de main d'Auguste Bernard. Il semble avoir accepté ce travail parce que les archives anciennes le passionnent<sup>461</sup>, mais aussi parce qu'il admire le travail, et sans doute la personnalité, de l'historien. Sans doute l'érudit forézien est-il un des seuls, voire le seul, à bénéficier de si grands services, qui ne se résument pas à envoyer des documents d'archives connus et classés, mais qui

<sup>453</sup> MSE, ms E 374, fol. 6 ; voir annexe B 5.5.

<sup>454</sup> MSE, ms E 374, fol. 7 ; voir annexe B 5.6.

<sup>455</sup> MSE, ms E 374, fol. 7 ; voir annexe B 5.6.

<sup>456</sup> MSE, ms E 374, fol. 131 ; voir annexe B 5.7.

<sup>457</sup> MSE, ms E 374, fol. 137 ; voir annexe B 5.9

<sup>458</sup> Voir annexes B 5.9 à B 5.42.

<sup>459</sup> MSE, ms E 374, fol. 147-148 ; voir annexe B 5.10.

<sup>460</sup> MSE, ms E 374, fol. 187-188 ; voir annexe 5.19.

<sup>461</sup> MSE, ms E 374, fol. 147 v ; voir annexe B 5.10.

correspondent à des investigations parfois poussées dans les différents dépôts de la ville. Il est difficile d'être vraiment affirmatif sur ce point, mais la remarque que l'archiviste égrène au sujet de la jalousie de Montfalcon<sup>462</sup> pourrait aller dans ce sens.

Au contraire de Jean Roux, qui semble avoir travaillé seul, Auguste Bernard s'est visiblement entouré de plusieurs collaborateurs, dont il reconnaît officieusement et officiellement les mérites<sup>463</sup>. Si, dans une lettre à Louis de Parieu, datée du 12 octobre 1850, il explique au ministre qu'il est allé « fouiller les archives du département du Rhône, grâce à l'aide du conservateur de ce précieux dépôt », ce n'est certainement pas pour s'attribuer les mérites des nouvelles découvertes, mais bien pour protéger Jean-Prosper Gauthier d'éventuelles remontrances<sup>464</sup>.

### 3.2.3. Une collaboration avortée

Si la lecture de sa notice historique donne l'impression qu'Auguste Bernard ne s'est pas intéressé aux bâtiments monastiques saviniens, sa correspondance prouve le contraire. L'historien se montre en effet demandeur d'un plan de l'abbaye, qu'il pourrait joindre à sa publication. Le 6 novembre 1848, il sollicite Jean Roux, le seul archéologue qui ait étudié le site, par une lettre humble, appelant à une prochaine collaboration : « Je vous envoie un calque ; vous qui avez vu les lieux, ne pourriez-vous m'aider à tracer un plan plus exact ? »<sup>465</sup>.

L'intéressé tarde à se manifester. Sa lettre, datée du 21 février suivant, n'est connue que par la copie qui en a été faite pour Léon Galle. Nous en citons ici de larges extraits, essentiels pour appréhender leurs relations.

Je vous demande pardon de vous avoir fait attendre si longtemps le plan que vous m'avez demandé. D'abord je ne croyais pas que vous en eussiez un besoin pressant, et dans cette persuasion, j'attendais une circonstance favorable pour faire un petit voyage à Savigny, (...). Dès que Relave m'eut donné communication de votre lettre, j'écrivis à Savigny, malheureusement, j'avais à faire à un homme très peu versé dans cette spécialité et qui me répondit qu'il n'y entendait rien, que tout était détruit à Savigny etc.

J'ai donc pris le parti de vous esquisser un petit plan<sup>466</sup> sur lequel j'ai fait les corrections que ma mémoire m'a fournies. (...) On voit encore des restes de tours. Je ne me rappelle pas assez où elles sont placées. (...)

Je vous estime heureux de pouvoir par le temps qui court donner suite à vos travaux. C'est un avantage que je ne partage pas avec vous. On vous a dit sans doute que je faisais de la politique, il y a quelque chose de vrai dans cela, mais la politique que je fais n'est pas de la politique gouvernementale. J'ai maille à partir ici avec quelques communistes enragés, et comme vous le comprenez, mon premier devoir est de défendre la famille et la propriété et par-dessus tout la religion car c'est ma principale affaire. Je vous avoue que si je suis de quelque république, c'est de la république de l'ordre et pour celle là je donnerais jusqu'à ma dernière pensée et ma dernière goutte de sang. Nos rouges<sup>467</sup> de Feurs ne m'ont pas fait trembler et vous savez que rien au monde n'est inébranlable comme celui qui est à son devoir. J'espère

<sup>462</sup> MSE, ms E 374, fol. 147-148 ; voir annexe B 5.10.

<sup>463</sup> Voir *supra* : partie I, chapitre II, 3.1.2.

<sup>464</sup> MSE, ms E 374, fol. 43 v.

<sup>465</sup> MSE, ms E 373, fol. 19.

<sup>466</sup> Ce plan ne figure pas dans les archives d'A. Bernard.

<sup>467</sup> Mots soulignés par J. Roux.

que les choses iront de mieux en mieux et que je pourrai reprendre tranquillement mes occupations favorites et nous aurons plus d'une fois l'occasion de causer ensemble.<sup>468</sup>

Dans cette réponse, l'abbé Roux explique longuement les raisons, prétendument involontaires, de sa réponse tardive, en insistant bien sur la bonne volonté dont il a fait preuve en faisant appel à un Savignois pour pallier la défaillance de sa mémoire et son impossibilité de retourner sur les lieux. Les quelques renseignements qu'il transmet à Auguste Bernard sont très flous, comme le montre l'exemple des tours. Jean Roux consacre finalement la plus grande partie de sa lettre au contexte politique qui secoue alors la ville de Feurs. Il relate ainsi les difficultés que lui causent les « communistes enragés » face auxquels il ne faiblit pas.

En dehors de tout contexte, cette lettre pourrait sembler courtoise et inspirée par la bonne foi de son auteur. Mais elle unit alors deux savants en conflit latent depuis la découverte de l'inscription de Feurs<sup>469</sup>... Envoyée par un royaliste acharné à un républicain convaincu, peu après les élections présidentielles de 1848 – qui ont amené au pouvoir Louis-Napoléon Bonaparte – elle prend une connotation beaucoup plus équivoque. Sous couvert de propos anodins, Jean Roux signe ici une véritable provocation à l'égard de son confrère. Il connaît nécessairement l'existence de Martin Bernard (1808-1883), frère du précédent, qui est alors un homme politique nationalement connu, libéré à la faveur de la révolution et élu député de la Loire le 28 avril 1848<sup>470</sup>. Il ne peut ignorer qu'Auguste Bernard entretient avec lui des relations privilégiées et qu'il partage bon nombre de ses opinions. Cherche-t-il à le dissuader de le solliciter de nouveau ? Le fait est que l'érudit forézien n'insistera pas.

Face à ce refus, Auguste Bernard est donc contraint de mettre en place d'autres stratégies pour essayer d'obtenir un plan du monastère. C'est ainsi qu'en 1850 il trouve en la personne du curé de Savigny, un nommé Cherpasse, un correspondant volontaire, mais impuissant (annexe B 6). Lorsqu'il lui demande s'il peut compléter, ou faire compléter, son plan en allant sur les lieux de l'abbaye, il reçoit la réponse suivante, en date du 1<sup>er</sup> mai 1850 :

Je suis décidément bien contrarié de ne pouvoir satisfaire à votre demande. Nous avons ici à Savigny ni plan de l'abbaye ni sceau de l'abbé. La tourmente révolutionnaire a tout brisé, tout fait disparaître. Si pour la suite j'étais plus heureux pour découvrir quelques uns de ces souvenirs historiques, je me ferais un vrai bonheur de vous les transmettre au plus vite, mais pour le moment, tout ce que nous avons de connaissance sur l'abbaye de Savigny [est] consigné dans l'ouvrage de Mr. Roux.<sup>471</sup>

Le curé Cherpasse donne ainsi de l'abbaye de Savigny une image résolument négative. Il sous-entend ainsi qu'aucun espoir n'est permis. Auguste Bernard ne se décourage pas pour autant : dans la lettre qu'il envoie à Louis de Parieu le 12 octobre 1850, au sujet du *Liber consuetudinum* qu'il n'a pu consulter chez le baron de la Verna, il révèle en effet qu'il est allé passer une journée à Savigny.

<sup>468</sup> ADR, fds Galle, ms 28.

<sup>469</sup> Voir *supra* : partie I, chapitre II, 1.3.1.

<sup>470</sup> LATTI, 1987, p. 65-66.

<sup>471</sup> MSE, ms E 374, fol. 189 ; voir annexe B 6.2.

De plus, pour rendre mon voyage aussi productif que possible, je suis allé étudier les restes de l'abbaye de Savigny, et j'ai dressé un plan de l'état des lieux avant la révolution, à l'aide de documents anciens que je possède, avec les renseignements que je me suis procuré de la bouche même des possesseurs actuels des bâtiments.<sup>472</sup>

Le ton de sa lettre suggère la jubilation qu'Auguste Bernard ressent et qu'il ne manque sans doute pas de communiquer à Jean-Prosper Gauthier, qui lui écrit trois jours plus tard : « Je suis très content d'apprendre que les bâtiments de Savigny existent encore. »<sup>473</sup> Pourquoi n'inclut-il pas finalement ce plan de l'abbaye dans l'ouvrage définitif ? Peut-être lui semble-t-il, avec un peu de recul, peu satisfaisant ?

Cette collaboration manquée avec Jean Roux permet à Auguste Bernard de montrer sa ténacité face aux difficultés qui compromettent son travail. Malgré son manque d'expérience de terrain, l'historien s'est rendu sur place et a essayé de constituer un plan des bâtiments saviniens. Il donne ainsi l'image d'un chercheur très intéressé par les vestiges, qui contraste singulièrement avec sa publication finale.

## Conclusion

---

Le bilan des travaux sur Savigny au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle est empreint de contrastes et de paradoxes. De la correspondance d'Auguste Bernard se dégage d'abord une information fondamentale : le curé Cherpasse affirme que la Révolution Française a détruit les vestiges de l'abbaye de Savigny. Une simple visite dans le village actuel permet pourtant de constater la conservation de la tour de l'Horloge, de portions d'enceinte et de maisons de religieux (planches A 2.9 et A 2.10) ; les archives d'Amédée Cateland prouvent quant à elle que l'église mariale subsistait encore en grande partie dans les années 1850-1900. L'information transmise à Auguste Bernard est donc fautive. Faut-il pour autant taxer cet homme d'église de mauvaise foi ? A-t-il volontairement menti à son interlocuteur, pour tenir les « savants » à distance de son village ? L'hypothèse est plausible, évidemment, mais elle peut aussi être aisément réfutée. Si l'archéologue envisage aujourd'hui le moindre vestige, aussi infime soit-il, le curé Cherpasse n'avait vraisemblablement pas la même perception du site. Face à la destruction totale de la grande église, qui est sans doute encore ancrée dans les mémoires puisqu'elle n'intervient qu'à l'extrême fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, il pourrait très bien être convaincu de ce qu'il avance. Quelles qu'aient été ses intentions, il a de toutes manières livré un témoignage qui n'a sans doute pas été sans conséquence sur les études postérieures...

Par ailleurs, si les publications de Jean Roux et Auguste Bernard suggèrent un manque d'intérêt de leurs auteurs pour les édifices monastiques saviniens, elles masquent en réalité leur frustration de

<sup>472</sup> MSE, ms E 374, fol. 43; voir annexe B 3.6.

<sup>473</sup> MSE, ms E 374, fol. 355; voir annexe B 5.30.

n'avoir pu surmonter les difficultés posées par leur étude. Ces difficultés sont particulièrement nombreuses pour l'historien forézien : non seulement, il n'est pas archéologue et ne sait pas comment aborder les bâtiments sur le terrain, mais en plus il se heurte à un refus de collaboration de la part de son confrère et à la destruction des bâtiments. Peut-être est-il aussi confronté à une certaine méfiance des Savignois ? Même s'il a pu parler avec les propriétaires des lieux<sup>474</sup>, il ne mentionne en effet dans sa description de l'abbaye que les maisons de religieux accolées à l'enceinte, en les qualifiant d'ailleurs de vestiges inintéressants...

La portée des recherches de ces deux érudits est immense. Tandis que les historiens disposent désormais de matériaux conséquents avec la publication du Cartulaire, les archéologues font au contraire face à la vision – tronquée – d'un site au pire détruit, au mieux inintéressant, mais surtout voué à disparaître. L'image ainsi collée à l'abbaye de Savigny est de taille à décourager les historiens d'art comme les archéologues qui leur succéderont à la charnière des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle. Ce n'est peut-être pas un hasard si aucune publication n'est consacrée à ce site avant les années 1890...

---

<sup>474</sup> Voir *supra* : partie I, chapitre II, 3.2.3.



## Chapitre III.

Un réseau de savants à la  
charnière du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècle

---



# Introduction

---

L'archéologie du Moyen Âge est relativement bien installée dans la France des années 1880-1900. L'État a un rôle fort. Il centralise les institutions des Monuments historiques, mais aussi les centres de formation, qui se sont multipliés. Plusieurs institutions, installées dans la capitale, suivent ainsi l'exemple de l'École des chartes, en proposant à leur tour un enseignement de l'archéologie du Moyen Âge, dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. En témoignent par exemple les cours d'architecture chrétienne, dispensés à l'École des beaux-arts par Albert Lenoir (1863-1891), ceux d'histoire du christianisme et archéologie, donnés à l'École Pratique des Hautes-Études par Louis Duchesne (1881-1895) ou ceux d'histoire des arts du Moyen Âge, professés à l'École du Louvre par Louis Courajod (1887-1896 ?). Certains professeurs, comme Albert Lenoir<sup>475</sup>, s'illustrent d'ailleurs par leurs nombreuses publications sur l'architecture médiévale et/ou chrétienne. L'État contrôle aussi les initiatives privées émanant des organismes d'érudition. Créé en 1861 sur le modèle du Congrès scientifique annuel d'Arcisse de Caumont, le Congrès annuel des délégués des sociétés savantes le supplante en effet définitivement en 1876<sup>476</sup>.

Il est alors tentant d'imaginer qu'à la fin du siècle les successeurs de Jean Roux et Auguste Bernard bénéficient d'une situation bien meilleure que ces derniers. Aussi allons-nous examiner le contexte culturel des années 1885-1905, pendant lesquels les chercheurs sont plus nombreux à s'intéresser à Savigny. Georges Guigue, Alexandre Poidebard, Félix Thiollier, Émile Cherblanc, Léon Galle et Jean Beyssac profitent-ils d'un nouvel engouement pour l'histoire et l'archéologie du Moyen Âge ? Comme pour le chapitre précédent, cet état des lieux repose essentiellement sur la bibliographie nationale, mais aussi sur les ouvrages de commémoration des sociétés savantes et les notices nécrologiques consacrés aux savants disparus par leurs pairs.

## 1. Un environnement propice à la recherche

---

La périodisation esquissée précédemment a montré une interruption des publications sur l'abbaye de Savigny entre 1853 et 1883. Cet intervalle de trente ans correspond au Second Empire, auquel Jean-Pierre Chaline attribue pourtant une explosion de la sociabilité érudite dans toute la France. Si, pour les années 1870-1880, il peut trouver une explication logique dans le conflit franco-allemand, il reste surprenant en regard de la situation lyonnaise. Le fonctionnement du Comité d'archéologie de l'Académie entre 1857 et 1867, la création de la Société historique et archéologique du Forez en 1862 ou les travaux d'Irénée Morel de Voleine, qui s'inscrivent dans la

---

<sup>475</sup> LENOIR, 1834 ; LENOIR ET PRÉVOST, 1843 a et b. Voir sa bibliographie citée in MARTIN, 2009.

<sup>476</sup> Les Congrès scientifiques et l'Institut des provinces de France sont fondés en 1833 et 1839, dans le but de fédérer et d'encadrer les sociétés savantes régionales. Ils se maintiennent un temps après l'apparition du Congrès annuel des sociétés savantes, géré par le CTHS, mais finissent par disparaître en 1876.

lignée de ceux de Joseph Bard, sont autant de témoignages de la vitalité de l'érudition régionale de l'époque.

## 1.1. Un enseignement régional des sciences du Moyen Âge

Des institutions universitaires ou des écoles supérieures existent à Lyon au moins depuis 1838<sup>477</sup>. L'enseignement axé sur le Moyen Âge n'apparaît que quatre décennies plus tard, dans deux institutions différentes – la faculté de lettres et l'école des Beaux-arts –, qui emploient néanmoins des professeurs communs. Natif de Liège, Charles Bayet (1849-1918) dispense les cours d'« Antiquités chrétiennes », puis d'« Histoire et antiquités du Moyen Âge » à l'université entre 1876 et 1890, mais aussi ceux d'« Histoire générale de l'art » à l'école entre 1880 et 1890. À son départ pour Paris, il est remplacé à la faculté par Alfred Coville, puis, en 1904, par Arthur Kleinclausz. Il est alors intéressant de passer en revue leurs centres d'intérêts respectifs, afin de mesurer la portée de leurs travaux et d'évaluer leur éventuelle implication sur l'étude des établissements religieux médiévaux de la région, dont fait partie l'abbaye de Savigny.

### 1.1.1. Une histoire de l'art généraliste

Charles Bayet inaugure en 1876 le premier cours d'Antiquités chrétiennes, à la faculté de lettres, par une phrase qui suggère son intérêt pour les monuments religieux de la région lyonnaise :

Nulle ville (...) ne pouvait être mieux choisie que Lyon pour l'établissement d'un cours de ce genre, car il n'en est aucune en France qui compte des monuments aussi glorieux de ses origines chrétiennes.<sup>478</sup>

Son œuvre est pourtant tournée vers la Grèce et l'Italie : Paul Girard, auteur de son *Éloge funèbre*, suggère d'ailleurs qu'il ne s'est intéressé au Moyen Âge occidental que par obligation professorale<sup>479</sup>. Entre 1884 et 1890, période pour laquelle ses programmes de cours sont connus, Charles Bayet dispense en effet des cours généralistes. En 1884-1885, il oriente ses auditeurs vers l'art constantinien, byzantin, vers l'Italie des VI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles et la France mérovingienne et carolingienne (Aix-la-Chapelle), vers les grands monastères (Cluny)<sup>480</sup>. En 1905, il illustre son *Précis d'histoire de l'art*<sup>481</sup>, qui est une histoire chronologique des arts, uniquement par de grands exemples nationaux et européens. Son passage à Lyon ne semble pas avoir marqué sa carrière de chercheur : il n'aborde jamais des exemples lyonnais, ni même régionaux, ce qui peut surprendre

<sup>477</sup> Les facultés de lettres et catholique sont créées respectivement en 1838 et en 1875. Après plusieurs réorganisations depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, l'École nationale des Beaux-arts est fondée sous sa forme quasi-définitive en 1848.

<sup>478</sup> BAYET, 1877, p. 4. Extrait cité in THERRIEN, 1998, p. 200.

<sup>479</sup> GIRARD, 1918.

<sup>480</sup> ANNUAIRE, 1884.

<sup>481</sup> BAYET, 1905. Un exemplaire conservé à la bibliothèque Chevreul est dédié à É. Bertaux.

tant il milite pour l'étude de l'œuvre d'art devant l'œuvre d'art et conseille de privilégier les œuvres restées en place, plutôt que celles qui sont coupées de leur milieu d'origine<sup>482</sup>.

### 1.1.2. L'histoire régionale

Originaire de Versailles, Alfred Coville (1860-1942) lui succède en 1890 : il est davantage historien qu'archéologue ou historien de l'art<sup>483</sup>. Sa bibliographie<sup>484</sup> reflète sa formation de chartiste, bien plus que son enseignement qu'il doit adapter à l'intitulé mixte du cours universitaire « Histoire et antiquités du Moyen Âge ». Ses seuls programmes connus sont d'ailleurs consacrés aux « Origines et développement de l'art gothique » d'une part, et à l'« Histoire du Moyen Âge » d'autre part, respectivement en 1895-96 et 1896-97. À l'inverse de Charles Bayet, Alfred Coville profite en outre de ses nominations successives, à Caen ou à Lyon, pour s'investir dans l'étude de l'histoire de ces régions. Aussi publie-t-il, en 1912, un article sur l'abbaye Saint-Pierre de Lyon<sup>485</sup>, dans la *Revue d'histoire de Lyon*. Parue en 1928 sous le titre *Recherches sur l'histoire de Lyon du V<sup>e</sup> au IX<sup>e</sup> siècle (450-800)*, sa synthèse sur l'histoire lyonnaise montre également qu'il a compulsé l'historiographie régionale : il critique d'ailleurs sévèrement les historiens du XIX<sup>e</sup> siècle lyonnais, qui, au contraire de leurs prédécesseurs – La Mure ou de Claude le Laboureur –, ont surtout cherché à « édifier leurs lecteurs »<sup>486</sup>.

### 1.1.3. L'histoire de l'art régional

Lui aussi historien de formation, Arthur Kleinclausz (1869-1947) est un bourguignon, plus proche de Lyon que ses prédécesseurs. Il s'inscrit dans la continuité de Charles Bayet, son beau-père, pour le domaine de compétences et dans celle d'Alfred Coville pour l'aire géographique. En 1905, lorsqu'il est recruté à la faculté des lettres de Lyon comme professeur d'histoire et antiquités du Moyen Âge, il commence à s'intéresser à l'histoire de la ville et s'investit également dans la sociabilité locorégionale. Ainsi, pendant l'hiver 1912-1913, donne-t-il une série de conférences à l'intention des instituteurs et des institutrices, pour le compte de la Société des études locales dans l'enseignement public. Son objectif est alors d'inculquer à ces enseignants les notions d'histoire de l'art générale et régionale nécessaires à leur travail. Un recueil, intitulé *L'art à Lyon et dans la région lyonnaise depuis les origines jusqu'à nos jours*, rassemble en 1914 ces conférences. Actif dans ses recherches et dans ses publications, Arthur Kleinclausz s'investit assez pour mériter la

<sup>482</sup> « Il faut avant tout se placer le plus souvent possible en face des œuvres d'art, les regarder en toute liberté, sans le souci de ce que d'autres ont pu en penser ou en écrire. Les Musées, qui se multiplient et s'enrichissent sans cesse, offrent à tous de merveilleux champs d'observations. Mais ce qui vaut mieux encore, c'est l'étude des œuvres d'art qui, survivant aux injures des temps et des hommes, occupent encore la place pour laquelle elles furent conçues ou exécutées. » : BAYET, 1905, p. 15.

<sup>483</sup> THERRIEN, 1998, p. 201.

<sup>484</sup> Voir *BIBLIOGRAPHIE COVILLE*, 1940.

<sup>485</sup> COVILLE, 1912.

<sup>486</sup> COVILLE, 1928, p. VI.

reconnaissance lyonnaise : il sera même l'un des premiers universitaires admis à l'Académie de Lyon en 1928.

Dans le deuxième chapitre du recueil précédemment cité, Arthur Kleinclausz aborde « l'art chrétien du haut Moyen Âge et l'art roman ». Il adopte un plan classique, dicté par les ouvrages de référence qu'il cite en bibliographie, tels ceux de Robert de Lasteyrie, Louis Courajod ou Camille Enlart<sup>487</sup>. Son propos est en effet divisé en trois grandes parties, dont les titres restent souvent généralistes. Dans « la basilique », il traite par exemple des monuments paléochrétiens et carolingiens, englobant sous cette double appellation toute l'architecture religieuse édifiée entre le I<sup>er</sup> et le X<sup>e</sup> siècle. Les deux parties qui nous intéressent ici correspondent à des approches respectivement historique et architecturale de l'art roman. Dans chacune d'elles, Arthur Kleinclausz présente d'abord des généralités, valables pour le territoire français, puis s'arrête particulièrement sur la région lyonnaise. Il livre alors un travail de synthèse, essentiellement fondé sur la bibliographie existante et nourri par ses larges connaissances en histoire de l'art et de l'architecture. Il donne d'ailleurs des références d'ouvrages relatifs aux établissements ecclésiastiques lyonnais, en indiquant d'abord les sources publiées, puis les synthèses sur l'architecture. Pour l'abbaye de Savigny ne sont citées que deux références, à savoir l'incontournable édition du cartulaire d'Auguste Bernard et l'article sur les sculptures de Félix Thiollier. Sont donc écartées de la liste les autres publications de l'historien forézien, mais aussi les travaux de Jean Roux, Alexandre Poidebard, Émile Cherblanc, Georges Guigue et Léon Galle. Certaines d'entre elles sont pourtant parvenues jusqu'au professeur par le biais de deux revues, la *Revue du Lyonnais*, qu'il mentionne aussi, et le *Bulletin des sociétés savantes*, qu'il ne peut manquer de connaître. Sans doute s'est-il épargné la peine de noter les références d'études trop « démodées »<sup>488</sup> ?

Arthur Kleinclausz évoque l'abbaye de Savigny à plusieurs reprises dans ses deux parties consacrées à l'art roman. L'introduction de son paragraphe intitulé « Les abbayes lyonnaises » est particulièrement évocateur. En pensant à Ainay, l'Île-Barbe, Saint-Pierre et Savigny, il écrit en effet :

Aucune des abbayes lyonnaises de ce temps n'est parvenue jusqu'à nous autrement qu'à l'état de débris, si fragmentés qu'on n'en saurait rien tirer ; mais, grâce à d'anciens dessins, il est possible de se représenter au moins deux d'entre elles, Ainay et l'Île-Barbe.<sup>489</sup>

Arthur Kleinclausz n'a donc aucune illusion sur l'abbaye de Savigny, dont seuls quelques vestiges, impossibles à interpréter, subsistent, et pour laquelle aucun document iconographique ne pallie le manque de données. Il évoque malgré tout cet établissement à travers trois remarques disséminées dans la troisième partie, consacrée aux « Caractères de l'art roman ».

<sup>487</sup> LASTEYRIE, 1912 ; COURAJOD, 1899 ; ENLART, 1902 ; MICHEL, 1905 ; MORTET, 1911.

<sup>488</sup> A. Kleinclausz cite en effet la *Revue du Lyonnais*, en précisant que certains articles peuvent être utiles, même s'ils sont globalement démodés. Est-ce que le cas de l'article de J. Roux, dont il a nécessairement connu l'existence puisqu'il a lu le travail d'A. Bernard ?

<sup>489</sup> KLEINCLAUSZ, 1914, p. 44.

Il est difficile aujourd'hui de se faire une idée exacte de l'art roman dans notre région, parce que les édifices remontant à cette époque ont été tellement éprouvés par le temps ou remaniés par les hommes qu'il n'en reste que des morceaux. (...) ; à Savigny, un mur de la nef et des sculptures encastrées dans les maisons du village ; (...).

À Savigny, on voit sur des chapiteaux historiés, dont l'art supérieur à celui d'Ainay témoigne du voisinage de Charlieu et de l'influence bourguignonne, le Jugement de Salomon, les Disciples d'Emmaüs, le Roi David, la Vierge et l'Enfant, et, sur un vaste linteau de pierre, la Cène accompagnée du Lavement des pieds.

Enfin des grandes abbayes qui ont été précédemment décrites et qui appartiennent, elles aussi, à l'histoire de l'art, il subsiste quelques pans de mur et des fragments de cloître à Ainay, l'Île-Barbe et Savigny.

D'après ces citations, Arthur Kleinclausz s'inscrit dans la droite ligne de ses prédécesseurs, à savoir Jean Roux, à qui Auguste Bernard emprunte sa description de l'abbaye, et Félix Thiollier. Il souligne particulièrement l'ampleur des destructions qui ont touché le site et, en conséquence, sa pauvreté extrême. Il considère finalement que seule la sculpture savinienne comporte un intérêt certain, en raison de sa qualité et de son originalité.

En conclusion, l'introduction d'un enseignement d'histoire et d'archéologie du Moyen Âge à Lyon dans le dernier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle est indéniablement un progrès, qui induit non seulement la présence, assurément remarquée, de spécialistes dans la ville, mais aussi une volonté d'apprentissage de la part de Lyonnais. Il faut néanmoins attendre les premières années du siècle suivant pour qu'un universitaire s'intéresse enfin aux monuments de la région. Arthur Kleinclausz souligne alors le cas de l'abbaye de Savigny, qu'il semble juger trop ruinée pour mériter une étude attentive.

## 1.2. L'essor des sociétés savantes

Dresser un panorama des sociétés savantes régionales à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle s'avère très instructif. Notons d'abord que deux nouveaux organismes voués à l'étude du passé sont venus s'ajouter aux trois sociétés préexistantes : la Diana, sise à Montbrison, et la Société des bibliophiles lyonnais, implantée à Lyon. Qu'elle soit imputable à l'individualisme réputé des Lyonnais<sup>490</sup> ou à leur esprit décentralisateur<sup>491</sup>, l'augmentation du nombre de groupements – mais aussi leur délocalisation hors de la capitale de région – témoigne d'un intérêt grandissant des érudits lyonnais pour leur histoire. Notons que la ville de Saint-Étienne se démarque au contraire par l'absence de sociétés d'érudition.

### 1.2.1. La Société historique et archéologique du Forez (Diana)

La Société historique et archéologique du Forez (Diana) est fondée en 1862, soit en pleine période creuse de l'historiographie savinienne. Elle est issue de la volonté conjointe de deux

<sup>490</sup> PELLISSIER, 1996, p. 114.

<sup>491</sup> PELLISSIER, 1996, p. 108 ; PELLISSIER, 1993, p. 1081-1085.

hommes, Léon de Saint-Pulgent, maire de la commune, et Victor Fialin de Persigny, ministre de l'Intérieur, qui en devient le premier président. Auguste Bernard, déjà longuement évoqué, évolue dans son environnement : il est l'oncle par alliance du premier secrétaire-archiviste, Louis-Pierre Gras, et connaît personnellement le ministre, qui le nomme, la même année, Inspecteur général de l'Imprimerie et de la Librairie<sup>492</sup>.

Dès sa création, la Diana a pour objectif de concourir à la sauvegarde et à la connaissance du patrimoine forézien. Elle compte parmi ses membres quelques hommes illustres, souvent affiliés à une ou plusieurs sociétés lyonnaises, comme Hippolyte de Charpin-Feugerolles. Préhistorien reconnu, Joseph Déchelette n'en continue pas moins ses travaux sur l'histoire de l'art du Moyen Âge<sup>493</sup>, qui lui assurent une notoriété régionale importante. Archéologue et photographe, Félix Thiollier se démarque par ses publications illustrées<sup>494</sup>, qui donnent à voir le patrimoine de sa région, remontant essentiellement au Moyen Âge et à la Renaissance. Il travaille sur la Bâtie d'Urfé, emblématique demeure de Claude et d'Honoré d'Urfé, achetée par la société dès 1909, mais aussi sur les sculptures de l'abbaye de Savigny, qu'il contribue ainsi à faire connaître. À travers les travaux d'Auguste Bernard et de Félix Thiollier, les sociétaires de la Diana ne manquent pas de connaître l'abbaye de Savigny. Ce n'est pas pour autant que leurs spécialistes de l'archéologie s'intéressent aux édifices monastiques de cet établissement.

### 1.2.2. La Société des bibliophiles lyonnais

Seul savant des deux premières générations à s'être intéressé aux bâtiments saviniens d'un point de vue archéologique, Léon Galle a fondé la Société des bibliophiles lyonnais, qui a fait l'objet d'une thèse, intitulée *Érudition et bibliophilie en France au XIX<sup>e</sup> siècle : la Société des bibliophiles lyonnais (1885-1914)*, soutenue par Denis Galindo en 2008. Léon Galle est le principal administrateur de cette institution, qui ne survivra pas à sa disparition en 1914. Présent lors d'une vente de la collection de Joseph Renard en 1884, il constate alors le coût élevé des ouvrages rares et propose donc à quelques érudits de fonder une société qui imprimerait des exemplaires moins onéreux<sup>495</sup>. Les membres fondateurs, parmi lesquels figure Henri Morin-Pons, ont pour motivation initiale l'amour des livres. Mais ils récusent l'idée d'une réunion de collectionneurs, même avisés. Léon Galle exprime très clairement les prétentions de la Société :

La Société des Bibliophiles lyonnais n'est point une réunion de collectionneurs ou d'amateurs ; elle est composée d'érudits et de travailleurs dont la plupart font partie de l'Académie et de la Société littéraire de Lyon. Du reste, elle est classée au ministère de l'Instruction publique parmi les sociétés savantes de France.<sup>496</sup>

<sup>492</sup> DAVID, 1888.

<sup>493</sup> Voir par exemple : DÉCHELETTE, 1900.

<sup>494</sup> Voir par exemple : THIOLLIER, 1889.

<sup>495</sup> GALINDO, 2008, p. 12.

<sup>496</sup> Lettre de L. Galle à A. Vinci, rédacteur au Salut public, le 14 décembre 1906. Citée par D. GALINDO, 2008, p. 195.



Les sociétaires se livrent en effet à des recherches personnelles, principalement axées sur l'histoire du livre : la *Bibliographie lyonnaise du XVI<sup>e</sup> siècle*, réalisée par Julien Baudrier, en est le symbole. Parmi ces bibliophiles, se retrouvent beaucoup d'érudits qui figurent dans d'autres groupements : Francisque Bréghot du Lut, Jean Beyssac ou Alexandre Poidebard par exemple. L'orientation des recherches de cette société n'est cependant ni archéologique, ni médiévale.

### 1.2.3. La vitalité des anciennes sociétés

Parmi ces deux nouvelles sociétés, il en est une – la Diana – qui participe pleinement au réveil régional en faveur des monuments du Moyen Âge. Elle est accompagnée en cela par les anciennes fondations, qui ont connu une évolution fulgurante dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. L'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon est sans doute la première à accorder à l'archéologie une place importante. Dans son article « Trois siècles d'archéologie », paru à l'occasion du tricentenaire de la société, Jean Burdy écrit en effet :

Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, l'intérêt pour l'archéologie connut un tel essor à l'Académie qu'a été constitué en son sein un comité particulier qui, dix ans durant, a fait preuve d'une activité soutenue au cours de réunions mensuelles tenues très régulièrement.<sup>497</sup>

Nonobstant la courte existence de ce comité, dont les travaux sont régulièrement publiés dans une « Chronique archéologique » de la *Revue du Lyonnais*, les membres affichent une nette préférence pour l'archéologie antique, qui dispose, dans la ville même de Lyon, de nombreux sujets d'étude. Sans négliger la portée des recherches de quelques hommes, tel le maître verrier Lucien Bégule, qui se consacre par exemple aux vitraux de la cathédrale Saint-Jean à la fin du siècle, il faut reconnaître que l'Académie de Lyon ne se préoccupe guère des monuments du Moyen Âge.

La Société littéraire de Lyon est elle aussi attirée par ces nouveaux champs disciplinaires, au point de se prononcer en faveur d'un changement de nom en 1870 : la société devient alors littéraire, archéologique et historique, scellant ainsi l'évolution des préoccupations de ses membres et de ses dirigeants. Elle arrive à son apogée dans le dernier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle, essentiellement dans les années 1870-1885, grâce à la renommée de certains présidents – Aimé Vingtrinier (1872-1873), Léopold Niepce (1874-1878) ou Hyppolite de Charpin-Feugerolles (1884-1885) –, mais aussi grâce au succès personnel de certains sociétaires. Membre de droit en tant qu'archiviste du département du Rhône, Marie-Claude Guigue, reçoit en 1877 le prix d'histoire du Comité des travaux historiques et scientifiques, avant d'être distingué l'année suivante par la section d'archéologie du même comité. Léon Charvet, président de la société en 1878, ne manque alors pas de ramener du Congrès des sociétés savantes un extrait du rapport d'Anatole Chambouillet, représentant de cette section :

---

<sup>497</sup> BURDY, 2000, p. 395.

Il est enfin une compagnie, la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, que la section d'archéologie ne peut négliger, bien qu'elle ait reçu l'an dernier une des médailles de la section d'histoire. Chez elle, les historiens sont archéologues, et les archéologues historiens. On citerait bien des noms à l'appui de cette assertion. Je n'en prononcerai qu'un, celui de M. Guigue, savant sur lequel des travaux hors ligne ont attiré depuis longtemps l'attention des deux sections du comité, et que la section d'archéologie a désigné cette année tout particulièrement à la bienveillance de M. le ministre de l'Instruction publique.<sup>498</sup>

Historien médiéviste réputé, Marie-Claude Guigue est ici honoré pour ses compétences archéologiques, ce qui paraît surprenant eu égard à sa bibliographie essentiellement historique. Il est également associé à d'autres membres de la société, dont les noms ne sont pas cités, mais qui ont les mêmes mérites. Se pourrait-il que, à l'inverse de l'Académie, la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon se tourne davantage vers les monuments du Moyen Âge ?

Auteur d'un article consacré à la question médiévale au sein de ce groupement, Philippe Dufieux considère pourtant l'archéologie lyonnaise comme essentiellement antique à cette époque<sup>499</sup>. Il n'en souligne pas moins que « l'architecture médiévale occupe une place d'honneur dans les publications consacrées à l'histoire de Lyon dès les années 1830. », faisant ainsi allusion à la *Revue du Lyonnais*, principal organe de publication à Lyon entre 1835 et 1901. C'est d'ailleurs ici que Jean Roux, membre de la Société entre 1851 et 1867, publie ses recherches – historiques – sur l'abbaye de Savigny. Mais les savants sont alors davantage préoccupés par la sauvegarde des édifices médiévaux que par leur étude, faisant ainsi écho aux remarques générales d'André Chastel pour tout le XIX<sup>e</sup> siècle<sup>500</sup>. Ainsi, à l'occasion des travaux de restauration réalisés par Tony Desjardins dans les années 1860, certains sociétaires dénoncent la dénaturation de la cathédrale Saint-Jean-Baptiste, tout autant que l'intervention d'acteurs non lyonnais. Porte-parole des opposants, Charles Savy publie en 1870 un article dans lequel il insiste surtout sur les regrets que lui inspire la soumission de la province à l'archéologie nationale et parisienne<sup>501</sup>.

#### 1.2.4. Un petit groupe d'historiens et d'archéologues du Moyen Âge ?

Dans ce mouvement de sauvegarde s'illustrent cependant quelques érudits, qui à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, travaillent sur les monuments du Moyen Âge. Léopold Niepce ou Louis Sarsay<sup>502</sup> publient ainsi des notices archéologiques sur l'abbaye de l'Île-Barbe. Parmi eux se trouvent aussi Alexandre Poidebard et Léon Galle, seuls à s'intéresser aux édifices monastiques de Savigny et membres actifs de la Société : le second, secrétaire-adjoint sous la présidence du premier en 1891 est lui-même vice-président, puis président en 1901 et 1902. S'il n'est que faiblement représenté, un

<sup>498</sup> Extrait cité par FEUGA, 2007, p. 41.

<sup>499</sup> DUFIEUX, 2007, p. 223.

<sup>500</sup> « Le souci de connaître et d'interpréter existe chez quelques notables, quelques érudits, quelques correspondants des ministères. [...] Mais ils sont sans cesse dépassés par les mauvaises façons des propriétaires ou des usagers, que l'archéologie ou la protection n'intéressent pratiquement jamais. ». Voir CHASTEL, 1986, p. 428-429.

<sup>501</sup> SAVY, 1870.

<sup>502</sup> « Il n'est que Louis Sarsay pour retourner le jardin de sa propriété à l'Île-Barbe pour rechercher les vestiges de l'antique abbaye fondée par Leidrade. », Extrait de DUFIEUX, 2007, p. 223.

petit noyau de chercheurs passionnés par l'histoire et l'archéologie du Moyen Âge existe donc bel et bien à la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.

D'autres savants, essentiellement affiliés à la Société académique d'architecture de par leur profession, semblent également faire partie de ce cercle restreint. Aussi Philippe Dufieux évoque-t-il quelques personnes incontournables en ces termes :

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, Rogatien le Nail, Amédée Cateland, les abbés Jean-B Martin et André Chagny comptent parmi les plus fervents amateurs d'antiquités médiévales au sein de la société et multiplient les communications sur ce sujet sous la forme de promenades archéologiques qui remettent au goût du jour un genre très prisé au début du siècle précédent.<sup>503</sup>

Trois des auteurs ici mentionnés sont connus pour leurs publications diverses, telles que l'article *L'abbaye de Cluny* d'André Chagny<sup>504</sup>. Dans cette citation se retrouve également le nom de l'architecte, recruté par Léon Galle pour effectuer des travaux de relevé dans la chapelle Saint-Léger au début du XX<sup>e</sup> siècle<sup>505</sup> : Amédée Cateland n'apparaît pas ici comme une figure secondaire, mais bien comme un pilier de la recherche en archéologie du Moyen Âge. Fils et frère d'architectes<sup>506</sup>, il aborde un édifice par le biais de l'architecture et de l'archéologie. Dans la notice nécrologique qu'il lui consacre en 1938, Joseph Bissuel relate sa passion pour l'histoire de sa région et pour ce travail, et insiste particulièrement sur ses talents de dessinateur qui lui permettent de réaliser des reconstitutions très appréciées<sup>507</sup> :

Mais ce qui reste de remarquable et d'infiniment caractéristique de la physionomie d'Amédée Cateland, c'est la prodigieuse production de ses croquis, de ses dessins, à la plume surtout, qu'il continuait à faire malgré sa vie intense d'orfèvre, et qu'il faisait avec virtuosité si on peut dire, où la précision documentaire se glisse dans l'art pour l'amour du régionalisme. Il s'est passionné pour conserver ce que l'Architecture offrait de vrai à ses yeux ravis.<sup>508</sup>

D'après cet extrait, Amédée Cateland se trouve donc dans la lignée des illustrateurs romantiques, qui cherchaient à « conserver, grâce à leurs croquis, le souvenir des églises et des châteaux que le vandalisme de la fin du XVIII<sup>e</sup> et du début du XIX<sup>e</sup> siècle avait laissé tomber en ruines, s'il ne les avait pas abattus. »<sup>509</sup> Comme lui, ils sont nombreux, dans le contexte pour eux inquiétant de la laïcisation de l'État français, à se faire un devoir d'enregistrer les images des édifices potentiellement menacés. Amédée Cateland est aussi un architecte qui pratique l'archéologie sur des édifices du Moyen Âge. En 1899, il obtient d'ailleurs le premier prix du concours organisé par la Société académique d'architecture avec son essai de reconstitution de la collégiale Saint-Paul de Lyon<sup>510</sup>. À l'Île-Barbe, il intervient à la demande et avec le soutien financier d'un propriétaire,

<sup>503</sup> DUFIEUX, 2007, p. 240.

<sup>504</sup> CHAGNY, 1921.

<sup>505</sup> Voir *infra* : partie II, chapitre VI, 2.4.

<sup>506</sup> Il est fils d'E. Cateland, architecte dans le cabinet de T. Desjardins, puis architecte de la ville de Tarare et fondateur d'un cabinet à Lyon, mais aussi frère d'E. et J. Cateland, architectes dans le cabinet paternel (généalogie transmise par D. Devos).

<sup>507</sup> CATELAND, 1930.

<sup>508</sup> BISSUEL, 1939.

<sup>509</sup> ADHÉMAR, 1997, p. 8.

<sup>510</sup> CATELAND, 1902.

Henri Morin-Pons (1835-1905), et propose là encore une hypothèse de reconstitution du monastère<sup>511</sup>, qui lui vaudra la reconnaissance et l'admiration de ses pairs.

Nous n'évoquons pas cet architecte-archéologue sans arrière pensée. Amédée Cateland a vécu à Savigny, dans la maison du Doyenné de Teylan, sise dans l'enceinte de l'ancienne abbaye<sup>512</sup>. Il a ainsi passé une partie de sa jeunesse en face des ruines de l'église Sainte-Marie, visible depuis ses fenêtres. Compte-tenu de sa passion pour les édifices du Moyen Âge, comment pourrait s'expliquer son silence absolu sur les vestiges pourtant encore conséquents de cette église? Plus qu'une aberration, il y a là une impossibilité à ce qu'Amédée Cateland n'ait pas eu l'idée, à un moment de sa vie, de venir observer ou dessiner ce lieu de culte. La rencontre de sa nièce, Denise Devos, a totalement confirmé cette suspicion : les archives personnelles de cet architecte, versées au Musée historique de Lyon-Gadagne en 2009, contiennent des pièces d'une richesse considérable pour l'abbaye de Savigny<sup>513</sup>.

## 2. Une situation plus confortable pour les archéologues du Moyen Âge ?

---

Un tournant s'opère à Lyon, et plus largement en Lyonnais, dans les années 1870. L'archéologie du Moyen Âge s'impose dans les sociétés savantes comme dans les institutions d'enseignement bien après l'archéologie antique et, le plus souvent, à l'initiative des historiens médiévistes. Elle connaît en cela une évolution similaire à celle de l'archéologie française, malgré un net décalage chronologique. Si, à la fin du siècle, certains observateurs déplorent le déclin des sociétés, amorcé depuis la fin des années 1880, Lyon est devenue une ville où cohabitent des chercheurs amateurs, héritiers des études régionales, et des chercheurs professionnels, participant, à l'échelle nationale, à la définition des nouvelles disciplines que sont l'histoire de l'art et l'archéologie du Moyen Âge.

### 2.1. Un milieu érudit replié sur lui-même

Face à ce constat, il devient alors nécessaire de s'interroger sur les communications éventuelles qui ont pu s'instaurer entre ces deux mondes. Yves Lequin, alors professeur d'histoire contemporaine, a encadré une thèse, *Les sociétés patriciennes à Lyon du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle à 1914*, soutenue en 1993. L'auteur, Catherine Pellissier, a notamment travaillé sur le thème de la sociabilité des élites lyonnaises, qui a fait l'objet d'une publication trois ans plus tard. Associés à quelques publications anciennes, ces recherches permettent d'énoncer quelques idées générales.

---

<sup>511</sup> CATELAND, 1930.

<sup>512</sup> La maison est passée dans le patrimoine de sa famille par le mariage de son père, E. Cateland, avec l'héritière du précédent propriétaire, J. Garcin.

<sup>513</sup> Voir *infra* : partie II, chapitre VI, 2.4.

Catherine Pellissier souligne la collaboration existante entre l'Académie des sciences, belles-lettres et arts et la Faculté de lettres, à travers une figure emblématique. D'origine lyonnaise, Francisque Bouillier (1813-1899) est professeur de philosophie à la faculté à partir de 1839, mais aussi doyen de l'établissement entre 1849 et 1864. Il entre à l'Académie en 1845 et fait également partie du conseil municipal de Lyon entre 1846 et 1848. Son appartenance à ces différentes institutions est déjà en soi une preuve des échanges alors possibles. En outre, dans ses *Souvenirs d'un vieil universitaire*, Francisque Bouillier écrit à propos de l'Académie :

C'est là que se rencontrent avec les professeurs des différentes universités, les hommes instruits de la cité et que se forment entre eux des liaisons utiles pour les recherches historiques et archéologiques, pour les contributions à toutes les branches de l'histoire naturelle, pour la lecture et l'impression des mémoires.<sup>514</sup>

Il attribue ainsi un rôle central à la première société de la ville et signale même que les rencontres qui s'opèrent en son sein profitent particulièrement aux sciences du passé. Marcel Pacaut, auteur d'un article sur « Les historiens aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles », considère quand à lui les historiens recrutés dans cet organisme au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. Il constate d'une part l'augmentation de leurs effectifs dans la deuxième moitié du siècle (quatre entre 1800 et 1849 ; douze entre 1850 et 1899) et d'autre part la présence numériquement faible des universitaires<sup>515</sup>. Dans ces conditions, que faut-il penser de l'affirmation de Francisque Bouillier, qui, au milieu du siècle, a su se positionner aussi bien chez les amateurs que chez les professionnels ? Cette double affiliation lui est-elle personnelle ou est-elle partagée par d'autres personnalités ?

Par ailleurs, Catherine Pellissier introduit une évolution chronologique dans la nature des relations entre sociétés savantes et institutions universitaires. Elle repère en effet une mutation qui s'opère autour des années 1880 : avant cette date, les professeurs de faculté sont souvent originaires de Lyon et sont, de fait, bien intégrés à la sociabilité érudite lyonnaise ; après cette date, ils sont le plus souvent étrangers à la ville et affichent des opinions politico-religieuses proches du courant républicain, qui les éloignent des sociétés savantes traditionnellement plutôt cléricales<sup>516</sup>. Or, l'enseignement des sciences du Moyen Âge ne fait son entrée à l'université qu'en 1876 avec Charles Bayet, dont nous avons souligné précédemment l'absence d'intérêt pour les monuments lyonnais. La collaboration entre savants et universitaires, louée par Francisque Bouillier, concerne donc sans doute des littéraires ou des philosophes, attirés par le prestige des vestiges antiques de *Lugdunum*.

De leur côté, les historiens et archéologues lyonnais souhaitent-ils collaborer avec les professionnels de ces disciplines ? Font-ils la démarche de se former auprès d'eux ? La question est délicate et difficile à résoudre : sans doute les réponses sont-elles aussi nombreuses que les érudits !

<sup>514</sup> BOULLIER, 1897, p. 28. Extrait cité in PELLISSIER, 1993, p. 349.

<sup>515</sup> DAVID, 2000, p. 373.

<sup>516</sup> PELLISSIER, 1993, p. 352.

Catherine Pellissier démontre cependant que les cours publics proposés par la Faculté de lettres sont, au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, très suivis par les élites lyonnaises. Pour appuyer son argumentaire, elle cite les écrits de Jean-Baptiste Monfalcon (1793-1874), bibliothécaire de la ville de Lyon et historien<sup>517</sup>, et d'Hyppolite Taine (1828-1893), philosophe et historien venu visiter la ville en 1863. Le témoignage de ce dernier a été plus amplement repris dans le catalogue d'exposition *L'esprit d'un siècle : Lyon, 1800-1914*, publié en 2007. Dans sa contribution, Pierre Vaisse, professeur d'histoire contemporaine, cite un extrait particulièrement intéressant de ses *Carnets de voyage* :

La société est en général assez fermée : il y a de petits groupes, où l'on est admis difficilement ; mais, une fois admis, on est intime. – Réceptions officielles chez les hauts fonctionnaires. – Deux cent cinquante personnes aux cours de la Faculté en hiver, quarante en été : ce sont les bourgeois, les magistrats, qui viennent pour se distraire ; personne ne prend de notes et ne travaille.<sup>518</sup>

À en croire Hyppolite Taine, les notables lyonnais du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle se rendent donc en masse à la faculté pour suivre les cours de cette première génération de professeurs lyonnais. Parmi les bourgeois cités figurent sans doute quelques érudits, mais le public vise apparemment plus à se détendre qu'à acquérir des connaissances.

Par ailleurs, il faut se demander si, à l'époque où les cours d'histoire et d'archéologie du Moyen Âge ont fait leur apparition, les cours publics sont toujours aussi suivis. Catherine Pellissier note que, au début du XX<sup>e</sup> siècle, ceux d'Édouard Herriot, professeur de lettres et maire de Lyon, attirent les foules, même si la création du statut d'étudiant limite désormais le nombre d'auditeurs libres admis à chaque séance<sup>519</sup>. Elle ne cite en revanche aucun exemple de cours consacré au Moyen Âge, qui aurait autant de succès. Quelques recherches menées dans les annales de l'université donnent des résultats tout aussi évasifs. L'annuaire conservé pour l'année 1884 mentionne dix auditeurs libres en histoire-géographie, sans plus de précisions. Ne sont pas indiqués leurs noms, leurs qualités ou professions, ni leur choix de cours ou leur degré d'assiduité. Ce nombre très faible reflète-t-il réellement une présence minimale de non-étudiants ou ne prend-il en compte que les auditeurs inscrits par l'administration ? Quoi qu'il en soit, rien ne permet de supposer que des auditeurs libres, *a fortiori* des archéologues ou historiens amateurs, viennent assister aux cours de Charles Bayet ou d'Alfred Coville.

De surcroît, l'opinion de Léon Galle, connue grâce à sa correspondance aujourd'hui conservée aux Archives départementales du Rhône, apporte un éclairage intéressant sur la perception des universitaires par les érudits. Si la Société des bibliophiles lyonnais entretient officiellement des relations cordiales avec les bibliothécaires de la faculté des lettres de Lyon, qui reçoivent systématiquement un exemplaire de leurs publications, son président ne voit personnellement pas

<sup>517</sup> PELLISSIER, 1993, p. 638 : J.-B. Monfalcon évoque les jeunes gens, de toutes conditions, qui assistent en nombre aux cours publics de la faculté.

<sup>518</sup> TAINÉ, 1913, p. 122-123. Extrait cité in VAISSE, 2007, p. 17.

<sup>519</sup> PELLISSIER, 1993, p. 638.

d'un très bon œil l'arrivée des chercheurs universitaires. La citation d'une lettre envoyée par Léon Galle à Raoul de Cazenove, le 21 décembre 1901, montre ses inquiétudes à ce sujet :

L'invasion de l'élément universitaire sera la fin de la vie littéraire à Lyon, du mouvement intellectuel ayant pour but l'étude de l'histoire et de l'archéologie.<sup>520</sup>

Cet archéologue lyonnais craint que l'érudition locale ne s'essouffle en raison de la prééminence des recherches universitaires. Il est sans nul doute plus réservé qu'enthousiaste à l'idée de collaborer avec les professeurs lyonnais. En outre, l'emploi d'un terme fort – « invasion » - et le ton pessimiste de la phrase font écho au mouvement décentralisateur et anti-parisien, que défendait cinquante plus tôt Joseph Bard<sup>521</sup> et que lui-même soutient. Lors de la première séance publique organisée par la Société littéraire, historique et archéologique, en décembre 1902, Léon Galle insiste en effet sur la priorité que la province doit avoir sur l'état dans la gestion de ses monuments.

La province a le patrimoine propre de son histoire, de ses traditions, de ses souvenirs, qu'elle seule est capable de conserver et de faire fructifier.<sup>522</sup>

Beaucoup de notables lyonnais semblent partager ses idées. Catherine Pellissier considère même que le désir de décentralisation, en réaction à l'omniprésence parisienne, est unanime chez les élites culturelles de la ville<sup>523</sup>. En conséquence, il est fort probable que la méfiance manifestée par Léon Galle à l'égard des historiens et archéologues universitaires de la fin du siècle soit partagée par bon nombre de ces amateurs, qui multiplient les monographies dans le cadre des sociétés savantes.

En conclusion, les historiens et archéologues amateurs de Lyon évoluent dans un milieu érudit apparemment replié sur lui-même. Les sociétés étant devenues plus nombreuses, il convient à présent de s'interroger sur les relations qu'elles entretiennent entre elles, officiellement d'une part et par le biais de leurs membres d'autre part.

## 2.2. Des relations de groupes aux relations individuelles

Catherine Pellissier s'est évidemment intéressée à cette question dans le cadre de sa thèse. Elle est ainsi arrivée à la conclusion d'une ambivalence des relations, toujours décrites comme confraternelles mais parfois empreintes de rivalités. Dans ses divers écrits, elle fournit plusieurs exemples qui servent directement notre propos. Ainsi illustre-t-elle le soutien financier que peuvent se rendre les groupements érudits par le cas de la Société littéraire, historique et archéologique et de la Société académique d'architecture, qui cherchent au début du XX<sup>e</sup> siècle un local commun, servant à la fois de lieu de réunion, de dépôt d'archives et de bibliothèque. Elle cite une nouvelle fois Léon Galle, qui semble être un partisan actif de cette solution :

<sup>520</sup> ADR, fds Galle, 3 J 4, fol. 184-185. Extrait cité in GALINDO, 2008, p. 407 (en note).

<sup>521</sup> Voir *supra* : partie I, chapitre II, 2.1.

<sup>522</sup> GALLE, 1898-1902. Extrait cité in DUFIEUX, 2007, p. 244.

<sup>523</sup> PELLISSIER, 1993, p. 1081.

Ne peut-on pas espérer qu'en réunissant nos ressources, nous ne puissions arriver à un résultat nous permettant d'avoir un chez-nous ?<sup>524</sup>

Quel que ce soit le résultat de ces recherches immobilières, la tentative de collaboration suffit à montrer que des deux sociétés s'apprécient et sont dans une logique d'entraide et de collaboration. Dans une ville comme Lyon, dans laquelle les groupements sont nombreux, Catherine Pellissier juge néanmoins inévitable la concurrence entre deux sociétés qui affichent les mêmes prétentions et remarque que la plus ancienne des deux accueille souvent avec déplaisir la nouvelle. Elle choisit ensuite l'exemple de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts et de la Société littéraire pour illustrer la nécessité pour les sociétés de se démarquer afin d'être reconnues par les pouvoirs publics. La citation qu'elle extrait d'un compte-rendu de séance, au cours de laquelle a été posée la question du changement d'appellation, en 1864, est particulièrement révélatrice :

La Société littéraire doit prendre un parti : devenir surtout une société historique et archéologique si elle veut obtenir les faveurs pécuniaires, ou renoncer aux récompenses du pouvoir si elle veut rester ce qu'elle a toujours été, une compagnie appelant à elle sans exclusion, tous les hommes qui aiment les lettres.<sup>525</sup>

L'opinion exprimée dans cette phrase renvoie clairement à l'obligation qu'a la Société littéraire de donner une orientation nouvelle à ses recherches dans le but de se différencier de l'Académie, aux yeux des pouvoirs administratifs qui accordent les subventions. Ce n'est peut-être pas un hasard si les membres de cet organisme finissent par se tourner vers le Moyen Âge alors que les Académiciens convergent toujours vers l'Antiquité. Catherine Pellissier relate aussi l'épisode de l'anniversaire fictif de la Société littéraire fondée en 1807, mais qui organise son centenaire en 1878 « afin de regarder d'un peu moins bas l'Académie »<sup>526</sup>. Cordiales en apparence, les relations qui unissent l'Académie et la Société littéraire sont certainement compliquées par le complexe de supériorité ou d'infériorité qu'elles développent.

Toutefois, dans un milieu érudit lyonnais, réputé pour son individualisme, les relations individuelles priment sans doute sur les relations officielles de groupes. C'est sans doute d'autant plus vrai que, d'après Catherine Pellissier, les notables lyonnais cherchent principalement dans une société quelconque la possibilité de nouer et d'entretenir des relations utiles<sup>527</sup>. Il est alors intéressant de considérer la taille des organismes, dont dépend nécessairement la nature des relations entre les personnes. À l'exception de la Diana, pour laquelle nous n'avons pas trouvé de chiffres pour le XIX<sup>e</sup> ou le début du XX<sup>e</sup> siècle, toutes les sociétés envisagées ont un nombre de membres relativement limité, en comparaison avec les sociétés de charité par exemple. La plus prestigieuse accueille trente-cinq académiciens ; la Société littéraire réunit quarante-cinq sociétaires en 1842, puis cinquante en 1871 ; la Société des bibliophiles se limite à quarante membres. Ce sont

<sup>524</sup> ADR, 33 J 28 : lettre de L. Galle à M. George, le 22 avril 1902. Extrait cité in PELLISSIER, 1993, p. 492.

<sup>525</sup> ADR, 33 J 27 : compte-rendu de séance du 6 avril 1864. Extrait cité in PELLISSIER, 1996, p. 77.

<sup>526</sup> PELLISSIER, 1996, p. 20.

<sup>527</sup> PELLISSIER, 1996, p. 96.



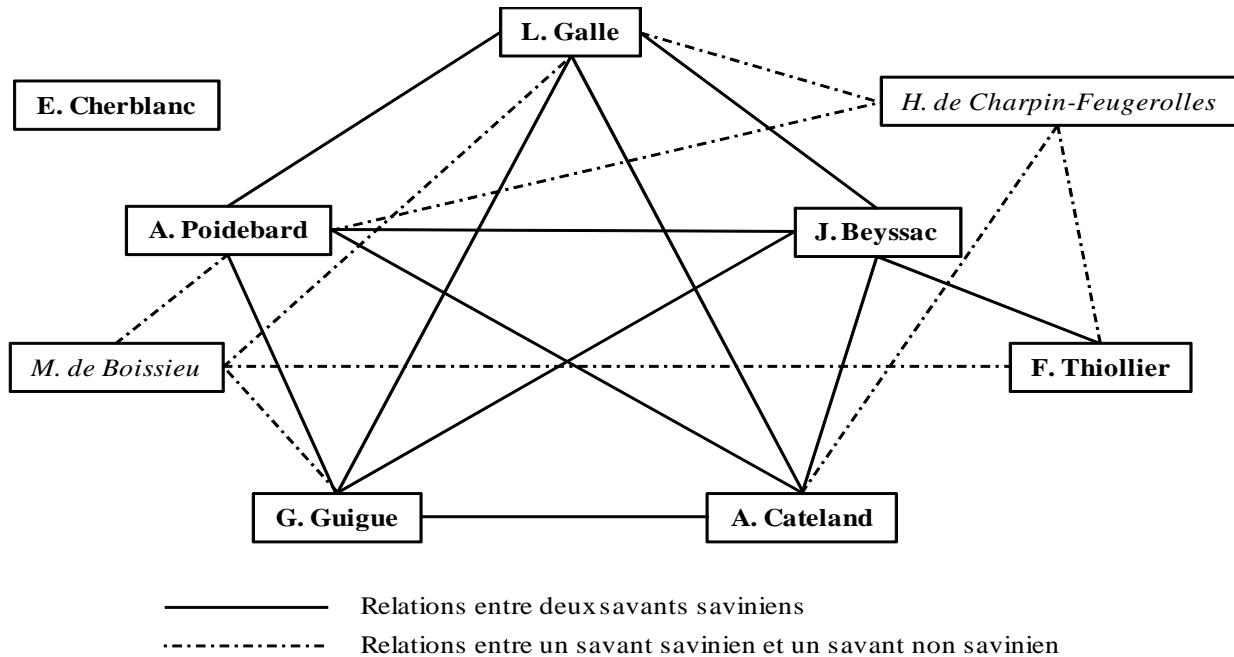
donc des groupes à taille humaine, dans lesquels les érudits sont nécessairement amenés à se côtoyer individuellement, à s'apprécier ou non, à se rapprocher en cercles plus limités mais soudés. À partir du moment où l'individu prime sur le groupe, des rapprochements peuvent être envisagés entre plusieurs savants appartenant à une ou plusieurs sociétés, mais ne se fréquentant pas nécessairement dans un même noyau associatif. Autrement dit, il est tout à fait envisageable que des échanges aient lieu entre les membres de deux sociétés pourtant rivales sur le papier. À titre d'exemple, nous pouvons citer le Groupe des pèlerins du passé, qui réunit les anciens élèves du collège Mongré, dans le but de publier des documents d'archives : parmi eux se trouvent Ferdinand Frécon, Maurice de Boissieu, Franck de Jerphanion, Léon Galle, Alexandre et William Poidebard, autant d'érudits qui appartiennent indifféremment à une ou plusieurs des cinq sociétés savantes envisagées.

Sans anticiper sur l'analyse des archives des chercheurs intéressés par Savigny, nous pouvons d'ores et déjà observer leurs liens à travers leur appartenance à l'une ou l'autre de ces sociétés. Incluant quelques personnalités éminentes en plus des chercheurs saviniens, le tableau ci-contre (figure 10) indique pour chaque érudit la liste des sociétés auxquelles il est inscrit ainsi que ses années d'adhésion. Il révèle d'emblée la multi-appartenance qui les caractérise pour la plupart : à l'exception d'Émile Cherblanc et de Félix Thiollier, tous les savants appartiennent en effet à deux, trois, voire quatre sociétés dans le cas de Jean Beyssac par exemple. Au sein d'une même société, les membres considérés ont tous en commun un intervalle de dates, à l'exception d'Hyppolite de Charpin-Feugerolles, qui meurt en 1894 sans avoir pu rencontrer Jean Beyssac, qui est élu dans sa première société en 1897. Tous les autres ont donc eu l'occasion de côtoyer les sociétaires de leur(s) groupe(s).

	<b>Académie</b>	<b>Société littéraire</b>	<b>Société d'architecture</b>	<b>Diana</b>	<b>Société des bibliophiles</b>
Bégule, L.	1902-1935	1878-1908	-	-	-
<b>Beyssac, J.</b>	1910-1929	1897-1921	-	1904-1929	1905-1914
Boissieu, M. de	1904-1933	-	-	1888-1920	1885-1914
<b>Cateland, A.</b>	-	1903-1938	?	-	-
Charpin-Feugerolles, H. de	?	1879-1894	-	1862-1894	1891-1894
<b>Cherblanc, E.</b>	-	-	-	-	-
<b>Galle, L.</b>	-	1887-1909	-	-	1885-1914
<b>Guigue, G.</b>	1905-1926	1885-1886	-	-	-
<b>Poidebard, A.</b>	1904-1925	1885-1925	-	-	1903-1914
Terrebasse, H. de	1897-1925	1887-1896	-	-	1885-1914
<b>Thiollier, F.</b>	-	-	-	1870-	-
Vachez, A.	1883-1910	1864-1910	-	-	-

**Figure 10. Les érudits à la charnière des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles : multi-appartenance aux sociétés savantes**

Les relations nouées entre les sept savants saviniens ont été également représentées dans le schéma présenté ci-dessous (figure 11). Un noyau de cinq personnes apparaît ainsi nettement : Georges Guigue, Léon Galle, Alexandre Poidebard, Amédée Cateland et Jean Beyssac se connaissent tous personnellement.



**Figure 11. Les érudits à la charnière des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles : relations entre les chercheurs saviniens d'après leur appartenance aux sociétés savantes régionales**

Deux érudits semblent plus à l'écart. Félix Thiollier, seulement affilié à la Société historique et archéologique du Forez, n'a de relations directes qu'avec Jean Beyssac, mais possède en revanche au moins deux autres intermédiaires pouvant le mettre en relation avec les quatre autres érudits. Il est en effet très probable que Maurice de Boissieu ou Hyppolite de Charpin-Feugerolles aient, sinon provoqué une rencontre entre ces derniers, du moins communiqué avec eux au sujet de leurs travaux respectifs. Au final, seul Émile Cherblanc, qui n'appartient à aucune des sociétés citées, semble véritablement isolé.

À la charnière des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, l'environnement culturel est donc clairement propice à la recherche historique et archéologique ; mais le milieu de l'érudition lyonnaise semble méfiant, voire hostile, envers les savants étrangers à la région. Replié sur lui-même, il constitue néanmoins pour ses membres un formidable tremplin relationnel, sans doute favorable à des collaborations scientifiques.

### 3. Un réseau de savants autour de l'abbaye de Savigny ?

---

Le silence relatif qui entoure les édifices de l'abbaye de Savigny à cette époque ne peut assurément pas s'expliquer par un désintérêt régional pour le passé. La question initialement posée doit donc être retournée : plutôt que de se demander pourquoi une majorité d'érudits dédaigne cet établissement, il faut s'interroger sur les raisons qui poussent une minorité à rouvrir son dossier. La réponse n'est guère difficile à trouver pour les historiens que sont Georges Guigue et Jean Beyssac. À l'heure où les services d'archives s'organisent, où les premiers archivistes classent les séries anciennes, le riche fonds de l'abbaye de Savigny, redécouvert par Jean-Prosper Gauthier (1848-1877) – qui n'avait pas oublié d'en faire profiter Auguste Bernard – attire inévitablement la curiosité d'un archiviste qui en a la garde et de celui qui, par ses qualités de paléographe et sa modestie, a réussi à gagner son amitié<sup>528</sup>. Par leur présence, incessante pour l'un, très fréquente pour l'autre, ces deux hommes ont alors, presque à portée de main, ces manuscrits qui font – toujours – la richesse de ce fonds. Émile Cherblanc est dans la même situation dans la mesure où, sans travailler à Tarare, il n'aurait pas eu connaissance de l'építaphe de l'abbé Milon et n'aurait pas porté d'intérêt à l'abbaye de Savigny. En revanche, pourquoi Félix Thiollier, Alexandre Poidebard, Léon Galle ou Amédée Cateland se sont-ils intéressés à un site, dont la réputation de pauvreté archéologique n'est déjà plus à faire à l'aube du XX<sup>e</sup> siècle ? Comment ont-ils réussi à identifier les vestiges des bâtiments monastiques, à produire les premières études archéologiques du site ? Intriguée par ces questionnements, nous avons alors décidé de consacrer quelques recherches supplémentaires à ces savants. Après l'étude des sociétés savantes, qui a permis de mettre en évidence leurs relations, directes ou indirectes, la consultation de leurs notices nécrologiques et/ou de leurs archives personnelles a apporté de nouvelles données, qui se centralisent autour d'un personnage emblématique.

Léon Galle possède une importance particulière dans l'historiographie de l'abbaye de Savigny. Il est le premier – et le seul avant la fin du XX<sup>e</sup> siècle – à aborder ses bâtiments monastiques par le biais de l'archéologie. Il semble aussi occuper une position centrale au sein de ce petit cercle d'érudits. Catherine Pellissier cite la relation qui l'unit à Georges Guigue comme un exemple des « fidèles et solides amitiés » nées des échanges culturels<sup>529</sup>. De plus, Denis Galindo rappelle qu'il a lui-même choisi Jean Beyssac pour exécuteur testamentaire, ce qui prouve indubitablement l'amitié et la confiance qu'il lui témoignait. En outre, c'est Jean Beyssac qui signe son éloge funèbre, non pas par obligation liée à ces fonctions, mais simplement par amitié. Dans cette documentation publiée, n'apparaît en revanche aucun indice de relations privilégiées entre Léon Galle et Félix

<sup>528</sup> Voir *supra* : partie I, chapitre II, 3.2.2.

<sup>529</sup> PELLISSIER, 1993, p. 958.

Thiollier ou Amédée Cateland<sup>530</sup>. Parmi les érudits considérés, Léon Galle est aussi le seul à avoir transmis aux Archives départementales du Rhône l'intégralité de ses archives personnelles et la plus grande partie de sa bibliothèque. Catherine Pellissier et Denis Galindo ont d'ailleurs partiellement exploité cette documentation exceptionnelle pour mener à bien leurs thèses respectives. En revanche, le fonds relatif à Savigny est inédit. Il permet d'appréhender le savant dans son milieu et ses travaux, autrement que par les écrits officiels. Si la conservation de ses seules archives génère inévitablement une vision partielle de ce groupe de savants, Léon Galle semble bien y occuper une place particulière. Peut-être faut-il y voir une conséquence de sa maladie, qui doit inciter ses confrères à venir le voir ? En les accueillant, collectivement mais aussi individuellement, chez lui, en montrant ses faiblesses et en s'intéressant à leurs propres affaires, il a sans nul doute la possibilité de nouer avec chacun d'eux des relations beaucoup plus personnelles que celles qui unissent des savants qui se côtoient en groupe. Sa personnalité gaie et enjouée ne peut que renforcer la sympathie unanime qu'il semble avoir inspirée à ses contemporains, semble-t-il souvent invités à partager sa table.

### 3.1. Léon Galle et Alexandre Poidebard : une passion partagée

Ces deux hommes, qui fréquentent les mêmes cercles de sociabilité, apparaissent dans les publications officielles comme deux amis proches. Alexandre Poidebard signe ainsi, à la fin de la Grande Guerre, un éloge révélateur à la mémoire de son confrère, décédé en 1914<sup>531</sup>. Dix ans plus tard, ses biographes insistent sur l'amitié qui l'unissait à Léon Galle.

Maurice de Boissieu évoque par exemple un « ami disparu » à qui il consacre « quelques pages délicates »<sup>532</sup>. Joseph Buche retient quant à lui deux anecdotes qui montrent la réciprocité de cette amitié : le désistement de Léon Galle à l'Académie de Lyon en faveur de son ami, nouvellement bibliophile, et les visites fréquentes d'Alexandre Poidebard à son ami alité<sup>533</sup>. Deux lettres (annexe B 12), retrouvées dans la correspondance du président de la Société des bibliophiles, atteste en effet du caractère tout à fait banal de ces visites sans cérémonie : le mardi 12 novembre 1901, Alexandre Poidebard l'informe de sa venue le jeudi suivant, avant de modifier, le lendemain, son heure d'arrivée<sup>534</sup>.

Nous avons déjà mentionné l'attrait pour les excursions archéologiques que ce dernier attribuait à son ami (annexe A 1.6). Dans l'extrait suivant, Alexandre Poidebard illustre son goût pour l'archéologie avec l'exemple de son étude sur la chapelle Saint-Léger de Savigny.

<sup>530</sup> BEYSSAC, 1914 ? éloge L. Galle

<sup>531</sup> POIDEBARD, 1918.

<sup>532</sup> BOISSIEU, 1926, p. 17.

<sup>533</sup> BUCHE, 1925, p. 5.

<sup>534</sup> ADR, fds Galle, ms 28, fol. 12-14 ; voir annexe B 12.1.

Ayant eu ainsi l'occasion, il y a une trentaine d'années, de visiter ce qui reste de la riche abbaye de Savigny-en-Lyonnais, il en rapporta les éléments d'une étude sur une ancienne chapelle presque ignorée jusque-là. Savigny fut toujours un lieu de pèlerinage pour les Lyonnais épris du passé. Rien de plus connu que son histoire et sa description. Et cependant il restait encore quelque chose à trouver.<sup>535</sup>

La rhétorique employée à la fin du deuxième paragraphe ajoute encore à l'image flatteuse qu'il souhaite donner de son ami, capable de découvrir l'édifice primitif et insoupçonné d'un site prétendument connu. Mais au-delà de cette flatterie somme toute logique dans un éloge funèbre, il convient de noter que l'auteur attribue à Léon Galle tout le mérite de cette découverte majeure, de l'invention de cette chapelle oubliée de tous. Plusieurs indices tendent pourtant à prouver qu'Alexandre Poidebard a connu Savigny – et la chapelle Saint-Léger – le premier et qu'il a partagé sa découverte avec Léon Galle. La lettre du 12 novembre, déjà mentionnée, est à ce sujet tout à fait significative :

Je vous dirai ce que je sais sur la chapelle de Savigny : c'est peu de choses. (...) Vous êtes dans le vrai en lui assignant une date antérieure à l'époque romane. Steyert à qui j'ai montré, il y a plusieurs années, une photographie du chapiteau, croit que le monument est carolingien.<sup>536</sup>

Si la première phrase de cette citation montre, qu'au moment où Léon Galle travaille sur son article, Alexandre Poidebard a toujours des données à lui apprendre sur l'abbaye, la seconde suggère qu'il s'est intéressé à la chapelle bien avant lui, en s'interrogeant déjà sur sa datation. Dans son éloge funèbre, il relate la découverte de ce petit monument en mentionnant la visite de son ami à Savigny, environ trente ans plus tôt, soit vers 1888. Or, dans les papiers personnels de Léon Galle se trouve un petit carnet de notes, rédigé en 1890, et intitulé « Promenade à Sain-Bel et Savigny. 15 octobre 1890, avec George et Alexandre Poidebard » (annexe C 21). Autrement dit, même si par délicatesse il gomme le rôle qu'il a lui-même joué, Alexandre Poidebard était bien présent lorsque Léon Galle a repéré cet édifice savinien.

(...) à coté, il y a un petit caveau, qui n'est autre qu'un ancien caveau funéraire. La tradition a gardé la place de la grande église, qui est occupée aujourd'hui par des jardins. Alexandre Poidebard prépare un travail sur Savigny ; il y est venu plusieurs fois. Dans notre promenade, il avait à la main le calque d'un plan de l'abbaye de Savigny et de ses dépendances, (...).<sup>537</sup>

Cet extrait des notes de Léon Galle prouve enfin l'antériorité des travaux d'Alexandre Poidebard, qui travaillait à sa publication sur le registre des délibérations municipales au moment de cette visite et qui est, à n'en pas douter, à l'origine de la présence de son ami à Savigny.

Soulignant lui-même l'attrait de Léon Galle pour les excursions archéologiques, qui lui fournissaient matière à réflexion pour les périodes contraintes par sa maladie, Alexandre Poidebard partage donc volontairement ses découvertes avec lui. Dans le cas de Savigny, il a déjà repéré des vestiges dans le village, et plus historien qu'archéologue, il a sans doute estimé que l'étude de la chapelle gagnerait à être réalisée par son ami archéologue.

<sup>535</sup> POIDEBARD, 1918, p. 16.

<sup>536</sup> ADR, fds Galle, ms 28, fol. 12-14 ; voir annexe B 12.1.

<sup>537</sup> ADR, fds Galle, ms 28, fol. 47 ; voir annexe C 19.

### 3.2. Félix Thiollier : une découverte solitaire

Dans le même temps, Félix Thiollier, qui ne fréquente pas les mêmes sociétés savantes que les deux confrères précédents, travaille également sur l'abbaye de Savigny, plus précisément sur ses vestiges sculptés attribuables à l'époque romane. Nous avons déjà souligné l'attrait de Félix Thiollier pour les excursions archéologiques, qui lui permettent tout à la fois de nourrir ses connaissances sur l'histoire de l'art régional et de documenter, par le biais du dessin ou de la photographie, des édifices souvent méconnus<sup>538</sup>. Se pourrait-il que, lors de ses pérégrinations dans le petit village de Savigny, Félix Thiollier ait rencontré Léon Galle et Alexandre Poidebard, ou tout au moins ce dernier ? À l'heure actuelle, il n'est pas possible de se prononcer. Tout au plus pouvons-nous observer que ces trois savants ont très certainement été abordés par les mêmes Savignois, qui, en cette fin de XIX<sup>e</sup> siècle, font commerce de certaines pièces sculptées. Ont-il pour autant entendu parler de leurs travaux réciproques dès l'époque de leur réalisation ? C'est plausible, mais totalement incertain.

Dans l'éloge particulièrement fécond qu'il lui consacre en 1917, Sébastien Mulsant attribue par ailleurs à Félix Thiollier deux traits de caractère particuliers : la mélancolie, qui tourne parfois à la dépression, et la persévérance. Il décrit ainsi avec insistance l'environnement culturel quasiment inexistant à Saint-Étienne, où grandit Félix Thiollier et où « l'atmosphère, obscurcie par les fumées des forges et les poussières des mines, n'incitait pas au travail spéculatif. » Par contraste, il peut ainsi louer la force de caractère qui lui a permis d'aller au bout de sa passion :

En somme, les lettres et les arts à Saint-Etienne, ville de commerce, habitée par de braves gens, étaient relégués au second plan. Félix Thiollier eut donc un véritable mérite à poursuivre ses études artistiques et à vivre d'une vie intellectuelle, en marge de sa vie industrielle.<sup>539</sup>

De cette biographie se dégage un travailleur souvent solitaire, qui ne semble guère se tourner vers les érudits régionaux, mais bien plus vers les professionnels français de l'histoire de l'art ou de l'archéologie. S'il n'est pas allé à Savigny par hasard, mais plutôt parce qu'il avait lu les travaux d'Auguste Bernard, affilié avant lui à la Diana, Félix Thiollier a vraisemblablement mené son enquête sur les sculptures saviniennes en solitaire. C'est certainement par la lecture des travaux de ses prédécesseurs qu'il s'est persuadé de la destruction totale du site : nous avons en effet déjà cité un extrait de son article dans lequel il s'étonne que les historiens de l'abbaye n'aient transmis qu'une vision partielle du site, en ignorant totalement les vestiges sculptés (annexe C 22).

<sup>538</sup> Voir *supra* : partie I, chapitre III,

<sup>539</sup> MULSANT, 1917, p. 33-39.

### 3.3. Léon Galle et Amédée Cateland : de la collaboration à l'amitié

Mis sur la piste de l'abbaye de Savigny dès les années 1890, Léon Galle ne publie son article sur la chapelle Saint-Léger qu'en 1902, après un intervalle de douze ans, non documenté par ses archives personnelles. Sont-ce sa maladie ou ses autres obligations érudites qui expliquent la longue durée de cette période d'inactivité ? Là encore, l'absence d'informations ne permet pas de trancher véritablement. Néanmoins, sur la base des allégations d'Alexandre Poidebard<sup>540</sup>, il est permis de supposer que Léon Galle a gardé l'abbaye de Savigny en tête pendant toutes ces années, attendant les conditions favorables à la réalisation de sa monographie sur la chapelle Saint-Léger.

Son dossier sur Savigny, comprenant, en plus du récit de la promenade, des lettres et des notes essentiellement datées des années 1901 et 1902, montre à quel point la rencontre d'un seul homme a pu être déterminante à cet égard. Malgré le faible nombre d'occurrences le concernant, Amédée Cateland apparaît nettement comme un collaborateur indispensable, qui deviendra au fil du temps un véritable ami. Ce Savignois passionné d'archéologie apparaît pour la première fois dans la lettre d'une tierce personne. Le 7 janvier 1902, en réponse à Léon Galle, qui l'interrogeait sur la durée nécessaire à la reproduction du plan conservé aux Archives départementales du Rhône<sup>541</sup>, Georges Guigue, écrit à Léon Galle : « Pour le plan de Savigny, votre jeune architecte a bien une bonne journée de travail. » (annexe B 13)<sup>542</sup> Même si l'archiviste ne nomme pas l'architecte, le doute n'est pas permis sur son identité. En effet, Amédée Cateland adresse vingt jours plus tard une facture pour des travaux effectués sur l'abbaye de Savigny, parmi lesquels le « calque aux Archives départementales d'un plan de Savigny »<sup>543</sup>. Le plan considéré (planche A 3.7) figure d'ailleurs au folio 65 du dossier dépouillé.

À partir des deux factures conservées (annexe B 17), nous pouvons dresser une liste minimale des opérations dont Léon Galle a chargé Amédée Cateland au cours de cet hiver 1901-1902, dans le cadre de l'étude de la chapelle Saint-Léger. Outre la reproduction du plan déjà mentionnée, l'architecte employé pour l'occasion s'est livré à trois types de travaux : analyse et relevé des maçonneries de la chapelle, mise au net des dessins et photographies du monument, principalement des chapiteaux. Il perçoit alors une rémunération totale de 146 francs<sup>544</sup>. Amédée Cateland réalise donc le travail de terrain pour Léon Galle, qui pratique ainsi une « archéologie de cabinet » moins dicté par une conception intellectuelle de la discipline que par les impératifs de la maladie<sup>545</sup>.

<sup>540</sup> Voir *supra* : partie I, chapitre III, 3.1.

<sup>541</sup> ADR, 2 Pl 196.

<sup>542</sup> ADR, fds Galle, ms 28, fol. 19.

<sup>543</sup> ADR, fds Galle, ms 28, fol. 80; voir annexe B 17.2.

<sup>544</sup> ADR, fds Galle, ms 28, fol. 77-78 et 80; voir annexes B 17.1 et B 17.2.

<sup>545</sup> Voir *supra* : partie I, chapitre III, 3.1.

Toutes les lettres le mentionnant sont malheureusement muettes sur l'origine de leur collaboration. Où et quand ces deux érudits se sont-ils rencontrés et ont-ils formé le projet de travailler ensemble sur l'abbaye de Savigny ? L'intervalle de douze ans qui s'écoule entre le moment où Léon Galle visite le site et celui où il publie sa monographie semble écarter l'hypothèse d'une rencontre à Savigny même. Dans ces toutes premières années du XX<sup>e</sup> siècle, Amédée Cateland est au début de sa carrière : pendant l'hiver 1901-1902, au moment même où il effectue les travaux sur la chapelle Saint-Léger, il travaille personnellement sur l'abbaye de l'Île-Barbe<sup>546</sup>, dans le cadre d'un concours d'archéologie initié par la Société académique d'architecture<sup>547</sup>. Son succès au concours lui vaudra quelques mois plus tard la reconnaissance de ses pairs. Mais, dans cette phase préparatoire, il collabore déjà avec Léon Galle, qui a une vision suffisamment positive de ses capacités pour lui confier des tâches indispensables à sa propre réflexion intellectuelle. Dans le cercle réduit des érudits lyonnais, Léon Galle a très certainement rencontré Amédée Cateland quelques mois auparavant, au moins à l'occasion de la présentation de son étude sur l'église Saint-Paul de Lyon, en 1899. A-t-il été plus clairvoyant que ses confrères en entrevoyant tout de suite ses qualités de dessinateur ? Ou a-t-il été séduit par l'aubaine que constituait pour lui la connaissance d'un architecte, qui, à défaut d'être originaire de Savigny, n'en était pas moins implanté durablement dans ce village ? De fait, la rencontre d'Amédée Cateland a été décisive : condition essentielle à la réalisation d'une monographie à laquelle Léon Galle songeait sans doute depuis longtemps, elle a peut être aussi ouvert des portes à Savigny chez des habitants sans doute plus enclins à laisser travailler chez eux des gens connus que des savants extérieurs au village.

Une lettre, plus tardive, permet enfin de constater l'évolution de leurs relations : le 24 août 1904, Amédée Cateland fait réponse à Léon Galle au sujet d'une proposition d'achat qu'il était chargé de faire au curé de la paroisse de Savigny pour une statue de Vierge à l'enfant (annexe B 17). Il s'adresse à deux reprises à son correspondant comme à son « cher ami » et évoque également « le plaisir » qu'il aura à lui rendre visite prochainement. En l'espace de deux ans, ces deux hommes ont vraisemblablement noué des liens d'amitié, qui doivent sans doute beaucoup à leur passion commune pour l'archéologie et l'abbaye de Savigny.

### 3.4. Un réseau autour de Léon Galle

Les archives personnelles de cet érudit permettent également de caractériser ses méthodes de travail. « Archéologue de cabinet » par obligation, Léon Galle est contraint à réfléchir chez lui à partir de documents de travail réalisés par un autre. Il a consciencieusement classé ses papiers concernant Savigny dans un dossier spécifique, que nous avons entièrement dépouillé, sous la forme d'un tableau récapitulatif qui permet d'analyser son contenu (annexe B 8). Sur les cent

<sup>546</sup> DUFIEUX, 1999.

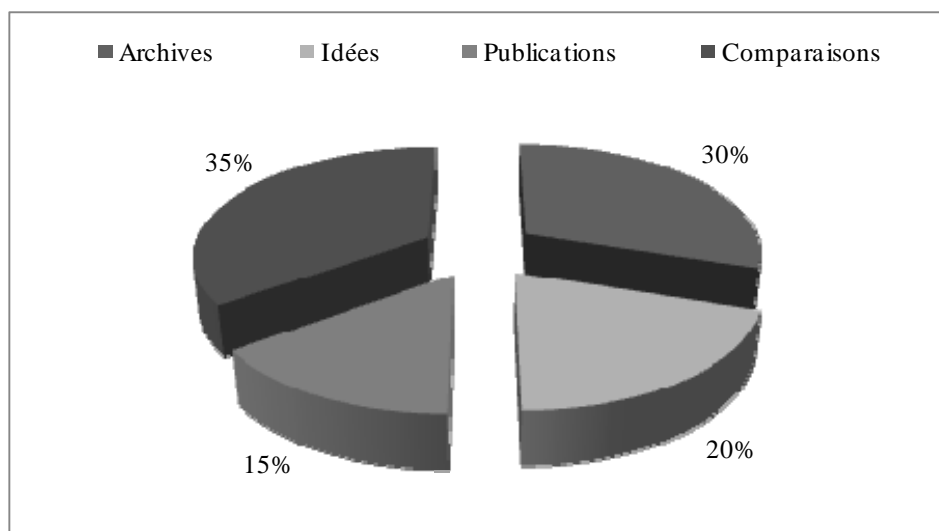
<sup>547</sup> CATELAND, 1936, p. 18.



quarante-neuf folios ainsi réunis doivent être retranchés les quatre intercalaires qui portent les titres de sous-dossier – « Savigny » (fol. 1), « Bonnepart » (fol. 61), « Architecture » (fol. 79) et « Histoire » (fol. 118) – titres souvent peu en rapport avec le contenu effectif des sous-dossiers<sup>548</sup>. Les cent quarante-cinq folios restants se répartissent en trois catégories inégales : les illustrations (11 folios), qui sont pour la plupart imputables à Amédée Cateland dans le cadre de son travail pour Léon Galle<sup>549</sup>, les brouillons (89 folios) et les lettres (45 folios). Il est intéressant d’analyser le contenu de ces deux derniers groupes, qui laissent apparaître un savant rigoureux dans son organisation et obsédé par certaines problématiques.

### 3.4.1. Les feuilles de brouillon

Au nombre de quarante, les brouillons se divisent eux-mêmes en quatre groupes, légèrement déséquilibrés (figure 12). Ils sont récapitulés sous forme d’un tableau indiquant l’auteur et le type d’idées formulées (annexe B 9).



**Figure 12. Dossier « Savigny » de L. Galle : répartition des brouillons en fonction de leur contenu**

#### 3.4.1.1. Notes sur les archives

Le premier rassemble treize brouillons relatifs aux documents d’archives sur lesquels s’appuie Léon Galle : trois d’entre eux sont des messages probablement adressés à Georges Guigue, archiviste du Rhône, dans le but d’obtenir des renseignements précis sur une pièce particulière<sup>550</sup>. Ainsi, au folio 53, se trouve une liste de deux questions-réponses, rédigées par ces deux mains

<sup>548</sup> Ainsi le dossier « Bonnepart », du nom d’un des propriétaires de la chapelle Saint-Léger, comporte-t-il les pièces suivantes : notes sur des ouvrages de Péricaud ou Lenoir entre autres, calque du plan des archives départementales (2 Pl 196), reproductions d’un sceau de l’abbaye, photographies de la Vierge de Savigny, photographies et dessin de la chapelle, factures adressées à L. Galle par A. Cateland et notes généalogiques sur les familles Bonnepart et Garcin.

<sup>549</sup> ADR, fds Galle, ms 28, fol. 65-69 et 71-76.

<sup>550</sup> ADR, fds Galle, ms 28, fol. 53, 55 et 57.

successives, qui témoigne sans doute du besoin de l'auteur de finaliser ses notes de bas de page avant de rendre son manuscrit corrigé...<sup>551</sup>.

Quatre autres brouillons sont des copies, parfois annotées, de documents d'archives issus du fonds de Savigny aux Archives du Rhône. Y figurent la notice historique de François de Furnillon Butery<sup>552</sup>, la supplique adressée à l'archevêque Antoine Malvin de Montazet en 1792 par les habitants de Savigny qui souhaitent conserver l'église Notre-Dame<sup>553</sup> et des actes de ventes de maisons situées dans l'emprise de l'abbaye<sup>554</sup>. Si la première copie peut être attribuée à Léon Galle lui-même, les autres sont probablement dues à son ami Georges Guigue. Les cinq derniers brouillons correspondent enfin à des copies de lettres<sup>555</sup> conservées par Auguste Bernard, qui ont permis à Lorène Cellard de retrouver la trace de la correspondance de ce dernier, dont la bibliothèque de Saint-Étienne avait elle-même perdu le souvenir. Ils doivent être mis en relation avec les lettres échangées entre Léon Galle et le personnel de cette bibliothèque, lettres qui nous informent que le premier avait chargé un certain J. Maissiat de recopier les « passages se rapportant aux monuments de Savigny : description historique de ces monuments. »<sup>556</sup>

#### 3.4.1.2. Notes personnelles

Le deuxième groupe est constitué de neuf brouillons, de taille et d'intérêt très variables. La pièce la plus intéressante est assurément le récit de la promenade réalisée à Savigny par Léon Galle et les cousins Poidebard, dans lequel l'érudit décrit les vestiges qu'il a alors pu visiter sur les lieux (annexe C 21). Les autres brouillons sont négligés et mal écrits, mais aussi non signés. La paternité des plus courts, qui visent clairement à ne pas oublier une information fondamentale, peut sans conteste être attribuée à Léon Galle lui-même. C'est le cas du folio 135 sur lequel seuls quelques mots sont inscrits : « Charlemagne : 742 – règne 768 – *obit* 814 ».

Cinq autres brouillons, nettement plus longs que les autres, comportent quant à eux des éléments de description des maçonneries de la chapelle Saint-Léger. Le degré de précision des données suggère légitimement qu'Amédée Cateland, qui a travaillé sur le site à plusieurs reprises, pourrait en être l'auteur. Face à cette interrogation, la comparaison des écritures s'est avérée déterminante. Sur les cinq folios considérés, l'écriture, à l'encre noire ou au crayon de papier, est irrégulière et

<sup>551</sup> ADR, fds Galle, ms 28, fol. 53, 55 et 57. À titre d'exemple : « Prière de vouloir bien indiquer les cotes ou références de : 1° le plan de Savigny, copié par M. Catelan

Fonds de Savigny, plan coté n°98.

<sup>552</sup> la date de l'inventaire où se trouve la note historique de Fournillon de Butery. L'inventaire est-il de lui ? Peut-on lui attribuer même la notice ? » : fol. 53.

Voir à ce sujet : GIRY, CLÉDAT ET COVILLE, 1898, *rapport des experts*, p. 47 : « manuscrit du commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle. La notice est de Furnillon, mais non l'inventaire. (Archives du Rhône, fonds Savigny, chapitre I, en tête du fonds) ».

<sup>553</sup> ADR, fds Galle, ms 28, fol. 39-40. Cote du document original : ADR, 1 H 4.

<sup>554</sup> ADR, fds Galle, ms 28, fol. 41. Cote du document original : ADR, 1 H 26.

<sup>555</sup> ADR, fds Galle, ms 28, fol. 103-112. Cote du document original indéterminée.

<sup>556</sup> Les lettres ainsi recopiées sont toujours conservées à la bibliothèque de Saint-Étienne. En voici la liste : J. Roux à A. Bernard, le 21 février 1849, t. X, fol. 104 ; Pr. Gauthier à A. Bernard, le 15 octobre 1850, t. XI, fol. 355 ; idem, le 6 juin 1852, t. XIII, fol. 157 ; L. Coste à A. Bernard, le 24 février 1849, t. X, fol. 109-110 ; Pr. Gauthier à A. Bernard, le 19 février 1854, réf. non précisées.

<sup>556</sup> Lettre de L. Galle à J. Maissiat, le 24 janvier 1902 : ADR, ms 28, fol. 23.

tremblotante. De prime abord, elle ne ressemble guère à celle de Léon Galle, qui s'applique souvent à réaliser des lettres bien formées<sup>557</sup>. Elle possède néanmoins de nombreuses similitudes avec cette dernière : écriture penchée vers la droite, lettre « p » en attaché, longue barre du « t ». Elle se différencie en revanche de l'écriture d'Amédée Cateland, telle que nous pouvons l'observer sur certains de ses brouillons personnels, qui se caractérise par des caractères droits et fréquemment empruntés aux lettres d'imprimerie<sup>558</sup>.

Ces brouillons sont donc bien de la main de Léon Galle. Abordant des questions précises, comme l'existence d'un second niveau au-dessus de la chapelle ou la contemporanéité entre la porte d'accès et les maçonneries, ils sont composés de quelques phrases, souvent courtes et parfois inachevées. Prenons l'exemple de deux séries de notes (annexe B 10). Le contenu du folio 59 fait écho à un brouillon de travail retrouvé dans le fonds Cateland du Musée Gadagne. Léon Galle y pose en effet une hypothèse sur le niveau de sol primitif de la chapelle : « Le sol primitif doit être encore plus bas car il devait y avoir une plinthe à 0,15 centimètres environ sous la base. » Or, Amédée Cateland décrit sur son propre brouillon les résultats d'investigations plus poussées qu'il a réalisées dans le sous-sol de la chapelle et qui pourraient trouver leur origine dans cette interrogation. À la lecture de ces deux citations, nous pouvons légitimement envisager des échanges de questions et de résultats entre ces deux hommes.

Allège sous les colonnes, longeante, hauteur de la base, pierre haute d'environ 48 de h. À ~~0,20~~ A 0,30 de l'assise sous la base apparaît un sol en pierres de rivière ; au dessus de ce sol de cailloux, sorte de terre marin, et, au dessus, couche de mortier sans dallage correspondant au dessus de l'allège.<sup>559</sup>

Sur un autre brouillon, Léon Galle s'interroge au sujet de la datation de la chapelle, qui le préoccupe beaucoup (annexe B 10). Il aimerait voir dans les chapiteaux une origine ancienne, c'est-à-dire antérieure à l'époque romane, mais reste perturbé par les vestiges d'une coupole sur trompes au dernier niveau du bâtiment.

Origine antérieure au XI<sup>e</sup> siècle.

J'en doute, à moins qu'on ne puisse établir que l'étage voûté sur trompes à la partie supérieure est une addition à la construction primitive.

Il faudrait également avoir une photographie de l'arc à claveaux de pierre alternant avec des briques et qui peut fournir une précieuse indication s'il fait vraiment corps avec le reste.<sup>560</sup>

Les questions ici soulevées de l'éventuelle postériorité de la coupole ou de la contemporanéité de la porte d'accès avec le premier niveau montrent que Léon Galle a conscience des limites des comparaisons stylistiques et de la nécessité d'établir une chronologie relative. Le fait mérite d'être souligné tant les archéologues des monuments sont peu nombreux, en ce début de XX<sup>e</sup> siècle, à s'intéresser aux principes de la stratigraphie.

<sup>557</sup> Voir : annexe B 20.1 et B 20.3.

<sup>558</sup> Voir : annexe B 20.5 et B 20.6.

<sup>559</sup> ADR, fds Galle, ms 28, fol. 59. Voir aussi : Musée historique de Lyon-Hôtel Gadagne, fonds non inventorié (annexe G 4.7).

<sup>560</sup> ADR, fds Galle, ms 28, fol. 60.

### 3.4.1.3. Recherches historiographiques

Le troisième groupe comporte six brouillons, plus ou moins longs, sur lesquels Léon Galle a recopié des extraits de publications antérieures sur l'abbaye de Savigny. Il compile en particulier toutes les descriptions des églises ou des bâtiments monastiques, afin de les comparer avec ce qu'il a pu observer sur le site. Sont ainsi citées et/ou commentées, aux folios 126-132 et 136, les descriptions de l'*Almanach du Lyonnais*, et de Jean Roux, Auguste Bernard, Théodore Ogier et Henri Forest<sup>561</sup>. À la fin de l'extrait attribué à ce dernier auteur, Léon Galle écrit par exemple :

M. Forest a fait cette description d'après des pièces et plan des archives. Il n'a pas vu à Savigny la petite chapelle. Il n'a pas contrôlé le plan des archives et les vestiges existants.<sup>562</sup>

Sans être nécessairement négative à l'égard d'un confrère, qui lui a peut-être personnellement fait cette confiance, cette citation prouve qu'il se méfie d'une description de monuments réalisée uniquement à partir de documents d'archives. Elle confirme que Léon Galle a dès cette époque une parfaite conscience de la nécessité de travailler sur les édifices avant de pouvoir déterminer leur morphologie et leur chronologie de construction.

La prise de notes réalisée à partir du *Cartulaire* d'Auguste Bernard est particulièrement dense<sup>563</sup>. Léon Galle tire de cet ouvrage des arguments en faveur d'une fondation de l'abbaye à l'époque carolingienne, mais aussi des extraits de documents d'archives décrivant les bâtiments ou leur devenir après la suppression du monastère et la Révolution française. Il lui emprunte aussi des données tirées des notices abbatiales de Gausmar, Badin et Dalmace. À en juger par le nombre important de notes issues de cette publication et l'absence de tout commentaire personnel, il semblerait que Léon Galle ait eu une confiance toute particulière à l'égard de l'érudit forézien, qui avait, de fait, une très bonne réputation.

### 3.4.1.4. Bibliographie

Le dernier groupe de brouillons en compte quatorze, qui se résument dans la plupart des cas à la mention d'un exemple s'accordant ou non avec ses hypothèses de datation de la chapelle. Nous disposons ainsi du *corpus*, peut-être incomplet, des ouvrages qu'il a consultés au cours de son travail sur ce lieu de culte savinien. Plusieurs références sont imprécises, ce qui rend l'identification de l'ouvrage délicate. Ainsi la note « Datissier, p. 467-468, 473 »<sup>564</sup> est-elle restée énigmatique. Léon Galle ne mentionne souvent que le nom de l'auteur, voire le titre sous une forme abrégée. Nous pouvons alors essayer d'identifier l'ouvrage, à l'aide de ses notes, ou du catalogue de sa bibliothèque, dans laquelle se trouve sans doute la majorité de ces publications. Le catalogue informatisé de la bibliothèque lyonnaise de Léon Galle, mis à notre disposition par les Archives

<sup>561</sup> *ALMANACH*, 1759 ; *ROUX*, 1844 ; *BERNARD*, 1853 a ; *OGIER*, 1860 ; *FOREST*, 1897.

<sup>562</sup> ADR, fds Galle, ms 28, fol. 126.

<sup>563</sup> ADR, fds Galle, ms 28, fol. 124, 130-132.

<sup>564</sup> ADR, fds Galle, ms 28, fol. 62.

départementales du Rhône, a été d'un secours précieux pour mener à bien ces recherches. Au total, ce sont donc dix références sur onze qui ont pu être reconnues avec plus ou moins de précision.

D'un point de vue général, ces ouvrages se divisent équitablement en deux groupes, lyonnais<sup>565</sup> (50 %) d'une part, extérieurs à la région<sup>566</sup> (50 %) d'autre part. Cette répartition équilibrée peut surprendre en regard au caractère essentiellement lyonnais qui est attribué à la bibliothèque de cet érudit, par exemple par Catherine Pellissier<sup>567</sup>. La consultation du catalogue de cette bibliothèque, rédigé par Claude Faure en 1927, montre néanmoins que cette vision est tronquée. L'auteur, archiviste du Rhône, indique en effet, dans son introduction, que le legs réalisé par Léon Galle en faveur des archives du département ne concernait que sa bibliothèque lyonnaise. Il cite le rapport, établi par Georges Guigue à la réception de la collection, en ces termes :

Après examen du contenu de ces caisses, l'archiviste conclut à la remise aux héritiers (...), 2°) des ouvrages étrangers au Fonds lyonnais, apportés par erreur (...).<sup>568</sup>

Denis Galindo confirme l'existence d'une bibliothèque non lyonnaise en s'appuyant sur l'inventaire après décès dressé le 12 novembre 1914 par Georges Tricou, notaire à Lyon : cette collection « littéraire et historique » aurait été léguée aux héritiers de Léon Galle<sup>569</sup>. D'après ce chercheur, la bibliothèque de Léon Galle se composerait précisément de huit cent quarante-cinq ouvrages généraux et de quatre mille deux cent trente-huit ouvrages lyonnais. Si ces chiffres doivent être nuancés, dans la mesure où la bibliothèque dite lyonnaise comporte des livres de références nationaux, comme ceux d'Albert Lenoir sur l'architecture monastique, ils n'en confirment pas moins une prépondérance des auteurs et des sujets régionaux, qui correspond bien à l'état d'esprit déjà évoqué de Léon Galle. Mais ils révèlent aussi l'ouverture d'esprit de ce bibliophile, qui rassemble malgré tout, dans une collection moins prestigieuse à ses yeux, mais indispensable, les ouvrages des grands auteurs nationaux, qu'il mésestime par ailleurs. D'ailleurs, Sainte-Beuve, François Guizot, Hippolyte Taine, Drumont ou Arcisse de Caumont y figuraient en bonne place<sup>570</sup>. L'image du collectionneur exclusivement porté sur les « lyonnaiseries » ne correspond donc pas à Léon Galle. Il n'est pas étonnant que ce premier archéologue de l'abbaye de Savigny ait consulté, pour sa monographie sur la chapelle Saint-Léger, des livres extérieurs à la région.

L'érudit cherche essentiellement à résoudre la question de la datation de ce petit édifice, antérieur ou non à l'époque romane. Guidé par l'archaïsme des chapiteaux et leur nette différence avec la sculpture romane de l'abbatiale, mise à l'honneur par Félix Thiollier dix ans plus tôt, Léon

<sup>565</sup> Tous les ouvrages ne sont pas identifiés avec certitude. NICOLAY ET VACHEZ, 1881 ; CHARPIN-FEUGEROLLES, GUIGUE ET STEYERT, 1889 ; BARD, 1865 ; THIOLLIER, 1898...

<sup>566</sup> Tous les ouvrages ne sont pas identifiés avec certitude : REVOIL, 1873 ; LENOIR, 1839 ; PERRAULT-BADOT, 1894...

<sup>567</sup> PELLISSIER, 1996, p. 185.

<sup>568</sup> FAURE, 1927, p. VII.

<sup>569</sup> Galindo, 2008 : inventaire aujourd'hui conservé chez les successeurs de M. George Tricou : M. Descournut et Granger, 9 rue de Constantine, Lyon.

<sup>570</sup> GALINDO, 2008.

Galle envisage une datation carolingienne, qui lui semble s'accorder avec les dates des premières mentions de l'abbaye dans les archives. Mais, à une époque où l'historiographie dominante impute aux invasions sarrasines ou hongroises la destruction de tous les édifices religieux antérieurs au XI<sup>e</sup> siècle, il est en proie aux doutes et reste obsédé par une question : peut-il subsister à Savigny un monument carolingien alors qu'il n'en existe aucun dans la région ? Il cherche alors des réponses dans la bibliographie sur trois thèmes récurrents. Dans la lignée d'Antoine Vachez et d'Henry Revoil, il s'intéresse d'abord à l'impact des invasions sur les édifices. Il accorde d'ailleurs une grande place à *L'architecture romane du midi de la France*, publiée par ce dernier auteur en 1873, arrivant avec lui à la conclusion qu'il est peu probable que tous les lieux de culte mérovingiens ou carolingiens aient été intégralement détruits :

N'est-il pas permis de se demander s'il est possible d'admettre que ces barbares, avec des engins de guerre peu formidables, tels que béliers et autres, aient pu raser de fond en comble ces édifices : comment ne pas croire plutôt qu'ils se sont bornés à des destructions partielles, telles que démolitions de voûtes, de combles, dévastation des sanctuaires, renversement d'autels, pillages de trésors...<sup>571</sup>

Si l'argumentaire repose sur une vision subjective de l'armement des envahisseurs, il va dans le sens des idées de l'archéologue.

Léon Galle cherche également à dresser une liste des caractéristiques des bâtiments antérieurs à l'époque romane. Il en trouve d'ailleurs une dans la publication d'Henry Revoil, citée ci-dessus<sup>572</sup>. Dans le même ordre d'idées, il emprunte à Eugène Viollet-le-Duc sa description des chapiteaux du premier Moyen Âge et souligne que « dans les édifices mérovingiens et carolingiens, on plaçait souvent des colonnes aux angles saillants, (...) afin de dégager et d'orne[r] ces angles (...) ». Le fait est là encore en parfaite adéquation avec son hypothèse de datation de la chapelle. Il va enfin prendre des exemples d'édifices plus ou moins régionaux et plus ou moins bien datés pour établir des comparaisons et sans doute aussi pour prouver que quelques édifices ont survécu aux désastres des invasions ! Ainsi consulte-t-il les ouvrages de Joseph Bard, Arcisse de Caumont, Félix Thiollier, André Steyert, mais aussi Albert Lenoir pour relever les datations de sites majeurs comme la chapelle d'Aix-la-Chapelle ou l'abbaye de Lorsch, plus proches, comme le baptistère de Poitiers, l'église Saint-Laurent de Grenoble, ou lyonnais, comme la crypte Saint-Blandine d'Ainay<sup>573</sup>. Il parvient même à obtenir en avant-première une exemplaire du manuscrit de Camille Enlart, alors en cours d'impression<sup>574</sup> ! À travers cette recherche bibliographique, il développe un argumentaire clairement en faveur de la datation pré-romane de la chapelle Saint-Léger. Est-il satisfait pour

<sup>571</sup> ADR, fds Galle, ms 28, fol. 90-91. Notes relevées sur l'ouvrage de REVOIL, 1873.

<sup>572</sup> Les critères déterminants pour H. Revoil sont au nombre de cinq : profils et sculptures à l'antique, petit appareil dans les maçonneries et grand appareil dans les chaînages, pierres taillées en chevron ou fougère, lettres gravées de type romain, travail en pointillé sur les maçonneries.

<sup>573</sup> Tous les ouvrages ne sont pas identifiés avec certitude. L. Galle cite pour J. Bard une publication qu'il titre « La crypte Sainte-Blandine sous l'église d'Ainay » et que nous n'avons pu trouver dans sa bibliographie. Il s'agit plus vraisemblablement d'un chapitre in BARD, 1842 (CAUMONT, 1850 ; THIOLLIER, 1898 ; CHARPIN FEUGEROLLES, GUIGUE ET STEYERT, 1889 ; LENOIR ET VAUDOYER, 1839.

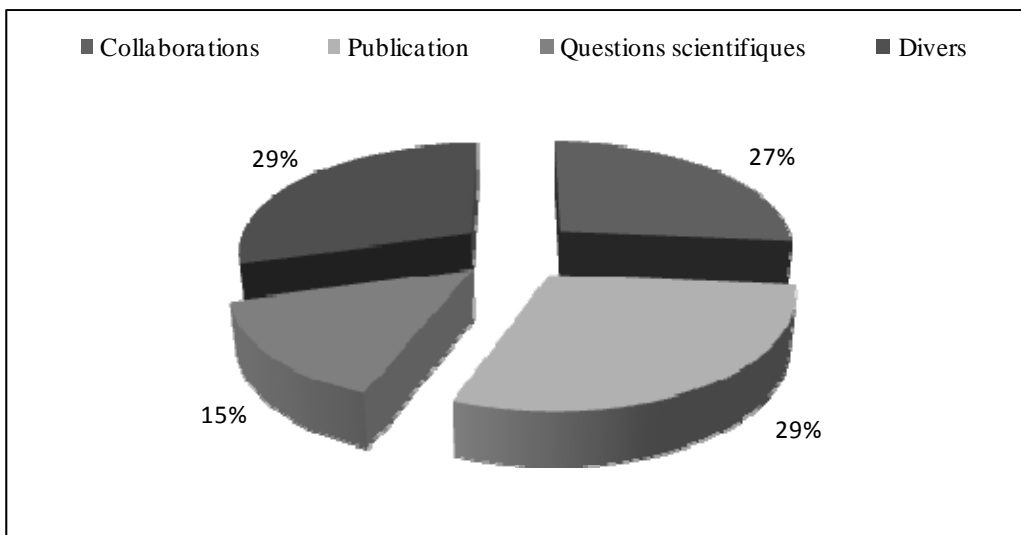
<sup>574</sup> ENLART, 1902.

autant ? Il est difficile d'en juger ; tout au plus, pouvons-nous remarquer que, dans le même temps, il s'adresse à bon nombre de savants afin d'obtenir leurs avis sur la question.

### 3.4.2. La correspondance

L'analyse de la correspondance de Léon Galle s'avère elle aussi intéressante à plus d'un titre. Occupant quarante-cinq folios dans le dossier « Savigny », ces lettres sont au nombre de trente-quatre pour un total de dix-huit correspondants, pour la plupart issus du milieu érudit régional.

En fonction de leur contenu, elles peuvent, comme les brouillons, être classées en quatre catégories presque égales : lettres officielles au sujet de sa notice sur la chapelle Saint-Léger, instructions et comptes-rendus échangés avec ses collaborateurs, discussions scientifiques relatives à la datation de cette chapelle et questions diverses (figure 13). Nous renvoyons au tableau de dépouillement de cette correspondance (annexe B 11).



**Figure 13. Dossier « Savigny » de L. Galle : répartition des lettres en fonction de leur contenu**

Le groupe des lettres diverses aborde des sujets d'intérêt variable. Une lettre revêt néanmoins une importance particulière (annexe B 16) : le 16 juillet 1902, Nicolas Sage, notaire à l'Arbresle et possessionné à Savigny, écrit à Léon Galle pour répondre à ses questions concernant le cartulaire de Savigny et la Vierge noire<sup>575</sup>. Si elle n'apporte aucun renseignement fondamental, elle témoigne malgré tout de l'investissement dans son travail de Léon Galle, qui n'hésite pas à contacter des habitants de Savigny pour les besoins de ses travaux.

#### 3.4.2.1. Publication de la notice sur la chapelle Saint-Léger

Dans cette catégorie, neuf lettres sont attribuables à quatre correspondants étrangers à la région. Elles permettent essentiellement d'étudier les conditions de la parution de l'article de Léon Galle

<sup>575</sup> ADR, fds Galle, ms 28, fol. 36.

sur la chapelle Saint-Léger dans le *Bulletin* du Congrès des sociétés savantes. Seul Léo Olschki fait exception, en évoquant dans ses deux missives la possibilité pour le bibliophile lyonnais de publier certaines de ses notices dans sa propre revue italienne *La bibliofilia*.

Les trois autres appartiennent tous, à des échelons divers, au Ministère de l'Instruction publique et de l'enseignement supérieur, chargé d'organiser le Congrès annuel et de gérer la publication du *Bulletin*. Léon Galle est en contact avec eux dès le moment où il propose sa communication pour le Congrès de 1902, qui s'est tenu à Paris du 1<sup>er</sup> au 5 avril. Il reçoit alors des nouvelles et des instructions assez régulièrement, en amont et en aval de l'événement. Ainsi Raoul de Saint-Arroman l'informe-t-il, le 29 février 1902, que sa conférence « Une ancienne chapelle de l'abbaye de Savigny en Lyonnais » a été acceptée et qu'il devra par conséquent en donner lecture devant le président de la section Archéologie du comité. L. Hiaud lui apprend le 25 avril 1902 qu'elle sera également incluse dans le *Bulletin*, à condition toutefois qu'elle soit inédite, et lui demande le 27 juin suivant, de corriger les épreuves qui lui ont été envoyées sous huit jours<sup>576</sup>.

#### 3.4.2.2. Relations avec les collaborateurs

Un tableau récapitule le nombre et le contenu des lettres pour chaque expéditeur, y compris Léon Galle (annexe B 11). Parmi ces correspondants, figurent quelques personnes déjà mentionnées précédemment, entre autres ses confrères Amédée Cateland, Georges Guigue, Alexandre Poidebard ou Félix Thiollier, mais aussi Henri Forest, auteur d'une brève description de l'abbaye de Savigny dans son étude sur le prieuré de Tarare. Léon Galle échange évidemment plusieurs lettres avec ses collaborateurs directs au premier rang desquels figure Amédée Cateland, qui lui adresse entre autres deux factures pour les travaux réalisés à Savigny. Le personnel de la bibliothèque de Saint-Étienne le tient aussi régulièrement informé de l'état d'avancement des transcriptions des lettres d'Auguste Bernard, que J. Maissiat effectue pour lui. Il en ressort d'ailleurs une mésentente flagrante entre le bibliothécaire et l'employeur, qui le souligne particulièrement dans une lettre du 16 février 1902 :

Le copiste qui a suivi la correspondance d'Auguste Bernard, aux endroits que j'avais indiqués, n'a pas compris ce que je voulais et presque tout son travail m'est inutile ; il y a à peu près trois pages qui peuvent me servir.<sup>577</sup>

#### 3.4.2.3. Questionnements scientifiques

Peu fourni, le groupe des lettres abordant des « questions scientifiques » s'avère pourtant d'un intérêt crucial. Il comporte sept lettres, réunissant Léon Galle, auteur de deux messages, et cinq correspondants différents, tous sollicités au sujet de la datation de la chapelle Saint-Léger. À l'exception de Jean Virey, né à Paris, ces savants sont tous originaires de la région lyonnaise : Félix Thiollier et Joseph Déchelette viennent respectivement de Saint-Étienne et de Roanne, tandis

<sup>576</sup> ADR, fds Galle, ms 28, fol. 3-6.

<sup>577</sup> ADR, fds Galle, ms 28, fol. 28.



qu'Alexandre Poidebard et l'abbé Henri Forest sont nés à Lyon même. Ils ont également contribué au développement régional de l'histoire de l'art ou de l'archéologie du Moyen Âge. Les trois premiers ont par ailleurs acquis une notoriété qui dépasse largement le cadre régional : tourné vers les cercles parisiens, Félix Thiollier a gagné l'estime des membres éminents du Congrès des sociétés savantes. Jean Virey, diplômé de l'École des chartes avec une thèse sur l'architecture romane du diocèse de Mâcon, est devenu le spécialiste de l'archéologie médiévale bourguignonne et l'un des maîtres de l'archéologie française. Reconnu comme l'un des fondateurs de la protohistoire, Joseph Déchelette s'est d'abord intéressé à l'architecture religieuse dans la mouvance de la Société historique et archéologique du Forez<sup>578</sup>.

Le premier intérêt de cette correspondance spécifique consiste en la mobilisation par Léon Galle des savants qui pourraient l'aider. Certes, ce ne sont là que cinq correspondants ; mais ce sont tous des personnes, qui, à l'exception d'Alexandre Poidebard, vivent éloignées de Lyon et ne peuvent donc être jointes que par courrier postal. Il est très probable que Léon Galle ait sollicité bien d'autres érudits au cours des réunions de la Société des bibliophiles lyonnais ou de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon. Il met véritablement à contribution son réseau pour faire avancer ses propres questionnements.

Dans son dossier de correspondance, Léon Galle n'a gardé que le brouillon de la lettre adressée à Félix Thiollier, en date du 15 février 1902 (annexe B 14). Après lui avoir expliqué la nature de son travail, l'auteur écrit à l'historien de l'art forézien en ces termes :

Je n'ai pas osé formuler une opinion sur la date de son origine ; je n'ai pu arriver à identifier son vocable : ce doit être Notre-Dame-sous-Terre<sup>579</sup> ou Saint-Léger. Je prends la liberté de vous envoyer les photos bien médiocres des chapiteaux. Ne vous semble-t-il pas que cet archaïsme indique une origine bien reculée ? Peut-on leur attribuer une époque antérieure au XI<sup>e</sup> siècle ?<sup>580</sup>

Il n'hésite pas à lui envoyer des photos de chapiteaux, sans doute pour aiguïser sa curiosité et l'inciter à répondre. Malgré les questionnements très poussés que révèlent ses notes de travail, Léon Galle aborde ici l'archaïsme des chapiteaux, soulevant uniquement la question stylistique. Les réponses de Jean Virey et Joseph Déchelette suggèrent d'ailleurs que l'érudit présente souvent ses questions sous cet angle. Le premier d'entre eux lui adresse un message par l'intermédiaire d'un imprimeur de Mâcon parce qu'il ne peut « se prononcer sur la seule inspection des chapiteaux », mais a besoin d'examiner les plans du monument<sup>581</sup> (annexe B 18). Léon Galle s'exécute alors de bonne grâce. Le second a visiblement à cœur de lui rappeler l'importance de l'analyse du bâtiment lui-même (annexe B 19) :

<sup>578</sup> LEWUILLON, 2009, p. 3.

<sup>579</sup> L'utilisation du vocable « Notre-Dame-sous-Terre » pourrait révéler une contamination de la réflexion sur Savigny par les travaux menés sur l'église du même nom du Mont-Saint-Michel, qui attisaient alors la curiosité des spécialistes et des amateurs. Sans doute se justifie-t-elle à Savigny par la présence de remblais modernes, qui ont donné à la chapelle considérée la configuration d'un bâtiment semi-enterré.

<sup>580</sup> ADR, fds Galle, ms 28, fol. 29 ; voir annexe B 14.1.

<sup>581</sup> ADR, fds Galle, ms 28, fol. 16.

Vous voulez bien me demander mon avis sur l'âge probable de cette chapelle. La question est délicate car il n'y a guère de critères bien précis pour définir dans l'architecture romane l'époque carolingienne. Il me semble que l'appareil de construction, plus encore que les détails de sculpture, peuvent servir de points de repères chronologiques.<sup>582</sup>

Sandra Péré-Noguès, maître de conférences en histoire ancienne à l'Université Toulouse 2-Le Mirail, et Axelle Journaix, bibliothécaire au Musée de Roanne, nous ont également permis de retrouver deux lettres, envoyées par Léon Galle à Joseph Déchelette. Elles animent en effet un PCR intitulé « Archives et correspondance de Joseph Déchelette », grâce auquel toutes les lettres de l'érudit conservés à Roanne sont numérisées et mises en ligne sur internet<sup>583</sup>. Or, dans une lettre du 10 janvier 1902 (annexe B 19), Léon Galle écrit à celui qu'il considère comme l'un des spécialistes du Moyen Âge. Il est visible ici que Léon Galle désire attribuer cette chapelle à l'époque carolingienne ; mais il a également le soin de s'entourer des précautions d'usage :

Je suis dans le plus grand embarras pour assigner une date à cette construction. Remonte-t-elle à l'époque carolingienne ? Ou sommes-nous tout simplement en face d'un monument du XI<sup>e</sup> siècle ? Peut-on dire qu'il est antérieur au XI<sup>e</sup> ? Ce sont les points sur lesquels j'attire votre attention. Je n'ai pas, autour de moi, de personnes compétentes ; j'ai peur de me laisser aller à mon imagination, en attribuant à ce petit monument – à cause des chapiteaux – une origine antérieure au XI<sup>e</sup> siècle.<sup>584</sup>

Il est temps d'examiner les opinions que lui ont données les savants ainsi sollicités sur la datation de la chapelle. À l'exception de celle de l'abbé Henri Forest (annexe B 15), qui est consacrée à l'identification du lieu de culte, toutes les lettres, qu'elles soient brièvement ou longuement argumentées, contiennent en effet un avis assez tranché sur la question. Essentiellement historien, Alexandre Poidebard ne donne pas d'avis personnel, mais rapporte celui d'André Steyert, qui incline vers une datation carolingienne. Les trois autres placent au contraire la chapelle au XI<sup>e</sup> siècle. Si Jean Virey ne voit pas vraiment « d'objection sérieuse à [lui] opposer »<sup>585</sup>, Félix Thiollier et Joseph Déchelette lui fournissent des arguments à l'appui d'une datation au XI<sup>e</sup> siècle. Les deux font allusion à des chapiteaux auvergnats, stylistiquement proches de ceux de la chapelle et attribuables à cette période romane. Le protohistorien signale également l'emploi du grand appareil et l'absence de chaînages comme des contre-indications à une datation ancienne. Au total, sur les cinq personnes que contacte Léon Galle sur cette question, deux ne se prononcent pas et trois vont à l'encontre de son hypothèse. Seul Alexandre Poidebard lui confie l'avis, plus conforme au sien, émis par André Steyert quelques années auparavant. Léon Galle est sans nul doute déçu, et semble même particulièrement honteux de s'être laissé déborder par son inclinaison vers l'époque carolingienne. Dans la seconde lettre mise en ligne par le Musée de Roanne (annexe B 19), il répond en effet à Joseph Déchelette de la manière suivante :

<sup>582</sup> ADR, fds Galle, ms 28, fol. 85; voir annexe B 19.2.

<sup>583</sup> Lien URL : [www.memo-roanne.fr](http://www.memo-roanne.fr)

<sup>584</sup> Collection : M1020\_AJDL\_V18; Cote : AJDL-GALLL00201: [www.memento-roanne.fr/fr/notice.php?id=8620](http://www.memento-roanne.fr/fr/notice.php?id=8620)

Voir annexe B 19.1.

<sup>585</sup> Collection : M1020\_AJDL\_V18; Cote : AJDL-GALLL00201: [www.memento-roanne.fr/fr/notice.php?id=8620](http://www.memento-roanne.fr/fr/notice.php?id=8620)

Je sais que je suis obligé de faire mon deuil du monument carolingien que j'avais rêvé – rêvé est bien le mot, car mon attribution était basée plus sur mon imagination que sur mon étude comparative. Je présenterais mon petit mémoire sans détermination de date, me bornant à des conjonctures tournant autour du XI<sup>e</sup> siècle.<sup>586</sup>

Dans le dossier « Savigny », les deux hypothèses de datation sont donc représentées, l'une dans les notes bibliographiques relevées par l'auteur, l'autre par les lettres à lui envoyées par des spécialistes. Sans doute pris de court par cette contradiction, Léon Galle choisit finalement de publier sa monographie sur la chapelle sans se prononcer sur la question de la datation. En effet, s'il présente quelques arguments en faveur d'une datation carolingienne, il s'empresse, à l'oral comme à l'écrit, de préciser avec humilité :

Je ne voudrais pas me laisser entraîner par mon imagination. (...) Cette petite note est œuvre de curieux, bien plus que d'archéologue spécialisé par de longs travaux. Je laisse à d'autres le soin de trancher cette question.<sup>587</sup>

Présent lors de la lecture de sa communication, Eugène Lefèvre-Pontalis, alors professeur suppléant à l'École des chartes, se prononce quant à lui pour une datation au XI<sup>e</sup> siècle, à partir d'une comparaison avec la crypte Saint-Médard de Soissons. Il est suivi en cela par les auditeurs. Sa remarque est insérée au *Journal officiel*, dont Léon Galle a précieusement gardé un exemplaire, et incluse par l'auteur dans la publication définitive<sup>588</sup>.

## Conclusion

---

A l'issue de ce deuxième chapitre, les érudits intéressés par l'abbaye de Savigny au tournant du XIX<sup>e</sup> siècle sont nettement plus nombreux que ne le suggérait la bibliographie officielle. C'est justement la cohésion d'un groupe qui permet à Léon Galle de mener à bien la première monographie archéologique consacrée à l'un des sanctuaires du monastère. L'érudite a bénéficié du concours d'un architecte talentueux, Amédée Cateland, mais aussi des avis circonstanciés d'un grand nombre de savants régionaux. Il met ainsi en place une méthode de travail qui n'est pas sans rappeler celle d'Auguste Bernard quelque cinquante ans plus tôt ; mais il se démarque complètement de son prédécesseur par l'humilité dont il fait preuve vis-à-vis de ses contemporains. Les autres savants que sont par exemple Georges Guigue ou Jean Beyssac profitent aussi de cet élan vital que donne le groupe aux individus. L'union fait ici véritablement la force.

Deux arguments viennent néanmoins nuancer cette appréciation. Premièrement, Léon Galle n'a jamais réalisé la monographie de l'abbaye de Savigny qu'il avait pourtant annoncée à la fin de son article sur la chapelle Saint-Léger. N'a-t-il pas eu l'occasion de le faire entre cette publication et son

<sup>586</sup>Collection : M1020\_AJDL\_V18; Cote : AJDL-GALLL00201 : [www.memento-roanne.fr/fr/notice.php?id=8621](http://www.memento-roanne.fr/fr/notice.php?id=8621)  
Voir annexe B 19.1.

<sup>587</sup>BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE, 1902, p. 256.

<sup>588</sup>ADR, fds Galle, ms 28, fol. 9. Voir aussi : GALLE, 1902.

décès, à l'aube de la première guerre mondiale ? Deuxièmement, Amédée Cateland a réalisé beaucoup plus de travail que ce qui lui était demandé par son employeur occasionnel. En plus des nombreux plans et photographies, ses archives personnelles contiennent en effet trois volumes écrits à la main, dans lesquels il a transcrit, et partiellement traduit, le *Liber refusionum* de François II d'Albon. Contenus dans trois enveloppes distinctes, ses notes de synthèse suggèrent avec insistance que ce passionné d'archéologie envisageait lui aussi une publication générale sur l'abbaye de Savigny<sup>589</sup>. C'est donc le deuxième savant qui n'a pas mis son projet à exécution. Ces deux hommes ont-ils connu un désaccord, qui les aurait poussés à mettre de côté leurs travaux ? L'intervalle de vingt-quatre ans qui sépare des décès de Léon Galle et d'Amédée Cateland pourrait contredire cette hypothèse, mais il est vrai qu'à cette époque, ce dernier se consacrait essentiellement à l'orfèvrerie. Peut-être se sont-ils simplement sentis dépassés par l'ampleur de la tâche, ou par les difficultés nécessairement rencontrées sur un site partagé en de multiples propriétés privées ?

Au-delà de ces questions irrésolues, un contraste marqué s'impose entre l'image que tous ces érudits ont donnée de Savigny dans leurs publications et celle qu'ils ont eux-mêmes perçue. En dépeignant un site largement détruit, ces précurseurs de la recherche savinienne ont en effet conditionné les travaux ultérieurs, qui interviennent très tard dans le XX<sup>e</sup> siècle, d'une part en dissuadant les archéologues de s'intéresser à ce site, et d'autre part en privilégiant une approche historique des édifices monastiques. L'image globale qui s'impose à l'abbaye de Savigny à la lecture de leurs travaux publiés n'est en cela guère plus nuancée que cinquante ans plus tôt. Seules les collections de sculpture sortent ponctuellement de l'oubli grâce à Félix Thiollier.

---

<sup>589</sup> Voir *infra* : partie II, chapitre VI, 1.8.3.

## Chapitre IV.

Les recherches universitaires dans  
le dernier tiers du XX<sup>e</sup> siècle

---



# Introduction

---

Ce troisième chapitre, beaucoup plus court que les précédents, s'intéresse à la dernière génération de chercheurs, qui, à partir du milieu du XX<sup>e</sup> siècle, redécouvre l'abbaye de Savigny. Après avoir résumé très succinctement l'évolution de l'archéologie médiévale nationale, il replace les études saviniennes dans le contexte scientifique régional. Sans omettre de citer les ouvrages historiques, il insiste néanmoins sur les approches d'archéologie ou d'histoire de l'art.

Au cours du XX<sup>e</sup> siècle, l'archéologie française trouve enfin sa législation au terme d'un processus long et compliqué, qui commence par la création du Centre National de la Recherche Scientifique en 1939 et la promulgation des lois Carcopino<sup>590</sup>, en 1941-1942, et qui aboutit à la décentralisation administrative de l'archéologie par le biais des Services régionaux de l'archéologie, établis en 1991. Cette évolution institutionnelle s'accompagne d'une professionnalisation des archéologues<sup>591</sup>, qui, tant dans le domaine administratif – directeurs des Antiquités, puis Conservateurs régionaux – que dans le domaine scientifique tendent à se former dans les universités, désormais plus nombreuses à proposer un enseignement théorique et/ou pratique<sup>592</sup>. Le Moyen Âge demeure cependant le grand absent de ces multiples réformes. Il fait son entrée tardivement dans l'archéologie française grâce à des centres de recherche novateurs, au premier rang desquels figure évidemment le Centre de Recherches Archéologiques et Historiques Médiévales, fondé à Caen par Michel de Boüard dès 1951, ou le Laboratoire d'Archéologie Médiévale Méditerranéenne, créé à Aix-en-Provence par Gabrielle Démians d'Archimbaud en 1967. C'est dans les années 1970 que le processus s'accélère à travers les grands chantiers d'aménagements ou de réfection, réalisées dans les centres urbains de Paris, Tours ou Lyon par exemple, ou sur le tracé des autoroutes. L'archéologie devient alors préventive, avec la création en 1973 de l'Association pour les Fouilles Archéologiques Nationales, puis en 2001 de l'Institut National de Recherches en Archéologie Préventive<sup>593</sup>.

Le Moyen Âge ouvre également la voie à une nouvelle discipline, en générant à côté des opérations de fouilles traditionnelles des interventions sur les édifices en élévation<sup>594</sup>. L'archéologie du bâti, née autour de 1970, trouve son aboutissement en France dans les années 1990 avec une série de colloques scientifiques qui contribuent à sa définition<sup>595</sup>. Lyon participe pleinement à ce développement de l'archéologie médiévale sous toutes ces facettes avec une université qui génère bon nombre d'études régionales, mais qui rayonne aussi bien au-delà de la région Rhône-Alpes.

---

<sup>590</sup> La loi du 27 septembre 1941 place les fouilles archéologiques sous l'autorité de l'État. La loi du 21 janvier 1942 organise le Service archéologique, dépendant de la commission n°15 du CNRS. Voir GRAN-AYMERCIH, 1990 et SOULIER, 2003.

<sup>591</sup> SOULIER, 2003, p. 441-444 ; CHAPELOT ET GENTILI, 2010, p. 14-17.

<sup>592</sup> CHAPELOT ET GENTILI, p. 8.

<sup>593</sup> SOULIER, 2003, p. 439 et p. 448.

<sup>594</sup> SAPIN, 2010, p. 200-203.

<sup>595</sup> REVEYRON, 2011, p. 29.

L'abbaye de Savigny va heureusement bénéficier de ce nouvel élan de la recherche à travers les recherches de Denise Devos d'abord, des étudiants lyonnais de Jean-François Reynaud ou Anne Baud ensuite.

## 1. La redécouverte de l'abbaye de Savigny par Denise Devos

---

Au moment de l'avènement de la troisième génération de chercheurs saviniens, dans les années 1950, il n'existe pas encore à Lyon d'enseignement universitaire consacré aux sciences du Moyen Âge, ni de laboratoire d'archéologie médiévale. De fait, la redécouverte de l'abbaye de Savigny passe par l'histoire et l'histoire de l'art. Pierre-Roger Gaussin travaille en 1945 sur la seigneurie monastique dans le cadre de ses études universitaires<sup>596</sup>, avant d'en tirer dix ans après deux synthèses sous formes d'articles spécialisés<sup>597</sup>. Au même moment, Denise Devos commence à s'intéresser aux collections de sculptures saviniennes, qui l'occuperont, avec plus ou moins d'intensité, jusqu'aux années 1990. Au cours d'un entretien enrichissant, à Paris, en mai 2011, elle nous a transmis personnellement ses renseignements généalogiques.

Denise Devos appartient à la lignée des Cateland, famille d'architectes représentée par Amédée Cateland, largement évoqué dans le chapitre précédent<sup>598</sup>, mais aussi par son père, Joseph, et son autre oncle, Emmanuel. Grâce au mariage d'Eugène Cateland avec Jeanne Garcin, descendante de Nicolas Sage, cette famille possède en effet pendant un bon siècle l'extrémité orientale des terrains de l'ancienne abbaye. La maison dite du doyenné de Teylan, sise en face des ruines de l'église mariale, est leur maison familiale dès le dernier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle. Elle passe ensuite entre les mains de son père Joseph Cateland, puis de son frère Émile et enfin de la veuve de ce dernier. Grâce à cette propriété familiale, Denise Devos a très bien connu Savigny, en particulier le quartier de l'abbaye, dans lequel elle passait une partie de sa jeunesse. Elle y reste d'ailleurs très attachée.

Montée à Paris pour ses études supérieures, elle réalise, dans le cadre de sa formation à l'École nationale des chartes, une thèse sur l'abbaye de Savigny<sup>599</sup>, qui se concrétise deux décennies plus tard par la publication d'un article très dense, consacré aux « Sculptures de l'abbaye de Savigny-en-Lyonnais du haut Moyen Âge au XV<sup>e</sup> siècle »<sup>600</sup>. À cette époque, Denise Devos est alors en poste aux Archives nationales, où elle est chargée du classement des séries modernes. Elle ne dispose plus guère de temps pour mener à bien des recherches personnelles, mais accepte néanmoins de rendre

---

<sup>596</sup> GAUSSIN, 1945.

<sup>597</sup> GAUSSIN, 1955 a et b.

<sup>598</sup> Voir *supra* : partie I, chapitre III, 2. et 3.

<sup>599</sup> DEVOS, 1950.

<sup>600</sup> DEVOS, 1971 b.



hommage à Jean Tricou, par le biais d'un nouvel article, consacré cette fois à l'architecture savinienne<sup>601</sup>.

De son propre aveu, le travail l'a d'abord plongée dans l'embarras. Par sa formation de chartiste et d'historienne de l'art, elle n'est alors guère préparée à travailler sur les édifices monastiques saviniens, qui sont – dans le meilleur des cas – conservés à l'état de vestiges. Elle essaie de mettre en place des interventions archéologiques, mais se heurte rapidement à l'indifférence, voire à la réticence, des Savignois. Il faut dire qu'en ce début des années 1970, l'archéologie médiévale n'est guère développée. Denise Devos prend alors le parti d'étudier essentiellement les procès-verbaux de description de l'abbaye, remontant à l'époque moderne, et sur les plans des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Elle travaille également sur le terrain, mettant les vestiges en relation les uns avec les autres afin de déterminer les dimensions des églises et de certains bâtiments conventuels. Elle publie finalement un plan de l'abbaye au XV<sup>e</sup> siècle, qui s'appuie sur une hypothèse de restitution exécutée par Amédée Cateland et sur ses propres recherches. Le plan fera autorité dans le milieu archéologique pendant plus de trente ans. Malgré sa rigueur scientifique indéniable, cet article manque inévitablement de recul au moment de la confrontation entre les textes et les vestiges. Le poids de sa formation historique pèse alors trop lourd pour que l'auteur puisse s'en affranchir sans appuis archéologiques. Par ses différents travaux, Denis Devos a néanmoins permis à l'abbaye de Savigny d'entrer dans la bibliographie des historiens d'art et des archéologues. Elle marque une étape essentielle tant pour la redécouverte du site que pour l'histoire des recherches.

## 2. La vitalité de l'université lyonnaise

---

L'archéologie médiévale lyonnaise participe au mouvement national précédemment décrit : elle se développe essentiellement à partir des années 1960, par le biais de grands chantiers d'archéologie préventive. Elle est alors étroitement liée à la redécouverte des édifices chrétiens de la ville par Jean-François Reynaud, à qui de nombreux spécialistes attribuent sa paternité. Cet archéologue médiéviste bénéficie très rapidement de l'expérience de Charles Bonnet et de Hans Rudolph Sennhauser, archéologues suisses spécialistes des édifices religieux. Son action a eu une portée considérable tant pour l'archéologie régionale que nationale, qui transparaissent nettement dans les mélanges d'archéologie médiévale qui lui sont consacrés<sup>602</sup>.

Dans ce recueil collectif, Gilbert Franck, dernier président de l'Association Lyonnaise de Sauvegarde des Sites Archéologiques Médiévaux, et Jacques Lasfargues, Conservateur des Musées gallo-romains de Lyon et de Vienne, écrivent à propos de ce chercheur lyonnais :

---

<sup>601</sup> DEVOS, 1972.

<sup>602</sup> REVEYRON, PUEL ET GAILLARD, 2013.

Sans minimiser ces expériences isolées<sup>603</sup>, c'est plus tard la fouille des églises de Saint-Just par Jean-François Reynaud qui marquera la naissance et les véritables premiers pas de l'archéologie médiévale à Lyon, au début des années 1960, avec le soutien du maire de Lyon, Louis Pradel.<sup>604</sup>

Les témoignages écrits par Charles Bonnet et Marie-Félicie Pérez abondent en ce sens. Ils décrivent d'abord les premières fouilles de Jean-François Reynaud à Saint-Just, puis au groupe cathédral ou à Saint-Irénée, comme des étapes fondamentales de sa carrière. Précisons que le futur archéologue médiéviste avait d'abord envisagé de réaliser une thèse d'état sur les vitraux de la primatiale Saint-Jean-Baptiste, avant de s'orienter vers la topographie religieuse de la ville en raison des aménagements urbains qui menaçaient alors les églises paléochrétiennes<sup>605</sup>. Tous insistent également sur l'insertion de Jean-François Reynaud dans un groupe de recherche rassemblant des spécialistes de tous horizons, au nombre desquels figurent évidemment Charles Bonnet et Hans Rudolph Sennhauser, mais aussi Renée et Michel Colardelle ou René Perinetti. Dans son témoignage, Charles Bonnet met d'ailleurs l'accent sur l'ampleur des collaborations mises en place par ces chercheurs, qui se retrouvent régulièrement sur leurs sites respectifs afin d'échanger sur les méthodes d'intervention – alliant étude des élévations et du sous-sol – ou sur l'interprétation des résultats archéologiques<sup>606</sup>.

Cette large collaboration s'est également traduite par l'organisation de plusieurs manifestations d'envergure nationale ou européenne. En témoignent par exemple les séminaires de « Topographie chrétienne de la Gaule » ou le XI<sup>e</sup> Congrès d'archéologie chrétienne, qui a amené, du 21 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 1986, cinq cent participants et accompagnants de Lyon et Vienne, à Grenoble puis à Genève et Aoste. Sous la houlette de Charles Piétri et Noël Duval, respectivement professeurs d'Histoire du christianisme et d'Archéologie paléochrétienne à l'Université Paris IV-Sorbonne, et de Paul-Albert Février, professeur d'histoire ancienne à l'Université de Provence, les séances de travail en salle et les visites de chantiers se sont alternées au cours de ce congrès, favorisant les discussions relatives aux méthodes de fouille et aux résultats. C'est évidemment Jean-François Reynaud qui, pendant les premières journées, s'est chargé d'animer les visites des sites paléochrétiens de Lyon et de Vienne<sup>607</sup>.

Parallèlement à ses travaux de recherche, Jean-François Reynaud entre à l'université Lyon 2 pour assurer l'enseignement de l'histoire de l'art du Moyen Âge, qui était jusque là dispensé par un contemporainiste, Daniel Ternois. Sa carrière universitaire le conduit jusqu'au grade de professeur en 1989, trois ans après la concrétisation de sa thèse, soutenue à Paris sous la direction de Noël Duval<sup>608</sup>. À travers son enseignement et ses chantiers, le chercheur lyonnais propose alors une formation à la fois théorique et pratique à ses étudiants et doctorants, qui sont nombreux à avoir

<sup>603</sup> Les auteurs pensent ici aux fouilles de Saint-Laurent de Choulans et Saint-Irénée par A. Leroi-Gourhan au milieu du XX<sup>e</sup> siècle.

<sup>604</sup> FRANCK ET LASFARGUES, 2013, p. 23.

<sup>605</sup> PÉREZ, 2013, p. 9.

<sup>606</sup> BONNET, 2013, p. 19.

<sup>607</sup> CONGRÈS D'ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE, 1986, p. X et p. XXXVIII-XLIII.

<sup>608</sup> REYNAUD, 1986.

apporté leurs contributions scientifiques à ses mélanges. En suivant des travaux universitaires depuis la maîtrise jusqu'à la thèse, Jean-François Reynaud se trouve ainsi impliqué dans de nombreux chantiers ouverts en Rhône-Alpes ou dans les régions limitrophes : la *Maïor ecclesia* de Cluny avec Anne Baud, les cathédrales de Saint-Jean de Maurienne et de Moûtiers-en-Tarentaise avec Isabelle Parron ou les bâtiments canoniaux du Puy-en-Velay avec Emmanuelle Vernin, pour n'en citer que quelques-uns.

Comme le souligne Marie-Félicie Pérez, « une légitime filiation s'établit ainsi et laisse présager de nouvelles découvertes »<sup>609</sup>. Il est vrai que nombre des chercheurs formés par Jean-François Reynaud occupent aujourd'hui dans la région des postes importants, au sein de l'université, du Service régional de l'Archéologie, du Service Archéologique de la Ville de Lyon ou encore de l'Inrap et de la société *Archeodunum*.

### 3. Les premières recherches archéologiques sur l'abbaye de Savigny

---

L'abbaye de Savigny figure en bonne place dans les préoccupations de Jean-François Reynaud, qui suit d'ailleurs avec intérêt les travaux en cours. En quinze ans environ, il oriente cinq étudiants de maîtrise ou de D.E.A. vers cet établissement. Les sujets retenus relèvent de l'histoire de l'art ou de l'archéologie, en fonction des opportunités rencontrées sur le site. Ainsi, Pascal Bonzi et Sylvie Réal travaillent-ils en 1987 sur la maison accolée au cuvier, dans laquelle se trouve la chapelle dite de Saint-Léger, qui est alors l'objet d'importantes restaurations. Dix ans plus tard, Anouk Hoffet-Roquet mène à bien une étude archéologique sur les fragments de sculpture à entrelacs provenant du périmètre de l'église mariale, apportant alors une première preuve matérielle de l'existence d'un édifice antérieur à l'époque romane<sup>610</sup>. Elle aura d'ailleurs l'occasion de publier sa recherche, avec la collaboration de son professeur, avec le soutien du Musée historique de Lyon<sup>611</sup>. Les derniers travaux engagés n'ont pas eu la même portée<sup>612</sup>, l'un deux n'ayant d'ailleurs jamais été achevé.

Avec ces recherches universitaires, Jean-François Reynaud n'a pas seulement lancé les premières recherches archéologiques sur le site de Savigny, sortant ainsi l'abbaye de l'oubli relatif dans lequel elle était plongée. Il a surtout établi un contact entre l'université Lyon 2 et les habitants de Savigny, qui s'est avéré fondamental au-delà même de son départ à la retraite. C'est ainsi qu'Anne Baud, nommée maître de conférences en archéologie médiévale dans la même université, a repris le dossier savinien, en organisant les opérations réalisées à la fin des années 1990 dans le village. Elle a notamment suivi les travaux confiés à Juliette Ducôté, à savoir la surveillance

---

<sup>609</sup> PÉREZ, 2013, p. 22.

<sup>610</sup> HOFFET-ROQUET, 1996.

<sup>611</sup> HOFFET-ROQUET, 1997.

<sup>612</sup> GUICHERD, 1998.

archéologique des travaux d'assainissement, effectués dans la rue de l'Abbaye, et la première étude des élévations du cuvier<sup>613</sup>. Ces interventions limitées dans le temps lui ont néanmoins permis de garder le contact avec les Savignois. Lorsque les propriétaires de la maison correspondant à la chapelle Saint-Léger ont engagé en 2002 de nouvelles restaurations, ils se sont naturellement tournés vers elle pour savoir si une opération archéologique pouvait l'intéresser. C'est d'ailleurs à cette occasion que nous avons commencé nos propres recherches sur l'abbaye, dans le cadre d'un Diplôme d'Études Approfondies<sup>614</sup>.

## Conclusion

---

Ces travaux universitaires, menés par Pascal Bonzi et Sylvie Réal ou Anouk Hoffet-Roquet, constituent, avec les articles de Léon Galle, Alexandre Poidebard et Denise Devos, l'essentiel de la bibliographie relative aux édifices monastiques de Savigny. Le bilan historiographique est numériquement faible en raison de la triste réputation qui a poursuivi le site jusqu'à une période très récente. En revanche, en héritant de cette situation regrettable, nous avons eu l'opportunité de réaliser cette monographie inédite sur un établissement à bien des égards inconnu des chercheurs, dans le cadre d'une thèse bénéficiant de surcroît de la dynamique mise en place par l'équipe universitaire de Lyon 2. Il est alors temps de dresser un bilan des connaissances admises, à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, sur les églises et les édifices monastiques de l'abbaye de Savigny : point de départ d'une recherche qui s'est largement appuyée sur ces travaux antérieurs pour définir ses orientations en fonction des acquis, des lacunes ou des contradictions.

---

<sup>613</sup> DUCÔTÉ, 1999 et 2000.

<sup>614</sup> PUEL, 2004 a.

## Chapitre V.

État de la question sur les édifices  
cultuels et conventuels de Savigny

---



## Introduction

---

Ce dernier chapitre s'inscrit dans la continuité logique des trois premiers, consacrés à l'historiographie savinienne. Il vise à établir un bilan des connaissances admises à la fin du XX<sup>e</sup> siècle sur les bâtiments monastiques de Savigny. Tous les édifices du carré claustral sont concernés, à condition toutefois d'être signalés dans la bibliographie auparavant présentée<sup>615</sup>. La grande abbatiale Saint-Martin, placée face à l'entrée du monastère, serait située au nord. Le cloître se développerait sur son flanc sud et ouvrirait, par l'intermédiaire des galeries, sur les bâtiments localisés dans ses ailes : le chapitre, le dortoir et le parloir, ou vestibule, à l'est, le réfectoire au sud et la communerie à l'ouest. Une seconde église, dédiée à la Vierge et localisée au sud-est du cloître, serait accessible depuis le parloir, ou vestibule. Deux autres chapelles, de dimensions plus restreintes, se trouveraient également dans ce secteur.

Ce bilan s'appuie exclusivement sur les travaux préalablement présentés, en particulier ceux d'Alexandre Poidebard et Léon Galle à la charnière des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, puis de Denise Devos, Pascal Bonzi et Sylvie Réal, Anouk Hoffet-Roquet ou Juliette Ducôté plus récemment. Cette bibliographie se caractérise par une forte hétérogénéité, tant du point de vue de la formation des chercheurs que de leurs matériaux ou de leurs méthodes. Elle conditionne véritablement le bilan des connaissances à plusieurs niveaux. Elle se révèle d'abord très inégale d'un édifice à l'autre. Elle dépend en effet de plusieurs facteurs : la conservation de documents d'archives et/ou de vestiges archéologiques, mais aussi le prestige supposé de l'édifice. Ainsi tous les bâtiments détruits ne bénéficient-ils pas du même traitement. Alors que le cloître ou, pire, la communerie, ne sont qu'exceptionnellement évoqués, l'abbatiale disparue réunit autour d'elle un grand nombre de chercheurs, en raison de son caractère symbolique. À l'inverse, l'existence de vestiges conséquents transforme la chapelle Saint-Léger, modeste et secondaire, en un édifice emblématique, qui totalise à lui seul plus de recherches que tous les autres bâtiments réunis. Le bilan lui-même sera nécessairement inégal lui aussi : fourni dans le cas de l'abbatiale ou de cette chapelle, maigre dans le cas de bâtiments considérés comme annexes.

Par ailleurs, cette bibliographie rassemble des recherches historiques et archéologiques, ce qui implique que, selon les édifices, le bilan sera également contrasté, en fonction des matériaux étudiés et des méthodes d'investigation mises en œuvre par l'auteur. Sans préjuger de la qualité des différents travaux, l'analyse de vestiges archéologiques sera considérée avec d'autant plus d'attention si elle est réalisée par un archéologue, plutôt qu'un historien. Enfin, si Denise Devos a suivi le schéma d'une monographie classique, accordant à chaque bâtiment une recherche, plus ou moins détaillée, les autres chercheurs ont en revanche concentré leurs efforts sur un bâtiment

---

<sup>615</sup> Voir *supra* : partie I, chapitres II à IV ; voir aussi annexe A 1.

particulier. Chaque édifice – ou presque – a donc fait l’objet d’une ou plusieurs recherches indépendantes, ne prenant pas forcément en compte son environnement immédiat. C’est ainsi que l’église Notre-Dame, les chapelles Saint-Léger et Saint-Jean-Paul et le parloir, ou vestibule, qui constituent ensemble un pôle monumental complexe, ont été déconnectés les uns des autres dans la bibliographie. Dans l’optique de refléter au mieux l’historiographie des bâtiments monastiques saviniens, le bilan des connaissances proposé ci-dessous suit donc cette même logique ; il progresse simplement des édifices culturels vers le cloître et les bâtiments conventuels.

## 1. L’abbatiale Saint-Martin

---

L’abbatiale, placée sous le vocable de Saint-Martin, patron du monastère, est située en face de l’entrée du monastère : elle occupe tout le flanc nord du carré claustral. Elle n’a jamais été l’objet d’une monographie particulière, même succincte. Elle est pourtant bien représentée dans la bibliographie relative à l’abbaye de Savigny. Chaque génération de chercheurs a essayé de tirer parti des sources disponibles – textes, plans et/ou vestiges – pour la dater et caractériser sa construction. Jean Roux, Alexandre Poidebard et surtout Denise Devos ont cherché à déterminer la chronologie de construction de l’édifice, mais aussi parfois sa localisation précise, sa morphologie et son décor architectural. Auguste Bernard, Léon Galle ou Henri Forest se sont également laissé aller à quelques commentaires dans leurs ouvrages respectifs.

### 1.1. Une chronologie de construction incertaine

Ces quatre chercheurs s’accordent d’abord pour placer à l’époque romane un événement majeur dans l’histoire de cette église : sa construction ou, selon les cas, sa reconstruction. Attardons-nous d’abord sur la question de la datation. Si Alexandre Poidebard évoque simplement le XI<sup>e</sup> siècle<sup>616</sup>, Jean Roux, Auguste Bernard et Denise Devos attribuent quant à eux un rôle central à Dalmace, abbé de Savigny entre 1062 et 1080<sup>617</sup>. Les deux érudits du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle font de ce religieux l’instigateur de la construction ; ainsi l’historien forézien traduit-il un extrait de la notice de Dalmace (charte n°805) : (...) il commença aussi la construction de son église (...) »<sup>618</sup>. Denise Devos au contraire envisage l’abbé Dalmace uniquement comme le concepteur du projet architectural. Considérant la bulle du pape Callixte II, qui accorde, en 1125, sa protection aux fidèles priant dans le monastère le jour de la saint Martin, elle estime qu’à cette date « la construction n’est pas très avancée »<sup>619</sup>. Par déduction, elle la situe au XII<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>616</sup> POIDEBARD, 1891, p. 159-161.

<sup>617</sup> ROUX, 1844, p. 201 ; BERNARD, 1853 a, p. CXVI-CXVII ; DEVOS, 1972, p. 142-143.

<sup>618</sup> BERNARD, 1853 a, p. LXXXV.

<sup>619</sup> DEVOS, 1971 b, p. 151 et 1972, p. 143.



Que ce soit à la fin du XI<sup>e</sup> siècle ou au XII<sup>e</sup> siècle, l'existence d'une église Saint-Martin est unanimement admise dès l'époque romane. Denise Devos s'interroge aussi sur la succession de plusieurs édifices au même emplacement. Partant du principe que le vocable martinien est ancien<sup>620</sup>, elle en tire en effet la conclusion suivante :

(...) [au début du X<sup>e</sup> siècle] il y avait dans le monastère un lieu de culte voué à Saint-Martin. Celui-ci fut reconstruit au X<sup>e</sup> siècle après l'invasion hongroise de 943 puis remplacé au XII<sup>e</sup> siècle.<sup>621</sup>

Maryannick Lavigne adhère à ce cas de figure réaliste, en proposant de l'extrait de la notice de Dalmace une traduction radicalement différente de celle d'Auguste Bernard :

(...) il entreprit de reconstruire l'église depuis ses fondations.<sup>622</sup>

XI<sup>e</sup> ou XII<sup>e</sup> siècles ; construction ou reconstruction ? La bibliographie ne permet pas de répondre avec certitude à ces deux interrogations. Le cartulaire doit donc être réexaminé et réinterprété, en gardant à l'esprit les questions que soulèveraient inévitablement deux reconstructions successives : l'invasion hongroise a-t-elle pu occasionner la destruction complète de l'église d'une part, et quel événement pourrait expliquer une nouvelle reconstruction d'autre part ? Le dossier doit également être repris sur le terrain afin d'affiner les datations et de repérer d'éventuelles traces de destruction sur les vestiges.

Par ailleurs, les étapes de construction de cette abbatale sont généralement passées sous silence, comme si les premiers érudits ne pouvaient envisager qu'une édification linéaire. Seule Denise Devos esquisse une histoire monumentale plus détaillée, construite à partir de faits historiques marquants. Elle distingue en effet trois étapes successives, à commencer par un arrêt de chantier, courant sur la plus grande partie du XIII<sup>e</sup> siècle :

Mais l'achèvement de l'édifice est interrompu par la guerre qui éclate entre l'archevêque de Lyon, Renaud de Forez, et les moines de Savigny.<sup>623</sup>

L'auteur s'appuie alors sur un événement historique avéré, sans pour autant citer de références pour étayer ses conclusions. Si son hypothèse reste plausible – un conflit peut effectivement entraîner des problèmes de financement par exemple<sup>624</sup> –, une telle affirmation ne peut en revanche reposer que sur des preuves concrètes.

Denise Devos attribue enfin la reprise des travaux à Étienne de Varennes, abbé de Savigny entre 1275 à 1317<sup>625</sup>. Le conflit se termine pourtant dès 1203 par une défaite de l'abbaye, qui, selon Michel Rubellin, garde malgré tout une marge de manœuvre importante et surtout une économie

<sup>620</sup> En témoigne sa mention dans le privilège de Bourchard I<sup>er</sup> en 949 (ADR, 1 H 7/1-2) et dans un contrat passé avec l'Île-Barbe vers 978 (ADR, 1 H 7/2).

<sup>621</sup> DEVOS, 1972, p. 139.

<sup>622</sup> LAVIGNE, 2003, p. 95.

<sup>623</sup> DEVOS, 1971 b, p. 152.

<sup>624</sup> Voir *supra* : chapitre I, 5.2.1.

<sup>625</sup> DEVOS, 1971 b, p. 152.

florissante, en raison des difficultés internes rencontrées par l'archevêque<sup>626</sup>. Denise Devos place enfin le dallage et le couvrement de la nef, mais aussi l'élévation du jubé, dans l'intervalle de cet abbatiat. Le chantier est-il pour autant abandonné pendant une durée si longue alors même que la guerre est terminée depuis soixante-dix ans et que l'abbaye a gardé ses richesses ? François I d'Albon, abbé entre 1492 et 1521, serait quant à lui le commanditaire du clocher de l'église, ou, pour le moins, de la flèche supérieure. C'est là une affirmation citée pour la première fois par Jean Roux<sup>627</sup>, reprise ensuite par Auguste Bernard<sup>628</sup> et Alexandre Poidebard<sup>629</sup> et relayée enfin par Denise Devos<sup>630</sup>. L'information se répète d'un ouvrage à l'autre sans que ne soit jamais indiquées des références d'archives. La seule précision est apportée par Alexandre Poidebard, qui cite pour preuve son prédécesseur forézien... D'après Denise Devos, l'abbatiale aurait ensuite subi des dommages lors du passage des protestants en 1562 avant d'être remise en état avant 1692 : elle mentionne en effet pour cette date un procès-verbal de visite qui signale l'édifice en bon état<sup>631</sup>. L'information manque ici aussi de références d'archives, qui pourraient valider cette hypothèse au demeurant tout à fait plausible.

À l'exception de cette historienne de l'art, tous les auteurs s'attardent enfin assez longuement sur la destruction de l'abbatiale, dans les années suivant la Révolution française. Après les commentaires subjectifs de Jean Roux<sup>632</sup>, Alexandre Poidebard cite de larges extraits des registres de la municipalité, qui décrivent les pillages post révolutionnaires. À titre d'exemple, voici un extrait du procès-verbal du 16 décembre 1792 que l'auteur utilise pour décrire les premières opérations clandestines :

(...) nous avons reconnu que dans la grande église il avait été pris, savoir : à la chapelle de Saint-Nicolas une fenêtre, à celle de Saint-Benoît une autre fenêtre (18 bis) ; deux panneaux d'une fenêtre du chœur du côté gauche du grand autel ; deux panneaux d'une fenêtre de la chapelle Saint-Pierre ; deux panneaux de la chapelle Saint-Etienne.<sup>633</sup>

Alexandre Poidebard montre ainsi l'évolution quasi-quotidienne, des pillages qui finissent par se faire en plein jour, au vu et au su de tous, pendant l'année 1795. Grâce aux archives relatives à l'adjudication des biens nationaux, il précise enfin que l'abbatiale a été adjugée le 28 brumaire an IV – soit le 23 novembre 1795 – au citoyen Gallon pour une somme (1 800 000 livres), trop élevée selon lui au regard des saccages que l'édifice a subis. Il déplore aussi l'absence de vestiges conséquents<sup>634</sup>.

<sup>626</sup> RUBELLIN, 2003 f, p. 321-322.

<sup>627</sup> ROUX, 1844, p. 201.

<sup>628</sup> BERNARD, 1853 a, p. CXII et CXVII.

<sup>629</sup> POIDEBARD, 1891, p. 160.

<sup>630</sup> DEVOS, 1971 b, p. 152.

<sup>631</sup> DEVOS, 1972, p. 144.

<sup>632</sup> « La plus magnifique fut sacrifiée. On mit à la renverser un acharnement difficile à décrire ; les statues et les colonnes tombaient pêle-mêle au milieu des décombres, chacun se disputait ces tristes dépouilles ; on s'en fera quelque idée, lorsqu'on saura que les débris furent divisés en douze lots et enlevés immédiatement. » : ROUX, 1844, p. 200-201.

<sup>633</sup> POIDEBARD, 1891, p. 165.

<sup>634</sup> POIDEBARD, 1891, p. 157 et 161.

L'histoire monumentale esquissée par Denise Devos et marquée par des événements forts, comme l'invasion hongroise ou le conflit contre l'Église lyonnaise, est reprise par tous les chercheurs qui ont, au XX<sup>e</sup> siècle, travaillé sur l'abbaye de Savigny<sup>635</sup>. Il est vrai que nous disposons désormais de repères historiques, dont certains ne sont malheureusement pas référencés. Mais la chronologie de construction envisagée ne repose que sur une lecture des archives : les données tirées du cartulaire de Ponce, de l'obituaire de Benoît Mailliard ou du procès-verbal de Claude d'Albon ne sont pas confrontées aux vestiges et risquent donc d'être sur-interprétées. Le problème relève ici de la formation de l'auteur, qui est historienne de l'art, pas archéologue. Denise Devos en a d'ailleurs parfaitement conscience<sup>636</sup>.

## 1.2. La morphologie de l'édifice

Les auteurs précédemment évoqués ont, pour la plupart, essayé de décrire l'abbatiale, sinon dans son élévation, au moins dans son plan. S'ils se sont parfois rendus sur place, ils n'ont le plus souvent retenu que les données issues des documents d'archives. Jean Roux commence sa description par une généralité contestable : « Elle était, comme toutes les églises romanes de cette époque, divisée en trois nefs ; (...) », qui illustre sa propension à cataloguer au plus vite les monuments.

L'entrée de l'église, du côté de septentrion et de l'occident, était à huit pieds au-dessus du sol.<sup>637</sup>

Cette deuxième citation prouve certainement que l'abbé a visité les lieux. Mais elle suggère aussi qu'il existait, au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, des vestiges de l'église au nord-ouest de son emplacement. Dans le cas contraire, comment aurait-il pu décrire de telles différences de niveaux ?

La question de la localisation de l'église est soulevée uniquement par Alexandre Poidebard et Denise Devos. Le premier évoque simplement le « centre de l'abbaye » tandis que la seconde précise que le portail de l'abbatiale fait face à l'entrée du monastère<sup>638</sup>. Tous deux s'opposent en revanche au sujet de l'orientation de l'édifice. L'érudit lyonnais affirme que « contrairement à l'usage général qui faisait orienter les églises au levant, celle de Saint-Martin de Savigny avait son chevet tournée vers le midi. »<sup>639</sup> Il tire cette information de l'examen de la vue scénographique de l'abbaye, placé en tête du cartulaire conservé à Paris. Denise Devos réfute cette assertion à l'aide des documents d'archives – entre autres le plan post révolutionnaire –, en précisant que « ces repères [les chemins bordant l'église] permettent de corriger le dessin à la plume, joint au cartulaire

<sup>635</sup> BONZI ET RÉAL, 1987 ; HOFFET-ROQUET, 1997 ; DUCÔTÉ, 1999 et 2000.

<sup>636</sup> Lorsque nous l'avons rencontrée en mai 2011, elle nous a confié avoir été très embarrassée quand les éditeurs des mélanges destinés à J. Tricou l'avaient contactée pour réaliser ce travail sur les édifices monastiques de Savigny.

<sup>637</sup> ROUX, 1844, p. 201.

<sup>638</sup> POIDEBARD, 1891, p. 159 ; DEVOS, 1971, p. 144.

<sup>639</sup> POIDEBARD, 1891, p. 160.

du XVII<sup>e</sup> siècle, où l'église est orientée du sud au nord. » Il semble en effet qu'Alexandre Poidebard se soit laissé abuser par le défaut de perspective de cette représentation.

À l'aide du procès-verbal de visite dressé en 1762, Henri Forest et Denise Devos se livrent à une description de l'abbatiale, en détaillant les différentes parties qui composent l'édifice : un vestibule, une nef à trois vaisseaux couverte d'un lambris, un chœur voûté, surmonté par le clocher et fermé par un jubé, et un sanctuaire doté d'un autel à la romaine et de deux chapelles latérales<sup>640</sup>. Contrairement à l'abbé, Denise Devos a complété ce travail par une visite sur les lieux. Elle consacre effectivement trois pleines pages à la description de vestiges, avant de proposer une hypothèse de restitution du plan de l'église (planche B 1.8).

L'essentiel de son propos concerne la nef de l'église, dont elle a identifié le gouttereau nord, le long de la rue de l'Abbaye, le gouttereau sud, au niveau du passage de la Tour, la base du mur ouest, dans une cave occidentale, et les vestiges de trois supports, pris dans le mur sud de cette cave. Non seulement les vestiges sont localisés les uns par rapport aux autres, mais toutes les distances ont apparemment été mesurées. Denise Devos ne s'est pas contentée de voir, mais a véritablement essayé de tirer des vestiges des données concrètes et objectives. Elle s'est même essayée à l'archéologie du bâti en repérant sur le gouttereau nord une construction primitive, en partie basse, et des reprises ultérieures, en partie haute. Elle a en revanche attribué toute la partie basse du mur à une même phase de construction. Toutes ces structures appartiennent selon elle à une nef à trois vaisseaux. Il manque pourtant à sa liste de vestiges un mur parallèle au mur ouest et situé au niveau du troisième support. Sans doute ne l'a-t-elle pas remarqué sur place. Elle s'est pourtant posé la question d'une colonne libre ou d'une colonne engagée, qui aurait pu la mener sur la piste d'un vestibule. Mais elle en est restée à sa première hypothèse, qui l'a malgré elle induite en erreur.

Sur le parement externe du gouttereau nord, elle a repéré des vestiges plus ténus, qu'elle interprète comme un contrefort et un escalier à vis. Au nord, à 8 m de ces structures, elle a également observé la base d'un mur perpendiculaire au gouttereau, qui pourrait d'après elle correspondre à l'angle nord-ouest du bras d'un transept. L'examen d'une photographie des lieux, prise au début du siècle, lui permet en outre de restituer un passage voûté et surélevé, qui aurait relié l'église à la demeure du grand-sacristain. Le document n'est malheureusement pas référencé, sans doute parce qu'il lui appartient personnellement.

Au-delà de ces vestiges, Denise Devos n'a pas retrouvé la moindre trace du chevet de l'abbatiale. Elle insiste tant sur l'absence de vestiges en élévation que sur la nécessité de mener des fouilles extensives. Elle regrette ainsi d'en être réduite à de simples conjectures pour évoquer la morphologie du chevet de l'abbatiale :

<sup>640</sup> FOREST, 1897, p. 34-35 ; DEVOS, 1972, p. 144.

Une fouille faite dans le prolongement du mur gouttereau nord au-delà du transept [dans le jardin de sa propriété familiale, parcelle 1489] a révélé un éboulis avec traces de mortier, mais des fouilles systématiques sont indispensables et devraient être conduites depuis l'angle nord-est du transept jusqu'à l'extrémité orientale de l'église.<sup>641</sup>

En confrontant ces observations de terrain aux descriptions anciennes, notamment celle de Jean Roux, Denise Devos restitue un édifice muni d'un porche gothique long de 6 m, d'une nef à trois vaisseaux, longue de 29 m et large de 20 m, d'un transept long de 8 m et large de 30 m et d'un chevet potentiellement long de 12 m. L'extrémité orientale serait composée d'une abside centrale, greffée sur une travée de chœur, et de deux chapelles latérales. L'église obtenue mesurerait donc au total 55 m de long et n'aurait pas d'équivalent dans la région pour le début du XII<sup>e</sup> siècle. L'auteur renvoie d'ailleurs à ces vastes dimensions pour expliquer la longue durée du chantier, qui aurait excédé les ressources du monastère<sup>642</sup>. À l'issue de son étude, la morphologie exacte de l'abbatiale savinienne suscite encore de nombreuses questions à cause de la pauvreté apparente des vestiges. Que penser du supposé porche gothique après avoir constaté que l'auteur avait omis l'existence d'un mur parallèle à la façade et situé au niveau du troisième support ? Les doutes sont aussi inévitables en ce qui concerne l'extrémité orientale de l'église, pour laquelle Denise Devos avoue ne pas pouvoir « imaginer un chœur très différent de ceux qui dérivent de Cluny II »<sup>643</sup>.

Par ailleurs, le principal problème de ce travail réside en l'absence de confrontation critique entre les données textuelles et les données archéologiques. À la lecture du procès-verbal de 1762, qui mentionne, à l'ouest de l'abbatiale, un « vestibule », Denise Devos ne peut concevoir une structure monumentale comme il en existe, dit-elle, dans les églises auvergnates ou à Paray-le-Monial. C'est sans doute pour cette raison qu'elle ne remarque pas le mur parallèle à la façade et qu'elle restitue un porche gothique en saillie du portail occidental.

### 1.3. Le décor architectural

Nous ne pouvons manquer de signaler les remarques qu'effectuent essentiellement Jean Roux et Denise Devos au sujet des sculptures de l'abbatiale. Dans sa description sommaire, l'abbé écrit notamment :

La porte principale était décorée de plusieurs sculptures, entre autres d'un Jugement de Salomon qu'on retrouve encore sur un pan de muraille resté debout. Nous ne pouvons entreprendre la description de tous les remarquables morceaux qui ornaient cet édifice. Ils sont répandus dans tous les environs, et sur les murs de toutes les habitations du bourg. Une très belle Cène, qui formait le linteau de la porte principale, se trouve maintenant au-dessus de la porte d'une grange ; elle est très bien conservée et formée d'un seul bloc, qui peut avoir près de deux mètres de longueur. Sur un des côtés est représenté le Lavement de pieds par Notre-Seigneur.<sup>644</sup>

<sup>641</sup> DEVOS, 1971 b, p. 147.

<sup>642</sup> DEVOS, 1971 b, p. 149.

<sup>643</sup> DEVOS, 1971 b, p. 147.

<sup>644</sup> ROUX, 1844, p. 201.

Cette longue citation est symptomatique du sort réservé à cette église lors des pillages post révolutionnaires. Elle souligne l'improbabilité de trouver en place des vestiges du décor architectural de l'édifice. C'est d'ailleurs à la collection de sculptures, heureusement rassemblées par un Savignois du nom d'Antoine Coquard, que Denise Devos a consacré sa thèse d'histoire de l'art et la plupart de ses publications. Elle a réalisé une analyse stylistique des fragments dans le but d'identifier les ateliers qui auraient travaillé à l'abbaye de Savigny. Elle a aussi essayé de rapprocher certaines pièces de l'abbatiale, en raison de leurs dimensions importantes, de leurs formes ou de leurs thèmes iconographiques.

On peut sans doute attribuer au pourtour de celui-ci [le chœur] les chapiteaux de colonne appliquée : Sirènes, Annonciation, Acanthes et le chapiteau de colonne d'angle, Acanthes et arums, au carré du transept les chapiteaux de colonne engagée : Tentation du Christ, Personnages affrontés sur décor d'acanthes et Incrédulité de Saint-Thomas.<sup>645</sup>

En sachant que le nombre total de sculptures actuellement recensées, toutes pièces, tous édifices et toutes époques confondus, ne dépasse pas le nombre de deux cent cinquante, il est toutefois très probable que de nombreux fragments aient disparus. Dans ces conditions, comment aller au-delà de la simple supposition sans prendre le risque de la surinterprétation ? Au terme de ce bilan sur l'abbatiale Saint-Martin, nous devons souligner l'incertitude de la chronologie de construction et la morphologie de l'édifice.

## 2. L'église Notre-Dame

---

La deuxième église du monastère, dédiée à la Vierge, est située dans l'angle sud-est du cloître savinien. C'est autour d'elle que se positionnent d'une part les chapelles adjacentes, mais aussi le parloir, ou vestibule. Elle est abordée – succinctement – dans plusieurs articles, mais n'a pas suscité de monographie particulière. Les deux premières générations de chercheurs, Jean Roux, Alexandre Poidebard et Léon Galle ne font que l'évoquer en quelques lignes. Denise Devos complète sa bibliographie en 1972 en lui consacrant environ trois pages.

Une contradiction flagrante se dégage des écrits les plus anciens quant à l'existence de vestiges éventuels. Jean Roux est très précis lorsqu'il écrit, en 1844, que « A quelques pas de là [du cloître], on voyait sous terre la petite église de Notre-Dame, qu'on a transformée en ateliers, et dont la partie souterraine s'est changée en caves. »<sup>646</sup> Malgré sa brièveté, cette description montre qu'il s'est réellement rendu sur les lieux et qu'il a constaté la présence de vestiges apparemment conséquents. Précisons toutefois qu'il a sans doute fait une erreur d'identification : si la partie transformée en ateliers appartient bien à l'église mariale, il est en revanche probable que la partie souterraine corresponde à la chapelle Saint-Léger, qu'il avoue justement ne pas savoir localiser. Tous les

<sup>645</sup> DEVOS, 1971 b, p. 152.

<sup>646</sup> ROUX, 1844, p. 202.

travaux consacrés à la dite chapelle vont en effet dans le sens de cette hypothèse. Alexandre Poidebard dépeint une situation toute différente pour la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Il affirme clairement en 1891 :

Il n'y a plus de vestige (...), ni de la chapelle de Notre-Dame au midi de la grande église de Saint-Martin.

Cette phrase suggère que la destruction de l'église s'est accélérée et achevée entre les années 1840 et 1890. L'article de Léon Galle, paru en 1902, vient pourtant contredire cette hypothèse de manière irréfutable. Il contient effectivement une très courte évocation des lieux de culte de l'abbaye de Savigny, dans laquelle se trouve l'extrait suivant :

On remarque aussi le chevet de Notre-Dame, église qui semble dater du XIII<sup>e</sup> ou du XIV<sup>e</sup> siècle.<sup>647</sup>

À dix ans d'intervalle, Alexandre Poidebard et Léon Galle se contredisent donc totalement au sujet de la conservation ou de la destruction de l'église mariale. Devant ce constat, nous pourrions nous demander s'ils pensent bien au même édifice ! L'un d'eux pourrait en effet s'être trompé dans sa localisation supposée ? N'oublions pas néanmoins que ces deux érudits se connaissent très bien et sont même venus ensemble à Savigny au moins une fois, le 15 octobre 1890<sup>648</sup>, soit peu de temps avant la parution de l'article d'Alexandre Poidebard. Il est alors tout à fait plausible d'envisager que, dans un premier temps, les deux hommes n'aient su repérer l'église Notre-Dame, alors que, dans un second temps, Léon Galle aurait fini par y parvenir.

C'est donc une nouvelle fois Denise Devos qui livre l'étude la plus complète sur cet édifice culturel, en lui consacrant deux pages dans son article sur l'architecture monastique de Savigny. Son travail est toutefois complété plus récemment à l'occasion de deux interventions archéologiques effectuées sur des bâtiments voisins – la chapelle Saint-Léger et le parloir, ou vestibule, – par Pascal Bonzi et Sylvie Réal d'une part, puis par Juliette Ducôté d'autre part. Le bilan des connaissances, réalisé essentiellement à partir de ces trois références, s'avère complexe en raison des conclusions différentes avancées par leurs auteurs, notamment en ce qui concerne la chronologie de construction et la morphologie de l'église, mais aussi et surtout sa localisation exacte.

## 2.1. Une chronologie de construction contradictoire

La question de la chronologie divise les chercheurs car elle ne concerne pas seulement l'église Notre-Dame, mais aussi les bâtiments voisins, en particulier la chapelle Saint-Léger et le parloir, ou vestibule, qui lui sont intimement liés. Elle nous oblige donc à élargir le propos en tenant compte de ces autres bâtiments, sans toutefois empiéter sur le bilan des connaissances qui leur sera consacré postérieurement. Précisons en préambule que Denise Devos, Pascal Bonzi et Sylvie Réal ou Juliette Ducôté n'adoptent pas le même angle de vue pour définir la chronologie de construction de cet

<sup>647</sup> GALLE, 1902, p. 4.

<sup>648</sup> Voir *supra* : partie I, chapitre III, 3.1.

ensemble : si la première considère l'église autant que la chapelle, les seconds se focalisent en revanche sur la chapelle, la troisième enfin sur le parloir, ou vestibule.

Même cas de figure que pour l'abbatiale : en raison de la prétendue invasion hongroise de la première moitié du X<sup>e</sup> siècle, Denise Devos restitue d'abord une église du IX<sup>e</sup> siècle, qui serait représentée uniquement par un fragment sculpté à croix pattée, appartenant vraisemblablement à un sarcophage. Nous avons déjà souligné l'incertitude inévitable que génère ce type de conclusion fondée exclusivement sur des faits historiques sans rapport direct avec les bâtiments. Pascal Bonzi et Sylvie Réal suivent cette historienne de l'art quant à l'existence d'une église mariale au IX<sup>e</sup> siècle. Ils ne semblent pas en revanche retenir l'hypothèse d'une destruction quelconque, qui n'est pas mentionnée explicitement, ni même évoquée à propos de possibles remaniements ultérieurs. C'est Anouk Hoffet-Roquet qui s'est en dernier lieu posé la question de la datation de la première église Notre-Dame : auteur d'une maîtrise d'histoire de l'art médiéval, elle a montré que les fragments de sculpture à entrelacs provenant du périmètre de cet édifice appartenaient à un chancel d'époque carolingienne, entre les IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles. Ce travail argumenté et reposant sur un matériau concret a apporté des arguments solides pour envisager une église du haut Moyen Âge.

Invoquant la possible priorité de l'abbatiale sur l'église mariale, Denise Devos place ensuite la construction d'une deuxième église dans les premières années du XI<sup>e</sup> siècle. Elle lui reconnaît néanmoins des arguments qui plaident pour le haut Moyen Âge, sans convaincre tout à fait à cause de nombreuses approximations. Le premier argument tient au vocable marial, qui est pourtant attesté, selon elle, pour l'abbatiale de Dalmace (1060-1082), soit à la fin du siècle considéré. Le second s'appuie sur les faibles dimensions d'un édifice, au sujet duquel elle écrit dans la phrase précédente : « Il est impossible de savoir quel était son plan ». Le troisième renvoie enfin à la proximité de la chapelle funéraire Saint-Léger, qu'elle pense contemporaine de l'église. Au sujet de cette deuxième église, pré-romane ou romane, les données ténues et complexes génèrent donc une certaine confusion.

Si Pascal Bonzi et Sylvie Réal restent muets au sujet de cette potentielle deuxième église, Juliette Ducôté situe en revanche la construction primitive de l'église Notre-Dame à cette époque romane, sans plus de précisions. Elle prend ainsi le contre-pied de ses prédécesseurs, en n'envisageant pas de lieu de culte haut médiéval. À moins qu'il ne s'agisse d'une ellipse volontaire, entraînée par le manque de données ? C'est possible étant donné la concision de son rapport, rédigé après une opération très courte.

Pour finir, Denise Devos distingue deux phases de remaniements, au cours desquelles l'église Notre-Dame aurait été considérablement agrandie, tant dans le sens de la largeur que de la longueur. L'érection d'une coupole sur le chœur serait d'abord rattachée au XII<sup>e</sup> siècle, en raison d'une photographie ancienne montrant, d'après l'auteur, une porte en arc brisé surmontée, sur son



parement externe, par un pinacle. Le document, non référencé, appartenait probablement à une collection familiale. L'église serait enfin agrandie vers l'ouest afin de rejoindre le parloir, ou vestibule. Denise Devos attribue cette modification au XIV<sup>e</sup> siècle en raison de la datation qu'elle propose pour le parloir lui-même, sans plus d'arguments. À sa suite, ni Pascal Bonzi et Sylvie Réal, ni Juliette Ducôté n'envisagent le moindre remaniement pour cette église mariale, qui, rappelons-le, ne constitue pas le centre de leurs préoccupations. Après lecture de l'ensemble de ces recherches, nous obtenons donc un bilan contradictoire, avec, d'une part, une chronologie de construction complexe – deux bâtiments successifs aux IX<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles, le second ayant été remanié deux fois, au XII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles – et, d'autre part, une chronologie simple – un seul édifice, placé, selon le cas, au IX<sup>e</sup> siècle ou à l'époque romane –. Que penser de ces contradictions ?

S'il n'est pas raisonnable de multiplier les constructions sur la seule foi d'événements historiques sans rapport avec les bâtiments, est-il plus vraisemblable qu'une église édifiée au plus tôt au IX<sup>e</sup> siècle ait perduré jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle sans la moindre réfection importante ? Sans doute faut-il surtout retenir l'incertitude de datations reposant sur des preuves trop peu assurées et envisager dès à présent la réouverture du dossier comme une nécessité absolue. Retenons néanmoins une remarque de Denise Devos, qui souligne à propos du plan post révolutionnaire, que le « périmètre irrégulier [de l'église] fait penser à toute une succession de remaniements. »<sup>649</sup>

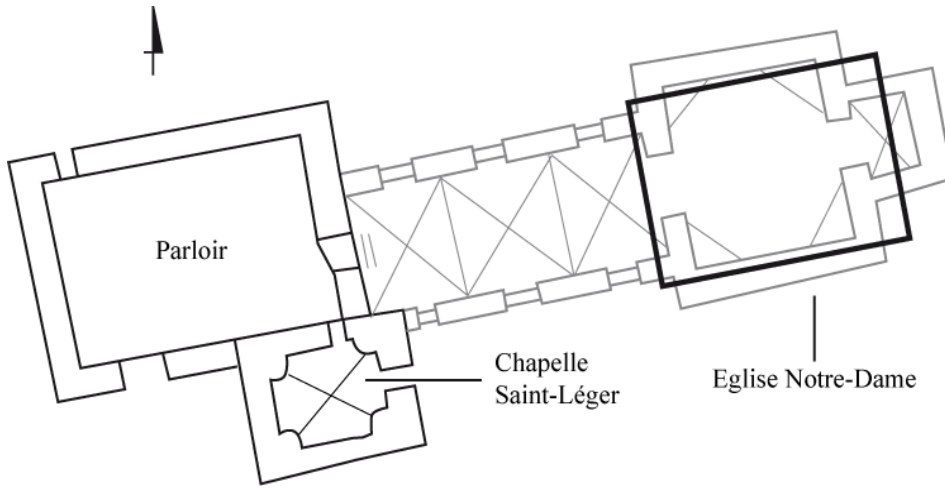
## 2.2. La localisation exacte de l'église

Les chercheurs ne s'accordent pas non plus au sujet de la localisation précise de l'église Notre-Dame, qui n'a pas le même rapport avec la chapelle Saint-Léger et le parloir, ou vestibule, selon les dires de Denise Devos d'une part, de Pascal Bonzi et Sylvie Réal d'autre part. Dans son article, Denise Devos produit une restitution de l'église dans son dernier état, à la fin du Moyen Âge (planche A 4.2). Malgré son raisonnement quelque peu complexe, il est néanmoins possible de s'en servir comme point de départ pour schématiser ses conclusions relatives aux bâtiments primitifs. Elle envisage de toute évidence que la deuxième église dans son premier état (XI<sup>e</sup> siècle) occupait le même emplacement que la première. Mais elle n'apporte aucune information explicite quant à leur situation. Elle détaille en revanche les remaniements postérieurs avec précision, comblant ainsi cette lacune :

Puis au XIV<sup>e</sup> siècle au moment où l'on raccorda l'église au *parlatorium*, on allongea la nef à l'ouest, on l'élargit jusqu'à l'extrémité du transept nord, et, au sud, on la fit joindre la chapelle Saint-Léger.<sup>650</sup>

<sup>649</sup> DEVOS, 1972, p. 150.

<sup>650</sup> DEVOS, 1972, p. 151.

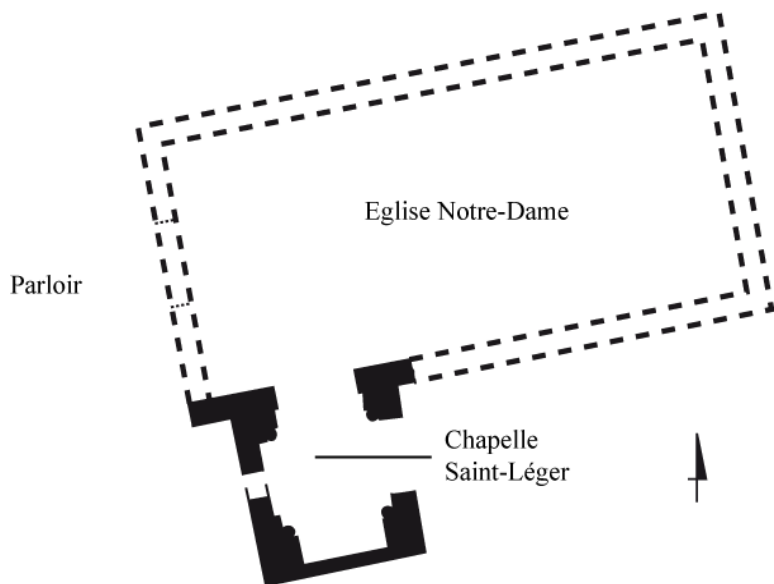


**Figure 14. Église Notre-Dame : localisation schématique par rapport à la chapelle Saint-Léger et au parloir, selon l'hypothèse de Denise Devos<sup>651</sup>**

À partir de la fin du Moyen Âge, l'église mariale est donc accolée à la fois à la chapelle et au parloir, ce qui sous-entend qu'auparavant, elle ne l'était pas... De cette assertion, il faut donc déduire que, dans la pensée de Denise Devos, la deuxième église dans son premier état se situe au niveau du chœur de l'édifice postérieur, l'église du IX<sup>e</sup> siècle aussi (figure 14).

En étudiant les maçonneries de la chapelle Saint-Léger, Pascal Bonzi et Sylvie Réal ont constaté que son mur sud était antérieur aux trois autres murs. En conséquence, ils en ont conclu que ce mur sud appartenait à l'église Notre-Dame, laquelle se situerait chronologiquement avant la chapelle. Sur la base de ces données archéologiques, ils situent donc l'église du IX<sup>e</sup> siècle dans l'environnement immédiat de cette chapelle, tout en ne sachant pas quelles limites lui donner à l'ouest comme à l'est (figure 15). Une certitude apparaît cependant : ils la placent bien plus à l'est que Denise Devos, s'opposant ainsi à l'hypothèse évoquée précédemment. Juliette Ducôté retient ce cas de figure, plaçant aussi l'église primitive contre la chapelle. En se fondant sur l'analyse des maçonneries internes du parloir, elle inverse toutefois la chronologie relative proposée par Pascal Bonzi et Sylvie Réal : la chapelle précéderait l'église.

<sup>651</sup> DEVOS, 1972, p. 141.



**Figure 15. Église Notre-Dame : localisation schématique par rapport à la chapelle Saint-Léger et au parloir, selon l'hypothèse de Pascal Bonzi et Sylvie Réal<sup>652</sup>**

Concernant la localisation de l'église Notre-Dame, le bilan de la bibliographie n'est donc guère satisfaisant. Il fait apparaître deux hypothèses opposées, l'une reposant sur de simples suppositions, l'autre s'appuyant sur des faits archéologiques, qui conduisent pourtant leurs auteurs à suggérer pour l'église et la chapelle une relation chronologique contradictoire. La nécessité de reprendre le dossier s'impose ici en conclusion.

### 2.3. La morphologie de l'édifice

Pascal Bonzi et Sylvie Réal comme Juliette Ducôté s'abstiennent de se prononcer sur le plan de l'église Notre-Dame, qui n'est pas l'objet principal de leurs travaux. Pour cette question, le bilan des connaissances s'appuie donc exclusivement sur les écrits de Denise Devos, qui envisage, comme nous l'avons expliqué ci-dessus, deux édifices successifs. En l'absence de toute documentation, l'auteur ne propose pas de plan pour la première église, ni même pour le premier état de la seconde. En revanche, elle dispose de nombreux documents pour aborder le cas de l'église de la fin du Moyen Âge : le plan post révolutionnaire bien sûr, mais aussi deux photographies et un relevé, remontant au tout début du XX<sup>e</sup> siècle. Elle évoque en effet les « mesures prises sur place en 1901 et [le] plan en élévation dressé à l'époque, d'après les ruines, (...) »<sup>653</sup>, sans toutefois citer de références, ce qui suggère que les documents appartiennent à sa famille. Sur les deux photographies apparaissent respectivement le parement interne du mur de façade de l'église, avec une porte à arc brisé ouvrant sur le parloir, ou vestibule, et les ruines d'une coupole sur trompes.

Denise Devos est alors en mesure de restituer un édifice de dimensions modestes – 20 m de long pour 10 m de large –, composé, d'ouest en est, d'une nef unique à trois travées, d'un large chœur

<sup>652</sup> BONZI ET RÉAL, 1987, p.150.

<sup>653</sup> DEVOS, 1972, p. 151.

surmonté d'un clocher et d'un chevet plat. L'église ainsi définie figure sur son plan de l'abbaye (planche A 1.27), avec un léger décalage vers le nord : d'après la dernière citation utilisée, elle aurait effectivement dû se trouver dans la continuité du mur sud de la chapelle. C'est là une erreur minime qui ne porte pas à conséquence. Le plan de cette église tardive semble ainsi mieux assuré que les hypothèses évoquées précédemment. Il repose essentiellement sur des documents antérieurs à la destruction de l'édifice et sur le seul véritable plan de l'abbaye. Notons cependant que, sans les photographies, il est impossible de faire la moindre vérification.

Il n'en reste pas moins que, à la lecture de la bibliographie consacrée à cet édifice, l'analyse de l'église Notre-Dame est entièrement à reprendre. Si l'apport des données historiques ou archéologiques est fondamental –remaniements trahis par le plan asymétrique de l'église tardive, existence d'une coupole sur trompes..., il subsiste beaucoup trop d'incertitudes, tant au sujet de la succession éventuelle de deux églises que de leur localisation, pour établir un bilan satisfaisant. La confusion parfois perceptible à la lecture du travail de Denise Devos s'explique d'ailleurs probablement par le caractère épars et ténu des données.

### 3. La chapelle Saint-Léger

---

La chapelle Saint-Léger est un édifice de taille modeste, qui serait attenante à l'église Notre-Dame et au parloir, ou vestibule, du côté sud. Elle serait surmontée d'une autre chapelle, dédiée à Saint-Jean-Saint-Paul. Elle semble aujourd'hui préservée au sous-sol d'une maison particulière, à laquelle elle sert de cave depuis la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Sa conservation exceptionnelle au milieu des ruines générales lui a conféré un prestige inégalé auprès des chercheurs, notamment au XIX<sup>e</sup> siècle et au début du siècle suivant. L'engouement qu'elle suscite chez Léon Galle est particulièrement révélateur de ce phénomène : ainsi qu'il l'écrit à Joseph Déchelette, il souhaite faire « œuvre de curiosité en présentant un petit édifice inconnu, dont l'ornementation est inédite, qui est presque complet et seul reste d'une célèbre abbaye »<sup>654</sup>. En ajoutant à son étude les travaux de Denise Devos, puis de Pascal Bonzi et Sylvie Réal, ce sont au total presque deux cent pages qui ont été consacrées à cette chapelle, qui est de loin le monument le mieux représenté dans la bibliographie sur l'architecture monastique savinienne. La recherche la plus complète est sans conteste la maîtrise d'archéologie médiévale réalisée en 1987 par ces derniers.

---

<sup>654</sup> Voir annexe B 19.1.

### 3.1. L'identification du vocable

Si Denise Devos avait déjà émis la même hypothèse<sup>655</sup>, c'est pourtant Pascal Bonzi et Sylvie Réal qui ont formellement identifié la chapelle attenante à l'église mariale comme étant dédiée à saint Léger. Ces auteurs appuient leur démonstration sur deux textes, à commencer par le procès-verbal de visite, rédigé en 1762, qui mentionne l'existence d'une chapelle Saint-Brice « à côté de la chapelle Notre-Dame, du côté de midi. ». Ils remarquent au sujet de cette première mention que le vocable provient d'une main postérieure au texte initial et mettent donc en doute son authenticité. Le second document est un manuscrit attribué à Benoît Mailliard, grand-prieur de Savigny dans la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle : il stipule que l'église considérée a deux chapelles adjacentes, placées sous les vocables de Saint-Léger d'une part, de Saint-Jean-Saint-Paul d'autre part. Les arguments semblent bien fondés. Anouk Hoffet-Roquet et Maryannick Lavigne les ont d'ailleurs repris dans leurs publications de synthèse<sup>656</sup>.

### 3.2. La datation de l'édifice

La datation de cette chapelle relève là encore du débat, essentiellement à la charnière des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Ce sont les chapiteaux de cet édifice qui intriguent les chercheurs : deux d'entre eux sont ornés de godrons, un autre de deux rangées d'arcatures, le dernier est laissé nu. À travers l'analyse de sa correspondance, nous avons déjà souligné que Léon Galle envisageait personnellement un monument carolingien du IX<sup>e</sup> siècle avant de se retrancher derrière un avis « officiel ». Dans son article, il évoque d'ailleurs sa position initiale, en précisant qu'il préfère ne pas se prononcer plutôt que de « [se] laisser aller à [son] imagination »<sup>657</sup>. Il cite *in fine* l'opinion d'un spécialiste éminemment reconnu, qui a mis un terme au débat lors du Congrès des sociétés savantes de 1902, après la lecture de Léon Galle. Eugène Lefèvre-Pontalis avait en effet repoussé l'hypothèse d'une datation antérieure au XI<sup>e</sup> siècle, tout en reconnaissant à la chapelle une antériorité par rapport aux sculptures de l'abbatiale Saint-Martin, déjà traitées par Félix Thiollier<sup>658</sup> dix ans plus tôt.

En 1972, Denise Devos affine la datation proposée antérieurement, en inclinant vers le premier tiers du XI<sup>e</sup> siècle. Elle appuie son hypothèse sur un raisonnement complexe, qui peut être résumé en trois temps. Premièrement, les godrons et arcatures présents sur les chapiteaux de la chapelle se retrouvent sur de nombreuses cuves baptismales de la région, et sont notamment associés l'un à l'autre sur une cuve, qui proviendrait de l'ancienne paroissiale Saint-André de Savigny<sup>659</sup>. Deuxièmement, cette cuve baptismale pourrait être datée du dernier tiers du XI<sup>e</sup> siècle en raison de

<sup>655</sup> DEVOS, 1972, p. 153.

<sup>656</sup> HOFFET-ROQUET, 1997 ; LAVIGNE, 2003, p. 100.

<sup>657</sup> GALLE, 1902, p. 11.

<sup>658</sup> THIOLLIER, 1892.

<sup>659</sup> Cette cuve baptismale est attribuée par l'auteur à la collection du Comte de Saint-Victor (Saint-Laurent de Chamousset).

la datation de l'église paroissiale, obtenue par comparaison de son plan – uniquement connu par le procès-verbal de 1762 – avec celui de Cluny II. Sa nef unique sans transept, son chœur surmonté d'un clocher et son chevet composé d'une abside et de deux absidioles la classeraient en effet dans les églises dérivant de Cluny II. Troisièmement, les godrons et arcatures des chapiteaux de la chapelle sont moins évolués que ceux de la cuve, ce qui prouverait leur antériorité et permettrait de les attribuer au premier tiers du XI<sup>e</sup> siècle.

Cette datation est reprise par Pascal Bonzi et Sylvie Réal, qui acceptent donc l'hypothèse. La démonstration repose néanmoins sur une série de déductions un peu rapides : la provenance de la cuve est-elle assurée, la cuve est-elle nécessairement contemporaine de l'église, la datation de l'église elle-même est-elle fiable ?... Par ailleurs, la question de la datation est abordée par ces auteurs avant la description des vestiges eux-mêmes. Elle s'affranchit donc des données relatives à la morphologie du bâtiment et à sa chronologie de construction, qui ne sont d'ailleurs pas sans poser problème.

### 3.3. La morphologie de l'édifice

La chapelle Saint-Léger a été décrite, de manière plus ou moins approfondie, par Léon Galle, Denise Devos, Pascal Bonzi et Sylvie Réal. La comparaison des trois textes s'avère intéressante d'un point de vue historiographique. Elle met notamment en évidence la filiation directe qui existe entre les deux publications les plus anciennes. Denise Devos s'est clairement appuyée sur le travail de son prédécesseur pour rédiger son texte. En témoigne d'abord son plan, qui suit dans les grandes lignes celui de Léon Galle : localisation et description de la chapelle, puis essai de datation. En atteste ensuite la première phrase de la description, qui cite justement ce travail antérieur, largement paraphrasé<sup>660</sup>. Il faut alors se demander si Denise Devos a réellement eu accès à cette chapelle ou, tout du moins, si elle n'a pas été obligée d'écrire sa description longtemps après sa visite. Remarquons toutefois que sa description des chapiteaux est originale et beaucoup plus développée que celle de son prédécesseur : l'historienne d'art disposait vraisemblablement de photographies de détail permettant un commentaire précis. Pascal Bonzi et Sylvie Réal ont quant à eux abordé l'étude du bâtiment dans son intégralité, c'est-à-dire sans déconnecter la chapelle proprement dite des parties hautes. Ils ont tenté de mettre en place une véritable archéologie du bâti, mais ont malheureusement été gênés par les contraintes matérielles légitimes des propriétaires. Ils ont donc mis en place un raisonnement intellectuel fondé sur des hypothèses, qui nécessitent un réexamen approfondi, à la lumière des exigences actuelles en matière d'archéologie. La confrontation des trois descriptions permet d'avoir une vision globale du bâtiment : de tous ces travaux se dégage la vision globale d'un petit édifice de plan sensiblement carré (5,30 x 5,05 m), couvert d'une voûte

<sup>660</sup> GALLE, 1902, p. 7 : « Les murs sont en grand appareil (fig. 2) ; la voûte est en pierre ; mais il est probable qu'elle a été refaite » ; DEVOS, 1972, p. 152 : « Les murs sont en grand appareil. La voûte ne semble pas d'origine, mais a dû être refaite. »

postérieure, dont le niveau de sol actuel, en contrebas de 1 m par rapport au niveau extérieur, serait lui-même surélevé de 1 m environ par rapport au sol primitif.

## 4. La chapelle Saint-Jean-et-Saint-Paul

---

La chapelle Saint-Jean-Saint-Paul est un autre édifice de petite taille, qui serait situé au-dessus de la chapelle Saint-Léger. Elle correspondrait aux deux derniers niveaux de la maison particulière, qui étaient, du temps de Pascal Bonzi et Sylvie Réal, occupés par un atelier de forgeron, et qui sont, aujourd'hui, des pièces d'habitation. Contrairement au précédent, elle n'a pas été l'objet de nombreux commentaires... Elle est citée par Denise Devos, puis étudiée plus largement par Pascal Bonzi et Sylvie Réal, dans le cadre de leur maîtrise d'archéologie, utilisée ci-dessus. Ces trois auteurs retiennent d'abord les mentions textuelles de Benoît Mailliard, qui, au XV<sup>e</sup> siècle, attribuent la construction de la dite chapelle à Jean de Lutry, abbé à la charnière des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles. Denise Devos précise de surcroît que l'édifice fait office de salle du trésor à la fin du Moyen Âge<sup>661</sup>. Ils décrivent ensuite les vestiges subsistant au-dessus de la chapelle Saint-Léger, à savoir deux trompes, situées dans les angles sud-est et nord-est du dernier niveau, qui témoigneraient de l'existence d'une coupole. La conservation de ces vestiges leur suggère la présence d'une chapelle Saint-Jean-Saint-Paul en hauteur. Pascal Bonzi et Sylvie Réal rappellent néanmoins que Léon Galle avait, en son temps, interprété ces vestiges comme un clocher<sup>662</sup>. Ils optent malgré tout *in fine* pour l'hypothèse de la chapelle haute.

D'après ces étudiants de Jean-François Reynaud, la chapelle Saint-Jean-Saint-Paul serait postérieure à la chapelle Saint-Léger. En témoigneraient, d'une part, la contemporanéité entre le doublage interne du mur sud et les parties hautes, que nous avons déjà évoquée précédemment, et, d'autre part, la différence des modes de construction. Si les parties basses du bâtiment se caractérisent par un grand appareil de calcaire gris, les derniers niveaux semblent au contraire construits en une maçonnerie grossière et irrégulière, utilisant des matériaux de construction hétérogènes. D'autre part, les deux derniers niveaux de la maison appartiendraient à un seul et même espace originel. Pascal Bonzi et Sylvie Réal ont en effet bien montré qu'il n'existait qu'une subdivision légère entre les deux étages – le plancher de la salle supérieure servant de plafond à la salle inférieure –<sup>663</sup>.

Ces deux chercheurs réalisent par ailleurs une série d'observations sur les questions d'accès et de circulation relatives à cette chapelle haute. Ils établissent d'abord que la porte d'entrée, située dans le mur ouest – actuel mur de refend – est un aménagement récent, trahi par ses faibles dimensions et

---

<sup>661</sup> DEVOS, 1972, p. 155.

<sup>662</sup> BONZI ET RÉAL, 1987, p. 42.

<sup>663</sup> BONZI ET RÉAL, 1987, p. 80.

par sa position décentrée. N'observant aucune autre porte, ils se trouvent alors confrontés à l'absence d'accès primitif. N'ayant pas la possibilité de procéder à des décroutages, ils ne peuvent aller au-delà de ce constat. Pascal Bonzi et Sylvie Réal remarquent en revanche la présence de fenêtres sur les murs sud, est et nord : « (...) nous savons qu'une baie ouvrirait sur au moins trois des quatre façades (...) »<sup>664</sup>. De forme rectangulaire, la première apparaît de part et d'autre du plancher séparant les deux derniers niveaux. Les autres ne sont visibles qu'au dernier niveau, sous le toit. L'une d'elles ouvrirait au sud, avant d'être bouchée par un conduit de cheminée. La troisième se trouve enfin sur le doublage du mur nord, commun avec le parloir, ou vestibule, et l'église Notre-Dame : elle est obstruée par un conduit, mais aussi par le mur nord en question, ce qui suggère son antériorité par rapport au bâtiment adjacent. Cette dernière ouverture pourrait correspondre à l'accès primitif à la chapelle. Si l'existence de ces vestiges de baies paraît incontestable, il subsiste toutefois un certain nombre de questions, quant à leurs dimensions ou leur typologie exacte : les piédroits sont-ils droits ou ébrasés par exemple ? D'après les dessins de Pascal Bonzi et Sylvie Réal, il faudrait opter pour des piédroits à large ébrasement. Mais, dans ce cas là, l'hypothèse de la porte du mur nord n'est-elle pas contredite ? Les auteurs signalent enfin l'existence de deux trompes coniques, préservées dans les angles sud-est et nord-est<sup>665</sup>, en précisant le mode de construction : un appareil de moellons de calcaire gris, qui pourrait s'apparenter aux maçonneries de la chapelle Saint-Léger.

Comme dans le cas de la chapelle Saint-Léger, nous ne trouvons ici face à un édifice essentiellement documenté par la maîtrise de Pascal Bonzi et Sylvie Réal, qui n'est conservée que sous forme de copies noir et blanc. Il est une nouvelle fois difficile d'évaluer la fiabilité de leurs conclusions. Gardons donc à l'esprit l'hypothèse d'une chapelle haute, accessible depuis l'église Notre-Dame, éclairée par deux fenêtres hautes potentielles et surmontée d'une coupole sur trompes. Il faudra néanmoins se défendre d'émettre la moindre affirmation quant à ces résultats.

## 5. Le cloître

---

Le cloître, implanté au sud de l'abbatiale, est nettement moins représenté dans la bibliographie savinienne. Si Jean Roux le cite en quelques mots dans sa description succincte des vestiges de l'abbaye, c'est surtout Denise Devos qui lui consacre en deux pages sa plus grande étude (planche D 1.10). Cette historienne d'art prévient d'emblée que « les renseignements chronologiques concernant le cloître font totalement défaut ». Elle renvoie néanmoins à la mention

<sup>664</sup> BONZI ET RÉAL, 1987, p. 81.

<sup>665</sup> D'après leur texte, les trompes sont dans les angles sud-ouest et nord-ouest ; mais sur leurs dessins, elles sont bien placées à l'est.



d'une sépulture, localisée dans la galerie orientale pour avancer que cette moitié du cloître existe dès la fin du XII<sup>e</sup> siècle<sup>666</sup>.

Elle procède à une description précise des galeries de cloître<sup>667</sup>, visiblement pavées de cadettes et couvertes d'appentis. Elle spécifie d'abord leurs dimensions variées, qui confèrent au cloître une certaine irrégularité. Connaissant, d'une part, la largeur des bases de colonnes – 0,35 m – et, d'autre part, le nombre d'arcades par galerie – dix-huit au nord et au sud, douze à l'ouest et onze à l'est – elle attribue ainsi aux galeries nord et sud, ouest et est des longueurs respectives de 23 m, 19,50 m et 18 m. Elle précise aussi la hauteur des arcades, égale à 2,10 m, dont elle déduit l'existence d'un mur-bahut. Elle aborde enfin l'aspect esthétique de sa description, en insistant sur l'alternance de claveaux rouges et jaunes, constatée par Jean Roux sur les ruines des arcades au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.

D'après l'abbé Roux qui, en 1844, vit encore sur place quelques restes du cloître, les claveaux des arcs étaient alternativement de teinte jaune et rouge.<sup>668</sup>

Alors que la description résumée précédemment suggère que l'auteur a vu les vestiges, cette citation sème le doute : si le cloître était détruit au milieu dans les années 1970, sur quels éléments Denise Devos a-t-elle pu appuyer son propos ? Deux pistes sont à explorer – les archives personnelles de son oncle, Amédée Cateland, et les documents d'archives. L'absence de références interdit toute conclusion et implique surtout la nécessité de considérer ces données avec prudence, tant que leur source n'a pas été identifiée.

## 6. La salle du chapitre et le dortoir

---

Entièrement détruits, ces deux édifices ne sont guère représentés dans les ouvrages traitant des édifices monastiques de Savigny. Jean Roux et Auguste Bernard exposent quelques remarques. Denise Devos et Juliette Ducôté se contentent de les citer au détour d'un paragraphe consacré au cloître. Maryannick Lavigne constate de manière générale les lacunes de la bibliographie relative aux édifices conventuels, lacunes qu'elle essaie de combler par ses recherches personnelles sur les documents d'archives. D'après Jean Roux, Étienne IV, abbé à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, aurait reconstruit le chapitre et le dortoir, à la suite de l'ordre intimé à son prédécesseur par Henri de Villars, archevêque de Lyon, en 1355 et confirmé par Guillaume de Thurey, son successeur. L'injonction aurait suivi de peu la destruction des bâtiments par un incendie, datant de 1355. Jean Roux mentionne aussi la reconstruction de ces bâtiments par l'abbé Guillaume d'Albon, en 1415. Dans les deux cas, il ne cite pas ses références archivistiques. Auguste Bernard confirme la

---

<sup>666</sup> DEVOS, 1972, p. 142.

<sup>667</sup> DEVOS, 1972, p. 155.

<sup>668</sup> DEVOS, 1972, p. 156.

première reconstruction, en précisant qu'Étienne IV a été élu abbé en 1378. S'il ne cite pas ses sources, il semble cependant s'être inspiré des notices abbatiales du cartulaire. Il est en revanche muet au sujet de la restauration attribuée à Guillaume d'Albon. Que penser de ces deux réparations successives devant des données aussi minces ?

Denise Devos localise simplement le chapitre et le dortoir lors de sa description du cloître. Sans doute se fonde-t-elle sur les descriptions des procès-verbaux de 1692 et 1762, qu'elle cite justement en préambule à cet extrait.

Il [le cloître] était bordé à l'est par le chapitre, au-dessus duquel se trouvait le dortoir (...) <sup>669</sup>.

Elle suppose également « qu'une large ouverture face à l'entrée du chapitre faisait communiquer la galerie est avec le préau », établissant ainsi des comparaisons générales en l'absence de données concrètes. Elle reprend enfin quelques éléments de chronologie, empruntés à ses prédécesseurs, notamment la reconstruction des bâtiments attribués à l'abbé Étienne de Saint-Just <sup>670</sup>.

Juliette Ducôté aborde plus concrètement ces bâtiments à l'occasion de la surveillance des travaux effectués dans la rue de l'Abbaye en 1999. Elle repère en effet dans la tranchée un sol de tomettes en connexion avec un mur, qui semblent tous deux appartenir à la salle du chapitre. Elle conclut à la bonne conservation des vestiges dans ce secteur et à la complexité de la stratigraphie. Elle complète alors les précédents travaux, en citant notamment de larges extraits de la description de 1762. D'après cette citation, la salle du chapitre ouvrait sur le cloître par six petites arcades ; elle était dallée et couverte d'une voûte d'ogives, supportée par des piliers libres et des piliers engagés. Elle était aussi à l'époque munie d'un autel à l'est, lui-même éclairé par une petite fenêtre à croisée. Partiellement conservé, le dortoir serait quant à lui inaccessible en raison de la destruction de son escalier et de la vétusté de ses murs. Il semble avoir néanmoins conservé, en cette fin de XVIII<sup>e</sup> siècle, les ouvertures des cellules des religieux <sup>671</sup>.

Le bilan des connaissances relatives aux bâtiments de l'aile orientale du cloître s'avère bien léger. Il se limite à quelques mentions textuelles de sources d'archives et à la conservation avérée de vestiges en sous-sol. Nul doute que des investigations plus poussées permettraient d'en apprendre davantage.

## 7. Le parloir, ou vestibule

---

Le parloir n'a pas intéressé les chercheurs saviniens pour lui-même, mais pour sa relation avec les lieux de culte adjacents, en particulier l'église Notre-Dame. Seule Denise Devos et Juliette Ducôté l'ont rapidement évoquée, en des termes souvent imprécis. L'histoire d'art désigne ce

<sup>669</sup> DEVOS, 1972, p. 140.

<sup>670</sup> DEVOS, 1972, p. 142.

<sup>671</sup> LAVIGNE, 2003, p. 106.

bâtiment, qui mène à l'église mariale, par la double dénomination de « parloir, ou vestibule », qu'elle reprend telle quelle sur son plan de l'abbaye. Elle semble avoir fait le lien entre le « vestibule » du plan post révolutionnaire et le « parloir » des textes modernes de Benoît Mailliard : d'après elle, un changement d'appellation paraît donc avoir eu lieu entre la fin du XV<sup>e</sup> et la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. L'auteur utilise essentiellement cet édifice pour identifier sur le terrain les chapelles Saint-Léger et Saint-Jean-et-Saint-Paul, nommément mentionnées par les archives comme adjacentes au parloir et à l'église Notre-Dame<sup>672</sup>. Elle ne précise pas explicitement que ce bâtiment est actuellement conservé.

C'est à Pascal Bonzi et Sylvie Réal que revient le mérite d'avoir souligné la conservation de ce parloir, ou vestibule au sein d'un édifice communal, connu sous le nom de « cuvier ». Au cours de leur travail sur la chapelle Saint-Léger, ils ont en effet été amenés à considérer ce bâtiment afin d'essayer de déterminer sa relation chronologique avec la dite chapelle. Ils ont donc proposé une chronologie de construction de ce cuvier à partir d'observations visuelles, visiblement réalisées sur photographies. Ils suggèrent ainsi l'existence de trois phases de construction, l'une correspondant à la construction du parloir au XII<sup>e</sup> siècle, la deuxième à une restauration de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle et la dernière à des remaniements postérieurs à la destruction de l'abbaye<sup>673</sup>. Ils soulignent néanmoins leur incertitude relative à la datation du deuxième état, auquel ils attribuent une grande partie des murs est et ouest, en particulier des arcades pouvant potentiellement permettre l'accès entre le parloir, ou vestibule et l'église.

La présence d'arases de briques est très surprenante pour une époque aussi tardive. Aussi, devant le peu d'éléments dont nous disposons, nous restons dans le doute.<sup>674</sup>

Au cours de son intervention archéologique, Juliette Ducôté a procédé à l'analyse des maçonneries internes du cuvier, par le biais de relevés partiels et de deux sondages réalisés dans les angles sud-est et sud-ouest. Elle a déterminé quatre états de construction, les deux premiers concernant respectivement la chapelle Saint-Léger et l'église Notre-Dame, les deux derniers concernant le cuvier lui-même. Le premier état de ce bâtiment correspondrait à l'installation d'un vestibule à l'ouest de l'église, dans les premières années du XV<sup>e</sup> siècle. Témoigneraient de cet état le tracé des arcs détruits et les vestiges des retombées, qui autorisent l'auteur à une comparaison avec la salle du chapitre de Salles-en-Beaujolais. Le second état renverrait quant à lui à la construction du bâtiment agricole sur les ruines de ce vestibule dans le premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle. Des arcades de soutènement seraient notamment construites pour doubler le mur est, commun avec l'église, pour supporter le poids du matériel viticole<sup>675</sup>.

<sup>672</sup> Voir *infra* : partie II, chapitre VIII, 1.2.4., 1.5.4., 1.6.3., 1.9.2, 1.10.2.

<sup>673</sup> BONZI ET RÉAL, 1987, p. 151- 158.

<sup>674</sup> BONZI ET RÉAL, 1987, p. 153.

<sup>675</sup> DUCÔTÉ, 1999, p. 13-15.

Ces chercheurs ne s'accordent donc pas quant à l'analyse et à la datation des vestiges du parloir, ou vestibule, conservés dans le cuvier. Pascal Bonzi et Sylvie Réal voient dans les murs est et ouest une construction du XII<sup>e</sup> siècle, remaniée à la fin du Moyen Âge tandis que Juliette Ducôté y voit une construction du XIV<sup>e</sup> siècle, réaménagée au XIX<sup>e</sup> siècle. Devant une telle contradiction, il est difficile de tirer des connaissances précises et fiables. Que faut-il notamment penser des arcades du mur est, interprétées comme des baies romanes par les premiers, comme des arcades de soutènement contemporaines par la seconde ? Maryannick Lavigne, qui synthétise les données connues sur ce bâtiment, se contente de citer les documents d'archives et ne prend pas position concernant les vestiges archéologiques<sup>676</sup>.

## 8. Le réfectoire

---

Le réfectoire, situé dans l'aile sud du cloître, est sans doute le bâtiment le moins représenté dans l'historiographie savinienne. À peine est-il cité par Alexandre Poidebard, qui remarque qu'« il n'y a plus de vestiges du réfectoire des moines, ni du cloître, qui était situé à l'ouest (...) »<sup>677</sup>. Juliette Ducôté prend néanmoins le contrepied de son prédécesseur, en écrivant un siècle plus tard que la base de son mur nord subsiste dans un abri de jardin<sup>678</sup>. Si la précision laisse présager la possibilité de mettre au jour des vestiges de ce bâtiment, elle ne connaît pourtant aucune suite.

## 9. Le doyenné de Teylan et la comunerie

---

Le doyenné de Teylan et la comunerie sont deux bâtiments monastiques liés par une histoire commune et indirectement liés à notre thèse. L'un d'eux se trouve dans le périmètre du cloître, ce qui explique notre intérêt pour ces deux seules maisons d'officiers. Aucune étude particulière n'a jamais été consacrée à cet ensemble avant la synthèse réalisée par Maryannick Lavigne pour le Préinventaire du Rhône<sup>679</sup>. Annie Mercier, une étudiante de Jean-François Reynaud dans les années 1990, avait pourtant commencé une maîtrise d'archéologie médiévale sur la maison dite du doyenné, située en face du cuvier et appuyée contre l'enceinte de l'ancienne abbaye. Elle n'est pas allée au bout de ses recherches, mais a néanmoins transmis à la propriétaire des lieux – Frédérique Hatt – ses premiers résultats, qui ont permis de faire connaître un texte capital. Ce document d'archives, cité par Blandine Guicherd et Maryannick Lavigne, est un contrat d'échange de maisons passé entre le doyen de Teylan et le convent, agissant au nom du futur comunier. À la suite d'un incendie de la comunerie, placée contre l'enceinte, c'est en effet le doyen de Teylan qui récupère

---

<sup>676</sup> LAVIGNE, 2003, p. 106-107.

<sup>677</sup> POIDEBARD, 1891, p. 161.

<sup>678</sup> DUCÔTÉ, 1999, p. 9.

<sup>679</sup> LAVIGNE, 2003.

les bâtiments délabrés car il est seul à pouvoir supporter la charge importante des réparations. Le futur communier héritera donc de son ancienne demeure, localisée dans l'aile ouest du cloître. Si les différents travaux évoqués n'apportent pas de données archéologiques sur cette maison du cloître, qui a été successivement le doyen puis la communerie, ils ont toutefois le mérite de résoudre cette épineuse question de la localisation.

## Conclusion

---

Ce bilan des connaissances relatives aux édifices cultuels et conventuels de l'abbaye de Savigny est très instructif. Il a permis de synthétiser les résultats acquis, mais aussi de dégager les lacunes et les contradictions éventuelles. Les chercheurs ont d'abord tiré de la documentation archivistique des éléments de chronologie, généralement fiables et vérifiables. Mais ils ne sont pas toujours d'accord sur l'interprétation d'un même texte. Ainsi la notice de l'abbé Dalmace, insérée dans le livre des chartes de Ponce, est-elle comprise différemment par Auguste Bernard, Denise Devos et Maryannick Lavigne. Le premier voit Dalmace comme l'instigateur de la nouvelle abbatale, la seconde comme son concepteur architectural, la dernière comme son reconstruteur<sup>680</sup>. Par ailleurs, certains d'entre eux omettent de citer leurs références, ce qui implique une plus grande méfiance à l'égard de certains résultats. Tel est le cas de la reconstruction de l'aile orientale du cloître, mentionnée uniquement par Jean Roux, sans précision aucune<sup>681</sup>.

Beaucoup de chercheurs ont aussi essayé de repérer sur le terrain des vestiges des églises, voire des bâtiments conventuels, avec plus ou moins de succès. Léon Galle a ainsi fourni la première étude archéologique d'un lieu de culte savinien, avec la chapelle Saint-Léger. Denise Devos a tenté de travailler sur l'ensemble du carré claustral, en insistant essentiellement sur les édifices cultuels. Pascal Bonzi et Sylvie Réal, Juliette Ducôté ou Anouck Hoffet-Roquet se sont quant à eux limité au secteur sud-est de l'abbaye, en concentrant leurs efforts sur un édifice en particulier, à savoir, dans l'ordre, la chapelle, le parloir, ou vestibule, et l'église mariale. Mais, là encore, ils n'aboutissent pas forcément aux mêmes conclusions.

Le cas de l'église Notre-Dame est particulièrement représentatif. Denise Devos d'un côté, Pascal Bonzi et Sylvie Réal de l'autre, proposent également de dater de l'époque carolingienne une construction primitive qu'ils localisent pourtant à deux endroits radicalement différents, soit à l'est de l'église tardive, c'est-à-dire à l'emplacement de la maison est actuelle, soit à l'ouest de cette même église, c'est-à-dire contre le cuvier communal. Très révélateur des contradictions fréquentes qui se dégagent de cette bibliographie, cet exemple illustre surtout un problème de méthode à l'égard des vestiges archéologiques. Les datations sont obtenues exclusivement au moyen des

---

<sup>680</sup> Voir *supra* : partie I, chapitre V, 1.1.

<sup>681</sup> Voir *supra* : partie I, chapitre V, 5.

textes. C'est logique dans le cas de Denise Devos, qui n'a pas eu connaissance des vestiges les plus anciens de cette église. C'est plus surprenant dans le cas d'étudiants en archéologie, qui n'ont pas, dans ce cas précis, trouvé d'autres arguments que ceux des textes. L'historienne de l'art est aussi gagnée par une vision positiviste de l'histoire monumentale : la première église mariale est nécessairement plus petite que la seconde. Elle n'en a pourtant aucune preuve absolue, ni par les textes, ni par les vestiges.

Le problème s'amplifie quand il est question, par exemple, des invasions hongroises, que Denise Devos exploite systématiquement pour prouver l'existence de lieux de culte primitifs datés du haut Moyen Âge et reconstruits aux époques pré-romane ou romane. Il faudrait déjà s'interroger sur la probabilité réelle pour que des guerriers occasionnels aient ressenti la nécessité de mettre en ruine tous les édifices d'un établissement monastique, au lieu de se contenter de piller ses richesses. Par ailleurs, aucune preuve matérielle, concrète n'est jamais apportée, ni même recherchée. Le recours aux vestiges est aléatoire et ponctuel. Les données textuelles sont le plus souvent projetées sur les vestiges archéologiques, qui servent essentiellement d'illustrations et de supports à des restitutions de plan. Finalement, seul Léon Galle, archéologue du début du XX<sup>e</sup> siècle, a vraiment essayé de tirer parti des vestiges – essentiellement des chapiteaux, mais aussi des maçonneries – sur cette question des datations. Le bilan débouche donc sur un double constat, qui est d'abord celui des résultats contradictoires obtenus par différents auteurs au sujet d'un même édifice, qui est ensuite celui d'un problème de méthode récurrent, qui a relégué, le plus souvent, les vestiges au rang d'exemples illustrant les textes d'archives.

# Conclusion

---

Au terme de cette enquête épistémologique, la vision pessimiste de l'abbaye, que les premiers savants ont transmis à travers leurs publications officielles, explique aisément le faible nombre d'études consacrées aux édifices culturels et conventuels de Savigny avant les années 1970. Le site est détruit, inintéressant, voué à disparaître : si quelques voix se manifestent pour la préservation des rares vestiges – Jean Roux par exemple, ou Félix Thiollier – d'autres voix, sans doute plus nombreuses dans le village, se laissent aller à la fatalité. Aussi paradoxal que cela puisse paraître aujourd'hui, le curé Cherpasse voit l'absence de la grande église Saint-Martin mais ne voit pas la présence, certes partielle, de la deuxième église Sainte-Marie. L'abbatiale est devenu un lieu d'autant plus symbolique qu'elle a été démantelée après la Révolution française : sa destruction a ôté tout intérêt au site monastique.

Conséquence majeure du phénomène : le sujet est neuf, ou presque, et il bénéficie d'une documentation aussi abondante que sous-exploitée. Les sources d'archives sont nombreuses et, contrairement à ce que pourrait laisser penser la bibliographie de l'abbaye de Savigny, elles ne se limitent pas à deux descriptions modernes et à un plan révolutionnaire. D'après les papiers personnels des érudits, elles incluent aussi un livre des coutumes – *Liber consuetudinum* – qu'Auguste Bernard n'a pas le temps d'étudier, ou un livre des refusions et des cérémonies – *Liber refusionum et ceremoniarum* – qu'Amédée Cateland transcrit, traduit, mais ne publie pas. Or, ces manuscrits liturgiques pourraient comporter des données fondamentales, quoiqu'indirectes, en particulier sur les lieux de culte. En conséquence, les archives saviniennes méritent non seulement une relecture, destinée à éclaircir les contradictions mises en évidence par la confrontation de certaines études, mais aussi des investigations approfondies, susceptibles d'apporter un grand nombre d'informations inédites sur les édifices monastiques.

Par ailleurs, les vestiges archéologiques ne sont pas inexistants. Entre le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle et le début du siècle suivant, nombre d'érudits visitent Savigny et repèrent des portions de murs appartenant aux églises ou au cloître ; ils sont même parfois guidés par des habitants qui, comme Jean de Saint-Jean, essaient de tirer parti de leur visite touristique. Mais tous sont démunis face à l'éclatement et la dispersion des vestiges qui sont décidément trop difficiles à exploiter à une époque où l'archéologie du Moyen Âge s'intéresse surtout aux édifices prestigieux et conservés en élévation. Dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, Denise Devos aussi repère des murs, des portes bouchées, des fragments de colonne... qui sont pris dans les maçonneries des maisons, des caves ou des cabanons de jardin qui les ont remplacés. Quelques années plus tard, les universitaires révèlent le potentiel archéologique du site, notamment en mettant au jour des portions de murs conservés en

sous-sol sous d'épais remblais de nivellement. Si, de toute évidence, le site monastique est largement détruit, le site archéologique a donc toutes les chances d'être préservé au sein du quartier de l'Abbaye. À l'exception de quelques visites prospectives ou même de quelques sondages clandestins, au demeurant ponctuels et vite découragés par l'épaisseur des remblais, il est resté presque totalement inexploré jusqu'à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle. Aujourd'hui subdivisé en de nombreuses propriétés, il ne peut faire l'objet de fouilles extensives mais il peut en revanche donner lieu à des opérations ponctuelles, ciblées en fonction des opportunités conjoncturelles et des intérêts scientifiques.



DEUXIÈME PARTIE :

LES ÉDIFICES CULTUELS ET  
CONVENTUELS DANS LES  
SOURCES D'ARCHIVES

---



# Introduction

---

L'étude de la bibliographie suggère la conservation d'un grand nombre de sources écrites relatives aux édifices de l'abbaye de Savigny. Cependant, dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, les recherches d'archéologie ou d'histoire de l'art s'appuient essentiellement sur les procès-verbaux de visite et le plan du monastère, tous documents établis à l'époque moderne. Elles occultent totalement les manuscrits liturgiques, dont l'existence a pourtant été révélée par Jean Roux – statuts de François I d'Albon - ou par George Guigue – écrits de Benoît Mailliard<sup>682</sup> –. Aussi aucune approche générale et systématique des sources saviniennes ne semble avoir été entreprise entre les années 1830, qui correspondent à la découverte du site, et la fin du siècle dernier. En outre, le travail mené, aux Archives départementales du Rhône, sur la série 1 H de l'abbaye de Savigny, dans le cadre d'un DEA d'abord, de la création d'un répertoire numérique détaillé<sup>683</sup> ensuite, a aussi montré que la documentation écrite consacrée aux édifices cultuels et conventuels du monastère est bien plus abondante qu'il n'y paraît. Aux manuscrits signalés par nos prédécesseurs se sont en effet ajoutés plusieurs livres liturgiques du Moyen Âge, en particulier un ordinaire et plusieurs coutumiers, et quelques pièces judiciaires plus tardives. Par la suite, l'analyse de la correspondance d'Auguste Bernard et des archives d'Amédée Cateland a révélé que ces savants avaient eu connaissance des manuscrits liturgiques mais ne les avaient pas utilisés par manque de temps et de possibilités d'investissement. Au final, les bâtiments monastiques de Savigny bénéficient d'une documentation abondante, variée et largement sous exploitée.

C'est l'objet même de la seconde partie de cette thèse : recenser les archives utiles et procéder à leur analyse afin d'en tirer les données historiques relatives à la construction, la destruction ou l'aménagement des églises et des bâtiments communautaires. Le travail se heurte d'emblée à une difficulté méthodologique qu'a récemment souligné Monique Bourin : selon les époques, les textes n'utilisent ni les mêmes langues, ni le même type d'écriture ; ils supposent donc des compétences multiples, notamment en termes de paléographie<sup>684</sup>. Pour Savigny, les archives s'échelonnent entre le IX<sup>e</sup> et le XX<sup>e</sup> siècle et rassemblent, de plus, des documents typologiquement très différents. Il n'y a guère en commun entre un cartulaire, un coutumier, un procès-verbal de visite ou encore un plan cadastral. Par une heureuse conjoncture, nous avons bénéficié de la collaboration de plusieurs historiens dans le cadre du PCR, mis en place au cours de l'année 2009. Les éditions de texte réalisées et mises à notre disposition par Pierre Ganivet – cartulaire de Ponce, manuscrits de Benoît Mailliard – ou de Pauline Gendry – ordinaire de Guillaume Bollat – ont été infiniment précieuses

---

<sup>682</sup> ROUX, 1844. GUIGUE, 1883, 1900, 1901 et 1904 ; GUIGUE ET LAURENT, 1951.

<sup>683</sup> PUEL, 2004 a et 2007. Sur le répertoire de la sous-série 1 H, voir annexe G 3.

<sup>684</sup> BOURIN, 2010, p. 209.

pour mener à bien ce travail de recension systématique. Aussi avons-nous pu embrasser l'ensemble des archives connues à ce jour afin d'en tirer toutes les données susceptibles d'alimenter la réflexion sur l'histoire monumentale de l'abbaye de Savigny. Quatre chapitres composent cette deuxième partie : le premier présente toutes les sources utiles à l'étude des édifices du monastère, en les replaçant dans leur contexte d'élaboration et en insistant sur leur intérêt pour une approche archéologique du site. Les trois chapitres suivants s'intéressent aux pôles monumentaux qui constituent l'espace ecclésial savinien et qui apparaissent très clairement dans un statut relatif à la discipline monastique.

À Savigny comme ailleurs, le grand-prieur est le dignitaire qui, au sein de l'abbaye, est chargé de faire respecter la discipline monastique. Plusieurs manuscrits définissent ses droits et ses devoirs, en établissant notamment une échelle des sanctions encourues par les moines en fonction de la gravité de leurs fautes. D'après les *Nomina abbatum* de Benoît Mailliard et le *Liber refusionum* de François II d'Albon, la peine des « quatre arts » punit un frère coupable d'une faute légère, qui ne mérite pas la prison, dite *gravis culpa*. Elle correspond à une restriction des circulations dans le monastère. Parce qu'elle donne les limites à ne pas franchir dans ce cas précis, sa description constitue un excellent point de départ pour l'analyse des sources relatives aux édifices culturels et conventuels.

*Observantur quatuor artes infra limites sequentes videlicet infra ecclesiam, dormitorium, claustrum, reffectorium, capellam beate marie, usque ad cadrum capelle sancti Leodegarii quo exit(ur) de dicta capella tendendo ad ortum infirmarii, de porta magna ecclesie nostre usque ad parvam portam ipsius que tendet ad domum sacriste, ita quod portas illas existens in quatuor artibus exire non debet, per claustrum usque ad portam mandati, et usque ad parvam portam reffectorii, per totum reffectorium, et per parlatorium usque ad portas quibus tenditur ad domum infirmarii et in cimiterium, per totum dormitorium et latrinas conventus, usque ad cadrum domus infirmarie tendende [sic] super muros a parte domus prioris maioris quod quidem cadrum est juxta parvam portellam qua exitur de domo infirmarie super muros. Isti sunt limites (nostri) quatuor arcium quos exire non debet existens in quatuor artibus.<sup>685</sup>*

Cette citation mérite d'emblée un commentaire général. Le moine puni peut circuler librement dans l'église majeure et dans la chapelle Sainte-Marie, dans le cloître – à l'exception d'une galerie déterminée par la porte dite du mandat et la petite porte du réfectoire –, dans le réfectoire, le dortoir et les latrines. Il n'a pas accès à la salle du chapitre, ce qui sous-tend une perte momentanée de sa voix. Il n'a pas le droit de sortir de l'abbatiale, ni par les grandes portes, ni par la petite porte qui mène à la maison du sacristain ; il ne doit pas non plus franchir la porte qui relie la chapelle Saint-Léger au jardin de l'infirmerie, ni celles qui, depuis le parloir, donnent sur la maison de l'infirmerie et le cimetière. L'aire claustrale trouve ainsi ses composantes majeures, ses trois pôles monumentaux qui devront faire l'objet d'une analyse indépendante : l'église Saint-Martin d'abord, l'église Sainte-Marie ensuite, le cloître et les bâtiments communautaires enfin.

---

<sup>685</sup> BnF, lat. 10036, fol. 2 r. Voir aussi ADR, 1 H 27/3-1, fol. 20 v-21 r.

# Chapitre VI.

## Présentation des sources

---



# Introduction

---

D'une richesse considérable, le fonds documentaire de l'abbaye de Savigny est formé de sources textuelles, très nombreuses, et de sources iconographiques, au contraire peu nombreuses. Tous les documents permettent, à des degrés divers, d'aborder les édifices sous l'angle de leur chronologie, de leur localisation et/ou de leurs fonctions. Pour éviter l'écueil d'une (sur)interprétation des archives à l'aune des vestiges archéologiques, nous avons tenté de mettre en œuvre une méthode d'analyse fondée sur le respect des sources. Pour paraphraser Philippe Bernardi, les archives méritent une véritable « analyse archéologique » propre à optimiser la connaissance de l'objet archéologique sans pour autant les détourner de leur contexte :

(...) cette approche prend largement en considération le contexte de fabrication de l'objet. Le propos est de s'adapter à la réalité des sources écrites, de ne pas tenter de les contraindre en recherchant une réponse toute faite à nos questions, mais de les manipuler en tenant compte de ce qu'elles sont, de ce pour quoi elles ont été faites, et de ne pas hésiter à emprunter des chemins détournés, indirects.<sup>686</sup>

Aussi ce chapitre introductif insiste-t-il sur la finalité et le contexte d'élaboration des documents, sur leur portée et leur intérêt, sur les précautions que requiert leur utilisation. Puisque la plupart des sources documentaires évoquent aussi bien les lieux de culte que les édifices conventuels, il s'agit aussi de rassembler les données utiles aux trois chapitres successifs qui aborderont l'église Saint-Martin, l'église Sainte-Marie et le cloître avec les bâtiments communautaires.

## 1. Les sources textuelles

---

Les sources relatives aux édifices monastiques de Savigny sont abondantes mais inégales, à tous points de vue. D'abord dans leur chronologie : elles s'échelonnent entre le XIII<sup>e</sup> et le XX<sup>e</sup> siècle et se répartissent assez équitablement entre le Moyen Âge, d'une part, l'époque moderne et l'époque contemporaine, d'autre part. Ensuite dans leur typologie : une visite pastorale n'a rien en commun avec une pièce de procédure ou un coutumier. Enfin dans leur apport concret : certains textes embrassent les lieux de culte et les bâtiments communautaires tandis que d'autres s'attachent spécifiquement à tel ou tel édifice ; certains textes s'intéressent au premier chef aux monuments tandis que d'autres ne les mentionnent que de manière incidente.

La présentation de la documentation suit une logique thématique et une progression chronologique. Les statuts et coutumes sont d'abord évoqués en raison de leur datation haute ; puis suivent, dans cet ordre, les actes d'élection de sépultures ou de fondation d'anniversaires, les visites pastorales, les pièces judiciaires les sources de la municipalité révolutionnaire et enfin les témoignages de savants. La méthode d'approche – transcription ou dépouillement – dépend de la

---

<sup>686</sup> BERNARDI, 1997, p. 142.

nature et de l'intérêt de chaque document. Un document comme le *Liber cartarum* de Ponce, qui se révèle surtout utile pour l'histoire globale de l'abbaye, ne bénéficie pas de paragraphes spécifiques : déjà amplement évoqué dans le premier chapitre de ce travail, il sera essentiellement considéré sous l'angle des notices biographiques de Gausmar et Dalmace, qui comportent les mentions les plus anciennes des églises saviniennes.

### 1.1. Statuts et coutumiers (XIII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle)

À l'exception du cartulaire évoqué ci-dessus, tous les manuscrits provenant de l'abbaye de Savigny sont des statuts ou des coutumiers. Un simple regard sur l'inventaire des livres proposé ci-dessus (figure 16) rend cependant compte des pertes considérables subies par la bibliothèque ou les archives saviniennes. Parmi les manuscrits disparus figurent notamment des manuscrits liturgiques classiques pour l'époque romane (bréviaire, psautier, Évangiles...) ainsi que deux martyrologes dont le contenu a heureusement inspiré le grand-prieur Benoît Mailliard, à la fin du Moyen Âge.

Statuts et coutumiers se distinguent sur un plan juridique : les premiers sont adoptés par l'assemblée des moines, les seconds relèvent des usages suivis dans le monastère sans avoir été décidés préalablement au chapitre. Ces documents sont en revanche très proches par leur contenu et leurs objectifs. Les manuscrits de l'abbaye de Savigny visent, d'une part, à définir les droits et les devoirs des religieux et, d'autre part, à décrire les cérémonies religieuses afin de fixer les usages et de prévenir le relâchement spirituel. Ils sont répartis dans trois groupes en raison de leurs dates extrêmes, qui les rattachent à trois époques distinctes : le *Liber consuetudinum* de Guillaume Bollat pour le XIII<sup>e</sup> siècle, les écrits de Benoît Mailliard pour la charnière des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles et le *Liber refusionum* de François II d'Albon pour le XVII<sup>e</sup> siècle.

#### 1.1.1. Le *Liber consuetudinum* (2<sup>e</sup> ¼ XIII<sup>e</sup> siècle)

L'ordinaire de Guillaume Bollat occupe une place particulière au sein de la documentation sur les édifices de l'abbaye de Savigny. Il a permis à Pauline Gendry de caractériser la liturgie savinienne et a ainsi éclairé l'histoire du monastère, présentée dans le premier chapitre de cette thèse. Il se situe à mi-chemin entre l'ordinaire et le coutumier puisqu'il indique les incipits de toutes les pièces liturgiques mais aussi les usages monastiques (rasures et ablutions, repas des jours solennels, entretien et ornementation des bâtiments...) <sup>687</sup>. Il suit le déroulement de l'année liturgique en mêlant temporel et sanctoral et indique, pour chaque fête, les *incipit* de toutes les pièces liturgiques (annexe C 4).

<sup>687</sup> Voir *supra* : chapitre I, 4.1.2.3. et 5.1.1.



	Manuscrit	copié sur	commanditaire/ auteur	dates	conservation	attestation
1.	<i>Breviarium</i>	-	Dalmace	1051/1056-1080	disparu	n° 7
2.	<i>Missale</i>	-	Dalmace	1051/1056-1081	disparu	n° 7
3.	<i>Psalterium</i>	-	Dalmace	1051/1056-1082	disparu	n° 7
4.	<i>Decreta pontificum</i>	compilation	Dalmace	1051/1056-1083	disparu	n° 7
5.	<i>Liber medicinalis</i>	-	Dalmace	1051/1056-1084	disparu	n° 7
6.	<i>Liber cartarum</i>	-	P. de Lay	v. 1135	disparu	n° 7
7.	<i>Liber cartarum</i>	n° 6	?	début XVI <sup>e</sup> s.	BML, ms 393	-
8.	<i>Textus Evangelii</i>	-	?	?	disparu	n° 16
9.	<i>Textus argenteum</i>	-	?	?	disparu	n° 16
10.	<i>Liber benedictionis</i>	-	?	?	disparu	n° 16
11.	<i>Collectarius</i>	-	?	?	disparu	n° 16
12.	<i>Lectionnarius</i>	-	?	?	disparu	n° 16
13.	<i>Antiphonarius</i>	-	?	?	disparu	n° 16
14.	<i>Libelli oracionales</i>	-	?	?	disparu	n° 16
15.	<i>Liber regule</i>	-	?	?	disparu	n° 16
16.	<i>Liber consuetudinum antiquarum</i>	-	G. Bollat	1204/1210-1233	ADR, 1 H 20	-
17.	<i>Liber consuetudinum novarum</i>	n° 16	E. de Varennes	1277-1317	disparu	n° 24 et 25
18.	<i>Liber dominicalis</i>	-	E. de Varennes	1277-1317	disparu	n° 24 et 25
19.	<i>Liber sanctorum</i>	-	E. de Varennes	1277-1317	disparu	n° 24 et 25
20.	<i>Gradualia magna</i>	-	E. de Varennes	1277-1318	disparu	n° 24 et 25
21.	<i>Martyrologium antiquum</i>	-	?	?	disparu	n° 16, 24 et 25
22.	<i>Martyrologium novum</i>	n° 21 ?	E. de Saint-Just	1369-1406	disparu	n° 24 et 25
23.	<i>Nomina abbatum</i>	n° 21 et 22	B. Mailliard	ap. 1492	ADR, 1 H 21	-
24.	<i>Nomina abbatum</i>	n° 23	B. Mailliard	av. 1499	ADR, 1 H 6	-
25.	<i>Nomina abbatum</i>	n° 23	B. Mailliard	fin XV <sup>e</sup> s.	BnF, lat. 10036	-
26.	<i>Papirus conventus</i>	-	P. Morel	v. 1390	disparu	n° 28
27.	<i>Papirus conventus</i>	n° 26	J. Senis	v. 1406	disparu	n° 28
28.	<i>Papirus conventus</i>	n° 27	B. Mailliard	1499	ADR, 1 H 27/1	-
29.	Statuts	-	Fr. I d'Albon	1493	ADR, 1 H 23	-
30.	<i>Liber manuale prioris</i>	-	B. Mailliard	av. 1491	ADR, 1 H 27/2	-
31.	Liste de bienfaiteurs	-	B. Mailliard	1498-1499	ADR, 1 H 6	-
32.	Liste de sépultures et d'anniversaires	-	B. Mailliard	fin XV <sup>e</sup> s.	BnF, lat. 10036	-
33.	Livre des bénédictions et des cérémonies	-	B. Mailliard	1491	ADR, 1 H 27/2	-
34.	<i>Libelli processionum</i>	-	?	?	disparu	n° 36
35.	<i>Liber refusionum</i>	-	Fr. II d'Albon	1608	disparu	n° 36
36.	<i>Liber refusionum</i>	n° 35	?	v. 1650	ADR, 1 H 27/3	-

Figure 16. Abbaye de Savigny : liste des manuscrits conservés ou attestés par les sources (XI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle)

Le *Liber consuetudinum* comporte aussi de nombreuses prescriptions relatives à l'hygiène des moines, aux repas de la communauté ou aux obligations d'entretien ou d'ornementation des églises ou du cloître..., qui relèvent cette fois des usages monastiques. Ces coutumes ne donnent pas lieu à des articles spécifiques : elles font l'objet de descriptions annexes aux pratiques liturgiques et

suivent donc le calendrier de l'année. Les intervalles entre les messes, les offices ou le chapitre sont ainsi parfaitement codifiés. Par exemple, lors des festivités liées à la Nativité du Seigneur, les moines doivent, à l'issue du chapitre, se préparer pour la messe en procédant notamment à des ablutions :

*Post capitulum, ad missam dominicam cuncti se preparant. Infantes et quicumque voluerint de fratribus in dormitorio pergant. Deinde omnes se abluant et ad revestendum in ecclesiam properent.*<sup>688</sup>

Par le biais de ces coutumes, le *Liber consuetudinum* cite tous les lieux fréquentés à tel ou tel moment de la journée par les moines : les bâtiments communautaires d'abord, qui se retrouvent logiquement dans tout monastère bénédictin ; les lieux sacrés ensuite, qui sont, au contraire, propres à Savigny. En effet, si un autel Saint-Benoît ou Saint-Pierre n'a en soi rien d'original, la combinaison de toutes les chapelles, de tous les autels, de toutes les images... est en revanche spécifique à ce monastère. En d'autres termes, cet ordinaire est profondément ancré dans l'environnement spatial savinien. « Il devient alors le témoin privilégié du culte des saints à Savigny », comme le soulignait récemment Pauline Gendry<sup>689</sup> ; mais il permet aussi de dresser, pour la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, la liste de tous les lieux sacrés de l'abbaye. Aussi l'analyse approfondie de ce manuscrit est-elle nécessaire dans le cadre de ce travail. Elle est facilitée par le travail d'édition et de commentaire réalisé par Pauline Gendry dans sa thèse d'École des chartes<sup>690</sup>. L'auteur a en effet mis à disposition des membres du PCR le texte édité, à partir duquel il est possible d'inventorier et de discuter toutes les mentions utiles à l'étude archéologique des édifices monastiques de Savigny.

Comme tout manuscrit liturgique, ce *Liber consuetudinum* reste cependant un document de la pratique qui s'adresse à un public averti. Les moines connaissent parfaitement bien leur monastère : nul besoin de leur indiquer où se trouvent les lieux cités. N'importe lequel d'entre eux sait comment se rendre au dortoir ou au réfectoire et connaît l'itinéraire emprunté pour aller, par exemple, d'une église à l'autre. En conséquence, localiser les lieux mentionnés dans le manuscrit est ardu : leurs mentions sont généralement trop peu explicites. Quelques exceptions existent cependant, mais concernent des lieux peu fréquentés. Ainsi, l'ordinaire donne-t-il plus d'informations sur un autel secondaire, qui ne sert à la célébration de la messe qu'une fois l'an, que sur les autels du sanctuaire, desservis quotidiennement ou presque. À en croire les nombreuses mentions postérieures au texte originel, le *Liber consuetudinum* a en outre été utilisé sur une très longue période. Benoît Mailliard qui, à la fin du Moyen Âge, se charge de rédiger de nouveaux textes liturgiques, est l'auteur des annotations les plus fréquentes : dans ses manuscrits, il cite d'ailleurs le *Liber consuetudinum antiquarum*, qui correspond à l'ordinaire médiéval, mais aussi le *Liber consuetudinum nostrarum*, qui pourrait être une copie de cet ordinaire, réalisé sous l'abbatiate d'Étienne de Varennes

<sup>688</sup> ADR, 1 H 20, fol. 13 r ; cité in GENDRY, 2012, vol. 2, p. 44.

<sup>689</sup> GENDRY, 2012, vol. 1, p. 187.

<sup>690</sup> GENDRY, 2012.

(figure 16)<sup>691</sup>. En conséquence, les coutumes exprimées dans ce premier quart du XIII<sup>e</sup> siècle sont susceptibles d'avoir été suivies à Savigny sur une longue période.

### 1.1.2. Les manuscrits de Benoît Mailliard (fin XV<sup>e</sup>-déb. XVI<sup>e</sup> siècle)

Benoît Mailliard, grand-prieur de l'abbaye de Savigny à la charnière des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, s'est pleinement impliqué dans l'activité réformatrice de François I d'Albon. D'après Auguste Bernard, qui a retracé sa carrière ecclésiastique, il a d'ailleurs mené une vie exemplaire, assainissant la gestion de ses offices successifs et produisant, très tôt, des livres liturgiques au profit de son abbaye<sup>692</sup>. Benoît Mailliard a signé tous les manuscrits produits à Savigny à la période considérée. Son œuvre, aussi dense que variée, puise dans des sources qui lui sont antérieures ou contemporaines. L'*incipit* des *Nomina abbatum*, tel qu'il figure dans une version aboutie, est à cet égard révélateur :

*Nomina abbatum predecessorum huius abbacie Savigniaci ordinis sancti Benedicti Lugdunensis diocesis et donationes omnium et singularum ecclesiarum regularium et secularium huic monasterio subditarum et alios acquestus secundum descriptionem Libri cartarum Poncii abbatis quem habet dominus Franciscus dalbon abbas noster hactenus [...] <sup>693</sup> et factas necnon secundum descriptionem martirologii nostri libri consuetudinum nostrarum et picture abbatum reffectorii et claustrorum. <sup>694</sup>*

Dans cet extrait, Benoît Mailliard énumère les sources utilisées pour confectionner sa chronique abbatiale. En premier lieu figurent le *Liber cartarum* de Ponce, le *Liber consuetudinum* de Guillaume Bollat<sup>695</sup>, un *martirologium antiquum*, trois manuscrits anciens auxquels il faut ajouter, sur la base des deux autres versions des *Nomina abbatum*<sup>696</sup>, un *martirologium novum*, attribué à Étienne de Saint-Just. L'ordinaire est le seul de ces manuscrits dont l'original soit parvenu jusqu'à nous : il porte d'ailleurs les marques évidentes de son utilisation par Benoît Mailliard, qui l'a annoté à de nombreuses reprises.

Contrairement à ce que prétend Guy Courtin de Neufbourg, qui a proposé une première édition des *Nomina abbatum*<sup>697</sup>, Benoît Mailliard ne se contente pas de recopier servilement les manuscrits anciens : il en propose des extraits analysés et résumés, en précisant ses sources. Ainsi, dans le *De sepulturis abbatum*, qui consiste en la localisation de vingt-trois tombes abbatiales, termine-t-il fréquemment ses descriptions par l'expression *ut habetur in martirologio*. En outre, Benoît

<sup>691</sup> GENDRY, 2012, p. 86.

<sup>692</sup> BERNARD, 1849 : B. Mailliard a été fait moine en 1437, à six ans seulement. Après avoir terminé ses études à Paris, il revient sans doute à l'abbaye. Il obtient l'office de chantre en 1462, qu'il permute presque immédiatement avec celui de croisier. Le nouveau chantre est alors A. Rivière, que nous retrouverons lors d'un procès au sujet de la maison de l'Ostallet (Voir *infra* : II, réf...). Nouveau changement l'année suivante : B. Mailliard prend la charge de communier, qu'il conserve pendant 18 ans. Docteur en droit, il est aussi dès la fin des années 1460 le vicaire général et représentant de J. d'Albon (1456-1492) pour le pays de Savoie. À la même époque, il apparaît comme grand-prieur et il le restera jusqu'en 1506, date de sa mort. En 1490, il adjoint à cet office celui de grand sacristain et cumule ainsi deux hautes dignités monastiques. Il semble avoir assaini chacun de ces offices, en mettant de l'ordre dans les archives, en renouvelant les terriers et, de manière générale, en veillant à la gestion des revenus. Il a en outre écrit plusieurs livres liturgiques – un bréviaire, un hymnaire – et même un traité sur la confession ou une traduction de la collation des Saints-Pères.

<sup>693</sup> 1 mot illisible.

<sup>694</sup> ADR, 1 H 6, fol. 3 r ; cité in GANIVET, 2010, p. 28.

<sup>695</sup> ADR, 1 H 20.

<sup>696</sup> ADR, 1 H 21; BnF, lat. 10036.

<sup>697</sup> NEUFBOURG, 1966.

Mailliard complète les informations tirées des livres anciens par l'observation des portraits d'abbés qui semblent, à son époque, orner les murs du cloître et du réfectoire. Aussi ses manuscrits proposent-ils une version en quelque sorte actualisée des textes antérieurs.

Les manuscrits de Benoît Mailliard ont subi des altérations depuis l'époque moderne. Deux tableaux complémentaires rendent d'ailleurs compte des amputations ou regroupements aléatoires ainsi réalisés entre le XVI<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècle : le manuscrit coté ADR, 1 H 21 rassemble aujourd'hui deux volumes originellement distincts tandis que les manuscrits cotés ADR, 1 H 6 et ADR, 1 H 27/1 doivent être restitués mentalement en un seul volume, par ailleurs amputé de ses pages centrales (annexe C 6)<sup>698</sup>. Exception faite des *Nomina abbatum* ou du *De sepulturis*, qui seront évoqués ultérieurement<sup>699</sup>, les écrits de Benoît Mailliard sont essentiellement consacrés aux coutumes monastiques. Le premier des quatre manuscrits conservés est un livre des bénédictions et des cérémonies, le second est un exemplaire des statuts, promulgués dès 1493 par François I d'Albon, les deux derniers sont des coutumiers.

#### 1.1.2.1. Le livre des bénédictions et des cérémonies (1491)

Le Livre des bénédictions et des cérémonies<sup>700</sup> a été rédigé par Benoît Mailliard peu avant l'entrée en charge de François I d'Albon. Il est actuellement conservé dans son intégralité. Peu volumineux par rapport aux autres manuscrits, il concerne essentiellement les droits et les devoirs de l'abbé de Savigny. Le premier chapitre détaille par exemple la manière dont un nouvel abbé doit être investi de sa dignité. Les suivants indiquent, d'une part, le déroulement des bénédictions ou des cérémonies religieuses célébrées par l'abbé et, d'autre part, les refusions dont doit s'acquitter l'abbé envers le convent ou certains officiers de l'abbaye (annexe C 7). À ce jour, ce manuscrit n'a pas été édité, ni même étudié. Il présente d'ailleurs d'importantes difficultés de lecture. Son contenu ne sera donc pas utilisé ici. Cette lacune est néanmoins compensée par l'exploitation des autres statuts et coutumiers<sup>701</sup>.

#### 1.1.2.2. Les statuts (1493)

Les statuts<sup>702</sup> promulgués par François I d'Albon le 12 novembre 1493, au lendemain du chapitre général annuel, constituent un cas particulier parmi les manuscrits de Benoît Mailliard. Ce sont les seules décisions entérinées au chapitre qui nous sont parvenues. Ces vingt-cinq statuts insistent essentiellement sur le respect des cérémonies religieuses – office divin, anniversaires... – et sur les obligations des religieux en termes de discipline – interdiction de fréquenter les marchés et les foires, de pratiquer des jeux de hasard..., obligation de résidence dans l'abbaye ou les prieurés

<sup>698</sup> GANIVET, 2012 b, p. 3-4.

<sup>699</sup> Voir *infra* : partie II, chapitre VI, 1.3.

<sup>700</sup> ADR, 1 H 27/2.

<sup>701</sup> Voir *infra* : partie II, chapitre VI, 1.1.2.2., 1.1.2.3. et 1.1.3.

<sup>702</sup> ADR, 1 H 23.

dépendants, de présence au chapitre quotidien pour les moines de l'abbaye, au chapitre annuel pour les moines des dépendances... (annexe C 8). Deux statuts s'avèrent plus très importants pour notre propos : le premier fait obligations aux sacristains et autres custodes de tenir en état les objets et vêtements liturgiques ainsi que les lieux des offices ; le second concerne l'obligation d'entretien et de réparation de l'église, du cloître, des bâtiments communautaires mais aussi des cloches, des cordes et des vitraux (verrines)<sup>703</sup>.

### 1.1.2.3. Les coutumiers (fin XV<sup>e</sup> siècle)

Les deux derniers manuscrits sont des coutumiers. Le premier d'entre eux est la copie, réalisée par Benoît Mailliard en 1499, d'un coutumier antérieur, la *Papirus conventus*. Le second est une création du même grand-prieur, antérieure à 1491, mais largement inspirée par le précédent. Il porte le titre de *Liber manuale prioris*.

#### *La Papirus conventus*

Le manuscrit original de la *Papirus conventus*<sup>704</sup>, qui a aujourd'hui disparu, a été rédigé par un prieur de Saint-Thomas de Cosnac et certifié par Philippe Morel, grand-prieur de l'abbaye de Savigny, dans la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle. Il a ensuite été copié une première fois vers 1416 par un notaire du nom de Jean Senis. C'est cette copie que Benoît Mailliard a reproduite à la fin du XV<sup>e</sup> siècle<sup>705</sup>. Dans la mesure où les textes copiés par ce grand-prieur sont généralement de bonne qualité, il n'y a pas de raison particulière de remettre en doute la fiabilité de ce document, qui constitue un témoignage important sur le monastère savinien de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. D'après les indices internes<sup>706</sup>, le manuscrit original date vraisemblablement des années 1390. Son *incipit* indique qu'il recense les refusions et les devoirs des religieux :

*Hec sunt reffusiones et deveria quas et que reverendissimus in Christo pater et domnus abbas Savigniaci, et omnes alii et singuli religiosi priores, hostellarii, cellerarii, camerarii, infirmarii, decani, meserii, pictanciarii, administratores et officarii quicumque ad dictam abbaciam pertinentes, et residenciam facientes extra dictam abbaciam et infra abbaciam, facere debent et tenentur solvere singulis annis conventui dicte abbacie, et servitoribus eiusdem, tam secularibus quam aliis quibuscumque in dicta abbacia existentibus.*<sup>707</sup>

Le manuscrit anticipe ainsi les défauts de livraison ou de paiement, fréquents au milieu du siècle, qui sont néfastes au bon déroulement de la vie monastique. Les refusions correspondent aux parts de revenus que les officiers doivent verser au convent, ou à un dignitaire particulier, pour répondre aux besoins de la communauté. Il s'agit aussi bien des quelques florins que doivent tous les dignitaires pour le vestiaire des moines que des redevances en nature destinées à alimenter le général du Mandat, par exemple. Les autres devoirs consistent en obligations de service, d'entretien ou d'ornementation des bâtiments : sont alors stipulées entre autres les responsabilités de chacun à

<sup>703</sup> ADR, 1 H 23, fol. 14.

<sup>704</sup> ADR, 1 H 27/1.

<sup>705</sup> Au sujet de la tradition manuscrite de la *Papirus conventus*, voir : GANIVET, 2012 b, p. 3-6.

<sup>706</sup> GANIVET, 2012 b, p. 7-13.

<sup>707</sup> ADR, 1 H 27/1, fol. 1 r ; cité in GANIVET, 2012 b, p. 20.

l'égard des églises et des bâtiments communautaires (annexe C 9). De telles mentions sont anecdotiques au sein du manuscrit, elles sont aussi très générales ; mais elles apportent malgré quelques données majeures pour la connaissance des lieux de culte saviniens en particulier.

#### *Le Liber manuale prioris*

À l'instar du Livre des bénédictions et des cérémonies, le *Liber manuale prioris*<sup>708</sup>, aujourd'hui inclus dans un manuscrit composite (annexe C 10), a également été rédigé par Benoît Mailliard avant la montée de François I d'Albon sur le siège abbatial. Il règle les droits et les devoirs des officiers de l'abbaye, des prieurés dépendants de Savigny mais aussi les obligations que doivent respecter les divers hebdomadiers, les novices ou les formiers, dans le cadre des cérémonies religieuses. Autrement dit : il ne se contente pas de définir le rôle des dignitaires, comme la *Papirus conventus*, mais il s'intéresse plus précisément au rôle de ceux qui, parmi les mêmes dignitaires, sont chargés de célébrer le service divin pendant une semaine, c'est-à-dire une semaine complète. Ce manuscrit n'est pas édité à ce jour ; à la suite d'une première lecture, Pierre Ganivet a néanmoins relevé les mentions intéressant les édifices monastiques, qui peuvent donc être discutées dans le cadre de cette thèse.

En conclusion, la *Papirus conventus* permet déjà de noter un nombre élevé de mentions relatives aux lieux de vie des moines. Le réfectoire est sans doute l'un des bâtiments qui possède le plus grand nombre d'occurrences : chaque fois qu'un dignitaire doit apporter une denrée particulière au profit du convent, il est en effet cité comme le lieu de dépôt. Fort heureusement, d'autres mentions se révèlent plus significatives, en particulier celles des églises et autres lieux de culte, qui sont parfois suffisamment détaillées pour alimenter des hypothèses quant à leur localisation précise. Déjà édité par Pierre Ganivet, ce manuscrit a donc fait l'objet d'un dépouillement exhaustif<sup>709</sup>.

#### 1.1.3. Le *Liber refusionum* de François II d'Albon (1608)

Le *Liber refusionum et ceremoniarum*, commandité par François II d'Albon en 1608, est le plus tardif des coutumiers saviniens. Il est conservé en deux exemplaires<sup>710</sup> : la pièce 2 est incomplète, aussi avons-nous travaillé sur la pièce 1. D'après son énoncé, le manuscrit a pour objectif de codifier le déroulement des cérémonies religieuses et d'énumérer les refusions nécessaires à chacune d'entre elles :

*Liber refusionum regalis monasterii Saviniaci et ceremoniarum in ecclesiae eiusdem fiendarum tempore reverendi domini Francisci d'Albone abbatis eiusdem monasterii recognitarum anno 1608.*<sup>711</sup>

<sup>708</sup> ADR, 1 H 21.

<sup>709</sup> GANIVET, 2012 b.

<sup>710</sup> ADR, 1 H 27/3.

<sup>711</sup> ADR, 1 H 27/3-1, fol. 1 r.

Il s'agit d'un coutumier dans la mesure où il aborde les usages qui doivent être respectés, au sein du monastère, lors de la célébration des messes, des offices ou des processions, mais aussi les obligations d'entretien du mobilier liturgique, par exemple. Malgré la date de 1608, qui figure dans l'*incipit* cité ci-dessus, l'exemplaire conservé est une copie du manuscrit originel, qui a disparu. En fin de manuscrit, la signature du notaire apporte une précision complémentaire quant à sa datation :

Toutes lesquelles actes escriptes et expédiée dans se présent livre et carnet contenant deux cents quarante quatre feuillets ont esté expédiées par moy notaire royal et commissaire soubzsigné à l'expédition du protocole de feu Maître Morandin mon père vivant notaire royal, prins et lus seur le propre scedde signé dudit deffunt Morandin par moi commissaire sussigné par messieurs les seneschal et senetchaussée et siège présidial à Lyon pour servir à messieurs les religieux, couvent et chappitre de l'abbaye royalle de Savigny. Morandin.<sup>712</sup>

Ainsi le notaire Morandin a-t-il recopié sur le protocole de son père un manuscrit que ce dernier avait écrit en 1608. La copie en notre possession est donc postérieure d'une génération par rapport à l'exemplaire originel. Elle doit donc être située vers le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. Le caractère tardif de ce coutumier ne lui ôte pas son intérêt, bien au contraire. En effet, le manuscrit reprend et développe les principes édictés dans les manuscrits antérieurs. À plusieurs reprises, l'auteur fait référence à la coutume, celle qui a cours au sein du monastère au moment de son travail, et à une ancienne coutume qui doit absolument être respectée. L'introduction du chapitre *De processionibus* est parfaitement claire sur ce point :

(...) *sed priusquam de illis aliquid specialiter dicatur, attendenda sunt quaedam quae vetus consuetudo inviolabiliter vult observanda.*<sup>713</sup>

Il est évidemment difficile d'identifier les sources utilisées pour la rédaction de ce nouveau coutumier : s'agit-il des deux *Liber consuetudinum* successifs, ou bien du *Liber consuetudinum* et de la *Papirus conventus* ou du *Liber manuale prioris* ? Ce *Liber refusionum* affiche malgré tout une parenté évidente avec ces deux derniers, comme le montre le tableau ci-dessous (figure 17). Dans l'exemple ci-dessous, le coutumier tardif reprend clairement les prescriptions des premiers manuscrits, en les développant. Là où il était seulement dit que le croisier devait entretenir une lampe devant la Croix ou l'autel majeur, il est désormais précisé qu'il doit fournir la matière première (huile) et qu'il doit lui-même rallumer cette lampe. Les exemples pourraient être multipliés pour aboutir à la conclusion que ce *Liber refusionum* est, au début du XVII<sup>e</sup> siècle, profondément ancré dans les coutumes médiévales.

<sup>712</sup> ADR, 1 H 27/3-1, fol. 244 v-245 r.

<sup>713</sup> ADR, 1 H 27/3-1, fol. 195 v.

<i>Papirus conventus</i>	<i>Liber manuale prioris</i>	<i>Liber refusionum</i>
Et primo debet [minister Crucis] administrare unum cereum seu unam candelam ante Crucem Domni ecclesia beati Martini, et debet ardere de die et de nocte. <sup>714</sup>	II. Item et debet manutenere duas lampades ardentes, unam scilicet a parte choro sinistri, ante magnum altare, aliam in capitulo, die ac nocte ardentes. <sup>715</sup>	Item debet cruserius manutenere duas lampades in ecclesia maiori nostri monasterii, die noctuque ardentes, unam in Cruce et alteram ante magnum altare, a parte chori sinistri, et oleum alique necessaria, pro manutentione dictarum duarum lampadarum ministrare debet. <sup>716</sup>

**Figure 17. Abbaye de Savigny : comparaison d'un article consacré au croisier dans la *Papirus conventus* (v. 1390), le *Liber manuale prioris* (av. 1492) et le *Liber refusionum* (1608)**

Mais il introduit aussi des principes nouveaux, énoncés par le concile de Trente et réellement mis en application en France à partir de la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>717</sup>. Dès le début du chapitre relatif à la grand-messe, il fait ainsi référence au canon de la messe tridentine :

*Celebrabitur autem ita magna missa, ut quod fieri poterit semper cum officio diei conveniat juxta rubricas missalis tridentini (...).*<sup>718</sup>

Le *Liber refusionum* apparaît donc comme un document normatif qui, en ce début du XVII<sup>e</sup> siècle, associe les usages médiévaux et les principes tridentins pour codifier les pratiques religieuses et liturgiques des moines de Savigny.

Le contenu du manuscrit est hétérogène (annexe C 12). Il comporte d'abord les droits et devoirs des dignitaires, puis des divers hebdomadiers, s'inscrivant ainsi dans la continuité de la *Papirus conventus* et du *Liber manuale prioris*. Il accorde ensuite une large place à la description précise des usages prévus, par exemple, pour l'entrée des religieux, ou des novices, dans le chœur de l'église, pour la bénédiction des Rameaux ou l'adoration de la Croix, pour la célébration des offices des Heures ou pour l'inhumation des moines. Il est alors dans la lignée du premier manuscrit de Benoît Mailliard, à savoir le Livre des bénédictions et des cérémonies. Il s'achève enfin sur le rôle dévolu aux officiers laïcs au service de l'abbaye, comme le cuisinier ou le barbier.

Tous ces chapitres – quatre-vingt-cinq au total pour environ deux cent cinquante folios – ne présentent pas le même intérêt en ce qui concerne les édifices monastiques. Les premiers chapitres, qui évoquent notamment les obligations de chaque officier en termes d'entretien des bâtiments, ont fait l'objet d'un simple dépouillement destiné à recenser toutes les mentions de lieux intéressantes. D'autres chapitres – en particulier le *De processionibus* – revêtent en revanche une importance capitale, dans la mesure où ils intègrent des données d'une grande précision au sujet de

<sup>714</sup> ADR, 1 H 27/1, fol. 13 r : article 1; cite in Ganivet, 2012 b, p. 54.

<sup>715</sup> ADR, 1 H 21, fol. 17.

<sup>716</sup> ADR, 1 H 27/3-1, fol. 104 r : article 3.

<sup>717</sup> TALLON, 2000, p. 86-87.

<sup>718</sup> ADR, 1 H 27/3-1, fol. 216 v : article 2.



l'architecture des lieux considérés. Ainsi, dans le texte consacré aux processions, le rédacteur indique-t-il la position de chaque moine ou groupe de moines par rapport aux portes du chœur monastique ou par rapport aux différents bâtiments du cloître. Un tel chapitre a bien sûr été transcrit en intégralité et a fait l'objet d'une analyse particulière, déjà présenté lors d'un colloque relatif aux fêtes et célébrations dans le monde médiéval<sup>719</sup>.

Ajoutons pour mémoire que ce manuscrit que nous avons cru inédit lors de sa découverte aux archives départementales du Rhône était en réalité déjà connu d'Amédée Cateland. Dans ses archives figurent en effet sa transcription intégrale et sa traduction partielle, qui occupent trois volumes, ainsi que des petites notes de synthèse, qui confirment que leur auteur envisageait de publier une monographie sur l'abbaye de Savigny<sup>720</sup>. Ces archives étaient jusqu'en 2011 en possession de Denise Devos, qui nous les a personnellement confiées, à charge pour nous d'en faire bon usage. Elles seront à terme versées à un service d'archives compétent.

## **1.2. Les actes de fondation ou de protection d'une chapelle (1340-1354)**

Dans la sous-série 1 H des Archives départementales du Rhône figure aussi trois actes isolés, qui concernent une chapelle dite de Saint-Jean-et-Saint-Paul. Deux d'entre eux sont connus par le biais des originaux<sup>721</sup> et par des copies postérieures, tirées de deux inventaires des titres<sup>722</sup> qui datent du XVII<sup>e</sup> siècle : ils permettent de constater la grande fiabilité de ces documents d'époque moderne, qui reprennent dans les deux l'essentiel des informations originelles. Le troisième acte est seulement connu par sa copie, extraite de l'un de l'un de ces inventaires. Il n'y a cependant aucune raison de mettre en doute son contenu. Ces actes apportent un grand nombre de données sur la fondation de la chapelle, mais aussi sur sa dotation initiale, sur son entretien et enfin sur ses dispositions architecturales et ses fonctions exactes. Ils constituent une documentation, certes limitée à un seul édifice mais néanmoins fondamentale pour l'appréhension des édifices monastiques.

## **1.3. Les mentions nécrologiques (XIV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)**

L'existence de martyrologes saviniens est attestée par les écrits de Benoît Mailliard<sup>723</sup> ; aucun d'entre eux n'est cependant parvenu jusqu'à nous. Les manuscrits liturgiques comportent bien quelques mentions de type nécrologique ; le *Liber refusionum* indique en particulier les anniversaires célébrés au début du XVII<sup>e</sup> siècle, mais surtout les modalités de choix d'un lieu

<sup>719</sup> PUEL, 2013 (à paraître).

<sup>720</sup> Voir *supra* : partie I, chapitre IV, Conclusion.

<sup>721</sup> ADR, 1 H 22/2 et 1 H 72/2.

<sup>722</sup> ADR, 1 H 64 et 1 H 4 : voir présentation 1 H 40.

<sup>723</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VI, 1.1.2.

d'inhumation<sup>724</sup>. Mais il existe aussi quelques sources spécifiques à la question des morts. Benoît Mailliard insère en effet dans ses *Nomina abbatum* d'autres chapitres, comme le *De sepulturis abbatum*<sup>725</sup> ou le *De sepulturis religiosorum*<sup>726</sup> par exemple, faisant ainsi œuvre de mémoire (annexe C 6). C'est d'ailleurs à ce titre que le manuscrit des Archives départementales du Rhône a été édité par Georges Guigue et Jacques Laurent<sup>727</sup>. À ces premiers textes s'ajoute également un rôle d'anniversaires, daté du XVI<sup>e</sup> siècle, et l'inventaire des fondations d'anniversaires, rédigé vers 1780 par le grand-prieur, Laurent de Foudras, dans le but de solder les engagements pris par le chapitre auprès des testateurs<sup>728</sup>. Le document décrit, chapitre après chapitre, les fondations anciennes et nouvelles, la célébration des anniversaires, les fondations acquittées hors de l'abbaye et celles qui ne sont plus honorées. Malgré son caractère tardif, il évoque aussi bien les anniversaires fondés au Moyen Âge qu'à l'époque moderne.

Ainsi assemblées, ces sources constituent une documentation privilégiée pour aborder la question des défunts. Pierre Ganivet et nous-même les avons d'ailleurs exploitées dans cette optique dans un article intitulé « La géographie des morts à l'abbaye de Savigny », qui propose une première étude de la répartition des tombes au sein du monastère, à des époques données<sup>729</sup>. Mais ces documents apportent aussi une mine de renseignements quant à l'architecture des édifices dans lesquels prennent justement place ces sépultures. La localisation des tombes est en effet souvent indiquée par rapport à une porte, un autel..., ce qui permet d'entrevoir l'organisation intérieure des lieux monastiques. C'est en ce sens que ces sources particulières seront exploitées dans le cadre de cette thèse, à l'aide d'un tableau récapitulatif en annexe toutes les mentions de sépultures (annexe C 24).

#### 1.4. Les visites pastorales (XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle)

Plusieurs registres de visites pastorales sont aujourd'hui conservés dans les fonds de l'archevêché de Lyon et du chapitre primatial. Les commissaires sont passés à quatre reprises à Savigny entre la fin du XIV<sup>e</sup> et le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. Par deux fois, ils se contentent de visiter l'église paroissiale Saint-André, qui dépend de l'abbaye de Savigny. Le compte-rendu de la visite du 15 juin 1613 se termine d'ailleurs par ces quelques mots révélateurs : même s'il pénètre dans le monastère, l'archevêque reconnaît à l'abbaye de Savigny, qui est alors sous le gouvernement de François II d'Albon, une indépendance de fait.

Après avoir visité ladicté église [paroissiale], les sieurs révérend abbé, prieur et religieux dudict Savigny nous sont venuz saluer tous en corps. Et nous estantz entretenuz quelque temps avec eux, nous

<sup>724</sup> Voir *supra* : partie II, Introduction.

<sup>725</sup> BnF, lat. 10036, fol. 24.

<sup>726</sup> BnF, lat. 10036, fol. 44-45.

<sup>727</sup> ADR, 1 H 6, fol. 21 v-24 r. GUIGUE ET LAURENT, 1951.

<sup>728</sup> Voir *supra* : chapitre I, 7.2.2.

<sup>729</sup> PUEL ET GANIVET, 2013.

sommes allez ouyr leurs vespres dans l'église du monastère : après lesquelles nous avons confirmé, dans icelle église du monastère, le peuple qui s'est présenté, sans néantmoins que nous prétendions aucun droit de visite dans ledict monastère.<sup>730</sup>

Au total, seulement deux visites incluent le monastère savinien dans leur parcours. La première intervient dans la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, peu après la réforme initiée par Henri de Villars. Elle est réalisée par Jean de Talaru (1375-1389). L'abbaye est alors gouvernée par Étienne de Saint-Just, qui reste sur le siège abbatial pendant quarante ans et qui se consacre pleinement à la restauration de l'établissement<sup>731</sup>. Le registre conservé, édité par l'abbé Merle, ne fait que mentionner la visite et ne fait aucun commentaire sur le monastère : « *Martis visitavit dominus abbatiam Savigniaci. Martis ante Catherinam.* »<sup>732</sup> Une seule visite donne finalement lieu à un compte-rendu développé sur l'abbaye de Savigny. Elle remonte à l'abbatiat de François I d'Albon, au tout début du XVI<sup>e</sup> siècle. Elle est connue par une copie datée de 1712 et signée de la main du secrétaire de l'archevêché<sup>733</sup>. Le texte décrit essentiellement l'accueil fastueux réservé par l'abbé et les moines au prélat lyonnais, François II de Rohan (1501-1536). Il mentionne cependant quelques bâtiments ouvrant sur le cloître, en particulier la salle du chapitre, le dortoir et le réfectoire, sans s'attarder sur chacun d'eux. Il rappelle enfin les restaurations architecturales réalisées et prévues par François I d'Albon. En conclusion, les visites pastorales se révèlent dans l'ensemble décevante dans le cas de l'abbaye de Savigny.

### 1.5. Pièces de procédure et accords à l'amiable (XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)

Dans la sous-série 1 H des Archives départementales du Rhône, subsistent en revanche plusieurs pièces relatives à des conflits entre religieux. Elles sont réparties dans les fonds d'archives dépendants des offices concernés. Elles offrent une documentation circonscrite à un ou deux bâtiments, mais généralement très précise.

Les conflits portent souvent sur les maisons de dignitaires, qui sont implantées les unes à côté des autres, contre l'enceinte monastique. Ils dégénèrent lorsque les religieux ne parviennent pas à trouver un accord à l'amiable. Ainsi, à la charnière des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, Paul de Thélis de Valorge, doyen de Lanay, et Gaspard Grollier de Servières, grand-prieur et grand sacristain, voisin du précédent, accumulent-ils les sujets de discorde. Le 27 juillet 1695, le premier se plaint d'abord que son voisin ait installé devant la maison de la sacristie une clôture fermant à clef, l'empêchant ainsi de rentrer dans sa propre demeure. Au bout de quatre ans, il obtient une clef et un droit de passage<sup>734</sup>. Les deux religieux entrent de nouveau en conflit deux ans plus tard en raison d'une

<sup>730</sup> ADR, 1 G 48 ; cité in GUIGUE, 1926, p. 361-362.

<sup>731</sup> Voir *supra* : chapitre I, 5.1.2.

<sup>732</sup> ADR, 10 G 1423 ; cité in MERLE, 1937-1939, p. 262.

<sup>733</sup> ADR, 1 G 52.

<sup>734</sup> ADR, 1 H 127/2, pièce 1.

galerie haute que le grand sacristain a fait construire sur l'écurie de son voisin pour accéder « à des latrines qui sont dans la muraille de closture de laditte abbaye et qui ont leur vidanges au dehors de laditte muraille et dans les anciens fossés d'icelle abbaye ». La contrariété du sieur de Valorge vient de la ruine qui menace son écurie et des odeurs qui émanent des latrines...<sup>735</sup> D'autres désaccords concernent enfin les bâtiments cultuels ou conventuels, apportant alors des données très précises au sujet des lieux concernés.

### 1.5.1. Lettre royale en faveur du charnier (1480)

L'unique document médiéval fait suite à une plainte adressée au roi de France au sujet des bâtiments communautaires et du cloître<sup>736</sup>. Pierre Baronnat, l'auteur de la requête, est un jeune moine, alors étudiant à l'université de Paris. En tant que charnier de l'abbaye de Savigny, il a une obligation d'entretien pour le dortoir, le réfectoire, le parloir et une « petite maison ancienne appelée de l'Ostellet ». C'est en revanche le chantre, Antoine de la Rivière, qui dispose de cette maison pour loger les frères mendiants en visite au monastère. Pierre Baronnat fait-il un court séjour à Savigny en 1480 ? Toujours est-il qu'il se plaint alors de devoir payer des réparations rendues nécessaires par les travaux du chantre, qui aurait fait installer une gouttière partant du dortoir et aboutissant à la maison de l'Ostellet. Le roi répond à la requête en ordonnant au Parlement de faire toute la lumière sur cette affaire. L'issue du conflit n'est pas connue. Le document décrit avec force détails la fonction, la localisation et l'état des bâtiments communautaires considérés, qui se trouvent à l'intersection des ailes est et sud du cloître. Il se révèle fondamental pour la compréhension de ces lieux particulièrement intriqués les uns avec les autres<sup>737</sup>.

### 1.5.2. Contrat d'échange de maisons (1585)

Le deuxième dossier renseigne sur deux maisons de dignitaires, à l'usage du communier et du doyen de Teylan. En 1585, Christophe d'Arames, grand-prieur, et le chapitre de Savigny, agissant ensemble au nom du communier, et Antoine de Sainte-Colombe, doyen de Teylan, concluent un accord stipulant l'échange des maisons considérés. Deux exemplaires du contrat ont été conservés : l'original dans les archives du communier, la copie, réalisée en 1607, dans celles du doyen de Teylan<sup>738</sup>. L'accord vise à mettre fin à la vacance de l'office de communier. Aucun moine n'accepte en effet cette charge à cause des frais engendrés par la remise en état de la maison, partiellement brûlée vers 1560. Les contractants se mettent alors d'accord pour que la maison du doyen de Teylan, qui se trouvait dans l'aile ouest du cloître, devienne la nouvelle communerie et que la

<sup>735</sup> ADR, 1 H 127/2, pièce 2.

<sup>736</sup> ADR, 1 H 65/1-2.

<sup>737</sup> Voir *infra* : partie II, chapitre IX, 1.4.

<sup>738</sup> ADR, 1 H 137, pièces 1 et 2.

maison du communier, qui était accolée à l'enceinte, du côté est du monastère, devienne le nouveau doyenné. Antoine de Sainte-Collombe possède en effet les fonds nécessaires aux réparations et pourra donc, à terme, disposer d'une maison indépendante et très vaste. Le futur communier bénéficiera quant à lui d'un bâtiment bien situé et remis à neuf par son ancien propriétaire. Le contrat inclut une description succincte mais précise des deux maisons, qui sera très utile pour la connaissance des bâtiments de l'aile ouest du cloître<sup>739</sup>.

### 1.5.3. Plainte au sujet d'un vol de pierres (1716)

Le troisième dossier figure dans les pièces de procédure criminelle. Il est constitué d'une seule pièce papier qui comporte successivement une plainte déposée par Hector-Louis de Laurencin, sacristain de Notre-Dame, l'ordonnance prononcée par le juge de la baronnie de Savigny et la requête adressée par Nicolas Lambert, notaire à l'Arbresle et procureur du plaignant<sup>740</sup>. Déposée le 21 avril 1716, la plainte vise des maçons employés par le petit cellerier qui seraient venus prendre des pierres de taille et des petites pierres dans les murs d'une chapelle dite des saints Côme et Damien, mettant ainsi cette dernière et la maison du plaignant en danger de ruine. Hector-Louis de Laurencin obtient le droit de faire assigner par son procureur le nommé Benoît Vianay, maçon à Courzieu le 23 avril suivant. Le défendeur ne s'étant présenté au jour dit, Nicolas Lambert demande alors son emprisonnement à l'Arbresle. Ce dossier est très concis. Il contient néanmoins des indices intéressants quant à une chapelle malheureusement difficile à identifier<sup>741</sup>.

## **1.6. Les procès-verbaux de visite (XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle)**

Les deux procès-verbaux conservés ont été rédigés à l'époque moderne, à l'occasion de l'entrée en charge d'un nouvel abbé commendataire. Ils s'inscrivent dans le cadre de conflits plus ou moins houleux qui opposent les nouveaux venus aux exécuteurs testamentaires de leurs prédécesseurs ou au chapitre. Le conflit opposant Jean de Fuligny Damas au chapitre entre 1735 et 1762 environ donne lieu à une abondante production écrite, qui néglige malheureusement les édifices monastiques<sup>742</sup>. De manière générale, de telles affaires sont cependant propices à la mise par écrit de tout ce qui peut jouer en faveur de l'une ou de l'autre partie. C'est par exemple dans ce contexte que le chapitre fait réaliser un inventaire des titres de l'abbaye<sup>743</sup> dans les années 1675-1692, cherchant ainsi à protéger ses archives de ceux qui pourraient avoir envie de les emprunter...

<sup>739</sup> Voir *infra* : partie II, chapitre IX, 1.6.

<sup>740</sup> ADR, 1 H 211.

<sup>741</sup> Voir *infra* : partie II, chapitre VIII, 1.8.

<sup>742</sup> Voir *supra* : chapitre I, 7.1.2.

<sup>743</sup> ADR, 1 H 4.

### 1.6.1. La visite d'Hercule Marquin (1692)

Jacques Bénigne Bossuet est nommé abbé de Savigny en 1692. Dès son entrée en charge, il est confronté aux moines qui lui demandent de subvenir aux réparations des édifices monastiques. Il se retourne alors contre les exécuteurs testamentaires de son prédécesseur, qui avait lui-même refusé de se soumettre à de telles obligations<sup>744</sup>. La visite, qui donne lieu à la rédaction d'un procès-verbal détaillé, est réalisée par Hercule Marquin en mai 1692 (annexe C 13). Dans le cas du monastère lui-même, l'expert s'attarde essentiellement sur la description du cloître et des bâtiments communautaires qui apparaissent totalement délabrés. Il ne s'arrête guère sur les deux églises saviniennes et se contente de mentionner leur bon état général. Par son degré de précision, ce compte-rendu de visite est une source de première importance pour l'analyse du cloître et des bâtiments communautaires<sup>745</sup>.

### 1.6.2. La visite de Jean-Baptiste Cussinnet (1762)

Dès son arrivée à la tête de l'abbaye de Savigny, François de Cluny est sollicité pour s'acquitter des obligations d'entretien et de réparation des édifices monastiques. Il refuse de s'y soustraire et entre alors en conflit avec Jean-Joseph Desarnord, curateur de Jean de Fuligny Damas, son prédécesseur. Un procès-verbal de visite est alors dressé par Jean-Baptiste Cussinnet afin d'énumérer et de chiffrer toutes les réparations nécessaires dans le monastère<sup>746</sup>. Daté des années 1762-1763, il est suffisamment précis pour donner une image fidèle du monastère en général, des édifices culturels et conventuels en particulier, dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il sera donc abondamment utilisé dans les chapitres suivants<sup>747</sup>. Il a fait l'objet d'une transcription, fondée sur l'original, qui prend en compte la description elle-même mais aussi l'introduction du texte et les conclusions finales (annexe C 15). Il semblait en effet important de ne pas déconnecter la description de son contexte de réalisation. Les conclusions ne manquent effectivement pas d'intérêt, comme le montre cet extrait d'un plaidoyer de maître Verchère, procureur de François de Cluny :

(...) Mais, à l'égard des lieux clostraux, il étoit intéressant pour ledit messire de Clugny de constater juridiquement qu'ils sont détruits par vétusté et qu'à peine en reste-t-il des vestiges, afin que l'on ne puisse dans aucuns tems l'en rendre responsable ; mais s'il étoit recherché pour raison de ces objets, lequel ne pense pas, la succession dudit messire de Damas seroit incontestablement tenu de la garantir et de rapporter les actes énoncés et dattés dans le dire de maître Desarnod et, comme il est bien constant que tous lesdits lieux claustraux sont détruits par vétusté qu'on ne peut les réparer sans les rétablir de nouveau, ledit maître Verchère croit assez inutile de faire une estimation de ce qu'il en coûteroit pour laditte reconstruction d'autant mieux qu'on ne les a probablement laissé détruire depuis tant d'années que parce qu'ils sont devenus totalement inutiles (...).<sup>748</sup>

<sup>744</sup> Voir *supra* : chapitre I, 6.2.2.3. et 7.1.1.

<sup>745</sup> Voir *infra* : partie II, chapitre IX, 1.8.

<sup>746</sup> Voir *supra* : chapitre I, 7.1.3. ADR, 1 H 242/5.

<sup>747</sup> Voir *infra* : partie II, chapitre VII, 1.8. et chapitre VIII, 1.9.

<sup>748</sup> ADR, 1 H 242/5, fol. 49 v-50 r.

François de Cluny axe donc sa défense sur la destruction progressive et déjà ancienne des édifices monastiques et, surtout, sur l'inutilité d'effectuer des réparations dans des bâtiments communautaires qui ne sont plus utilisés depuis longtemps. L'issue du conflit sera d'ailleurs fatale au monastère, puisque les édifices ne seront effectivement jamais reconstruits.

### **1.7. Les registres de la municipalité révolutionnaire (fin XVIII<sup>e</sup> siècle)**

L'abbaye de Savigny est officiellement supprimée au début des années 1780. Les opérations sont longues, mais ne donnent pas lieu à une documentation spécifique sur les édifices monastiques. Seuls des états de biens sont réalisés pour évaluer la valeur des maisons de dignitaires, comme la communerie par exemple. Moins de dix ans plus tard, les religieux ne sont plus que deux à occuper les lieux : Déthy, aumônier, et Prisque, prieur claustral<sup>749</sup>. À la faveur de la Révolution française, le site de l'abbaye est placé sous la surveillance de la municipalité de Savigny, qui doit veiller à sa conservation pleine et entière jusqu'à sa vente, à une date indéterminée, comme bien national. Les officiers municipaux essaient alors de s'opposer aux pillages en les consignants quotidiennement dans des procès-verbaux qui sont ensuite adressés au district de Lyon. Deux registres sont ainsi conservés à la mairie de Savigny pour les années 1790-1792 et 1791-1813. Ce deuxième volume, largement consacré à ces procès-verbaux, est le plus intéressant. Il a d'ailleurs été exploité par Alexandre Poidebard dès 1890 dans un article descriptif, énumérant les événements successifs (annexe A 1.6). Il permet de suivre au jour le jour la vie de la commune savinienne, qui semble alors vivre au rythme des pillages. La nouvelle municipalité, mise en place à la fin de l'année 1792, déploie de nombreux efforts pour maintenir en état les églises et les maisons de dignitaires en attendant la vente. Le jour même de leur prise de fonction, les officiers font l'inventaire de toutes les dégradations subies par les églises, le clocher et les maisons de l'abbaye<sup>750</sup>. Ils dressent ensuite chaque jour, ou presque, procès-verbal des déprédations commises la nuit précédente. Ils se heurtent néanmoins à l'hostilité et à l'audace toujours plus grande des voleurs. Le 30 août 1793, après avoir mis en accusation un nommé Joseph Gérin, l'un d'eux se voit répondre :

(...) qu'il pouvoit prendre contre luy le parti que bon luy sembleroit, qu'il s'en moquoit, que la guerre civile étant prête à éclater dans toutes les parties de la République, il pouvoit tout faire impunément puisque les autorités n'avoient plus de forces ; qu'au reste, dans tous les cas, il auroit à faire à luy.<sup>751</sup>

Face à ce type de comportement, la municipalité pense à faire intervenir la garde nationale, mais elle sait bien qu'un grand nombre de voleurs en font partie. Elle se résout donc à vendre elle-même aux enchères les objets les plus exposés, comme par exemple les bois de quatre autels, acquis le 25

<sup>749</sup> AMS, registre 1791-1813, fol. 89-91.

<sup>750</sup> AMS, registre 1791-1813, fol. 44.

<sup>751</sup> AMS, registre 1791-1813, fol. 80.

messidor an II (13 juillet 1794) par Philibert Perret<sup>752</sup>. Le registre livre ainsi un véritable récit des événements dans la longue durée. Entre 1791 et 1795, de nombreux procès-verbaux permettent d'apprécier l'évolution des pillages, qui interviennent d'abord dans la plus grande discrétion, avant de s'afficher au grand jour. Jusqu'en 1793, les ouvriers agissent la nuit. Ils visent essentiellement le fer, les vitres, le bois, autant de matériaux peu lourds et peu encombrants. En 1795, ils ont compris depuis longtemps qu'ils n'encouraient pas de grandes sanctions. Ils ne se cachent plus et s'attaquent désormais au gros-œuvre en arrachant les marches d'escalier ou les pierres de taille... Au 22 nivose an III (11 janvier 1795), voici ce qui est inscrit dans le registre. Quelques jours plus tôt, la municipalité poussait d'ailleurs les autorités révolutionnaires à programmer la vente des bâtiments nationaux au plus tôt, sous peine de ne plus rien avoir à vendre<sup>753</sup>.

(...) les dévastations des bâtiments et des églises de la cy devant abbaye de Savigny se commettent chaque jour, et particulièrement pendant la nuit, et avec plus de fureur que par le passé, au point qu'on en abat les toits et qu'on en enlève tous les matériaux quelconques.<sup>754</sup>

Les personnes incriminées, appelées « pilleurs », « voleurs » ou « malfaiteurs », sont aussi mentionnés. À force de les retrouver dans les procès-verbaux successifs, il est possible d'établir le portrait de certains d'entre eux. Le nom de Joseph Gérin, évoqué ci-dessus, revient par exemple très souvent. À en croire le commentaire de l'officier municipal menacé, l'homme est d'ailleurs considéré comme un criminel dangereux : il est celui « qui s'est échappé du Bicêtre<sup>755</sup> il y a près de quatre ans ». Il ne travaille pourtant pas pour son propre compte, mais pour celui de Jean-Marie Jomand, d'une part, d'un certain Ribollet, d'autre part. Le cas de ce Ribollet pose d'ailleurs quelques problèmes de conscience aux officiers municipaux :

Si nous devons reveller tout ces faits aux citoyens administrateurs de la campagne de Lyon, nous ne devons pas aussi leur taire que le citoyen Ribollet a à sa solde depuis asses de tems les maçons Fraize et Blondin (...).<sup>756</sup>

Ribollet est en effet un notable. Il est notaire au bourg de Savigny et il a travaillé pour les derniers moines de l'abbaye. Le 20 octobre 1793, il remet sans discussion les titres seigneuriaux en sa possession, collaborant ainsi avec les officiers municipaux<sup>757</sup>. Il signe aussi certains procès-verbaux du registre municipal... Mais au fil du récit, il apparaît comme l'un des principaux commanditaires des pillages commis dans les édifices monastiques entre 1791 et 1795 : au total, quatre ouvriers travaillent pour son compte, lui permettant ainsi de gagner de l'argent en vendant les matériaux récupérés ou d'aménager à moindres frais sa nouvelle maison :

<sup>752</sup> AMS, registre 1791-1813, fol. 144.

<sup>753</sup> Voir *supra* : chapitre I, Conclusion.

<sup>754</sup> AMS, registre 1791-1813, fol. 174.

<sup>755</sup> Nom d'un établissement, appartenant à l'Hôpital général de Paris, dans lequel étaient enfermés aussi les exclus, malades, pauvres ou criminels. AMS, registre 1791-1813, fol. 80.

<sup>756</sup> AMS, registre 1791-1813, fol. 62.

<sup>757</sup> AMS, registre 1791-1813, fol. 89-91.



(...) ledit Ribollet ayant acheté assez récemment une maison près du bourg de Savigny d'un nommé Michallet, laquelle il a fait réparer et que, y ayant fait placer des portes et fenêtres qui n'étoit pas neuves, la veuve Michallet, mère de son vendeur, luy reprocha les avoir prises dans les bâtiments [de l'abbaye] de Savigny et que même elle les reconnoissoit (...)<sup>758</sup>.

Enfin, ce récit est d'un apport précieux pour l'étude des édifices monastiques. Il contient non seulement l'énumération des dégâts constatés mais aussi des mentions précises des lieux visités, les autels de l'église Saint-Martin par exemple. Certes, d'après les actes consignés dans le registre des années 1791-1813, les pillages touchent essentiellement les maisons de dignitaires, en particulier celles qui sont abandonnées depuis quelques mois, ou quelques années, mais ils n'épargnent pas pour autant les lieux de culte ni les bâtiments communautaires, comme nous le constaterons dans les chapitres suivants. Le récit concorde en outre avec le seul plan de l'abbaye<sup>759</sup>, levé vers 1796 à l'occasion de la vente des biens nationaux. Avec ce document, qui représente les édifices religieux, les bâtiments laïques et les terrains non construits, il gagne en précision grâce à une localisation possible des lieux mentionnés au long des procès-verbaux.

## 1.8. Les récits de savants (XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle)

Les dernières sources disponibles sont les descriptions des savants qui visitent le site de Savigny dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle ou les premières années du siècle suivant. Bien sûr, elles ne concernent plus le monastère en son entier, mais ses vestiges. Tous les textes n'apportent pas de données fondamentales ; pris ensemble, dans un ordre chronologique, ils fournissent néanmoins une série d'états des lieux qui permettent d'apprécier la progression des destructions. Ils sont retranscrits en annexe en raison de leur diffusion très limitée.

### 1.8.1. Les descriptions de Jean Roux et d'Auguste Bernard (mil. XIX<sup>e</sup> siècle)

En 1844, Jean Roux consacre les dernières pages de sa monographie historique à la description des vestiges de l'abbaye de Savigny (annexe C 18). Sont alors évoqués, dans l'ordre, l'abbatiale et le cloître puis l'église Notre-Dame. Cette description associe aux quelques observations réalisées sur le terrain des commentaires que Jean Roux tire de ses connaissances historiques. Aussi commence-t-il par citer le gouttereau nord de l'abbatiale avant de revenir aux citations du *Liber cartarum* selon lesquelles cette église aurait été commanditée par l'abbé Dalmace à la fin du XI<sup>e</sup> siècle<sup>760</sup>. Il poursuit d'ailleurs en décrivant l'église telle que, pour lui, elle devait être en tant qu'église romane :

Elle était, comme toutes les églises romanes de cette époque, divisée en trois nefs (...).<sup>761</sup>

<sup>758</sup> AMS, registre 1791-1813, fol. 62 v-63 r.

<sup>759</sup> ADR, 2 pl 196.

<sup>760</sup> BERNARD, 1853 a, p. 387-388.

<sup>761</sup> ROUX, 1844, p. 201. Voir annexe C 6, l. 10-14.

Il termine enfin son évocation de l'abbatiale en mentionnant quelques sculptures éparses qui pourraient en provenir, impossibles à énumérer en raison de leur nombre trop important. La description des autres édifices, sur lesquels il n'a aucune documentation historique, reflète plus fidèlement ce qu'il a sous les yeux. Mais elle est alors beaucoup plus succincte et se limite à une ou deux remarques d'ordre esthétique, en particulier au sujet du cloître<sup>762</sup>.

Dans l'introduction de son *Cartulaire de Savigny*, Bernard reprend mot pour mot la description de Jean Roux, qu'il complète avec malice à la seule fin de le contredire ! Il souligne ainsi la conservation des maisons de dignitaires, ignorées par son prédécesseur et que lui-même juge tout à fait inintéressantes (annexe C 19).

### 1.8.2. La promenade d'Achille Raverat (1865)

Notable lyonnais, membre de la Société littéraire, historique et archéologique, Achille de Raverat est un grand amateur d'excursions archéologiques. Dans un recueil de promenades effectuées autour de Lyon, il publie en 1865 une description du site de Savigny (annexe C 20)<sup>763</sup>. Le baron Raverat est visiblement un érudit empreint de culture classique : il voit Savigny à travers ce qu'il a l'habitude de côtoyer à Lyon. Ainsi il décrit le village comme un « amphithéâtre » et désigne-t-il son guide, un nommé de Saint-Jean, comme un « obligeant cicérone ». Il reste néanmoins un touriste qui prend plaisir à suivre un Savignois et qui profite pleinement des connaissances de son guide. Il découvre ainsi quelques-uns des édifices monastiques, en particulier l'église Notre-Dame et le cloître, mais ne s'attarde guère sur leur description. Il se contente généralement de citer quelques renseignements pratiques qui, sans être dénués d'intérêt, ne permettent guère de tirer des conclusions sur l'aspect ou l'état de conservation des édifices.

### 1.8.3. Les notes de Léon Galle et Amédée Cateland (av. 1914)

À la charnière des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, Léon Galle et Amédée Cateland s'intéressent à leur tour à l'abbaye de Savigny. Auteur de la première monographie à caractère archéologique, le premier d'entre eux emploie d'ailleurs le second, architecte renommé et passionné par les édifices du Moyen Âge, pour effectuer des relevés de terrain. Mais c'est avec Alexandre Poidebard qu'il a découvert la chapelle Saint-Léger<sup>764</sup>. Léon Galle a consigné dans ses archives personnelles le récit d'une promenade effectuée en compagnie de son ami, et de son frère, le 15 septembre 1890 (annexe C 21). Ces érudits ont ensemble parcouru le village de Savigny, un plan à la main pour retrouver l'emplacement des édifices monastiques. Le récit n'accorde cependant que peu de place aux vestiges des églises, repérés sur le terrain. Il comporte en revanche la description d'une maison

<sup>762</sup> Voir annexe C 6, l. 16-21. Voir aussi *infra* : partie II, chapitre IX, 1.14.

<sup>763</sup> Voir annexe A 1.5.

<sup>764</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre III, 3.1.

– le doyenné de Teylan – qui appartenait alors à la famille Garcin-Cateland et qui était abandonnée depuis peu. Il s’attarde aussi longuement sur les rencontres faites dans le village auprès de M. de Saint-Jean et M. Fraize, qui se présentent comme des collectionneurs de sculptures et qui semblent avoir flairé des clients potentiels<sup>765</sup>...

Si Amédée Cateland a travaillé pour Léon Galle, ce n’est sans doute pas par hasard. Les deux hommes se connaissaient par le biais des sociétés savantes ; mais l’architecte était lui-même lié à Savigny puisque sa famille y possédait une maison depuis plusieurs générations, la maison évoquée ci-dessus à l’occasion de la visite de Léon Galle et des frères Poidebard. Amédée Cateland a d’ailleurs également travaillé pour son propre compte, en restituant un plan de l’abbaye (planche A 4.1) et en transcrivant le coutumier de François II d’Albon<sup>766</sup>. Ses notes sur Savigny sont rares en dehors de ces manuscrits : elles se limitent à de brèves remarques archéologiques, remises à Léon Galle, au sujet de la chapelle Saint-Léger.

## 2. Les sources graphiques

---

Les sources iconographiques qui représentent l’abbaye de Savigny présentent la particularité d’être infiniment peu nombreuses et de s’inscrire dans une période limitée aux seuls siècles modernes ou contemporains. Contrairement à l’Île-Barbe, qui a inspiré un grand nombre de lithographes ou de graveurs<sup>767</sup>, cette abbaye ne semble guère avoir attiré les artistes modernes. Quelques plans, une représentation scénographique constituent à peu près toute la richesse iconographique de l’abbaye de Savigny. Les quelques vestiges subsistants encore au XX<sup>e</sup> siècle ont donné lieu à des photographies, des relevés partiels ou des restitutions, réalisés par Amédée Cateland. Ces sources doivent malgré tout être prises en compte dans ce travail dans la mesure où toute représentation témoigne de la vision qu’avait l’artiste de l’objet figuré. Leur présentation mettra d’abord en valeur leur contexte d’élaboration et leurs caractéristiques majeures avant de réfléchir à leurs méthodes d’exploitation.

### 2.1. La vue scénographique (v. 1670-1675)

Une vue scénographique de Savigny figure en tête de l’exemplaire du cartulaire, rédigé vers 1675 au profit du monastère<sup>768</sup>. Elle représente l’abbaye vue de l’est en mêlant les perspectives : au bas de l’image, les jardins sont figurés en plan tandis que, au-dessus, les bâtiments sont figurés en élévation (planche A 3.1). Cette vue se caractérise par une volonté évidente de montrer la façade la plus prestigieuse de chaque monument, fût-ce au prix de quelques adaptations. C’est ainsi que les

---

<sup>765</sup> Voir annexe C 21, l. 11-40.

<sup>766</sup> Voir *supra* : partie I, chapitre III, 3.3., 3.4. et Conclusion. ADR, 1 H 27/3-1.

<sup>767</sup> GAILLARD, 2013.

<sup>768</sup> BnF, lat. 10035.

deux églises sont tournées vers le sud, dans le prolongement l'une de l'autre, ce qui est en parfaite contradiction avec toutes les autres représentations iconographiques connues. Le document est donc difficilement exploitable à l'échelle du monastère. La représentation des édifices eux-mêmes pourrait néanmoins, si l'on excepte leur localisation précise et leur orientation, refléter une certaine réalité : par exemple, des caractéristiques architecturales – présence d'un clocher ou de fenêtres hautes – ou techniques – présence de grand appareil –, tous détails qui ne sont pas dénués d'intérêt.

## 2.2. La gravure de Jacques de Boissieu (1803)

La seule gravure sur laquelle figure l'abbaye de Savigny est une eau-forte intitulée *Le chantier*. Elle représente une scène de pêche au bord du Trésoncle, le ruisseau qui coule en contrebas du site (planche A 3.4). Le monastère apparaît dans l'angle supérieur gauche, sur la rive même du ruisseau. L'artiste signe son œuvre en 1803 en pleine montée du mouvement romantique : la gravure est tout à fait dans l'air du temps<sup>769</sup> ! Une fois agrandie, la représentation de l'abbaye affiche les caractéristiques attendues pour un grand monastère : des tours, des murailles, une grande église avec son clocher, qui crée, d'un point de vue esthétique, un élan vertical contrastant avec les lignes horizontales du paysage. Les seuls éléments architecturaux qui soient visibles dans le cas de l'église sont les parties hautes du clocher et le couvrement de la nef. C'est là leur unique représentation, qu'il faut utiliser avec précaution : la présence des tours massives qui n'apparaissent pas sur le plan révolutionnaire, pourtant antérieur, suggère que l'artiste a adapté les vestiges de l'abbaye à ses canons esthétiques.

## 2.3. Les plans (fin XVIII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle)

Le *corpus* des plans du monastère de Savigny se limite à des documents levés après la suppression de l'établissement. Il inclut un plan de mandement, levé au moment de la Révolution française, et deux plans cadastraux.

### 2.3.1. Le plan révolutionnaire (v. 1796)

Quelques années après la suppression de l'abbaye de Savigny, la Révolution française sème le trouble : les bâtiments monastiques sont soumis à de nombreux pillages<sup>770</sup> puis sont vendus comme biens nationaux en 1795. C'est sans doute à cette occasion qu'a été levé le seul plan aujourd'hui conservé pour le temps de l'abbaye (planches A 3.2 et A 3.3). Le document, dit plan révolutionnaire, est un plan de mandement non daté. Il est orienté, mais ne possède pas d'échelle, ni de légende. De nombreuses mentions écrites comblent néanmoins cette lacune en identifiant, de manière quasi-systématique, les bâtiments ou les terrains représentés. Sans qu'aucune légende des

<sup>769</sup> Voir *supra* : partie I, chapitre II, Introduction.

<sup>770</sup> Voir *supra* : chapitre I, Conclusion et partie II, chapitre VI, 1.7.

couleurs ne le codifie, leur jeu reste tout à fait compréhensible. La représentation des terrains suit effectivement des conventions particulières : contrairement aux propriétés particulières qui ne sont pas colorées, les bâtiments et les jardins dépendants de l'abbaye sont respectivement teintés de rose et de vert. Les prés, d'étendue plus vaste, sont signalés par un liseré vert. Toutes ces propriétés saviniennes ont en outre reçu un numéro – entre 7 et 30 –, inscrit en gros chiffres noirs. Ces données prouvent que ce plan répond à la nécessité de diviser les biens monastiques en lots destinés à être vendus séparément. Sur ce plan figurent donc le monastère lui-même, mais aussi le bourg adossé à son enceinte, du côté nord et du côté ouest. Les rues ne sont pas nommées, à l'exception de la Place publique qui précède l'entrée de l'abbaye. Les arrivées d'eau, évoquées lors de la description géographique du site, sont également localisées<sup>771</sup>. Les bâtiments de l'abbaye sont situés les uns par rapport aux autres. Ils sont représentés dans leurs limites extérieures uniquement, sans souci d'échelle. Les plans sont nettement simplifiés, mais voient leurs caractéristiques principales respectées. Ainsi l'asymétrie visible de certains bâtiments n'est-elle pas sans signification, comme nous pourrons le constater par la suite. L'atout majeur de ce plan réside cependant dans la comparaison qu'il permet avec les plans cadastraux postérieurs.

### 2.3.2. Les plans cadastraux (XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle)

Les plans cadastraux complètent à partir du XIX<sup>e</sup> siècle la vision globale du site de Savigny. Le premier plan<sup>772</sup>, dit napoléonien, remonte à l'année 1830. Il intervient dans le cadre de la cadastration entreprise en France à la suite de la loi du 15 septembre 1807. Il est levé selon les techniques de l'arpentage par les nouveaux géomètres de l'État<sup>773</sup>. Le bourg est représenté à l'échelle 1/2500 sur la deuxième feuille de la section C (planches A 3.5 et A 3.6). Ce premier plan a été révisé après la loi du 16 avril 1930. Le deuxième plan cadastral a été levé quelques vingt ans plus tard et bénéficie désormais de mises à jour régulières. Il est naturellement consultable sur internet dans sa version la plus récente<sup>774</sup>. Le bourg figure cette fois sur la première feuille de la section D (planches A 3.8 et A 3.9). Il est représenté à l'échelle 1/1000.

Le XIX<sup>e</sup> siècle a trouvé le moyen de répondre, pour la France entière, à la nécessité impérieuse de répartir équitablement le poids des impôts fonciers. Les géomètres étaient alors accompagnés d'un expert chargé d'évaluer la valeur des biens répertoriés. Depuis la création de l'impôt sur le revenu, ces plans servent essentiellement d'assises fiscales pour les impôts fonciers locaux. Les plans cadastraux n'ont évidemment pas pour objectif de représenter fidèlement les bâtiments. Ils représentent les limites parcellaires des propriétés, qui peuvent correspondre à un seul bâtiment aussi bien qu'à un ensemble de corps de bâtiments. Le degré de précision du plan est donc variable

<sup>771</sup> Voir *supra* : chapitre I, 1.3.

<sup>772</sup> A.D.R., 3 P 1454.

<sup>773</sup> BAPTISTE, 1986.

<sup>774</sup> <http://www.cadastre.gouv.fr>

en fonction de la morphologie des édifices : il se limite, dans le meilleur des cas, aux contours extérieurs et ne prend pas en compte l'organisation intérieure. En conséquence, ces plans ne sont pas directement exploitables d'un point de vue archéologique. Ils constituent en revanche un point de comparaison essentiel pour le plan révolutionnaire, présenté ci-dessus. Leur étude simultanée permet de suivre, à l'échelle du site et des édifices eux-mêmes, la chronologie des destructions et des reconstructions intervenues entre le XVIII<sup>e</sup> et le XXI<sup>e</sup> siècle.

#### 2.4. Les documents graphiques d'Amédée Cateland (av. 1914)

La collaboration effective entre Léon Galle, archéologue de cabinet, et Amédée Cateland, architecte passionné par les édifices médiévaux, a déjà été évoquée à plusieurs reprises<sup>775</sup>. Elle trouve un nouvel écho dans les archives personnelles de ces deux érudits, qui contiennent de nombreux documents iconographiques décisifs pour notre approche archéologique du site (planches C 1.7 à C 1.26). Les deux fonds appartiennent désormais à des collections publiques : le premier a été légué directement par Léon Galle aux Archives départementales du Rhône ; le second a longtemps été conservé par la famille de son auteur, qui vient d'en faire don au Musée historique de Lyon-Hôtel Gadagne<sup>776</sup>. Dans ces collections figurent les premières photographies et les premiers dessins des édifices monastiques de Savigny. Tous remontent au début du XX<sup>e</sup> siècle, éventuellement aux dernières années du siècle précédent. Ils sont, pour la plupart, signés de la main d'Amédée Cateland. D'après les factures adressées par ce dernier à Léon Galle, qui mentionnent des photographies, des relevés de terrain et des mises au net (annexes B 18 et B 21), les documents anonymes sont sans doute attribuables au même architecte<sup>777</sup>.

D'après l'inventaire succinct présenté ci-dessous (figure 18), la documentation archéologique de ces deux érudits se rapporte à quatre lieux de culte : l'église Saint-Martin, l'église Sainte-Marguerite et les chapelles Notre-Dame-sous-Terre et Saint-Léger. Cette liste d'édifices entre en contradiction avec les données recollées dans la bibliographie de l'abbaye de Savigny, qui ne mentionne pas le moindre édifice cultuel dédié à Marguerite<sup>778</sup>. D'après Denise Devos, cette attribution était courante dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle chez la famille Cateland comme chez les Savignois du quartier de l'Abbaye. Elle trouvait son origine dans la présence d'une représentation de la sainte et de son dragon<sup>779</sup>. Sous quel vocable était donc réellement placée cette deuxième église ? Léon Galle penchait en faveur d'une dédicace à la Vierge<sup>780</sup>, ce qui paraît cohérent au regard des connaissances admises jusqu'à présent. Le problème est donc reporté sur les deux chapelles : à quel saint était dédié la chapelle dite de Notre-Dame-sous-Terre ?

<sup>775</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre III, 3.3. et partie II, chapitre VI, 1.8.3.

<sup>776</sup> ADR, fds Galle, ms 28 et A 111. Voir *supra* : partie I, chapitre III, 3.4.1.4. Musée Gadagne, fds Cateland, non inventorié.

<sup>777</sup> Voir *supra* : partie I, chapitre III, 3.3. et partie II, chapitre VI, 1.8.3.

<sup>778</sup> Voir *supra* : partie I, chapitre V.

<sup>779</sup> Informations transmises oralement par D. Devos en 2009.

<sup>780</sup> GALLE, 1902.

Fonds Cateland	Église Saint-Martin	5 photographies 2 relevés
	Église Sainte-Marguerite	8 photographies 3 relevés 1 aquarelle
	Chapelle Notre-Dame-sous-Terre	3 photographies
Fonds Galle	Chapelle Saint-Léger	6 photographies 6 relevés

**Figure 18. Fonds Cateland et fonds Galle : inventaire succinct de la documentation archéologique relative aux lieux de culte saviniens**

Tous ces documents sont d'un grand intérêt pour l'étude des édifices concernés, qui sont en majorité détruits. Certains d'entre eux présentent néanmoins des difficultés d'interprétation. Par exemple, les vestiges sont parfois malaisés à identifier sur les photographies, soit parce qu'ils sont vus de très près et sont ainsi coupés de leur environnement immédiat<sup>781</sup>, soit parce que les lieux ont évolué de manière radicale depuis la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Les dessins d'Amédée Cateland doivent en outre être classés en deux catégories, correspondant, d'une part, aux relevés de terrain et, d'autre part, aux restitutions. Les relevés de l'église Saint-Martin et de la chapelle appartiennent généralement au premier groupe ; en revanche, ceux de la deuxième église se rattachent clairement au second. En effet, les photographies du chevet montrent un clocher visiblement transformé en ateliers superposés tandis que les dessins font abstraction de ces derniers pour restituer le volume supposé de l'édifice (planches C 1.8 et C 1.15). Dans tous les cas, Amédée Cateland indique les cotes des vestiges relevés et fournit ainsi des indications précieuses, notamment pour les structures disparues.

Deux plans du monastère, réalisés par Amédée Cateland, sont aussi parvenus jusqu'à nous. Le premier plan (planche A 3.7) appartient au fonds Galle des Archives départementales du Rhône<sup>782</sup> : il fait partie du lot de pièces renvoyées à Léon Galle par le ministre de l'Instruction publique en décembre 1901. Il ne figure pas dans la petite étude consacrée à la chapelle dite de Saint-Léger. L'auteur le réservait probablement pour la monographie annoncée, à la fin de cette publication, sur l'abbaye de Savigny<sup>783</sup>. Ce document en noir et blanc, intitulé « Plan de Savigny d'après le cadastre », localise au sein du quartier de l'Abbaye, les vestiges du monastère qui sont encore en élévation à l'époque, en particulier deux chapelles, l'une romane, l'autre gothique. Il comporte une échelle graphique, qui permet d'estimer les dimensions des bâtiments représentés – en particulier dans le secteur de l'église Sainte-Marie<sup>784</sup> –. Le second plan du monastère est nettement plus abouti que le précédent, tant d'un point de vue esthétique que scientifique. C'est une restitution colorée et légendée de l'abbaye de Savigny (planche A 4.1), d'après les vestiges subsistants au début du XX<sup>e</sup> siècle et d'après certaines sources d'archives, d'ailleurs expressément nommées : le plan

<sup>781</sup> C'est le cas en particulier pour les vestiges de l'église Saint-Martin, qui sont photographiés sous des vues très rapprochées.

<sup>782</sup> ADR, fds Galle, A 111.

<sup>783</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VI, 3.4.2.1.

<sup>784</sup> Voir *infra* : partie II, chapitre VIII, 2.4.1.1.

révolutionnaire et les procès-verbaux de visite du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>785</sup>. Amédée Cateland a d'ailleurs pris la précaution de distinguer les bâtiments conservés des bâtiments détruits en utilisant des couleurs différentes. Ces deux plans sont utiles à plusieurs niveaux : d'abord parce qu'ils constituent un état des lieux du quartier de l'Abbaye dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, ensuite parce qu'ils permettent parfois de faire le lien entre les photographies et les relevés de détail évoqués ci-dessus, et enfin parce qu'ils fournissent des données auxquelles nos propres conclusions pourront, à terme, être confrontées.

En conclusion, la documentation réunie par Amédée Cateland et Léon Galle au sujet des églises et des chapelles de Savigny est essentielle pour notre travail. Elle a seulement été découverte en 2011 mais a néanmoins pu être exploitée en vue d'une meilleure connaissance des édifices. C'est surtout la deuxième église qui a bénéficié d'avancées significatives. Au temps d'Amédée Cateland, son chevet était encore en élévation. Photographié et dessiné sous différents angles de vue, il permet aujourd'hui de suggérer des hypothèses de restitution à l'échelle de l'église, et plus seulement de son extrémité occidentale.

## Conclusion

---

Le *corpus* des sources saviniennes est composé de sources typologiquement très différentes, qui répondent à des objectifs spécifiques : le cartulaire protège le convent des usurpations de biens tout en œuvrant pour la mémoire monastique ; l'ordinaire codifie la liturgie savinienne ; les statuts ou les coutumiers anticipent les manquements à la Règle... Doivent alors être distinguées les textes descriptifs qui, au XVIII<sup>e</sup> siècle, concernent directement les monuments et toutes les autres sources, notamment liturgiques, qui n'abordent les bâtiments que sous le prisme d'un sujet connexe. Les premières décrivent des lieux architecturaux – un jubé, une chapelle... – ; les secondes évoquent des lieux liturgiques – un chœur monastique, un autel... –. Elles ne nécessitent pas le même travail. Dans le cas des livres liturgiques par exemple, qui possèdent une place considérable dans ce travail de thèse, l'objectif n'est pas d'écrire une histoire de la liturgie savinienne, mais seulement de relever toutes les mentions susceptibles d'améliorer la connaissance des édifices monastiques, relever les mentions, sans toutefois les déconnecter du contexte général du manuscrit.

La notion fondamentale de respect des sources oblige effectivement à prendre en considération deux contraintes incontournables : le caractère nécessairement relatif des données relevées – la localisation d'un édifice ne peut être donnée que *par rapport* à un autre édifice – et les fluctuations propres au langage, surtout sur une période aussi longue que les neuf siècles que couvre la documentation savinienne. La démarche se heurte néanmoins aux difficultés d'interprétation

---

<sup>785</sup> ADR, 2 Pl 196. ADR, 1 H 242/3 et /5.



causées par l'utilisation, dans la longue durée, de termes identiques qui recouvrent pourtant des réalités parfois différentes. Dans leur récente réflexion au sujet des « pratiques de l'espace médiéval », Monique Bourin et Elizabeth Zadora-Rio insistent justement sur les problèmes complexes que pose le sens des mots dans le registre spatial :

Le vocabulaire médiéval de l'espace est maigre, mais les mots qu'il utilise sont autant de pièges graves, maintes fois signalés, plus graves et plus fréquents encore peut-être dans le champ des études spatiales.<sup>786</sup>

Les auteurs songent à des exemples pris à l'échelle d'une entité territoriale déterminée : ainsi Monique Bourin revient-elle sur son interprétation qu'elle juge trop spontanée de la *villa cum turre* languedocienne<sup>787</sup>. Mais le raisonnement s'applique aussi au vocabulaire de la topographie des lieux monastiques. En effet, si le mot chapelle renvoie souvent, dans l'imaginaire collectif, à un édifice de petite taille, il désigne en réalité un lieu propice à la prière individuelle. Il se définit apparemment par sa fonction, et non par son architecture. Le religieux ou le croyant vient s'y couper du monde sans être nécessairement dans un lieu réellement isolé. D'un point de vue architectural, une chapelle peut aussi bien désigner un lieu de culte indépendant qu'un lieu inclus dans une église ou même un simple autel : il doit simplement répondre à la recherche d'isolement. Faut-il en déduire qu'un édifice d'abord qualifié d'*ecclesia* puis de chapelle a changé de fonctions à une date déterminée, passant d'une pratique collégiale de la spiritualité à une pratique individuelle ? Que penser alors d'un lieu de culte qui, dans un même document, serait tantôt qualifié d'église, tantôt de chapelle ? Dans le même ordre d'idées, que penser des autels qui sont associés à une chapelle alors que d'autres sont mentionnés de manière indépendante ? Les premiers sont-ils nécessairement plus importants que les autres ? Sont-ils positionnés dans un lieu particulier alors que les seconds correspondraient, par exemple, à de simples autels fixés à un pilier ? La réalité est sans nul doute beaucoup plus complexe que ne le suggère le vocabulaire employé dans les textes, vocabulaire qui ne correspond qu'à une partie du langage médiéval.

---

<sup>786</sup> BOURIN ET ZADORA-RIO, 2007, p. 44.

<sup>787</sup> BOURIN, 2010, p. 208.



## Chapitre VII.

# L'église Saint-Martin dans les sources d'archives

---



## Introduction

L'église Saint-Martin apparaît de manière récurrente dans toutes les sources documentaires étudiées dans le cadre de cette thèse, qu'il s'agisse des textes ou des représentations iconographiques. Son identification ne fait aucun doute : qu'elle soit citée par l'expression d'*ecclesia nostra*, de *maior ecclesia* ou de *magna ecclesia* (figure 19), elle correspond de toute évidence à la grande église du monastère, celle qui, sur le plan révolutionnaire, apparaît en gros caractères. Consacrée à saint Martin, patron de l'abbaye de Savigny, elle est l'église monastique par excellence.

<b><i>Liber cartarum</i></b> (v. 1135)	<i>Sua ecclesia [Gausmarus ]</i> <i>Ecclesia nostra</i>
<b><i>Liber consuetudinum</i></b> (2 <sup>e</sup> 1/4 XIII <sup>e</sup> s.)	<i>Major ecclesia,</i> <i>Sancti Martinus,</i> <i>Oratorium Beati/Sancti Nicolai,</i> <i>Cetera oratoria,</i> <i>Omnia oratoria monasterii</i>
<b><i>Nomina abbatum</i></b> (XV <sup>e</sup> s.)	<i>Ecclesia nostra,</i> <i>Ecclesia magna,</i> <i>Ecclesia nostra magna,</i> <i>Beatus Martinus,</i> <i>Capella Sancti Nicolai,</i> <i>Capella Beati/Sancti Stephan</i>
<b><i>Papirus conventus</i></b> (v. 1390)	<i>Ecclesia magna,</i> <i>Ecclesia Beati/Sancti Martini,</i> <i>Capella Beati Michaelis</i>
<b><i>Liber refusionum</i></b> (ap. 1608)	<i>Ecclesia magna,</i> <i>Maior ecclesia,</i> <i>Ecclesia magna et capellae ejusdem,</i> <i>Capella Beati/Sancti Benedicti,</i> <i>Capella Beati Stephani,</i> <i>Capella Beati Nicolai,</i> <i>Capellae Beatorum Stephani et Nicolai,</i> <i>Capella Sancti Petri</i>
<b>PV</b> (1692)	Église de l'abbaye
<b>PV</b> (1762)	Église Saint-Martin
<b>Plan</b> (v. 1796)	Église (en gros caractères)

Figure 19. Église Saint-Martin : expressions utilisées dans les sources d'archives

## 1. Les mentions de l'église Saint-Martin

L'église Saint-Martin figure déjà dans le *Liber cartarum* de l'abbé Ponce et conserve une place privilégiée dans toutes les sources postérieures, là où la deuxième église et les édifices conventuels sont parfois laissés de côté. De fait, elle bénéficie d'une documentation très dense, qui permet

d'aborder sa chronologie de construction aussi bien que son architecture et son aménagement intérieur.

### 1.1. Le *Liber cartarum* (v. 1135)

Les premières mentions de l'église principale de l'abbaye de Savigny interviennent dans le *Liber cartarum*, rédigé vers 1135 à la demande de l'abbé Ponce (1111-1135/1139). Elles sont anecdotiques à l'échelle du manuscrit, mais fondamentales à l'échelle du monument.

#### 1.1.1. L'église majeure dans le cartulaire

Dans le *Liber cartarum*, le terme d'*ecclesia* est employé à de nombreuses reprises au sujet de Savigny<sup>788</sup>. Mais il ne désigne pas nécessairement un lieu de culte particulier. Par exemple, les nombreuses donations *ad ecclesiam Sancti Martini* renvoient à l'Église monastique de Savigny, c'est-à-dire à l'abbaye elle-même. Amputé de ces mentions générales, le nombre d'occurrences diminue considérablement : trois mentions concernent sans ambiguïté les églises saviniennes de l'abbaye ; deux d'entre elles se rapportent à l'église majeure, la dernière à la deuxième église<sup>789</sup>.

L'église abbatiale est nécessairement consacrée au patron du monastère, saint Martin<sup>790</sup>. Son vocable n'est d'ailleurs jamais précisée tant l'affaire est entendue. Une charte, contemporaine de l'abbé Hugues (984-1005), successeur de Gausmar, soulève cependant une question. En effet, l'acte de donation cite l'archange Michel aux côtés de l'évêque de Tours, comme le montre l'extrait suivant :

*Nos, in Dei nomine, Costabilis et Archimbertus, filii Andreae, donamus, pro anima ejus, ad ecclesiam Sancti Michaelis et Sancti Martini Saviniacensis, ubi praeest dominus abbas Hugo (...).*<sup>791</sup>

Dans cet acte, le monastère passe sous le double patronage de saint Michel et de saint Martin. Même si le terme *ecclesia* renvoie ici à l'abbaye elle-même, la dédicace à saint Michel doit forcément être mise en relation avec les églises claustrales, faute de quoi elle perdrait tout son sens. Se rapporte-t-elle à l'église majeure ou à un deuxième lieu de culte ? Saint Michel précède saint Martin, ce qui paraît écarter la seconde hypothèse : la deuxième église ne serait pas citée avant l'église majeure. À en croire cette charte, l'église abbatiale bénéficierait donc d'une double dédicace. La primauté de la dédicace martinienne ne fait guère de doute étant donné sa fréquence dans le *Liber cartarum* ; l'ordre de citation est simplement en rapport avec la préséance de l'archange sur l'évêque<sup>792</sup>. L'unicité de la mention ne permet malheureusement pas de tirer de véritables conclusions sur ce sujet.

<sup>788</sup> Le terme *ecclesia* est aussi utilisé pour désigner les églises paroissiales données au monastère.

<sup>789</sup> Voir *infra* : partie II, chapitre VIII, 1.1.

<sup>790</sup> Voir par exemple : BERNARD, 1853 a, ch. 26, p. 27.

<sup>791</sup> BERNARD, 1853 a, ch. 446, p. 242-243.

<sup>792</sup> GANIVET, 2012 c, p. 101.

La dernière mention du *Liber cartarum* sur cette église du X<sup>e</sup> siècle est l'acte d'une donation, passée sous l'abbatit de Badin en janvier 952, qui situe à Savigny la sépulture de saint Galmier, qui trouverait logiquement sa place dans l'abbatiale :

*Sacrosanctae ecclesiae Sancti Martini Saviniacensis in qua sanctus Baldomerus requiescit et ubi praeest domnus Badinus abbas. (...).*<sup>793</sup>

La mention pose cependant quelques problèmes d'interprétation, en particulier parce que, au IX<sup>e</sup> siècle, Florus situe la tombe de Galmier *apud Lugdunum*, ce qui correspond parfaitement à l'église Saint-Just de Lyon à laquelle une tradition antérieure à cette date associe Baldomerus/Galmier<sup>794</sup>. La mention de 952 pourrait donc témoigner d'une translation de reliques intervenue avant le milieu du X<sup>e</sup> siècle, mais une telle hypothèse se heurte à la mention des *reliquie beati Baldomerii* dans le catalogue des reliques de Saint-Just au XIII<sup>e</sup> siècle<sup>795</sup>. Cette seule mention n'est donc pas suffisante pour conclure à la présence effective du corps de Galmier dans l'église savinienne du X<sup>e</sup> siècle.

Enfin, le cartulaire de Savigny possède également d'autres mentions, nettement plus précises, au sujet des églises en tant que monuments : avec ses actes classés par abbatiat, il comporte en effet des notices biographiques, placées en début de chapitre, qui procèdent d'une œuvre de mémoire, construite par le compilateur du XII<sup>e</sup> siècle, en faveur de certains abbés des X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles. Les notices de Gausmar et Dalmace associent étroitement l'histoire de la grande église à ces deux abbés : par leur contenu, elles constituent bien davantage qu'une simple preuve d'existence à une date précoce.

### 1.1.2. La notice biographique de Gausmar

Gausmar (954-984) s'inscrit apparemment dans la lignée de son prédécesseur Badin (v. 936-v. 955), possible prieur clunisien, amené à réformer le monastère lyonnais au milieu du X<sup>e</sup> siècle<sup>796</sup>. Il occupe le siège abbatial entre 954 et 984, soit un demi-siècle ans environ avant la compilation du *Liber cartarum*. Sa notice dans le manuscrit repose donc sur une tradition orale bien plus que sur des souvenirs directs. Cette notice (annexe C 3.2) attribue à Gausmar l'acquisition de nombreuses églises au profit du monastère. Elle mentionne également un miracle qui aurait eu lieu sur sa tombe et au cours duquel un muet de naissance aurait trouvé la parole. De fait, cet abbé est le seul à bénéficier du superlatif *sanctissimus* dans le *Liber cartarum*, qui fait de lui une figure privilégiée de la mémoire monastique savinienne. D'après cette biographie succincte, l'action majeure de Gausmar en faveur de son monastère est l'acquisition, lors de son périple en Terre Sainte, de reliques destinées à « son » église :

<sup>793</sup> BERNARD, 1853 a, ch. 64, p. 54-55.

<sup>794</sup> Sur l'hagiographie relative à *Baldomerus*, voir : ISAÏA, 2012, p. 83-104, en particulier p. 99-103.

<sup>795</sup> GUIGUE, 1885-1893, ch. n 368.

<sup>796</sup> Voir *supra* : chapitre I, 4.1.1.

*Hic sanctissimus vir ad munimentum et ornatum suae ecclesiae detulit ab Jerusalem multas sanctorum reliquias, quarum partem quamdam in cruce argentea, quae usque hodie in medio ecclesiae consistit, quam et ipse fecerat recondidit, fecit et coronam auream et argenteam quae adhuc pendet in ecclesia, ante praefatam crucem, et maximum calicem argenteum, et quinque tabulas argenteas quas convenienter deauravit. (...).*<sup>797</sup>

L'église choisie pour accueillir les dites reliques, elles-mêmes enchâssées dans des reliquaires précieux, est nécessairement l'abbatiale de Savigny. De telles reliques, qui font de leur acquéreur un abbé vénéré par ses successeurs, ne peuvent prendre place dans un autre lieu. Par ailleurs, l'emploi du possessif *sua* qui désigne l'abbatiale du X<sup>e</sup> siècle comme l'église de Gausmar mérite d'être discuté : impliquerait-il une construction commencée par cet abbé ? L'absence de formulation explicite semble exclure cette hypothèse : lorsque le compilateur attribue la construction de l'*ecclesia nostra* à Dalmace, il le fait en des termes très clairs<sup>798</sup>. Ici au contraire, l'action de Gausmar est justifiée par la volonté de protéger et d'orner l'église. Une église qui, en cette fin de X<sup>e</sup> siècle, est donc déjà construite : *sua ecclesia* désigne simplement l'abbatiale qui existe du temps de Gausmar. Rien ne permet de présager de son époque de construction.

La notice de Gausmar insiste aussi sur la pérennité des ornements liturgiques mis en place à la fin du X<sup>e</sup> siècle : la croix reliquaire est *usque hodie in medio ecclesiae* ; la couronne est suspendue *adhuc in ecclesia*. Elle sous-tend que l'église abbatiale du X<sup>e</sup> siècle existe toujours vers 1135, au moment de la rédaction du cartulaire. Pourtant, la notice de Dalmace, qui mentionne également l'église Saint-Martin, utilise pour la désigner l'expression *nostra ecclesia*<sup>799</sup>. Elle entre alors en contradiction avec la précédente en suggérant que, dans cette première moitié du XII<sup>e</sup> siècle, la première église a cédé la place à une deuxième église. Aussi faut-il s'interroger sur l'identification de l'église dans laquelle sont conservées les reliques : s'agit-il de l'église de Gausmar, dont il est question au début de la phrase, ou de celle du XII<sup>e</sup> siècle, comme semblent l'indiquer les références au temps présent ? L'interprétation est délicate en l'absence de toute autre indication. Aussi la question devra-t-elle être reprise plus loin, à la lumière de données nouvelles.

Pour finir, attardons-nous quelques instants sur le mobilier liturgique offert par Gausmar à cette église : un grand calice, cinq *antependii* et enfin une croix-reliquaire et une couronne, autant d'objets en métaux précieux, dignes d'une grande église monastique. Le don de cinq tables d'autels prouve l'existence d'au moins cinq autels, dont il faudrait pouvoir dresser la liste : autel majeur et autel matutinal sans aucun doute, mais après ? La double-dédicace à l'église Saint-Michel et Saint-Martin du monastère de Savigny, qui apparaît dans une donation à la charnière de l'an mil<sup>800</sup>, fait songer à un possible autel Saint-Michel, encore que l'autel majeur pourrait aussi avoir un double patronage. La mention d'une croix-reliquaire et d'une couronne suspendues *in medio ecclesiae* évoque enfin un probable autel de la Croix, vraisemblablement en relation avec un chœur

<sup>797</sup> BERNARD, 1853 a, p. 87.

<sup>798</sup> Voir *infra* : partie II, chapitre VII, 1.1.3.

<sup>799</sup> BERNARD, 1853 a, p. 387. Voir *infra* : partie II, chapitre VII, 1.1.3.

<sup>800</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VII, 1.1.1.



monastique, qui induirait en outre la présence des laïcs à certaines occasions<sup>801</sup>. De telles mentions suggèrent évidemment quelques implications architecturales relatives à cet édifice – chapelle haute, autels collatéraux – mais elles sont trop incertaines pour donner lieu à de véritables hypothèses.

En conclusion, l'église abbatiale est attestée à l'abbaye de Savigny pour la deuxième moitié du X<sup>e</sup> siècle : placée sous le vocable de saint Martin, et peut-être aussi de saint Michel, elle possède des reliques ramenées de Jérusalem par l'abbé Gausmar. Mais les termes utilisés par le compilateur pour décrire ces reliques (*usque hodie in medio ecclesiae*) soulèvent justement une autre interrogation : l'église de Gausmar subsiste-elle dans la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle alors qu'un demi-siècle plus tôt l'abbé Dalmace a lancé le chantier d'un nouvel édifice ? L'étude de la notice de Dalmace mettra peut-être un terme à cette incertitude.

### 1.1.3. La notice biographique de Dalmace

Dalmace (1051/1056-1080) gouverne l'abbaye de Savigny pendant un temps très long. Sa mort intervient en 1080 et précède donc de quelque cinquante ans la rédaction du *Liber cartarum*. Sa notice a vraisemblablement été rédigée par un moine qui, à défaut de l'avoir connu, a nécessairement entendu à son sujet des témoignages directs. Elle est donc susceptible de comporter des précisions intéressantes. De fait, elle est beaucoup plus longue que la notice de Gausmar. D'après la notice qui lui est consacrée, Dalmace a été un abbé très actif (annexe C 3.3). Lui sont notamment attribuées la fortification du bourg de l'Arbresle, la création du marché de Sain-Bel et l'acquisition de nombreuses églises.

La notice du cartulaire passe en revanche très vite sur le rôle joué par l'abbé Dalmace dans l'édification de l'abbatiale de Savigny. Elle précise simplement que *Coepit etiam idem vir ecclesiam nostram a fundamentis aedificare (...)*<sup>802</sup>. « Dalmace a aussi commencé la construction de notre église depuis les fondations. » : la phrase est explicite, mais a pourtant été interprétée de diverses manières. En se fondant sur une bulle de Calixte II, accordant vers 1129/1134 des indulgences au monastère<sup>803</sup>, Denise Devos suppose que la nouvelle église n'est pas terminée à cette date et que Dalmace ne peut donc être son constructeur. Elle fait donc de cet abbé un simple concepteur de projet. Or, le cartulariste est bien informé et n'a aucune raison de falsifier l'histoire du monument : quitte à attribuer à cette église de « fausses » origines anciennes, il aurait plutôt eu recours au seul abbé *sanctissimus*, Gausmar lui-même. Aussi Dalmace semble bien avoir commencé la construction de l'église abbatiale, ou plutôt d'une nouvelle église par comparaison avec l'église du X<sup>e</sup> siècle.

<sup>801</sup> DUBREUCQ, 2009, p. 154.

<sup>802</sup> BERNARD, 1853 a, p. 387-388.

<sup>803</sup> DEVOS, 1972, p. 143. Une bulle de Calixte II accorde vers 1129-1134 des indulgences à ceux qui viennent prier à Savigny autour de la Saint-Martin. Références d'archives non indiquées.

L'interprétation littérale de cette citation appelle par ailleurs une série de remarques liées à l'état d'avancement des travaux à l'époque de l'abbé Ponce. Si la construction a seulement été initiée par Dalmace, c'est qu'*a priori* elle n'est pas achevée au moment de la rédaction du cartulaire. Le délai d'un demi-siècle qui sépare la mort de cet abbé et la rédaction du *Liber cartarum* paraît d'ailleurs un peu court pour suffire à la construction totale d'un tel édifice. En revanche, si le compilateur désigne cette église comme l'*ecclesia nostra*, c'est vraisemblablement que son autel majeur a déjà été consacré et que les moines y célèbrent leurs messes et leurs offices. En d'autres termes, dans la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle, cette abbatale de Dalmace qui apparaît, pour nous, comme une « deuxième abbatale », pourrait ne posséder que ses parties orientales et être en plein chantier.

Cette remarque permet de revenir sur la question de la « première abbatale », celle du X<sup>e</sup> siècle. Il faut alors prendre en considération les trois paramètres suivants : sous l'abbatiat de Ponce, l'abbatale de Gausmar n'existe plus ; elle est pourtant conservée en élévation, comme en témoignent les reliquaires toujours en place ; une nouvelle abbatale a en outre été commencée par Dalmace, mais n'est pas encore achevée. Deux hypothèses sont alors envisageables pour résoudre cette difficulté. La première envisage un transfert du statut abbatial : la « première » église pourrait avoir perdu son statut au profit de la seconde. Elle serait alors devenue un édifice secondaire au sein du monastère. Cette hypothèse permet de concilier la conservation de l'abbatale de Gausmar et l'existence de celle de Dalmace. Elle se heurte néanmoins au problème des reliques, qui auraient logiquement dû être déplacées dans le nouvel édifice. La seconde hypothèse considère que, dans cette première moitié du XII<sup>e</sup> siècle, l'église de Dalmace est en cours de construction tandis que celle de Gausmar est en cours de destruction. Les deux opérations pourraient être menées de pair, la nouvelle église enveloppant l'ancienne, selon la technique des chantiers homotopiques<sup>804</sup>. À cette époque-là, l'abbatale serait donc un édifice hybride et provisoire, composé, d'une part, du chevet de la nouvelle construction et, d'autre part, de la nef de l'ancienne construction. Cette hypothèse est *a priori* la seule qui puisse satisfaire toutes les conditions évoquées au préalable. Elle devra néanmoins être confrontée à des mentions postérieures, en particulier aux indications relatives aux sépultures.

En conclusion, l'analyse des quelques mentions du *Liber cartarum* de l'abbé Ponce permet de formuler des hypothèses nouvelles au sujet de l'église majeure de l'abbaye de Savigny. Placée sous le vocable de saint Martin, peut-être aussi de saint Michel, cet édifice existant déjà dans la seconde moitié du X<sup>e</sup> siècle aurait été progressivement remplacée par une nouvelle construction qui, au vu de la datation des premiers travaux, pourrait être qualifiée de romane. Au moment de la rédaction du manuscrit, vers 1135, la continuité du culte divin serait donc assurée par la coexistence de l'ancienne et de la nouvelle église, à laquelle se rapportent d'ailleurs toutes les mentions postérieures. Seule la conservation de vestiges archéologiques pourrait apporter des précisions

<sup>804</sup> REVEYRON, 2012 a, p. 5-6.

relatives à cette hypothèse. Par ailleurs, d'après la notice biographique de Gausmar, la première église comportait de nombreux autels, dont un autel de la Croix probablement situé en avant d'un chœur monastique, et un riche mobilier liturgique destiné à protéger les reliques rapportées de Jérusalem par cet abbé.

## 1.2. Le *Liber consuetudinum* (2<sup>e</sup> ¼ XIII<sup>e</sup> siècle)

L'ordinaire de Guillaume Bollat (1204/1210-1233) est le plus ancien des manuscrits liturgiques conservés pour l'abbaye de Savigny. Il a fait l'objet d'une thèse d'École des chartes par Pauline Gendry, qui a édité et commenté le texte<sup>805</sup>. Son originalité tient à la description des usages monastiques propres à chaque fête du calendrier liturgique : avec ses nombreuses mentions de lieux, cultuels ou communautaires, il donne une première image de l'environnement spatial du monastère qui reste cependant difficile à exploiter dans une optique topographique<sup>806</sup>. Il accorde une place prépondérante à l'église majeure du monastère qui, à cette époque, est nécessairement l'église commencée par Dalmace.

### 1.2.1. L'église majeure dans l'ordinaire

Les mentions d'églises sont nombreuses dans ce manuscrit. Elles concernent, par exemple, les églises paroissiales qui accueillent ponctuellement les processions extérieures au monastère. Saint-André, Saint-Pierre ou Saint-Cosme-et-Damien sont citées en particulier dans le contexte des Rogations. Elles sont identifiées par leurs vocables respectifs, mais elles sont en plus localisées dans le bourg de Savigny, c'est-à-dire en dehors du monastère, comme le montre l'extrait suivant : *Ut autem venerint in ingressu ville contra Sancti Andree ecclesiam (...)*<sup>807</sup>.

D'autres mentions, tout aussi explicites, se rapportent aux édifices cultuels de l'abbaye elle-même. Elles interviennent essentiellement soit lorsque ces églises sont concernées par les festivités du jour et doivent donc être distinguées l'une de l'autre, soit lorsqu'une église est substituée à l'autre pour des raisons pratiques. Ainsi, à la date du 30 octobre, sont décrits les préparatifs nécessaires aux fêtes de la Toussaint :

*Tercio Kalendas Novembris, quando fratres reficiunt ad mensam, famuli sacriste debent majorem ecclesiam scopare propter apparatus sollempnitatis Omnium Sanctorum. Sacrista autem provideat ut, quando fratres a mensa surrexerint, innuat conventui decantando ad oratorium Beate Marie properare. Postquam major ecclesia fuerit scopata, oratorium Beate Marie scopetur et statim, ubi fuerit scopatum, juncus recens aspergatur.*<sup>808</sup>

Dans cet extrait, les églises sont identifiées pour éviter toute confusion, pour que les usages coutumiers soient bien respectés sans risque d'erreur. La hiérarchie est d'ailleurs très présente entre

<sup>805</sup> GENDRY, 2012.

<sup>806</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VI, 1.1.1.

<sup>807</sup> ADR, 1 H 20, fol. 71 v ; cité in GENDRY, 2012, vol. 2, p. 221.

<sup>808</sup> ADR, 1 H 20, fol. 9 v ; cité in GENDRY, 2012, vol. 2, p. 392-393.

ces deux lieux de culte de l'abbaye. C'est bien l'église Saint-Martin qui est le lieu privilégié de la liturgie savinienne et qui, à ce titre, accueille la grande majorité des cérémonies religieuses quotidiennes. C'est pour cette raison qu'elle est évoquée, le plus souvent, de manière implicite : sauf exceptions, elle est généralement désignée par le terme générique d'*ecclesia*, comme dans l'exemple du 24 décembre, veille de la Nativité du Seigneur :

*Si autem vigilia Natalis Domini in hac dominica e venerit, in precedenti sabbato paretur chorus et tota ecclesia omni ornamento. Similiter et ecclesia Beate Marie.*<sup>809</sup>

Parfois même, les mentions de l'abbatiale ne sont que sous-jacentes. L'exemple des cinq folios consacrés à cette grande fête est particulièrement éloquent à cet égard. L'église n'y est évoquée en des termes précis qu'une seule fois, à l'occasion des travaux d'entretien, qui contraignent les moines à célébrer certains offices dans la deuxième église. Partout ailleurs, la simple évocation de l'autel majeur ou du chœur monastique suffit à situer l'action dans l'église principale du monastère :

*Ad intervallos, dum infantes responsoria sua, quae in futura sollempnitate dicere habent, et canticum ymnorum a magistro suo in capitulo auscultaverint, paretur chorus a sacristis novoque junco sternatur. Tria candelabra ante majus altare aptentur.*<sup>810</sup>

Aucun doute n'est possible dans l'esprit des moines : sans précision d'aucune sorte, l'*ecclesia* est bien l'abbatiale. Cette remarque est fondamentale pour la suite de notre travail. Malgré le faible nombre de mentions explicites – *major ecclesia* ou, plus rarement encore, *ecclesia Sancti Martini* – l'abbatiale est bien l'édifice cultuel qui possède le plus grand nombre d'occurrences dans le *Liber consuetudinum*. Dès lors, elle bénéficie d'une somme de données considérable. Nombre d'aménagements, liturgiques ou non, peuvent ainsi lui être rendus, au terme d'une analyse rigoureuse. Il n'est par exemple pas question de localiser dans la grande église tout autel qui ne serait pas expressément nommé, sans considérer au préalable le contexte précis de sa (ses) mention(s).

### 1.2.2. L'environnement extérieur de l'église

Quelques indices disséminés dans le manuscrit de Guillaume Bollat permettent de se faire une idée des abords immédiats de cette grande église. Deux lieux sont cités : le cloître, bien entendu, mais aussi la place située devant l'édifice. Leurs relations avec l'église sont documentées par la mention des portes qui, d'après la citation suivante, pourraient être au nombre de deux :

*Exeuntes igitur de choro, mox ut ceperint transire ante crucem, sociabuntur sibi invicem duo et duo nullusque sine socio audeat incedere, tendentes ad ecclesiam Sancti Petri. (...) fratres infirmi qui remanserint observabunt portas ecclesie et claustrum et servabunt ea que servanda sunt.*<sup>811</sup>

<sup>809</sup> ADR, 1 H 20, fol. 9 r ; cité in GENDRY, 2012, vol. 2, p. 34.

<sup>810</sup> ADR, 1 H 20, fol. 9 v ; cité in GENDRY, 2012, vol. 2, p. 35.

<sup>811</sup> ADR, 1 H 20, fol. 47 r ; cité in GENDRY, 2012, vol. 2, p. 152.

Lors de la fête des Rameaux, quand le convent part en procession en direction de l'église Saint-Pierre-des-Vignes, les frères infirmes sont ainsi chargés de surveiller la porte de l'église et la porte du cloître, ce qui suggère l'existence de deux accès distincts pour desservir le bâtiment.

#### 1.2.2.1. La porte du cloître

Que l'abbatiale soit en relation directe avec le cloître est une évidence. Le *Liber consuetudinum* reste cependant très imprécis quant à la porte, ou les portes, les reliant. Seule une mention, intervenant dans le cadre des festivités du Jeudi saint, atteste de l'existence d'une porte du cloître : au moment de la bénédiction du feu pascal, le grand-sacristain doit en effet allumer un cierge et le déposer dans une petite lanterne portative (*absconsa*), déposée « *ante hostium ecclesie quod est in claustrum* »<sup>812</sup>. L'emploi du singulier suggère alors qu'une seule porte permet de circuler entre l'abbatiale Saint-Martin et le cloître.

#### 1.2.2.2. Les grandes portes de l'église

D'après le *Liber consuetudinum*, la fête des Rameaux donne lieu d'abord à une procession à l'extérieur du monastère, puis à un sermon prononcé par l'abbé devant la grande église. À cette occasion, la *platea sub arbore quedam ante ecclesiam*<sup>813</sup> est aménagée avant l'arrivée du convent : des vêtements (*vestimenta*) destinés aux moines sont installés sur le sol, un siège portatif (*scytropos*) destiné à l'abbé est également mis en place. Les moines retournent ensuite dans leur église, en passant par les portes (*portas ecclesie*) que les serviteurs du grand sacristain doivent alors leur ouvrir<sup>814</sup>. De prime abord, ces portes, au pluriel, semblent être les « grandes portes » utilisées par les moines lors du temps pascal ou lors des fêtes des saints Jean-Baptiste (24 juin), Marie-Madeleine (22 juil.) ou Martin (11 nov.) ? Mais la question est plus complexe qu'elle ne paraît, comme le montre l'extrait suivant, emprunté aux célébrations du dimanche de Pâques :

*Deinde turificato altari et crucibus cum textu et inposito a cantore responsorio Emit Maria, exeant ab ecclesia canendo usque in claustrum quod est ante refectorium ubi, cum prefatum responsorium finierint, incipiat cantor responsorium O mirum et magnum cum versu et, per ecclesie majores portas intrantes, finiant ante crucem.*<sup>815</sup>

Ces grandes portes permettent donc aux religieux de passer du cloître à l'église, ou de l'église au cloître. Le fait est d'ailleurs confirmé par des mentions similaires à l'occasion des autres fêtes évoquées ci-dessus<sup>816</sup>. Mais alors, comment des portes reliant l'abbatiale et le cloître pourraient-elles se trouver à l'entrée principale de cette église ? L'existence d'un corps de bâtiment en avant de la nef – un vestibule ? – pourrait résoudre la difficulté. Les portes de l'église permettraient alors

<sup>812</sup> ADR, 1 H 20, fol. 52 r ; cité in GENDRY, 2012, vol. 2, p. 166.

<sup>813</sup> ADR, 1 H 20, fol. 47 r ; cité in GENDRY, 2012, vol. 2, p. 153.

<sup>814</sup> ADR, 1 H 20, fol. 47 v ; cité in GENDRY, 2012, vol. 2, p. 154.

<sup>815</sup> ADR, 1 H 20, fol. 101 r ; cité in GENDRY, 2012, vol. 2, p. 330.

<sup>816</sup> ADR, 1 H 20, fol. 62 v ; cité in GENDRY, 2012, vol. 2, p. 192; ADR, 1 H 20, fol. 94 r ; cité in GENDRY, 2012, vol. 2, p. 304; ADR, 1 H 20, fol. 121 r ; cité in GENDRY, 2012, vol. 2, p. 411.

d'accéder à ce lieu de passage depuis l'extérieur. Les grandes portes permettraient en revanche d'accéder à la nef depuis ce lieu transitoire. Une porte latérale relierait enfin le cloître aux grandes portes de l'église.

Les prescriptions relatives au Vendredi saint confirment implicitement cette hypothèse. Ce jour-là, à prime, les moines quittent le chœur et descendent dans le cloître pour s'y livrer à l'étude des livres distribués par le maître d'école. Le texte définit la position des différents groupes de religieux : les enfants s'installent dans la *scola*, les anciens à leur suite, dans la galerie qui longe l'église, et enfin « l'abbé dans la partie supérieure, près de l'entrée de l'oratoire »<sup>817</sup>.

*Post letaniam venient in claustro et deferentur a magistro scole psalteria quotquot habuerit cum aliis libellis oracionibus distribuetque senioribus. Pueri vero in scola sedebunt. Sedebunt autem seniores in claustro quod est secus ecclesiam et domnus abbas in superiori parte, iusta ostium oratorii, et aliqui secus eum (...).*<sup>818</sup>

Où se trouve donc l'oratoire dont il est ici question ? Une hypothèse peut-être formulée eu égard au cheminement apparemment emprunté par la communauté. Pour se rendre du chœur de l'église au cloître, les moines disposent vraisemblablement d'une porte située à proximité du chœur. Comme ils prennent place les uns à la suite des autres dans la galerie longeant l'église, l'oratoire près duquel se tient l'abbé, devrait pouvoir être localisé du côté de l'entrée du bâtiment<sup>819</sup>. L'identification de cet oratoire à l'abbatiale se révélant tout à fait inconcevable, il faut donc admettre l'existence, en avant de l'église, d'un corps de bâtiment spécifique, doté d'un autel et accessible depuis le cloître par une porte particulière. L'hypothèse d'avoir une construction intermédiaire entre la *platea* évoquée ci-dessus et l'église elle-même s'en trouve ainsi confirmée.

### 1.2.3. L'organisation intérieure de l'église

Le mobilier liturgique d'une église revêt une importance considérable pour son agencement intérieur. Il mérite une étude d'autant plus attentive que nombre d'éléments – le chœur monastique, l'autel majeur, le trésor – peuvent, prudemment, être localisés les uns par rapport aux autres. Le chœur monastique et les autels reviennent très souvent dans le *Liber consuetudinum*, ce qui est parfaitement logique dans la mesure où ils accueillent l'essentiel de la liturgie savinienne. Par définition, l'ordinaire décrit le sanctoral propre à Savigny : en mentionnant les autels, il permet en outre d'identifier les saints privilégiés dans cette abbaye. Pauline Gendry a d'ailleurs constaté que, au XIII<sup>e</sup> siècle, les saints titulaires d'un autel, comme ceux dont le monastère détient des reliques, bénéficient de solennités particulières (vigile ou octave, célébration en chapes, apparat de l'église...). Les autels sont alors dotés d'un riche mobilier liturgique (calices, vases, ciboires en or

<sup>817</sup> ADR, 1 H 20, fol. 56 r°: *Post letaniam venient in claustro et deferentur a magistro scole psalteria quotquot habuerit cum aliis libellis oracionibus distribuetque senioribus. Pueri vero in scola sedebunt. Sedebunt autem seniores in claustro quod est secus ecclesiam et domnus abbas in superiori parte, iusta ostium oratorii, et aliqui secus eum* (GENDRY 2012, vol. 2, p.176).

<sup>818</sup> ADR, 1 H 20, fol. 56 r ; cité in GENDRY, 2012, vol. 2, p. 176.

<sup>819</sup> GANIVET, 2012 b, p. 108-109.

ou en argent...)<sup>820</sup>. C'est à ces occasions que les autels sont cités parce qu'ils doivent faire l'objet de préparatifs.

Au total, seize autels différents sont mentionnés dans le manuscrit de Guillaume Bollat. Certains jouent un rôle important : en concentrant plusieurs dédicaces, ils reviennent fréquemment tout au long de l'année pour chacune des festivités liées aux saints concernés. D'autres ne sont en revanche guère mis à l'honneur, non qu'ils ne soient pas utilisés mais simplement, ils ne bénéficient pas d'entretien ou d'ornementation particuliers. En outre, ces autels ne sont sans doute qu'une partie de tous ceux qui étaient répartis dans les différents lieux de culte du monastère. Leur appartenance même à un édifice en particulier est difficile à établir. Certes, elle est parfois spécifiée, pour les six autels principaux de l'abbatiale par exemple ; mais, le plus souvent, elle ne peut faire l'objet que de conjectures à partir du contexte général de la (des) mention(s) de l'autel considéré. La localisation des autels à l'intérieur des édifices est tout aussi mal documentée. Dans le cas de l'abbatiale, cependant, les expressions utilisées pour désigner certains autels – autels collatéraux par exemple – permettent de forger quelques hypothèses.

Le chœur monastique fait l'objet de nombreuses mentions dans lesquelles il est souvent associé à l'autel majeur, bien sûr, mais aussi à l'autel de la Croix. Ce dispositif triple est au centre de la liturgie monastique ; il représente véritablement le cœur du sanctuaire.

#### 1.2.3.1. L'autel majeur ou autel Saint-Martin

L'autel Saint-Martin, ou plus souvent l'autel majeur, est mentionné à l'occasion de vingt-six solennités particulières qui concernent essentiellement le temporel – Avent, Nativité du Seigneur (25 déc.), Pâques (Jeudi saint), etc. – mais aussi les grandes fêtes du sanctoral – saint Nicolas (6 déc.), saint Étienne (26 déc.), Purification de la Vierge (2 fév.) , Translation de saint Benoît (11 juil.) saint Michel (29 sept.), etc. Cet autel trouve sa première mention au premier folio du *Liber consuetudinum*, dans le chapitre consacré au premier dimanche de l'Avent :

*Dum conventus fuerit in refectorio, famuli sacriste excopent pavimentum ante majus altare, mitaturque juncus recens in choro et ante omnia altaria ecclesie (...).*<sup>821</sup>

L'église est alors seulement désignée par le terme d'*ecclesia*. Étant donné la présence du chœur monastique et la solennité du jour, elle peut néanmoins être identifiée à l'abbatiale. La procession du jour emmènera d'ailleurs le convent à l'église Sainte-Marie<sup>822</sup>. Son identification ne fait donc aucun doute. L'autel principal de l'abbatiale se trouve logiquement dans le chœur. L'information n'est pas exprimée de manière directe, mais se déduit aisément de la succession des gestes des célébrants tels qu'ils sont décrits, par exemple, pour la Nativité du Seigneur. Ce jour-là, après tierce, la grand-messe est célébrée dans la grande église, préparée pour l'occasion. À l'aide du sous-diacre,

<sup>820</sup> GENDRY, 2012, vol. 1, p. 170-171 et p. 188.

<sup>821</sup> ADR, 1 H 20, fol. 1 r ; cité in GENDRY, 2012, vol. 2, p. 13.

<sup>822</sup> ADR, 1 H 20, fol. 2 v ; cité in GENDRY, 2012, vol. 2, p. 16.

le diacre commence par encenser l'autel majeur avec l'encens béni par l'abbé. Il fait de même pour tous les autels de l'église. Tandis que les religieux se tiennent sur leurs stalles, les célébrants se répartissent ensuite dans le chœur pour entonner les chants liturgiques. L'acolyte se tient *in choro sinistro (...)* *in superiori loco consistens ad gradum in medio coro*. Le sous-diacre occupe la même position, dans le chœur droit : il est dans les stalles supérieures, au milieu du chœur, au niveau des marches. Deux chantres se placent, quant à eux, devant l'autel de la Croix. Un troisième les rejoint notamment pour dire le *Gloria* et chanter l'*Alléluia*. Chœur des moines et chantres se répondent alors alternativement. Le grand chantre (*major cantor*) bénit le grand-autel et le Texte qui est posé dessus. Après la communion, l'abbé se présente enfin aux marches du chœur pour donner la paix à tous les religieux, qui se rassemblent ensuite autour de l'autel<sup>823</sup>.

#### 1.2.3.2. Le chœur monastique

Le chœur des moines est très souvent cité dans le *Liber consuetudinum*. Il s'agit en général de prescriptions en matière d'ornementation à l'occasion des fêtes solennelles. Le premier dimanche de l'Avent, le chœur est, par exemple, couvert de jonc à l'instar des devants d'autel. Cependant, il est aussi cité comme le lieu indiqué pour célébrer telle messe ou tel office... C'est ainsi que les moines doivent retourner au chœur - *Revertantur in choro*<sup>824</sup>, l'expression est consacrée – en de multiples occasions : après une messe matutinale, célébrée à un autel secondaire, ou une procession, après un temps de repos ou des ablutions. Même s'il n'est pas localisé clairement, le chœur ne peut qu'appartenir à l'abbatiale. La précision est parfaitement inutile. La seule exception se trouve au Mercredi des Cendres, lorsqu'il est nécessaire d'indiquer que les moines doivent se tenir dans le chœur de l'église mariale comme dans celui de la grande église<sup>825</sup>.

Il est encore question du chœur par l'intermédiaire de ses différentes composantes : les stalles (*stalla, forma, loca*) des religieux, situées dans le chœur droit ou le chœur gauche (*chorum dextrum / sinistrum*) et réparties sur deux rangs (*superiora / inferiora loca*) ; les stalles (*stalla, loca* ou *stationes*) des novices, placées devant celles des moines ; la chaire (*cathedra*) de l'abbé et les sièges (*sedes*) des moines, les escaliers du chœur ou les escaliers *in medio choro* mais aussi les pupitres des Épîtres ou des Évangiles (*Epistula / Evangelium*), le lutrin (*analogium*) ou l'image du Seigneur (*imago Domini*). Ces éléments du mobilier liturgique sont mentionnés lorsqu'ils doivent faire l'objet de préparatifs particuliers ou lorsqu'ils servent de points de repère aux moines lors d'une cérémonie particulière. Dans l'extrait présenté ci-dessous, pour le Mercredi des Cendres, les moines regagnent leurs stalles en respectant la hiérarchie monastique : les grands officiers (*majores*) sur les stalles supérieures, les simples moines (*minores*) sur les stalles inférieures.

<sup>823</sup> ADR, 1 H 20, fol. 13 v-14 v ; cité in GENDRY, 2012, vol. 2, p. 45-47.

<sup>824</sup> Voir par exemple : GENDRY, 2012, vol. 2, p. 65.

<sup>825</sup> ADR, 1 H 20, fol. 37 v, GENDRY, 2012, vol. 2, p. 122. Voir *infra* : partie II, chapitre VIII, 1.2.3.4.



*Hinc omnes, lotis manibus aqua ad lavatorium, revertentur in coro et facta ibi communi oracione et ordinatis omnibus in locis suis ita ut majores in superiori parte stent, hoc est versus altare, minores vero in inferiori, (...). Pueri quoque, (...), venient ante formas ad loca sua et stabunt cum reverencia versis vultibus contra altare.*<sup>826</sup>

L'aménagement du chœur lors du Vendredi saint donne en outre une bonne image du mobilier mobile qui peut, lui aussi, être associé au chœur. Pendant les dernières oraisons de la messe, le sacristain prépare le chœur en installant, entre l'autel et les stalles, deux banquettes pour s'agenouiller (*formulas ligneas*) et, devant ces dernières, un des meilleurs tapis. Il doit veiller à laisser suffisamment de place entre l'autel et les banquettes pour les deux croix de l'Adoration :

*Sane dum oraciones iste celebrantur, preparabit sacrista duas formulas ligneas ante altare ut sit spacium inter altare et formas per quod transiri possit et operiet easdem diligenter de bancalibus. Ideo vero formule ille ante altare ponuntur ut ante eas cruces que adorari debent ponantur et hiis sustinentur. Expandetur quoque ante formulas aliud tapete de majoribus et non tamen melioribus super quod prostrati fratres jaceant quando adoraturi crucem ascendent.*<sup>827</sup>

L'armoire liturgique et le trésor sont les derniers objets cités dans l'environnement du chœur. Ils apparaissent seulement dans l'extrait ci-dessous, à l'occasion de la fête de Pâques :

*Albas autem unicuique coram armario stans debet distribuere ut, post Evangelium, omnes induantur. Proferet quoque de thesauro ornamenta optima, id est albam, stolam et casulam, omnia scilicet candida cum quibus abbas missam celebraturus est.*<sup>828</sup>

Debout devant l'armoire, le grand-sacristain doit alors distribuer des aubes aux frères. Il doit aussi présenter les meilleurs ornements contenus dans le trésor. Il fallait donc, à proximité du chœur (ou dans la sacristie ?), une armoire destinée à conserver les vêtements liturgiques sans oublier un autre meuble, le trésor, (une autre armoire ?), réservé aux objets précieux. Ce sont là les premières mentions d'un lieu spécifique, à défaut d'un bâtiment, réservé au trésor de l'abbaye.

Les indices ainsi relevés ne suffisent pas à situer précisément le chœur monastique au sein de l'abbatiale, ni à recenser les différents éléments de mobilier qui le composent. La localisation ne peut être que relative lorsque deux lieux particuliers sont associés l'un à l'autre – les stalles de novices par rapport à celles des moines par exemple –. De ces mentions se dégage toutefois l'image conventionnelle, en milieu monastique, d'un chœur agrémenté de stalles, de pupitres... et tourné vers l'autel majeur.

#### 1.2.3.3. L'autel de la Croix et la croix suspendue

L'autel de la Croix n'est pas mentionné très souvent dans le *Liber consuetudinum*. Au contraire, la Croix suspendue qui lui est associé est très régulièrement citée : elle est en effet le point d'arrivée des processions quotidiennes, notamment pendant la plupart des fêtes du sanctoral. Les mentions utiles pour la compréhension de ce double aménagement sont plus limitées. Elles appartiennent à

<sup>826</sup> ADR, 1 H 20, fol. 37 r cité in GENDRY, 2012, vol. 2, p. 121.

<sup>827</sup> ADR, 1 H 20, fol. 57 ; cité in GENDRY, 2012, vol. 2, p. 178-179.

<sup>828</sup> ADR, 1 H 20, fol. 62 r ; cité in GENDRY, 2012, vol. 2, p. 191.

six fêtes distinctes : la Conversion de saint Paul (24 janv.), l'Annonciation à la Vierge (25 mars), l'Invention de la Sainte Croix (3 mai), la saint Donat (7 août), la saint Martin (11 nov.) et la sainte Cécile (22 nov.). La seule description des festivités accordées au patron du monastère permet de localiser l'autel de la Croix :

*Post matutinos, vadant fratres in lectis suis et sacrista cantet missam ad populum ad altare Sancte Crucis. Ad quam videlicet missam dicende sunt oraciones de sancto Menna, de sancto Verano et de dominica si fuerit. (...) Prima cantetur ad Sanctam Mariam propter missam que canitur in majori ecclesia ad populum.*<sup>829</sup>

Après matines, le convent chante primes dans l'église Sainte-Marie parce que l'abbatiale est occupée. Pendant ce temps, le grand sacristain célèbre une messe à l'intention du peuple, apparemment rassemblé dans l'abbatiale, précisément à l'autel de la Croix, nécessairement visible depuis la nef, lieu réservé aux fidèles. Dans ces conditions, il est très tentant de placer l'autel considéré en avant du chœur monastique, sans doute dans le vaisseau central de la nef, selon une formule très répandue<sup>830</sup>. La présence du peuple dans cette abbatiale, et dans le monastère lui-même, trouve ici sa seule occurrence dans le *Liber consuetudinum*. L'autel et la croix sont alors réservés aux seuls moines et ne sont présentés au peuple qu'une fois par an.

Dispersées au sein des autres prescriptions liturgiques, les autres mentions de la croix permettent aussi de recenser les saints dont elle enfermait des reliques :

*Processio fiat ad crucem quoniam in cruce continentur reliquie de sancto Martino. Paretur capse major et deferatur ad crucem qui ibi continentur reliqui sancti [Donati]. Processio fiat ad crucem quia in cruce habentur reliquie de eodem apostolo [Bartholomeo]. Ante altare Martirum, ad vesperos et matutinos, candela ardeat et capsula sancti Mauricii, ante vesperos, super altare Beati Martini ponatur. Si hec vigilia venerit in sabbato, fiat, post vesperos et post matutinos, processio ad crucem quia in cruce continentur reliquie de sancto Mauricio. Paretur altare Sancte Crucis quia in cruce continentur reliquie de eodem virgine [Sancte Cecilie]. Processio fiat ad crucem quia in ea continentur reliquie de sancto Andrea.*<sup>831</sup>

Cette liste est révélatrice de la spiritualité savinienne : par exemple, avec saint Martin, fêté le 11 novembre et le 4 juillet, à l'occasion de sa translation, la communauté se rattache aux origines de l'Église franque qu'incarne parfaitement l'évêque de Tours, mort à la fin du IV<sup>e</sup> siècle. D'ailleurs, elle honore également saint Hilaire de Poitiers, maître de saint Martin, saint Brice de Tours, disciple de saint Martin, et saint Germain, évêque d'Auxerre<sup>832</sup>. Avec saint Donat, évêque d'Arezzo martyrisé au milieu du IV<sup>e</sup> siècle, et avec sainte Cécile, vierge martyre de Rome, d'une part, et avec saint Barthélemy et saint André, apôtres, d'autre part, elle s'inscrit aussi dans la longue tradition du christianisme primitif : certaines de ces reliques pourraient en outre avoir été ramenées de Jérusalem par l'abbé Gausmar au X<sup>e</sup> siècle<sup>833</sup>. La mention des reliques de saint Maurice d'Agaune reflète une fois encore la dévotion inspirée par les martyrs, mais fait aussi écho aux liens particuliers qui

<sup>829</sup> ADR, 1 H 20, fol. 121 r ; cité in GENDRY, 2012, vol. 2, p. 410.

<sup>830</sup> DUBREUCQ, 2009, p. 153-155

<sup>831</sup> Dans l'ordre, voir : ADR, 1 H 20, fol. 98 r ; cité in GENDRY, 2012, vol. 2, p. 319. ADR, 1 H 20, fol. 103 v ; cité in GENDRY, 2012, vol. 2, p. ADR, 1 H 20, fol. 107 r ; cité in GENDRY, 2012, vol. 2, p. ADR, 1 H 20, fol. 112 r ; cité in GENDRY, 2012, vol. 2, p. ADR, 1 H 20, fol. 124 r ; cité in GENDRY, 2012, vol. 2, p. ADR, 1 H 20, fol. 125 r ; cité in GENDRY, 2012, vol. 2, p.

<sup>832</sup> GENDRY, 2012, vol. 1, p. 155.

<sup>833</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VII, 1.1.2.

unissaient visiblement Savigny aux rois de Bourgogne et aux évêques de Lyon. Aussi ces reliques pourraient-elles avoir été données à l'abbaye, dans la seconde moitié du X<sup>e</sup> siècle ou le début du siècle suivant, par exemple par Conrad III le Pacifique (937-993) ou par Rodolphe III (970-1032), sous les archiepiscopats de Bourchard I ou Bourchard II.

Une dernière remarque s'impose avant d'aborder le cas des autels supplémentaires. Le *Liber consuetudinum* révèle aussi que les moines saviniens fêtent saint Galmier le 27 février, comme toutes les églises du diocèse, mais aussi le 7 décembre, à l'occasion de la translation de ses reliques. En 1244, ils obtiennent d'ailleurs une bulle d'Innocent IV, accordant des indulgences à ceux qui viendront à Savigny prier sur les reliques du saint. Au même moment, les chanoines de Saint-Just mentionnent les mêmes reliques dans le catalogue de leur église. La controverse est apparemment vive à cette époque entre ces deux églises du diocèse : il est alors intéressant de constater que le manuscrit ne fait pas d'autre allusion aux reliques du saint...

#### 1.2.3.4. Les autels collatéraux ?

L'autel Saint-Martin est associé à deux autels collatéraux dont les vocables ne sont pas précisés. Tout au plus la citation suivante permet-elle d'exclure l'autel Saint-Étienne et l'autel de la Croix :

*Ante vesperos, paretur majus altare et duo sibi collateria, altare quoque Sancti Stephani quod est in honore Sancti Laurentii et altare Crucis et Sancte Marie et forme in choro.*<sup>834</sup>

Ces autels collatéraux font vraisemblablement partie des autels principaux de l'abbatiale. La liste des autels cités dans le *Liber consuetudinum* laissent alors entrevoir trois possibilités : les autels dédiés à saint Nicolas, saint Benoît et saint Pierre.

#### *Autel Saint-Benoît*

L'autel en l'honneur de saint Benoît, rédacteur de la Règle suivie par les moines de Savigny, est seulement cité à l'occasion de quatre fêtes : la saint Grégoire (12 mars), la saint Martial (30 juin), la Translation de saint Benoît (11 juil.) et la saint Theudère (29 oct.). Il possède une seconde dédicace, à l'évêque saint Martial, et, d'après une addition marginale postérieure, enferme aussi les reliques de saint Marcel :

*[Missa matutinalis] (...) autem de sancto Marciali ad altare Sancti Benedicti [...] statuit<sup>835</sup> / quia similiter in ejus honore consecratum est.  
Ante altare Sancti Benedicti ardeat candella quia ibi requiescit corpus ejus [Sancti Marcelli].<sup>836</sup>*

Cet autel est au cœur des solennités dédiées à la Translation du saint. Le 11 juillet, le chœur monastique, les stalles et tous les autels de la grande église sont ornés ; ceux de l'église Sainte-Marie le sont également. Après les premières heures, la messe matutinale est célébrée à l'autel

<sup>834</sup> ADR, 1 H 20, fol. 343 ; cité in GENDRY, 2012, vol. 2, p. 343.

<sup>835</sup> Addition marginale de la main du copiste.

<sup>836</sup> ADR, 1 H 20, fol. 96 v ; cité in GENDRY, 2012, vol. 2, p. 313 et ADR, 1 H 20, fol. 115 v ; cité in GENDRY, 2012, vol. 2, p. 392.

Saint-Benoît après que l'entrée du convent dans l'*ecclesia*<sup>837</sup>. En l'absence de précisions relatives à l'église, il est fort probable que ces cérémonies prennent place dans l'abbatiale, comme le suggèrent les prescriptions relatives à la fête de l'évêque Martial, qui est fêtée le 30 juin. Ce jour-là, la messe matutinale doit en effet être célébrée à l'autel de la Croix, si la fête tombe un dimanche, à l'autel Saint-Benoît, dans le cas contraire : si le premier de ces autels se trouve dans la grande église, le second l'est aussi, à n'en pas douter. En revanche, sa localisation précise reste inconnue. Au vu de l'importance du saint titulaire, il ne serait pas surprenant qu'il prenne place dans le chevet. Peut-être même correspond-il à l'un des autels collatéraux qui entourent l'autel majeur ?

#### *Autel Saint-Nicolas*

L'autel Saint-Nicolas apparaît lors de six fêtes du sanctoral, soit la sainte Lucie (13 déc.), la saint Grégoire (12 mars), la veille et le jour de la saint Irénée (27 et 28 juin), la saint Eustache et la Toussaint (2 nov.) et la saint Brice (13 nov.). Il est associé à l'oratoire Saint-Nicolas pour les Rogations ou pour la fête du saint, qui a d'ailleurs été créée par l'abbé Dalmace<sup>838</sup> :

*Oratorium Beati Nicolai cortinis et palliis ornetur, ante cujus altare una candela assidue ardeat.*<sup>839</sup>

À la question de savoir où se trouve cet oratoire, terme pouvant *a priori* désigner un lieu de culte isolé autant qu'une chapelle d'église, les solennités de la saint Nicolas apportent une réponse dépourvue de toute ambiguïté. Le passage décisif est ainsi conçu : aux vigiles de la fête, l'abbatiale reçoit ses ornements habituels. L'oratoire du saint est également orné, un cierge allumé est déposé devant son autel en vue de la messe matutinale et de tierce. L'abbé se charge ensuite d'encenser l'autel et le Texte qui est posé dessus. « *Sicque conventus chorum petat ad missam majorem.* » : puis, le convent se dirige vers le chœur monastique pour la célébration de la grand-messe. Enfin, après vêpres, il retournera en procession dans l'oratoire<sup>840</sup>. La localisation de l'autel dans l'église Saint-Martin ne fait donc aucun doute, bien que emplacement exact reste indéterminé.

Cet autel Saint-Nicolas bénéficie en outre de trois mentions particulières qui concernent ses dédicaces à saint Eustache, aux saints Irénée et Grégoire et, plus généralement aux Confesseurs :

*In natale sancti Eustachii XII leccionum. Ante altare sancti Nicolai, quia ibi continentur reliquie de sancto Eustachio, ardeat candela ad matutinos.*

*(...) cantetur missa matutinalis festive de sancto Hireneo ad altare Sancti Nicolai quod eciam in honore ipsius est (...).*

*Altare illud [Sancti Gregorii] est altare Sancti Nicolay quod est altare confessorum (...).*<sup>841</sup>

Ces dédicaces multiples, attestées dans le texte originel ou par une addition marginale attribuée à Benoît Mailliard, pour la fin du Moyen Âge, témoignent de l'importance de cet autel qui est

<sup>837</sup> ADR, 1 H 20, fol. 99 v ; cité in GENDRY, 2012, vol. 2, p. 325.

<sup>838</sup> Voir *supra* : chapitre I, 4.1.2.3.

<sup>839</sup> ADR, 1 H 20, fol. 3 v ; cité in GENDRY, 2012, vol. 2, p. 19-20.

<sup>840</sup> ADR, 1 H 20, fol. 3 v-4 v ; cité in GENDRY, 2012, vol. 2, p. 19-22.

<sup>841</sup> ADR, 1 H 20, fol. 117 v ; cité in GENDRY, 2012, vol. 2, p. 399 et ADR, 1 H 20, fol. 95 r ; cité in GENDRY, 2012, vol. 2, p. 308. ADR, 1 H 20, fol. 33 r ; cité in GENDRY, 2012, vol. 2, p. 106.

d'ailleurs confirmé par les prescriptions relatives aux fêtes des saints Marcellin et Pierre, et de saint Pothin et ses compagnons, au 2 juin. Ce jour-là, après avoir célébré la messe dans le chœur et prononcé les différentes heures, le convent se dirige en procession vers l'oratoire Saint-Nicolas pour une raison très précise :

*(...) fiat processio ad Sanctum Nicolaum ob honorem et memoriam domni Gaumari [sic] abbatis ibi quiescentis. (...) Altare incensetur et corpus ejusdem venerabilis abbatis.*<sup>842</sup>

La sépulture de l'abbé Gausmar, mort en 984, se trouve donc dans l'oratoire Saint-Nicolas. Ses multiples dédicaces, ses reliques et la présence du seul abbé de Savigny vénéré en cette abbaye donnent une véritable consistance à l'appartenance de cet oratoire au chevet de l'abbatiale.

#### *Autel Saint-Pierre*

L'autel Saint-Pierre est mentionné lors de quatre solennités, à savoir le Vendredi saint, la saint Irénée (28 juin), l'avant-veille et le jour même des Octaves des saints Pierre et Paul (4 et 6 juil.). Les prescriptions relatives aux cérémonies du Vendredi saint le situent clairement dans l'abbatiale. Le diacre et le sous-diacre, qui, pendant l'aménagement du chœur monastique<sup>843</sup>, attendaient dans le « presbytère » (*presbiterium*) doivent se rendre à l'autel Saint-Pierre, prendre les deux croix préalablement déposées sur cet autel et les emmener à l'emplacement prévu à cet effet, dans le chœur ; les religieux, tournés vers l'autel, font alors une gémflexion<sup>844</sup>. D'après cet extrait, l'autel Saint-Pierre se trouve dans le chevet de l'abbatiale ; il pourrait même être l'un des autels collatéraux mentionnés précédemment.

#### *Autel Saint-Étienne*

L'autel Saint-Étienne est cité à l'occasion de huit fêtes distinctes : Noël (25 déc.), la saint Étienne (26 déc.), la saint Jean (27 déc.), les saints Innocents (28 déc.), les Rogations, l'Invention de saint Étienne (3 août), la saint Matthieu (21 sept.) et la fête des Martyrs (commun des saints). La localisation de cet autel est précisée de manière assez directe dans les prescriptions relatives aux Rogations. Le quatrième jour, le convent se rend successivement dans les églises paroissiales Saint-André et Saint-Cosme-et-Damien.

*Rursumque faciant communem oracionem et sic duo ex pueris accipiant de super altare duo candelabra inpositaque a cantore Alleluia Video celos apertos, pergant ad majorem ecclesiam. Iterumque ante januam ecclesie fiat stacio et ante altare Sancti Stephani. Et, sicut diximus, debet ornari altare Sancte Dei Genitricis ita et altare Sancti Stephani ornari decernimus. Finita igitur stacione (...).*<sup>845</sup>

Au retour de la procession extérieure au monastère, les moines se dirigent donc vers l'abbatiale. Là, ils marquent une station devant la porte de l'église et devant l'autel Saint-Étienne qui paraît donc situé à proximité d'une porte. La localisation de la porte elle-même n'est en revanche pas

<sup>842</sup> ADR, 1 H 20, fol. 92 v ; cité in GENDRY, 2012, vol. 2, p. 296.

<sup>843</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VII, 1.2.3.2.

<sup>844</sup> ADR, 1 H 20, fol. 57 ; cité in GENDRY, 2012, vol. 2, p. 178-179.

<sup>845</sup> ADR, 1 H 20, fol. 72 v ; cité in GENDRY, 2012, vol. 2, p. 223.

indiquée : en revenant du bourg de Savigny, le convent pourrait pénétrer dans la grande église soit par l'entrée principale, soit par la porte du cloître. Les dernières données relatives à cet autel Saint-Étienne concernent enfin plusieurs dédicaces, à saint Maurice<sup>846</sup> d'abord, aux Martyrs ensuite : *Ad processionem ad altare Sancti Stephani quod est in honore sanctorum omnium martirum (...)*.<sup>847</sup> Ces mentions témoignent de l'importance de cet autel, confirmant son appartenance probable au chevet de l'abbatiale.

En résumé, les autels dédiés à saint Benoît et à saint Pierre pourraient correspondre aux deux autels collatéraux encadrant l'autel majeur ; les autels Saint-Nicolas et Saint-Étienne pourraient également se trouver dans la partie orientale de l'église, sans plus de précision.

#### 1.2.3.5. Les autels secondaires

D'autres autels, utilisés de manière plus ponctuelle, pourraient également appartenir à l'abbatiale Saint-Martin. L'autel des Apôtres est mentionné à huit reprises, pour des festivités liées à un ou plusieurs apôtres ; l'autel des Vierges n'est cité que deux fois, pour la sainte Agnès (21 janv.) et la sainte Agathe (5 fév.), l'autel Saint-Jean l'Évangéliste deux fois également, pour la saint Jean-Baptiste (1<sup>er</sup> juil.) et la saint Jean l'Évangéliste (26 déc.), l'autel Saint-Vincent une seule fois, pour la fête de ce saint (22 janv.). Ces autels ne sont jamais situés avec précision. Comme ils sont cités à l'occasion de cérémonies célébrées *a priori* dans l'abbatiale<sup>848</sup>, ils pourraient de ce fait être localisés dans cet édifice. Fondée sur ce seul argument, l'hypothèse reste cependant fragile. Pourtant, elle trouve une certaine confirmation dans le cas de l'autel des Apôtres. Cet autel est effectivement mentionné pour les fêtes en l'honneur de Matthias (24 fév.), Marc (25 av.), Pierre et Paul (29 juin, 6 juil.), Jacques (25 juil.), Barthélemy (24 août), Matthieu (21 sept.), Luc (18 oct.), Simon et Jude (28 oct.). Les coutumes relatives à la saint Barthélemy expliquent le déroulement des festivités. L'autel des Apôtres doit être préparé la veille de la fête ; il bénéficie, le jour même, de la présence d'un cierge allumé, notamment à matines. La procession du convent doit se rendre « *ad crucem quia in cruce habentur reliquie de eodem apostolo* »<sup>849</sup>. La messe matutinale est enfin célébrée à la croix mentionnée. Dans ce passage, l'autel des Apôtres est associé à la croix-reliquaire qui contient des reliques de l'apôtre Barthélemy. Or, la croix est située dans la nef de l'abbatiale : dans ces conditions, l'autel considéré devrait logiquement prendre place dans la même église, voire même dans cette nef. L'absence de preuves concrètes empêche toutefois de tirer des conclusions définitives quant à la localisation de ces autels secondaires à l'époque de Guillaume Bollat.

En conclusion, le *Liber consuetudinum* attribue à l'église Saint-Martin un grand nombre d'objets liturgiques qui éclairent son organisation intérieure et parfois même son aspect architectural.

<sup>846</sup> ADR, 1 H 20, fol. 104 v ; cité in GENDRY, 2012, vol. 2, p. 374.

<sup>847</sup> ADR, 1 H 20, fol. 127 r ; cité in GENDRY, 2012, vol. 2, p. 434.

<sup>848</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VII, 1.2.3.1.

<sup>849</sup> ADR, 1 H 20, fol. 107 r ; cité in GENDRY, 2012, vol. 2, p. 356.

L'église est munie d'un chœur monastique, délimité par l'autel majeur du côté du sanctuaire, par l'autel de la Croix du côté de la nef. Elle comporte apparemment, dans le chevet, quatre autels distincts dont deux – Saint-Benoît et Saint-Pierre – pourraient être des autels collatéraux, mais aussi, dans le reste du bâtiment, des autels secondaires, qui ne sont guère documentés. Les dédicaces des autels aux saints Martin, Nicolas, Benoît, Pierre et Étienne et les reliques conservées de martyrs francs ou romains, et d'apôtres, inscrivent clairement le monastère dans la lignée des grandes abbayes bénédictines occidentales. La possession de reliques de saint Maurice d'Againe pourrait en outre faire écho aux relations entretenues, dans la seconde moitié du X<sup>e</sup> siècle, par l'abbaye avec les rois de Bourgogne, par l'intermédiaire des archevêques de Lyon. Avec ce manuscrit, l'église gagne enfin l'image d'un édifice monumental, probablement doté d'un avant-corps occidental, assurant la liaison entre le parvis et la nef et comportant un oratoire, lui-même accessible depuis le cloître, et d'un chevet développé, susceptible d'accueillir une abside axiale et plusieurs chapelles latérales.

### 1.3. La *Papirus conventus* (v. 1390)

Bien qu'elle soit connue par une copie postérieure de plus d'un siècle<sup>850</sup>, la *Papirus conventus* apporte un témoignage important sur le monastère de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. Certes, les mentions de lieux y sont rares, ce qui est plutôt logique dans un coutumier qui n'expose que les droits et les devoirs des moines. Mais elles apportent néanmoins quelques données importantes, sur l'abbatiale en particulier.

#### 1.3.1. L'église dans le coutumier

La grande église est mentionnée de nombreuses fois dans ce manuscrit. Toutefois, elle n'est identifiée qu'à cinq reprises, sous les dénominations suivantes : *ecclesia magna*<sup>851</sup>, *ecclesia Beati Martini*<sup>852</sup> ou *ecclesia Sancti Martini*<sup>853</sup>. Ailleurs, elle est simplement désignée sous le terme d'*ecclesia* par opposition à l'église mariale dont le vocable est systématiquement précisé. C'est le chapitre 12, consacré au grand-sacristain, qui comporte les mentions relatives au monument lui-même. Les obligations de cet officier sont de deux ordres. Obligation d'entretien d'abord, concernant aussi d'autres lieux de culte du monastère (article 8) : responsable du bâtiment, le grand-sacristain doit scrupuleusement entretenir le couverture et les vitres. Obligation de surveillance ensuite (article 6) : le grand sacristain doit s'assurer, aussi souvent que nécessaire, que les portes de l'église sont bien fermées. C'est d'ailleurs la seule mention de ces portes dans tout le manuscrit.

<sup>850</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VI, 1.1.2.3., La *Papirus conventus*.

<sup>851</sup> ADR, 1 H 27/1, fol. 11 v ; cité in GANIVET, 2012 b, p. 54.

<sup>852</sup> ADR, 1 H 27/1, fol. 13 r et 16 r ; cité in GANIVET, 2012 b, p. 59 et 72.

<sup>853</sup> ADR, 1 H 27/1, fol. 13 r ; cité in GANIVET, 2012 b, p. 60.

VIII. Item debet tenere ecclesiam predictam [magnam], et capellam Beate Marie et claustrum a parte ecclesie, in bono statu, clausas et coopertas, bene et diligenter, et victrinas dictarum ecclesiarum facere et custodire pro posse suo, ne minentur ruinam.

Item debet dictus sacrista claudere et firmare portas dicte ecclesie, de nocte et de die, tociens quociens opus fuerit et necesse (...).<sup>854</sup>

### 1.3.2. L'organisation intérieure de l'église

La *Papirus conventus* comporte des données nombreuses et riches sur le mobilier liturgique de cette grande église, sans toutefois permettre de les localiser avec précision.

#### 1.3.2.1. L'autel majeur ou autel Saint-Martin

L'autel Saint-Martin est cité à sept reprises sous les dénominations suivantes : *altare magnum Beati Martini*<sup>855</sup>, *altare magnum*<sup>856</sup> et *altare Beati Martini*<sup>857</sup>. Son identification à l'autel principal de l'église et sa localisation dans le chœur monastique ne souffrent aucune incertitude. L'autel apparaît essentiellement comme le lieu de célébration de la grand-messe, notamment dans les chapitres consacrés aux prieurs de Montrottier et d'Alix qui doivent, comme les autres officiers, participer au cycle des hebdomades<sup>858</sup>. Ses autres mentions interviennent dans le cadre des obligations dévolues au grand-sacristain ou au croisier (*minister Crucis*) en termes d'entretien ou d'ornementation. D'après le premier article du chapitre 12, le grand sacristain doit s'occuper de la gestion du luminaire nécessaire au service divin, aussi bien de jour et de nuit, aussi bien dans les deux églises que dans les autres chapelles. D'autres officiers doivent néanmoins le seconder. Ainsi, le croisier reçoit-il certaines prérogatives liées à la Croix du Seigneur ou à l'autel majeur, comme le confirme le chapitre consacré à son office (chapitre 16, articles 1 et 2)<sup>859</sup>.

*Et minister Crucis debet administrare unum cereum seu candelam antre crucem Domni in magna ecclesia, et unam lampadem ardentem ante altare Beat Martini.*<sup>860</sup>

Une dernière mention inédite concerne enfin les livres du grand autel. Elle figure dans le chapitre du communier qui doit se charger de l'entretien des livres du convent, mais pas de celui des autels Saint-Martin et Sainte-Marie.

*XXVIII. Item debet comunarius preparare et religare libros dicti conventus, exceptis libris pertinentibus ad altare Beati Martini, et aliis libris pertinentibus ad altare Beate Marie, quos debet religare sacrista et helemosinarius.*<sup>861</sup>

Des livres, sans doute liturgiques, sont donc attachés aux autels principaux des deux églises. Ils peuvent éventuellement prendre place dans un meuble quelconque, peut-être une armoire.

<sup>854</sup> ADR, 1 H 27/1, fol. 11 v ; cité in GANIVET, 2012 b, p. 55 et ADR, 1 H 27/1, fol. 11 v ; cité in GANIVET, 2012 b, p. 54.

<sup>855</sup> ADR, 1 H 27/1, fol. 6 v ; cité in GANIVET, 2012 b, p. 36.

<sup>856</sup> ADR, 1 H 27/1, fol. 4 r et 21 v ; cité in GANIVET, 2012 b, p. 29 et 92.

<sup>857</sup> ADR, 1 H 27/1, fol. 4 r, 11 v, 13 r et 14 r ; cité in GANIVET, 2012 b, p. 28, 54, 59 et 62.

<sup>858</sup> ADR, 1 H 27/1, fol. 14 r et 21 v ; cité in GANIVET, 2012 b, p. 62 et 92. La mention relative au prieur d'Alix est attribuable à B. Mailliard, qui fait justement observer que *De isto priore nulla habetur mencio in papiro conventus (...)*.

<sup>859</sup> ADR, 1 H 27/1, fol. 13 r ; cité in GANIVET, 2012 b, p. 59.

<sup>860</sup> ADR, 1 H 27/1, fol. 11 v ; cité in GANIVET, 2012 b, p. 54.

<sup>861</sup> ADR, 1 H 27/1, fol. 4 r ; cité in GANIVET, 2012 b, p. 28.



## 1.3.2.2. Le chœur monastique et le clocher

Le chœur des moines ne trouve dans ce manuscrit qu'une seule occurrence, à l'occasion de la mort d'un moine (chapitre 4, article 8). Le lendemain du décès, le convent doit alors célébrer la messe matutinale dans le chœur et faire sonner les cloches<sup>862</sup>. La mention fournit ainsi la plus ancienne attestation d'un clocher associé à l'église Saint-Martin. Faut-il en déduire que le clocher surmonte le chœur monastique, qui pourrait alors prendre place à la croisée d'un transept ?

## 1.3.2.3. L'autel de la Croix et la croix suspendue ?

La *Papirus conventus* ne cite pas l'autel de la Croix. Mais elle mentionne une Croix dite du Seigneur qui se trouve dans l'abbatiale. Les articles évoqués ci-dessus au sujet de l'autel majeur rappellent en effet l'obligation incombant au croisier d'entretenir un cierge devant cette croix<sup>863</sup>.

## 1.3.2.4. L'autel Saint-Barthélemy

À l'exception de l'autel majeur, la *Papirus conventus* n'évoque qu'un seul autre autel, dédié à Saint-Barthélemy. La mention intervient dans le chapitre consacré au prieur claustral, précisément au premier article :

*Et primo debet [prior claustralus] celebrare seu celebrari facere duas missas in ecclesia Sancti Martini, ad altare Beati Bartholomei, pro anniversario domni Hymberti de Cheyssiaco, quondam cellularii Sancti Laurentii Savigniaci.*<sup>864</sup>

L'autel Saint-Barthélemy est donc situé dans l'abbatiale, qui trouve ici l'une des ses rares mentions explicites. L'autel est utilisé ici dans le cadre d'une fondation d'anniversaire, ce qui pourrait confirmer son caractère secondaire par rapport aux autels du chevet.

## 1.3.2.5. La chapelle Saint-Michel ?

Le manuscrit de Philippe Morel cite aussi une chapelle placée sous le vocable de saint Michel. Notons qu'il s'agit là de la première mention d'une chapelle michaélique qui puisse se rattacher à l'abbatiale : celle du *Liber consuetudinum* appartiendrait en effet à la deuxième église<sup>865</sup>. La mention figure en tête du court chapitre consacré à l'ouvrier (*operarius*) de Savigny (chapitre 15, article 1) :

*Sequentur ea que facere debet operarius Savigniaci ecclesie dicti loci.  
I. Et primo debet dictus operarius cooperire capellam Beati Michaelis et domum officii dicti operis cum neccesse fuerit.*<sup>866</sup>

<sup>862</sup> ADR, 1 H 27/1, fol. 5 r ; cité in GANIVET, 2012 b, p. 32.

<sup>863</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VI, 1.3.2.1.

<sup>864</sup> ADR, 1 H 27/1, fol. 13 r ; cité in GANIVET, 2012 b, p. 60.

<sup>865</sup> Voir *infra* : partie II, chapitre VII, 1.2.4.

<sup>866</sup> ADR, 1 H 27/1, fol. 112 v ; cité in GANIVET, 2012 b, p. 58.

Ainsi l'ouvrier est-il responsable de l'entretien de la maison de son office et de cette chapelle, qui est localisée dans l'église de l'abbaye. Faut-il en conclure que les deux bâtiments sont situés à proximité l'un de l'autre ?

#### 1.3.2.6. Le bénitier et le lavabo

Les devoirs du grand sacristain, déjà évoqués ci-dessus, mentionnent également l'obligation de maintenir de l'eau dans les lieux prévus à cet effet dans l'abbatiale (article 6). La citation confirme qu'un lavabo est bien prévu dans l'église pour permettre aux moines de se laver et de se sécher les mains. Rien ne permet toutefois de le localiser.

*Item debet dictus sacrista (...) ponere aquam in benedictorio, et affere aquam ad lavandum manus in lavacro in ecclesia, ubi assuetum est, et ponere manutergia in ecclesia ad tergendum manus (...).*<sup>867</sup>

En conclusion, la *Papirus conventus* ne fournit guère de renseignements exploitables sur l'église abbatiale de Savigny, qui est placée sous la responsabilité du grand sacristain. Les autels principaux ou le chœur monastique sont à peine mentionnés : tout au plus pouvons-nous supposer la présence d'un clocher, qui pourrait prendre place sur une tour de croisée et attester ainsi de l'existence d'un transept. La seule exception notable concerne une chapelle Saint-Michel, qui est localisée dans l'environnement de l'église Saint-Martin : peut-être faudrait-il alors envisager l'existence d'un corps de bâtiment occidental qui serait muni d'un étage ?

### **1.4. Les manuscrits de Benoît Mailliard (fin XV<sup>e</sup>- déb. XVI<sup>e</sup> siècle)**

La production des années 1490-1500 correspond, d'une part, à des manuscrits liturgiques, normatifs ou prescriptifs, et, d'autre part, à des listes de sépulture. Coutumiers et statuts de cette époque offrent quelques données inédites qui se révèlent décisives, notamment en ce qui concerne le chevet de l'abbatiale. Les mentions nécrologiques revêtent en outre une importance considérable. Elles fourmillent de détails parfois difficiles à interpréter, mais qui n'en constituent pas moins une source d'information très précieuse pour localiser dans l'édifice des autels, par exemple.

#### 1.4.1. L'église dans les écrits de Benoît Mailliard

L'abbatiale est rarement évoquée en tant qu'édifice dans les manuscrits de Benoît Mailliard. Elle est plutôt abordée sous l'angle des lieux spécifiques qui accueillent les pratiques liturgiques des moines. Deux textes précis permettent néanmoins d'identifier des lieux jusqu'alors insoupçonnés.

<sup>867</sup> ADR, 1 H 27/1, fol. 11 v ; cité in GANIVET, 2012 b, p. 54.

## 1.4.1.1. Des travaux de restauration ?

Dans les *Nomina abbatum*, Benoît Mailliard consacre aux abbés des XIII<sup>e</sup>, XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles des notices biographiques alimentées par des témoignages relativement proches dans le temps. Il relate ainsi les faits marquants de leurs abbatiats, en insistant notamment sur les travaux réalisés à leur demande dans le monastère. Deux abbés se distinguent ainsi par leur œuvre architecturale : Étienne de Varennes, qui s'occupe de la grande église, et Étienne Gayffier, dit de Saint-Just, qui se préoccupe davantage du cloître et des bâtiments communautaires<sup>868</sup>.

La biographie d'Étienne de Varennes (1277-1317), telle qu'elle figure dans le manuscrit des archives départementales du Rhône, s'ouvre par ces quelques phrases succinctes mais précises :

*V ides [marcus]. Stephanus de Varenis, abbas, de domo de Rapetout, fuit homo bonus, religiosus, vitam monasticam ducens. Multa bona huic monasterio fecit : Crucem lapideam et Passionem ecclesie nostre, coopertorium navis ecclesie nostre magne in medio et ab utroque latere, formas chori et pavimentum ecclesie nostre magne fieri fecit; libros dominicalis et sanctorum, duo gradualia, librum consuetudinum novarum pariter fieri fecit.*<sup>869</sup>

Les travaux réalisés sous le gouvernement d'Étienne de Varennes concernent essentiellement la grande église, plus précisément le chœur monastique et la nef. Le chœur est ainsi doté de nouvelles stalles. La nef reçoit également son couvert *in medio et ab utroque latere*, c'est-à-dire au milieu et de chaque côté. C'est ici la première mention d'une probable division en trois vaisseaux longitudinaux, qui s'accorde particulièrement bien avec les données nouvelles relatives aux chapelles du chevet<sup>870</sup>. Un nouveau pavement est également aménagé dans l'église, sans qu'il soit permis de préciser si tout l'édifice est concerné ou non. Ces travaux commandités par Étienne de Varennes nécessitent une discussion relative à la chronologie de construction de l'édifice. Interviennent-ils dans le cadre d'une construction, d'une restauration ou d'une reconstruction partielle ? La question est impossible à trancher sur la base de ce seul document.

## 1.4.1.2. De l'entretien des édifices

Le *Liber manuale prioris* attribue au grand sacristain l'obligation de nettoyer et d'entretenir la grande église<sup>871</sup>. Mais les statuts de François I d'Albon (1492-1521), connus par une copie contemporaine de Benoît Mailliard, sont beaucoup plus précis sur ce point. Le dix-septième statut concerne en effet l'entretien des édifices monastiques, en particulier des lieux de culte. Comme tous les autres, il existe dans sa version latine et dans sa version française. C'est le texte latin qui est ici utilisé en raison de sa précision plus élevée :

*Et ut experientia rerum magistra manifeste demonstrat sepissime, ex negligencia, incuriositate aut mala uoluntate illorum ad quos spectat et pertinet, edificatio, reedificatio et manutencio ecclesie nostre, dormitorii, claustrii, reffectorii, pinaculi, capellarum, campanarum, ipsarum cordarum et victrinarum.*

<sup>868</sup> Voir *infra* : partie II, chapitre IX, 1.5.

<sup>869</sup> BnF, lat. 10036, fol. 30 r.

<sup>870</sup> Voir *infra* : partie II, chapitre VII, 1.4.2.2.

<sup>871</sup> ADR, 1 H 21, fol. 36 r.

*Ecclesia ipsa, dormitorium, claustrum, reffectorium, pinaculum, capelle, campane, et corde ipsarum maximam minantur ruinam. Statuimus et ordinamus, et nichilominus in virtute sancte Dei obediencie et sub excommunicationis pena, precipimus quod omnes et singula officarii predicti nostri monasterii, quibus ex officiis suis pertinet predictae edificatio, reedificatio, manutencio et reparacio ipsas in bono et codecenti<sup>872</sup> statu teneant, manuteneant, reparent et conservent, alios contra ipsos et quemlibet ipsorum ad punicionem condignam, via juris et justicie procedemus. Cum intimatione (tamen) quod, si ex eorum negligencia, incuriositate seu deffectu ipsa edificia predicta co[.]rnant<sup>873</sup> et ruynam minentur et paciantur, ipsos via juris ad ipsorum edificiorum et victrinarum reparationem et reedificationem compellemus.<sup>874</sup>*

Ces mises en demeure sont riches d'enseignements. Au premier chef, François I d'Albon hérite apparemment d'un monastère en mauvais état : la grande église et les chapelles, le cloître et les bâtiments communautaires sont ruinés et rompus. Aussi, dès 1493, le nouvel abbé prend-il ses dispositions pour que les religieux assument leurs obligations d'entretien des édifices de l'abbaye. Le statut se révèle intéressant par l'énumération des bâtiments concernés. En dehors de celles qui désignent les bâtiments communautaires, les mentions de lieux se rapportent, pour la plupart, à l'église Saint-Martin. *Ecclesia nostra, pinaculum, capellae, campanae, ipsae cordae et victrinae* : tels sont les termes employés par Benoît Mailliard. *Capellae* peut renvoyer aux chapelles de l'abbatiale, mais aussi à des chapelles indépendantes, voire même à l'église mariale.

Le mot « *pinaculum* » prend ici un sens plus surprenant : Benoît Mailliard le traduit en effet par « clochier ». Pour autant, les deux mots sont-ils strictement équivalents ? Alors que « clochier » désigne de toute évidence une construction élevée, « *pinaculum* » désigne, au sommet du clocher, un aménagement qui pourrait avoir une forme triangulaire et élancée comme les pinacles couronnant parfois des arcs-boutants. En d'autres termes, le mot latin désigne le clocher par l'une de ces caractéristiques essentielles, à savoir l'élément qui le couronne et qui pourrait tout simplement être une flèche. Le clocher de l'abbatiale apparaît pour la première fois dans cette mention ; il est alors cité comme une construction bel et bien existante mais en mauvais état. L'hypothèse, répandue dans l'historiographie savinienne, d'une flèche construite par François I d'Albon trouve ici ses limites. De ce statut, nous retenons donc l'existence d'un clocher, sans doute monumental, et peut-être en cette fin de XV<sup>e</sup> siècle, dans un état de conservation délicat – à l'instar de l'église elle-même –. Ces constructions ont-elles fait l'objet de restaurations ponctuelles au temps de François I d'Albon ? Le document ne permet ni de l'affirmer, ni de l'infirmer.

#### 1.4.2. L'organisation intérieure de l'église

Chez Benoît Mailliard, certains lieux de l'église font l'objet de mentions plus détaillées et plus explicites qui apportent des données inédites en particulier sur les chapelles collatérales et secondaires en particulier.

<sup>872</sup> Mot incertain.

<sup>873</sup> Mot en partie illisible.

<sup>874</sup> ADR, 1 H 23, fol. 14 r. Transcription de P. Ganivet.

## 1.4.2.1. Le sanctuaire ou le chœur monastique

Curieusement, le sanctuaire et chœur monastique ne sont pas mentionnés directement dans les manuscrits de ce grand-prieur. Quelques objets mobiliers pourraient éventuellement y prendre place, comme cette armoire dans laquelle sont conservés les livres de l'église et dont le chantre a les clefs – *Item custodit capiscollus clavem armariolarum ecclesie in quibus sunt libri.*<sup>875</sup> –, mais les preuves formelles manquent.

## 1.4.2.2. Les chapelles collatérales

Dans le *Liber manuale prioris*, qui est en cours de transcription par Pierre Ganivet, Benoît Mailliard livre une mention décisive au sujet du chevet de la grande église de l'abbaye de Savigny. Dans le chapitre consacré aux devoirs du grand-sacristain, à qui revient l'entretien des lieux de culte, il cite explicitement les autels collatéraux : *in altaribus collateralibus, videlicet sanctorum Petri, Stephani, Benedicti et Nicolay*<sup>876</sup>. La présence de quatre autels autour de l'autel majeur suggère d'emblée l'existence de deux chapelles latérales de part et d'autre d'une abside centrale sur laquelle ouvrirait le chœur monastique. Les deux chapelles intérieures pourraient alors terminer à l'est les deux vaisseaux latéraux de la nef.

Les chapelles Saint-Nicolas et Saint-Étienne sont citées dans les écrits de Benoît Mailliard en raison des sépultures qui y prennent place (annexe C 24). L'absence de mentions nécrologiques concernant les chapelles Saint-Benoît et Saint-Pierre ne prouve cependant pas qu'elles soient vides de toute inhumations.

*La chapelle Saint-Nicolas*

La chapelle Saint-Nicolas accueille la sépulture de l'abbé Gausmar, mort en 984, comme l'indique par exemple le *De sepulturis abbatum* :

*Abbas sanctus Gausmarus jacet in capella Beati Nicolay, in tumulo ibi elevato, ut habetur in martyrologio, III<sup>o</sup> nonas junii et in libro consuetudinum die sanctorum Marcelli, Petri et Fotini.*<sup>877</sup>

Pour situer la tombe de cet abbé « saint » dans la chapelle Saint-Nicolas, Benoît Mailliard se réfère apparemment au nouveau martyrologe et au *Liber consuetudinum*, en donnant des références détaillées. Mais il décrit aussi ce qu'il voit de ses propres yeux dans l'église de son monastère : une tombe élevée dans la chapelle. L'expression *tumulus elevatus*, qui est un *unicum* dans les manuscrits contemporains, reflète-t-elle ce qu'il a lu ou ce qu'il a vu ? En tout état de cause, le prestige de Gausmar semble se concrétiser par l'attribution d'un tombeau élevé – un gisant par exemple ? –, pleinement visible dans la chapelle Saint-Nicolas.

<sup>875</sup> ADR, 1 H 21, fol. 64 v.

<sup>876</sup> ADR, 1 H 21, fol. 33 r.

<sup>877</sup> BnF, lat. 10036, fol. 24 r.

La notice que Benoît Mailliard consacre à l'abbé Gausmar dans les *Nomina abbatum* relate en outre avec force détails un miracle au cours duquel un muet de naissance recouvra la parole :

*Hic quoque post obitum suum quidam muto a nativitate ante sepulcrum suum apparuit, et cum eo loquutus fuit, et eum loqui fecit audi ab antiquis, quod iste sanctus homo primo fuit sepultus in capella Beati Leodegariis ubi abbas Badinus sepultus est. Et cum quidam mutus a nativitate ad eius sepulcrum causa devotionis venisset et super tumulum ipsius aquam benedictam aspersisset, tunc homo sanctus eidem muto apparuit, et sibi dicit: "Vade ad abbatem et fratres capitulantes, et dic eis, et dicit abbas Gauzmarus, extumuletis me ab hoc loco, et in capella beati Nicolay me transferatis". Ab illa hora loquutus fuit mutus, et premissa abbati et fratribus narravit, et extumulatus a loco illo translatus fuit in capellam beati Nicolay in tumulo lapideo ibidem elevato corpus suum conditum fuit.*<sup>878</sup>

Dans ce texte très précis, le grand-prieur glose abondamment sur le thème du miracle, qui se trouve relégué à l'arrière plan au profit du transfert de la sépulture du saint. D'après lui, Gausmar serait donc apparu devant un muet de naissance, venu se recueillir auprès de lui et asperger sa tombe d'eau bénite. Il lui aurait alors donné la parole en le chargeant d'aller voir l'abbé et les frères pour leur dire que lui, Gausmar, demandait son transfert depuis son lieu d'inhumation – la chapelle Saint-Léger – jusqu'à la chapelle Saint-Nicolas. Transférer le corps du seul abbé reconnu comme saint est une action forte, délibérément réalisée par les moines à des fins précises bien que peu documentées. En réalisant une telle opération, les moines ont nécessairement des objectifs bien précis. Il serait évidemment intéressant de connaître la date de cet événement afin de mieux comprendre son contexte.

#### *La chapelle Saint-Pierre*

Le Livre des bénédictions et des cérémonies, daté de 1491, mentionne la chapelle Saint-Pierre au moment d'expliquer comment l'abbé doit faire son entrée dans l'église. L'extrait ci-dessous permet alors de la localiser du côté droit du chœur monastique :

*(...) tunc enim intrat domnus abbas chorum per portam capelle Sancti Petri et sedet in prima sede chori dextri (...).*<sup>879</sup>

#### *La chapelle Saint-Étienne*

La chapelle Saint-Étienne comporte également des sépultures. Sont citées dans les manuscrits de Benoît Mailliard celles d'Étienne de Varey, charrier de l'abbaye mort après 1350, Guillaume d'Albon, abbé mort en 1456, et enfin Jean d'Albon, neveu et successeur du précédent, mort peu avant 1492. Ces mentions possèdent de nombreuses occurrences dans les *De sepulturis religiosorum* ou *abbatum*. Elles placent en général les tombes *in ecclesia ante altare Sancti Stephani* ou simplement *in capella Sancti Stephani*<sup>880</sup>. Elles permettent cependant de saisir la prééminence que Benoît Mailliard accorde à la tombe du premier abbé. Par exemple, la tombe

<sup>878</sup> BnF, lat. 10036, fol. 7 v.

<sup>879</sup> ADR, 1 h 27/2-1, fol° XIX r.

<sup>880</sup> Voir par exemple : BnF, lat. 10036, fol. 24 v et 27 v.

d'Étienne de Varey, qui lui est pourtant antérieure d'un siècle environ, est localisée par rapport à celle-ci. La hiérarchie ecclésiastique prime sur l'ancienneté du défunt :

*Frater Stephanus de Varey, camerarius, (...) jacet ante altare Sancti Stephani ubi dompnus Guillelmus de Albone fecit sepulturam suam (...).*<sup>881</sup>

#### 1.4.2.3. Le bénitier

Autre lieu potentiellement situé à proximité du chevet ou, pour le moins, du chœur monastique : le bénitier de l'église autour duquel trois sépultures au moins prennent place, à savoir celles de Girard Arod, mort en 1372, d'Antoine Tassin, dit Mailliard, réfecturier mort en 1488 et d'Étienne Groslier, mort après 1499. La première est simplement mentionnée comme étant *ante benedictorium*<sup>882</sup> ; la troisième est localisée par rapport à une autre tombe, qui n'est malheureusement pas identifiée : *Frater Stephanus Grollerii, cellerarius Sancti Laurentii (...) jacet in secunda tumba juxta (...).*<sup>883</sup> La mention relative à Antoine Tassin, qui appartient à la famille de Benoît Mailliard, est plus explicite quant à la localisation de ce bénitier dans la grande église :

*(...) jacet ante lampadem carbonum a latere benedictorii ecclesie juxta hostium magne ecclesie quod tendit in claustrum (...).*<sup>884</sup>

La sépulture considérée est située par rapport à trois repères différents, proches les uns des autres. Elle est à la fois devant la lampe, à côté du bénitier et contre la porte tendant vers le cloître. En d'autres termes : elle est vraisemblablement contre un mur, entre le bénitier et la porte, sous une lampe. De fait, le bénitier se trouve dans le secteur de la porte du cloître.

#### 1.4.2.4. Les autels secondaires

Deux autres autels apparaissent dans les manuscrits de Benoît Mailliard, toujours dans le cadre de mentions nécrologiques. Le premier est très bien localisé grâce aux repères architecturaux utilisés par l'auteur, contrairement au second.

##### *L'autel Saint-Barthélemy*

D'après les écrits de Benoît Mailliard, l'autel Saint-Barthélemy accueille au moins trois inhumations : celles d'Étienne de Varennes, abbé mort en 1317, d'Humbert de Chessy, cellérier de Saint-Laurent mort avant 1350, de Pierre d'Albon, infirmier, mort à une date inconnue, et son neveu, Guillaume d'Albon, hôtelier mort après 1455. Étienne de Varennes, loué par Benoît Mailliard pour les travaux réalisés sous son abbatiat, repose devant l'autel Saint-Barthélemy, sous une croix de pierre identifiée par les *Nomina abbatum* comme un don de cet abbé<sup>885</sup> :

<sup>881</sup> BnF, lat. 10036, fol. 44.

<sup>882</sup> BnF, lat. 10036, fol. 44 r.

<sup>883</sup> BnF, lat. 10036, fol. 45 r.

<sup>884</sup> BnF, lat. 10036, fol. 45 r.

<sup>885</sup> ADR, 1 H 6, fol. 22 v. Voir *supra* : partie II, chapitre VII, 1.4.1.1.

*Abbas Stephanis de Varenis jacet in ecclesia magna, subtus crucem ante altare Beati Bartholomei.*<sup>886</sup>

Humbert de Chessy et les deux membres de la famille d'Albon ont successivement été enterrés dans la même sépulture. Aussi Benoît Mailliard définit-il la tombe la plus ancienne par rapport aux corps qu'elle a accueillis plus récemment mais qui appartiennent aux membres d'une famille plus illustre :

*Frater hymbertus de cheysiaco, cellerarius Sancti Laurentii, pro isto debet prior claustralis duas missas in altari beati Beati Bartholomei, jacet ante ipsum altari, ubi sunt fratres Petrus de Albone, infirmarius, et Guillelmus de Albone ejus nepos, hostellarius.*<sup>887</sup>

Dans son *De sepulturis religiosorum*, le grand-prieur situe la même tombe par rapport à des repères topographiques. Il la place en effet *in tumba que est ante altare Beati Bartholomei juxta primum pillare ecclesie*<sup>888</sup>. Le caveau prend place devant l'autel, contre « le premier pilier de l'église ». C'est là la première mention d'un support pour l'abbatiale Saint-Martin : un support décisif, qui indique d'abord que l'autel Saint-Barthélemy se trouve dans l'une des deux travées de la nef, contre le pilier qui les sépare ; un support qui suggère, ensuite, la subdivision de cette nef en trois vaisseaux. Peut-être l'autel se trouve-t-il dans l'un des vaisseaux latéraux ?

#### *L'autel Sainte-Catherine*

Une autre tombe prestigieuse se trouve devant un autel inédit, dédié à Sainte-Catherine : celle de Robert de Sichil, évêque de Durham, présent au concile de Lyon en 1274 et mort sur le chemin du retour. La mention succincte vaut surtout par la première attestation de la dite chapelle qui, étant donné la qualité du défunt, a toutes les chances de se trouver dans l'abbatiale. Aucune preuve n'existe pourtant pour cette époque.

#### 1.4.3. La chapelle Saint-Michel

Dans le *Liber manuale prioris*, Benoît Mailliard fait référence à la *Papirus conventus* pour définir les devoirs de l'ouvrier, mais fait appel à sa propre connaissance des lieux pour localiser les édifices concernés. Aussi apporte-t-il des informations inédites au sujet de la chapelle Saint-Michel et de la maison de l'ouvrier :

*I. Operarius ab opera dicitur, quia operum, id est coopertorium quod est ante ecclesiam magnam et quod capellam Beati Michaelis et domum operarii usque ante parvam portam domus de Teylant et portam que tendit in claustrum cooperit, et quod operaria vocatur, manutenere debet. Vide in Papiro conventus super dicto operario articulo primo.*<sup>889</sup>

L'ouvrier doit littéralement entretenir l'œuvre (*operum*) : le couvert qui se trouve devant la grande église et qui couvre la chapelle Saint-Michel et la maison de l'ouvrier jusqu'à la petite porte

<sup>886</sup> BnF, lat. 10036, fol. 24 v.

<sup>887</sup> BnF, lat. 10036, fol. 45 r.

<sup>888</sup> BnF, lat. 10036, fol. 45 r.

<sup>889</sup> ADR, 1 H 21, fol. 71 r.



du doyenné de Teylan, d'une part, jusqu'à la porte du cloître, d'autre part. L'extrait permet de formuler des hypothèses quant à la localisation relative de ces différents lieux. La chapelle Saint-Michel, qui nous intéresse ici, se trouve sans ambiguïté devant l'abbatiale : elle occupe vraisemblablement un corps de bâtiment qui précède la nef. Il faut donc envisager sérieusement l'existence d'un avant-corps occidental, dans l'église savinienne qui confirmerait ainsi l'image d'un édifice monumental.

#### 1.4.4. Le cimetière derrière l'église

Les textes de Benoît Mailliard mentionnent aussi des tombes localisées dans le cimetière, qui s'étend en partie derrière la grande église et se prolonge, derrière le chapitre, jusqu'à l'église Sainte-Marie. Son *De sepulturis laycorum* recense quatre sépultures familiales, susceptibles d'accueillir les religieux, les laïcs voire les proches d'une famille noble : les familles de Tarare, de Ruyls, des Aygliez de l'Arbresle et de Varennes de Rapatout. À cette dernière famille appartient d'ailleurs l'abbé Étienne de Varennes, évoqué ci-dessus<sup>890</sup>. Au contraire, les chapitres *De sepulturis religiosorum* et *De anniversariis nostris* énumèrent un grand nombre de tombes individuelles : quatorze sont situées dans le cimetière ; cinq d'entre elles prennent d'ailleurs place dans une sépulture familiale, comme celle d'Otton Aygliez, chevalier mort vers 1300, ou encore Bérard de Tarare).

Les mentions localisent les tombes par rapport à des repères architecturaux – les chapelles, le lampadaire – ou par rapport à d'autres tombes. En les prenant toutes en considération, il est possible de situer la plupart d'entre elles, avec une précision relative. Certaines sépultures sont placées *retro presbiterium Beati Martini*, *retro chori magni* ou *retro chorum Beati Martini*, c'est-à-dire derrière l'abside principale de l'église.

*Sepultura nobilium de Taratro est in cimeterio, retro presbiterium Beati Martini, in tumulo lapideo elevato a parte sinistra.*<sup>891</sup>

La sépulture familiale des Tarare se situe par exemple derrière l'abside axiale, du côté gauche ; elle correspond à un tombeau surélevé en pierres. Celle des Varennes de Rapetout se trouve contre la précédente (annexe C 24). D'autres tombes sont localisées derrière les chapelles latérales : Henri, le médecin des moines, repose derrière la chapelle Saint-Étienne ; Pupin, clerc, est derrière le chœur de Saint-Benoît. D'autres enfin sont situées par rapport au lampadaire du cimetière, qui n'est pas localisé. Leur position par rapport à l'église reste donc incertaine. C'est le cas par exemple de la famille des Aygliez de l'Arbresle et, notamment, du chevalier Otton Aygliez :

*Oto Ayglerii, miles, [jacet] in tumulo de Ayglers, in cimeterio, juxta lamperium.*<sup>892</sup>

<sup>890</sup> Voir supra: partie II, chapitre VII, 1.4.1.1.

<sup>891</sup> BnF, lat. 10036, fol. 47 v.

<sup>892</sup> BnF, lat. 10036, fol. 41 v.

Par ailleurs, les mentions n'indiquent quasiment jamais l'orientation des tombes. Une seule exception : la sépulture familiale des Ruyls qui est dite *in tumba extranverso elevate quasi ex mane*. Par opposition à ce cas particulier, les autres tombes sont probablement orientées. Ces mentions sont globalement peu explicites parce qu'elles localisent les tombes par rapport à des repères disparus, heureusement connus par d'autres textes le plus souvent. Malgré tout, elles donnent l'image d'un cimetière plutôt hétéroclite. Quelques tombes se distinguent par leur monumentalité, d'autres par leur situation privilégiée, contre le lampadaire par exemple : appartenant généralement aux familles nobles de la région, elles recherchent une certaine visibilité, gage de mémoire. D'autres tombes plus modestes, en particulier celles des personnes non identifiées, cherchent aussi la proximité du lampadaire.

En conclusion, les écrits de Benoît Mailliard fournissent pour la fin du Moyen Âge des données décisives au sujet de l'église majeure du monastère. Toujours placée sous la responsabilité du grand-sacristain, l'édifice bénéficie apparemment de travaux importants à la charnière des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles : Étienne de Varennes aurait effectivement couvert la nef et pavé l'édifice – tout ou partie ? – mais aussi aménagé de nouvelles stalles dans le chœur des moines. Par ailleurs, l'église est dotée de quatre chapelles latérales, consacrées aux saints Nicolas, Benoît, Pierre et Étienne, qui sous-tendent l'existence, dans le chevet, d'une abside axiale et, de chaque côté, de deux absidioles, et d'une chapelle occidentale, dédiée à saint Michel, qui confirme la présence, devant l'entrée, d'un corps de bâtiment à deux niveaux. Elle possède aussi des chapelles secondaires Saint-Barthélemy et Sainte-Catherine, qui ont vraisemblablement des fonctions funéraires. Les chapelles Saint-Pierre et Saint-Nicolas gagnent enfin de plus amples renseignements : la première peut d'abord être restituée sur la droite du grand autel. La seconde est surtout connue pour avoir accueilli la sépulture de Gausmar à la suite d'un miracle sur lequel Benoît Mailliard s'attarde longuement : après sa mort, cet abbé aurait demandé au convent le transfert de son corps depuis la chapelle Saint-Léger dans la chapelle Saint-Nicolas. Ce transfert soulève évidemment un grand nombre d'interrogations : comment s'explique-t-il, à quelle date a-t-il eu lieu ? Ce sont là autant de questions qui ne trouvent de réponses dans les manuscrits étudiés.

### 1.5. Le rôle d'anniversaires (XVI<sup>e</sup> siècle)

Le rôle d'anniversaires daté du XVI<sup>e</sup> siècle mentionne quant à lui une sépulture qui est localisée dans le chœur monastique de l'église Saint-Martin. La tombe est celle d'un laïc : Guigue, comte de Forez, mort avant 1158 (annexe C 24). L'identification du personnage est présentée comme certaine<sup>893</sup>. Malgré son apparition tardive dans les sources – il est surprenant que Benoît Mailliard n'y fasse aucune allusion – cette tombe prestigieuse se révèle très intéressante en raison du contexte

<sup>893</sup> Communication de P. Ganivet en octobre 2011.

géopolitique du Lyonnais au milieu du XII<sup>e</sup> siècle. La période est troublée par le conflit qui oppose l'Église de Lyon et le Comté de Forez. L'abbaye de Savigny parvient à maintenir un certain équilibre régional en se rapprochant, au gré de ses intérêts, des deux puissances rivales, ou de la seigneurie de Beaujeu<sup>894</sup>. Dans ce contexte, accueillir la tombe du comte dans l'abbatiale, et même dans le chœur des moines, relève d'un véritable privilège qui a de quoi surprendre pour cette époque relativement ancienne. L'abbé Odilon (v. 1140-v. 1160), qui entretenait apparemment de bons rapports avec Guigue de Forez, essaie-t-il par ce biais d'attirer sur son établissement les faveurs de son fils et successeur, le comte Guy II ? À en croire le conflit que génère, dès 1162, le droit de régale sur le monastère, l'opération n'est guère réussie... Ce n'est d'ailleurs pas l'arrivée de Renaud de Forez à la tête du comté qui arrangera la situation<sup>895</sup>. Revenons enfin à des considérations d'ordre topographique : la sépulture du comte Guigue est localisée *in choro, inter majus candelabrum et pulpitrum aureum (...)*<sup>896</sup>. Les repères ne sont pas situés précisément dans le chœur ; tout au plus permettent-ils de placer cette tombe si particulière entre les stalles des moines. De la sorte, Guigue de Forez occupe l'espace des moines, au sens propre. C'est dire l'importance du personnage.

## 1.6. L'enquête sur le passage des Huguenots (1600)

Les sources relatives aux prétendues exactions commises par les Huguenots dans les années 1562-1563 sont très peu nombreuses. Du point de vue des édifices, elles se limitent à l'enquête réalisée en 1600 au sujet du pré de Calloix que se disputent le chapitre de Savigny et Antoine Ponchon, représenté par les époux Groslier<sup>897</sup>. Les témoins produits par Philibert Vaulrion et le convent mentionnent fréquemment les « insolences » ou les « ravages » perpétrés à l'intérieur du monastère par Elie Peyraud et ses hommes quelques trente-sept ans plus tôt. Mais ils restent le plus souvent très évasifs. Seul la première personne interrogée, Antoine Durdilly, notaire et lieutenant de la chamarerie de Savigny, apporte quelques précisions supplémentaires :

(...) estant audit Savigny, y survint le sieur du Peyraud avec ses troupes, estant de la religion prétendue réformée, lesquels entrèrent dans l'abbaye dudit Savigny et les églises circonvoisines et, dans icelle, vit faire plusieurs insolences, rompre les images qui estoient autour de la turbine de l'église de ladite abbaye commaussy le plomb qui estoit autour du clocher d'icelle (...)<sup>898</sup>.

Ce témoignage contient une mention explicite du clocher de l'abbatiale : mention qui, du reste, ne renseigne ni sur sa localisation exacte (au-dessus du chœur monastique ?), ni sur sa forme architecturale. Le plomb ne permet pas non plus de situer la construction dans une fourchette chronologique déterminée. Il est aussi bien utilisé au Moyen Âge qu'à des époques plus récentes.

<sup>894</sup> Voir *supra* : chapitre I, 4.2.2. et 5.2.1.

<sup>895</sup> Voir *supra* : chapitre I, 5.2.1.

<sup>896</sup> BnF, lat. 12769, p. 109.

<sup>897</sup> Voir *supra* : chapitre I, 2.1.1.2.

<sup>898</sup> ADR, 1 H 58/1, fol. 4 r.

Restent les « images » placées autour de la « turbine » de cette église, qui ont également subi une destruction partielle. Cette seconde mention mérite quelques éclaircissements terminologiques. Le terme « image » désigne d'abord une représentation figurée, qui peut prendre place sur divers supports (peinture, sculpture...) <sup>899</sup>. Le terme de « turbine », pris dans son sens figuré, semble correspondre à un jubé dont la description diffère sensiblement selon les dictionnaires utilisés. En 1765, Louis de Jaucourt, auteur de la notice consultée dans l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert, attribue à ce mot la signification suivante : « Espèce de petit jubé qui est élevé dans les églises et où se placent pour chanter quelques religieux. » <sup>900</sup> Dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, Émile Littré reprend cette acception en précisant que, dans ce petit jubé, « l'on peut se placer sans être vu » <sup>901</sup>. Il ajoute donc à la définition précédente une notion d'isolement visuel.

En conclusion, la première mention explicite d'un jubé dans l'église majeure de l'abbaye de Savigny figure donc dans cette enquête relative au passage des Huguenots. Un jubé qui, malgré les définitions du siècle des Lumières, n'est pas nécessairement de petite taille. En effet, il n'est pas certain que, dans l'esprit de l'époque, la « turbine » renvoie à un petit mobilier, surtout dans une église monastique de cette importance. L'identification de cette turbine au jubé de l'église suggère en outre que les « images » précédemment évoquées aient pu correspondre à des statues sculptées sur les pourtours de la tribune. Il est en revanche impossible de déterminer les thèmes ainsi représentés : les Huguenots s'étant surtout attachés à la destruction des objets symboliques de la foi catholique, il n'est toutefois pas interdit de songer, par exemple, à des figures de saints qui auraient, dans la logique des événements, été buchées.

### 1.7. Le *Liber refusionum* (1608)

Le *Liber refusionum* de François II d'Albon (1608-1660) est le dernier des coutumiers saviniens répertoriés à ce jour. Connu par une copie postérieure d'une génération, il comporte à la fois les obligations imposées aux officiers de l'abbaye et la description des cérémonies religieuses. Il aborde les édifices monastiques d'un point de vue essentiellement liturgique ce qui n'empêche pourtant pas de tirer bon nombre d'enseignements sur la configuration des lieux. La codification des parcours réalisés par les moines aussi bien lors des processions que lors des déplacements quotidiens du cloître à l'église, de la nef au chœur ou du chœur à la Croix, se révèle infiniment précieuse pour comprendre les relations entre les différents lieux de la pratique liturgique.

<sup>899</sup> Dictionnaire du Moyen Français, version 2012 (DMF 2012). ATILF - CNRS & Université de Lorraine. Site internet : <http://www.atilf.fr/dmf>.

<sup>900</sup> ARTFL Encyclopédie project (R. Morrissey éditeur) : <http://encyclopedia.uchicago.edu/node/161>

<sup>901</sup> <http://litre.reverso.net/dictionnaire-francais/definition/turbine>

### 1.7.1. L'église dans son environnement extérieur

D'après ce manuscrit, l'église abbatiale possède plusieurs accès qui ouvrent sur le cloître d'une part, sur le parvis d'autre part. La mention relative aux grandes portes se distingue par la référence à un *atrium* et à une chapelle Saint-Michel.

#### 1.7.1.1. La porte du cloître

La porte reliant l'église majeure et le cloître est citée à plusieurs reprises dans le *Liber refusionum*, sous l'appellation de porte du cloître. Le chapitre *De novitiis* explique d'ailleurs comment les novices doivent sortir de l'église après avoir été aspergés d'eau bénite par l'hebdomadier :

(...) *incedere debent [novitii] usque ad paruum benedictorium, ubi hebdomadarius quemque eorum asperget aqua benedicta, et novitii hebdomadario inclinationem facient, mox ordine praedicto descenderent in claustrum, cumque descenderint gradus claustrum, inclinationem facient ecclesia, (...)*<sup>902</sup>.

Une fois parvenus à la porte du cloître, vers laquelle se trouve un petit bénitier, les novices doivent donc descendre dans le cloître, en marchant à reculons tout en s'inclinant face à l'église. L'église Saint-Martin est donc située à un niveau plus élevé que la galerie du cloître.

#### 1.7.1.2. L'atrium et la chapelle Saint-Michel

En avant de l'église existe en outre un corps de bâtiment, considéré comme indépendant par les moines, qui comporte un *atrium* et une chapelle Saint-Léger. Il ouvre sur la nef de l'église grâce aux grandes portes, celles-là même que les processions solennelles empruntent parfois<sup>903</sup>. La chapelle Saint-Michel est elle-même mentionnée à plusieurs reprises dans le *Liber refusionum*, par exemple dans le chapitre consacré à la messe matutinale (n° 59) qui, le lundi, doit être célébrée *ad altare Sancti Michaelis, vel Sancti Petri, quoniam capella Sancti Michaelis non est in statu condecanti*<sup>904</sup>. Son entretien laisse apparemment à désirer en ce début de XVII<sup>e</sup> siècle...

*Atrium* et chapelle trouvent une mention décisive dans le chapitre *De benedictione ramorum*. À l'occasion de la fête des Rameaux, les moines se rendent en procession à l'église paroissiale Saint-Pierre-des-Vignes, où le célébrant procède à la bénédiction et à la distribution des rameaux au peuple. Au terme de la cérémonie, ils retournent au monastère et, avant de pénétrer dans l'église elle-même, marquent une station dans un corps de bâtiment qui la précède.

*Cumque appropinquaverit [processio] ecclesiam monasterii, famuli sacristae ostium ecclesiae claudent, et tres aut quatuor religiosi, ex his qui decentius et melius possunt canere, cum duobus novitiis, ascendent ad capellam Sancti Michaelis; stantibus ante ostium ecclesiae subdiacono a sinistris, diaconi et duobus novitiis cum candelabris, uno a dextris diaconi, altero a sinistris subdiaconi, et a tergo eorum duobus formeriis, uno cum sistula aquae benedictae, altero cum thuribulo, et retro ipsos formerios caetris novitiis versa facie ad processionem; caetris vero religiosiis hinc inde secus columnas atrii, ordinate ut in choro, domino abbate*

<sup>902</sup> ADR, 1 H 27/3, fol. 156 v.

<sup>903</sup> Voir *infra* : partie II, chapitre VII, 1.7.2.3.

<sup>904</sup> ADR, 1 H 27/3, fol. 214 v.

*autem in fine et medio utriusque ordinis, versa facie ad ecclesiam et ante eum cambellano, cum crossa, et duobus ex senioribus, cum panno serico.*<sup>905</sup>

Cet extrait exprime avec clarté le lieu où la procession doit marquer la station du retour au monastère : les moines doivent s'arrêter devant les grandes portes de l'abbatiale, dans un lieu appelé *atrium*. À ce moment-là, les participants doivent se diviser en deux groupes : quelques-uns d'entre eux accèdent à la chapelle Saint-Michel tandis que tous les autres se tiennent dans l'*atrium*, en occupant des places soigneusement définies. Trois remarques fondamentales au sujet de la localisation et de l'organisation intérieure des lieux peuvent être formulées à partir de ce paragraphe très explicite. La première concerne le lieu investi par cette station. L'*atrium* est clairement situé devant l'église, dont les grandes portes sont d'ailleurs fermées par les serviteurs du grand sacristain à l'approche des moines. Le terme « *atrium* » renvoie à l'architecture paléochrétienne et n'est guère utilisé pour des époques aussi tardives que celle qui retient ici notre attention. Son utilisation dans le coutumier témoigne de la fonction d'accueil qui est probablement attribuée à ce lieu.

La répartition des moines lors de cette station permet également d'aborder la question de l'organisation intérieure de cet *atrium*. Ce sera le sens de la deuxième remarque. La procession se divise en deux groupes : d'un côté, les officiants marchant en tête ; de l'autre, les religieux, l'abbé et son chambellan. Ainsi, le diacre (D) et le sous-diacre (SD), encadrés par deux novices (N) qui portent les candélabres, sont suivis par deux formiers (F), qui portent le seau d'eau bénite et l'encensoir, puis par les autres novices. Tous regardent en direction de la procession, c'est-à-dire vers l'ouest. Ils tournent le dos aux portes de l'église. Les autres religieux (R) se répartissent en deux rangs et prennent place le long des colonnes de l'*atrium*, dans l'ordre du chœur. L'abbé (A), précédé du chambellan (C) qui porte la crosse, ferme la marche. Il se tient à la fin de la procession, entre les deux rangs de religieux. Tous regardent en direction de l'église, c'est-à-dire vers le premier groupe de moines.

Le schéma ci-dessous (figure 20) permet de visualiser l'organisation intérieure du lieu considéré. La présence des colonnes, le long desquelles les religieux prennent place, suggère que cet *atrium* est divisé en trois vaisseaux et qu'il s'inscrit donc dans la continuité de la nef. La troisième remarque concerne la localisation de la chapelle Saint-Michel. Le déplacement effectué pour se rendre en ce lieu est décrit par le verbe *ascendere*. Le sens est très clair : les trois ou quatre moines concernés doivent monter à la chapelle Saint-Michel qui se trouve nécessairement en hauteur, au-dessus de l'*atrium*. Là, ils chantent *Gloria laus* puis d'autres versets que le chœur répète systématiquement. Il y a donc une communication sonore entre les niveaux de l'*atrium* et de la chapelle. Le corps de bâtiment situé en avant de la grande église prend donc un aspect monumental. Il correspond vraisemblablement à une avant-nef dotée d'une chapelle haute, telle qu'il en existe dans nombre

<sup>905</sup> ADR, 1 H 27/3, fol. 185 r-186 v.

d'églises monastiques d'époque romane. Il est évidemment difficile d'estimer sa date de construction.

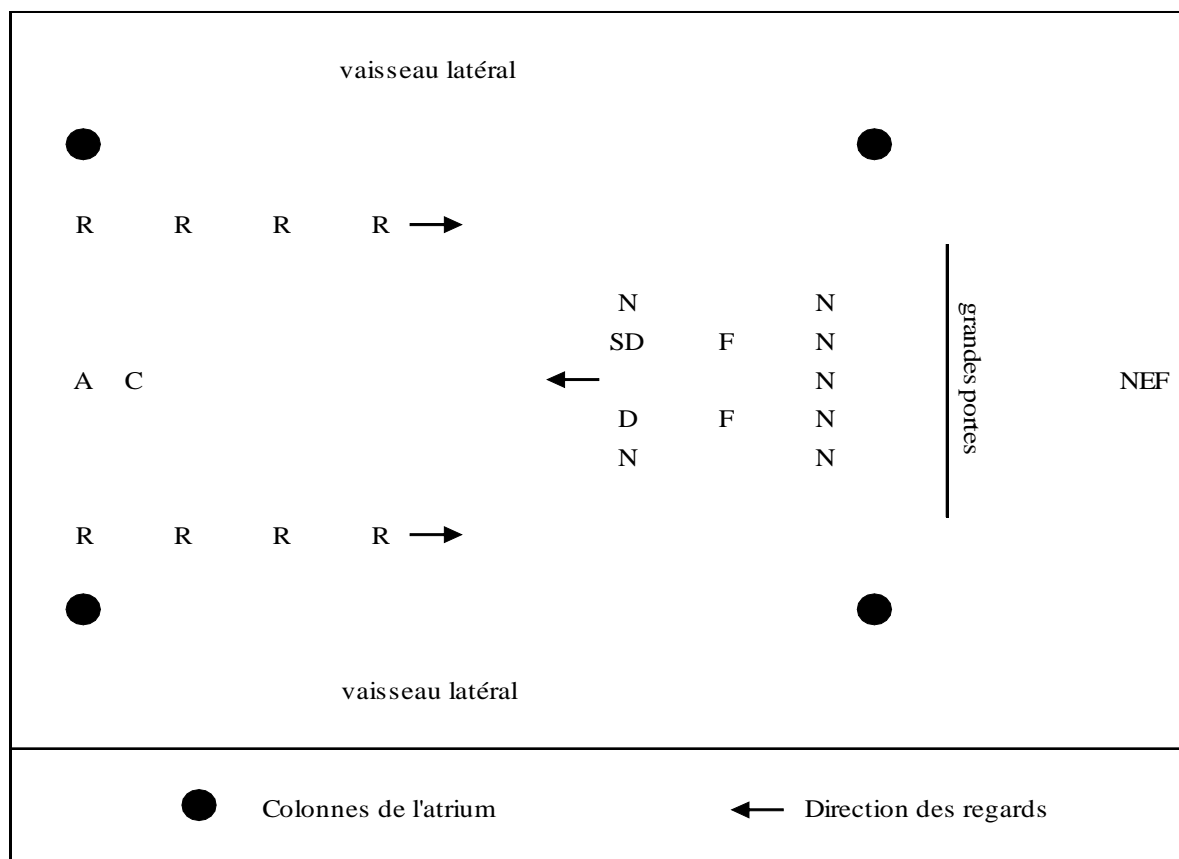


Figure 20. Église Saint-Martin : schéma de la station de procession marquée dans l'atrium, d'après le *Liber refusionum* (1608)

### 1.7.2. L'organisation intérieure de l'église

C'est la description de la liturgie savinienne qui permet d'entrevoir l'organisation intérieure de l'église, à travers les lieux prédominants que sont le chœur monastique et l'autel majeur, les chapelles collatérales ou le jubé.

#### 1.7.2.1. L'autel majeur ou autel Saint-Martin

L'autel Saint-Martin possède évidemment de très nombreuses occurrences dans le *Liber refusionum* de François II d'Albon. Il est généralement désigné par l'expression *altare magne*, abondamment rencontrée dans les textes antérieurs. Dans la majorité des cas, les mentions se résument à une simple évocation de l'autel auquel doit se rendre l'abbé, ou le célébrant, lors de telle cérémonie. Le chapitre *De modo incensandi altaria et chorum* consacre en revanche un paragraphe entier aux gestes qui doivent être accomplis lors de l'encensement des autels de l'église.

(...) benedicto incenso, et in thuribulo posito, (...) intrabit hebdomadarius chorum, accedens ante medium magni altaris ubi stans illud incensabit inclinationem semper faciens ante et post singulas incensationes, et in singulis incensationibus ter ducens thuribulum, illinc procedet ad latus sinistrum altaris, quod iterum incensabit, ut prius, et transiens per retro altare incensabit sacramentum in ciborio, deinde altare quod est

*retro magnum, postremo veniet ad latus dextrum altaris, quo incensato, exhibit chorum per portam Sancti Petri, (...)*<sup>906</sup>.

Cette description du rituel apporte un grand nombre d'informations sur le sanctuaire. Après avoir béni l'encens, l'hebdomadier doit procéder à l'encensement des autels – en s'inclinant vers l'autel concerné avant et après l'opération –. Il se rend alors dans le chœur où il s'occupe successivement de l'autel majeur (en plusieurs fois), du Saint-Sacrement et d'un second autel. L'autel majeur se situe sans aucun doute dans le chœur des moines, précisément dans la seconde moitié du chœur (*a parte magni altaris*). Il est encensé trois fois, au milieu et sur les côtés gauche et droit. Le Saint-Sacrement est conservé derrière cet autel, dans un *ciborium*, c'est-à-dire un vase ou un tabernacle. Le deuxième autel se trouve également à l'arrière de l'autel majeur : il s'agit nécessairement de l'autel matutinal. La disposition est classique et devrait logiquement valoir pour les siècles antérieurs, même si cet autel n'y est pas mentionné.

Le chapitre *De hebdomadario magnae missae* (n° 22), qui détaille les obligations attribuées au célébrant de la grand-messe, apporte des précisions complémentaires relatives à l'aménagement de cet autel.

*(...) subdiaconus accedet ad angulum sinistrum gradus altaris, diaconus vero ad dextrum et hebdomadarius ante magnum candelabrum, ubi omnes simul inclinationem altari facient ; mox accedet hebdomadarius ad medium gradus altaris, et ibi medius inter diaconum a dextris et subdiacono à sinistris, iterum inclinationem altari facient.*<sup>907</sup>

Cette citation précise d'abord que l'autel majeur est surélevé par une marche d'escalier, auprès de laquelle le sous-diacre, l'hebdomadier et le diacre s'inclinent simultanément en se tenant respectivement à gauche, au milieu et à droite de cette marche. Elle révèle aussi l'existence, à proximité de l'autel, du grand candélabre<sup>908</sup>.

#### 1.7.2.2. Le chœur monastique

Le chœur est un lieu central pour la liturgie monastique : les moines célèbrent la grand-messe et les offices des heures, ils en partent avant les processions et y reviennent après celles-ci. Il bénéficie à ce titre de nombreuses mentions dans le coutumier de François II d'Albon. Ce chœur est logiquement installé à l'extrémité de la nef, ou plutôt de son vaisseau central, nommé *magna navis* dans le manuscrit<sup>909</sup>. Il est par ailleurs divisé en deux parties dans le sens de la longueur. Du côté de la nef se trouve la partie dite de la Croix (*a parte Crucis*) ; du côté du sanctuaire se trouve la partie dite du grand autel (*a parte magni altaris*). Tout ce qui a besoin d'être localisé dans le chœur est d'abord positionné dans l'une des ces deux parties.

<sup>906</sup> ADR, 1 H 27/3, fol. 174 v.

<sup>907</sup> ADR, 1 H 27/3, fol. 114 r.

<sup>908</sup> Voir *infra* : partie II, chapitre VII, 1.7.2.2., le petit mobilier.

<sup>909</sup> Voir *infra* : partie II, chapitre VII, 1.7.2.6.



Par ailleurs, au moment où, après complies, les moines disent le psaume *De profundis* ou *Requiescant in pace*, les novices doivent effectivement se rendre au degré du chœur, qui se distingue de la marche de l'autel majeur :

(...) *duo novitii accedent ad gradum altaris, (...); caeteri novitii venient ad gradum chori, secus latera tumuli comitis Forensis, videlicet novitii chori dextri unus retro alium ad latus dextrum et novitii chori sinistri similiter unus retro alium ad latus sinistrum (...)*<sup>910</sup>.

Il est difficile de localiser cette marche du chœur en se fondant uniquement sur cette citation ; mais la subdivision du chœur en deux parties distinctes pourrait néanmoins trouver ici une réalité matérielle. Le *Liber refusionum* permet en revanche une analyse beaucoup plus détaillée du chœur monastique, qui peut ainsi être étudié selon différents points de vue complémentaires, à savoir : ses accès depuis l'église, son organisation spatiale – stalles et mobilier liturgique – et les sépultures qui s'y trouvent.

### *Les accès*

Le *Liber refusionum* consacre quatre chapitres à la manière dont les moines doivent pénétrer dans le chœur monastique. Il distingue quatre catégories de moines : les novices (chapitre n° 34), les formiers (n° 35), l'abbé (n° 36), le grand-prieur, les officiers et les autres religieux (n° 37). En plus des règles disciplinaires, chaque chapitre indique les portes qui doivent être empruntées selon les différentes fêtes et les différentes cérémonies. Novices et formiers entrent systématiquement par la porte de la chapelle Saint-Pierre, voire celle de la chapelle Saint-Benoît<sup>911</sup>. Quelles que soient les messes et les heures, les prieurs forains et les grands officiers – chamarier, prieur claustral, grand cellérier, cellérier de Saint-Laurent, grand sacristain, hôtelier, aumônier, communier, doyens de Lanay, Teylan et Courzieu, chantre et infirmier – tous empruntent systématiquement la porte de la Croix. Lors des cinq fêtes principales, pendant lesquelles les moines sont vêtus d'aubes, l'abbé utilise la porte de la Croix pour venir assister à la grand-messe, à la messe matutinale, à tierce, à sexte et aux vêpres, et la porte de la chapelle Saint-Pierre pour venir aux autres heures.

Le grand-prieur, les autres officiers – croisier et réfecturier notamment – et les religieux claustraux doivent respecter des règles plus complexes. Ils forment deux groupes qui dépendent l'un de l'autre. Lorsque matines, primes et tierce sont dites avant la messe matutinale, lorsque nones est dite après la collation, à vêpres et à complies, le grand-prieur entre dans le chœur par la porte de la Croix<sup>912</sup>, les autres par les portes Saint-Pierre<sup>912</sup> et Saint-Benoît<sup>913</sup>. Inversement, lorsque tierce et sexte sont dites après la messe matutinale, à la grand-messe, à la messe matutinale et aux secondes vêpres des cinq fêtes principales, le grand-prieur arrive par la porte Saint-Benoît<sup>914</sup>, les autres par la porte

<sup>910</sup> ADR, 1 H 27/3, fol. 156 r.

<sup>911</sup> ADR, 1 H 27/3, fol. 164 r et fol. 165 r.

<sup>912</sup> ADR, 1 H 27/3, fol. 167 v.

<sup>913</sup> ADR, 1 H 27/3, fol. 168 v.

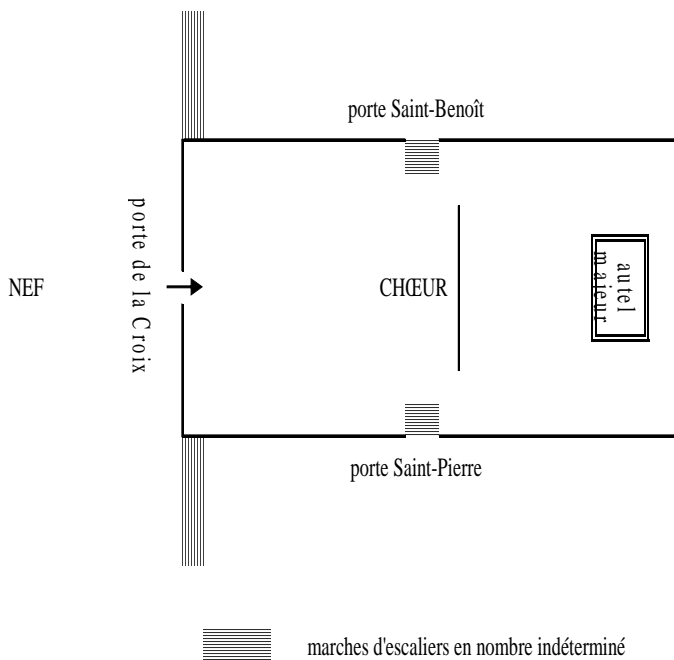
<sup>914</sup> ADR, 1 H 27/3, fol. 167 v.

de la Croix<sup>915</sup>. Parmi les grands officiers, le grand sacristain bénéficie en revanche d'un régime exceptionnel en raison des obligations liées à son service. Le règlement ci-dessous détaille les conditions qu'il doit respecter en termes de circulation entre l'église et le chœur, mais aussi entre le chœur et les stalles. Elle sera donc également utilisée lors de l'étude de la répartition des stalles dans le chœur<sup>916</sup>.

*Sacrista maior tamen, quia propter varia et diversa onera officio suo incumbentia, saepissime cogitur exire et intrare chorum per portam hoc poterit facere per quamcumque portam chori et descendet in chorum, si per portam Sancti Petri intraverit, per gradum dextri, si vera per portam Sancti Benedicti per gradum sinistrum; super formas autem semper ascendet per introitum medii chori, et nunquam transversabit chorum ante latare et candelabrum magnum cumque descenderit gradus chori inclinationtem altari faciet.*<sup>917</sup>

Ainsi, les portes Saint-Benoît et Saint-Pierre sont des accès latéraux, qui permettent de rejoindre le chœur au moyen de quelques degrés. Elles sont respectivement situées à gauche et à droite du chœur. Sans doute situées dans la continuité des entrées qui desservent les stalles, elles semblent ainsi se trouver au milieu du chœur. La marche d'escaliers séparant le chœur en deux parties pourrait alors se trouver au-delà de ces portes, du côté du sanctuaire.

Trois portes apparaissent donc de manière récurrente à la faveur des déplacements de moines. Si elles ne sont pas situées par le texte, il est néanmoins possible de les repérer par rapport au chœur grâce à un faisceau d'indices convergents. Le schéma ci-dessus résume les conclusions obtenues (figure 21).



**Figure 21. Église Saint-Martin : restitution schématique des accès au chœur monastique, d'après le *Liber refusionum* (1608)**

<sup>915</sup> ADR, 1 H 27/3, fol. 168 v.

<sup>916</sup> Voir *infra* : partie II, chapitre VII, 1.7.2.2., les stalles.

<sup>917</sup> ADR, 1 H 27/3, fol. 168.

Si la Croix qui a donné son nom à la première porte correspond bien à la croix suspendue en avant du chœur<sup>918</sup>, alors la porte de la Croix devrait logiquement se trouver dans l'axe de la nef, au centre du chœur. Les deux autres portes portent les noms de deux des chapelles collatérales Saint-Benoît et Saint-Pierre<sup>919</sup>. D'après les conditions imposées au grand-sacristain, elles desservent le chœur respectivement depuis le côté gauche et le côté droit. Mais quel est le point de vue adopté dans ce coutumier pour désigner la gauche et la droite : vue depuis la nef vers le chœur ou du chœur vers la nef ? Lieu essentiel de la liturgie monastique, l'autel majeur, situé au fond du chœur, est très certainement le point de référence des moines qui, lorsqu'ils siègent dans les stalles, regardent dans sa direction. Il faut alors se placer du côté de la nef, face à l'autel pour localiser les portes par rapport au chœur.

Les mentions ainsi étudiées permettent aussi de considérer la question des niveaux de sol entre l'espace extérieur au chœur et le chœur lui-même. L'existence d'escaliers dans les passages latéraux qui donnent accès au chœur depuis les portes Saint-Benoît et Saint-Pierre constitue une autre information capitale. Le verbe *descendere*, utilisé pour qualifier le déplacement du grand sacristain dans la citation précédente, ne souffre aucune ambiguïté. D'ailleurs, il revient dans le texte chaque fois qu'il est question d'emprunter les portes concernées. Les escaliers latéraux descendent bel et bien au chœur. En d'autres termes, le niveau de sol est, sur les côtés, situé à un niveau plus élevé à l'extérieur du chœur qu'à l'intérieur. En revanche, c'est simplement le verbe *intrare* qui désigne le passage de la nef vers le chœur par l'intermédiaire de la porte de la Croix. Il suggère que le seuil de la porte est de plain-pied avec le chœur. En conséquence, le sol de l'église accuse, autour du chœur monastique, de sensibles différences de niveaux qui pourraient s'expliquer par la présence de quelques degrés dans les vaisseaux latéraux de la nef pour marquer le passage entre la nef et le sanctuaire. Ainsi défini par rapport à l'extérieur grâce à ses différentes portes, le chœur des moines doit désormais être abordé sous l'angle de son organisation spatiale intérieure et du mobilier liturgique appartenant à cet espace.

### *Les stalles des moines*

Les stalles sont une composante essentielle du chœur des moines. Si leur présence est assurée, leur nombre et leur répartition dans le chœur ne sont pas clairement indiqués dans le coutumier qui s'adresse à leurs utilisateurs. Pour contourner cette difficulté, il est nécessaire d'étudier les religieux qui prennent place dans le chœur : leur nombre, leur appartenance au chœur droit ou au chœur gauche, leur ordre sont autant d'indices qui renseignent indirectement sur les stalles elles-mêmes.

Une première constatation générale s'impose à la lecture du coutumier de François II d'Albon : à plusieurs reprises, le rédacteur fait état de sièges (*formas*) supérieurs et inférieurs, suggérant ainsi l'existence de deux rangs de stalles superposés. L'abbé, qui est toujours accompagné d'un

<sup>918</sup> Voir *infra* : partie II, chapitre VII, 1.7.2.3.

<sup>919</sup> Voir *infra* : partie II, chapitre VII, 1.7.2.4.

chambellan, apporte un exemple particulièrement révélateur : le chambellan dispose d'un siège dans les stalles inférieures, devant l'abbé qui occupe donc un siège dans les stalles supérieures.

*Debet autem dominus abbas (...) intrare chorum per portam capellae Sancti Petri et sedere in prima sede chori dextri, (...), et ante eum, in inferioribus formis, cambellanus.*<sup>920</sup>

Le nombre de sièges n'est jamais précisé dans le texte, mais l'occupation des stalles par les moines pourrait fournir un nombre minimal. Or, le *Liber refusionum* consacre un chapitre entier – *De ordine in choro et cappitulo servando* (n° 71) – à la répartition des moines dans le chœur dans la partie dite de la Croix (*a parte Crucis*), située du côté de la nef, et dans la partie dite du grand autel (*a parte magni altaris*), située du côté du sanctuaire<sup>921</sup>. Le texte se fonde sur un statut proposé par l'abbé Zacharie et adopté par le chapitre, le 12 novembre 1234. Cependant, il n'est valable que pour le chapitre général annuel qui réunit, le jour de la Saint-Martin, dans le monastère les moines de l'abbaye et les prieurs forains<sup>922</sup>. Les chapitres consacrés aux droits et devoirs des officiers indiquent heureusement quel siège est réservé à chaque officier pour les cérémonies quotidiennes. Voici par exemple un extrait du premier article concernant le grand cellérier :

*Primo habet celerarius maior sedem suam et stallum in choro sinistro, post priorem maiorem (...)*<sup>923</sup>.

Le dépouillement systématique de ces mentions aboutit finalement aux deux listes suivantes : se suivent, dans le chœur gauche, le grand-prieur, le grand cellérier, le cellérier de Saint-Laurent, l'hôtelier, le communier, le doyen de Lanay, le sacristain de Notre-Dame, le pitancier, le prieur de Saint-Clément et des religieux claustraux en nombre indéterminé ; dans le chœur droit, l'abbé, le prieur de Montrottier le chararier, le prieur claustral, le grand sacristain, l'aumônier, le doyen de Teylan, le chantre, l'infirmier, le réfecturier, le croisier et, là encore, des religieux claustraux. Tous ces religieux siègent apparemment dans les stalles supérieures, à l'instar de l'abbé. Pour les contenir tous dans l'ordre, le chœur monastique doit comporter un nombre de sièges supérieur à quinze.

Les chapitres consacrés aux novices, aux formiers, à l'abbé et, enfin, au grand-prieur et aux autres religieux<sup>924</sup> permettent de localiser les stalles des autres religieux – célébrants, formiers, novices... - mais aussi de constater que l'abbé et le grand-prieur changent de sièges selon les portes empruntées pour entrer dans le chœur. Les formiers occupent dans tous les cas les stalles inférieures qui, du côté de l'autel majeur, sont situées après le premier pupitre des stalles inférieures<sup>925</sup>. Il est

<sup>920</sup> ADR, 1 H27/3, fol. 166 r.

<sup>921</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VII, 1.7.2.1.

<sup>922</sup> Le texte place dans le chœur gauche, le **grand prieur**, les prieurs de Lutry, Talloires, et de Tarare, puis le **grand cellérier** et le **cellérier de Saint-Laurent**, le prieur de Randans, l'**hôtelier**, le prieur de Salt-en-Donzy, le **communier**, le prieur de Lovagny, le **doyen de Lanay**, les prieurs de Merpins, Bourdeaux et Saint-Nizier, le **sacristain de Notre-Dame**, le prieur de Noailly, le **pitancier**, le prieur de Denicé, le **prieur de Saint-Clément** ; dans le chœur droit, l'**abbé**, le prieur de Bouteville, le **prieur de Montrottier**, le **chararier**, le **prieur claustral**, le prieur de Saint-Thomas-de-Cosnac, le **grand sacristain**, le prieur de Mornant, l'**aumônier**, le **doyen de Teylan**, le prieur d'Arnas, le doyen de Courzieu, le prieur de Niort, le **chantre**, le prieur de Mirambeau, l'**infirmier**, le prieur de Marcy, le **réfecturier**, le prieur de Ternant, le **croisier** et le prieur d'Alix. Sont indiqués en caractères gras les religieux rattachés à l'abbaye-mère.

<sup>923</sup> ADR, 1 H 27/1, fol. 36 v.

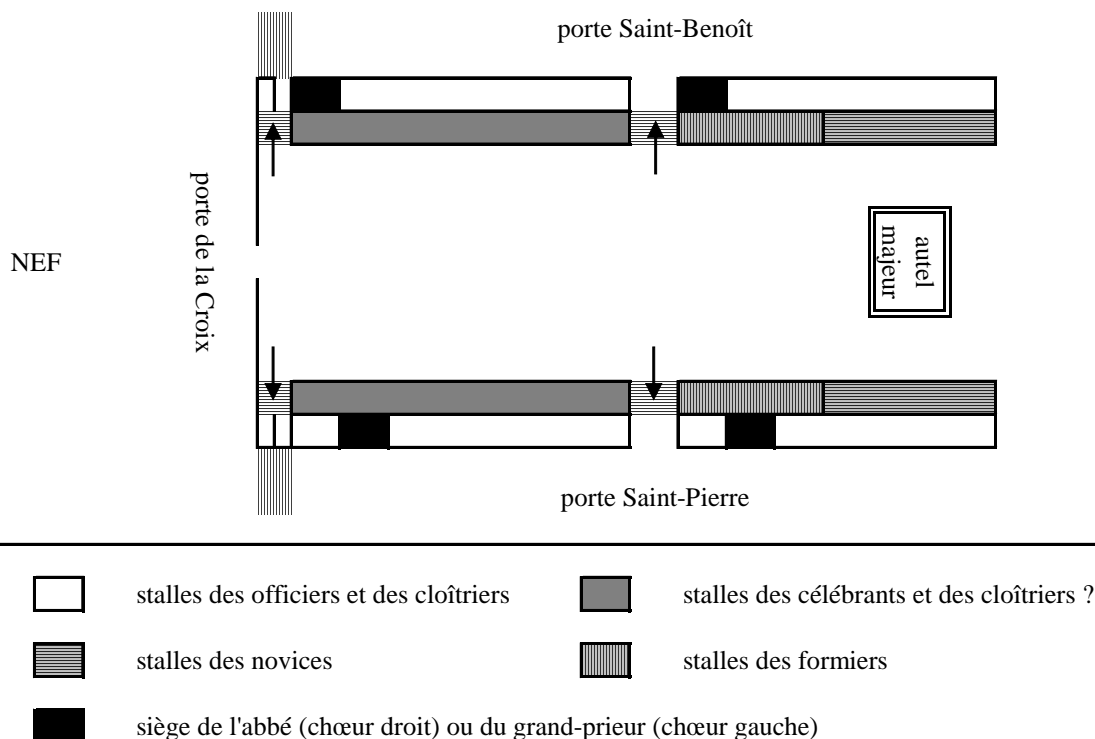
<sup>924</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VII, 1.7.2.2., Les accès.

<sup>925</sup> ADR, 1 H 27/3, fol. 165 r.

évidemment difficile d'envisager une localisation, même relative, des stalles des formiers sans savoir où se trouve le pupitre en question. Le chapitre *De formeriis* apporte, sur ce point, de plus amples informations en situant le pupitre par rapport aux stalles des novices :

(...) stat [formerius] in choro sub formis inter introitum formarum medii chori et pulpitrum earundem a parte magni altaris quod est juxta formas novitiorum (...).<sup>926</sup>

D'après cet extrait, les stalles des formiers – la préposition *sub* ne doit pas faire illusion ici – sont situées entre l'entrée médiane du chœur et le pupitre qui jouxte les sièges des novices. Elles précèdent donc, dans la partie dite de l'autel majeur, les stalles des novices. Si les novices occupent la seconde moitié des stalles inférieures, dans la partie dite de l'autel majeur, ils changent toutefois de place en fonction des cérémonies célébrées. Ils doivent en outre composer avec les *seniores* – les vieux moines ? – qui occupent quelques sièges. Ils disposent des premiers ou des derniers sièges selon qu'ils sont ou non vêtus d'aubes ; les *seniores* s'installent dans les sièges laissés libres. Dans tous les cas, pendant la messe, les deux novices qui desservent l'autel s'installent, de part et d'autre du chœur, sur le deuxième siège du côté de l'autel<sup>927</sup>. Enfin, l'abbé et le grand-prieur s'installent respectivement dans le premier siège supérieur du chœur droit et le deuxième siège supérieur du chœur gauche. Mais ils prennent place du côté de la Croix lorsqu'ils entrent par la porte axiale, du côté de l'autel majeur lorsqu'ils entrent dans le chœur par l'une des portes latérales<sup>928</sup>.



**Figure 22. Église Saint-Martin : répartition schématique des religieux dans le chœur monastique, d'après le *Liber refusionum* (1608)**

<sup>926</sup> ADR, 1 H 27/3, fol. 135 r.

<sup>927</sup> ADR, 1 H 27/3, fol. 164.

<sup>928</sup> ADR, 1 H 27/3, fol. 166, fol. 167 v et 168 r.

Le schéma ci-dessus résume les conclusions obtenues (figure 22). Les stalles supérieures sont destinées aux grands officiers (grand sacristain, grand cellérier...) ; un siège y est réservé à l'abbé du côté droit, au grand-prieur du côté gauche. Les stalles inférieures du côté de l'autel majeur sont dévolues aux formiers et aux novices, sans doute aussi aux célébrants. Seules les stalles inférieures du côté de la Croix ne sont pas attribuées : elles sont peut-être destinées aux célébrants et à d'autres religieux claustraux.

### *Le petit mobilier*

Les objets en lien avec la liturgie sont également mentionnés dans le *Liber refusionum*, sans être identifiés ou localisés de manière précise. Le grand candélabre est situé à proximité de l'autel<sup>929</sup>. Mais le grand pupitre, le pupitre de pierre, le pupitre de l'Évangile<sup>930</sup>... sont-ils autant de pupitres différents ou le pupitre de l'Évangile ne porte-t-il cette appellation que lorsqu'il est effectivement utilisé pour la lecture des Évangiles ? Ce sont pourtant des lieux connus de tous qui sont fréquemment utilisés pour définir la position de tel ou tel religieux, lors de telle cérémonie particulière. C'est le cas par exemple du grand pupitre qui sert de point de repère aux novices, qui s'inclinent alors en direction de l'autel majeur. L'extrait ci-dessous suggère que ce pupitre se trouve en avant de l'autel majeur, c'est-à-dire du côté de la nef, mais ne permet pas de savoir s'il s'en trouve très proche ou plus éloigné :

(...) cum pervenerint juxta magnum pulpitrum chori inclinationem altari facient, (...) <sup>931</sup>.

Autres objets, de dévotion cette fois, vers lesquels les religieux se tournent fréquemment lors des messes ou des offices : les images et les croix, que le grand sacristain doit couvrir à certaines occasions.

*Item debet sacrista maior feria secunda quadragesima cooperire linteo omnes imagines ecclesiae, lapideas et ligneas, magnum altare, cruces et imaginem crucifixi.* <sup>932</sup>

Ces images peuvent être de pierre ou de bois : sans doute s'agit-il de statues, dispersées dans l'église. Il existe également plusieurs croix dans l'église : en plus de la Croix suspendue, des croix plus petites semblent par exemple, destinées à être emmenées en procession à l'extérieur du monastère. L'image du Christ pourrait en revanche être une peinture visible depuis le chœur comme le suggère cette citation tirée du *De novitiis* :

*Item debent novitii (...) stare recti in sedibus suis versa facie ad imaginem Beatae Mariae, quae est subtus imaginem Crucifixi (...)* <sup>933</sup>.

<sup>929</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VII, 1.7.2.1.

<sup>930</sup> ADR, 1 H 27/3, fol. 91 r : (...) *ad pulpitrum lapideum chori (...)*. ADR, 1 H 27/3, fol. 85 v : (...) *pulpitrum in quo legitur Evangelium (...)*.

<sup>931</sup> ADR, 1 H 27/3, fol. 146 r.

<sup>932</sup> ADR, 1 H 27/3, fol. 59 r.

<sup>933</sup> ADR, 1 H 27/3, fol. 144 v.

Sont aussi mentionnées les armoires dans lesquelles sont conservés « les livres de l'église », au sujet desquelles nous apprenons seulement qu'elles sont placées sous la garde du chantre qui en possède les clefs<sup>934</sup>, ou encore une *armarium lapideum, in quo solent poni ampullae vini et aquae*<sup>935</sup>. Aucun indice ne permet cependant de les situer plus précisément que dans le secteur du sanctuaire, à proximité du chœur monastique. Au final, bien peu de renseignements peuvent être tirés de ces évocations nombreuses mais très succinctes du mobilier liturgique qui complète les stalles du point de vue de l'organisation spatiale du chœur.

### *Les sépultures*

Seules trois des sépultures situées dans l'abbatiale prennent place dans le chœur monastique (annexe C 24). Le *Liber refusionum* mentionne d'abord l'existence de celle du comte Guigue de Forez qui, en de nombreuses occasions, sert de point de repère aux moines ou deux novices chargés de prononcer certaines oraisons<sup>936</sup>. Les deux autres tombes sont celles de Thomas de Cerbue<sup>937</sup>, hôtelier mort vers 1508, et de Jacques de Saint-Martin, charrier mort vers 1590, soit quelques années seulement avant la rédaction du *Liber refusionum*. Elles sont citées notamment dans l'article consacré à la procession du jour des morts dans le chapitre *De processionibus* (n° 53). Elles toutes les deux localisées *in medio choro*, sous le clocher toujours désigné par le terme *pinaculum*. La tombe de Thomas de Cerbue est précisément placée sous la grande cloche : (...) *Thomas de Cerbue, quondam hostelario, qui jacet in choro subtus magnam campanam*<sup>938</sup>. Aussi le clocher de l'église surmonte-t-il le chœur.

#### 1.7.2.3. Le jubé et la Croix

L'autel de la Croix apparaît ponctuellement dans le *Liber refusionum*, bien moins souvent cependant que la croix elle-même. Il est d'abord cité comme le lieu de célébration de la messe matutinale le dimanche et le vendredi<sup>939</sup>. En outre, il se distingue des autres autels de l'église dans la mesure où, dans les prescriptions attribuées à l'hebdomadier de la grand-messe, il est toujours exclu de la liste des autels qui doivent être encensés ou aspergés. Ainsi, en sortant du chœur après avoir encensé l'autel majeur<sup>940</sup>, l'officier doit-il encenser *singula altaria ecclesiae, excepto altare Crucis*<sup>941</sup>. Sa particularité s'explique-t-elle par son utilisation pour les messes destinées au peuple le jour de la Saint-Martin ? Toujours est-il que ces quelques mentions ne permettent pas de localiser l'autel de la Croix autrement que dans l'abbatiale de Savigny.

<sup>934</sup> ADR, 1 H 27/3, fol. 91 r.

<sup>935</sup> ADR, 1 H 27/3, fol. 150 r.

<sup>936</sup> ADR, 1 H 27/3, fol. 143 v.

<sup>937</sup> ADR, 1 H 27/3, fol. 118 r : Jacques de Saint-Martin a fondé un anniversaire à l'autel matutinal en l'an 1507.

<sup>938</sup> ADR, 1 H 27/3, fol. 113 r.

<sup>939</sup> ADR, 1 H 27/3, fol. 214 v.

<sup>940</sup> Voir *supra*: partie II, chapitre VII, 1.7.2.1.

<sup>941</sup> ADR, 1 H 27/3, fol. 174 v.

Les données relatives à la Croix sont plus nombreuses et plus explicites. Elles suggèrent de nouvelles hypothèses quant à l'aménagement des lieux. Seules sont retenues les mentions les plus importantes en termes de localisation. Le premier extrait permet de localiser la Croix par rapport à l'autel majeur : lorsque l'Évangile est lu à la Croix, l'hebdomadarius doit se tourner vers la Croix. Or, en temps normal, il est nécessairement tourné vers le sanctuaire. Si le texte apporte cette précision, c'est que la Croix est placée en avant de l'autel : le célébrant doit changer d'orientation.

*Item hebdomadarius magnae missae, diebus solemnibus, quando legitur Evangelium ad crucem, stare in medio altaris, versa facie ad crucem (...)*<sup>942</sup>.

D'après cette seconde citation, la Croix est probablement suspendue au niveau de la porte axiale du chœur monastique. Elle sert ici de point de repère au formier qui doit stationner en dessous en attendant de pénétrer dans le chœur.

*(...) formerius vero (...) veniet subtus crucem ad portam chori, ubi expectabit donec hebdomadarius incensaverit, quae sunt in ecclesia et choro incensanda, et tunc intrabit formerius chorum (...)*<sup>943</sup>.

En outre, le chapitre *De subdiacono hebdomadario* (n° 28) explique que, lors des fêtes solennelles, le sous-diacre doit se rendre à la Croix pour réaliser des lectures de la grand-messe :

*Item debet subdiaconus hebdomadarius (...) in magna missa epistolam legere ad crucem, ad quam modo infra scripto accedet : (...) per latus dextrum chori incedet cum gravitate, modestia et lento gressu usque ad portam crucis, ubi iterum altari inclinatione facta, ascendet crucem et super pulpitrum dextrum librum deponet (...).*

*Item subdiaconus (...) et diaconus (...) per utrumque latus chori accedent ad crucem, ubi lecto Evangelio ad altare (...)*<sup>944</sup>.

Ces deux extraits complémentaires révèlent que, lors de certaines messes, diacre et sous-diacre se rendent à la porte axiale du chœur puis montent à la Croix pour lire les textes concernés, au pupitre droit ou à l'autel. Ne seraient-ce pas là les premières mentions, implicites, d'un jubé installé en avant du chœur monastique, d'une tribune surélevée sur laquelle prendraient place l'autel de la Croix et deux pupitres ? Effectivement, le jubé est un aménagement architectural qui n'a pas vocation à être mentionné en tant que tel dans un coutumier. En d'autres termes, l'objet liturgique prend le pas sur l'aménagement architectural : la Croix désigne le jubé. Le chapitre *De processionibus* décrit enfin la station qui, au retour de certaines processions solennelles, doit être marquée dans la nef de l'abbatiale, devant la Croix. La citation ci-dessous apporte des précisions importantes sur la localisation relative de ce jubé potentiel.

*Secunda in magna navi ecclesiae ante crucem (quia in omnibus processionibus solemnibus intrat processio per maiorem portam ecclesiae) et, in ea statione, formerius portans situlam aquae benedictae directe intrabit chorum, et pulsum campanarum cessare faciet, subdiaconus vero, diaconus et novitii, ordine quo supra, stabunt inter duas columnas crucis proximiores portae chori, thuriferarius a tergo ipsorum, et caeteri novitii a tergo thuriferarii, inter praedictas columnas et portam chori, religiosi vero hinc inde ex utraque parte navis, secus columnas ecclesiae, a prima columna utriusque lateris quantum se extendent usque ad*

<sup>942</sup> ADR, 1 H 27/3, fol. 114 v.

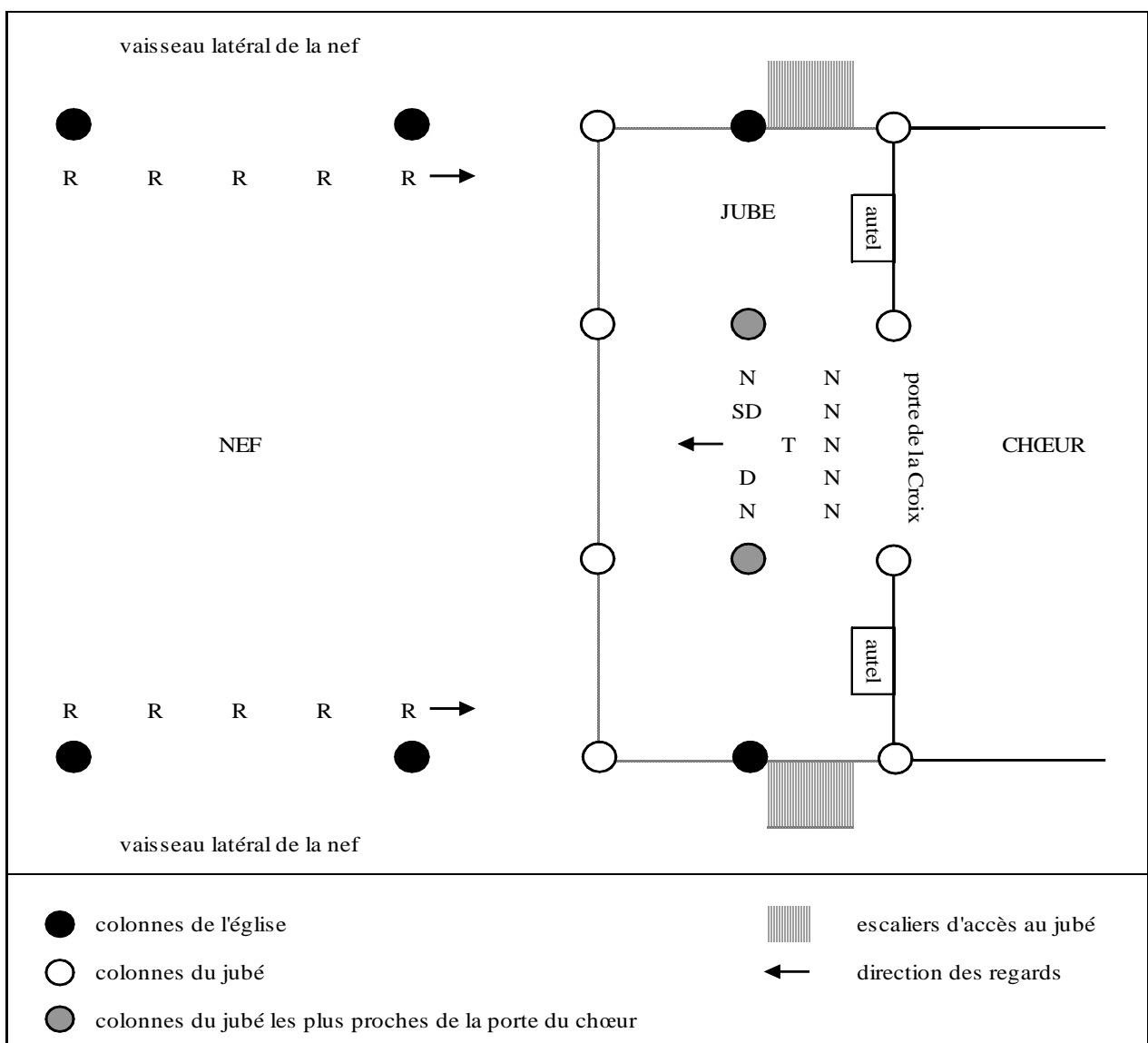
<sup>943</sup> ADR, 1 H 27/3, fol. 137 r.

<sup>944</sup> ADR, 1 H 27/3, fol. 131.



*gradus ecclesiae, et in statione huiusmodi, semper percantato responsorio duo priores officarii non claustrales cantabunt versum responsorii ministrante cantore libellum illi, qui est in parte dextra; et uno claustralium, qui est in sinistra. Percantata vero repetitione responsorii, et incepta a cantore antiphona, accedent religiosi ex utraque parte navis ecclesiae ad portam chori, non directe tamen, sed per latera capellarum Sancti Bartholomei, et Sanctae Catharinae, inter secundam et tertiam columnam utriusque lateris crucis, et intrabunt chorum.<sup>945</sup>*

Le diacre (D) et le sous-diacre (SD) conduisent la procession. Ils sont encadrés par deux novices et sont suivis par le thuriféraire (T) et les autres novices (N). Les religieux (R) ferment la marche. Dans la station décrite ci-dessus, deux groupes se forment et se font face. Alors que le formier (F) entre directement dans le chœur, les premiers religieux se placent au niveau des colonnes de la Croix, c'est-à-dire des colonnes du jubé. À partir de leurs positions exactes, il est alors possible de proposer une restitution hypothétique du plan de cet aménagement.



**Figure 23. Église Saint-Martin : schéma de la station de procession marquée dans la nef, devant la Croix, d'après le *Liber refusionum* (1608)**

<sup>945</sup> ADR, 1 H 27/3, fol. 197 v-198 r.

Au regard des indices fournis par le texte, il semble raisonnable d'envisager un jubé de deux travées et de trois vaisseaux, jubé dont la façade serait implantée au milieu de la dernière travée de la nef, comme sur le schéma présenté ci-dessus (figure 23). La subdivision en trois vaisseaux permet d'abord de restituer, de part et d'autre de la porte du chœur, les autels Saint-Barthélemy et Sainte-Catherine. La profondeur de deux travées permet ensuite de distinguer les deux colonnes de la Croix « les plus proches de la porte du chœur », mais aussi de ménager au niveau de la première travée des passages latéraux vers les deux chapelles et de placer, au niveau de la deuxième travée, les escaliers d'accès à la tribune. De cette manière, les religieux qui stationnent dans la nef à partir de la première colonne – en partant du jubé – ne seraient pas collés à la façade de ce dernier. Le groupe des célébrants pourrait se placer entre les deux colonnes les plus proches de la porte du chœur et la porte elle-même, sans pour autant entrer dans le chœur. Les autres religieux pourraient enfin passer dans les vaisseaux latéraux de la nef, avant de rejoindre les chapelles Saint-Barthélemy et Sainte-Catherine par les entrées latérales.

#### 1.7.2.4. Les chapelles collatérales

Les chapelles Saint-Nicolas, Saint-Benoît, Saint-Pierre et Saint-Étienne apparaissent toujours comme des lieux essentiels de l'activité liturgique des moines saviniens. Elles sont citées à de nombreuses reprises dans le *Liber refusionum* qui apporte quelques données décisives sur leur localisation à l'intérieur de l'église. Ainsi le chapitre *De sacrista maiore* (n° 8) contient-il un article qui permet d'identifier les chapelles latérales de part et d'autre de l'autel majeur :

*Item debet sacrista maior die noctuque manutenere tres lampades ardentis in ecclesia magna huius monasterii, unam scilicet in choro, ante magnum altare, alteram in capella Beati Petri et tertiam in capella Beati Benedicti.*<sup>946</sup>

Les trois lampes que doit entretenir chaque jour le grand sacristain sont nécessairement situées à proximité des trois autels principaux, à savoir l'autel majeur et les premiers autels collatéraux. Les chapelles Saint-Benoît et Saint-Pierre encadrent donc le sanctuaire principal : c'est d'ailleurs la raison pour laquelle elles ont donné leur nom aux portes latérales du chœur monastique. Comme ces portes ont été localisées par rapport à l'autel majeur<sup>947</sup>, la chapelle Saint-Benoît se trouve, par déduction, à gauche du sanctuaire, la chapelle Saint-Pierre à droite. À quelle chapelle sont alors associées les autres chapelles latérales, Saint-Nicolas et Saint-Étienne ? Le chapitre relatif à la circulation des novices (n° 34) apporte une réponse assez explicite à cette question. En décrivant le trajet effectué par les novices pour se rendre du dortoir au chœur, il précise en effet :

*Quia novitii primi ad ecclesiam venire debent (...), cum autem descenderint gradus dormitorii et intraverint ecclesiam, ante altare Sancti Stephani et Sancti Petri inclinationem facient, (...)*<sup>948</sup>.

<sup>946</sup> ADR, 1 H 27/3, fol. 57 v.

<sup>947</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VII, 1.7.2.2., Les accès.

<sup>948</sup> ADR, 1 H 27/3, fol. 164 r.

D'après cet extrait, en arrivant dans l'abbatiale depuis le cloître, les novices passent successivement devant les autels Saint-Étienne et Saint-Pierre. Aussi les chapelles correspondantes se trouvent-elles au sud du sanctuaire principal, du côté du cloître qui trouve du même coup sa localisation relative par rapport à l'église. En conséquence, la chapelle Saint-Nicolas se trouve du côté opposé, au-delà de la chapelle Saint-Benoît. Par ailleurs, toutes ces chapelles sont mentionnées plusieurs fois dans le coutumier de François II d'Albon parce qu'elles sont le cadre de festivités particulières en l'honneur des saints titulaires ou parce qu'elles accueillent des sépultures.

#### *La chapelle Saint-Nicolas*

C'est le chapitre *De processionibus* (n° 53) qui révèle l'importance de la chapelle Saint-Nicolas (annexe C 12.4). De la chapelle Saint-Nicolas part la procession qui, le jour de la fête des morts, marque des stations avec absolution sur vingt-quatre sépultures réparties dans le monastère, aussi bien dans l'abbatiale et la deuxième église que dans le cloître et le cimetière. Tous les religieux participent à cette cérémonie solennelle : le formier avec le seau d'eau bénite, le sous-diacre avec la croix, les novices avec les candélabres, puis l'abbé et le thuriféraire et enfin les religieux claustraux et les grands officiers.

Après la messe matutinale, qui est célébrée dans cette chapelle, la première station est marquée autour du tombeau de Gausmar, qui bénéficie de la première absolution :

*(...) fiet absolutio, prout moris est, pro domino Gausmaro, abbate nostro quondam sepulto in tumulo elevato in eadem capellam [capellam Beati Nicolai] (...) <sup>949</sup>.*

Commencer la procession dans cette chapelle Saint-Nicolas relève donc de la coutume et s'explique par la dévotion particulière que les moines accordent à leur « saint » abbé. En cette première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, Gausmar possède toujours une place particulière parmi les morts du monastère. À côté de son tombeau monumental se trouve en outre une autre sépulture qualifiée de « petite tombe » dans le chapitre *De anniversariis* (n° 69) :

*Tertium anniversarium fiet prima feria post octavas corporis Christi pro fratre Michaele Ripaud quondam priore maiore, qui jacet in paruo tumulo capellae Beati Nicolai secus parietem ecclesiae (...) <sup>950</sup>.*

L'anniversaire est ici célébré pour un ancien grand-prieur, nommé Michel Ripaud, dont la tombe, plus modeste que celle de Gausmar, est sans doute similaire à la plupart des autres tombes, simplement désignées par le terme tumulus. Cette tombe est en outre située contre un mur de la chapelle, sans plus de précisions.

#### *La chapelle Saint-Benoît*

Placée à droite de la chapelle Saint-Nicolas et à gauche du sanctuaire, la chapelle Saint-Benoît revêt évidemment une grande importance dans un monastère bénédictin comme Savigny. Elle est

<sup>949</sup> ADR, 1 H 27/3, fol. 204 r.

<sup>950</sup> ADR, 1 H 27/3, fol. 231 v.

particulièrement mise à l'honneur lors des festivités liées au Seigneur ou au saint titulaire. Lors des fêtes solennelles de Pâques, la procession monastique se déroule du chœur monastique vers la chapelle Saint-Benoît, le Jeudi saint ; de la chapelle vers le chœur, le Vendredi saint (annexe C 12.4). Elle réunit théoriquement tous les membres de la communauté, y compris l'abbé qui a pour seule obligation annuelle d'assister à ces deux processions. En sa présence, le cœur de la procession se situe en arrière. Le formier et l'hebdomadier ouvrent la marche. Derrière eux, les novices puis les religieux sont suivis par les grands officiers, deux novices et deux formiers. Tous se répartissent sur deux rangs. Apparaît enfin l'abbé qui porte le Saint-Sacrement et qui marche au centre. Il est encadré par le diacre et le sous-diacre, ainsi que par quatre grands officiers qui soutiennent un *ciborium* au-dessus du tabernacle. La procession sort du chœur par la porte Saint-Pierre et réalise un parcours qualifié de *circuitum ecclesiae*<sup>951</sup> avant de rejoindre la chapelle Saint-Benoît. Le circuit n'est pas précisé : sans doute les moines marquent-ils une station devant chaque autel de l'église, à l'exception des autels dits laïcs qui correspondent à des fondations privées.

#### *La chapelle Saint-Pierre*

Placée à droite du sanctuaire, la chapelle Saint-Pierre est d'abord mentionnée comme un lieu où, à certaines occasions, l'abbé, ou l'hebdomadier, se rend pendant que les moines sont au chœur afin de changer d'habit.

*Item debet hebdomadarius magnae missae, finito praedicto psalmo De profundis, diebus quibus religiosi in missa vestiuntur flocis, venire a choro ad capellam Beati Petri et ibi induere casulam; diebus vero quibus religiosi in missa vestiuntur albis, venire a choro ad vestiarium et ibi similiter induere casulam, (...).*<sup>952</sup>

Ainsi l'hebdomadier doit-il, après avoir prononcé le *De profundis*, se revêtir de la chasuble. Pour ce faire, il doit sortir du chœur et se rendre soit dans la chapelle Saint-Pierre, si les moines portent le froc, soit au vestiaire (sacristie ?) s'ils portent l'aube. Faut-il en déduire que le vestiaire des moines se trouve dans la continuité ou, en tout cas, à proximité de la chapelle considérée ? Il est vrai que, parmi les obligations du grand sacristain, figure celle de préparer les vêtements liturgiques nécessaires à la grand-messe dans le revestiaire, ou sur l'autel Saint-Pierre, voire sur l'autel Saint-Étienne<sup>953</sup>. La localisation de ce lieu pratique dans le côté droit du sanctuaire paraît donc probable.

Cette chapelle Saint-Pierre est aussi évoquée à l'occasion de l'anniversaire fondé en 1607 par Claude de Crémeaux, seigneur de Charnay, et Jeanne de Sainte-Colombe, sa femme. Le grand sacristain doit ainsi quatre cierges ardents répartis, deux par deux, sur l'autel de l'apôtre et sur le tombeau des deux époux, qui se trouve précisément devant cet autel<sup>954</sup>. Ces mentions n'apportent cependant pas d'informations sur la chapelle elle-même.

<sup>951</sup> ADR, 1 H 27/3, fol. 203 r.

<sup>952</sup> ADR, 1 H 27/3, fol. 113 r.

<sup>953</sup> ADR, 1 H 27/3, fol. 58 v.

<sup>954</sup> ADR, 1 H 27/3, fol. 231 v.

### *La chapelle Saint-Étienne*

Située à droite de la chapelle Saint-Pierre, du côté du cloître, la chapelle Saint-Étienne est essentiellement mentionnée pour la sépulture des abbés Guillaume d'Albon, mort en 1456, et Jean d'Albon, mort entre 1488 et 1492. La tombe n'est pas localisée avec précision, mais occupe vraisemblablement une position privilégiée par rapport à l'autel.

#### 1.7.2.5. Les chapelles secondaires

Trois autres chapelles sont citées dans le *Liber refusionum*. Deux d'entre elles sont souvent associées l'une à l'autre : les chapelles Saint-Barthélemy et Sainte-Catherine ; la dernière est la chapelle dite de Champrenard, qui trouve dans le manuscrit sa première mention.

#### *Les chapelles Saint-Barthélemy et Sainte-Catherine*

Ces deux chapelles apparaissent d'abord dans la description de la station que marquent les moines dans la nef de l'abbatiale, lors de certaines processions solennelles. L'extrait a d'ailleurs été cité pour ses mentions relatives à la croix suspendue à l'entrée du chœur monastique. Son analyse a d'ailleurs permis de restituer les chapelles Saint-Barthélemy et Sainte-Catherine sous la tribune du jubé, dans une position symétrique de part et d'autre de la porte de la Croix<sup>955</sup>.

Elles sont aussi citées, de manière indépendante, pour les tombes qu'elles ont accueillies (annexe C 24) : celle de Robert de Sichil, évêque mort à l'issue du concile de Lyon en 1274, qui est placée devant l'autel Sainte-Catherine ; celle d'Humbert de Chessy, qui est située devant l'autel Saint-Barthélemy et, surtout, *ante pillare ecclesie in quo sunt picta arma de Albone*<sup>956</sup>. En ce début de XVII<sup>e</sup> siècle, la famille d'Albon est visiblement très présente dans ce secteur de l'église abbatiale. Le pilier le plus proche de la sépulture de Guillaume d'Albon, hôtelier, et Pierre d'Albon, infirmier, porte désormais les armes de cette famille qui tient l'abbaye en commende<sup>957</sup>. Une autre tombe appartient à François Genevois, pitancier de Savigny, qui repose précisément *juxta columnam ecclesiae proximiorum altari Beati Bartholomei*<sup>958</sup>. La mention de la colonne de l'église la plus proche de l'autel du saint n'apporte malheureusement pas d'informations quant à la localisation de ce dernier.

#### *La chapelle de Champrenard*

À l'instar de la chapelle Saint-Étienne, la chapelle de Champrenard apparaît surtout à travers des mentions de tombes. La sépulture d'Étienne Groslier, cellérier de Saint-Laurent mort après 1499, est localisée par rapport à l'entrée d'une chapelle inconnue jusqu'alors, la chapelle de Champrenard :

<sup>955</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VII, 1.7.2.3

<sup>956</sup> ADR, 1 H 27/3, fol. 230 r.

<sup>957</sup> Voir *supra* : chapitre I, 6.1.

<sup>958</sup> ADR, 1 H 27/3, fol. 102 v.

(...) *super tumulo fratris Stephano Grolier, quondam celerarii Sancti Laurentii, qui quidem tumulus est ante ostium capellae de Chamrenard.*<sup>959</sup>

L'appellation de cette chapelle suggère son identification à une fondation privée, qui pourrait se limiter à un simple autel adossé à un pilier ou se développer contre la nef de l'église.

#### *Le bénitier*

Le dernier article consacré aux devoirs de l'hebdomadier de la grand-messe localise le bénitier de l'église du côté du cloître. Il pourrait alors prendre place dans un lieu stratégique, parfaitement adapté à la liturgie monastique à savoir la porte qui permet de passer de l'église au cloître.

*Item debet hebdomadarius magnae missae (...) exire chorum et venire ad benedictorium ibique aqua benedicta aspergere omnes religiosos, a choro exeuntes, primo novitios, tum formerios, postea claustrales et officarios, a parte Crucis venientes, postremo priorem maiorem, aut dominum abbatem si affuerit, quo facto debet dictus hebdomadarius exire ecclesiam et intrare claustrum (...).*<sup>960</sup>

#### 1.7.2.6. La nef

La nef de l'abbatiale apparaît plusieurs fois dans le coutumier de François II d'Albon. Elle est citée à l'occasion de certaines fêtes solennelles qui nécessitent des préparatifs particuliers et de certaines processions qui la traversent. Ses mentions permettent de comprendre son organisation spatiale. D'après l'article 4 du chapitre *De sacrista maiore* (n° 8), lors des fêtes solennelles comme la Nativité du Seigneur ou Pâques, le grand-sacristain doit balayer, ou faire balayer, la grande église. Pour l'Ascension, Pentecôte et le Corps du Christ, il doit également la faire bénéficier d'un traitement particulier :

(...) *in choro et in magna navi ecclesiae ac in porticu ejusdem, debet sacrista maior ponere juncum recentem (...)*<sup>961</sup>.

Dans cette citation, la nef est clairement divisée en une « grande nef » et ses « portiques », qui correspondent respectivement à son vaisseau central et à ses vaisseaux latéraux. Le chapitre *De signaculo* (n° 43) confirme d'ailleurs cette subdivision tripartite de la nef et indique également la dénomination utilisée par les moines pour désigner les vaisseaux latéraux. Au retour de la procession, le convent doit se rendre dans le chœur de la grande église en suivant un cheminement particulier :

*Aliquando ab ecclesia Beatae Mariae non itur directe ad chorum sed fit processio per claustrum, vel per circuitum ecclesiae ab intra incipiendo in reversione ab ecclesia Beatae Mariae a porta ecclesiae qua descenditur in claustrum, per navim Sancti Petri de longitudine ipsius, illinc transversando magnam navim ecclesiae, per navim Sancti Benedicti veniet processio in chorum per portam Sancti Benedicti, (...)*<sup>962</sup>.

<sup>959</sup> ADR, 1 H 27/3, fol. 113 r.

<sup>960</sup> ADR, 1 H 27/3, fol. 115 v.

<sup>961</sup> ADR, 1 H 27, fol. 49 v.

<sup>962</sup> ADR, 1 H 27/3, fol. 180 r.

En revenant de l'église Sainte-Marie, les moines traversent d'abord le cloître, puis pénètrent dans l'abbatiale par la porte du cloître. Ils longent alors la nef Saint-Pierre – c'est-à-dire le vaisseau latéral qui jouxte le cloître –, puis traversent la grande nef – le vaisseau central – et rejoignent enfin le chœur par la nef Saint-Benoît – le vaisseau latéral opposé – et la porte Saint-Benoît. En d'autres termes, les deux premiers autels collatéraux ont non seulement donné leur nom aux portes du chœur monastique, mais aussi aux vaisseaux latéraux qui sont dans leur prolongement. L'église apparaît ainsi comme un espace subdivisé en plusieurs lieux clairement définis.

En conclusion, le *Liber refusionum* de François II d'Albon comporte des données très nombreuses et très précises sur l'architecture et l'organisation intérieure de l'édifice étudié. Cette église est successivement dotée d'un avant-corps occidental, avec un *atrium* en partie basse et une chapelle Saint-Michel en partie haute, puis d'une nef, dans la dernière travée de laquelle se trouvait sans doute la façade d'un jubé, d'un chœur des moines, d'un probable transept, accueillant le clocher sur la croisée, et enfin d'un chevet constitué d'une abside axiale et de deux absidioles de chaque côté. De l'entrée au sanctuaire, l'église est subdivisée en trois vaisseaux, aussi bien dans l'avant-corps occidental que dans la nef et le chevet. Le chœur des moines, subdivisé en deux parties – du côté de l'autel et du côté de la Croix – elles-même séparées par un degré, est encadré par l'autel Saint-Martin et par l'autel de la Croix ; il comporte deux rangées de stalles, desservies par une porte centrale – la porte de la Croix – et deux portes latérales – les portes Saint-Benoît et Saint-Pierre –. Il est apparemment précédé par un jubé élevé, sur lequel se trouve l'autel de la Croix et sous lequel se situent les autels Saint-Barthélemy et Sainte-Catherine. Autour de l'autel majeur se trouvent enfin les autels collatéraux Saint-Benoît, à gauche, et Saint-Pierre, à droite, qui donnent leurs noms aux portes latérales du chœur monastique, mais aussi aux vaisseaux latéraux de la nef. De nombreuses chapelles, y compris dans le chevet de l'église, semblent enfin avoir des fonctions funéraires, à l'instar de la chapelle Saint-Pierre qui sert également de vestiaire à certaines occasions. Le vocabulaire utilisé pour décrire les circulations des moines évoque enfin un étagement des niveaux de circulations, qui apparaît d'abord dans les relations existantes entre la nef et le chœur monastique, qui se trouve en contrebas des vaisseaux latéraux, et ensuite dans les relations unissant l'église au cloître, qui se trouve aussi à un niveau inférieur. Sans doute faut-il rapprocher ces dénivelés de la topographie marquée du site d'implantation<sup>963</sup>.

### 1.8. La visite de Jean-Baptiste Cussinot (1762)

Les conflits entre moines du chapitre et abbés commendataires sont nombreux aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Ils concernent entre autres l'entretien des édifices monastiques saviniens, que chacune des parties rechigne à payer. Les procès-verbaux de visite ont pour objectif de répondre

<sup>963</sup> Voir *supra* : chapitre I, 1.1.

aux problèmes ainsi posés : un expert procède alors à la visite complète des bâtiments considérés et évalue le coût des réparations. Ils décrivent l'architecture elle-même, et non pas les aménagements liturgiques comme le font, par exemple, les coutumiers. Daté de 1692, le premier procès-verbal suit de près la mort de l'abbé Claude d'Albon<sup>964</sup>. Hercule Marquin, expert juré, intervient à la demande de Jacques Bénigne Bossuet (1692-1704) qui vient d'assigner en justice les héritiers de son prédécesseur. Il n'accorde qu'un très bref commentaire à « l'église des religieux » – l'abbatiale – avec sa nef, son chœur et son clocher à six cloches, tous en bon état (annexe C 13).

Jean-Baptiste Cussinot, qui réalise la deuxième expertise en 1762, à la demande de François de Cluny (1761-1780), s'attarde plus longuement sur l'abbatiale (annexe C 15). Il parcourt l'édifice depuis l'entrée jusqu'au chevet, en décrivant successivement le vestibule, la nef, le jubé, le chœur monastique et les chapelles orientales. Le clocher est évoqué en dernier lieu même s'il se rapporte explicitement au chœur. D'après cette description, l'église de Savigny est orientée.

### 1.8.1. Le vestibule monumental

L'entrée dans l'église majeure s'opère par l'intermédiaire de deux passages, placés de part et d'autre d'un « vestibule ». Le portail extérieur, situé en face de l'entrée principale du monastère, donne accès à ce vestibule en descendant « sept marches posées à l'entrée dudit portail ». Le vestibule lui-même est voûté d'ogives, ce qui suggère l'existence d'un étage supérieur. Il est aussi « tout ouvert » sur l'extérieur, ce qui permet d'envisager la présence, sur trois côtés, de plusieurs arcades successives. La porte d'entrée intérieure, qui possède encore ses deux vantaux usés, ouvre sur la nef de l'église dans laquelle on descend au moyen de « neuf marches pierre de taille ».

L'architecture de ce vestibule, telle qu'elle apparaît dans le texte, s'avère également significative. La présence probable d'un étage au-dessus d'un rez-de-chaussée voûté d'ogives et ouvert sur l'extérieur, l'emploi de la pierre de taille, dans les escaliers mais aussi sans doute dans les piliers soutenant la voûte, renvoient clairement à une construction monumentale. La mention de deux volées de marches, qui permettent d'entrer dans le vestibule puis dans la nef, révèle en outre des différences de niveaux importantes. L'abbatiale n'est pas de plain-pied avec le sol extérieur. En attribuant une hauteur arbitraire de 15 cm à chacune des marches, ce sont potentiellement près de 3,50 m qui séparerait le parvis de la nef de l'église.

### 1.8.2. La nef tripartite

La nef trouve dans ce procès-verbal une description assez précise. Elle est rythmée, de chaque côté, par « six piliers en pierre de taille » qui évoquent immédiatement une division en trois vaisseaux et en sept travées. Le terme « nef » semble ici renvoyer au seul vaisseau central : la nef

<sup>964</sup> Voir *supra* : chapitre I, 7.1.1.



est délimitée par des piliers latéraux ; elle aboutit, selon le parcours de l'expert, au jubé du chœur... Les vaisseaux latéraux de la nef ne sont d'ailleurs mentionnés qu'au terme de la description consacrée à l'église : ils comportent apparemment des chapelles mal entretenues<sup>965</sup>. Ce vaisseau central de la nef est muni d'un dallage, de plusieurs « vitraux ou demy vitraux » bien conservés et d'un lambris en bois en mauvais état. La mention des vitraux suggère l'existence de fenêtres hautes éclairant directement le vaisseau. Le lambris en bois de sapin surprend en revanche au regard de la voûte d'ogive du vestibule. N'y aurait-il pas là l'indice d'une construction étalée dans la longue durée, ou d'une reconstruction.

### 1.8.3. Le jubé

Au terme de son parcours dans la nef, l'expert parvient ensuite à un jubé monumental. Sous cette tribune surélevée existe une porte en pierre de taille qui donne accès au chœur des moines. Le texte n'apporte aucune autre précision sur l'architecture de cet aménagement ; il s'attarde surtout sur son état de conservation. À cette date, le jubé est visiblement en très mauvais état : « (...) les tailles sont disjointes y ayant plusieurs corruptions par vétusté ».

### 1.8.4. Le chœur monastique

Le chœur des moines est également cité, avec ses stalles en noyer bien conservées. Il ne retient cependant pas l'attention de l'expert qui pourrait d'ailleurs être resté à la porte du jubé. Pénétrer dans le lieu liturgique n'allait sans doute pas de soi pour un laïc, même à cette époque proche de la suppression de l'abbaye. La mention du procès-verbal selon laquelle l'expert et ses assistants auraient emprunté cette porte évoquent en effet comme destination première le chevet, et non pas le chœur. N'est-elle pas seulement rhétorique ? À l'issue de sa visite, après avoir examiné le chevet, l'expert revient sur ses pas et visite le clocher qui se trouve « au-dessus dudit chœur ». Ce clocher monumental est muni d'une flèche en aiguille et doté de six cloches.

### 1.8.5. L'autel majeur ou autel Saint-Martin

Le sanctuaire de l'église est mentionné en même temps que le chœur, avec lequel il semble former un tout cohérent. Sans doute le mot fait-il référence uniquement à sa partie centrale, en laissant momentanément de côté ses parties latérales. Ce sanctuaire, qui pourrait correspondre à une abside axiale, de forme évidemment indéterminée, est apparemment voûté. Il comporte, à son extrémité et en son milieu, un autel dit « à la romaine », c'est-à-dire, selon la définition proposée par Joël Perrin, un autel isolé, et non pas un autel adossé au mur oriental<sup>966</sup>. Cet autel est mis en

<sup>965</sup> Voir *infra* : partie II, chapitre VII, 1.7.5.

<sup>966</sup> PERRIN, 2012, p. 10. Voir aussi : CLAERR, JACOBS ET PERRIN, 1986.

valeur par un éclairage direct provenant de trois fenêtres munis de vitraux également en bon état ; il est aussi encadré par des chapelles latérales, dont le nombre n'est pas précisé :

(...) des côtés de midy et nord dudit maître autel, et dans les ailes de ladite église [les vaisseaux latéraux de la nef] sont différentes chapelles dont le plâtre des murs de celles du côté de nord est un peu dégradé de même que celui d'une des chapelles du côté de midy, qui auroient besoin d'être replâtrées.<sup>967</sup>

En conclusion, ce procès-verbal de visite comporte, malgré sa datation tardive, un grand nombre de données qui renseignent sur l'architecture de l'église jusqu'alors mal connue, mais aussi sur l'état de l'édifice à une époque relativement proche de sa destruction. L'abbatiale de Savigny semble être, en cette seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, un lieu de culte imposant : précédée d'un massif monumental, lui-même doté d'un vestibule voûté d'ogives et d'un étage, elle possède d'abord une nef en trois vaisseaux de sept travées. Alors que le vaisseau central débouche logiquement sur le chœur monastique, les vaisseaux latéraux accueillent apparemment des chapelles, quelque peu délabrées. Accessible derrière un jubé, le chœur des moines est surmonté d'un clocher muni d'une flèche. Il est difficile de savoir s'il prend place dans la nef ou dans un éventuel transept, qui n'est absolument pas évoqué dans le texte. Il ouvre enfin à l'est sur un chevet, composé d'au moins trois chapelles : l'une, axiale, qui renferme le maître-autel, les deux autres de part et d'autre de la précédente. Ce procès-verbal de visite apporte surtout des données inédites qui permettent désormais d'entrevoir l'église en trois dimensions. En plus d'un intérieur bien éclairé que suggèrent les fenêtres hautes de la nef, l'abbatiale donne maintenant l'image d'un édifice étagé sur plusieurs niveaux qui correspondent sans doute à des terrasses successives : le vestibule est en contrebas du parvis, la nef en contrebas du vestibule ; le chœur est de plain-pied avec la nef, mais en contrebas de ses vaisseaux latéraux.

### 1.9. La demande de sécularisation (1766)

Dans la demande qu'il adresse aux commissaires du roi de France, le 16 juillet 1766, Laurent de Foudras, grand-prieur de Savigny et représentant du chapitre, propose à son tour une description de l'abbaye. L'objectif de son rapport est de convaincre ses interlocuteurs de la légitimité et de l'utilité de son établissement<sup>968</sup>. Ses prétentions s'appuient sur les origines anciennes et dignes de mémoire de l'abbaye : c'est ainsi que l'auteur insiste sur le rôle prétendument joué par saint Maur auprès des premiers solitaires saviniens<sup>969</sup>.

La description de l'abbaye, qui est essentiellement consacrée à l'église majeure, procède de cette logique (annexe C 16). Elle gomme visiblement les imperfections inévitables dans un bâtiment de cette envergure ; seules les mutilations subies par le jubé au temps des Huguenots sont rappelées avec insistance : non seulement elles ne remettent pas en cause le dévouement des moines à l'égard

<sup>967</sup> ADR, 1 H 262/7, fol. 46 r.

<sup>968</sup> Voir *supra* : chapitre I, 7.2.1.

<sup>969</sup> Voir *supra* : chapitre I, 3.2.1.

de leur monastère, mais elles s'apparentent à une épreuve que ces derniers auraient surmontés. Dans le même ordre d'idées, la description souligne la grandeur de l'édifice : grandeur matérielle avec les dimensions apparemment considérables de la nef<sup>970</sup> ; grandeur symbolique avec une flèche « qu'on estime être la plus belle, la plus hardie qui soit en France par la hauteur et son équilibre. »<sup>971</sup> Cette description de l'édifice aborde les différents lieux d'ouest en est, en s'arrêtant sur le vestibule, la nef, le jubé et le chœur monastique, puis le sanctuaire. Elle garde le clocher pour la fin. La description de Laurent de Foudras n'est pas précise, notamment pour des lieux qui présentent peu d'intérêt à ses yeux. Mais elle est très détaillée, et surtout enrichie par des explications d'ordre liturgique, dans le cas des lieux qui, au contraire, revêtent une importance particulière pour l'auteur.

### 1.9.1. Le vestibule monumental

Le vestibule est localisé en face de l'entrée principale du monastère ; il est accessible depuis l'extérieur par sept marches et donne accès à la nef par huit marches ; il est voûté. L'étage supérieur, que suggère l'existence de ce couvrement, n'est pas mentionné. Deux autres détails sont cependant rapportés par l'auteur. Le premier concerne le portail extérieur du vestibule et, précisément, son ornementation : il s'agit d'un « portail antique autour duquel sont sculpturé quelques miracles du Nouveau Testament ». La seconde précision intéresse les dimensions du vestibule, qui sont explicitement dictées par l'auteur :

(...) un vestibule voûté de la longueur d'environ 49 pieds sur 22 de largeur (...) <sup>972</sup>.

En considérant la valeur moyenne du pied lyonnais<sup>973</sup>, qui oscille autour de 0,34 m, le vestibule de l'abbatiale pourrait donc mesurer environ 16 m de long pour 7,50 m de large. De plan rectangulaire, il serait alors deux fois plus profond que large.

### 1.9.2. La nef tripartite

À l'instar du lieu précédent, la nef de l'église, ici nommée « l'église » par opposition au vestibule d'une part, au chœur et au sanctuaire d'autre part, n'intéresse pas vraiment l'auteur qui n'y voit sans doute qu'un lieu secondaire de la liturgie monastique. La seule phrase qui lui est consacrée est toutefois très explicite. La nef est clairement divisée en trois vaisseaux ; elle est toujours décrite par son couvert – le lambris – et ses supports – des piliers de granit ? – :

Ladite église est à trois nefs soutenue par des piliers de granique et lambrissée de la longueur d'environ 300 pieds sur 126 de largeur. <sup>974</sup>

<sup>970</sup> Voir *infra* : partie II, chapitre VII, 1.9.2.

<sup>971</sup> AN, G<sup>9</sup> 74, 20-21, p. 54.

<sup>972</sup> AN, G<sup>9</sup> 74, 20-21, p. 53.

<sup>973</sup> VIAL, 1920, p. 71-74.

<sup>974</sup> AN, G<sup>9</sup> 74, 20-21, p. 53.

Cette fois encore, le grand-prieur donne des dimensions : d'après ses indications, la nef mesurerait en effet près de 100 m de long pour environ 40 m de large. De telles dimensions sont considérables ! À titre de comparaison, l'église abbatiale de Cluny, la plus grande église de la Chrétienté médiévale, possède une nef longue de « seulement » 68 m<sup>975</sup>. Dans ces conditions, la réalité des chiffres avancés par Laurent de Foudras doit être définitivement mise en doute. L'auteur n'exagère-t-il pas la réalité dans le but de la rendre plus impressionnante aux yeux de ses interlocuteurs ? Se peut-il qu'il se soit simplement trompé en estimant, sans les mesurer, les distances considérées ?

### 1.9.3. Le jubé

Le jubé trouve dans la citation suivante de nombreuses précisions, aussi bien sur son architecture que sur son mobilier ou ses fonctions. Il est décrit comme une tribune voûtée accessible par deux escaliers symétriques, placés en position latérale, sans doute de part et d'autre de l'accès au chœur. Il possède enfin son décor extérieur composé de figures de saints sculptées et travaillées avec soin, mais amputées de leurs têtes.

À l'entrée du chœur, (...) est une tribune voûtée, appelée dans le diocèse de Lyon « jubé », à laquelle on monte par deux rampes de degrés, une de chaque côté, sur laquelle il y a l'autel de la Croix, un grand crucifix suspendu au-dessus, sur lequel autel il y a plusieurs messes fondées. (...) Les dehors en sont ouvragés en sculpture et plusieurs figures de saints bien travaillés. En 1562, les religionnaires (...) mutilèrent ces figures auxquelles ils coupèrent toutes les têtes.<sup>976</sup>

### 1.9.4. Le chœur monastique et le clocher

À l'inverse du jubé, le chœur monastique n'est évoqué que brièvement par cette description de 1766. Il est simplement décrit comme un lieu voûté qui accueille les stalles des moines :

(...)[le] chœur, dans lequel il y a de chaque côté 27 stalles ou formes, (...) <sup>977</sup>.

Cette mention isolée comporte toutefois un renseignement capital : avec vingt-sept stalles installées de part et d'autre du chœur, le nombre de moines de chœur peut alors être estimé à plus de cinquante, pour l'époque de leur aménagement. Si le chœur ne fait pas l'objet de longs développements, le clocher aménagé sur sa voûte occupe en revanche toute l'attention de l'auteur, qui le considère visiblement comme un monument majeur de l'église et de l'abbaye elle-même :

Le clocher est au-dessus du chœur voûté, dans lequel il y a une très belle sonnerie composée de six cloches ; au-dessus du siège d'icelles est une galerie en dehors autour du clocher revêtue de plomb, plus haut est une espèce de lanterne, au-dessus une autre galerie, le tout revêtu de plomb, ensuite une flèche couverte d'ardoise, qu'on estime être la plus belle, la plus hardie qui soit en France par la hauteur et son équilibre.<sup>978</sup>

<sup>975</sup> BAUD, 2003, p. 64-65.

<sup>976</sup> AN, G<sup>9</sup> 74, 20-21, p. 53.

<sup>977</sup> AN, G<sup>9</sup> 74, 20-21, p. 53.

<sup>978</sup> AN, G<sup>9</sup> 74, 20-21, p. 54.

Au-delà de son ton emphatique et de sa tendance à l'exagération dans l'énoncé des mesures – 500 pieds ? ! –, Laurent de Foudras décrit avec précision l'élévation du clocher de l'abbatiale, sans doute dans le but de mettre en évidence une construction qu'il juge admirable. Au-dessus de la voûte du chœur se trouvent successivement le logement des cloches, puis une première galerie extérieure, une « espèce de lanterne », une seconde galerie (extérieure ?) et enfin une flèche haute. L'architecture de ce clocher est imposante ; le descriptif de l'élévation pourrait en outre faire songer à une construction gothique, sans exclure cependant d'autres possibilités de datation.

#### 1.9.5. L'autel majeur ou autel Saint-Martin

Comme le jubé, le sanctuaire trouve dans le texte de Laurent de Foudras une description très complète et, surtout, très explicite. Le terme « sanctuaire » mérite d'ailleurs une précision liminaire : il désigne ici la partie centrale du chevet par opposition aux « collatéraux ». Le chevet de l'église est vraisemblablement formé d'une abside axiale qui comporte le maître autel à la romaine mais aussi un deuxième autel qui, par sa localisation en arrière du précédent, « forme le chef de la croix de ladite église ». L'autel secondaire, sans doute matutinal, constitue apparemment l'extrémité supérieure, la tête, de l'abbatiale : il semble donc être adossé au mur oriental du chevet. De ce fait, il confirme la position de l'autel majeur, avancé en direction du chœur.

Par ailleurs, l'abside est flanquée de quatre chapelles latérales, dont les vocables ne sont pas indiqués : « Aux deux côtés du sanctuaire sont quatre chapelles formant deux doubles côtés de la croix. »<sup>979</sup> La fin de la phrase apporte enfin une information inédite, quoique difficile à interpréter pleinement. À première vue, elle pourrait témoigner de l'existence d'un transept qui donnerait à l'église la forme d'une croix, cette croix même dont l'autel matutinal « forme le chef ». Mais alors, que faut-il comprendre en lisant que « les quatre chapelles forment deux doubles côtés de la croix » ? Les « côtés » de la croix devraient en toute logique désigner les deux bras du transept supposé. Mais dans ce cas, comment les chapelles pourraient constituer quatre (deux doubles) côtés ? La solution est peut-être très simple : les chapelles pourraient tout simplement être greffées sur les murs orientaux du transept. Dans ce cas de figure, le chevet de l'abbatiale de Savigny posséderait une abside axiale encadrée par quatre chapelles alignées sur le transept. Bien que la formulation soit peu répandue par rapport aux chapelles échelonnées par exemple, la suggestion reste plausible. Mais la prudence s'impose en raison des questions suscitées par la formulation du texte.

En conclusion, d'après cette description de 1766, l'église abbatiale de Savigny est de toute évidence un édifice imposant. Elle comporte d'ouest en est un massif à deux étages – vestibule et chapelle ? – et une nef à trois vaisseaux de sept travées – le vaisseau central étant couvert d'une

---

<sup>979</sup> AN, G<sup>9</sup> 74, 20-21, p. 54.

charpente lambrissée – puis un jubé monumental, auquel est associé un autel de la Croix, et un chœur monastique assez grand pour accueillir vingt-sept stalles, enfin un probable transept et un chevet à abside axiale et absidioles latérales, potentiellement alignées sur les bras du transept. Au-dessus du chœur s’élève aussi un clocher terminé par une flèche qui fait sans doute écho au massif occidental, et peut-être même aux tours d’entrée du monastère.

## 1.10. Les registres de la municipalité révolutionnaire (1792-1796)

Rappelons qu’à Savigny, les sources attribuables aux officiers municipaux de la période révolutionnaire comprennent les registres de délibérations, dans lesquels sont consignés les événements quotidiens, et le plan de l’ancienne abbaye, dressé à l’occasion de la vente des bâtiments nationaux (planche A 1.3)<sup>980</sup>. Les deux documents sont très complémentaires : mais, seul le registre trouve sa place dans une analyse des sources textuelles. Le dépouillement des mentions contenues dans le registre principal a déjà permis d’abord de restituer le déroulement des opérations<sup>981</sup>, mais apporte aussi un éclairage inédit sur les édifices monastiques investis par les pilleurs.

L’abbatiale de Savigny sert alors de lieu de réunion pour les assemblées communales<sup>982</sup>. Elle est apparemment l’une des cibles favorites des pilleurs, en particulier dans les années 1791-1792, et apparaît donc dans un grand nombre de procès-verbaux. De manière générale, ses mentions renvoient à l’édifice dans sa globalité ou, au contraire, à des lieux très précis particulièrement touchés par les dégradations. Elles concernent aussi fréquemment le mobilier conservé dans l’église que la municipalité cherche à protéger pour le vendre à son compte.

### 1.10.1. Une église ouverte

Empêcher les voleurs d’entrer dans l’abbatiale : telle est l’obsession de la municipalité entre 1791 et 1792. À chaque fois que la porte du cloître ou les portes de l’entrée principale sont forcées, elles sont fermées et équipées de nouvelles serrures. Elles sont alors perçues comme des obstacles par les pilleurs, comme des barrières protectrices par les officiers municipaux. C’est alors la sacristie qui est visée en raison des bandes de plomb ou des objets précieux qui y sont conservés sous scellés<sup>983</sup>. La situation évolue très rapidement : dès 1793, la municipalité et les autorités révolutionnaires n’ont plus d’illusion quant à l’efficacité de ces portes :

(...) les citoyens administrateurs ne reprochent pas à la municipalité qu’elle auroit dû fermer les portes de l’église de la cy-devant abbaye de Savigny ; ce qu’elle a dû faire, elle l’a fait, mais si les malfaiteurs ne

<sup>980</sup> Voir *infra* : partie II, chapitre VII, 2.2.

<sup>981</sup> AMS, registre 1791-1813. Voir *supra* : partie II, chapitre VI, 1.7.

<sup>982</sup> AMS, registre 1791-1813, fol. 116.

<sup>983</sup> AMS, registre 1791-1813, fol. 3 et 14.

pouvant y entrer par les portes, ils se sont ouverts d'autres passages en enlevant toutes les fenêtres de ladite église, (...).<sup>984</sup>

Les portes commencent alors à intéresser les pilleurs pour leurs propres matériaux : les serrures, clefs et autres éléments de fermeture d'abord, les bois et ferrures décoratives ensuite. Ainsi le 12 avril 1795, la municipalité enlève-t-elle les portes de la principale entrée de l'église avant de vendre aux enchères, huit jours plus tard, les « palissades », les fermetures et surtout « les fers qui formoient différentes figures en croix et en fleurs de lys »<sup>985</sup>. L'évolution est la même pour les fenêtres qui sont d'abord cassées pour laisser un passage, puis systématiquement dépouillées de leurs panneaux de vitre et de leurs pierres (enchamps) de croisées<sup>986</sup>. Pour paraphraser la conclusion du procès-verbal du 11 octobre 1793, les malfaiteurs ont désormais toute facilité pour pénétrer dans l'église principale du monastère et continuer leurs vols et déprédations quotidiennes (mention 7)<sup>987</sup>.

### 1.10.2. Les lieux de l'église

Certains lieux de l'église font l'objet d'expéditions particulières qui entraînent la rédaction de procès-verbaux spécifiques et détaillés. C'est le cas notamment du parvis de l'église, du vestibule, du clocher et des chapelles du chevet. Analyser les textes correspondants permet parfois d'étudier leur organisation intérieure, leurs fonctions ou encore leur devenir.

#### 1.10.2.1. Le parvis

Le 21 février 1793, les officiers municipaux se rendent à l'abbatiale après avoir été informés que les vols et les dégradations se poursuivaient en toute impunité dans l'ancien monastère de Savigny. Ils constatent immédiatement que « l'on avoit fait tomber des grosses pierres de taille qui étoit placés au-devant de ladite église pour prendre les fers qui les tenoient liés ». D'après cette citation, une construction en pierres de taille, reliées par des agrafes, occupait donc le parvis de l'abbatiale. Sa forme, son ampleur ou sa fonction ne sont pas indiquées et laissent libre cours à l'interprétation. L'aménagement pourrait-il correspondre à une rampe d'accès ?

#### 1.10.2.2. Le vestibule

Le vestibule apparaît essentiellement dans un procès-verbal daté du 25 juin 1794, où est mentionnée une cave qui, d'après l'analyse du texte, pourrait y prendre place :

(...) le citoyen Déthy, qui nous a amener le citoyen François Bottin à qui, en notre présence, il a reproché avoir, par des coups redoublés, détaché un bareau d'une cave que luy citoyen Déthy tient par location de la nation, laquelle cave est située près le vestibule de la grande église de la cy-devant abbaye de Savigny. (...) Il nous a ajouté que le citoyen Allouis qui avoit vu entrer ledit Bottin dans le vestibule (...) y étoit accouru pour le détourner de ses malversations, que y étant arrivé ledit Bottin en étant déjà sorti,

<sup>984</sup> AMS, registre 1791-1813, fol. 63 r.

<sup>985</sup> AMS, registre 1791-1813, fol. 194 v.

<sup>986</sup> AMS, registre 1791-1813, fol. 44 v-45 r, 111 v-112 r, 164 v-165 r.

<sup>987</sup> AMS, registre 1791-1813, fol. 86 v-87 r.

jugeant que c'était un barreau d'une cave qui avait tenté son ambition, ledit Allouy avoit posé la main dessus(...).<sup>988</sup>.

Dans ce récit, les données relatives à la localisation exacte de cette cave sont apparemment contradictoires. Dans un cas, elle est décrite comme étant près du vestibule ; dans l'autre cas, elle est placée dans le lieu lui-même. En effet, le témoin du plaignant voit l'accusé entrer dans le vestibule et aperçoit le barreau de la cave presque arraché. Si la première mention semble *a priori* convaincante en raison de son ton affirmatif, la seconde est sans doute plus proche de la réalité. Elle décrit en effet les événements tels qu'ils se sont déroulés, ce qui implique nécessairement de donner une image précise de la configuration des lieux. La cave semble donc bien installée dans le vestibule de l'église, qui serait ainsi réoccupé très rapidement après la suppression de l'abbaye.

#### 1.10.2.3. Le clocher

Le clocher de l'église est évoqué à plusieurs reprises dans le registre des délibérations municipales, généralement à l'occasion du vol de ses bandes de plomb. Le 9 décembre 1791, la municipalité constate par exemple la disparition de bandes qu'elle avait auparavant fait détacher en raison des nombreuses secousses qu'elles avaient déjà subies<sup>989</sup>.

La dernière mention du clocher intervient le 20 mai 1794 à l'occasion de sa destruction partielle. Les autorités révolutionnaires de la commune et du district jugent sa flèche comme « un monument onteux de féodalité et de fanatisme »<sup>990</sup>. En conséquence, ils réunissent sur place tous les hommes susceptibles de participer à sa démolition. Ils désignent finalement quatre ouvriers, Jean-Marie Jomand, Philibert Perret, Claude Chaize et Jean-Marie Blanc, parmi lesquels figurent quelques-uns des pilleurs dénoncés dans le registre<sup>991</sup>. Ils leur attribuent d'ailleurs la propriété des bois qui pourront être récupérés lors de l'opération. La destruction ne touche *a priori* que la flèche, et non pas le clocher en son entier. Il n'est pas impossible qu'elle ait occasionné quelques dommages sur la base du clocher voire même sur les toitures de l'église. Le procès-verbal n'apporte cependant aucune information à ce sujet : il se contente d'énumérer les précautions prises pour éviter tout risque d'accident.

#### 1.10.2.4. Le chevet

Le chevet trouve une mention éclairante dans le registre des délibérations municipales, qui mentionne, à la date du 16 décembre 1792, le chœur et quatre chapelles. Le terme « chœur » désigne ici l'abside principale du chevet, qui est située dans le prolongement du chœur monastique et qui comporte l'autel majeur. Vraisemblablement situées à proximité immédiate de ce lieu, les chapelles appartiennent sans doute au chevet de l'église.

<sup>988</sup> AMS, registre 1791-1813, fol. 133 v-134 r.

<sup>989</sup> AMS, registre 1791-1813, fol. 3 v.

<sup>990</sup> AMS, registre 1791-1813, fol. 129 v-130 r.

<sup>991</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VI, 1.7.



(...) dans la grande église il avoit été pris savoir : à la chapelle de Saint-Nicolas, une fenêtre ; à celle de Saint-Benoît, une autre fenêtre ; deux panneaux d'une fenêtre du chœur du côté gauche du grand hôtel, une petite porte au-dessus du tabernacle du grand hôtel ; deux panneaux d'une fenêtre de la chapelle Saint-Pierre, celui du milieu est resté ; deux panneaux de la chapelle Saint-Pierre, celui du milieu est également resté, (...).<sup>992</sup>

Ainsi identifiées, les quatre chapelles latérales du chevet bénéficient d'un bon nombre d'informations inédites. Elles sont respectivement dédiées à Saint-Nicolas, Saint-Benoît, Saint-Pierre et Saint-Étienne. Il reste alors à s'interroger sur la localisation des chapelles. Deux certitudes s'imposent à la lecture du texte : la chapelle principale (Saint-Martin) est située au centre ; elle est encadrée par deux chapelles latérales au nord, deux autres au sud. Les officiers responsables de la rédaction de ce texte ont vraisemblablement décrit les chapelles au fur et à mesure de leur visite. En ce cas, le cheminement qu'ils ont suivi dans l'église refléterait la disposition des chapelles les unes par rapport aux autres. En termes plus clairs, les chapelles pourraient être associées de la manière suivante : Saint-Nicolas avec Saint-Benoît, Saint-Pierre avec Saint-Étienne. Mais lesquelles se trouvent au nord, lesquelles sont proches de l'autel majeur ?

### 1.10.3. Le mobilier liturgique

Le petit mobilier conservé dans l'église, en particulier dans la sacristie, attire évidemment les pilleurs de la première heure. Les objets en métaux précieux sont facilement recyclables et constituent une source certaine de revenus. C'est la raison pour laquelle les officiers municipaux les soustraient aux mains des voleurs en les confiant à des personnes sûres. Le 6 avril 1793, après avoir constaté que les scellés de la sacristie avaient été levés, ils transportent les « effets » qui s'y trouvaient dans le greffe de la municipalité en attendant leur transfert au chef-lieu du district<sup>993</sup>. De la même manière, le 11 octobre 1793, lorsqu'ils sont informés que la porte du cloître est ouverte, ils se rendent dans l'abbatiale en compagnie de deux ouvriers et retirent du chœur « cinq gros livres de chant tant bons que mauvais, un [dessus] qui couvrait le grand hôtel, douze pans de [tissu] en laine et six mauvais chevrons qui les supportaient (...) »<sup>994</sup>. Ils emmènent l'ensemble du mobilier chez un nommé Jacquard, qui s'en porte garant.

Les autels de l'église suscitent également les convoitises. Le procès-verbal du 13 mars 1793 mentionnent d'ailleurs que tous sont « renversés et brisés »<sup>995</sup>. Deux autres textes expliquent d'ailleurs l'intérêt des pilleurs pour ces autels. Le 4 mars 1793, les officiers trouvent l'autel majeur démonté : seules les barres de fer ont été emportées ; les autres matériaux (pierres ?) de l'autel ont apparemment été abandonnés sur place.

<sup>992</sup> AMS, registre 1791-1813, fol. 45 r.

<sup>993</sup> AMS, registre 1791-1813, fol. 14 r.

<sup>994</sup> AMS, registre 1791-1813, fol. 86 v-87 r.

<sup>995</sup> AMS, registre 1791-1813, fol. 62 v-63.

(...) nous avons reconnu que l'on avoit tout dévaster et mis en pièces le grand hôtel pour prendre les bares de fer qui le tenoit liés, (...).<sup>996</sup>.

Au 13 juillet 1794, le procès-verbal mentionne enfin la vente aux enchères des « bois de quatre hotels de la cy-devant église de Savigny »<sup>997</sup>. S'agit-il des autels des quatre chapelles latérales du chevet qui, en ce cas, seraient construits en bois, et non pas en pierres comme l'autel majeur ?

Au fil du temps, la municipalité se préoccupe de moins en moins de la protection du mobilier, soit qu'elle l'ait déjà vendu à son propre compte, soit qu'il ait déjà été volé. En revanche, le 30 janvier 1794, elle dresse un inventaire significatif de ce qui subsiste dans l'église abbatiale :

1<sup>e</sup>. le tabernacle qui se trouve sur l'autel, duquel tabernacle la porte a été enlevée ; 2<sup>e</sup>. les stalles estant dans le cœur en très mauvais état et dont une partie des formes ont été enlevées ; 3<sup>e</sup>. à la nef, ne s'est trouvé qu'un mauvais banc, une chaise autre fois de Meubonges, dont la balustrade du degré est brisée et un bénitier pierre blanche ; 4<sup>e</sup>. dans la chapelle à droit, c'est trouvé le reste d'un mauvais confessionnal ainsi qu'un mauvais cabinet en bois, qui sont tous les effets que nous avons reconnu exister dans ladite église ou les chapelles (...).<sup>998</sup>.

Si l'église paraît bien vide, elle conserve encore partiellement les stalles du chœur monastique, dites en mauvais état. En outre, le mobilier repéré dans la chapelle droite (chapelle Saint-Étienne ?) pousse à s'interroger sur les fonctions de ce lieu. Le « cabinet en bois » pourrait-il correspondre, par exemple, à une armoire destinée à enfermer des vêtements liturgiques ou des livres de culte ? Deux conclusions essentielles doivent être retenues à l'issue de cette analyse de ces procès-verbaux produits par les autorités révolutionnaires. La première concerne le clocher, dont la flèche est apparemment détruite en 1794 ; la seconde concerne le vestibule qui, à peine 15 ans après la suppression de l'abbaye, est déjà occupé par des espaces privés.

### 1.11. Les témoignages de savants (XIX<sup>e</sup> siècle)

L'église Saint-Martin est enfin vendue comme bien national le 28 brumaire an IV (19 novembre 1795) au citoyen Gallon, pour la somme de 1 800 000 livres (valeur en assignats). Elle sert désormais de carrière pour le compte du propriétaire qui revend les matériaux de construction. Au XIX<sup>e</sup> siècle, lorsque les premiers savants visitent Savigny, l'église est déjà détruite. La production savante est alors beaucoup plus limitée que dans le cas de la deuxième église qui est, à l'époque, encore partiellement debout<sup>999</sup>. Considérons donc, dans l'ordre chronologique, les quelques mentions relatives à cette église dans les écrits de Jean Roux, Achille Raverat, Alexandre Poidebard et Léon Galle, ou dans les relevés d'Amédée Cateland.

<sup>996</sup> AMS, registre 1791-1813, fol. 60 r.

<sup>997</sup> AMS, registre 1791-1813, fol. 144 r.

<sup>998</sup> AMS, registre 1791-1813, fol. 112 r.

<sup>999</sup> Voir *infra* : partie II, chapitre VIII, 1.13.

### 1.11.1. Jean Roux (1844)

Jean Roux est venu à Savigny, c'est une certitude. Il a reconnu sur place les vestiges des édifices monastiques, mais les a décrits en fonction d'une histoire monumentale restituée par les textes. Dans sa description, au demeurant assez longue, il conjugue ses verbes au présent ou à l'imparfait selon qu'il voit ou restitue les bâtiments. De l'abbatiale, il retient sur le terrain la conservation « les murs de la nef gauche jusqu'au transept, inclusivement » (annexe C 18). Malgré la destruction de l'édifice, le mur latéral nord semble toujours en élévation sur une longueur importante puisque l'auteur mentionne aussi bien l'entrée de l'église que le transept. Il évoque également le dénivelé qui existe entre le parvis et la nef de l'église, les ornements des grandes portes ou bien le clocher dit de François d'Albon. Mais ce sont là des informations qu'il tire des archives textuelles<sup>1000</sup>. Il révèle pourtant avoir vu de nombreux fragments sculptés dans les maisons du village, en particulier le linteau de la Cène qui ornait, selon lui, le portail de l'église mais qui est alors remployé dans la façade d'une grange.

### 1.11.2. Achille Raverat (1864)

De sa promenade à Savigny, Achille Raverat rapporte quelques impressions générales sur un site largement détruit. Il évoque l'abbatiale en quelques mots imprécis : « dans le fond d'une cour encombrée de fumier, l'abside de Saint-Martin » (annexe C 20). Son témoignage suggère que, même si l'église a servi de carrière à la charnière des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, elle a conservé quelques vestiges dans sa partie orientale. Or, les matrices du cadastre napoléonien révèlent que le terrain correspondant au chevet de l'église appartient à un particulier distinct du propriétaire de la nef. Sans doute est-il possible que l'église n'ait pas subi le même traitement partout. Ceci dit, Achille Raverat a beau mentionner ces vestiges de l'abside, il ne les décrit pas pour autant.

### 1.11.3. Léon Galle (15 octobre 1890)

Dans le récit de la promenade réalisée en compagnie de Georges et Alexandre Poidebard, le 15 octobre 1890, Léon Galle n'accorde guère de place à l'église majeure du monastère. Sans doute est-il plus intéressé par la petite chapelle qui est conservée aux côtés d'une autre église<sup>1001</sup>. Il précise néanmoins que « la tradition a gardé la place de la grande église qui est occupée aujourd'hui par des jardins. » (annexe C 21). En conséquence, aucune construction nouvelle ne semble avoir été élevée sur le site.

<sup>1000</sup> ADR, 1 H 23 et 1 H 242/7 notamment.

<sup>1001</sup> Voir *infra* : partie II, chapitre VIII, 1.13.

#### 1.11.4. Alexandre Poidebard (1892)

Dans son travail consacré aux registres de la municipalité révolutionnaire, Alexandre Poidebard évoque longuement l'église Saint-Martin. Mais ses propos sont, pour la plupart, tirés de ces registres ou du *Cartulaire* publié par Auguste Bernard<sup>1002</sup>. Il procède aussi à quelques remarques tirées de ses observations sur le terrain, mais largement orientées par une conception purement pratique du chantier. La déclivité du terrain lui paraît si importante qu'il ne peut envisager que l'église soit orientée : aussi conclut-il que le chevet se trouvait au sud.

(...) pour placer le chœur du côté de l'orient, il eût fallu enfoncer profondément dans le sol l'autre extrémité de l'église, ou bien élever le chœur sur des substructions considérables.<sup>1003</sup>

Le procès-verbal de 1762 a montré qu'il se trouvait dans l'erreur sur ce point. Que penser dans ces conditions des vestiges de la nef droite qui, d'après lui, sont toujours visibles : s'agit-il du mur de la nef gauche, auparavant mentionné par Jean Roux ?

En conclusion, cette documentation écrite postérieure à la suppression de l'abbaye laisse peu d'espoir quant à la conservation de vestiges en élévation dans le secteur de l'église Saint-Martin. Seules les parties occidentales de cet édifice pourraient subsister en partie dans les nouvelles constructions aménagées à leur emplacement.

## 2. Les représentations de l'église Saint-Martin

---

L'église Saint-Martin figure également dans toutes les sources iconographiques, qui sont néanmoins d'un apport beaucoup moins important que les textes.

### 2.1. La vue scénographique (v. 1670-1675)

Les réserves suscitées par cette vue scénographique de l'abbaye (planche A 3.1) ont déjà été exprimées dans le chapitre introductif<sup>1004</sup>. Elles concernent essentiellement la localisation des édifices dans le monastère, mais aussi leur position les uns par rapport aux autres. La représentation des bâtiments eux-mêmes pourraient cependant refléter une certaine réalité. L'abbatiale, identifiée par la légende « grande église », gagne en particulier l'image d'un édifice imposant, aussi bien en termes de longueur et de hauteur. Son clocher dépasse largement toutes les toitures de l'église et des bâtiments environnants pour rejoindre les portes du monastère ! D'après cette vue, l'église posséderait en outre trois fenêtres du côté de la nef. Mais sa représentation se révèle surtout intéressante par un traitement graphique particulier selon les murs : alors que le mur de la nef est laissé blanc, le mur du chevet est au contraire couvert de nombreux petits rectangles qui pourraient,

<sup>1002</sup> BERNARD, 1853 a.

<sup>1003</sup> POIDEBARD, 1891, p. 160.

<sup>1004</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VI, 2.1.

dans la pensée de l'auteur, figurer un grand appareil de pierres de taille. Ce sont là les seules remarques relatives au type de construction de l'abbatiale dans toute la documentation archivistique.

## **2.2. Le plan révolutionnaire (v. 1796)**

Le plan révolutionnaire n'offre guère de renseignements exploitables dans l'analyse de la grande église qui est seulement figurée par un grand rectangle, arrondi à son extrémité orientale (planche B 1.3). Il fait cependant apparaître, au nord-est de l'édifice, un petit bâtiment annexe, de forme carrée, qui est désignée comme la chapelle Saint-Benoît. Il s'agit nécessairement de l'une des chapelles latérales du chevet. Par ailleurs, ce document ne figure généralement pas les aménagements intérieurs : les lieux liturgiques de l'ancienne église monastique n'intéressent pas les autorités qui n'ont d'ailleurs aucune raison de les représenter sur un plan destiné à diviser les bâtiments nationaux en plusieurs lots avant leur vente aux enchères.

Le plan fait cependant une exception pour les lieux situés à l'ouest de l'église : deux petites pièces matériellement délimitées par des murs et, du côté sud, par un escalier qui mène à l'ancien cloître, sont pourtant dessinées à l'emplacement logique de son vestibule. Leur simple présence sur le plan leur confère une certaine importance : elle traduit sans nul doute leur utilisation à l'époque même de la réalisation du document. Ces lieux correspondent vraisemblablement à des propriétés aménagées dans l'ancien vestibule. Leur identification précise reste malheureusement difficile en l'absence de légende. Par ailleurs, l'emplacement et la disposition exacte de ces pièces sur le plan considéré permet d'aller plus loin dans l'analyse architecturale de l'édifice. Positionnées contre les murs gouttereaux nord et sud de l'église, ces pièces occupent chacune un tiers de la largeur du bâtiment. Elles ménagent ainsi un espace central qui pourrait correspondre à un passage. Ainsi caractérisée, la configuration des lieux pourrait renvoyer à une division tripartite du vestibule de l'église. Les deux pièces latérales seraient installées à l'emplacement des vaisseaux latéraux et pourraient même s'appuyer sur les arcades intérieures ; l'espace central pourrait correspondre au vaisseau central, lieu de passage entre les portes du vestibule et celles de l'église elle-même. L'apport du plan révolutionnaire se limite à l'occupation précoce du vestibule à des fins privées et à la conservation probable de vestiges anciens au sein des nouvelles structures, qui témoigneraient ainsi de sa division en trois vaisseaux.

## **2.3. Le plan cadastral napoléonien (1830)**

La description générale du plan cadastral napoléonien a montré la pérennisation du plan des édifices monastiques au sein du parcellaire savinien. L'emplacement de l'église Saint-Martin est aisément identifiable grâce à la conservation de la tour de l'Horloge et des probables murs de

l'enceinte monastique (planche B 1.4). Il est successivement occupé par des bâtiments et des terrains non bâtis, qui s'organisent de la manière suivante. À l'ouest sont d'abord représentées des petites parcelles bâties (parcelles 637, 676 et 677), de forme assez irrégulière, mais qui forment malgré tout au nord, à l'ouest et au sud, des limites régulières et parfaitement rectilignes. Ces bâtiments pourraient ainsi correspondre au vestibule de l'église. Au-delà de ces terrains, à l'est, apparaît une longue parcelle non bâtie (parcelle 698). Ses limites nord et sud sont dans la continuité des limites parcellaires des terrains précités. Ce jardin correspond apparemment à la nef de l'église. Il est délimité à l'est par une rue, puis par un autre terrain vierge qui occupent cette fois l'emplacement du chevet. Les limites du bâtiment sont donc conservées dans le parcellaire du côté occidental ; en revanche, cela ne semble pas être le cas du côté oriental. Aussi la conservation, à cette époque, d'éventuels vestiges de l'église pourrait être très inégale d'un secteur à l'autre.

#### 2.4. Les documents graphiques d'Amédée Cateland (av. 1914)

Amédée Cateland ne se contentait pas de travailler pour Léon Galle ; il préparait sans doute un travail personnel sur l'abbaye de Savigny, comme le suggèrent notamment sa transcription et sa traduction partielle du *Liber refusionum* de François II d'Albon<sup>1005</sup>. Ainsi l'abbatiale figure-t-elle sur son plan de localisation et sur sa restitution (planches B 1.6 et B 1.7), au même titre que les autres édifices monastiques. Dans les archives du Musée Gadagne, subsistent aussi quelques croquis réalisés dans la maison dite Perrusel, située à l'ouest de l'ancienne église. Les dessins représentent, en plan et en élévation, des fragments de supports pris dans les maçonneries de la maison. Ils sont tracés de manière approximative mais indiquent toutes les cotations nécessaires à une mise au net ultérieure, qui n'a en revanche pas été retrouvée. Malgré leur intérêt indéniable, ils n'ont pas été exploités parce que nous avons bénéficié d'un accès direct à ces vestiges<sup>1006</sup>. Amédée Cateland a également pris quelques photographies de détail dans le secteur du mur latéral : ces vues sont cependant trop restreintes pour apporter d'utiles renseignements. De surcroît, elles représentent des vestiges toujours visibles, bien qu'altérés, dans la rue de l'Abbaye.

#### 2.5. Le plan cadastral actuel (2012)

La description générale du plan cadastral actuel a permis de mettre en évidence l'empreinte visible des édifices monastiques au sein du quartier de l'Abbaye (planche B 1.5)<sup>1007</sup>. La tour de l'Horloge, l'enceinte du monastère et une autre tour, au nord, constituent des points de repères évidents pour localiser l'emplacement de la grande église. À l'ouest, cet emplacement est d'abord occupé par trois espaces bâtis de part et d'autre d'un petit passage dit de la Tour, en référence à la

<sup>1005</sup> Voir *supra* : partie I, chapitre III, Conclusion.

<sup>1006</sup> Voir *infra* : partie III, chapitre XI, 1.1.

<sup>1007</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VI, 2.3.2.

tour de l'Horloge qui se trouve à proximité. Côté nord, la parcelle 205 possède des limites régulières et géométriques : elle dessine un rectangle. Côté sud, en revanche, les parcelles 203 et 204 ont des contours très irréguliers, notamment en façade ouest. Elles sont par ailleurs entourées par le passage de la Tour, qui opère à cet endroit un retour en angle droit. Ces bâtiments pourraient conserver des vestiges du vestibule de l'église.

Plus à l'est se trouve une succession de terrains non bâtis : un premier de grande longueur (parcelle 206) puis trois autres plus petits, qui atteignent ensemble une longueur équivalente (parcelles 208, 209 et 210). Les limites successives de ces terrains sont en biais par rapport au passage de la Tour ; elles sont parallèles à la rue de l'Abbaye qui apparaît au-delà du dernier terrain (parcelle 210). Le découpage des terrains semble donc avoir été adapté au tracé de la route. Ces mêmes terrains sont bordés au nord par des maisons qui s'inscrivent de part et d'autre d'un long mur pouvant correspondre au gouttereau nord de l'ancienne église. Ils sont limités au sud par un étroit passage qui les sépare d'un vaste jardin carré correspondant au cloître et, par conséquent, situé à l'emplacement probable du gouttereau sud. Le jardin ceint entre ces murs devrait donc logiquement correspondre à la nef de l'église.

Au-delà de la rue de l'Abbaye figure enfin un large terrain (parcelle 1489), également non bâti, qui possède des contours assez irréguliers. Les limites nord et sud sont néanmoins parfaitement rectilignes et se trouvent, de plus, dans une parfaite continuité avec le long mur nord et le passage de la Tour. Le terrain pourrait donc correspondre à l'emplacement du chevet de l'église. En conclusion, l'ancienne église abbatiale a clairement conditionné le découpage foncier du secteur. Le phénomène est encourageant d'un point de vue archéologique : le mur nord et le passage de la Tour pourraient être installés sur des bases anciennes. Pourtant, l'ampleur des destructions ne laisse guère présager de la conservation de vestiges en élévation hormis, peut-être, du côté nord, au niveau des premières maisons. Reste à envisager des sondages archéologiques dans les terrains non bâtis afin de vérifier l'existence de vestiges enfouis.

### **3. Synthèse historique sur l'église Saint-Martin**

---

Contrairement à l'église Sainte-Marie, qui bénéficie d'une documentation graphique abondante, l'église Saint-Martin possède essentiellement des mentions textuelles qui offrent un éclairage certes moins direct sur son architecture, mais qui permettent malgré tout de disposer de repères chronologiques fiables et de formuler des hypothèses quant à son environnement extérieur et son organisation intérieure.

### 3.1. Titulature

L'église majeure de l'abbaye de Savigny est bien consacrée à saint Martin, dont elle possède d'ailleurs des reliques, conservées dans une croix-reliquaire. C'est une dédicace qu'elle partage avec l'église Saint-Martin-et-Saint-Loup de l'Île-Barbe et l'église Saint-Martin d'Ainay, comme si les monastères lyonnais avaient eu tendance à privilégier les références au monachisme gaulois primitif. Mais, d'après une charte unique qui figure dans le *Liber cartarum* de Ponce, elle pourrait également avoir, aux environs de l'an mil, une dédicace secondaire à saint Michel<sup>1008</sup>. Faut-il y voir, dès l'époque de fondation, l'influence d'une spiritualité impériale qui accorde une importance particulière à l'archange et rend d'ailleurs obligatoire la célébration de la Saint-Michel dès 813, au concile de Mayence ? Ou simplement le signe d'un culte précoce, aux environs de l'an mil, qui s'observe également à l'abbaye d'Ainay ? Quoi qu'il en soit de ces hypothèses invérifiables en l'état, l'association entre l'évêque de Tours et l'archange offre un autre point commun avec ce monastère de la presqu'île : à Ainay, elle s'exprime d'abord à travers deux édifices distincts, l'abbatiale Saint-Martin, et la basilique Saint-Michel de la reine Carétène, puis à travers deux édifices adjacents, l'abbatiale Saint-Martin et la chapelle Saint-Michel<sup>1009</sup>. À Savigny, elle pourrait d'abord s'inscrire dans la seule église abbatiale, peut-être au moyen de deux autels ou d'un autel à double-dédicace, puis dans une chapelle Saint-Michel indépendante.

### 3.2. Repères chronologiques

L'église Saint-Martin est le lieu de culte majeur de l'abbaye de Savigny : aussi, lorsqu'un abbé y opère des travaux de reconstruction ou de réaménagement, ses rares biographies ne manquent-elles pas de le mentionner. En conséquence, une première chronologie de construction peut d'ores et déjà être esquissée ; elle devra évidemment être confrontée aux données archéologiques le moment venu. Par ailleurs, la destruction de l'édifice est bien documentée grâce aux procès-verbaux d'époque révolutionnaire qui permettent là aussi de saisir l'évolution des événements.

#### 3.2.1. D'une église à l'autre : les étapes de construction

Le *Liber cartarum* de l'abbé Ponce fournit un témoignage déterminant. Il suggère d'abord la succession de deux églises sur un même emplacement, mais donne aussi une idée de l'avancement des travaux au moment de sa rédaction, vers 1135. Toutefois, il bénéficie essentiellement à la deuxième église : en effet, si la notice de Gausmar atteste de l'existence de la première église dans la seconde moitié du X<sup>e</sup> siècle<sup>1010</sup>, elle ne laisse pas présager de son époque de construction. Seules deux conclusions peuvent être prudemment avancées à ce stade de l'analyse : d'abord, cette église,

<sup>1008</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VIII, 1.1.1.

<sup>1009</sup> PRÉVOT, 2008. PARRON ET BECKER, 2008, p. 143-144.

<sup>1010</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VII, 1.1.2.



que nous désignerons comme la première église Saint-Martin, n'est pas construite, mais seulement embellie et enrichie par cet abbé. L'édifice correspond-il à l'église primitive du monastère ou succède-t-il lui-même à un bâtiment antérieur qui, d'après les conclusions de Denise Devos, aurait été saccagé vers 935 par les Hongrois<sup>1011</sup> ? Ensuite, cette église est vraisemblablement détruite au fur et à mesure de l'avancement des travaux relatifs à la deuxième église.

La construction du nouveau lieu de culte est une initiative de Dalmace, qui occupe le trône abbatial pendant trente ans environ ; elle débute donc dans la seconde moitié, voire le troisième quart, du XI<sup>e</sup> siècle. Sous l'abbatit de Ponce, elle est bien avancée mais pas achevée : l'église des moines est alors composée de la nef de l'ancien édifice et des parties orientales – au moins le chevet – du nouvel édifice. Par conséquent, la construction se poursuit au au-delà de la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle, jusqu'à une date malheureusement indéterminée. Bien sûr, les textes de Benoît Mailliard font état des travaux, réalisés par l'abbé Étienne de Varennes à la charnière du XIII<sup>e</sup> et du XIV<sup>e</sup> siècle, qui consistent notamment en l'aménagement d'une toiture dans la nef et d'un pavement dans l'église. Faut-il pour autant considérer que cet abbé achève la construction de cet édifice, ou seulement qu'il réalise des travaux de réparations dans un édifice terminé ? Les sources sont muettes sur l'évolution du chantier entre Ponce et Étienne de Varennes ; cette interrogation n'appelle donc pas une réponse unique. Il paraît pourtant peu vraisemblable que l'église soit restée dans un état d'inachèvement pendant un siècle et demi. C'est pourtant bien une construction qu'évoque Benoît Mailliard dans la notice consacrée à cet abbé. Or, lorsqu'il évoque la reconstruction partielle du cloître, qui intervient sous l'abbatit d'Étienne de Saint-Just, soit un siècle plus tard, le grand-prieur utilise toujours le verbe *facere* mais adjoint systématiquement l'adjectif *novum* au nom du bâtiment concerné<sup>1012</sup>. Il distingue alors clairement construction et reconstruction, ce qui n'est pas vrai dans le cas présent. L'argument n'est pas rédhibitoire pour autant : l'époque d'Étienne de Saint-Just est beaucoup plus proche de Benoît Mailliard que celle d'Étienne de Varennes. Peut-être le grand-prieur ne connaissait-il pas vraiment l'état de la grande église avant l'intervention de cet abbé ?

### 3.2.2. La destruction de l'église

Après la suppression du monastère, l'église Saint-Martin est clairement vouée à la destruction. L'ordre de l'archevêque Antoine Malvin de Montazet est sans appel<sup>1013</sup>. Si l'avènement de la Révolution française retarde sans doute l'échéance, elle ne la remet pas en cause pour autant. La comparaison du plan établi à l'occasion de la vente des biens nationaux et du plan cadastral napoléonien prouve bien que l'édifice a été démoli entre 1796 et 1830 environ : sur le premier document, apparaît toujours l'église ; sur le second, figurent des bâtiments et des parcelles non

<sup>1011</sup> Voir *supra* : partie I, chapitre V, 1.1.

<sup>1012</sup> Voir *infra* : partie II, chapitre IX, 1.5.

<sup>1013</sup> Voir *supra* : chapitre I, 7.2.2.

bâties<sup>1014</sup>. Les registres de délibérations municipales et les témoignages des savants du XIX<sup>e</sup> siècle permettent alors de saisir les étapes et, surtout, les modalités pratiques de cette démolition. S'ensuivent quatre instantanés concernant l'église avant et après sa vente comme bien national, puis les propriétés sises à son emplacement au début et à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

À l'époque révolutionnaire, l'église majeure de Savigny est perçue comme un symbole fort de la puissance de l'ancienne abbaye, de cette oppression seigneuriale qui est alors contestée. Elle est le monument à abattre aussi bien pour les pilliers, qui y trouvent aussi un grand nombre d'objets susceptibles d'être vendus ou réutilisés, que pour les autorités municipales, qui organisent très tôt la démolition de la flèche du clocher. Pour autant, pilliers et officiers municipaux ne partagent pas les mêmes intérêts: les uns pensent à leurs profits personnels, trouvant peut-être un moyen de réparer les torts subis avant la Révolution; les autres cherchent à réserver les bénéfices à l'État révolutionnaire. De fait, la Nation loue des caves, situés dans le vestibule de l'église, à un ancien moine, le citoyen Déthy: aussi perçoit-elle déjà un certain revenu sur le bâtiment. Ces caves, évoquées dans un procès-verbal du 25 juin 1794, correspondent vraisemblablement aux deux petites pièces représentées sur le plan révolutionnaire (planche B 1.3)<sup>1015</sup>: elles témoignent d'une occupation précoce des lieux après la suppression du monastère. Sans doute ont-elles été aménagées au premier niveau de l'avant-nef, en réutilisant les murs et les supports des différents vaisseaux. Dès cette époque, l'église Saint-Martin semble donc subdivisée en différents lots.

Le 28 brumaire an IV, ou 19 novembre 1795, cette grande église est vendue au citoyen Goubillon<sup>1016</sup>, qui est alors libre d'en disposer comme bon lui semble. C'est à partir de ce moment-là qu'elle fait office de carrière et qu'elle subit les plus lourds travaux de démolition. Toutes les parties de l'édifice ne semblent toutefois pas concernées: ainsi, grâce aux caves mentionnées plus haut, le vaisseau latéral nord du vestibule pourrait-il être en partie conservé au sein de la maison nord-ouest qui apparaît sur les deux plans cadastraux au XIX<sup>e</sup> et au XXI<sup>e</sup> siècle. Qu'en est-il alors de la nef, de l'éventuel transept et du chevet? Ils sont détruits certes, mais jusqu'à quel niveau: élévations ou fondations? Quelle que soit la réponse, la division du terrain ainsi libéré en plusieurs lots laisse à penser que le propriétaire a mis les terrains en état avant de les vendre comme jardins ou terrains constructibles. De fait, les éventuels vestiges ne sont vraisemblablement pas apparents.

Comparer les plans entre eux permet en outre de constater l'évolution des lieux en 1796 et 1830 (planches B 1.3. et 1.4). Sur le plan révolutionnaire, un chemin borde l'église à l'est: venant du nord, il passe ensuite devant la maison de M. Rigottier puis débouche sur la deuxième porte du monastère. Sur le plan cadastral napoléonien, le chemin est largement rejeté à l'ouest en raison de l'apparition d'une vaste cour devant cette maison. Il y a là un changement manifeste dans le

<sup>1014</sup> Voir *supra*: partie II, chapitre VII, 2.2. et 2.3.

<sup>1015</sup> Voir *supra*: partie II, chapitre VII, 1.10.2.2. et 2.2.

<sup>1016</sup> Voir *supra*: chapitre I, Conclusion.

parcellaire qui trouve une explication logique dans les matrices cadastrales. Un même propriétaire, Jean-Nicolas Sage, notaire à l'Arbresle, détient alors la maison concernée, mais aussi les terrains situés au sud. C'est sans doute parce que l'ancien chemin passait trop près de la maison d'habitation qu'il a été déplacé vers l'ouest, agrandissant du même coup la nouvelle propriété. L'emplacement de l'ancienne église est donc subdivisé en plusieurs lots : deux parcelles non bâties, correspondant à la nef et au chevet, et la nouvelle rue, correspondant sensiblement au transept.

Par son témoignage dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, Achille Raverat apporte une réponse à la question posée ci-dessus : il voit l'abside – arasée – de Saint-Martin dans une cour<sup>1017</sup>, qui correspond à celle que Jean-Nicolas Sage avait aménagée trente ans plus tôt. En conséquence, les vestiges existent et, surtout, sont visibles en 1864. C'est cette dernière information qui est la plus surprenante : contrairement à l'idée formulée ci-dessus, faut-il supposer qu'ils aient été laissés à l'air libre depuis la destruction du chevet ? Ou faut-il plutôt envisager que le nouveau propriétaire les ait fait apparaître ? La seconde hypothèse paraît ici plus vraisemblable. Reste à savoir la raison de cette mise au jour : fouilles ou récupération de matériaux ?

### 3.3. Localisation

Les deux églises successives ont occupé le même emplacement. Mais leur localisation relative dans le monastère contemporain n'est pas nécessairement identique. Certes, sur le plan révolutionnaire, l'abbatiale occupe un emplacement privilégié au sein de l'établissement : elle est effectivement située au nord du cloître, en face de l'entrée principale. Conjugués à la pente du terrain, les deux tours de la poterne et l'avant-nef de l'église devaient alors générer une impression saisissante chez le visiteur autorisé à franchir la clôture. Cette disposition des lieux remonte sans aucun doute à l'époque romane, qui a vu la construction probable de l'enceinte et la reconstruction de l'abbatiale. Elle peut difficilement être appliquée au monastère primitif, dont les limites ne sont pas connues.

### 3.4. La première église

La première église Saint-Martin n'est finalement évoquée que dans la notice biographique de Gausmar, établie par le cartulariste vers 1135, à un moment où elle est déjà partiellement détruite. Elle reste donc dans l'ombre à bien des égards. L'énumération du mobilier liturgique offert par Gausmar à cet édifice, tel qu'il existe dans la seconde moitié du X<sup>e</sup> siècle, permet néanmoins d'envisager quelques hypothèses de travail, relatives à son organisation intérieure. Le don concerne des calices, des reliques et des reliquaires mais aussi cinq *antependii* en métaux précieux qui

<sup>1017</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VII, 1.11.2.

attestent de l'existence antérieure d'au moins cinq autels<sup>1018</sup>. Trois autels sont aisément identifiables : l'autel majeur, consacré à saint Martin, un autel matutinal et un probable autel Sainte-Croix, au-dessus duquel cet abbé fera plus tard suspendre sa croix-reliquaire. Les autres posent davantage de problèmes d'interprétation : un possible autel Saint-Michel, en référence à la dédicace secondaire de l'église qui n'est cependant connu que pour le X<sup>e</sup> siècle, deux autels collatéraux de part et d'autre de l'autel majeur ? Le compte ne correspond pas au nombre d'autels mentionnés dans le texte, soit qu'il résulte d'une erreur d'interprétation, soit que tous les autels existants dans l'église ne soient pas dotés d'un *antependium*.

L'autel matutinal, l'autel majeur et l'autel Sainte-Croix pourrait d'abord trahir l'alignement de trois autels dans l'axe de l'église. L'autel Sainte-Croix pourrait en outre prendre place à l'emplacement qu'il occupe dans nombre d'églises carolingiennes, à savoir l'extrémité orientale de la nef, en avant d'un chœur monastique. Les possibles autels collatéraux suggèrent la présence de chapelles latérales, induisant ainsi une division tripartite du chevet de l'abbatiale. L'éventuel autel Saint-Michel pourrait faire songer à un massif occidental doté d'une chapelle haute ; mais son existence est beaucoup trop incertaine pour envisager sérieusement cette hypothèse. En conclusion, cette première église abbatiale semble déjà correspondre à un édifice monumental, digne d'un grand monastère carolingien. Elle possède d'ailleurs certaines caractéristiques qui seront reprises dans l'édifice ultérieur, comme nous le verrons ci-dessous.

### 3.5. La deuxième église

Contrairement à la précédente, la deuxième église Saint-Martin bénéficie d'une documentation archivistique abondante et occupe en particulier une place de choix dans tous les livres liturgiques. La constance et la fréquence de ses mentions permettent alors d'envisager son architecture et ses aménagements intérieurs dans la longue durée. L'importance des données acquises sur le mobilier liturgique, en particulier sur le chœur monastique, justifie qu'une sous-partie lui soit consacrée, indépendamment des propos relatifs à la nef et au transept.

#### 3.5.1. L'avant-nef

Une construction en avant de l'église Saint-Martin est attestée depuis le XIII<sup>e</sup> siècle avec l'ordinaire de Guillaume Bollat, jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle avec, en dernier lieu, les documents émis par la municipalité révolutionnaire. Certaines caractéristiques architecturales, évoquées de manière explicite par les descriptions de Jean-Baptiste Cussinot ou Laurent de Foudras, se prêtent très bien aux mentions beaucoup plus allusives des manuscrits liturgiques : aussi, l'image que les sources donnent de cette avant-nef est relativement précise.

<sup>1018</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VII, 1.1.2.

Le rez-de-chaussée n'est pas toujours mentionné par les mêmes termes : *oratorium* dans le *Liber consuetudinum*, *atrium* dans le *Liber refusionum*, vestibule dans les comptes-rendus de visite, ou encore caves dans les registres municipaux. Faut-il en déduire qu'il change de fonctions entre le Moyen Âge et l'époque moderne ? Le terme *oratorium*, qui, dans l'ordinaire, désigne une chapelle, sous-tend en effet son utilisation à des fins cultuelles ; mais il n'est plus employé par la suite. Ceux d'*atrium* ou de vestibule, qui sont employés dans les textes tardifs, renvoient au contraire à sa seule fonction de passage<sup>1019</sup>. Cette évolution révèle sans doute un glissement dans la perception que les moines ont de cet espace, plus qu'une réelle perte de fonctions. Les deux fonctions ne sont d'ailleurs pas incompatibles : avec des autels aménagés de part et d'autre de la porte de la nef ou contre les murs latéraux, par exemple, l'oratoire peut très bien être cet organe de circulation reliant le parvis et la nef de l'église, le cloître et la nef ou encore l'église et la chapelle Saint-Michel.

L'architecture de cet espace se dévoile à travers quelques indices : les matériaux, le couvrement, les ouvertures. D'après les textes du XVIII<sup>e</sup> siècle, le vestibule est une construction en pierres de taille, voûtée d'ogives et ouverte sur l'extérieur, vraisemblablement par une série d'arcades. Il assure aussi une transition topographique entre le parvis et l'église, qui sont séparés par deux escaliers de sept à neuf marches<sup>1020</sup>. À l'époque de François II d'Albon, il est aussi subdivisé en trois vaisseaux comme l'indique la répartition des moines lors de la station marquée au retour de la procession des Rameaux. Le plan des caves tel qu'il figure sur le plan révolutionnaire pourrait en outre trahir l'existence de ces trois vaisseaux : les caves ne se seraient-elles pas installées sur les colonnes intermédiaires<sup>1021</sup> ? Toutes ces dispositions architecturales n'apparaissent pas dans les sources anciennes ; pour autant, elles n'appartiennent pas nécessairement à des remaniements tardifs. Par exemple, des voûtes d'ogive pourraient très bien couvrir l'oratoire évoqué pour le XIII<sup>e</sup> siècle. En l'absence de toute mention architecturale dans les livres liturgiques, il reste difficile de se prononcer sur la correspondance éventuelle entre les bâtiments du Moyen Âge et ceux de l'époque moderne.

Déjà mentionnée dans le *Liber consuetudinum*, qui la localise à proximité de l'église mariale, la chapelle Saint-Michel est associée à l'abbatiale Saint-Martin à partir du XIV<sup>e</sup> siècle seulement<sup>1022</sup>. Son apparition tardive dans l'environnement de cette église majeure pourrait alors traduire une construction postérieure à l'espace d'accueil du rez-de-chaussée.

### 3.5.2. La nef

Il faut attendre les textes d'époque moderne pour trouver des mentions explicites de la nef de l'église qui, en tant qu'espace architectural, n'a pas vocation à être mentionnée dans les livres

<sup>1019</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VII, 1.2.2.2., 1.7.1.2., 1.8.1. et 1.9.1.

<sup>1020</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VII, 1.8.1. et 1.9.1.

<sup>1021</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VII, 1.7.1.2. et 2.2.

<sup>1022</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VII, 1.3.2.5.

liturgiques. Certaines mentions d'autels secondaires fournissent cependant quelques détails sur l'organisation des lieux. Les données ainsi obtenues suggèrent une certaine continuité architecturale malgré les travaux de réparation qui interviennent dans les derniers siècles du Moyen Âge. Selon la description de Laurent de Foudras, la nef est d'abord subdivisée en trois vaisseaux de sept travées, qui sont rythmés par deux rangées de six piliers en pierre de taille. Certes, la mention est tardive mais peut être corroborée par des indices émanant de textes plus anciens, comme le pilier contre lequel s'appuie l'autel Saint-Barthélemy à la fin du Moyen Âge<sup>1023</sup>. Une telle division tripartite n'a d'ailleurs rien de surprenant dans une grande église monastique.

Par ailleurs, la nef fait l'objet de travaux à la charnière des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles : d'après la notice nécrologique que Benoît Mailliard lui consacre, Étienne de Varennes réalise son pavement et son couverture. Ces travaux scellent-ils l'achèvement de l'édifice ou appartiennent-ils à une phase de réparations ou de remaniements<sup>1024</sup> ? La question est difficile à résoudre sur la seule base de ces données. Toutefois, l'église, commencée à la fin du XI<sup>e</sup> siècle, n'est sans doute pas restée sans toiture pendant un laps de temps aussi long. Aussi faut-il privilégier l'hypothèse d'une reconstruction partielle à l'époque d'Étienne de Varennes : de fait, le nouveau couverture pourrait correspondre au lambris en bois de sapin que mentionne, en 1762, le procès-verbal de Jean-Baptiste Cussinet<sup>1025</sup>. Qu'a-t-il remplacé et pourquoi ? Bien sûr, il est toujours possible d'envisager une voûte qui se serait effondrée, mais la conjecture se heurte à l'absence de toute mention dans une documentation textuelle pourtant fournie. *A priori*, une simple charpente avec des fermes se prêterait donc mieux à l'état primitif de l'église reconstruite par Dalmace.

### 3.5.3. Le transept et le clocher

Le transept n'est évidemment pas mentionné dans la documentation archivistique : son existence supposée repose sur les deux annexes latérales qui, sur le plan révolutionnaire, flanquent l'église de part et d'autre de son extrémité orientale. La première annexe, au nord, est désignée comme la chapelle Saint-Benoît ; la seconde, au sud, comme la sacristie (planche B 1.3). Toutes deux pourraient alors occuper les deux bras d'un ancien transept et tenir leur appellation des chapelles collatérales.

La majorité des mentions relatives au clocher se trouve dans les documents d'époque moderne, depuis les comptes-rendus de visite jusqu'aux procès-verbaux de la municipalité révolutionnaire. La plus ancienne mention figure cependant dans les statuts de François I d'Albon, que Benoît Mailliard recopie en 1493. L'histoire du clocher de la grande église est jalonnée par quelques dates intéressantes – une reconstruction possible à la fin du Moyen Âge, une dégradation au XVI<sup>e</sup> siècle,

<sup>1023</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VII, 1.4.2.4., L'autel Saint-Barthélémy et 1.8.1.

<sup>1024</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VII, 1.4.1.1.

<sup>1025</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VII, 1.8.2.

une destruction au XVIII<sup>e</sup> siècle -. Seule sa genèse est finalement indéterminée. Dans les statuts évoqués ci-dessus, le clocher, ou *pinaculum*, est cité comme une construction en mauvais état, au même titre que les autres composantes de l'édifice. Sous prétexte de restauration nécessaire, une tradition historiographique attribue sa reconstruction à François I d'Albon<sup>1026</sup>. Le clocher pourrait effectivement remonter à la construction primitive et être réparé à cette époque, mais les preuves manquent pour se montrer aussi affirmatif. Toujours est-il que, après avoir subi les assauts des Huguenots lors des guerres de religion, il est finalement détruit à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, à la faveur de la Révolution française<sup>1027</sup>. Le 20 mai 1794, la municipalité de Savigny organise la démolition de la flèche qui est alors perçue comme le symbole de la féodalité ; c'est sans doute le citoyen Goubillon, acquéreur du bâtiment en 1796, qui parachève le travail engagé, quelques mois plus tard. De ces quelques textes tardifs transparaît dès lors l'image d'un clocher monumental, largement ouvert sur l'extérieur et terminé par une flèche. Elle s'impose en particulier sur la vue scénographique (planche A 3.1.), qui reproduit une construction aux proportions démesurées par rapport aux autres édifices.

#### 3.5.4. Les autels et le chœur monastique

Le mobilier liturgique est cité à plusieurs reprises dans les archives, aussi bien dans les livres liturgiques que dans les descriptions tardives. Contrairement aux lieux architecturaux, il semble avoir connu des changements notables à la fin du Moyen Âge. Plusieurs indices convergent en effet vers une réorganisation du chœur monastique et des autels, qui pourrait intervenir sous l'abbatiat d'Étienne de Varennes. Aussi faut-il envisager le mobilier de l'église en deux temps successifs, consacrés aux aménagements romans et bas-médiévaux.

Les données relatives au mobilier de l'église de Dalmace sont très peu nombreuses : elles se limitent aux quelques apports du *Liber cartarum* et du *Liber consuetudinum*<sup>1028</sup>. Lieu central de la liturgie monastique, le chœur des moines est étroitement associé à deux autels : l'autel majeur dédié à Saint-Martin, du côté du sanctuaire, l'autel de la Croix surmonté d'une croix-reliquaire, du côté de la nef. Il comporte deux rangs de stalles, les sièges supérieurs étant réservés à l'abbé et aux grands officiers, les sièges inférieurs aux novices et, sans doute, aux célébrants. En outre, il semble être surélevé dans sa partie orientale comme le suggère le degré situé *in medio choro*. La localisation du chœur monastique au sein même de l'église n'est jamais précisée : la mention de cette marche intermédiaire suggère néanmoins de le placer à la croisée du transept, sous le clocher, et de le faire déborder sur la dernière travée de la nef. Mais ce n'est là qu'une hypothèse non assurée à ce stade de l'analyse. Par ailleurs, l'ordinaire de Guillaume Bollat mentionne aussi d'autres autels : en premier lieu, ceux qui semblent appartenir au chevet – autel matutinal, autels consacrés aux saints

<sup>1026</sup> Voir *supra* : partie I, chapitre V, 1.1.

<sup>1027</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VII, 1.6. et 1.9.2.3.

<sup>1028</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VII, 1.1.2. et 1.2.3.

Nicolas, Benoît, Pierre et Étienne – et qui seront donc abordés ci-dessous ; en second lieu, des autels secondaires qui pourraient prendre place dans la nef. Parmi eux, l'autel des Apôtres est apparemment localisé à proximité de la croix-reliquaire qui renferme, entre autres, les reliques de saint Barthélemy. Peut-être doit-il être restitué dans l'un des vaisseaux latéraux de la nef, contre le mur gouttereau ?

Au contraire, les aménagements liturgiques de la fin du Moyen Âge bénéficient d'une documentation abondante et très détaillée, en particulier grâce au *Liber refusionum*<sup>1029</sup>. Ils possèdent visiblement de nombreux points communs avec le mobilier décrit ci-dessus, mais semblent malgré tout avoir subi de nombreux changements. La notice biographique d'Étienne de Varennes, établie par Benoît Mailliard, se révèle peu prolixe au sujet du chœur monastique : elle mentionne uniquement l'installation de nouvelles stalles, qui va sans doute de pair avec l'aménagement d'un nouveau pavement<sup>1030</sup>. Pourtant, c'est bien l'ensemble du mobilier qui pourrait faire l'objet d'une restructuration dans les derniers siècles du Moyen Âge : d'abord avec la construction d'un jubé, ensuite avec l'apparition, ou le transfert, de certains autels secondaires. Si le jubé n'apparaît clairement dans les sources qu'au moment de sa dégradation par les protestants, il est évoqué dans le coutumier de François II d'Albon sous le terme générique de *crucis* qui désigne tout à la fois la croix-reliquaire et la tribune sur laquelle prend place l'autel de la Croix. Comme il ne peut guère appartenir à l'église primitive, il pourrait très bien avoir été aménagé par Étienne de Varennes, à la faveur d'une époque propice à la généralisation de ce type de clôture.

La chapelle de Champrenard, qui fait sa première apparition dans ce manuscrit, renvoie sans doute à un autel adossé sur un pilier, dans le secteur de l'ancien bénitier. Elle correspond probablement à une fondation privée, qui intervient aux environs du XVI<sup>e</sup> siècle. Le cas des autels Sainte-Catherine et Saint-Barthélemy, qui sont associés l'un à l'autre mais aussi au chœur des moines, se révèle beaucoup plus intéressant. Le premier d'entre eux est déjà cité dans l'ordinaire de Guillaume Bollat, sans pouvoir être localisé ; le second n'est cité qu'à partir de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, en particulier dans la *Papirus conventus*<sup>1031</sup>. Il pourrait ainsi être de fondation plus récente. Un argument plaide cependant en faveur de son ancienneté : il s'agit de la disparition de l'autel des Apôtres qui était particulièrement utilisé à l'occasion de la Saint-Barthélemy, et qui n'est plus jamais cité dans les sources postérieures au *Liber consuetudinum*. L'hypothèse du glissement de l'autel des Apôtres vers l'autel Saint-Barthélemy semble légitime : l'autel pourrait alors fait l'objet d'une refondation, voire d'un transfert, entre le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle et la fin du siècle suivant.

<sup>1029</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VII, 1.7.2.

<sup>1030</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VII, 1.4.1.

<sup>1031</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VII, 1.2.3.5. et 1.3.2.4.



Au-delà de ces premières constatations, le *Liber refusionum* permet aussi de formuler une hypothèse de restitution des aménagements liturgiques dans l'église qui a été développée au cours de l'analyse<sup>1032</sup>. Rappelons brièvement cette hypothèse afin de mieux saisir les changements opérés par Étienne de Varennes, dont l'abbatiate s'inscrit justement dans cet intervalle, ou par l'un de ses confrères. D'après ce manuscrit, le chœur des moines prendrait place à la croisée du transept et s'étendrait sur la dernière travée de la nef. De plain-pied avec la nef, il serait en revanche situé en contrebas des vaisseaux latéraux. Il serait accessible par la porte dite du chœur, dans l'axe de la nef, et par les portes Saint-Benoît et Saint-Pierre, sur les côtés. Il comporterait deux rangées de stalles réparties de part et d'autre d'une marche intermédiaire. Il contiendrait, dans sa moitié orientale, l'autel majeur, surélevé d'une marche, ainsi que quelques sépultures de moines décédés au XVI<sup>e</sup> siècle et, dans sa moitié occidentale, la sépulture du comte Guigue de Forez, mort avant 1158. De plus, un jubé précéderait le chœur à l'ouest : sa tribune supporterait l'autel de la Croix ; en dessous, l'espace serait subdivisé en trois vaisseaux de deux travées et accueillerait, de chaque côté de la porte du chœur, les autels Sainte-Catherine et Saint-Barthélemy. Sa façade serait implantée au milieu de la dernière travée. Enfin, les escaliers d'accès à la tribune pourraient, par exemple, se trouver dans les vaisseaux latéraux de la nef. La description de Laurent de Foudras invite en outre à restituer, de chaque côté du chœur, vingt-sept sièges, soit treize à quatorze sièges par rangée<sup>1033</sup>.

En conséquence, les travaux réalisés dans l'église à la charnière des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles semblent finalement correspondre à l'adoption des usages du bas Moyen Âge. Le jubé constituerait alors la nouveauté essentielle, conditionnant la localisation des autels secondaires de la nef, mais aussi celle de l'autel de la Croix. Son aménagement s'accompagne vraisemblablement d'un rehaussement des niveaux, en particulier dans les vaisseaux latéraux de la nef mais peut-être aussi dans le chœur lui-même. Malgré ces travaux considérables, qui entraînent sans doute quelques changements dans les circulations des moines, le mobilier liturgique s'inscrit dans la continuité des aménagements romans. Les autels sont consacrés aux mêmes saints titulaires, l'autel de la Croix et la croix-reliquaire sont préservés, la tombe de Guigue de Forez reste visible, moyennant une surélévation possible. Bien sûr, les objets eux-mêmes ont pu évoluer, ou être changés, – il serait vain de prétendre que la croix-reliquaire de Gausmar existe toujours dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle – mais ils gardent la même signification symbolique. La mémoire monastique est soigneusement préservée.

Quel est enfin le devenir de ces aménagements liturgiques ? Sont-ils réellement conservés à l'époque de la rédaction du coutumier de François II d'Albon, qui reprend à bien des égards le contenu de manuscrits antérieurs tout en introduisant certaines règles du Concile de Trente ? La réponse est vraisemblablement positive. De fait, c'est seulement dans la description de Jean-

<sup>1032</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VII, 1.7.2.1. à 1.7.2.3.

<sup>1033</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VII, 1.9.4.

Baptiste Cussinnet que l'autel majeur est décrit comme un autel à la romaine, situé dans l'abside principale de l'église<sup>1034</sup>. De ce point de vue, le principe tridentin selon lequel le maître autel doit être placé au fond de l'église semble n'être appliqué que tardivement à Savigny. La suppression du jubé n'a d'ailleurs quant à elle jamais eu lieu.

### 3.5.5. Le chevet

Le plan révolutionnaire n'est d'aucune utilité pour réfléchir au plan du chevet, qui n'y figure que sous une forme très simplifiée. Les textes de la même époque sont beaucoup plus explicites et permettent de nombreuses comparaisons avec les renseignements fournis par les livres liturgiques antérieurs<sup>1035</sup>. L'abside principale, logiquement placée dans l'axe du vaisseau central de la nef, accueille sans doute dès l'époque romane l'autel matutinal. Elle reçoit aussi, à son extrémité orientale, l'autel Saint-Martin, entre le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle et la seconde moitié du siècle suivant. Le renouvellement et le déplacement de l'autel majeur correspond au mouvement de généralisation des autels à la romaine, qui intervient dans un large XVIII<sup>e</sup> siècle et qui correspond apparemment mieux à la recherche des « sources premières du christianisme »<sup>1036</sup>.

Par ailleurs, les autels Saint-Nicolas, Saint-Benoît, Saint-Pierre et Saint-Étienne, cités dans le procès-verbal de visite de 1762, apparaissent déjà dans le *Liber consuetudinum*, dans la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>1037</sup>. Ils sont même décrits comme des autels collatéraux par Benoît Mailliard à l'extrême fin du XV<sup>e</sup> siècle : les premiers se trouvent au nord du sanctuaire, les autres au sud. Ainsi les autels collatéraux semblent-ils faire preuve d'une grande continuité, contrairement à l'autel majeur. Ils ont peut-être été changés, matériellement, mais ils semblent avoir conservé leurs titulatures sur une très longue durée. Appartiennent-ils déjà à la construction d'origine, à l'église mise en chantier par l'abbé Dalmace à la fin du XI<sup>e</sup> siècle ? La question est évidemment difficile à résoudre en l'absence quasi-totale de sources antérieures à l'ordinaire de Guillaume Bollat. Mais la mention du miracle de Gausmar dans le *Liber cartarum* de Ponce et l'introduction précoce du culte de saint Nicolas à l'abbaye de Savigny laissent à penser que la chapelle Saint-Nicolas est déjà construite vers 1135 et qu'elle a déjà reçue la nouvelle sépulture du saint abbé<sup>1038</sup>. L'hypothèse émise ci-dessus s'en trouve donc confirmée, au moins dans le cas de la chapelle considérée.

Si les lieux liturgiques sont parfois difficiles à interpréter en termes de plan, la présence de quatre chapelles latérales autour du sanctuaire invite ici à formuler une hypothèse de restitution au sujet du chevet de l'église Saint-Martin. Une abside axiale et deux absidioles latérales au nord comme au sud : un tel schéma peut bien sûr se décliner en différentes formules, depuis le chevet à

<sup>1034</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VII, 1.8.5.

<sup>1035</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VII, 1.8.5., 1.9.5., 1.10.2.4. et 2.2.

<sup>1036</sup> CLAERR, JACOBS ET PERRIN, 1986, p. 49.

<sup>1037</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VII, 1.2.3.4., 1.4.2.2., 1.7.2.4. et 1.10.2.4.

<sup>1038</sup> Voir *supra* : chapitre I, 4.1.2.3. et partie II, chapitre VII, 1.1.2.

chapelles alignées ou échelonnées jusqu'au chevet à déambulatoire et chapelles rayonnantes. En l'absence de tout élément déterminant, il convient néanmoins de retenir la solution la plus simple et surtout la plus compatible avec la région lyonnaise. Au vu de la division tripartite de la nef et de l'existence probable d'un transept débordant, les premières chapelles pourraient alors se trouver dans l'axe des vaisseaux latéraux et les chapelles suivantes pourraient se greffer sur les bras du transept. Par ailleurs, le plan des chapelles elles-mêmes reste évidemment indéterminé : absides semi-circulaires, à pans coupés ou à fonds plats ? Toutes les formules sont envisageables. Contentons-nous donc de remarquer que, malgré la continuité observée dans l'organisation des lieux liturgiques, les chapelles ont pu voir leur architecture évoluer dans les temps : certaines ont pu être agrandies ou, tout simplement, être reconstruites sur un plan différent sans que des textes n'en fassent mention.

Au terme de cette enquête, quelques compléments d'informations doivent être apportés sur les différentes fonctions des chapelles du chevet. L'oratoire Saint-Nicolas est essentiellement cité pour contenir le tombeau de l'abbé Gausmar, un *tumulus elevatus* vraisemblablement surélevé et mis en scène. Le transfert de sépulture, qui fait suite à un miracle, est loin d'être anodin. Il est volontairement décidé par les moines saviniens, à une époque indéterminée mais nécessairement comprise entre l'abbatiate de Dalmace et celui de Ponce – pourquoi le cartulariste mentionnerait-il le miracle s'il en était autrement ? –. Il occupe d'ailleurs une place prépondérante dans la mémoire monastique de l'abbaye de Savigny : à la fin du Moyen Âge, Benoît Mailliard glose d'ailleurs abondamment sur le thème ; mais, sous sa plume, le miracle est presque en arrière plan. C'est le transfert de la sépulture de l'abbé qui est mis en valeur, notamment par l'emploi du style direct<sup>1039</sup>. Il est alors légitime de se demander si les moines n'ont pas souhaité donner une plus grande visibilité à « leur » saint en déplaçant sa dépouille dans la grande église du monastère. C'est en effet dans cette grande église que, d'après le *Liber consuetudinum*, le peuple vient assister aux grandes fêtes religieuses<sup>1040</sup>. N'y a-t-il pas là une volonté délibérée de la part de l'abbaye de Savigny de susciter un pèlerinage autour de cette figure emblématique ?

Comme la chapelle précédente, les chapelles Saint-Étienne et Saint-Pierre possèdent des fonctions funéraires : au XIV<sup>e</sup> siècle, la première reçoit la tombe du chamarier Étienne de Varey, mais, surtout, celles des abbés Guillaume, puis Jean d'Albon<sup>1041</sup>. Elle devient d'ailleurs, au fil du temps, le lieu d'inhumation privilégié des membres de cette famille. À titre d'exemple, le tableau des fondations rédigé en 1780 par Laurent de Foudras situe la tombe d'un autre Guillaume d'Albon, mort vers 1694, dans le caveau familial (annexe C 24). Au début du XVII<sup>e</sup> siècle, la chapelle Saint-Pierre accueille quand à elle les sépultures de deux époux, Claude de Crémeaux et Jeanne de Sainte-Colombe, issus d'une riche famille de la région. Peut-être a-t-elle reçue auparavant d'autres

<sup>1039</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VII, 1.4.2.2., La chapelle Saint-Nicolas.

<sup>1040</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VII, 1.2.3.3.

<sup>1041</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VII, 1.4.2.2., La chapelle Saint-Étienne.

sépultures qui n'auraient pas laissé de traces dans les archives ? L'hypothèse n'est pas la seule envisageable. Cette chapelle semble en effet utilisée à d'autres fins : d'après le *Liber consuetudinum* et le *Liber refusionum*, elle fait notamment office de sacristie, en accueillant, par exemple, l'abbé lorsqu'il doit changer de vêtements liturgiques<sup>1042</sup>. Il est d'ailleurs remarquable que, sur le plan révolutionnaire, l'annexe sud qui correspond à cette chapelle soit référencée comme une sacristie. La chapelle Saint-Benoît n'est en revanche pas connue pour avoir renfermé des tombes. Elle apparaît essentiellement à l'occasion des fêtes pascales ou des solennités célébrées en l'honneur du saint, en particulier dans le coutumier de François II d'Albon. Ainsi a-t-elle, par exemple, le privilège de conserver, une fois par an au Jeudi saint, le Saint-Sacrement.

En conclusion, les nombreuses sources textuelles attribuent à cette deuxième église Saint-Martin la majorité des caractéristiques mises en évidence pour l'édifice antérieur sur la base de la notice biographique de Gausmar. L'objet-autel a peut-être été changé, l'objet-reliquaire a peut-être été remplacé, mais l'autel de la Croix ou la croix-reliquaire se retrouvent à toutes les époques. En d'autres termes, la nouvelle église s'inscrit dans la continuité du lieu de culte précédent. Dalmace entreprend la construction d'un nouveau bâtiment, mais ne rompt pas avec la tradition monastique savinienne. À travers la documentation, cette deuxième église gagne aussi l'image d'un édifice très homogène depuis l'époque romane jusqu'à l'époque révolutionnaire. Les lieux principaux de la liturgie monastique accusent une franche continuité : les autels conservent apparemment tous leurs titulatures originelles. La seule exception est celle de l'autel des Apôtres qui devient l'autel Saint-Barthélemy, sans doute en raison de la présence de reliques de cet apôtre-là dans la croix-reliquaire. Le souvenir de certaines tombes anciennes, en particulier celle du comte Guigue de Forez, est précieusement entretenue malgré les travaux réalisés dans le chœur monastique à la fin du Moyen Âge. Certes, l'église a subi des travaux de réparation ou de modification dans cet intervalle de sept siècles environ – le pavement et le couvrement de la nef ont été refaits par Étienne de Varennes, un jubé a été construit en avant du chœur des moines, entraînant à sa suite quelques déplacements d'autels, certaines chapelles ont peut-être été rebâties, encore qu'aucun indice ne vient corroborer cette supposition... –. Mais elle pourrait malgré tout avoir conservé, dans son état final, une grande partie du plan et des élévations de l'édifice commencée par l'abbé Dalmace. L'existence d'une avant-nef, dotée d'une chapelle haute consacrée à l'archange Michel, ne peut que conforter cette hypothèse de travail. Malgré une datation tardive, que suggèrent, d'une part, la présence de cette chapelle dans l'église Sainte-Marie au temps de Guillaume Bollat et, d'autre part, le vocabulaire architectural gothique des voûtes de l'oratoire, elle a toute sa place dans un projet élaboré à l'époque romane et réalisé dans la longue durée.

<sup>1042</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VII, 1.2.3.4., L'autel Saint-Pierre et 1.7.2.4., La chapelle Saint-Pierre.

## Conclusion

---

L'analyse de la documentation archivistique relative au lieu de culte majeur de l'abbaye de Savigny conduit donc à envisager l'existence d'une première église, construite avant la seconde moitié du X<sup>e</sup> siècle, et d'une deuxième église, commencée à la fin du XI<sup>e</sup> siècle. L'image véhiculée par le cartulaire de Ponce, vers 1135, est celle d'un édifice hybride formé de l'ancienne nef et du nouveau chevet. La continuité du culte est ainsi assurée malgré la présence proche et sans doute prégnante du chantier de construction.

Si la première église est difficile à restituer sur la seule base de sa description succincte dans la biographie de Gausmar, la deuxième église peut en revanche être replacée dans son contexte bâti à l'aide des sources très variées qui la mentionnent depuis son édification, à l'époque romane, jusqu'à sa destruction, à l'époque révolutionnaire. L'analyse de ces données aussi nombreuses que diverses conduit à se représenter une église romane globalement préservée au XVIII<sup>e</sup> siècle – gros-œuvre – et remaniée ponctuellement, par nécessité matérielle – le lambris de la nef –, par nécessité socio-économique – les chapelles privées – ou par nécessité liturgique – adoption d'un autel à la romaine. L'avant-nef à deux niveaux, la nef tripartite, le transept avec le clocher ou le chevet pourraient très bien avoir été conservées dans un état globalement roman jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle. Certes, l'étagement des niveaux, qui rapproche l'édifice final de Cluny III, avec son avant-nef surélevée, ou de l'église collégiale Saint-Pierre du Dorat, avec son escalier monumental débouchant dans la nef, n'est pas attesté pour les époques anciennes ; il est toutefois très vraisemblable en regard de la topographie très marquée du site, qui présente une pente accentuée du nord au sud mais surtout d'ouest en est. Mais ne nous leurrions pas : il est impossible de tirer des conclusions fermes avec des textes aussi éloignés dans le temps et, de surcroît, aussi différents dans leur typologie.

En revanche, l'aménagement liturgique de l'église ne semble guère évolué au cours du temps. Certains autels – en particulier l'autel Sainte-Croix – existent d'ailleurs dans la première église comme dans la seconde. Ceci dit, c'est surtout à l'échelle de cette église romane que la continuité se révèle remarquable. Bien sûr, l'autel des Apôtres passe sous le seul vocable de saint Barthélemy, entre le XIII<sup>e</sup> et le XIV<sup>e</sup> siècle, et la chapelle de Champrenard n'apparaît qu'au XVI<sup>e</sup> siècle, mais ce sont là des exemples isolés et, surtout, secondaires. Au contraire, les quatre chapelles du chevet que cite le registre des délibérations municipales, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, sont dédiées à des saints déjà célébrés dans l'église contemporaine de l'ordinaire de Guillaume Bollat. Elles pourraient attester d'une continuité des dispositions intérieures entre ces deux époques. Attention toutefois à ne pas accorder trop d'importance à ces mentions : les chapelles du XVIII<sup>e</sup> siècle ne désignent pas nécessairement les mêmes constructions que les chapelles contemporaines de Guillaume Bollat. Elles pourraient aussi avoir été reconstruites, à une époque indéterminée, aux mêmes emplacements que les précédentes.

Au terme de cette approche des sources d'archives, les hypothèses de travail méritent assurément une approche archéologique qui est seule à pouvoir révéler concrètement l'architecture de la deuxième église, voire même les interactions unissant les deux églises successives. L'analyse des documents graphiques n'a guère apporté de renseignements susceptibles d'alimenter une éventuelle restitution en plan, mais elle a revanche montré que l'église était parfaitement lisible dans les limites parcellaires actuelles. Au vu des constructions aujourd'hui installées à son emplacement, cet édifice cultuel pourrait avoir conservé des vestiges en élévation dans sa partie ouest et, peut-être, des vestiges enfouis dans sa partie est.

## Chapitre VIII.

L'église Sainte-Marie et les  
bâtiments adjacents dans les  
sources d'archives

---





## Introduction

L'église Sainte-Marie figure dans toutes les sources documentaires. Elle se distingue cependant de l'abbatiale par trois caractéristiques spécifiques : d'abord, elle est toujours identifiée par son vocable – Sainte-Marie, puis Notre-Dame –, à moins d'être citée deux fois de suite auquel cas elle est désignée par l'expression *dicta ecclesia*. Elle correspond aussi à l'église dite de Saint-Jean-Baptiste, qui apparaît dans le *Liber consuetudinum* de Guillaume Bollat.

<b><i>Liber cartarum</i></b> (v. 1135)	<i>Ecclesia Sanctae Mariae</i>
<b><i>Liber consuetudinum</i></b> (2 <sup>e</sup> 1/4 XIII <sup>e</sup> s.)	<i>Ecclesia beate Marie,</i> <i>Sancta Maria,</i> <i>Oratorium Sancte Marie,</i> <i>Oratorium Beate Marie et cetera oratoria sibi adjacentia,</i> <i>Ecclesia Sancti Johannis Bau(p)tiste,</i> <i>Oratorium Sancti Macahelis,</i> <i>Oratorium Sancti Dei Genitricis,</i> <i>Cetera oratoria,</i> <i>Omnia oratoria monasterii</i>
<b><i>Nomina abbatum</i></b> (XV <sup>e</sup> s.)	<i>Capella Beate Marie,</i> <i>Capella Beate Marie Virginis,</i> <i>Capella Marie Magdalenes,</i> <i>Capella Sancti Leodegarii,</i> <i>Capella Beatorum Johannis et Pauli,</i> <i>Capella Sancti Johannis</i>
<b><i>Papirus conventus</i></b> (v. 1390)	<i>Ecclesia Beate Marie,</i> <i>Capella Beate Marie,</i>
<b><i>Liber refusionum</i></b> (1608)	<i>Ecclesia Beatae Mariae,</i> <i>Capella Beati Johannis Baptistae,</i>
<b>PV</b> (1692)	Chappelle de la Vierge
<b>PV</b> (1762)	Chapelle Notre-Dame-sous-Terre, Chapelle Saint-Brice
<b>Plan</b> (v. 1796)	Église Notre-Dame, Chapelle non identifiée

**Figure 24 : Sources d'archives : expressions utilisées pour désigner l'église Sainte-Marie**

En revanche, sa dénomination évolue progressivement au cours du temps, mais de manière discontinue. D'après la figure 24, elle apparaît sous le terme d'*ecclesia* dans les textes les plus anciens, sous celui de *capella* ou d'*oratorium* dans les textes les plus récents. La transition pourrait se faire au XIII<sup>e</sup> siècle étant donné que l'ordinaire évoque justement, de manière indifférente, une église ou un oratoire. Mais des sources postérieures utilisent aussi le terme *ecclesia*, ou église : en particulier, le plan révolutionnaire mais surtout le *Liber refusionum* de François II d'Albon, qui exprime aussi sa tendance au classicisme par ce biais-là. Cet édifice consacré à la Vierge est enfin associé à d'autres bâtiments, culturels ou non, qui lui sont adjacents ou, pour le moins, se situent dans son environnement immédiat. C'est le cas de plusieurs chapelles, notamment la chapelle Saint-

Léger et la chapelle Saint-Michel, mais aussi d'un bâtiment conventuel, en l'occurrence le parloir. Le plus souvent, seules les sources d'époque moderne apportent la preuve de leur localisation à proximité de l'église mariale tandis que les sources anciennes les mentionnent, sans aucune précision topographique, même relative.

## 1. Les mentions de l'église Sainte-Marie et des bâtiments adjacents

---

La deuxième église du monastère n'apparaît pas systématiquement dans les sources étudiées dans le cas de l'abbatiale ; elle fait surtout l'objet de mentions très succinctes qui se limitent, le plus souvent, à la simple évocation d'un lieu visité au cours de telle cérémonie religieuse. Elle bénéficie néanmoins de quelques textes qui permettent de dégager une image très évocatrice de son cadre architectural.

### 1.1. Le *Liber cartarum* (v. 1135)

Le cartulaire de Ponce évoque les églises claustrales de manière très anecdotique, à travers les notices rappelant les faits marquants de certains abbés. La deuxième église du monastère y figure une seule fois, dans la notice abbatiale de Dalmace qui lui fait don de livres liturgiques : *Fecit et aliquot libros, id est duos breviarios in ecclesia Sanctae Mariae (...)*<sup>1043</sup>. Trois conclusions s'imposent à la lecture de cette simple citation : d'après le rédacteur du cartulaire, la deuxième église est utilisée par les moines dès l'époque de Dalmace, soit avant 1080 ; elle est placée sous le vocable de la Vierge ; elle possède, au moins depuis cette date, ses propres bréviaires sans doute conservés en lieu sûr, à proximité de l'autel.

### 1.2. Le *Liber consuetudinum* (2<sup>e</sup> ¼ XIII<sup>e</sup> siècle)

Le *Liber consuetudinum* de Guillaume Bollat reste peu prolix à l'égard de la deuxième église de Savigny. Pour désigner cet édifice, il utilise d'ailleurs une terminologie fluctuante, que nous illustrons par deux exemples : pour la Saint-Jean-Baptiste, l'édifice est nommé *oratorium* ; pour la fête de l'Assomption de la Vierge, il est nommé *ecclesia*. C'est apparemment l'importance des festivités qui donne son appellation au lieu de culte.

Cet ordinaire permet surtout d'entrevoir les fonctions de cette église mariale qui constitue, sauf exception, le point d'arrivée des processions quotidiennes. Lors des fêtes majeures, qui donnent lieu à des préparatifs importants, cet édifice de culte joue même le rôle de l'abbatiale en servant de cadre à la liturgie monastique. C'est le cas par exemple la veille de Noël :

---

<sup>1043</sup> BERNARD, 1853 a, p. 387-388.

*Sed terciā et missa matutinalis in ecclesia Beate Marie a conventu cantetur propter majorem ecclesiam que tunc paratur.*<sup>1044</sup>

Le manuscrit apporte enfin des données inédites qui permettent de formuler quelques hypothèses quant à la dédicace de l'église, à sa localisation, à son aménagement intérieur et son environnement bâti.

### 1.2.1. La dédicace de l'église

La titulature mariale s'exprime sous deux formes différentes : *Beate Marie* le plus souvent, *Sancti Dei Genitricis* à l'occasion de la Sainte-Marie-Madeleine<sup>1045</sup>. Elle s'accompagne également d'une dédicace à Jean-Baptiste. Lors des fêtes célébrées en l'honneur du saint, l'église Sainte-Marie constitue en effet le point d'arrivée de la procession du jour *quia in honore ejusdem precursoris est (...)*<sup>1046</sup>. Sur cette question de la dédicace, l'apport essentiel du *Liber consuetudinum* réside cependant dans un commentaire, ajouté par l'auteur à l'occasion de la fête de l'Assomption, qui a déjà retenu notre attention dans le premier chapitre de cette thèse. Pour mémoire, l'abbé Itier I (1018-1033/1044) est à l'origine de la préséance de cette fête, qui figure alors au même rang que Noël, Pâques ou la saint Martin. Son origine clunisienne suggère un rapprochement avec l'action d'Odilon à Cluny qui a lui aussi donné, quelques années auparavant, une impulsion nouvelle à cette fête mariale<sup>1047</sup>.

*In vigilia Assumptionis Sancte Marie. (...) Deinde paretur tota ecclesia cum e[c]clesia Beate Marie, sicut est in Pascha consuetudo, parari. Hoc autem festum instituit abbas Iterius senior celebrari sicut Pasca vel Pentecosten propter ecclesiam, que, sicut diximus, in mane paretur.*<sup>1048</sup>

D'après cet extrait, l'abbé Itier I érige cette fête au rang de fête majeure, comme Pâques ou Pentecôte, à cause de l'existence antérieure d'une église, ornée le matin, qui correspond vraisemblablement à l'église Sainte-Marie. En conséquence, l'édifice et le vocable semblent bien attestés pour les premières années du XI<sup>e</sup> siècle. Remontent-ils à une époque antérieure ou sont-ils très récents ?

### 1.2.2. La localisation de l'église

Lors des principales fêtes du calendrier liturgique, les édifices religieux font l'objet de préparatifs importants – nettoyage, ornementation... – qui sont spécifiés dans l'introduction des chapitres concernés. Ces mentions énumèrent les lieux dans un ordre particulier qui pourrait refléter le sens des circulations. Dans le cas de l'église Sainte-Marie, elles sont parfois contradictoires. Pour

<sup>1044</sup> ADR, 1 H 20, fol. 9 v ; cité in GENDRY, 2012, vol. 2, p. 36.

<sup>1045</sup> ADR, 1 H 20, fol. 100 r ; cité in GENDRY, 2012, vol. 2, p. 328. L'utilisation de ces deux formes est usuelle. Elle se retrouve dans certains actes du *Liber cartarum* : voir par exemple BERNARD, 1853 a, ch. 139, p. 102-103.

<sup>1046</sup> ADR, 1 H 20, fol. 93 v ; cité in GENDRY, 2012, vol. 2, p. 302.

<sup>1047</sup> Voir *supra* : chapitre I, 4.1.1.4., L'influence de la liturgie clunisienne.

<sup>1048</sup> ADR, 1 H 20, fol. 104 v ; cité in GENDRY, 2012, vol. 2, p. 346.

la vigile de Saint-André, du jonc frais est répandu successivement dans l'abbatiale, dans le chapitre et dans l'oratoire de la Vierge :

*Si hec vigilia beati Andree evenerit ante Adventum, juncus recens mitatur in choro et in capitulo et in oratorium Beate Marie.*<sup>1049</sup>

Cette première mention suggère que les serviteurs passent de l'église majeure à la galerie est du cloître, qui ouvre sur le chapitre, avant de se rendre dans la deuxième église. Elle tendrait ainsi à localiser cet édifice dans une position quasi-symétrique par rapport à l'abbatiale, c'est-à-dire de l'autre côté du cloître. Elle est pourtant contredite par une seconde mention, qui intervient lors de la fête de la Nativité de la Vierge. Les serviteurs du sacristain s'occupent alors respectivement du chœur de l'abbatiale, de l'église Sainte-Marie et du chapitre :

*Quando sedent ad mensam fratres, famuli sacriste juncum recens pargantur in chorum et in ecclesia Beate Marie et in capitulo.*<sup>1050</sup>

Les interprétations doivent donc être formulées prudemment. Une dernière mention permet toutefois de mettre l'église mariale en relation avec le cloître. Le 15 août, jour de l'Assomption de la Vierge, cette église est naturellement investie pour la messe matutinale et pour certaines heures. Le texte précise alors le chemin emprunté par les moines pour sortir de ce lieu et rejoindre l'abbatiale :

*(...) exeant ab ecclesia canendo usque in claustrum quod est ante refectorium (...)*<sup>1051</sup>

Un accès existe donc entre l'église Sainte-Marie et la galerie dite du réfectoire : il est évidemment difficile d'aller au-delà de cette simple constatation sans connaître la localisation des bâtiments claustraux. Le lien architectural n'en est pas moins fondamental.

### 1.2.3. Organisation intérieure de l'église

L'ordinaire permet également d'identifier quelques autels situés dans l'église Sainte-Marie et d'envisager la relation entre le chœur monastique et la nef.

#### 1.2.3.1. L'autel principal Sainte-Marie

L'autel principal est identifié à plusieurs reprises. Il est évidemment consacré à la Vierge Marie – comme le rappelle cette brève mention *altare Beate Marie*<sup>1052</sup> – mais aussi sans doute à saint Jean-Baptiste, le deuxième patron de l'église. En revanche, sa localisation dans l'édifice n'est pas indiquée : sans doute prend-il place dans le chœur monastique ? Quoi qu'il en soit, il est surélevé d'une marche par rapport au sol de circulation<sup>1053</sup>.

<sup>1049</sup> ADR, 1 H 20, fol. 125 r ; cité in GENDRY, 2012, vol. 2, p. 425.

<sup>1050</sup> ADR, 1 H 20, fol. 108 v ; cité in GENDRY, 2012, vol. 2, p. 362.

<sup>1051</sup> ADR, 1 H 20, fol. 105 v ; cité in GENDRY, 2012, vol. 2, p. 349.

<sup>1052</sup> ADR, 1 H 20, fol. 94 r ; cite in GENDRY, vol. 2, p. 304.

<sup>1053</sup> Voir *infra* : partie II, chapitre VIII, 1.2.3.4.

## 1.2.3.2. L'autel Sainte-Marie-Madeleine

L'ordinaire signale l'existence d'un deuxième autel dans l'église Sainte-Marie : en effet, le 22 juillet, les moines vont en procession à l'autel Sainte-Marie-Madeleine qui, pour une fois, est localisé de manière explicite :

*Processio fiat ad altare ejusdem [Sancte Marie Magdalene] quod est justa altare Dei Genitricis.*<sup>1054</sup>

L'autel est clairement situé dans l'église mariale, à côté de l'autel principal. Occuperait-il une position latérale, par exemple dans une chapelle ?

## 1.2.3.3. L'autel Sainte-Foy ?

Le manuscrit cite également un troisième autel placé sous le vocable d'une figure féminine, en l'occurrence sainte Foy. Il est à l'honneur le 6 octobre, jour de célébration de la vierge martyre. Sa titulature invite à le rapprocher de l'église Sainte-Marie, sans preuve formelle cependant.

## 1.2.3.4. Le chœur monastique et la nef

L'église Sainte-Marie joue parfois le rôle de l'abbatiale ; c'est le cas notamment lors de la fête de sa Dédicace, qui est célébrée le 14 février.

*Ecclesia ejusdem paretur cortinis lineis, sed et altaria ejusdem ecclesie parentur. Conventus vero, ad vesperos vigilie usque post completorium in crastinum, in eadem ecclesia officium celebret.*<sup>1055</sup>

L'église mariale, ornée pour l'occasion, sert de cadre à la liturgie des Heures tandis que l'abbatiale conserve la célébration de la grand-messe<sup>1056</sup>. En conséquence, elle possède obligatoirement un chœur monastique avec des stalles propres à accueillir les moines. Le lieu suscite de nombreuses questions : quelle est la position exacte du chœur dans l'édifice ? Quelle est son ampleur par rapport à une nef supposée ? Bien évidemment, le *Liber consuetudinum* n'a pas vocation à décrire les lieux de la liturgie, qui sont assurément connus des moines saviniens. Un extrait du chapitre consacré au mercredi des Cendres (chapitre n° 60) apporte néanmoins des données fondamentales sur l'organisation intérieure de cette église. Il décrit en effet la procession des moines en des termes qui suggèrent clairement sa singularité par rapport aux autres processions.

*Eritque ordinacio processionis ita disposita : unus conversorum portabit crucem dominicam et alius aquam benedictam et egredietur scola sicque conversi, deinde juvenes, ad ultimum seniores et donnus abbas. Ubi vero pervenerint ad Sanctam Mariam et predicta antiphona fuerit finita, incipiet cantor antiphonam De sancta Maria quam voluerit ex istis Sancta Maria, Sub tuum presidium, Beata mater. Non autem estimet quisque quod ita debeant stare in choro Sancte Marie sicut steterunt in choro majoris ecclesie, sed sicut intraverint ita ordinatim extendentur, id est ut ante gradus altaris stet ille qui crucem portaverit, duobus pueris stantibus ad dexteram et ad sinistram, ceteris suos ordines servantibus. Ordo vero conversorum a*

<sup>1054</sup> ADR, 1 H 20, fol. 100 v ; cité in GENDRY, 2012, vol. 2, p. 329.

<sup>1055</sup> ADR, 1 H 20, fol. 31 v ; cité in GENDRY, 2012, vol. 2, p. 100.

<sup>1056</sup> ADR, 1 H 20, fol. 32 r ; cité in GENDRY, 2012, vol. 2, p. 101.

*superiori parte stabit, hoc est versus altare et justa eos juvenes, et sic alii usque ad donnum abbatem qui justa ostium stabit.*<sup>1057</sup>

L'ordre de marche est d'abord précisé : deux frères convers, qui portent la croix et le seau d'eau bénite, conduisent la procession, ils sont suivis par les enfants et les autres convers, puis par les jeunes moines et enfin par les moines plus âgés et par l'abbé. La place occupée par chaque groupe de moines dans l'église Sainte-Marie fait ensuite l'objet d'une description détaillée parce qu'elle est inhabituelle. L'auteur insiste sur le fait que les moines ne doivent pas s'installer dans le chœur de cette église comme ils le feraient dans l'abbatiale ; ils doivent au contraire respecter l'ordre dans lequel ils ont pénétré dans l'édifice. Ainsi le convers qui porte la croix se place devant la marche de l'autel ; deux enfants se tiennent à ses côtés, l'un à droite, l'autre à gauche ; les autres enfants restent sans doute derrière eux. Les autres convers et les jeunes moines se trouvent côte à côte, *a superiori parte (...) hoc est versus altare* ; les moines anciens prennent place à leur suite tandis que l'abbé se tient à l'entrée de l'église.

D'après ce texte, les religieux se répartissent apparemment dans un ordre contraire à la hiérarchie monastique : convers, enfants et jeunes moines se tiennent du côté de l'autel, moines plus âgés et abbé du côté de l'entrée. Ils se répartissent dans l'église depuis la marche de l'autel jusqu'à l'entrée. Le chœur monastique, mentionné au début de la description, trouve difficilement sa place dans ce schéma que suggère le texte. En conséquence, il doit être suffisamment ouvert sur la nef pour que les moines investissent les lieux de manière continue. Sans doute n'est-il pas délimité par une clôture, mais peut-être seulement par un emmarchement par exemple ? Les données sont trop ténues pour apporter une réponse définitive à cette question. Quoi qu'il en soit, l'église est suffisamment longue pour contenir un chœur monastique et une nef tous deux susceptibles d'accueillir la communauté des moines saviniens. Elle gagne ici l'image d'une construction imposante.

#### 1.2.4. Des chapelles adjacentes à l'église

Le *Liber consuetudinum* de Guillaume Bollat mentionne enfin, dans le secteur de l'église Sainte-Marie, des oratoires qui doivent être nettoyés et ornés lors de certaines fêtes majeures. Le Jeudi saint, l'oratoire Sainte-Marie et les autres oratoires situés à ses côtés doivent être balayés par les familiers du sacristain<sup>1058</sup>. Le samedi saint, *oratorium vero Beate Marie et cetera oratoria sibi adjacentia ornabunt junco recenti et similiter appendent cortinas.*<sup>1059</sup> Au contraire, la veille de la Saint-Martin, la galerie orientale du cloître doit être parée, mais pas l'oratoire Sainte-Marie, ni les oratoires adjacents<sup>1060</sup>. Le doute n'est pas permis : dans cette première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, plusieurs chapelles, au moins deux, sont reliées à l'église mariale. Où se trouvent-elles exactement,

<sup>1057</sup> ADR, 1 H 20, fol. 37 v ; cité in GENDRY, 2012, vol. 2, p. 122.

<sup>1058</sup> ADR, 1 H 20, fol. 55 v ; cité in GENDRY, 2012, vol. 2, p. 174.

<sup>1059</sup> ADR, 1 H 20, fol. 58 v ; cité in GENDRY, 2012, vol. 2, p. 182.

<sup>1060</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VIII, 1.2.2.

sous quels vocables sont-elles placées ? Ce sont là autant de questions difficiles à résoudre sur la base de ce seul manuscrit.

Les prescriptions relatives à la Saint-Michel permettent néanmoins de suggérer une première hypothèse. Comme souvent, la grand-messe et les offices sont célébrés dans le chœur de l'abbatiale ; la procession des moines aboutit à l'autel de l'archange et la messe matutinale est célébrée au même autel. La fête nécessite d'ailleurs des préparatifs particuliers :

*Hora refeccionis fratrum, famuli sacriste spargant juncum recens in coro et in capitulo et ad Sanctam Mariam in Sanctique Michahelis oratorium. In circuitu majoris altaris, post mensam, appendatur cortina linea et corus et forme parentur tapetibus. Altaria quoque parentur et super majus altare capse sanctorum reliquias continentes ponantur. Altare eciam Sancti Michahelis paretur et ante ipsum, ad vesperos et matutinos, candela ardeat.<sup>1061</sup>*

Les familiers du sacristain répandent du jonc frais dans le chœur de l'abbatiale, dans la salle du chapitre mais aussi en direction de l'église Sainte-Marie et dans l'oratoire Saint-Michel. En outre, dans l'abbatiale, le chœur et les principaux autels sont ornés de tapis ; dans l'oratoire de l'archange, l'autel profite du même traitement. En revanche, l'église Sainte-Marie ne bénéficie d'aucun préparatif particulier, ce qui est logique puisqu'elle n'accueille en ce jour aucune cérémonie. Dans ces conditions, l'ordre d'énumération des lieux évoqués dans la première phrase paraît très significatif : si les serviteurs répandent du jonc en direction de cette église, c'est vraisemblablement parce que l'oratoire Saint-Michel se situe dans son environnement immédiat. Par conséquent, la chapelle Saint-Michel pourrait être l'une des chapelles adjacentes à l'église Sainte-Marie. Sa titulature suggère évidemment l'existence d'un massif occidental dans lequel elle pourrait prendre place à l'étage supérieur. En l'absence d'autres indices convergents, il faut malgré tout rester très prudent pour l'instant.

D'autres autels sont également cités dans l'ordinaire sans être localisés avec certitude dans l'une des deux églises claustrales : Saint-Léger par exemple<sup>1062</sup>. Mais, d'une part, ils ne sont pas systématiquement associés à un oratoire ; d'autre part, rien n'incite à les localiser dans le secteur de l'église mariale.

En conclusion, le *Liber consuetudinum* de Guillaume Bollat atteste d'abord de l'existence et de la dédicace mariale de cette église au premier tiers du XI<sup>e</sup> siècle au plus tard. Par ailleurs, l'église semble être en relation directe avec le cloître ; elle pourrait en outre occuper une position quasi-symétrique par rapport à l'église Saint-Martin. Elle est véritablement une église claustrale en ce sens où, lors de certaines fêtes majeures, elle accueille non seulement la messe matutinale et la procession quotidienne, mais aussi la liturgie des Heures. Elle est d'ailleurs dotée d'un chœur monastique. L'édifice possède aussi deux autels, peut-être trois : l'autel principal associe la Vierge Marie et saint Jean-Baptiste. Il prend vraisemblablement place dans le chœur monastique, du côté

<sup>1061</sup> ADR, 1 H 20, fol. 112 v ; cité in GENDRY, 2012, vol. 2, p. 378.

<sup>1062</sup> ADR, 1 H 20, fol. 114 v ; cité in GENDRY, 2012, vol. 2, p. 384.

opposé à la nef. Le deuxième autel, placé sous le vocable de sainte Marie-Madeleine, occupe une position latérale par rapport au précédent. Il rend d'autant plus envisageable l'existence d'un troisième autel dédié à une autre Vierge, sainte Foy. Les données restent cependant trop ténues pour restituer un chevet tripartite. Malgré son appellation fréquente d'*oratorium*, cette église semble enfin correspondre à un édifice imposant. Ses dimensions supposées ne sont d'abord pas négligeables : le chœur monastique et la nef sont tous deux susceptibles d'accueillir l'assemblée des moines. La présence avérée de chapelles adjacentes s'ajoute en outre au développement possible du chevet ; mais surtout la probable chapelle Saint-Michel suggère l'existence, en avant de l'église, d'une construction monumentale de type avant-nef, qui n'est pas sans rappeler le monachisme clunisien.

### 1.3. Actes de donation ou de protection en faveur d'une chapelle (1340-1354)

Les trois actes relatifs à la chapelle Saint-Jean-et-Saint-Paul<sup>1063</sup> apportent des informations décisives au sujet du bâtiment considéré, mais aussi des édifices adjacents. Ce sont des mentions postérieures qui permettent de placer cette chapelle dans le secteur immédiat de l'église mariale ; elles imposent donc de présenter le dossier dans le présent chapitre. Les trois actes conservés sont ici traités dans un ordre chronologique avant d'être confrontés les uns aux autres dans une conclusion finale.

#### 1.3.1. Donation de livres au profit d'une chapelle non identifiée (1340)

La première mention connue figure dans l'inventaire des titres du chapitre de Savigny, que Pierre Ganivet a récemment daté du dernier quart du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>1064</sup>. Résumant l'original qui a aujourd'hui disparu, elle figure précisément dans le premier chapitre. Par cet acte, Jean de Lutry (1324-1350) fait un don de livres à une chapelle fondée par ses soins peu de temps auparavant.

N° 34. Donation faite par Jean, abbé au convent de Savigni, d'une grande quantité de livres y dénommez tant du droict canon que autres afin d'exciter les moynes a estudier, attendu que son Église, comm'il dit, avoit beaucoup besoin d'hommes lettrez, et ordonne que ces livres soyent enchainez dans le chœur droict de la chapelle que ledict abbé avoit faict construire proche le lieu du chapitre afin qu'ils y demeurent toujours, et veut qu'il y aye trois clefz a la porte de ladicte chapelle, une au grand prieur, une autre a l'un des estudians et l'autre au portier qui doit estre prestre et dire les messes ordonnées par ledict abbé dans ladicte chapelle. Faict l'an 1340, signé B. Dracé et B. de Riparia.<sup>1065</sup>

Le texte rappelle d'abord les termes de l'acte de fondation avant de décrire les conditions apportées à la donation. La chapelle est apparemment construite entre 1324, année de l'entrée en charge de l'abbé, et 1340, année de la rédaction de l'acte, soit en quinze ans maximum. Elle est

<sup>1063</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VI, 1.2.

<sup>1064</sup> ADR, 1 H 4. Communication par mail le 11 novembre 2012.

<sup>1065</sup> ADR, 1 H 4, fol. 26 v.



fondée par Jean de Lutry à proximité du chapitre, c'est-à-dire du cloître. Par la donation de nombreux livres, Jean de Lutry souhaite vraisemblablement améliorer l'érudition de sa communauté. L'information est en soi intéressante d'autant qu'une réforme, réclamée par certains moines et prise en charge par l'archevêque de Lyon, révèle la crise qui touche alors l'abbaye depuis quelques années. Aussi faut-il se demander si cet acte de donation ne participerait pas d'un mouvement plus large mis en place par l'abbé et récusé par ses adversaires<sup>1066</sup>.

Jean de Lutry donne d'ailleurs des ordres très précis pour la localisation et la protection des livres. Ses prescriptions renseignent, d'une part, sur les dispositions architecturales de la chapelle et, d'autre part, sur les modalités d'accès au bâtiment et sur les conditions de conservation des livres. Tous les livres doivent être gardés dans « le chœur droit de la chapelle ». En conséquence, la chapelle doit posséder des dimensions suffisamment importantes pour permettre une subdivision de l'espace intérieur en deux, voire trois, vaisseaux. L'accès au bâtiment est réglementé puisque trois clefs sont attribuées à des moines clairement identifiés : le grand-prieur, le portier et un étudiant. Ce faisant, Jean de Lutry ne cherche pas à interdire l'accès à la chapelle, mais à protéger les livres en imposant à tout moine de se faire accompagner par l'un des gardiens choisis. Jean de Lutry choisit aussi de faire enchaîner les livres à l'un des murs du chœur, selon une pratique courante au Moyen Âge qui, d'après Philippe Cordez, cherchait moins à les soustraire aux voleurs qu'à les présenter aux lecteurs<sup>1067</sup>. Placer les livres dans une armoire fermée à clef aurait en effet soumis la consultation des ouvrages à des contraintes plus lourdes. Au-delà de son intérêt immédiat, cette mention permet aussi d'envisager l'existence, dans cette chapelle, d'un aménagement ancré dans un mur, à hauteur de buste, permettant sans doute la consultation simultanée de plusieurs livres par plusieurs moines.

S'il n'évoque pas son lien avec l'église Sainte-Marie, ce texte replace donc la chapelle, dont le vocable n'est pas précisé, dans son contexte de fondation et dans ses fonctions, qui renvoient apparemment au culte du (des) saint(s) titulaire(s) et à l'étude des livres, juridiques en particulier.

### 1.3.2. Obligation du frère portier à l'égard de la chapelle Saint-Jean-et-Saint-Paul (1348)

La deuxième mention de la chapelle intervient dans un acte visant à modifier le statut du portier, qui avait auparavant été réglementé par le même abbé, Jean de Lutry. Le document est connu par deux exemplaires : un résumé dans l'inventaire cité ci-dessus, à l'article n° 32 du premier chapitre, et un acte original<sup>1068</sup>. Le nouveau statut stipule que le portier, qui était jusque là convers, doit

<sup>1066</sup> Voir *supra* : chapitre I, 5.1.2.

<sup>1067</sup> CORDEZ, 2006, p. 77.

<sup>1068</sup> ADR, 1 H 22/2.

désormais être ordonné prêtre, au plus tard dans l'année suivant sa prise de fonctions. Il attribue également au nouvel officier des obligations liées à la célébration des messes dans la chapelle :

*Portarius, conversus et presbiter, teneatur celebrare in capella Beatorum martirium Johannis et Pauli, per nos de novo constructa, qualibus ebdomada anni tres missas (...).*

Cette courte citation apporte des informations capitales, complétant les données du texte précédent. Elle précise d'abord la titulature de la nouvelle chapelle, qui est consacrée aux martyrs saint Jean, c'est-à-dire saint Jean-Baptiste, et saint Paul. Elle prouve surtout que ce nouveau lieu cultuel a été aménagé à l'emplacement d'une ancienne chapelle, reconstruite par Jean de Lutry 1324 et 1340. Sous quel vocable était donc placé la première chapelle ?

### 1.3.3. Donation d'une vigne en échange de l'entretien de la chapelle Saint-Jean-et-Saint-Paul (1354)

La dernière mention de la chapelle figure dans le cadre d'une donation de vigne destinée à assurer l'entretien du bâtiment. Elle est connue par le biais de deux exemplaires, à savoir l'acte original<sup>1069</sup>, daté de 1354, et la copie inscrite dans l'inventaire des titres de la chamarerie<sup>1070</sup>, rédigé en 1629, que Marie-Pierre Feuillet a édité en partie<sup>1071</sup>. L'original apporte des données inédites sur l'ancienne chapelle et sur les raisons qui ont poussé Jean de Lutry à assumer une nouvelle fondation. Cet acte a été rédigé par Pierre Léobard (1352-v. 1363)<sup>1072</sup>, parvenu sur le trône abbatial à la suite de la réforme évoquée précédemment. Il rappelle la donation d'une vigne faite par Jean de Lutry au chamarier, Philippe Morel, et à ses successeurs, en échange de l'entretien de la chapelle Saint-Jean-et-Saint-Paul. D'une lecture difficile, cet acte a été partiellement transcrit avec l'aide de Benoît Van Reeth. Les trois extraits proposés ci-dessus résument la teneur du texte. D'après le premier, l'acte passé par Jean de Lutry a été promulgué au moment même de la reconstruction de la chapelle, dans le but d'éviter sa ruine :

*(...) cum religiosus vir dominus Johannes de Lustriaco, dudum abbas et predecessor meus, cuandam capellam de novo contruxit retro capitulum ecclesie nostre ipse volens sibi et dicte ecclesie [perpis]<sup>1073</sup> in futurum ne propter deffectum aliquam ruinam seu destrimentum aliquod futuris temporibus patiatur, (...).*

La seconde citation révèle les obligations de l'officier qui est chargé de l'entretien de la chapelle. Le chamarier doit maintenir la chapelle dans un état bon et convenable : pour ce faire, il doit surveiller l'état des murs et de la toiture et les faire réparer en cas de nécessité.

*(...) dictus camerarius et sui in dicto officio successores teneantur perpetuo dictam capellam tenere et manutenere in bono statu et decente, videlicet tectum cum bastimento dicte capelle et ipsam capellam coperire et recoperare ver[... ]asque<sup>1074</sup> dicte capelle refficere et reparare (...).*

<sup>1069</sup> ADR, 1 H 72/2.

<sup>1070</sup> ADR, 1 H 64.

<sup>1071</sup> LAVIGNE, 2003.

<sup>1072</sup> L'abbé est seulement désigné par l'initiale de son prénom ; il est néanmoins identifiable grâce à la date de l'acte (annexe C 1).

<sup>1073</sup> Mot incomplet.

Le dernier passage renvoie enfin à la négligence d'un chamarier non identifié qui, par le passé, a failli à ses devoirs et a provoqué la ruine de la première chapelle :

(...) *deffectum seu negligentiam camerarii qui pro tempore fuit in non tenendo in statu seu reparando* (...).

Le texte confirme donc les raisons avancées pour justifier la fondation de la chapelle Saint-Jean-et-Saint-Paul ; il explique aussi les précautions prises par l'abbé pour assurer l'entretien du lieu. Il s'agit bien de relever une ancienne chapelle, tombée en ruine à cause d'un défaut d'entretien. Il est même précisé que l'effort du chamarier doit être concentré sur la toiture et les murs du bâtiment : faut-il comprendre que le délabrement d'une toiture ait pu être à l'origine des dégâts subis par la chapelle antérieure ? La copie de l'acte original, qui figure dans les archives du chamarier, apporte enfin une information complémentaire au sujet de cette chapelle qui, à partir de la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle au moins, tient visiblement lieu de salle du trésor<sup>1075</sup>. L'information est d'ailleurs reportée, par une main postérieure, au dos de l'original.

#### 1.4. La *Papirus conventus* (v. 1390)

La *Papirus conventus* de Philippe Morel reflète le monastère des dernières années du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>1076</sup>. Alors qu'elle livre des informations importantes, parfois même inédites, sur l'abbatiale Saint-Martin, elle est beaucoup moins riche sur la deuxième église. Elle apporte néanmoins quelques précisions sur le statut de l'église et sur la titulature certains autels.

##### 1.4.1. L'identification de l'église

L'édifice dédié à la Vierge est expressément cité à trois reprises dans ce coutumier : il apparaît deux fois comme l'*ecclesia Beate Marie*, une fois comme la *capella Beate Marie* sans que l'usage de deux termes différents ne remette en cause son identification. La seule occurrence du terme « chapelle » intervient à propos de l'entretien des édifices monastiques : le grand sacristain est chargé de l'entretien et de la réparation des lieux de culte principaux. Dans ce texte (article 8), un seul édifice est placé sous le vocable de la Vierge<sup>1077</sup> : en conséquence, il correspond nécessairement à l'église. L'utilisation indifférente des termes « église » ou « chapelle » soulève alors la question du statut de l'édifice marial. Faut-il songer à un changement de statut, à des travaux qui auraient réduit l'espace intérieur, ou simplement à une évolution dans la perception qu'en ont les moines ?

<sup>1074</sup> Lacune due à la pliure du parchemin.

<sup>1075</sup> ADR, 1 H 64, fol. 10 v.

<sup>1076</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VI, 2.1.1.2., Les coutumiers.

<sup>1077</sup> ADR, 1 H 27/1, fol. 11 v ; cité in GANIVET, 2012 b, p. 55. Voir *supra* : partie II, chapitre VII, 1.3.1.

### 1.4.2. L'organisation intérieure de l'église

Le coutumier mentionne certains autels de l'église, sans apporter d'indices décisifs quant à leur localisation même relative. Il fournit en outre quelques détails intéressants directement la pratique liturgique.

#### 1.4.2.1. L'autel principal Sainte-Marie

L'autel principal de l'église trouve seulement cinq occurrences dans le manuscrit étudié. Trois mentions concernent l'obligation qu'ont le sacristain de Notre-Dame et le prieur de Tarare d'entretenir, de jour comme de nuit, deux lampes devant l'autel Sainte-Marie. Elles figurent dans les devoirs de ces deux officiers et du grand-sacristain, qui doit déjà s'occuper de toutes les autres lampes<sup>1078</sup>. La quatrième mention renvoie à l'existence de livres liturgiques attachés à l'autel Sainte-Marie, lequel est attesté par l'article 28 du chapitre consacré aux devoirs du communier (chapitre n° 2)<sup>1079</sup>. Intervenant dans le cadre des obligations de service du sacristain de Notre-Dame, la dernière mention concerne la célébration à l'autel Sainte-Marie de trois messes fondées par un prieur de Montrottier, Girin du Mas :

*II. Item debet predictus sacrista [Beate Marie] celebrare seu celebrari facere tres missas in qualibet septimana in dicta ecclesia ad altare Beate Marie, pro anniversario fratris Girini de Masso, quondam prioris Montistroterii, qui dictus prior fondavit et ordinavit predictum officium sacristanie Beate Marie.*<sup>1080</sup>

D'après cet extrait, Girin du Mas aurait confié la célébration de ces messes au titulaire de l'office de sacristain de Notre-Dame qu'il avait auparavant institué. L'acte de fondation de cet office est d'ailleurs conservé aux Archives départementales du Rhône, dans le fonds émanant de la petite sacristie : il précise que la fondation intervient en 1285, sous l'abbé Étienne de Varennes<sup>1081</sup>.

#### 1.4.2.2. L'autel Sainte-Marie-Madeleine

Le deuxième autel de l'église Sainte-Marie est cité une seule fois dans la *Papirus conventus*. La mention prend place dans le premier article des devoirs du pitancier (chapitre n° 3). Elle concerne la redevance due par cet officier pour la célébration de trois messes fondées à l'autel Sainte-Marie-Madeleine par Jean de Talaru, archevêque et comte de Lyon, et Philippe de Talaru, son frère, chanoine de Lyon, pour leurs anniversaires et ceux de leurs parents<sup>1082</sup>. L'identification précise du prélat Jean de Talaru, à la tête du diocèse entre 1375 et 1393, permet de situer cette fondation dans le dernier tiers du XIV<sup>e</sup> siècle.

<sup>1078</sup> ADR, 1 H 27/1, fol. 12 r et 13 v ; cité in GANIVET, 2012 b, p. 56 et 63 et ADR, 1 H 27/1, fol. 11 v ; cité in GANIVET, 2012 b, p. 54.

<sup>1079</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VII, 1.3.2.1.

<sup>1080</sup> ADR, 1 H 27/1, fol. 12 r ; cité in GANIVET, 2012 b, p. 56.

<sup>1081</sup> ADR, 1 H 132/1-1.

<sup>1082</sup> ADR, 1 H 27/1, fol. 3 v et 4 r ; cité in GANIVET, 2012 b, p. 30.

En conclusion, l'église Sainte-Marie apparaît dans la *Papirus conventus* comme un lieu de culte important, qui comporte au moins deux autels. Son organisation ne transparait pas derrière les rares mentions qui lui sont consacrées. Elle revêt cependant une importance certaine au moins jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle, date à laquelle est institué un office spécifique. Elle accueille enfin une fondation d'anniversaire prestigieuse à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, qui prélude peut-être à une évolution de ses fonctions ?

## 1.5. Les manuscrits de Benoît Mailliard (fin XV<sup>e</sup>-début XVI<sup>e</sup> siècle)

Si les écrits de Benoît Mailliard offrent, au sujet de l'abbatiale, quelques passages intéressant la reconstruction ou l'entretien de l'édifice, ils sont presque muets au sujet des autres lieux de culte. L'édifice marial apparaît bien dans le *Liber manuale prioris*, en des termes cependant très généraux. Au final, elle est essentiellement documentée par les mentions de sépulture qui permettent d'identifier certains autels et, surtout, les bâtiments situés dans l'environnement immédiat de l'église.

### 1.5.1. La localisation de l'église

Comme souvent, la localisation de l'église n'est pas abordée de manière directe dans les manuscrits de Benoît Mailliard. Le *Liber manuale prioris* lui attribue cependant plusieurs bâtiments adjacents, qui permettent d'avancer une hypothèse quant à son emplacement dans le monastère. Parmi les édifices considérés figure en effet un bâtiment communautaire – le parloir – qui pourrait prendre place dans l'une des ailes du cloître<sup>1083</sup>. Si l'hypothèse est exacte, alors l'église Sainte-Marie est en relation directe avec le cloître.

### 1.5.2. Les autels

Trois autels apparaissent dans les textes de Benoît Mailliard à la charnière des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles. D'après le *Liber manuale prioris*, l'autel principal est consacré à la Vierge<sup>1084</sup>. Il ne bénéficie d'aucune précision supplémentaire, ce qui permet d'emblée de recentrer le propos sur les autels secondaires. Les mentions nécrologiques révèlent en effet l'existence, dans l'église mariale, de deux autels placés sous le vocable de sainte Marie-Madeleine et sainte Foy.

#### 1.5.2.1. L'autel Sainte-Marie-Madeleine

D'après les extraits de nécrologes recopiés par Benoît Mailliard, une seule sépulture apparaît dans l'environnement de l'autel Sainte-Marie-Madeleine. Elle est citée dans le chapitre *De*

<sup>1083</sup> Voir *infra* : partie II, chapitre VIII, 1.5.2.

<sup>1084</sup> ADR, 1 H 21.

*anniversariis nostris*, conservé dans le manuscrit de la Bibliothèque nationale de France. Il s'agit apparemment d'un caveau familial qui aurait successivement accueilli Hugues de Talaru, chevalier, mort dans le dernier quart du XIII<sup>e</sup> siècle, et Philippe de Talaru, doyen de Chartres et chanoine de Lyon. Comparées l'une à l'autre, ces deux mentions permettent d'aborder, en termes de chronologie, la question des inhumations à l'intérieur de l'église.

*XVI kal. April. Dominus Philippus de Talaru, decanus Carnotensis, canonicus Lugduni, jacet ante altare Marie Magdalenes, in capella Beate Marie Virginis, et fundavit unam missam in abbacia, quam dicimus missam decani.*<sup>1085</sup>

Certes, la mention relative à Philippe de Talaru permet d'emblée de localiser cet autel dans l'église mariale. Mais elle rappelle surtout la fondation de messes, partagée avec son frère, l'évêque de Lyon, au bénéfice des membres de leur famille. Elle éclaire ainsi d'un jour nouveau les données de la *Papyrus conventus*, qui ne faisait aucune allusion à la présence de sépultures en ce lieu. Par ailleurs, la seconde mention présente l'intérêt de nommer Hugues de Talaru et de permettre son identification formelle à un chevalier mort dans les années 1285-1300<sup>1086</sup>. Elle incite alors à reculer d'un siècle environ la datation de cette sépulture de famille. En conséquence, la fondation des frères Talaru, à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, s'inscrit visiblement dans une tradition familiale déjà ancienne.

Aussi l'église Sainte-Marie de Savigny accueille-t-elle, dès le dernier tiers du XIII<sup>e</sup> siècle, des sépultures de laïcs dans une position privilégiée, devant un autel qui n'est malheureusement pas localisé avec précision.

#### 1.5.2.2. L'autel Sainte-Foy

Dans ses écrits, Benoît Mailliard localise aussi l'autel Sainte-Foy dans l'église Sainte-Marie. Citée dans le chapitre *De sepulturis religiosorum*, la sépulture de Soffred de Faverges, réfecturier de Savigny, prend effectivement place *ante altare Beate Fidis, in capella Beata Marie*. Le testament du religieux est aujourd'hui conservé aux Archives départementales du Rhône<sup>1087</sup> ; sans être précisément daté, il est néanmoins postérieur à 1360. Il permet donc de placer cette inhumation dans une fourchette chronologique relativement tardive par rapport à la tombe familiale des Talaru. Par ailleurs, cette mention confirme la présence de cet autel dans l'église, permettant ainsi de souligner l'accumulation des dédicaces féminines dans cette deuxième église claustrale.

#### 1.5.3. Le clocher

La sépulture du nommé Girin du Mas, prieur de Montrottier, mort dans le dernier quart du XIII<sup>e</sup> siècle, suggère également l'existence d'un clocher au-dessus de l'église mariale. Citée dans

<sup>1085</sup> BnF, lat. 10036.

<sup>1086</sup> Communication orale de P. Ganivet.

<sup>1087</sup> BnF, lat. 10036, fol. 4 r. ADR, 1 H 30/10.

plusieurs écrits de Benoît Mailliard, elle possède sa mention la plus complète dans la liste des religieux que contient le manuscrit des Archives départementales du Rhône :

*Girinus de Masso, prior Montistroterii, (...) jacet in capella Beate Marie in magno tumulo sub pinaculo predictae capelle*<sup>1088</sup>

Ce religieux, à qui le texte attribue en outre la fondation de l'office de sacristain de Notre-Dame, a été inhumé dans un grand tombeau, situé dans l'église Sainte-Marie, précisément sous le « pinacle ». Or, l'analyse des textes relatifs à l'église Saint-Martin a montré que le terme *pinaculum* était utilisé par Benoît Mailliard dans le sens de clocher<sup>1089</sup>. En conséquence, la deuxième église du monastère possède un clocher.

#### 1.5.4. Des bâtiments adjacents

Dans le *Liber manuale prioris*, Benoît Mailliard compile différentes sources relatives aux devoirs des officiers de l'abbaye. En fondant son propos sur le *Liber consuetudinum*, il évoque en particulier les obligations dévolues au sacristain en termes d'entretien des lieux de culte. Il cite alors les différents bâtiments concernés en indiquant ce qu'il connaît, personnellement, de leur localisation :

*III. Item debet sacrista scopari facere claustrum a parte capituli, et et [sic] a parte ecclesie per longum ipsius claustrum; pariter capitulum, parlatorium, capellam Beate Marie et capellas contiguas. Vide(...) in Libro consuetudinum, vigilia penthecostes, ibi fecit matutinas scopetur capitulum [(en marge) in vigilia Assumptionis Marie Virginis]. Et de capella Beate Marie vide in Libro consuetudinum, die Magdalenes in principio [(en marge) et in vigilia Assumptionis Marie Virginis] et in vigilia Sancti Martini in principio. Et accipitur ibi parlatorium, capella Sancti Johannis, Sancti Leodegarii, per hoc quod ibi dicitur loca adjacentia, nam parlatorium et dicte capelle sunt loca adjacentia capelle Beate Marie.*<sup>1090</sup>

L'auteur révèle d'abord l'existence de chapelles contiguës à la chapelle Sainte-Marie. Il éclaire son propos en fin de citation en évoquant, d'une part, deux chapelles, dédiées à saint Léger et à saint Jean, et, d'autre part, un parloir, qui sont à la fois liés les uns aux autres et adjacents à la chapelle mariale. Par chance, le parloir et les deux chapelles sont également cités dans d'autres textes, en particulier des mentions nécrologiques, qui apportent à leur sujet des données complémentaires d'un grand intérêt.

##### 1.5.4.1. La chapelle Saint-Léger

Selon Benoît Mailliard, trois abbés de Savigny ont été inhumés dans la chapelle Saint-Léger aux X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles : Badin († 954), Gausmar († 984) et Itier I († 1033-1044). La tombe de Gausmar a été déplacée jusqu'à la chapelle Saint-Nicolas de l'abbatiale ; le transfert intervient à une époque indéterminée, peut-être dès la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle<sup>1091</sup>. Les tombes de Badin et d'Itier I

<sup>1088</sup> ADR, 1 H 6, fol. 26 v.

<sup>1089</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VII, 1.4.1.2.

<sup>1090</sup> ADR, 1 H 21, fol. 30 v. Extrait de transcription transmis par P. Ganivet en mai 2013.

<sup>1091</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VII, 1.4.2.2., La chapelle Saint-Nicolas.

sont en revanche conservées dans cette chapelle ; elles pourraient être situées l'une à côté de l'autre, comme le suggère la citation ci-dessous :

*Abbas Yterius primus jacet in capella Beati Leodegarii juxta Badinum abbatem (...).*<sup>1092</sup>

Ces données impliquent deux conclusions majeures sur l'histoire de la chapelle Saint-Léger et, par extension, de l'église Sainte-Marie. La première concerne l'ancienneté du lieu, la seconde son importance. La chapelle est attestée au plus tard au milieu du X<sup>e</sup> siècle, date à laquelle elle accueille sa première sépulture connue. L'intervalle de cinq siècles qui sépare le monument de sa première mention dans les textes d'archives invite évidemment à la plus grande prudence dans l'interprétation des données. Certes, Benoît Mailliard se fonde sur des livres anciens – en particulier deux martyrologes aujourd'hui disparus et l'ordinaire de Guillaume Bollat – et ses écrits sont d'une grande fiabilité. Mais ce qu'il sait de cette chapelle ancienne ne correspond pas nécessairement à la réalité du X<sup>e</sup> siècle. Une chapelle existait déjà au X<sup>e</sup> siècle à l'emplacement qui sera celui de la chapelle Saint-Léger à la fin du Moyen Âge. Était-elle déjà consacrée à saint Léger ? Était-elle indépendante ou déjà reliée à une église ? Toutes ces questions devront être examinées à la lumière d'autres sources. Par ailleurs, les trois religieux possèdent une place particulière dans la mémoire de l'abbaye : Badin est perçu comme le restaurateur du monastère, Gausmar comme un saint auteur de miracles, Itier I comme le fondateur d'une fête mariale de rang majeur<sup>1093</sup>. La présence de leurs dépouilles confère à la chapelle Saint-Léger et, de fait, à l'église mariale une importance considérable, au moins pour la période qui précède le transfert du corps de Gausmar.

#### 1.5.4.2. La chapelle Saint-Jean et le parloir

La contiguïté de la chapelle dite de Saint-Jean avec le parloir et avec l'église Sainte-Marie ne fait aucun doute. La mention de la sépulture de François Follade, grand-prieur mort vers 1350, revient en effet sur la localisation de ces différents lieux en des termes explicites (annexe C 24) :

*Franciscus Follade, prior maior, (...) jacet sub gradibus capelle Sancti Johannis, in parlatorio, ante hostium capelle Beate Marie.*<sup>1094</sup>

D'après cette citation, la tombe du religieux se situe à la fois devant l'entrée de l'église mariale, dans le parloir et sous les escaliers de la chapelle Saint-Jean. Aussi la localisation de l'église dans le monastère peut-elle être envisagée sous un angle nouveau. Mais surtout, un bâtiment à deux niveaux accueillant, de bas en haut, le parloir et la chapelle peut être restitué en avant de l'église du XIV<sup>e</sup> siècle.

<sup>1092</sup> ADR, 1 H 6, fol. 14 r ; BnF, lat. 10036, fol. 24 r.

<sup>1093</sup> Dans l'ordre, voir *supra* : chapitre I, 4., Introduction ; *supra* : partie II, chapitre VII, 1.1.2. et chapitre I, 4.1.1.4., L'influence de la liturgie clunisienne.

<sup>1094</sup> ADR, 1 H 6, fol. 27 r.



#### 1.5.4.3. La chapelle Saint-Jean-et-Saint-Paul

Enfin, Benoît Mailliard évoque, par exemple dans ses *Nomina abbatum*, la chapelle construite par l'abbé Jean de Lutry<sup>1095</sup>. Il ne la localise pas à proximité de l'église mariale : encore une fois, ce sont des indices extérieurs au manuscrit qui suggèrent d'inclure cette chapelle dans le présent chapitre. D'après l'auteur, en cette fin du XV<sup>e</sup> siècle, la chapelle Saint-Jean-et-Saint-Paul est désormais utilisée comme salle du trésor. Elle semble donc avoir gagné de nouvelles fonctions, qui pourraient être en relation avec la présence ancienne de livres en ses murs.

*Abbas Johannes de Lustrico, vir sapientissimus, amans Deus et fervens in religione. Iste successit abbati Hugoni Aybrandi, ut capella[m] Beatorum Johannis et Pauli, in qua nunc facimus thesaurum nostrum.*<sup>1096</sup>

En conclusion, l'église Sainte-Marie trouve un éclairage nouveau dans les écrits de Benoît Mailliard, en particulier dans ses mentions nécrologiques. Vraisemblablement en relation avec le cloître par l'intermédiaire du parloir, elle est dotée de trois autels consacrés à des figures féminines. La Vierge bénéficie de l'autel principal, sainte Madeleine et sainte Foy des autels secondaires, qui ne sont pas localisés dans l'édifice. L'hypothèse de deux autels collatéraux encadrant le sanctuaire vient évidemment à l'esprit, mais ne trouve pas ici d'indices probants. Par ailleurs, l'église mariale reçoit, dès la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, des sépultures de laïcs qui prennent place devant les autels secondaires ; elle possède aussi la tombe d'un prieur de Montrottier, Girin du Mas, qui est situé sous le clocher, dans un espace indéterminé qui pourrait correspondre au chœur monastique. Faut-il alors lui attribuer une fonction funéraire, au moins pour les derniers siècles du Moyen Âge ? À travers ces textes tardifs, la deuxième église de Savigny se définit enfin par rapport à son environnement bâti. En plus du parloir, elle est intrinsèquement liée à deux chapelles qui posent elles-mêmes beaucoup de questions. Avec la chapelle Saint-Léger d'abord, l'église pourrait gagner en ancienneté, si tant est qu'elle lui soit contemporaine, et surtout en prestige. Avec la chapelle Saint-Jean ensuite, elle manifesterait une allure monumentale grâce à l'existence d'un bâtiment à deux niveaux placé au revers de sa façade. Comment ne pas songer à une avant-nef dans ces conditions ? Si toutes les hypothèses restent envisageables à ce stade, notamment en termes de chronologie, l'église Sainte-Marie appartient assurément à un complexe architectural développé et sans doute ancien.

### 1.6. Le *Liber refusionum* (1608)

À l'instar des autres livres liturgiques, le *Liber refusionum* de François II d'Albon se révèle peu prolix à l'égard de la deuxième église du monastère. L'église Sainte-Marie est toujours citée avec son vocable, à moins d'apparaître dans le contexte d'une fête mariale, auquel cas elle est simplement désignée par l'expression *ecclesia ejusdem*. L'abbatiale est le lieu majeur de la liturgie

<sup>1095</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VIII, 1.3.

<sup>1096</sup> BnF, lat. 10036, fol. 22 r.

savinienne ; par conséquent, l'église Sainte-Marie est essentiellement mentionnée dans le cadre des cérémonies spécifiquement dédiées à la Vierge. Elle accueille tous les jours, à l'aurore, une messe dite de Sainte-Marie, qui est célébrée par un hebdomadier désigné d'avance<sup>1097</sup>. D'après le premier article du chapitre *De hebdomadario missae Beatae Mariae* (chapitre n° 24), cette messe a été fondée à une époque très ancienne :

*Hebdomadarius missae Beatae Mariae dicitur ille qui missam Beatae Mariae celebrat per unam hebdomadam in ecclesia ejusdem et est ipsa missa de antiqua fundatione missarum altarum huius monasterii ; et fuit fundatio illa facta pro prosperitate regalis sanguinis et animabus fundatorum monasterii nostri.*<sup>1098</sup>

Habituellement, lorsque l'auteur évoque la fondation d'une messe, il précise au moins l'identité des fondateurs et la date de fondation : c'est le cas par exemple pour la messe de Sainte-Marie-Madeleine, qui sera citée ultérieurement<sup>1099</sup>. Il se cache ici derrière la formule *de antiqua fundatione* qui sous-tend l'ignorance des moines du début du XVII<sup>e</sup> siècle envers les origines de cette messe mariale. Il rappelle néanmoins que la fondation bénéficia depuis toujours à la famille royale et aux fondateurs du monastère, suggérant ainsi que la messe – et donc l'église ? – remonte aux origines même de l'établissement monastique. Cette église accueille aussi les pauvres du mandat, choisis sur la paroisse de Savigny, au moment de la messe matutinale<sup>1100</sup>. Elle permet alors aux moines de conserver l'usage de leur église principale.

### 1.6.1. La localisation de l'église

Certes, le *Liber refusionum* ne localise pas de manière explicite les lieux du monastère. Cependant, il contient parfois des indices suffisamment clairs pour définir la situation d'un édifice, au moins par rapport aux bâtiments adjacents. Le chapitre *De sacrista maiore* (chapitre n° 8) prévoit les obligations du grand sacristain, qui est globalement chargé de l'entretien et des réparations des lieux de culte et de certains bâtiments communautaires<sup>1101</sup> : l'article 4 énumère d'abord les lieux qui, dans l'abbatiale, doivent être balayés à l'occasion de certaines fêtes solennelles ; l'article 5 indique ensuite les autres lieux qui, dans le monastère, sont également concernés par l'opération de nettoyage.

*Item debet sacrista maior, omnibus diebus praedictis, scopere aut scopenda curare, claustra a parte magnae ecclesiae et capituli, ex longitudine ipsorum claustrorum capitulum, parlatorium, ecclesiam Beatae Mariae et capellam Sancti Johannis-Baptistae.*<sup>1102</sup>

Dans cette citation, sont donc citées successivement l'abbatiale, deux galeries du cloître – la galerie de l'église (nord) et la galerie du chapitre (est) – puis des bâtiments appartenant sans aucun

<sup>1097</sup> Chaque officier est de service pendant trois semaines pour la grand-messe, pour la messe matutinale et pour la messe de Sainte-Marie (ADR, 1 H 27/3, fol. 111 v, 115 v et 116 v).

<sup>1098</sup> ADR, 1 H 27/3, fol. 116 r.

<sup>1099</sup> Voir *infra* : partie II, chapitre VIII, 1.6.2.3.

<sup>1100</sup> ADR, 1 H 27/3, fol. 32 r.

<sup>1101</sup> ADR, 1 H 27/3, fol. 49 v et 60 v.

<sup>1102</sup> ADR, 1 H 27/3, fol. 49 v.

doute à la galerie orientale, à savoir le chapitre et le parloir, et enfin l'église Sainte-Marie et la chapelle Saint-Jean-Baptiste. D'un article à l'autre, et dans un même article, l'ordre d'énumération suit clairement une logique topographique : autrement dit, pour aller de l'abbatiale à la deuxième église, il est nécessaire de passer par la galerie nord puis par la galerie est. Par conséquent, l'église Sainte-Marie est située approximativement au sud-est du cloître.

### 1.6.2. L'organisation intérieure de l'église

L'intérieur de l'église mariale ne bénéficie par du même niveau de détail que celui de l'abbatiale<sup>1103</sup> ; loin s'en faut ! Au fil du coutumier, quelques mentions éparses permettent néanmoins d'identifier les trois autels principaux.

#### 1.6.2.1. L'autel principal Sainte-Marie

L'autel principal de cette deuxième église claustrale n'est guère mentionné dans le *Liber refusionum*. Il l'est pourtant dans le chapitre *De magna missa*, qui indique le déroulement de la grand-messe en insistant sur la nécessité de s'adapter aux récents principes du concile de Trente (chapitre n° 60)<sup>1104</sup>. Le premier article précise le lieu de célébration de cette messe : la plupart du temps, il s'agit naturellement de l'autel majeur qui se trouve dans l'abbatiale ; le jour de la Dédicace de l'église Sainte-Marie, par exemple, il s'agit pourtant de l'autel principal de cette église. Dans ce cas-là, la messe matutinale est d'ailleurs dite à l'autel majeur.

(...) celebrabitur autem quotidie magna missa ad magnum altare nisi (...) die Dedicacionis ecclesiae Beatae Mariae, quo totum officium fit in ecclesia ejusdem, et, illis diebus, celebrabitur missa matutinalis ad magnum altare (...) <sup>1105</sup>

Cet autel principal est logiquement dédié à la Vierge, comme le souligne un extrait du chapitre consacré à la messe matutinale, qui révèle l'existence d'au moins trois chapelles distinctes dans l'environnement de l'église mariale<sup>1106</sup>.

#### 1.6.2.2. Le chœur monastique

La présence d'un chœur monastique dans la deuxième église Sainte-Marie semble évidente dans le *Liber refusionum* de François II d'Albon. De fait, le chœur de cette église trouve sa première mention explicite dans le chapitre *De processionibus* (chapitre n° 53) qui décrit en préambule les différentes stations qui, selon les coutumes anciennes, doivent être marquées par les moines au cours des processions internes au monastère. L'article 3 indique notamment l'endroit où chaque religieux doit se placer pendant la station dans l'église mariale :

<sup>1103</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VII, 1.7.

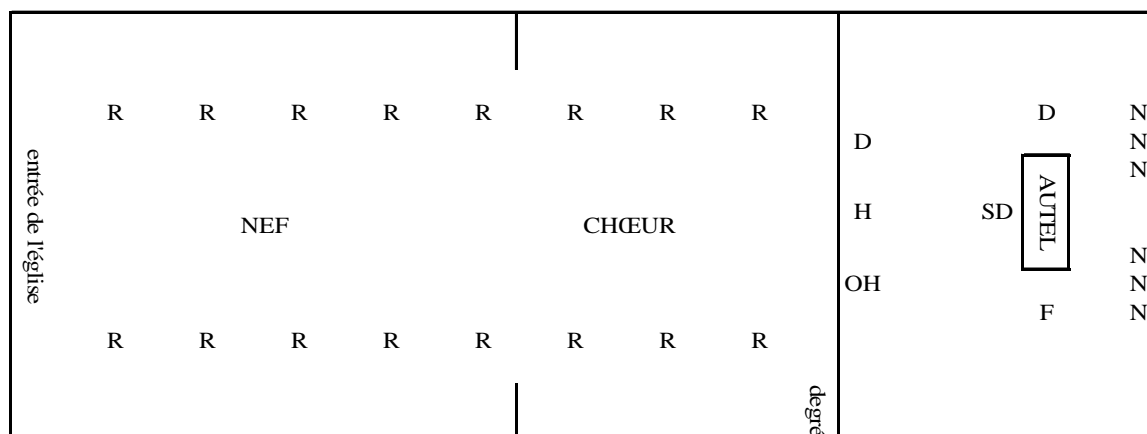
<sup>1104</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VI, 1.1.3.

<sup>1105</sup> ADR, 1 H 27/3, fol. 216 v.

<sup>1106</sup> Voir *infra* : partie II, chapitre VIII, 1.6.3.

(...) *formerius defferens aquam benedictam (si sit defferenda) in latere dextro altaris secus parietem, subdiaconus cum cruce ante altare, diaconus, si detulerit Textum, in latera sinistro altaris secus altare, deposito primum textu super illud, novitii in presbiterio in utroque latere ejusdem quilibet a parte sui chori secus parietem, hebdomadarius in medio gradus chori, medius inter diaconum et officialem hebdomadarium si fiat processio in flocis, caeteri [religiosi] vero in choro, a gradu ipsius chori prout se extendent usque ad ostium ecclesiae, eo ordine quo ecclesiam ipsam intraverunt.*<sup>1107</sup>

La description ci-dessus permet de proposer une restitution schématique des lieux occupés par les religieux (figure 25). Les explications relatives aux célébrants sont relativement claires. Le formier (F), le diacre (D), s'il tient le seau d'eau bénite, et le sous-diacre (SD) prennent place autour de l'autel principal qui devrait logiquement se trouver dans le chœur liturgique. Les novices (N) se tiennent dans le presbytère, c'est-à-dire en arrière de l'autel, et se répartissent en deux groupes en fonction de leur appartenance au chœur gauche ou au chœur droit. Entouré par le diacre et l'officier hebdomadier (OH) lorsque les processions sont faites en froc, l'hebdomadier de la grand-messe (H) se place au milieu de la marche du chœur qui se trouve nécessairement en avant de l'autel, soit du côté de la nef.



**Figure 25. Église Sainte-Marie : restitution schématique de la station de procession, d'après le *Liber refusionum* (1608)**

Les données relatives aux autres religieux sont plus difficiles à exploiter. Littéralement, les religieux (R) se tiennent dans le chœur, depuis la marche du chœur jusqu'à l'entrée de l'église. Faut-il comprendre que le chœur liturgique occupe toute l'emprise de la nef ? C'est peu probable dans la mesure où l'église mariale accueille parfois des laïcs qui ne peuvent s'installer ailleurs que dans la nef. Dans ces conditions, sans doute faut-il envisager que la première partie de la phrase ne s'applique qu'aux premiers religieux qui se tiendraient effectivement dans le chœur alors que les suivants prendraient place dans la nef. Cette hypothèse implique nécessairement une large ouverture du chœur sur la nef.

<sup>1107</sup> ADR, 1 H 27/3, fol. 196.

## 1.6.2.3. Les autels Sainte-Marie-Madeleine et Sainte-Foy

Deux autres autels sont cités dans le *Liber refusionum* de François II d'Albon. Ils apparaissent ensemble dans le cadre des prescriptions relatives à la messe matutinale (chapitre n° 59), notamment à travers l'extrait suivant :

*Postremo, diebus Beatae Mariae-Magdalene et octavae ejusdem, missa matutinali celebrabitur ad altare ejusdem in ecclesia Beatae Mariae, die Sanctae Fidis ad altare ejusdem in eadem ecclesia.*<sup>1108</sup>

Selon toute vraisemblance, ces autels, dédiés à sainte Marie-Madeleine et à sainte Foy, sont disposés de part et d'autre de l'autel majeur ; dès lors, ils pourraient prendre place dans d'éventuelles chapelles latérales sur lesquelles aucune information n'a pour l'instant été relevée. Par ailleurs, les obligations de service dévolues à l'hebdomadier de la messe Sainte-Marie révèlent l'existence d'une messe fondée à l'autel Sainte-Marie-Madeleine par la famille Talaru, messe qui a succédé à l'ancienne messe dite du doyen. Elles mentionnent aussi la messe dite du réfecturier, qui doit être célébrée à l'autel Sainte-Foy par un prêtre lui-même accompagné par l'hebdomadier<sup>1109</sup>.

1.6.3. Trois chapelles dans l'environnement de l'église ?

D'autres chapelles – certaines extérieures, d'autres en relation directe – apparaissent aussi dans le coutumier de François II d'Albon. Elles sont citées dans le chapitre *De missa matutinalis* qui précise le lieu de célébration de cette messe matutinale en fonction des festivités du jour (chapitre n° 59) :

*(...) in omnibus festivitatibus Beatae Mariae ac diebus (...) Sancti Johannis Baptistae et die octavae et Decolationis ejusdem, et sancti Johannis ante portam latinam, omnium Sanctorum et octavae eorumdem, ac diebus sancti Johannis Evangelista et sancti Leodegarii, quia eorum capellae non sunt in statu concedenti, celebrabitur missa matutinalis as altare Beatae Mariae, in ecclesia ejusdem.*<sup>1110</sup>

Cette citation mentionne plusieurs chapelles, utilisées lors des festivités célébrées en l'honneur de leurs saints titulaires. Trois d'entre elles peuvent être identifiées : la première est consacrée à tous les saints, la seconde à saint Léger. La dernière est placée sous le vocable de saint Jean-Baptiste, qui revient deux autres fois dans le manuscrit, mais accueille vraisemblablement les cérémonies célébrées en l'honneur d'un autre Jean, en l'occurrence Jean l'Évangéliste qui est aussi Jean de la Porte latine. Elle pourrait ainsi rassembler sous une seule titulature plusieurs figures saintes et être nommées différemment, en fonction des solennités du moment. Le *Liber cartarum* de Ponce comporte d'ailleurs un exemple concret de ce phénomène au sujet de l'église de Duerne, qui est une dépendance de l'abbaye de Savigny : (...) *id est medietatem ecclesiae Sancti Johannis*

<sup>1108</sup> ADR, 1 H 27/3, fol. 216 r. La dernière partie de la phrase est indiquée en fin de paragraphe, à l'aide d'un renvoi. Elle appartient sans aucun doute au texte originel.

<sup>1109</sup> ADR, 1 H 27/3, fol. 117 r.

<sup>1110</sup> ADR, 1 H 27/3, fol. 215 r.

*Baptistae necnon et Evangelistae*<sup>1111</sup>. C'est ici bien le même Jean qui désigne à la fois saint Jean-Baptiste et saint Jean l'Évangéliste, selon une association courante.

Revenons donc à l'extrait étudié et aux indices relatifs à la localisation générale de ces trois chapelles. Il est précisé que, si les chapelles sont en mauvais état, alors la messe matutinale, qui aurait dû être célébrée en ces lieux les jours de leurs saints titulaires, est transférée dans l'église Sainte-Marie, et non pas dans l'abbatiale. Aussi est-il légitime d'envisager que ces chapelles se trouvent dans le secteur de l'église mariale bien que le coutumier ne comporte aucune preuve formelle. Par ailleurs, la chapelle Saint-Jean-Baptiste trouve, dans le chapitre relatif au prieur claustral, une dernière mention très intéressante pour sa localisation relative (article n° 22) :

*Item debet prior claustralis praedicto sacristae maiori unam libram cerae super domo sua prioratus claustralis sita super capellam Beati Johannis Baptistae, solvendam per dictum priorem claustralem praescito sacristae maiori quolibet anno, in festo Beati Martini Hyemalis.*<sup>1112</sup>

D'un point de vue architectural, la chapelle Saint-Jean-Baptiste est donc liée à la maison du prieur claustral. Le terme *super* qui caractérise la relation existant entre ces deux bâtiments implique *a priori* une superposition verticale : la chapelle occuperait alors le (un) niveau inférieur d'un bâtiment à plusieurs niveaux.

D'après le *Liber refusionum* de François II d'Albon, l'église Sainte-Marie est un lieu secondaire de la liturgie savinienne par rapport à l'abbatiale. Elle est néanmoins utilisée par les moines comme lieu de célébration fréquent de la messe matutinale ou comme point d'aboutissement de la procession quotidienne. Lorsque les festivités du jour sont consacrées à la Vierge, les rôles des deux églises sont même inversés : l'église mariale accueille tous les offices, y compris la grand-messe ; l'abbatiale se contente alors de la messe matutinale et d'une station de procession<sup>1113</sup>. L'église de la Vierge possède d'ailleurs le chœur nécessaire à l'exercice de la liturgie monastique. Par ailleurs, elle joue vraisemblablement un rôle important auprès de certains laïcs – les pauvres du mandat – qui, à certaines occasions, viennent écouter la messe matutinale. Par rapport à l'église Saint-Martin, cette deuxième église se situe de l'autre côté du cloître, sans doute dans l'angle sud-est. Son organisation intérieure est définie dans ses grandes lignes grâce aux mentions de trois autels distincts : un autel principal et deux autels collatéraux, qui pourraient suggérer une subdivision tripartite du chevet. Les trois autels sont dédiés à des figures féminines : sainte Marie et sainte Marie-Madeleine, dont le culte connaît un tournant majeur entre l'époque carolingienne et l'époque mariale, mais aussi sainte Foy qui rayonne sur la moitié de la France à partir de l'abbaye de Conques<sup>1114</sup>. Selon l'auteur du manuscrit, la messe dite de Sainte-Marie remonterait d'ailleurs quasiment aux origines du monastère, sans que cela implique la moindre conclusion sur la datation

<sup>1111</sup> BERNARD, 1853 a, ch. 762, p. 398.

<sup>1112</sup> ADR, 1 H 27/3, fol. 35 r.

<sup>1113</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VII, 1.7.2.3.

<sup>1114</sup> PALAZZO ET JOHANSSON, 1996, p. 18.

supposée de l'édifice. Il existe enfin, dans l'environnement immédiat de cette église, trois chapelles plus ou moins indépendantes, consacrées à saint Léger, à saint Jean-Baptiste et à tous les Saints. Aussi l'église pourrait-elle appartenir à un complexe architectural important, à un pôle religieux qui pourraient constituer l'équivalent de l'abbatiale au sud du cloître.

### **1.7. La visite d'Hercule Marquin (1692)**

Le procès-verbal de visite réalisé après la mort de l'abbé Claude d'Albon, en 1692, mentionne l'existence d'une « chapelle sous le vocable de la Vierge ». Il lui consacre une seule phrase évoquant successivement sa localisation relative et son état de conservation. La chapelle est située au sud du cloître auquel elle semble reliée. En cette fin du XVII<sup>e</sup> siècle, la construction est apparemment en bon état de même que sa toiture. Vocable et localisation par rapport au cloître invitent à suggérer l'identification de cette chapelle avec l'église Notre-Dame. Ce texte ne suffit pourtant pas à considérer cette hypothèse comme assurée.

### **1.8. Plainte au sujet d'un vol de pierres dans la chapelle Saint-Côme-et-Damien (1716)**

La plainte déposée par le sacristain de Notre-Dame, Hector Louis de Laurencin, le 21 avril 1716, concerne une chapelle située dans l'enceinte de l'abbaye et placée sous le vocable de saint Côme et Damien<sup>1115</sup>. Il s'agit là d'une mention unique dans la documentation savinienne. La titulature est en revanche attestée, à une date relativement ancienne, pour une église paroissiale vraisemblablement située dans le bourg de Savigny<sup>1116</sup>. D'après ce document, la chapelle est située par rapport à deux bâtiments, eux-mêmes non localisés : la maison du plaignant et celle du petit cellerier (annexe C 14). C'est le sacristain de Notre-Dame qui est chargé de cette chapelle qu'il faut donc restituer dans le secteur de cette église. Deux cas de figure doivent alors être envisagés : soit la chapelle Saint-Côme-et-Damien est une construction relativement récente qui s'ajoute aux autres chapelles proches de l'église, soit elle désigne l'une de ces chapelles qui pourrait alors avoir changé de vocable. À moins qu'il ne s'agisse simplement d'une erreur imputable au copiste ?

Dans sa plainte, Hector Louis de Laurencin expose les faits reprochés aux accusés avant de demander réparation. Au préalable, il insiste sur l'ancienneté de la chapelle qui a imposé à ses prédécesseurs la construction d'une « muraille butante »<sup>1117</sup> destinée à empêcher son effondrement. Il reproche aux maçons qui travaillent chez le petit cellerier d'avoir partiellement démoli ce mur afin de récupérer les pierres de construction et de menacer ainsi la stabilité de la chapelle et de sa maison d'officier. Il demande donc au juge de la baronnie d'intervenir en sa faveur. Il faut alors

<sup>1115</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VI, 1.5.3.

<sup>1116</sup> Voir *supra* : partie II, Introduction.

<sup>1117</sup> ADR, 1 H 211, fol. 1.

retenir de ce document l'ancienneté supposée de la chapelle et son état de conservation délicat. Il est difficile de tirer de plus amples conclusions avec aussi peu de données.

## 1.9. La visite de Jean-Baptiste Cussinet (1762)

Lors de l'expertise commanditée par François de Cluny, en 1762, Jean-Baptiste Cussinet et ses assistants visitent deux chapelles adjacentes, après s'être attardés dans la grande église et dans le cloître<sup>1118</sup>. Les deux descriptions successives sont très courtes et se limitent à quelques commentaires sur l'état général des bâtiments (annexe C 15).

### 1.9.1. Description de la chapelle Notre-Dame-sous-Terre

Cette première description consiste en un court paragraphe qui aborde successivement la localisation et l'architecture du bâtiment. La première chapelle est accessible depuis la galerie orientale du cloître, qui permet d'entrer dans un vestibule intermédiaire, sur lequel nous reviendrons. Elle est placée sous le vocable de Notre-Dame-sous-Terre qui suggère, au premier abord, qu'elle est partiellement enterrée. L'édifice possède un développement architectural certain. Il s'articule autour de trois ou quatre espaces successifs : le « vestibule », la nef, le chœur et une abside éventuelle.

Le vestibule semble être un bâtiment de passage qui n'appartient pas vraiment à la chapelle, à laquelle il donne pourtant accès. Il correspond vraisemblablement à un bâtiment imposant : il est d'abord doté de deux portes, dont l'une en pierre de taille – du côté du cloître – ; il est ensuite couvert d'une voûte d'ogives portée par un pilier, également en pierres de taille. Ce détail architectural a son grande importance : la voûte repose évidemment sur des supports angulaires, qui sont ici passés sous silence. Le seul pilier mentionné est évidemment un pilier central qui suggère une division intérieure en deux vaisseaux de deux travées, couvertes de quatre voûtes d'ogive.

La description de la chapelle elle-même pose quelques problèmes d'interprétation : nef, chœur et abside correspondent apparemment à trois espaces distincts possédant leurs caractéristiques architecturales propres. Certaines mentions peuvent néanmoins être rattachées à deux de ces espaces, ce qui génère parfois quelques incertitudes. La nef est accessible depuis le vestibule au moyen de sept marches d'escalier qui témoignent d'un dénivelé important (environ 1 m en envisageant des marches hautes de 0,15 m), peut-être à l'origine du vocable ? La seule information relative à cette nef concerne son lambris de bois qui semble en bien mauvais état. Sans doute s'agit-il d'une charpente lambrissée, qui pourrait éventuellement avoir remplacé un premier couverture ?

Le chœur de la chapelle est également voûté : le système de voûtement, habituellement précisé, est ici passé sous silence ; en l'absence de mention explicite, il faut donc exclure la voûte d'ogives

<sup>1118</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VII, 1.8. et *infra* : partie II, chapitre IX, 1.10.



et envisager aussi bien la voûte en berceau ou la voûte d'arêtes, voire la coupole. La suite du texte évoque les murs – sans plus de précision – qui sont couverts d'un plâtre en mauvais état. Ces murs sont-ils seulement ceux du chœur ou ceux de toute la chapelle ? L'ordre d'énumération plaide en faveur de la première hypothèse qui sous-tend que le chœur ici évoqué est architectural. L'extrait commenté évoque en dernier lieu la « chapelle » du lieu dans un sens qui se rapproche du sanctuaire, plutôt que de l'édifice dans son ensemble. Visiblement située après le chœur et dotée de deux vitraux, cette chapelle pourrait parfaitement correspondre à une abside axiale éclairée par deux fenêtres, disposées de part et d'autre d'un autel.

Grâce à son vocable marial et à son développement architectural indéniable, cette chapelle peut être identifiée avec l'ancienne église Sainte-Marie qui, en ce milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, semble avoir besoin d'entretien. Ce vocable, qui lui est attribuée dans ce document pour la première fois, tient à une conception toute romantique du monument vieux car semi-enterré. La présence de sept marches entre le vestibule et la nef pourrait davantage correspondre à un dénivelé topographique, qui ne peut que rappeler le cas de l'abbatiale Saint-Martin<sup>1119</sup>.

#### 1.9.2. Description de la chapelle Saint-Brice / Saint-Léger ?

La description de la deuxième chapelle se résume à une simple phrase concernant à la fois sa localisation relative et sa description. Le texte la situe du côté sud de l'église, sans préciser si les deux bâtiments sont accolés. Son vocable désigne saint Brice, mais il résulte d'un ajout postérieur à la rédaction du procès-verbal<sup>1120</sup>, signe que Jean-Baptiste Cussinnet n'a pu obtenir l'information recherchée sur place. Son authenticité n'est donc pas garantie, d'autant qu'il trouve ici sa seule et unique mention recensée à ce jour dans les archives saviniennes. La chapelle est d'abord caractérisée par son couverture : elle est voûtée, sans plus de précisions. Aussi pouvons-nous supposer que la voûte repose simplement sur des supports d'angle, sans supports libres, et que, par conséquent, la chapelle est de dimensions réduites. En outre, la voûte n'est pas en croix d'ogives, auquel cas l'expert n'aurait pas manqué de le signaler. La mention d'un seul vitrail renforce cette interprétation.

Par ailleurs, la chapelle est dotée de deux éléments mobiliers disposés de manière symétrique : au fond, un tombeau en pierres de taille ; en face, « la maçonnerie et les pierres d'un autel ». La présence d'une sépulture monumentale, visiblement en élévation, fait évidemment songer à une chapelle à caractère funéraire. L'expression utilisée pour désigner l'autel paraît plus surprenante : l'expert mentionne uniquement les matériaux ; signifie-t-il par là l'absence de mobiliers et d'ornements liturgiques ? L'hypothèse obligerait alors à envisager que la chapelle ne soit plus utilisée au quotidien par les moines de Savigny. La localisation de cette chapelle par rapport à

<sup>1119</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VII, 1.8.

<sup>1120</sup> ADR, 1 H 242/7, fol. 48.

l'ancienne église Sainte-Marie et la présence d'un tombeau invitent à l'identifier avec la chapelle dite de Saint-Léger, qui aurait accueilli les sépultures de Badin, Gausmar et Itier I aux X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles. Le bâtiment est sans doute relativement modeste, au moins dans ses dimensions.

En conclusion, l'église, ou chapelle, Notre-Dame et la chapelle Saint-Léger gagnent ici de plus amples informations. Les mentions relatives à leur architecture sont très succinctes mais permettent néanmoins de formuler deux remarques intéressantes. D'abord sur leur localisation par rapport au cloître : alors que l'église donne toujours sur les galeries du cloître, la seconde chapelle semble au contraire isolée derrière l'église. Elle n'est vraisemblablement pas liée au cloître. Ensuite sur leur chronologie : les voûtes d'ogives du vestibule contrastent singulièrement avec les « simples » voûtes du chœur de l'église et de la chapelle Saint-Léger. Peut-être faut-il envisager que le vestibule ait été rajouté au devant d'une église préexistante et déjà dotée d'une chapelle latérale ?

## **1.10. La demande de sécularisation (1766)**

Lorsque Laurent de Foudras rédige la demande de sécularisation destinée aux commissaires du roi, il construit son discours de manière à convaincre son interlocuteur de l'ancienneté et de la valeur de son établissement, de manière aussi à légitimer le maintien de son établissement sous une autre forme. Sa description de l'abbaye s'attarde essentiellement sur l'abbatiale ; elle n'évoque l'église Notre-Dame et sa chapelle souterraine qu'en des termes concis mais néanmoins suffisants pour apporter des données inédites (annexe C 16).

### 1.10.1. Description de l'église Notre-Dame

Malgré le caractère succinct de sa description, l'église Notre-Dame est effectivement abordée sous divers angles de vues : sa localisation relative, ses composantes architecturales et leur état de conservation, ses fonctions. L'auteur passe de l'abbatiale à la galerie orientale du cloître, où il s'arrête successivement sur la salle du chapitre et sur le vestibule de la deuxième église, avant de pénétrer dans celle-ci. L'église ici étudiée est donc accessible depuis l'aile est du cloître par l'intermédiaire d'un vestibule, qui est apparemment placé à un niveau intermédiaire par rapport à la galerie du cloître et à la nef de l'église. Le texte utilise en effet le verbe « descendre » pour qualifier le passage de la galerie au vestibule et mentionne aussi les quelques marches qui aboutissent à la nef. Il confirme l'existence d'un dénivelé important entre les divers bâtiments réunis dans ce secteur.

Cette description évoque successivement les différents lieux de l'église, à savoir le vestibule, la nef, le chœur, le sanctuaire et ses chapelles latérales. Le vestibule possède la même dualité que dans le procès-verbal de visite de 1762 : bien qu'il soit rattaché à l'église par son appellation, il appartient clairement au cloître. L'entretien de sa toiture revient d'ailleurs au charnier, qui doit

s'occuper également de celle du chapitre : les deux bâtiments pourraient dès lors être réunis sous un même couvert. Ce vestibule ne retient guère l'attention de Laurent de Foudras qui mentionne simplement sa voûte. Peut-être faut-il voir dans cette évocation rapide le reflet de son utilisation comme simple lieu de passage. La nef trouve enfin sa première mention explicite : elle apparaît constituée d'un vaisseau unique couvert d'un lambris. Le chevet fait l'objet d'une description plus détaillée. Composé d'un chœur, probablement liturgique, d'un sanctuaire, pris dans le sens d'une abside centrale, et de deux chapelles latérales, il est alors dans un état convenable. Ses différents espaces sont vraisemblablement voûtés, à l'image des deux chapelles.

Laurent de Foudras énumère ensuite les obligations des moines à l'égard de cette église : l'entretien de deux lampes ardentes mais surtout la célébration d'une messe quotidienne, spécifiquement dédiée aux membres de la famille royale. Il mentionne également la présence de caveaux de familles appartenant aux grands lignages de la région, en particulier les Talaru ou les Faverges. Cette précision laisse envisager l'utilisation de cette église à des fins funéraires au profit des bienfaiteurs de l'abbaye et des membres de leurs familles.

#### 1.10.2. Description de la chapelle souterraine

Laurent de Foudras aborde la chapelle latérale à deux reprises, dans l'introduction puis dans la description de l'abbaye. Il ne cite pas son vocable et lui consacre seulement quelques mots, qui traduisent cependant l'importance considérable que revêt l'édifice à ses yeux. Deux idées directrices guident son discours, à savoir l'ancienneté de la chapelle et son caractère « souterrain ». Cette dernière est effectivement considérée comme le lieu où les premiers moines de Savigny « faisaient leurs exercices » avant même d'embrasser la règle bénédictine.

À droite en entrant dans icelle [l'église Notre-Dame] est la petite chapelle souterraine dont il est parlé au commencement de ce mémoire, qui est en état mais si humide qu'on y dit pas la messe.<sup>1121</sup>

D'après cette citation, la chapelle est localisée à droite de l'église, au niveau de l'entrée. Elle semble donc située au sud-ouest de l'église. L'accès s'effectue d'ailleurs par la nef de l'église. La chapelle est décrite comme un bâtiment en bon état qui est néanmoins désaffecté en raison de son humidité trop importante.

L'adjectif « souterrain » est systématiquement associé à cette chapelle qui, aux yeux de l'auteur, pourrait s'apparenter à une crypte. Certes, les bâtiments du secteur sont visiblement installés sur un terrain en pente : en témoigne le dénivelé constaté entre le cloître, le vestibule et l'église. La chapelle elle-même possède sans doute un niveau de circulation inférieur à celui de l'église. Pour autant, est-elle réellement semi-enterrée ? La localisation de cette chapelle et sa désaffectation apparente poussent à l'identifier à la chapelle Saint-Léger qui, quarante ans plus tôt, était décrite

<sup>1121</sup> AN, G<sup>9</sup> 74, 20-21, p. 54.

comme un petit édifice funéraire. Si l'hypothèse est exacte, alors le caractère souterrain du bâtiment relèverait sans doute d'une construction symbolique plutôt que d'une réalité matérielle. Il renforcerait ainsi l'image d'une chapelle ancienne et ô combien importante pour les religieux de Savigny.

En conclusion, d'après cette description, l'église Notre-Dame et la probable chapelle Saint-Léger prennent donc place dans l'angle sud-est du cloître et accusent d'importantes différences de niveaux sans doute imputables à la topographie marquée du site. Les deux édifices sont architecturalement liés l'un à l'autre : précédée par un vestibule qui ouvre sur le cloître, l'église est formée d'une nef unique et d'un chevet à abside axiale et chapelles latérales. La chapelle est située sur son flanc sud, du côté de l'entrée. Ces deux lieux forment finalement un même lieu de culte, qui accueille des messes quotidiennes et comporte aussi plusieurs sépultures.

### **1.11. La supplique des habitants de Savigny (v. 1781)**

La suppression de l'abbaye de Savigny est décidée par le pape, Pie VI, et le roi, Louis XVI, en 1779-1780. Ses modalités d'exécution sont alors confiées à l'archevêque, Antoine Malvin de Montazet, et à son commissaire, Antoine de la Goutte. En 1781, l'affaire est loin d'être réglée. Est-ce pour mettre fin aux nombreuses convoitises que le prélat lyonnais se prononce pour la destruction des deux églises claustrales ? Toujours est-il qu'il déclenche des réactions inattendues au sein du village : peu après la publication du décret, « les bourgeois et les principaux habitants de Savigny » lui adressent une lettre pour le supplier d'annuler la destruction de la petite église Notre-Dame, à laquelle ils sont très attachés. L'extrait proposé ci-dessous résume l'éventail d'arguments présentés par les seize signataires (annexe C 17) :

(...) qu'il existe dans l'abbaye royale de Savigny une très ancienne chapelle en bien bon état et séparée de la grande église de l'abbaye, qui est appelée Notre-Dame-de-sous-Terre, sous le vocable de la très sainte Vierge. Les suppliants ont une dévotion toute particulière à cette chapelle ; plusieurs même d'entre eux y ont ressenti plus d'une fois la puissante protection de la mère de Dieu et la paroisse y va faire la station à différentes processions de l'année.<sup>1122</sup>

Le premier argument tient à l'ancienneté de la chapelle : il s'inscrit ainsi dans la lignée des descriptions du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, en réutilisant d'ailleurs le vocable de Notre-Dame-sous-Terre. La dévotion des Savignois envers la Vierge et envers cet édifice fonde le deuxième argument : faut-il l'expliquer par la possibilité qu'ont apparemment les laïcs de se rendre dans ce lieu de culte ? L'abbatiale leur est inaccessible, ou presque ; au contraire, cette chapelle leur est ouverte à l'occasion des processions paroissiales. Le troisième argument découle du précédent : au vu de leur attachement profond à cette chapelle, les Savignois sont prêts à assurer les travaux d'entretien et de réparation. La charge leur semble d'ailleurs minime, puisque l'édifice est alors en très bon état. Le dernier argument consiste enfin en l'absence de gêne occasionnée par la

<sup>1122</sup> ADR, 1 H 26/5-6, fol. 1 r.

conservation de cette chapelle si petite : les autorités peuvent à dessein disposer des édifices monastiques, et en particulier de l'abbatiale, sans pour autant détruire la deuxième église.

En conclusion, cette lettre laisse envisager que, dans les années qui précèdent la Révolution française, la chapelle dite de Notre-Dame subsiste en bon état, dans une position assez éloignée de l'abbatiale pour être épargnée par sa destruction. Cela dit, seules les sources postérieures seront à même de confirmer si le souhait ainsi émis par les auteurs de cette lettre a été entendu.

### 1.12. Les registres de la municipalité révolutionnaire (1792-1796)

Les registres consignés, chaque jour, par les officiers municipaux laissent entendre que l'abbatiale a été la cible principale des pillards de l'abbaye à l'époque révolutionnaire<sup>1123</sup>. Au contraire, ils comportent seulement deux mentions relatives à la deuxième église, consacrée à la Vierge. Le procès-verbal du 26 novembre 1792, déjà évoqué pour l'église Saint-Martin, évoque d'ailleurs des dégâts mineurs, à savoir des vols de boiseries, de vitres ou de bandes de plomb...

(...) il a été pris dans l'église Notre-Dame de [la] dite cy-devant abbaye de Savigny deux à trois planches de la boiserie, une petite fenêtre, un panneau à chacune de deux autres fenêtres et la serrure de la porte. Il a été enlevé au clocher [de ladite église] des bandes de plomb du côté du soir et du côté du matin. (...) <sup>1124</sup>.

Le deuxième procès-verbal fait état de pillages qui touchent cette fois des maçonneries. Le 26 septembre 1793, alors qu'ils patrouillent dans le bourg de Savigny, le procureur de la commune et l'officier municipal finissent par trouver, dans l'ancienne propriété du doyen de Lanay, vingt-trois cadettes et « trente-six pierres taillées en carré, presque toutes uniformes ». Ils constatent que ces matériaux ne proviennent pas de leur lieu de dépôt et ils se mettent alors à la recherche de leur bâtiment de provenance. Au final, ils concluent que les pierres ont été enlevées du chœur de l'église mariale<sup>1125</sup>. Cet extrait ne permet guère d'aller au-delà de quelques remarques soulignant notamment l'existence d'un chœur aménagé avec soin dans cet édifice. Déterminer dans quelle partie du chœur ces matériaux ont été enlevés se révèle plus délicat. Les cadettes pourraient appartenir au pavement tandis que les pierres de taille pourraient, par exemple, venir d'une barrière de chancel séparant le chœur de la nef.

Conclure sur l'apport de ces registres municipaux à l'égard de l'église mariale revient plutôt à s'interroger sur les raisons de l'absence presque totale de mentions, qui ne résulte pas d'une lacune documentaire. Cette deuxième église doit-elle la chance d'avoir été épargnée à une exposition moins franche aux regards ou plutôt à l'attachement que ressentent visiblement beaucoup de

<sup>1123</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VII, 1.10.

<sup>1124</sup> AMS, registre 1791-1813, fol. 45 r.

<sup>1125</sup> AMS, registre 1791-1813, fol. 83 v-85 r.

Savignois pour un édifice qui, au contraire de l'abbatiale, n'est pas perçu comme un signe d'oppression ?

### 1.13. Les témoignages de savants (fin XIX<sup>e</sup>-déb. XX<sup>e</sup> siècle)

Les savants qui parcourent le village de Savigny à la recherche de l'ancienne abbaye ont tenté de retrouver les vestiges de l'église Notre-Dame. Jean Roux, Achille Raverat, Léon Galle ou Amédée Cateland ont laissé, dans leurs archives personnelles ou leurs publications, quelques commentaires souvent succincts et parfois contradictoires, qu'il convient de confronter afin de les éclaircir.

#### 1.13.1. Jean Roux (1844)

Jean Roux évoque d'abord l'église Notre-Dame et la chapelle Saint-Léger, en des termes qui sèment le doute sur l'identification des lieux (annexe C 18) :

À quelques pas de là [du cloître], on voyait sous terre la petite église de Notre-Dame, qu'on a transformée en ateliers et dont la partie souterraine s'est changée en caves. Nous n'avons pu savoir où était placée la chapelle Saint-Léger, ce premier berceau de l'abbaye.<sup>1126</sup>

L'auteur connaît parfaitement les textes d'archives de l'époque moderne : sans les citer, il fait référence au procès-verbal de 1762, qui introduit le vocable de « Notre-Dame-sous-Terre », et à la demande de sécularisation de 1766, qui insiste sur la chapelle Saint-Léger, « chapelle souterraine des premiers solitaires de l'abbaye »<sup>1127</sup>. Sur place, Jean Roux pense avoir repéré, à proximité de l'ancien cloître, l'église mariale qui est apparemment subdivisée en deux niveaux, l'un transformé en caves, l'autre en ateliers. D'après son témoignage, et malgré l'injonction d'Antoine Malvin de Montazet<sup>1128</sup>, cet édifice serait donc en partie conservé en élévation au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. En revanche, l'érudit ne parvient pas à localiser la chapelle Saint-Léger : faut-il en déduire qu'elle a disparu ?

#### 1.13.2. Achille Raverat (1865)

Le baron Achille Raverat propose, quelques vingt ans plus tard, un témoignage beaucoup plus précis au sujet de l'église mariale, laquelle qui gagne alors une place de choix en raison de sa conservation partielle. Il l'évoque même avant l'abbatiale (annexe C 20), qui est d'ailleurs très vite éludée<sup>1129</sup>. Il la décrit d'ailleurs comme la « grande » église et cite aussi une chapelle de la Vierge noire, qui trouve ici son unique mention.

<sup>1126</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VII, 1.11.1. ROUX, 1844, p. 202.

<sup>1127</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VIII, 1.9.1. et 1.10.1.

<sup>1128</sup> Voir *supra* : chapitre I, Conclusion.

<sup>1129</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VII, 1.11.2.

Cependant, voici (...) quelques fragments des nefs, du transept et du clocher de la grande église Notre-Dame ; (...); plus loin, la chapelle de la Vierge noire, qui sert d'entrepôt.<sup>1130</sup>

D'après l'auteur, l'église de la Vierge conserve alors des vestiges importants qui se rattachent apparemment à sa partie orientale : la nef – divisée en plusieurs vaisseaux ? –, le transept et le clocher. Il n'est fait aucune mention de l'utilisation effective de ces lieux à cette époque, ce qui rend la comparaison avec le texte de Jean Roux plus difficile.

### 1.13.3. Léon Galle (1890)

Léon Galle arrive à Savigny en octobre 1890, en compagnie des frères Poidebard. Tous trois disposent d'un plan de l'abbaye, qui aurait dû *a priori* leur faciliter l'identification des bâtiments rencontrés sur le terrain<sup>1131</sup>. Dans son récit de la promenade, Léon Galle donne une description très succincte des lieux de culte (annexe C 21). Il offre néanmoins un état des lieux directement exploitable, qu'il est intéressant de mettre en relation avec les deux témoignages précédents. D'après l'extrait cité ci-dessous, deux édifices adjacents subsistent sur le terrain : une église et une chapelle, dont les vocables ne sont pas précisés :

De la superbe abbaye de Savigny, il en reste aujourd'hui quelques ruines : (...) les restes des deux églises. Dans l'une d'elles, nous avons vu des colonnes romanes du X<sup>e</sup> ou XI<sup>e</sup> siècle soutenant une voûte. Je serais tenté de croire que c'était une crypte ; il faut descendre un talus pour y entrer. Cette église sert de cave ; à coté il y a un petit caveau qui n'est autre qu'un ancien caveau funéraire.<sup>1132</sup>

L'abbatiale est déjà détruite à cette époque<sup>1133</sup>. C'est donc bien l'église Notre-Dame que les visiteurs ont, ou plutôt croient avoir, sous les yeux. Léon Galle date l'édifice des X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles à cause de ses « colonnes romanes ». L'édifice serait-il partiellement conservé en élévation à son époque ? Ce n'est pourtant pas ce qu'il écrit, quelques années plus tard, dans sa monographie sur la chapelle Saint-Léger<sup>1134</sup>. En dix ans, l'érudit a visiblement changé d'opinion. Du reste, les restitutions d'Amédée Cateland révèlent l'existence de colonnes potentiellement romanes à l'emplacement de cette chapelle, et non pas de l'église elle-même<sup>1135</sup>.

En conséquence, l'édifice visité par Jean Roux puis par Léon Galle doit être identifié à la chapelle Saint-Léger, qui s'étend apparemment sur deux niveaux. Le petit caveau évoqué par ce dernier correspond à la petite cave qui se trouve à l'ouest de cette chapelle<sup>1136</sup>. L'église Sainte-Marie n'a pas été vue par ces érudits, ce qui ne signifie pas forcément qu'elle soit détruite à cette époque. En revanche, elle a sans doute été vue par Achille Raverat, qui fait bien la distinction entre deux bâtiments : les vestiges de nef, de transept et de clocher ne peuvent pas être attribués à la chapelle. Au final, ces trois témoignages permettent de conclure que la deuxième église du

<sup>1130</sup> RAVERAT, 1865, p. 406.

<sup>1131</sup> Voir *supra* : partie I, chapitre II, 3.1.

<sup>1132</sup> ADR, fds Galle, ms 28, fol. 47 r.

<sup>1133</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VII, 1.12.

<sup>1134</sup> GALLE, 1902.

<sup>1135</sup> Voir *infra* : partie II, chapitre VIII, 2.4.2.1.

<sup>1136</sup> Voir *infra* : partie II, chapitre VIII, 2.4.2.2.

monastère a conservé une partie de ses élévations, sans doute du côté oriental, et que la chapelle appartient à un corps de bâtiment à deux niveaux, dont la datation n'est toutefois pas abordée.

## 2. Les représentations de l'église Sainte-Marie et des bâtiments adjacents

---

Une fois n'est pas coutume ! Si l'église Sainte-Marie est nettement moins représentée dans les textes que l'abbatiale Saint-Martin, elle bénéficie en revanche d'une documentation graphique exceptionnelle. Sa conservation partielle jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle explique qu'elle ait donné lieu à des plans, des relevés d'élévation, des photographies... réalisés par le petit cercle d'érudits lyonnais qui comprend, entre autres, Amédée Cateland et Léon Galle.

### 2.1. La vue scénographique (v. 1670-1675)

La vue scénographique, placée en tête d'une copie du cartulaire<sup>1137</sup>, représente l'église Notre-Dame au sud de l'abbatiale, au-delà d'un petit passage qui correspond à la rue méridionale du monastère (planche A 3.1). Ce lieu de culte est évidemment moins imposant que la grande église. Elle présente cependant des caractéristiques architecturales que l'artiste ne manque pas de souligner : d'abord, une série de trois fenêtres hautes ; ensuite, une tour – peut-être un clocher ? – qui se termine par des ouvertures géminées.

### 2.2. Le plan de la municipalité révolutionnaire (v. 1796)

Le plan réalisé vers 1796 pour la vente des biens nationaux constitue une nouvelle fois le meilleur état des lieux pour la deuxième église du monastère. Il permet à la fois de situer l'édifice dans son environnement bâti et de s'interroger sur son plan particulier (planche C 1.4).

#### 2.2.1. L'église dans son environnement

L'église Notre-Dame prend place au niveau de l'angle sud-est du cloître. Elle occupe une position parallèle à celle de l'abbatiale ; elle est donc orientée. Elle est, en outre, accolée à un bâtiment de l'aile est du cloître : un vestibule, qui est lui-même dans le prolongement de la salle du chapitre. Côté sud, un petit bâtiment, désigné par une croix comme une chapelle, est situé à l'intersection du vestibule et de l'église. Plus loin, figurent enfin les bâtiments de l'infirmerie qui sont reliés à cette chapelle par ce qui pourrait être un couloir de circulation. De part et d'autre de l'église elle-même se trouvent, au nord, un espace non construit, qui s'étend jusqu'au chevet de l'abbatiale, et, au sud, le jardin du prieur claustral. À l'est, l'église rejoint le mur d'enceinte qui

---

<sup>1137</sup> BnF, lat. 10035.



opère ici un virage intérieur, laissant place à une porte d'accès au monastère. Elle se trouve également au niveau de l'angle sud-ouest d'une maison appartenant à un certain M. Rigottier. Au final, ce plan révolutionnaire donne l'impression que l'église Notre-Dame est à la fois tournée vers le monastère – au nord et à l'ouest – et vers des bâtiments secondaires, voire privés, – au sud et à l'est –. Elle constitue ainsi le cœur d'un complexe bâti beaucoup plus vaste, qui sera désormais désignée par l'expression de « bâtiments du secteur sud-est ».

### 2.2.2. L'imbrication des bâtiments

Les bâtiments du secteur sud-est affichent en plan des irrégularités ou des anomalies qui pourraient trahir une chronologie de construction complexe. Il faut alors considérer individuellement chaque édifice avant d'étudier leurs relations. Le vestibule correspond à un rectangle assez régulier, qui possède néanmoins un angle sud-est légèrement aigu. L'église affiche au contraire un plan très irrégulier : dans sa géométrie d'abord puisque les murs nord et sud, d'une part, est et ouest, d'autre part, ne sont pas parallèles. Dans sa forme totalement asymétrique ensuite puisque l'angle nord-est présente un angle rentrant très prononcé, qui ne trouve pas d'explication immédiate dans la mesure où le terrain limitrophe est vierge de construction. La petite chapelle possède quant à elle un plan rectangulaire régulier, marqué toutefois par un décroché à sa jonction avec l'église. Enfin les bâtiments de l'infirmerie se présentent sous une forme symétrique avec un possible passage central dans un axe nord-sud.

C'est donc l'église elle-même qui présente les irrégularités les plus nombreuses et les plus flagrantes, jouant d'ailleurs sur ses relations avec les bâtiments adjacents. Au premier regard, l'église paraît désaxée par rapport au vestibule. Après un examen plus attentif, son mur sud est pourtant parallèle au mur sud du vestibule mais aussi au mur sud de la chapelle. En conséquence, seuls le mur est du vestibule, les murs nord et est de l'église posent problème. D'un point de vue chronologique, les bâtiments du secteur sud-est pourraient donc procéder de plusieurs campagnes de construction qu'il est évidemment difficile de démêler sur la base de ce seul plan. Tout au plus pouvons-nous suggérer l'existence de trois états de construction distincts, sans préjuger de leurs relations chronologiques : les bâtiments de l'infirmerie, dont l'orientation correspond bien mieux aux bâtiments du cloître qu'à l'église, par exemple ; la moitié sud du pôle religieux que forment ensemble le vestibule, l'église et la chapelle (les murs parallèles) ; la moitié nord de ce même pôle construit. En conclusion, ce plan laisse entrevoir l'histoire monumentale complexe des bâtiments du secteur sud-est, en particulier de l'église Notre-Dame. Reste alors à étudier l'évolution parcellaire du secteur considéré sur les plans postérieurs afin d'estimer les chances de conservation de vestiges à l'heure actuelle.

### 2.3. Le plan cadastral napoléonien (1830)

La première approche du plan cadastral napoléonien a montré que, malgré sa destruction, le monastère avait laissé son empreinte dans le quartier dit de l'abbaye qui lui a succédé à la charnière du XVIII<sup>e</sup> et du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>1138</sup>. Sur ce plan, l'emplacement des bâtiments du secteur sud-est est découpé en de nombreuses parcelles, de nature variable : parcelles bâties à l'emplacement du vestibule et de l'extrémité orientale de l'église, de l'infirmerie également ; parcelles non bâties à l'emplacement de la nef supposée (planche C 1.5). À l'ouest, les bâtiments représentés sur le plan reprennent la localisation, le plan sommaire et les relations des anciens édifices : le cuvier, un bâtiment irrégulier de plan sensiblement rectangulaire, occupe l'emplacement du vestibule ; il est adossé à un bâtiment plus petit, qui correspond à l'ancienne chapelle et qui est lui-même relié au bâtiment en L, correspondant à l'ancienne infirmerie. À l'est, l'extrémité de l'église est occupée par trois parcelles, presque carrées et disposées en quinconce (parcelles 6069 à 608), qui pourraient trahir la transformation radicale de l'ancien chevet, potentiellement subdivisée en plusieurs espaces d'habitat ou de travail. En conclusion, les bâtiments du secteur sud-est n'ont visiblement pas fait l'objet d'une destruction systématique à la suite de la Révolution française. Ils pourraient en revanche avoir subi des remaniements importants. Seule la nef de l'église semble donc avoir été détruite, laissant ainsi la place à une cour ou à des jardins.

### 2.4. Les documents graphiques d'Amédée Cateland (av. 1914)

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, Amédée Cateland a réalisé, pour le compte de Léon Galle ou pour son propre compte<sup>1139</sup>, de nombreux documents graphiques représentant une église dite de Sainte-Marguerite et une chapelle dite de Notre-Dame-sous-Terre. Son frère, Emmanuel Cateland, a également produit une aquarelle figurant une église dont le vocable n'est pas précisé, mais qui correspond sans aucun doute à la même église. Les titulatures utilisées par Amédée Cateland suscitent l'étonnement : d'une part, aucune archive provenant du fonds de l'abbaye de Savigny ne fait état d'un lieu de culte dédié à sainte Marguerite ; d'autre part, le vocable de Notre-Dame-sous-Terre est habituellement réservé à une église, pas à une chapelle. D'après Denise Devos, que nous avons consultée à ce sujet, le recours à ces titulatures renvoie à une tradition familiale erronée, explicable par la présence d'une statue de la sainte à proximité des lieux<sup>1140</sup>. Il faut donc voir l'église Notre-Dame en lieu et place de l'église Sainte-Marguerite, et la chapelle Saint-Léger en lieu et place de la chapelle Notre-Dame-sous-Terre.

À la suite d'un don effectué par Denise Devos en 2009, ces documents graphiques sont, pour la plupart, conservés au Musée historique de Lyon-Hôtel Gadagne. Certains d'entre eux appartiennent

<sup>1138</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VI, 2.3.2.

<sup>1139</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VI, 2.4.

<sup>1140</sup> Communication orale en mai 2011.

cependant au fonds Galle des Archives départementales du Rhône car ils avaient été remis par Amédée Cateland à Léon Galle. Ils peuvent faire l'objet de deux classements parallèles, respectivement fondés sur le type de support ou sur le niveau de détail. Il existe en effet des relevés, des dessins et des photographies qui représentent les lieux à l'échelle d'un bâtiment – la chapelle ou l'église – ou à l'échelle du monastère. En outre, les relevés se rangent eux-mêmes en deux catégories bien distinctes par leurs objectifs : les relevés archéologiques et les restitutions architecturales. D'un point de vue méthodologique, il paraît essentiel de partir des vues générales pour aboutir aux vues de détail pour la clarté du propos. C'est la raison pour laquelle nous étudierons successivement les plans, les relevés d'élévation et enfin les photographies et l'aquarelle.

#### 2.4.1. Les relevés en plan

Les bâtiments du secteur sud-est sont représentés sur les deux plans réalisés par Amédée Cateland avant 1914 : le plan topographique du quartier de l'abbaye, qui distingue les constructions anciennes des constructions récentes, et l'hypothèse de restitution du plan du monastère<sup>1141</sup>. La chapelle Saint-Léger bénéficie en plus d'un relevé archéologique en plan, effectué par le même archéologue à la demande de Léon Galle. L'analyse de ces documents permet non seulement de dresser un état des lieux à l'époque considérée, mais aussi de formuler quelques remarques à l'égard de leur localisation, de leurs relations ou de leur plan.

##### 2.4.1.1. Le plan topographique du quartier de l'abbaye

Le plan topographique du quartier de l'abbaye a été établi par Amédée Cateland à l'intention de Léon Galle ; il est aujourd'hui conservé dans le fonds de cet érudit aux Archives départementales du Rhône<sup>1142</sup>. Il est basé sur le plan cadastral de 1830 et sur des observations de terrain (planche C 1.13). Il fait abstraction de toutes les limites parcellaires que l'auteur juge nuisibles à la perception des vestiges de l'ancienne abbaye. Il est doté d'une échelle graphique au 1/1000, qui permet de retrouver les dimensions des bâtiments alors conservés en élévation. Il signale enfin, par des hachures ou des quadrillages serrés et foncés, les édifices qui ont retenu l'attention de l'auteur, en raison de leur architecture jugée ancienne ou plutôt récente.

À l'emplacement des bâtiments du secteur sud-est, tels qu'ils sont représentés sur le plan dit révolutionnaire, figurent deux ensembles bâtis apparemment distincts l'un de l'autre. Le premier complexe comporte trois bâtiments et un terrain non construit ceint entre deux murs parallèles. Il correspond à l'emprise de l'église Notre-Dame et de la chapelle Saint-Léger. À l'ouest, le premier bâtiment est représenté par un simple rectangle, sans aucune légende. Il correspond au vestibule du plan révolutionnaire. Il mesure apparemment 8,40 m de long pour 13,20 m de large. Le deuxième

<sup>1141</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VI, 2.4.

<sup>1142</sup> ADR, fds Galle, A 111.

bâtiment est accolé au précédent, du côté sud ; il est légèrement décalé vers l'est. Il correspond sur le plan à un rectangle, doté au nord d'une partie saillante. Il est identifié par la lettre B qui, d'après la légende du document, renvoie à une « chapelle romane ». Il s'agit de la chapelle Saint-Léger, qui posséderait donc une longueur de 9,20 m pour une largeur de 5,20 m. Le terrain non construit se situe entre le deuxième et le troisième bâtiment. Il se trouve à l'emplacement de la nef de l'église, laquelle nef a été détruite avant 1830<sup>1143</sup>. La nef pourrait néanmoins avoir conservé quelques assises de ses murs gouttereaux, comme le suggèrent les traits doubles qui délimitent le terrain. Si tel est le cas, elle mesurerait alors 12,80 m de long pour 8,80 m de large. Le troisième bâtiment se trouve enfin à l'est, au-delà de l'ancienne nef. Il est représenté par un rectangle augmenté à l'est d'un carré dans l'axe. Il porte la lettre C qui correspond cette fois à une « chapelle gothique en ruine ». Il s'agit du chevet de l'église, qui lui-même formé de deux parties successives : un probable transept, de 6,40 m de long pour 8 m de large, et un petit chevet, mesurant 3,20 x 4 m. Ce corps de bâtiment se trouve quasiment au niveau de la façade ouest d'une maison particulière qui, sur le plan révolutionnaire, est attribué à M. Rigottier. Cette maison étant accolée à l'enceinte du monastère, le chevet de l'église ne serait donc pas très éloigné des remparts qui s'étendent de part et d'autre d'une poterne, identifiée par la lettre G. Le deuxième complexe architectural est composé d'un bâtiment unique, situé au sud-ouest de la chapelle Saint-Léger. Il correspond sans aucun doute aux bâtiments de l'infirmerie qui, sur le plan révolutionnaire, possèdent un plan tout aussi régulier que lui. Le couloir de circulation qui, sur le plan précédent, liait la chapelle Saint-Léger à l'infirmerie n'apparaît plus comme une construction, mais reste matérialisé par deux traits parallèles

D'après Amédée Cateland qui est, pour mémoire, un archéologue réputé à Lyon<sup>1144</sup>, seuls le chevet de l'église et la chapelle Saint-Léger sont alors conservés dans un état ancien. Ce sont eux qui ont fait l'objet des relevés et des photographies présentés ci-dessous. Le vestibule de l'église et l'infirmerie ne présentaient apparemment aucun vestige remarquable, qui aurait pu attirer l'œil du savant. Ils n'apparaissent guère sur ces documents.

#### 2.4.1.2. La restitution du plan du monastère

Le second plan a été réalisé par Amédée Cateland, vraisemblablement dans le cadre de ses travaux personnels. Il est aujourd'hui conservé au Musée de Lyon, où il n'a pas encore reçu de numéro d'inventaire. Il s'agit d'une restitution du plan du monastère, établie à partir des archives modernes – plan révolutionnaire et expertises de François de Cluny et Jean de Fuligny Damas<sup>1145</sup> – et des vestiges archéologiques. La distinction entre bâtiments subsistants et bâtiments restitués est opérée au moyen d'un code couleur, rappelé dans la légende : bleu pour les vestiges existants, rouge pour les vestiges restitués (planche C 1.14).

<sup>1143</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VIII, 2.3.

<sup>1144</sup> Voir *supra* : partie I, chapitre III, 1.2.4.

<sup>1145</sup> ADR, 2. Pl 196 ; ADR, 1 H 242/3 et /5.

Sur ce plan, Amédée Cateland représente les bâtiments ci-dessus dans la position qu'ils s'occupent sur le plan révolutionnaire, qui lui sert de référence. L'église Notre-Dame figure ainsi au sud-est du cloître, auquel elle est reliée par l'intermédiaire du vestibule. Elle se prolonge à l'est jusqu'au mur en retour d'angle de l'enceinte monastique. La chapelle Saint-Léger<sup>1146</sup> occupe le flanc sud du vestibule et déborde très légèrement au niveau de la nef de l'église. Au sud-ouest apparaissent également les bâtiments de l'infirmerie, dans une position quelque peu isolée. L'auteur ajoute à cet ensemble un cimetière, matérialisé par une multitude de croix, qui est localisé le long du mur nord de l'église et qui, par ailleurs, s'étend jusqu'au chevet de l'abbatiale. Le chevet de l'église Notre-Dame et la chapelle Saint-Léger sont les seuls bâtiments représentés en bleu ; ils sont donc bien conservés au début du XX<sup>e</sup> siècle. Le vestibule, la nef de l'église et les bâtiments de l'infirmerie sont en revanche figurés en rouge. C'est compréhensible dans le cas de la nef, qui était déjà absente du plan précédent, mais plus surprenant dans le cas du vestibule et des bâtiments de l'infirmerie : sans doute faut-il comprendre qu'Amédée Cateland n'a pas repéré de vestiges potentiellement anciens dans les édifices situés à leur emplacement.

Par ailleurs, l'auteur est très précis dans sa représentation architecturale des édifices. Décrire les édifices tels qu'il les a reconstitués se révèle très intéressant, tant d'un point de vue historiographique qu'archéologique. Sur ce plan, le vestibule est un bâtiment divisé en deux vaisseaux de deux travées, voûtés d'arêtes. Il est doté d'une porte occidentale, ouvrant sur un petit espace qui donne, au nord, sur le cloître et, au sud, sur les bâtiments de l'infirmerie, et d'une porte orientale, ouvrant sur la nef de l'église. Il possède aussi une fenêtre donnant à l'est sur ce cimetière. L'église elle-même est un édifice à nef unique, à transept saillant et à chevet plat. La largeur de la nef correspond à la moitié du vestibule. La nef est divisée en trois travées ; elle n'est apparemment pas voûtée. Elle est en outre éclairée par une série de fenêtres. Au centre du transept s'inscrit la croisée, qui est couverte d'une coupole sur trompes. Les bras du transept sont en légère saillie par rapport aux murs de la nef. Ils possèdent deux fenêtres symétriques, placées dans les murs latéraux. L'abside axiale est profonde ; elle est par ailleurs voûtée d'arêtes et munie de trois fenêtres, réparties sur les trois murs. Elle est contrebutée, sur ses angles extérieurs, par des contreforts. C'est d'ailleurs le contrefort sud-est qui rejoint le mur d'enceinte. La chapelle Saint-Léger correspond quand à elle à un bâtiment presque carré, doté d'une avancée orientale dans laquelle se trouve un autel, symbolisé par une croix inscrite sur un petit rectangle. La pièce principale est voûtée d'arêtes ; elle possède deux portes qui ouvrent, au nord, sur le vestibule et, à l'ouest, sur une annexe elle-même reliée audit vestibule. Si Amédée Cateland figure un autel dans cette chapelle, et pas dans l'église, c'est vraisemblablement parce qu'il a des preuves de son existence. Peut-être a-t-il observé sur place les vestiges d'une maçonnerie en place. Enfin, l'infirmerie est représentée comme

<sup>1146</sup> Elle est identifiée sur le plan comme la « capelle Notre-Dame-sous-Terre ». Voir *supra* : partie II, chapitre VIII, 2.4., Introduction.

un bâtiment rectangulaire augmenté, du côté nord, par deux annexes de plan irrégulier. Le bâtiment principal est subdivisé en deux vaisseaux de deux travées, séparés par un couloir central muni d'un escalier qui suggère l'existence de deux étages. Toutes les pièces sont voûtées d'arêtes ; elles sont également dotées de portes, qui permettent les circulations intérieures et extérieures, mais aussi de fenêtres, donnant essentiellement à l'est.

Les conclusions d'Amédée Cateland se révèlent très enrichissantes aussi bien à l'échelle des bâtiments eux-mêmes que du secteur entier. L'association d'une église mariale, du cloître, de l'infirmerie et du cimetière pourrait se révéler très intéressante pour aborder les fonctions respectives des bâtiments.

#### 2.4.1.3. Le plan de la chapelle Saint-Léger

Le dernier document est un plan archéologique de la chapelle Saint-Léger, réalisé par Amédée Cateland, en novembre 2011, à la demande de Léon Galle<sup>1147</sup>. Il comporte toutes les données nécessaires à son identification et à sa compréhension : un titre, une date, une échelle graphique, des cotes et des codes de représentation. Mais, d'une part, certains chiffres sont peu lisibles, voire presque effacés et, d'autre part, la légende des codes graphiques manque. Les conventions utilisées sont toutefois les mêmes que celles du plan topographique : par déduction, les hachures lâches et peu marquées pourraient désigner les maçonneries récentes tandis que les hachures serrées et foncées pourraient correspondre aux maçonneries anciennes (planche C 1.21). Cette solution est parfaitement cohérente avec le bâtiment représenté.

Pris dans sa globalité, le bâtiment possède une longueur de 10,50 m pour une largeur de 7 m. Il est subdivisé en deux corps de bâtiments accolés l'un à l'autre : à l'est, la chapelle elle-même, identifiable à son architecture particulière et, à l'ouest, sans doute une annexe. D'après les codes graphiques supposés, la chapelle pourrait être antérieure à l'annexe. Elle correspond à un bâtiment de plan carré, d'environ 5 m de côté. Si les murs est et ouest sont considérés comme anciens, les murs sud et nord semblent au contraire avoir subi des reconstructions : au sud, par exemple, un mur épais semble combler une ouverture trop large. Au nord, un mur perpendiculaire à la chapelle semble boucher partiellement une porte éventuelle : d'après sa localisation, il pourrait correspondre au mur oriental du vestibule. Tous les murs possèdent un tracé extérieur relativement régulier, à l'exception du mur est, qui présente une saillie pratiquement sur toute sa longueur. Côté intérieur, les murs affichent, dans chaque angle, deux ressauts successifs qui ménagent ainsi un espace propre à accueillir une colonne. Précisons d'ailleurs que ces espaces sont nettement plus larges au sud qu'au nord. La chapelle est enfin couverte par une voûte d'arêtes, sans doute irrégulière, qui repose probablement sur ces massifs d'angle. L'annexe ouest est un corps de bâtiment de plan irrégulier, qui semble composé d'une moitié rectangulaire à l'est et d'une moitié trapézoïdale à l'ouest. Ce

<sup>1147</sup> ADR, fds Galle, A 111.

plan archéologique présente des données tout à fait originales au sein des archives saviniennes. Il met en évidence les dimensions de la chapelle, les irrégularités de son plan et ses relations chronologiques avec le vestibule placé sur son flanc nord.

En conclusion, la confrontation des deux plans d'ensemble et du plan détaillé apporte, au sujet des bâtiments du secteur sud-est de l'abbaye de Savigny, des renseignements tout à fait inédits à ce stade de l'analyse. À la charnière des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, le chevet de l'église Notre-Dame et la chapelle Saint-Léger sont conservés en élévation tandis que la nef de l'église a disparu. Le vestibule de l'église et l'infirmerie ont apparemment subi des remaniements importants, peut-être même une reconstruction. D'après Amédée Cateland, la chapelle serait antérieure à l'église et au vestibule. La chapelle est effectivement qualifiée de « romane » alors que le chevet de l'église est qualifié de « gothique ». Le mur oriental du vestibule est quant à lui désigné comme une construction relativement récente. Cette chapelle aux dimensions modestes serait-elle, dans l'esprit de l'auteur, à l'origine des bâtiments du secteur sud-est ?

#### 2.4.2. Des restitutions en trois dimensions

En tant qu'architecte de formation, Amédée Cateland s'est servi des données lues dans les procès-verbaux ou repérées sur le terrain pour réaliser des restitutions en trois dimensions, propres à illustrer de manière pédagogique ses conclusions scientifiques. Les documents concernent aussi bien l'église Notre-Dame que la chapelle Saint-Léger.

##### 2.4.2.1. L'église Notre-Dame

Deux dessins à la plume, réalisés entre 1901 et 1908 et aujourd'hui conservés au Musée de Lyon, représentent l'église Notre-Dame depuis le nord et depuis l'ouest (planches C 1.15 et C 1.16). Ces dessins ne sont pas sans évoquer la tradition romantique du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>1148</sup>, mais résultent malgré tout d'une démarche scientifique rigoureuse. Ils donnent à voir l'église en trois dimensions, telle qu'elle est restituée sur le plan du monastère étudié ci-dessus<sup>1149</sup>. Ils n'incluent pas le vestibule, ni la chapelle Saint-Léger. Sur ces documents, l'église semble en partie ruinée : seuls son extrémité orientale et sa nef sont représentées, dans un état de conservation variable, mais globalement meilleur au sud qu'au nord. Elle est constituée, d'ouest en est, de trois espaces successifs qui méritent d'être décrits dans le détail : la nef, le transept, avec sa tour de croisée, et le chevet.

Seuls les murs gouttereaux de la nef sont représentés : ils sont apparemment conservés sur toute leur longueur, mais sont en revanche arasés à un niveau relativement bas. Ils comportent tous deux une porte à arc surbaissé. Au nord, côté cimetière, la porte est située dans l'angle ouest du mur, c'est-à-dire à proximité immédiate du vestibule. Au sud, côté infirmerie, la porte se trouve au

<sup>1148</sup> Voir *supra* : partie I, chapitre II, introduction.

<sup>1149</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VIII, 2.4.1.2.

contraire dans l'angle est, au niveau du bras du transept. L'intérieur de la nef montre un sol vraisemblablement couvert de végétation, mais néanmoins placé en contrebas d'une marche par rapport au transept. Le transept paraît mieux conservé, en particulier du côté sud. Les bras saillants du transept sont couverts de voûtes en berceau transversal. Ils sont dotés de deux petites chapelles inscrites dans les murs orientaux et éclairées par une étroite fenêtre centrale. La tour de la croisée est délimitée par des grandes arcades, conservées au sud et à l'est. Elle est couverte d'une coupole sur trompes très surélevée par rapport aux bas-côtés. Elle reçoit la lumière naturelle par un *oculus*, localisé dans la partie haute du mur est. Au-delà du transept, le chevet semble réduit à une abside à fond plat, contrebutee par des contreforts d'angle. Conservés sur une hauteur limitée, les murs périmétraux de laissent néanmoins apparaître certains détails de l'architecture. L'abside est située dans l'axe de la nef ; elle est apparemment aussi profonde que le transept. Elle est couverte d'une voûte d'ogives supportée par des culots. Elle possède enfin une fenêtre centrale à arc brisée et, dans l'angle inférieur sud du mur oriental, une porte toutefois difficile à identifier formellement.

Sur ces documents, l'église Notre-Dame se définit donc comme un bâtiment imposant, en particulier avec son chevet monumental. La présence d'une voûte d'ogives dans la chapelle orientale est sans doute à l'origine de l'identification du chevet à une « chapelle gothique » par Amédée Cateland<sup>1150</sup>.

#### 2.4.2.2. La chapelle Saint-Léger

Le troisième dessin a été réalisé par Amédée Cateland à la demande de Léon Galle, qui en a tiré une planche destinée à sa monographie, planche qui est finalement restée dans ses dossiers personnels (planche C 1.26)<sup>1151</sup>. Il représente les trois quarts de la chapelle, vus depuis l'angle sud-ouest. La chapelle est représentée comme un petit édifice monumental, construit en grand appareil de pierres de taille. Il est doté de massifs d'angle équipés de colonnes, qui supportent une voûte d'arêtes au tracé irrégulier. Les colonnes sont munies de bases, de chapiteaux et de tailloirs. Les chapiteaux sont légèrement floutés ; dans l'angle sud-est, l'un d'eux semble pourtant orné de deux rangées d'arcatures superposées. Les deux murs visibles présentent chacun une ouverture couverte d'un arc en plein cintre : à l'est, une fenêtre haute ; au nord, une large porte, décalée dans l'angle oriental. Malgré l'homogénéité apparente que suggère le dessin régulier, les irrégularités constatées plaident en faveur d'une histoire monumentale complexe.

Au final, il faut s'interroger sur la fiabilité de ces représentations, qui visent avant tout à restituer les bâtiments dans une architecture ancienne, si ce n'est originelle. Sans remettre en cause la qualité indéniable de son travail, Amédée Cateland aurait pu adapter la réalité du terrain à la nécessité du dessin. La question se pose par exemple au sujet du niveau de destruction avancé de l'église Notre-

<sup>1150</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VIII, 2.4.1.1.

<sup>1151</sup> GALLE, 1902. ADR, fds Galle, a 111.



Dame sur son côté sud : le fait traduit-il une réalité ou s'impose-t-il pour laisser apparaître l'intérieur du bâtiment ? L'église est-elle ainsi ouverte à tous les vents, ou est-elle dépouillée de ses aménagements les plus récents pour les besoins de la représentation ? Par chance, Amédée Cateland a également réalisé des photographies de détail, voire même des relevés d'élévation dans le cas de la chapelle Saint-Léger, qui offrent des points de comparaison très intéressants avec ces documents.

#### 2.4.3. Les relevés d'élévation de la chapelle Saint-Léger

Amédée Cateland a également travaillé sur les élévations de la chapelle Saint-Léger. Il a d'abord réalisé une coupe du bâtiment dans lequel elle est incluse à cette époque. Il a également représenté les parements internes des murs est, sud et nord sous forme de schémas métrés. Ces nouveaux documents complètent le plan archéologique étudié précédemment<sup>1152</sup>. La coupe est un document aboutie, destiné à Léon Galle qui le publie d'ailleurs dans sa courte notice consacrée à la chapelle<sup>1153</sup>. Elle possède un titre, une légende, une légende graphique et quelques cotes soigneusement écrites. Au contraire, les relevés schématiques des murs sont des documents de travail, des « minutes de terrain ». Ils comportent, dans le meilleur des cas, un titre et quelques annotations qui reflètent la pensée de l'auteur ou du commanditaire. Ils contiennent de très nombreuses cotes, parfois difficiles à déchiffrer. Ils n'ont pas d'échelle, ni de légende.

La coupe orientée est-ouest révèle que la chapelle ne constitue que le niveau inférieur d'un bâtiment plus vaste, subdivisé en deux corps de bâtiment de deux à trois niveaux superposés (planche C 1.22). La chapelle appartient précisément à la partie orientale du bâtiment, qui atteint une hauteur minimale de 10 m pour une largeur de 6,60 m dans-œuvre. Elle culmine elle-même à 5 m de haut. Le document livre des informations insoupçonnées sur les niveaux de circulation inférieurs et sur des vestiges conservés au dernier niveau de ce corps de bâtiment. Les niveaux de circulation intérieurs et extérieurs présentent apparemment d'importantes variations : en ces premières années du XX<sup>e</sup> siècle, la chapelle semble accessible par une porte, placée dans le mur oriental et munie de deux marches. Elle est en contrebas par rapport au sol extérieur. En revanche, elle est surélevée de trois marches par rapport à l'annexe ouest, qui est elle-même semi-enterrée puisque le sol extérieur se situe, à l'ouest, au niveau de son couverture. Ces niveaux ne sont pourtant pas d'origine. Dans la chapelle, Amédée Cateland a effectivement représenté un autre sol : sans doute a-t-il constaté au cours d'un sondage archéologique que les bases de colonnes subsistaient près de 1 m sous ce niveau. L'information est d'ailleurs relayée par les relevés schématiques des murs, qui figurent les deux niveaux de circulation successifs (planches C 1.23. à C 1.25). En conséquence, la porte du mur est doit être considérée comme une ancienne fenêtre, ou comme un aménagement postérieur au rehaussement du sol. En outre, la coupe comporte aussi, au

<sup>1152</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VIII, 2.4.1.3.

<sup>1153</sup> GALLE, 1902.

dernier niveau du corps de bâtiment oriental, deux tracés superposés qui correspondent à ses deux toitures successives. En effet, Amédée Cateland a repéré deux trompes qui lui permettent de surélever le bâtiment originel en restituant une coupole sur trompes. De fait, il précise dans la légende que « le tracé en pointillé indique la silhouette de la coupole dont les trompes existent encore. » Si le raisonnement est exact, alors la chapelle Saint-Léger s'inscrirait, dès l'époque médiévale, dans une construction monumentale.

Les relevés de murs apportent quelques données supplémentaires, qui concernent essentiellement l'architecture du bâtiment. Tout d'abord, les massifs d'angle semblent construits en grand appareil de pierres de taille : certains blocs atteignent en effet des dimensions supérieures à 30 ou 40 cm. Les colonnes sont constituées de tronçons superposés ; elles sont munies de bases, de chapiteaux et de tailloirs, qui sont représentés de manière très schématique. Le détail d'une base, dessiné sur le relevé du mur sud, figure malgré tout la mouluration, qui est constituée d'un tore et d'une scotie, encadrés par des filets. Par ailleurs, le tracé des voûtes témoigne de leur irrégularité patente, particulièrement visible sur les relevés des murs nord et sud. Enfin, des ouvertures apparaissent sur ces deux murs ; elles complètent la baie du mur est, dont il a été question ci-dessus. Au sud, la fenêtre, haute de 2,15 m, est rejetée dans l'angle est du mur. Au nord, la porte est également placée à l'est. Elle correspond au niveau de sol supérieur, récent de la chapelle. Elle pourrait cependant s'inscrire dans une ouverture beaucoup plus haute, beaucoup plus large, dont témoignerait un arc en plein cintre formé de claveaux alternativement minces et épais.

Les relevés d'élévation réalisés dans la chapelle suggèrent donc l'importance des remaniements subis par le bâtiment, à une époque indéterminée. Le rehaussement du sol, la transformation d'une porte en fenêtre sur le mur est, la réduction d'une porte sur le mur nord ou l'irrégularité de la voûte d'arêtes sont autant d'indices d'une chronologie de construction potentiellement complexe. Les données ne sont cependant pas assez abouties pour tirer de véritables conclusions à ce stade de l'analyse.

#### **2.4.4. Les photographies**

La documentation produite par Amédée et Emmanuel Cateland dans les premières années du XX<sup>e</sup> siècle contient enfin une série de photographies et une aquarelle, représentant l'église Notre-Dame ou la chapelle Saint-Léger. Ces documents possèdent une valeur considérable sur un plan scientifique. Ils révèlent ce que les deux frères avaient réellement sous les yeux lorsqu'ils dessinaient, mesuraient ou peignaient ces bâtiments. Ces documents sont conservés dans le fonds Cateland du Musée de Lyon ou dans le fonds Galle des Archives départementales du Rhône. Tous sont inédits comme tous les documents étudiés précédemment.

## 2.4.4.1. L'église Notre-Dame

Cinq photographies représentent l'église Notre-Dame : deux depuis l'ouest, trois depuis l'est. L'aquarelle fait un condensé de ces trois dernières. Retrouvés dans les papiers de famille d'Amédée Cateland, ces documents ont été offerts au Musée de Lyon par Denise Devos ; à ce jour, ils n'ont pas reçu de numéros d'inventaire. Leur analyse met en évidence la fidélité des restitutions proposées par Amédée Cateland, en particulier pour le chevet de l'église : le transept paraît effectivement mieux conservé que le chevet, la moitié nord de l'édifice également<sup>1154</sup>. Malgré tout, quelques aménagements postérieurs à l'église apparaissent, notamment sur les deux photographies prises de l'ouest : ils témoignent de l'utilisation du bâtiment dans un cadre vraisemblablement privé. Ils ont été gommés par l'architecte afin de ne pas perturber la vision intérieure du chevet.

*Le transept vu de l'ouest*

Les deux photographies prises depuis l'emplacement de l'ancienne nef sont des vues resserrées qui ne permettent guère de situer l'église dans son environnement (planches C 1.11 et C 1.12). L'une d'elles permet cependant de localiser les vestiges du chevet au niveau de la façade de la maison qui est mentionnée, sur le plan révolutionnaire, comme appartenant à M. Rigottier. À partir de ces documents, il est possible d'aborder le chevet de l'église sous l'angle de son état de conservation au début du XX<sup>e</sup> siècle mais aussi de ses caractéristiques architecturales.

Les constructions postérieures à l'église sont très présentes sur ces photographies : elles consistent en des murs fermant l'espace du côté de la nef, mais aussi en des cloisons, des planchers et des escaliers intérieurs. Elles posent la question de l'utilisation des bâtiments à cette époque : la présence d'un enduit blanc sur certaines maçonneries pourrait éventuellement faire songer à un habitat. Elles sont cependant trop dégradées pour se montrer affirmatif. Il existe en outre, en avant du chevet, un tas de cailloux d'environ 2 m de haut qui laisse à penser que les derniers vestiges sont alors en cours de destruction. L'architecture du transept est bien peu visible derrière ces aménagements. Le sommet de la coupole se devine essentiellement grâce à la présence d'une trompe, partiellement masquée par un escalier de bois (planche C 1.12). Le bras nord affiche le départ d'une voûte en berceau transversal. Toutes les maçonneries semblent construites en petite appareil de pierres de ramassage. Les blocs taillés qui sont employés autour de la porte récente pourraient néanmoins attester de l'utilisation de la pierre de taille dans les chaînes d'angle ou les encadrements de baies, par exemple.

*Le chevet et le transept vus de l'est*

Les trois photographies prises depuis l'extérieur de l'ancienne église offrent davantage de possibilités d'analyse. La première correspond à une vue éloignée, capturée depuis le chemin

<sup>1154</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VIII, 2.4.2.

extérieur au quartier de l'abbaye (planche C 1.7). La suivante est une vue rapprochée prise depuis le même angle ; elle est centrée sur l'église et sur une maison située au sud-ouest (planche C 1.8). Elle trouve une équivalence en l'aquarelle d'Emmanuel Cateland (planche C 1.10). La dernière est une vue de détail, prise en face du transept (planche C 1.9).

Ces photographies permettent d'abord de localiser l'église par rapport à l'ancienne enceinte du monastère, d'une part, aux autres bâtiments du secteur sud-est, d'autre part. Le chevet de l'église paraît très proche des murs du rempart ; le point de rencontre entre le mur en retour d'angle de l'enceinte et le contrefort sud-est de l'abside à fond plat est d'ailleurs perceptible sur la deuxième photographie. Par ailleurs, les deux bâtiments représentés en arrière plan correspondent à la chapelle Saint-Léger et au vestibule qu'Amédée Cateland a restitué sur le plan du monastère. Entre ces deux complexes bâtis figure enfin un espace vide de construction, qui se devine uniquement sur la première photographie : il s'agit de l'emplacement de l'ancienne nef.

À partir de ces documents, il est également possible de formuler quelques remarques sur l'architecture du chevet de l'église. Les vestiges ténus du chevet apparaissent au premier plan : ils sont non seulement arasés à un niveau relativement bas mais aussi envahis par des broussailles. Tout au plus pouvons-nous signaler l'existence du mur sud, qui est apparemment construit en petit appareil et qui est doté d'une fenêtre haute. Le chevet possédait-il deux fenêtres symétriques dans ses murs latéraux ? Par ailleurs, le transept est au second plan ; il est beaucoup mieux conservé que le corps de bâtiment précédent. Il comporte en effet sa tour de croisée et ses deux bras opposés. Son mur oriental comporte, en partie basse, une grande arcade, qui donnait sur le chevet et qui est alors bouchée, et, en partie haute, un *oculus*. Il affiche aussi, entre les deux, des césures obliques et symétriques, qui devraient correspondre à l'empreinte de la toiture de l'abside. Tous les murs semblent élevés dans un petit appareil assez régulier ; seule la chaîne d'angle nord et la baie circulaire affichent des pierres de taille. En outre, les parements externes sont, du côté sud, couverts d'un enduit clair.

Un examen attentif de la troisième photographie permet enfin de suggérer quelques hypothèses relatives à la chronologie de construction du transept et du chevet (planche C 1.9). Les liaisons qui apparaissent, sur leur mur mitoyen, entre la grande arcade et l'*oculus*, d'une part, entre le sommet du bras nord et la tour de croisée, d'autre part, sont brouillées. Tout d'abord, la maçonnerie de la grande arcade empiète sur la base de l'*oculus* : elle devrait donc lui être postérieure. Ensuite, les assises sommitales du bras du transept nord semblent accolées à la chaîne d'angle de la croisée alors qu'elles présentent, visuellement, un appareil tout à fait similaire. Aussi pouvons-nous envisager une chronologie de construction en deux états successifs : la tour de croisée avec sa coupole sur trompes dans un premier temps, l'abside à fond plat dans un second temps. Les bras du transept devraient logiquement appartenir au premier état, mais les perturbations soulignées ci-dessus interdisent toute affirmation à ce sujet. .

Au final, ces différentes photographies confirment d'abord des données auparavant mises en évidence grâce aux deux plans ou aux restitutions tridimensionnelles. Elles témoignent notamment de la localisation de l'église dans l'angle sud-est du monastère, à proximité immédiate de l'enceinte. Elles attestent aussi de la conservation partielle du chevet et de la destruction avancée de la nef. Elles offrent surtout une vision très concrète des élévations de l'église : murs en petit appareil, murs enduits, coupole sur trompes ou voûtes en berceau, voûtes d'ogives... Autant d'indices qui permettent d'envisager que l'édifice résulte au moins de deux états de construction successifs.

#### 2.4.4.2. La chapelle Saint-Léger

Amédée Cateland a également réalisé neuf photographies à l'intérieur de la chapelle Saint-Léger. Trois d'entre elles représentent les massifs d'angle ou les chapiteaux, autant d'éléments qui préoccupent Léon Galle<sup>1155</sup> ; elles ont d'ailleurs été réalisées à son intention et appartiennent à ses archives privées, aux Archives départementales du Rhône. Six autres figurent un sarcophage, plaqué contre le mur occidental de la chapelle : elles renvoient au travail personnel d'Amédée Cateland et sont aujourd'hui conservées dans son fonds personnel, au Musée de Lyon. Au total, seules quatre photographies ont été retenues pour la présente étude ; les autres en ont été exclues parce qu'elles sont redondantes par rapport à d'autres ou parce qu'elles montrent des vestiges isolés de l'architecture. Les photographies choisies donnent un bon aperçu de l'architecture intérieure de la chapelle. La première est une vue générale du mur occidental (planche C 1.19) ; la deuxième est un détail du sarcophage (planche C 1.20). Les deux autres montrent les angles nord-ouest et sud-est du bâtiment (planches C 1.17 et C 1.18).

Ces photographies offrent une image sensiblement différente de celle qu'offrent les relevés d'élévation étudiés ci-dessus<sup>1156</sup>. Elles donnent à voir les bases de colonnes et le sarcophage qui n'étaient pas visibles sur les documents précédents, mais qui étaient mentionnés dans les textes contemporains<sup>1157</sup>. Elles révèlent aussi une porte surélevée par rapport au niveau du sol. Les photographies semblent donc postérieures aux relevés : sans doute n'ont-elles été réalisées qu'après la mise au jour d'un sol ancien, qui apparaît d'ailleurs au pied du massif d'angle sud-est, près d'un tas de terre (planche C 1.17). Amédée Cateland aurait-il décidé d'engager des fouilles pour retrouver le sol originel après avoir constaté, au cours d'une première approche du bâti, l'absence des bases de colonnes ? Ou a-t-il seulement profité d'un décaissement effectué par le propriétaire du bâtiment ? Ces questions restent évidemment sans réponse, mais elles ne peuvent cacher l'intérêt suscité chez les archéologues par cet édifice.

Sur ces documents, la chapelle semble être un petit édifice trapu. Les murs sont recouverts d'un enduit clair. Ses massifs d'angle sont construits en grand appareil de pierres de taille. Les colonnes

<sup>1155</sup> Voir *supra* : partie I, chapitre III, 3.4.1.2. et 3.4.2.3.

<sup>1156</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VIII, 2.4.3.

<sup>1157</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VIII, 1.13.

sont formées de plusieurs tronçons ; elles possèdent aussi bases, chapiteaux et tailloirs. L'un des deux chapiteaux visibles est décoré de deux rangs d'arcatures superposés ; l'autre est orné de bandes verticales en relief. Le niveau de circulation est apparemment constitué de grandes dalles de pierre ; il correspond autant que possible à la restitution proposée par Amédée Cateland à Léon Galle<sup>1158</sup>. Le sarcophage est sans doute posé sur ce sol, contre le mur ouest de la chapelle, au pied de la porte. Il est ouvert, légèrement cassé et vidé de son contenu. Sa découverte a fort logiquement attisé les curiosités. Ces photographies de la chapelle s'accordent parfaitement avec les plans et les restitutions étudiés ci-dessus<sup>1159</sup> : les massifs d'angle en grand appareil, avec leurs irrégularités, avec leurs colonnes, le dallage ancien si ce n'est originel... Tout y est, ou presque : il ne manque que les vestiges d'une maçonnerie pour confirmer la présence d'un autel à l'est<sup>1160</sup>. Ces photographies apportent aussi des données inédites en relation avec le caractère funéraire de ce lieu. Le sarcophage mis au jour dans les premières années du XX<sup>e</sup> siècle s'accorde probablement avec le dallage et avec l'autel oriental.

En conclusion, la documentation graphique réalisée par Amédée Cateland dans les premières années du XX<sup>e</sup> siècle permet de mesurer l'ampleur des travaux menés sur le terrain à une époque où l'archéologie du Moyen Âge s'impose progressivement dans la région lyonnaise<sup>1161</sup>. Elle donne à voir, de manière très concrète, les bâtiments du secteur sud-est : l'église Notre-Dame avec sa tour potentiellement romane et son chevet plutôt gothique, la chapelle Saint-Léger, avec son architecture trapue et sa tour élevée, le vestibule et l'infirmerie, jugés plus récents.

## 2.5. Le plan cadastral actuel (XXI<sup>e</sup> siècle)

À l'instar du plan napoléonien, le plan cadastral actuel montre d'un seul coup d'œil la pérennisation du monastère au sein du quartier de l'abbaye<sup>1162</sup>. Qu'en est-il exactement des bâtiments du secteur sud-est, qui étaient apparemment en cours de destruction au début du XX<sup>e</sup> siècle<sup>1163</sup> ? Un simple regard sur ce plan permet de constater que le parcellaire a bien plus évolué dans ce secteur qu'ailleurs dans le quartier de l'abbaye (planche C 1.6).

Un bâtiment rectangulaire, légèrement irrégulier, occupe toujours l'emplacement de l'ancien vestibule. Il est aujourd'hui connu sous l'appellation de cuvier communal. Au vu de son plan, il pourrait très bien conserver des portions de mur anciennes. À la place de la chapelle figure désormais un édifice rectangulaire, qui est relié à deux bâtiments adjacents situés au niveau de l'infirmerie par l'intermédiaire de ce qui pourrait être un couloir. Cette disposition n'est pas sans rappeler celles des plans précédents : elle pourrait là aussi témoigner de la conservation de

<sup>1158</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VIII, 2.4.2.2.

<sup>1159</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VIII, 2.4.1.2., 2.4.1.3. et 2.4.2.2.

<sup>1160</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VIII, 2.4.1.2.

<sup>1161</sup> Voir *supra* : partie I, chapitre III, 1.

<sup>1162</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VI, 2.3.2.

<sup>1163</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VIII, 2.4.4.1.

structures anciennes au sein du bâti actuel. De nouvelles constructions ont en revanche fait leur apparition à l'emplacement de l'ancienne nef. L'un deux commence au niveau du bâtiment de la chapelle, longe le mur oriental du cuvier sur les trois quart de sa longueur, bifurque à angle droit en direction de l'est, puis opère un nouveau virage afin de rejoindre la rue de l'Abbaye. Il existe aussi, à l'est, un bâtiment assez vaste, en forme de L, sensiblement localisé à l'emplacement du chevet de l'église. À en croire sa position par rapport à la maison dite du doyen de Teylan, qui a conservé son plan, il paraît néanmoins un peu plus à l'ouest que le précédent. Les terrains correspondants à l'église semblent très perturbés. Les bâtiments anciens n'ont pas obligatoirement été rasés pour laisser la place à de nouvelles constructions, mais la probabilité de mettre au jour des vestiges anciens dans ce secteur paraît quand même plus faible. D'une manière générale, le secteur sud-est de l'abbaye constitue néanmoins une réserve potentielle de vestiges archéologiques. L'absence de destructions systématiques après la Révolution française a pu conserver des portions de murs anciens intégrés dans des constructions plus récentes.

### **3. Synthèse historique sur l'église Sainte-Marie et les bâtiments adjacents**

---

Dans la documentation savinienne, les mentions de la deuxième église du monastère sont globalement moins explicites que celles de l'abbatiale. Les textes sont moins fournis, mais les images inédites sont d'une grande valeur. La confrontation de ces deux types de sources permet alors de mettre en relation les lieux liturgiques et l'architecture de l'édifice avec moins de difficultés que dans les autres cas de figure.

#### **3.1. L'église Sainte-Marie**

L'église Sainte-Marie apparaît de manière très anecdotique dans le *Liber cartarum* de Ponce. Mais elle figure dans tous les manuscrits liturgiques, dans les descriptions et rapports d'experts des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles et dans la documentation graphique du début du XX<sup>e</sup> siècle. Ces sources diverses permettent de s'interroger successivement sur sa chronologie générale, sur sa dénomination et sa titulature, sur sa localisation dans le monastère et enfin sur son architecture.

##### 3.1.1. Repères chronologiques

La documentation étudiée ne mentionne pas de reconstruction ou de travaux au sujet de cette église. Elle contient malgré tout certains indices qui permettent d'aborder la question de ses origines et de sa destruction : il ne s'agit donc pas de restituer son histoire monumentale, mais simplement de déterminer les bornes chronologiques de l'étude.

## 3.1.1.1. Une église en l'an mil

À l'heure actuelle, c'est le cartulaire de l'abbaye qui offre la mention la plus ancienne de l'église Sainte-Marie ; il témoigne de son existence dans la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle. Le *Liber consuetudinum* de Guillaume Bollat permet cependant de remonter bien avant : avec l'évocation d'une église mariale antérieure à l'abbatiale d'Itier I, qui place l'Assomption de la Vierge au rang des fêtes majeures, il atteste en effet de sa présence dans l'abbaye de Savigny dès les premières années du XI<sup>e</sup> siècle<sup>1164</sup>.

3.1.1.2. Une destruction progressive entre le XVIII<sup>e</sup> et le XX<sup>e</sup> siècle

À l'autre bout de cette chronologie, la documentation de la municipalité révolutionnaire et, surtout, des architectes de la famille Cateland, permet de suivre, sur un peu plus d'un siècle, l'évolution de cette église à l'époque contemporaine. D'après les descriptions réalisées dans les années 1762-1766, par Jean-Baptiste Cussinot et Laurent de Foudras, l'église semble être un édifice en bon état, malgré le délabrement relatif des enduits muraux par exemple<sup>1165</sup>. Au moment de la suppression de l'abbaye, les habitants plaident d'ailleurs pour sa conservation à travers une supplique, adressée à l'archevêque de Lyon, qui témoigne de leur attachement à cette église de la Vierge. Quelques années plus tard, au temps des troubles révolutionnaires, ils épargnent d'ailleurs l'édifice, qui subit beaucoup moins de dégâts que l'abbatiale ou les maisons de dignitaires<sup>1166</sup>.

Lorsque, après un siècle de silence relatif, l'église réapparaît sur les documents graphiques d'Amédée Cateland, sa nef est détruite tandis que son vestibule et son chevet sont conservés. Le vestibule est seulement visible sur les plans généraux qui prouvent que l'auteur le considère comme un édifice plus récent que l'église elle-même. Le chevet, photographié sous divers angles, affiche quant à lui des aménagements importants qui trahissent sa transformation et son occupation à usage probablement domestique ou artisanal. Il paraît cependant en cours de démolition, comme le suggèrent le délabrement de ces aménagements et le tas impressionnant de matériaux (planche C 1.7)<sup>1167</sup>. Ainsi la destruction de l'église Sainte-Marie s'est-elle opérée de manière partielle et progressive. Elle a vraisemblablement été effectuée dans le cadre d'une (de) propriété(s) privée(s), ce qui expliquerait le traitement différent des divers lieux étudiés. Le plan cadastral actuel laisse à penser que l'actuel cuvier pourrait conserver en ses murs certains vestiges du vestibule tandis que de nouvelles constructions pourraient avoir été érigées à l'emplacement du chevet au cours du XX<sup>e</sup> siècle<sup>1168</sup>.

<sup>1164</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VIII, 1.1.3. et 1.2.1.

<sup>1165</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VIII, 1.9.1. et 1.10.1.

<sup>1166</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VIII, 1. 11. et 1.12.

<sup>1167</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VIII, 2.4.1. et 2.4.4.1.

<sup>1168</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VIII, 2.5.



### 3.1.2. Dénomination et titulature

La titulature mariale de l'église est fixée avant le gouvernement d'Itier I ; elle perdure jusqu'à la suppression du monastère. Dans l'ordinaire du XIII<sup>e</sup> siècle, elle s'accompagne parfois d'une dédicace à saint Jean-Baptiste, qui disparaît dans les sources postérieures, peut-être en raison d'un transfert<sup>1169</sup>. Au fil du temps, elle s'exprime cependant sous des formes différentes : « Sainte-Marie » dans les manuscrits du Moyen Âge et dans le *Liber refusionum*; « de la Vierge », « Notre-Dame », voire « Notre-Dame-sous-Terre », dans les descriptions des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles<sup>1170</sup>. De la même manière, un glissement progressif s'opère, entre le Moyen Âge et l'époque moderne, depuis le terme *ecclesia* vers celui de *capella*. Il existe cependant bon nombre d'exceptions à cette règle apparente : par exemple, l'utilisation alternée des deux termes dans l'ordinaire ou les coutumiers de Benoît Mailliard ou l'emploi exclusif du premier dans le coutumier de François II d'Albon<sup>1171</sup>. Si cette évolution peut éventuellement trahir des remaniements architecturaux – réduction de l'église en chapelle –, la seule lecture du *Liber refusionum* suffit à démontrer le caractère infondé de cette hypothèse. À cette époque, l'église dédiée à la Vierge a encore tout d'une église importante : son vestibule, sa nef et son chœur monastique, son chevet à abside axiale et chapelles latérales<sup>1172</sup>.

Peut-être faut-il chercher les raisons de cette double évolution dans les fonctions de l'église, qui pourraient elles-mêmes connaître quelques changements entre le Moyen Âge et l'époque moderne. Sous l'abbatiat de Guillaume Bollat, cette église tient parfois lieu d'abbatiale, notamment lors des fêtes mariales ou lors de l'entretien de l'abbatiale. La présence du chœur des moines à l'extrémité de la nef correspond d'ailleurs parfaitement à l'image d'une église monastique<sup>1173</sup>. À partir du XIV<sup>e</sup> siècle, voire de la fin du siècle précédent, l'église Sainte-Marie accueille en outre quelques sépultures : un religieux de l'abbaye, Girin du Mas, dans le chœur justement, et les familles de Talaru ou de Faverges, devant les autels collatéraux consacrés à sainte Marie-Madeleine et sainte Foy. À la même époque, l'église Saint-Martin reçoit essentiellement des tombes de religieux<sup>1174</sup>. Aussi faut-il envisager que la deuxième église du monastère ait évolué vers une chapelle à caractère funéraire, réservée en particulier aux grandes familles laïques de la région.

### 3.1.3. La localisation de l'église

Le plan levé vers 1796 situe l'église Notre-Dame dans une position qui correspond en tous points aux données livrées par les documents médiévaux : au sud-est du cloître, dans la continuité du

<sup>1169</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VIII, 1.2.1. et *infra* : partie II, chapitre VIII, 3.2.3.

<sup>1170</sup> Dans l'ordre, voir *supra* : partie II, chapitre VIII, 1.1., 1.2.1., 1.3.1., 1.4. Introduction, 1.5. I Introduction et *supra* : partie II, chapitre VIII, 1.9.1., 1.10.1., 1.11. et 1.12.

<sup>1171</sup> Dans l'ordre, voir *supra* : partie II, chapitre VIII, 1.2. Introduction, 1.4.1., 1.5. Introduction et *supra* : partie II, chapitre VIII, 1.6. Introduction.

<sup>1172</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VIII, 1.6.2.

<sup>1173</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VIII, 1.2.3.4.

<sup>1174</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VIII, 1.4.2. et 1.4.3. PUEL ET GANIVET, 2013, p. 133-137.

vestibule, qui occupe lui-même l'angle des ailes sud et est. Le *Liber consuetudinum* suggère en effet, pour le XIII<sup>e</sup> siècle, que l'église ouvre – directement ? – sur la galerie dite du réfectoire, c'est-à-dire la galerie sud du cloître. Deux siècles plus tard, les manuscrits de Benoît Mailliard la localisent contre le parloir, qui se trouve lui-même à l'emplacement du futur vestibule<sup>1175</sup>. En conséquence, la localisation de l'église mariale est vraisemblablement restée la même, au moins pendant plus de cinq siècles. Toutefois, elle n'est pas nécessairement synonyme de conservation de structures anciennes jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle. L'édifice a pu subir de lourds remaniements, voire des reconstructions, au cours d'une si longue période. Il est alors temps de s'intéresser à son architecture, telle qu'elle apparaît dans la documentation archivistique.

### 3.1.4. Le monument

La confrontation des différentes sources permet enfin d'envisager l'architecture de l'église dans la longue durée. La principale difficulté réside dans la nécessité de traduire les données relatives aux lieux liturgiques en des termes architecturaux. Le problème se pose notamment pour le chœur monastique, qui déborde sans doute sur la nef et le transept. Par souci de clarté, nous étudierons successivement le vestibule, la nef, le transept et le clocher, et enfin le chevet, avant de proposer une évolution chronologique du plan, voire des élévations, du monument.

#### 3.1.4.1. Une avant-nef ?

Le vestibule de l'église apparaît seulement dans la documentation moderne, en l'occurrence dans le rapport de Jean-Baptiste Cussinet, en 1762, dans la demande de sécularisation de Laurent de Foudras, en 1766, et sur le plan de la municipalité révolutionnaire, vers 1796. Il possède une superficie déjà importante, avec 8,40 m de long pour 13,20 m de large. Sur ces documents, il est localisé par rapport à deux points de repère : à l'intersection des ailes sud et est du cloître, d'une part, en avant de l'église elle-même, d'autre part<sup>1176</sup>. En l'absence de mentions antérieures, faut-il alors considérer ce bâtiment comme une construction d'époque moderne ? Certes, Amédée Cateland considère le vestibule comme un bâtiment postérieur à l'église et à la chapelle latérale ; mais il le rattache plutôt à l'époque gothique, en raison de ses voûtes d'ogives<sup>1177</sup>. Or, les textes de Benoît Mailliard, qui donnent à voir le monastère de la fin du Moyen Âge, placent, à cet emplacement exact, un parloir qui est d'ailleurs surmonté d'une chapelle Saint-Jean-Baptiste. Le vestibule moderne est donc vraisemblablement installé dans l'ancien parloir, qui était lui-même rattaché au cloître<sup>1178</sup> : voilà qui pourrait expliquer que le vestibule n'appartienne pas vraiment à l'église...

<sup>1175</sup> Dans l'ordre, voir *supra* : partie II, chapitre VIII, 1.2.2. ; *supra* : 1.4.1. et *supra* : partie II, chapitre VIII, 1.7. et 1.10.1.

<sup>1176</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VIII, 1.9.1., 1.10.1 et 2.2.1.

<sup>1177</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VIII, 2.4.1.1.

<sup>1178</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VIII, 1.5.4.2.

Par ailleurs, le parloir est mentionné pour la première fois dans les lettres royales adressées en 1480 au chamarié<sup>1179</sup> : faut-il alors en déduire qu'il correspond à une création des derniers siècles du Moyen Âge ? Son couverture de voûtes d'ogives tendrait à accréditer cette supposition. Mais la mention, dans l'ordinaire de Guillaume Bollat, d'une chapelle Saint-Michel pouvant prendre place au niveau supérieur d'un corps de bâtiment occidental, laisse envisager l'existence d'une avant-nef antérieure au XIII<sup>e</sup> siècle, qui pourrait avoir été partiellement reconstruite à la fin du Moyen Âge. Bien que séduisante, cette dernière hypothèse repose elle-même sur la localisation simplement plausible de cette chapelle<sup>1180</sup>.

#### 3.1.4.2. La nef

La nef est citée, de manière implicite, dans l'ordinaire de Guillaume Bollat, dans le deuxième quart du XIII<sup>e</sup> siècle, puis dans les descriptions de Jean-Baptiste Cussinot et Laurent de Foudras, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Son absence dans les coutumiers s'explique certainement par son identification à un lieu architectural, et non pas liturgique. Elle apparaît enfin, parfois en négatif, sur la vue scénographique et sur les plans d'époque moderne ou contemporaine. Quelles sont alors les données acquises sur la nef du XIII<sup>e</sup> et celle des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles ? Peuvent-elles être mises en concordance ?

Telle qu'elle est décrite dans le *Liber consuetudinum*, la station de procession qui, à l'occasion du mercredi des Cendres, est marquée dans l'église mariale permet de conclure à l'existence d'une nef – espace informel situé entre « la marche du chœur » et l'entrée de l'église – suffisamment longue pour accueillir la communauté monastique de Savigny<sup>1181</sup>. Sur la vue scénographique, réalisée vers 1675, la nef comporte en outre trois fenêtres hautes, qui pourraient témoigner de sa subdivision en trois travées successives<sup>1182</sup>. La nef de l'église du XVIII<sup>e</sup> siècle trouve enfin, dans les descriptions modernes, quelques détails relatifs à son architecture : accessible depuis le vestibule par une descente d'escaliers de sept marches, elle est constituée d'un vaisseau unique, couvert d'un lambris. Elle est dans un état relativement bon, même si l'enduit des murs est abîmé<sup>1183</sup>. Sur le plan topographique du quartier de l'Abbaye, elle apparaît en négatif entre l'ancien vestibule et l'ancien chevet de l'église. Elle possède alors des dimensions assez modestes – 12,80 m de long pour 8,80 m de large – qui sont néanmoins parfaitement cohérentes pour un seul vaisseau. Elle affiche enfin des portes qui donnent, au nord, sur l'ancien cimetière et, au sud, sur des jardins placés dans l'environnement de l'ancienne infirmerie<sup>1184</sup>.

<sup>1179</sup> Voir *infra* : partie II, chapitre IX, 1.4.

<sup>1180</sup> Voir *infra* : partie II, chapitre VIII, 3.2.2.

<sup>1181</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VIII, 1.2.3.4.

<sup>1182</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VIII, 2.1.

<sup>1183</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VIII, 1.8.1. et 1.9.1.

<sup>1184</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VIII, 2.4.1.1. et 2.4.2.1.

En l'absence de mentions intermédiaires, il est délicat de mettre en relation ces données qui sont, de surcroît, de nature différente. Tout au plus pouvons-nous faire remarquer que la longueur de la nef paraît relativement faible : c'est d'autant plus vrai que le chœur des moines semble occuper la croisée du transept et déborder sur la dernière travée de la nef<sup>1185</sup>.

#### 3.1.4.3. Le transept

Le transept de l'église apparaît sur les documents graphiques du début du XX<sup>e</sup> siècle ; en revanche, il n'est jamais cité en tant que tel dans les sources textuelles qui, au mieux, évoquent le chœur monastique et le clocher. Il importe donc de faire le point sur chacun de ces trois lieux en soulignant les interactions entre lieux liturgiques et lieux architecturaux.

##### *La croisée du transept et le clocher*

Le clocher est mentionné pour la première fois par Benoît Mailliard qui, à la charnière des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, évoque le *pinaculum* sous lequel se trouve la tombe de Girin du Mas. Il apparaît ensuite dans les registres de la municipalité révolutionnaire qui relate le vol de ses bandes de plomb, commis en 1792<sup>1186</sup>. Mise à part sa conservation jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, il ne bénéficie guère d'informations concrètes relatives à sa localisation exacte ou à son architecture. Cependant, la construction monumentale qui apparaît sur la vue scénographique, dessinée vers 1675, et sur la documentation graphique, produite par Amédée Cateland au début du XX<sup>e</sup> siècle, peut sans difficulté être identifiée à ce clocher<sup>1187</sup>, malgré l'absence de mentions contemporaines de cloches. En effet, sa localisation et ses caractéristiques architecturales sont en parfaite cohérence avec un tel corps de bâtiment. Dès lors, il bénéficie d'une image relativement précise de ses élévations. Il possède au moins deux niveaux d'élévation : la croisée, qui appartient à l'église elle-même, et le clocher, qui domine l'église.

Le clocher est largement surélevé par rapport aux toitures des bras du transept. Il est couvert d'une coupole sur trompes, qui repose évidemment sur les grandes arcades de la croisée. La tour présente également, sur les photographies prises depuis l'est, un oculus qui surplombait la toiture du chevet<sup>1188</sup>. Enfin, si tant est que la vue scénographique donne à voir le clocher subsistant au XVIII<sup>e</sup> siècle, elle pourrait en outre afficher, au sommet de ses murs, une série de baies géminées<sup>1189</sup>. Inscrite entre les deux bras du transept, la croisée du transept est mise en valeur par la présence des grandes arcades et par sa surélévation d'une marche par rapport à la nef.

Le chœur monastique est évoqué, de manière implicite, dans l'ordinaire de Guillaume Bollat et dans le coutumier de François II d'Albon. Au XIII<sup>e</sup> siècle, il ne possède pas de clôture côté nef,

<sup>1185</sup> Voir *supra* : chapitre I, 5.1.2.2. et *infra* : partie II, chapitre VIII, 3.1.4.3., La croisée du transept et le clocher.

<sup>1186</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VIII, 1.4.3. et 1.12.

<sup>1187</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VIII, 2.1. et 2.4.

<sup>1188</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VIII, 2.4.2.1., 2.4.1.1., Le chevet et le transept vus de l'est, et 2.4. 4.1.

<sup>1189</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VIII, 2.1.

comme le suggère la description de la station de procession marquée dans l'église pour le mercredi des Cendres<sup>1190</sup>. Au début du XVII<sup>e</sup> siècle, il est apparemment subdivisé en deux parties par la marche dite du chœur. Il est alors tentant d'identifier le degré qui, sur la documentation d'Amédée Cateland, sépare la nef et le transept et celui qui, dans le *Liber refusionum*, scinde le chœur en deux parties<sup>1191</sup>. Aussi proposons-nous l'hypothèse suivante : le chœur des moines pourrait s'étendre sur deux travées, l'une correspondant à l'extrémité orientale de la nef, l'autre à la croisée du transept. La moitié orientale du chœur pourrait alors logiquement accueillir l'autel principal, dédié à la Vierge, mais aussi la tombe de Girin du Mas. La moitié occidentale assurerait quant à elle la transition avec la nef, en servant aux premiers moines qui, dans les processions médiévales ou modernes, sont censés prendre place entre la marche du chœur et l'entrée de l'église. Par ailleurs, les dimensions fournies par le plan topographique du quartier de l'Abbaye rendent cette proposition tout à fait envisageable : avec une croisée profonde de 6,40 m et une nef de trois travées, longue de 12,80 m, le chœur des moines s'étendrait sur environ 10,50 m de long (6,40 + 1/3 de 12,80 m). L'espace occupé par les moines lors des processions correspondrait à la longueur totale de la nef, moitié occidentale du chœur comprise (12,80 m).

#### *Les bras du transept*

De petites chapelles apparaissent enfin sur les restitutions tridimensionnelles d'Amédée Cateland : de forme semi-circulaire à l'intérieur, elles semblent inscrites dans les murs orientaux des bras du transept. Elles ne sont malheureusement pas visibles sur les photographies que l'auteur a prises depuis l'emplacement de la nef. Au vu de la fiabilité de sa documentation, il n'y a cependant aucune raison de remettre en cause cette information capitale. D'après les manuscrits liturgiques, deux autels, consacrés à sainte Marie-Madeleine et sainte Foy, s'ajoutent en effet à l'autel principal. Tous deux sont cités, dès le XIII<sup>e</sup> siècle, par le *Liber consuetudinum*, mais seul le premier est alors localisé dans l'église Sainte-Marie, dans une position latérale par rapport à l'autel marial. Le second devra attendre les textes de Benoît Mailliard pour rejoindre, de manière certaine, les deux autres autels<sup>1192</sup>. Malgré leur caractère lacunaire, ces données incitent à considérer ces deux autels comme des autels collatéraux qui pourraient logiquement prendre place dans les chapelles orientées du transept, telles qu'elles figurent dans la documentation graphique postérieure.

#### 3.1.4.4. Le chevet

À l'instar du transept, le chevet est un lieu architectural qui apparaît seulement dans la documentation d'Amédée Cateland, en particulier sur la restitution du plan du monastère, sur les restitutions tridimensionnelles et sur les photographies. Le sanctuaire, qui correspond à l'espace

<sup>1190</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VIII, 1.2.3.4.

<sup>1191</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VIII, 1.6.2.2. et 2.4.2.1.

<sup>1192</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VIII, 1.2.3.2. et 1.4.2.2.

entourant l'autel, est cependant évoqué dans le procès-verbal de Jean-Baptiste Cussinot, peu avant la suppression de l'abbaye<sup>1193</sup>. La « chapelle » de ce rapport d'expert correspond sans aucun doute à l'abside, qui se situe dans le prolongement du chœur. Elle est apparemment éclairée par deux fenêtres à vitraux. Son identification à une chapelle implique la présence en ce lieu de l'autel principal de l'église. Certes, l'information est en contradiction avec les résultats présentés sur la base du *Liber refusionum*<sup>1194</sup>, mais elle n'est pas impossible pour autant. Comme dans le cas de l'abbatiale, l'autel a très bien pu être déplacé depuis le chœur des moines jusqu'à l'abside à la suite du concile de Trente, c'est-à-dire à la charnière du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>1195</sup>.

Sur la documentation graphique d'Amédée Cateland, le chevet est situé à l'est de la croisée du transept. Il est alors constitué d'une abside axiale unique, voûtée d'ogives et terminée, à l'est, par un mur plat, lui-même renforcé par des contreforts d'angle. Il est éclairé par une fenêtre centrale, couverte d'un arc brisé, et, peut-être aussi, par deux fenêtres latérales, encore que la fenêtre sud, visible sur l'une des photographies, affiche un aspect récent<sup>1196</sup>. Nonobstant l'incertitude créée par le nombre de fenêtres, qui a pu varier au gré de remaniements ponctuels, cette abside est en parfaite concordance avec la chapelle du rapport précédent. Dernière information, non des moindres : le chevet est à l'évidence postérieur au transept ou, pour le moins, à la croisée du transept. En témoignent ses lignes de toiture qui mordent clairement sur l'*oculus* du clocher et son couvrement par une voûte d'ogives qui contraste singulièrement avec la coupole sur trompes de la croisée<sup>1197</sup>. Aussi faut-il envisager l'existence d'une abside antérieure à ce chevet plat, abside qui pourrait, par exemple, être semi-circulaire.

En conclusion, les données relatives à la deuxième église du monastère sont finalement très abondantes. Elles concernent aussi bien sa datation et sa chronologie de construction que sa localisation exacte et son architecture. Pour la clarté du propos, un rapide bilan s'impose avant d'aborder la question des édifices adjacents. L'église est attestée, avec son vocable marial, dès l'an mil. À ce stade de l'analyse, il est impossible de savoir si elle est alors de construction ancienne ou récente. Son autel principal, qui existe nécessairement dès cette époque, cohabite vraisemblablement avec deux autels collatéraux qui apparaissent dans l'ordinaire de Guillaume Bollat. Tous sont consacrés à des figures mariales ou virginales qui donnent à cette église une place toute particulière au sein de l'abbaye : à côté de l'église Saint-Martin, où les saints titulaires sont majoritairement des hommes, elle constitue l'église des saintes femmes. Le phénomène est d'autant plus intéressant que, d'une part, cette église occupe une position excentrée mais parallèle à l'abbatiale et que, d'autre part, elle est véritablement une église monastique, au moins jusqu'à la fin du Moyen Âge. Avec son chœur des moines, elle sert alors de cadre à la liturgie savinienne non

<sup>1193</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VIII, 1.9.1. et 2.4.

<sup>1194</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VIII, 1.6.2.2.

<sup>1195</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre II, 3.5.4. et 3.5.5.

<sup>1196</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VIII, 2.4.2.1. et 2.4.4.1.

<sup>1197</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VIII, 2.4.4.1., Le chevet et le transept vus de l'est et 2.4.2.1.

seulement lors de fêtes particulières, mais aussi lors des stations des processions quotidiennes. En d'autres termes, au cours des premiers siècles de son existence, elle n'a rien d'une petite chapelle secondaire, visitée occasionnellement par les religieux. À partir des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, elle est aussi mentionnée comme le lieu d'inhumation privilégiée de certaines grandes familles de la région. Est-ce le signe d'une évolution de ses fonctions vers un monument à caractère plutôt funéraire ? C'est possible mais l'absence de mentions de tombes antérieures au XIII<sup>e</sup> siècle peut résulter d'une lacune documentaire. Les sépultures connues appartiennent soit aux abbés de Savigny, figures par excellence de la mémoire de l'établissement, soit à des individus qui ont fondé une messe ou un anniversaire. Ainsi, des tombes ménagées dans l'église Sainte-Marie aux XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles, par exemple, pourraient très bien n'avoir laissé aucun souvenir dans la documentation postérieure<sup>1198</sup>.

Dans son dernier état, l'église affiche une architecture aux proportions surprenantes, si tant est que les mesures proposées par Amédée Cateland soient correctes. D'ouest en est, elle possède un grand vestibule (8,40 x 13,20 m), une petite nef à vaisseau unique (12,80 x 8,80 m), un transept modeste (6,40 x 8 m) et une petite abside (3,20 x 4 m). De fait, le vestibule occupe à lui seul près de 30 % de la longueur totale de l'édifice ; il est aussi plus large que la nef et le transept. Par ailleurs, il est plutôt rattaché au cloître qu'à l'église, selon les textes contemporains. L'importance de ce bâtiment et son détachement relatif de l'église elle-même constituent une aberration qui s'explique sans doute par les remaniements subis par l'édifice depuis sa construction. En effet, si les sources étudiées ne mentionnent pas de travaux de reconstruction, elles comportent néanmoins d'importants indices qui suggèrent l'existence de plusieurs campagnes de construction. Les modes de couverture offrent un premier indice en distinguant, d'une part, la nef avec sa charpente lambrissée et la croisée du transept avec sa coupole sur trompes et, d'autre part, le vestibule et l'abside orientale avec leurs voûtes d'ogives respectives. La présence d'une césure, bien visible sur une photographie d'Amédée Cateland, confirme ensuite la postériorité du chevet par rapport au clocher. Aussi, dans son état final, l'église Sainte-Marie semble-t-elle formée de portions de bâtiments appartenant à différents styles architecturaux, imbriqués entre eux. Par ailleurs, l'église attestée pour l'an mil ne peut guère s'accommoder de cette architecture : a-t-elle fait l'objet d'une reconstruction partielle ou entière à l'époque romane avant d'être à nouveau remaniée à la fin du Moyen Âge ? Seule une analyse archéologique des vestiges qui, d'après le plan cadastral actuel, pourraient subsister à l'extrémité occidentale de cette église devrait permettre d'aller au-delà de ces premières conclusions, de ces interrogations.

---

<sup>1198</sup> PUEL ET GANIVET, 2013, p. 136-138.

## 3.2. Les chapelles adjacentes

Les chapelles situées dans l'environnement immédiat de l'église Sainte-Marie doivent à leur tour faire l'objet d'une synthèse. Elles jouissent d'une documentation très inégale : abondante pour la chapelle Saint-Léger, indigente pour la chapelle Saint-Michel, plus équilibrée pour la chapelle Saint-Jean. Le parloir, qui apparaît aussi dans des textes relatifs au cloître, ne sera abordé ici que pour ses rapports avec l'église ou avec l'une des chapelles.

### 3.2.1. La chapelle Saint-Léger

La chapelle Saint-Léger trouve dans les archives saviniennes une documentation abondante et surtout variée. Elle est citée aussi bien dans l'ordinaire de Guillaume Bollat que dans les coutumiers de Benoît Mailliard et François II d'Albon ou les descriptions modernes. Elle apparaît aussi sur les documents graphiques d'Amédée Cateland. Elle peut alors être étudiée sous divers angles, depuis sa datation et sa titulature jusqu'à son architecture et ses fonctions.

#### 3.2.1.1. La datation

Le *Liber consuetudinum* atteste de l'existence de cette chapelle dès le deuxième quart du XIII<sup>e</sup> siècle, mais il ne permet ni de la dater, ni de la localiser<sup>1199</sup>. Grâce à leur fiabilité reconnue, les manuscrits de Benoît Mailliard pallient l'insuffisance des archives anciennes dans ce cas précis. Les mentions nécrologiques situent en effet dans cet édifice les sépultures abbatiales de Badin († v. 955), Gausmar († 984) et Itier I († 1033-1034)<sup>1200</sup>. Sans présager de son vocable ou même de son architecture originelle, elles permettent donc de situer la construction de la chapelle, au plus tard, au milieu du X<sup>e</sup> siècle. En l'état des connaissances, cette chapelle est le seul lieu de culte mentionné pour une période aussi ancienne. Il n'est évidemment pas interdit d'envisager qu'il cohabite alors avec l'une ou l'autre des églises.

#### 3.2.1.2. La titulature

La titulature de la chapelle est également révélée par les manuscrits de Benoît Mailliard : saint Léger d'Autun, évêque martyr du VII<sup>e</sup> siècle. Pourrait-elle remonter aux origines de la chapelle, comme l'a suggéré Pierre Ganivet lors d'une discussion dans le cadre du PCR ? Bien sûr, le culte de saint Léger se développe relativement tôt en Bourgogne et, dans une mesure moindre, en Lyonnais : en témoigne l'existence de sept églises consacrées à ce saint dans la région. Il prend même un nouveau souffle avec l'arrivée des moines de Saint-Maixent à Ébreuil, en Auvergne, en 898, et avec

<sup>1199</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VIII, 1.2.4.

<sup>1200</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VIII, 1.5.4.1.



la construction en ce lieu d'une église dédiée à saint Léger<sup>1201</sup>. Mais ce ne sont là que des données brutes, sans rapport avec l'édifice étudié. Nous restons donc dans l'incertitude sur ce point.

Par ailleurs, deux documents postérieurs apportent un doute sur le maintien du vocable à l'époque moderne. Le rapport d'expertise, effectué par Jean-Baptiste Cussinot en 1762, cite d'abord une chapelle dite de Saint-Brice, que la localisation et la description identifient clairement à la chapelle Saint-Léger. Mais ce vocable résulte d'une erreur incontestable. Le second texte pose davantage de problèmes. Il s'agit de la plainte déposée en 1716 par Hector Louis de Laurencin, sacristain de Notre-Dame, au sujet d'un vol de pierres dans une chapelle dite de Saint-Côme-et-Damien. La chapelle en question, vraisemblablement située dans le secteur de l'église mariale, est décrite comme un édifice très ancien, qui a été contrebuté par nécessité au moyen d'un nouveau mur<sup>1202</sup>. L'existence d'une chapelle dédiée aux saints Côme et Damien est surprenante à plus d'un titre : d'abord parce qu'elle repose sur une mention unique dans toute la documentation connue à ce jour, ensuite parce que cette titulature correspond à une église paroissiale, localisée dans le bourg de Savigny. L'erreur de vocable paraît difficilement recevable de la part d'un officier de l'abbaye. Deux hypothèses sont alors envisageables : l'existence réelle de cette chapelle, qui resterait alors dans une ignorance quasi-complète, ou bien l'identification de cette chapelle avec une autre chapelle connue sous un autre vocable.

Le contrebutement rendu nécessaire par une menace d'effondrement fait songer à la chapelle Saint-Léger. En effet, d'après le plan réalisé par Amédée Cateland dans les premières années du XX<sup>e</sup> siècle, le mur oriental de cette chapelle est plus épais que les autres : au vu de l'irrégularité de son tracé, il pourrait très bien résulter du doublage extérieur d'un mur préexistant<sup>1203</sup>. L'ancienneté supposée de la chapelle dite de Saint-Côme-et-Damien ne fait que renforcer cette hypothèse d'une identification des deux lieux de culte à un même bâtiment. Dans ces conditions, l'ancienne chapelle Saint-Léger pourrait avoir changé de vocable au plus tard dans le début du XVIII<sup>e</sup> siècle.

### 3.2.1.3. L'architecture de l'édifice

La documentation graphique d'Amédée Cateland constitue justement une source d'informations incontournable pour la chapelle Saint-Léger, qui apparaît sur les plans généraux, sur le plan de détail évoqué ci-dessus, mais aussi sur des relevés d'élévation et sur des photographies de détail<sup>1204</sup>. Premier apport fondamental : la chapelle n'est pas un bâtiment isolé. Non contente de jouxter le vestibule et la nef de l'église Sainte-Marie, elle appartient aussi à un édifice qui se développe en hauteur sur deux ou trois niveaux. Les documents permettent aussi de caractériser l'édifice dans son dernier état, en distinguant les aménagements récents, d'une part, l'architecture ancienne, d'autre

<sup>1201</sup> FOURNIER, 1967, p. 557-561.

<sup>1202</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VIII, 1.8.

<sup>1203</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VIII, 2.4.1.3.

<sup>1204</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VIII, 2.4.1.3., 2.4.2.2. et 2.4.4.2.

part. En ce début du XX<sup>e</sup> siècle, le bâtiment sert de caves et d'ateliers. Les relevés d'élévation mettent alors en évidence la destruction de la coupole et le rabaissement de la toiture, la surélévation du sol intérieur, d'un bon mètre par rapport au sol antérieur, mais aussi l'irrégularité de la voûte d'arêtes et la réduction d'une porte sur le mur nord ou encore la transformation d'une fenêtre en porte sur le mur est. Les remaniements subis par la chapelle appartiennent nécessairement à plusieurs états successifs : la voûte d'arêtes renvoie au lieu de culte, la nouvelle toiture au bâtiment artisanal.

Les restitutions proposées et les photographies offrent néanmoins des représentations de l'édifice restitué dans son état médiéval, tel que se le représentait l'architecte après avoir travaillé sur le terrain. Relativement trapue, la chapelle se trouve donc au premier niveau d'une tour dotée d'une coupole sur trompes. Elle possède un plan carré d'environ 7 m de côté. Ses murs sont doublés de massifs angulaires qui reçoivent des colonnes munies de bases, de chapiteaux et de tailloirs. Son grand appareil de pierres de taille, attesté au moins pour les massifs d'angle, lui confère un aspect monumental qui contraste avec ses dimensions modestes. D'après la restitution du plan du monastère et les photographies de détail, la chapelle était par ailleurs dotée d'un autel, à l'est, et d'un sarcophage en pierres, à l'ouest. Le sarcophage fonctionnait apparemment avec le sol primitif de la chapelle. En d'autres termes, il a d'abord été exposé aux regards avant d'en être soustrait par le rehaussement du niveau de sol, à une époque indéterminée. Sa présence fait écho aux mentions nécrologiques de Benoît Mailliard, évoquées ci-dessus, mais aussi à la description de 1762 qui citait justement un tombeau en pierres de taille<sup>1205</sup> : elle confirme de fait la fonction funéraire du lieu.

### 3.2.2. La chapelle Saint-Michel

À notre connaissance, la chapelle Saint-Michel bénéficie de quatre mentions, réparties entre le X<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècle : trois d'entre elles se rapportent cependant à une chapelle située en avant de l'abbatiale Saint-Martin ; elles sont tirées du cartulaire de l'abbaye, d'une part, des coutumiers de Benoît Mailliard, d'autre part<sup>1206</sup>. La quatrième mention figure dans le *Liber consuetudinum* de Guillaume Bollat : chronologiquement, elle s'intercale entre les mentions précédentes. Elle énumère les lieux qui, le 29 septembre, doivent être couverts de jonc frais en l'honneur de la Saint-Michel : le chœur de la grande église, le chapitre, puis l'espace qui mène à l'église Sainte-Marie (*ad Sanctam Mariam*) et l'oratoire Saint-Michel. Puisqu'elle n'est pas visitée par les moines ce jour-là, l'église de la Vierge n'a aucune raison d'être ainsi apprêtée. Seule la localisation de la chapelle de l'archange dans son environnement immédiat permettrait alors d'expliquer qu'elle le soit<sup>1207</sup>. Le texte est donc en contradiction avec le reste de la documentation ; pour autant, il ne semble pas devoir être remis en cause. Les discussions menées avec Pauline Gendry et Pierre Ganivet, dans le

<sup>1205</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VIII, 1.9.2.

<sup>1206</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre V, 3.5.1.

<sup>1207</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VIII, 1.2.4.

cadre du PCR, ont bien fait apparaître quelques nuances dans l'interprétation du lieu désigné par l'expression *ad Sanctam Mariam*, mais elles n'ont pas démenti le sens général de la mention.

Une avant-nef placée, comme son nom l'indique, en avant de l'église pourrait accueillir cette chapelle Saint-Michel, qui trouverait ainsi une position parfaitement adaptée à son saint titulaire. Si l'hypothèse part d'un présupposé général selon lequel la chapelle de l'archange se situe souvent en hauteur, elle pourrait néanmoins trouver une confirmation dans les textes postérieurs avec l'existence, à la fin du Moyen Âge, d'un corps de bâtiment à deux niveaux, subdivisé en un parloir, au premier niveau, et une chapelle Saint-Jean, au second niveau. Ces bâtiments ne feraient alors que reprendre des dispositions architecturales antérieures<sup>1208</sup>. Cette hypothèse de travail permettrait en outre d'achever l'interprétation de la mention évoquée ci-dessus : *ad Sanctam Mariam* ne peut désigner la galerie du chapitre<sup>1209</sup> ; elle renvoie à un lieu intermédiaire, situé entre la galerie et l'église elle-même. Le rez-de-chaussée d'une avant-nef s'accommoderait parfaitement d'une telle formulation et gagnerait en outre sa fonction principale, celle d'un « vestibule »<sup>1210</sup> avant l'heure. La chapelle Saint-Michel – située en avant de l'abbatiale au X<sup>e</sup> siècle, en avant de l'église Sainte-Marie aux XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles, puis, de nouveau en avant de l'abbatiale aux XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles – ferait alors preuve d'une mobilité surprenante en contexte monastique. Ne pourrait-elle s'expliquer par le fait que l'église Saint-Martin soit en cours de construction au moins jusqu'à la fin du XII<sup>e</sup> siècle<sup>1211</sup> ?

### 3.2.3. La chapelle Saint-Jean-et-Saint-Paul puis Saint-Jean-Baptiste

Les sources d'archives saviniennes mentionnent enfin une chapelle Saint-Jean-et-Saint-Paul à l'époque de Jean de Lutry, une chapelle Saint-Jean à l'époque de François I d'Albon et Benoît Mailliard et une chapelle Saint-Jean-Baptiste qui, à l'époque de François II d'Albon, abrite également le culte de Jean l'Évangéliste ou Jean de la Porte latine.

#### 3.2.3.1. Une chapelle unique ?

Nous formulons ici l'hypothèse que ces trois chapelles correspondent en réalité à une seule chapelle, désignée de manière différente dans les différents textes. La chapelle Saint-Jean-et-Saint-Paul, fondée avant 1340 par Jean de Lutry, serait progressivement devenue la chapelle Saint-Jean. Certes Benoît Mailliard utilise encore le premier vocable à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, mais seulement par déférence ou souci d'authenticité, lorsqu'il dresse le portrait de cet abbé qualifié de *vir sapientissimus*<sup>1212</sup>. Par ailleurs, la chapelle Saint-Jean de la fin du moyen Âge et la chapelle Saint-

<sup>1208</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VIII, 1.4.4.2.

<sup>1209</sup> Lorsqu'elle doit être balayée ou couverte de joncs, la galerie du chapitre est effectivement désignée par l'expression *claustrum ante capitulum*. Voir par exemple : ADR, 1 H 20, fol. 75 r ; cité in GENDRY, 2012, vol. 2, p. 232.

<sup>1210</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VIII, 3.1.4.1.

<sup>1211</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VII, 3.2.1.

<sup>1212</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VIII, 1.5.4.2. et 1.5.4.3.

Jean-Baptiste de l'époque moderne se confondent sous un même vocable, exprimé sous une forme plus ou moins précise. Le prieuré de Randans fournit un bon exemple de cette évolution apparente, qui ne fait en réalité que traduire une titulature originelle. Au moment de sa donation à l'abbaye de Savigny, l'église, auparavant consacrée à saint Pierre, passe sous le patronage de saint Jean. Elle est alors l'église Saint-Jean dans les textes des X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles, puis l'église Saint-Jean-Baptiste dans les textes postérieurs à cette époque. Les spécialistes s'accordent pourtant sur le caractère originel du deuxième vocable<sup>1213</sup>. En d'autres termes, le vocable est le même à toutes les époques, mais n'est précisé que dans les textes les plus tardifs. Le phénomène pourrait être similaire dans le cas savinien, à ceci près que la chapelle Saint-Jean-Baptiste succéderait à une première chapelle Saint-Michel, puis à une chapelle Saint-Jean-et-Saint-Paul. De fait, qu'est-ce qui pourrait expliquer ce glissement de vocable entre la fin du Moyen Âge et l'époque moderne ? C'est peut-être à l'église Saint-Marie d'apporter une réponse dans ce cas précis : au XIII<sup>e</sup> siècle, elle possède une dédicace secondaire à saint Jean-Baptiste, dédicace qui disparaît justement dans les textes postérieurs. Dans ces conditions, n'est-il pas légitime d'envisager que la chapelle ait bénéficié du transfert, ou de la résurgence, d'un ancien vocable de l'église ?

### 3.2.3.2. Construction et localisation de la chapelle

Retenir cette hypothèse implique désormais de reconsidérer les données relatives à chaque chapelle pour les appliquer à un édifice unique. De fait, cette chapelle, que nous désignerons par le vocable neutre de saint Jean, bénéficie d'une documentation abondante et complémentaire, permettant de préciser sa localisation mais aussi d'apprécier son évolution. D'après les actes de Jean de Lutry, elle est d'abord construite avant l'année 1340, à l'emplacement d'une ancienne chapelle qui serait tombée en ruine à cause de la négligence du chamarier<sup>1214</sup>. D'après les textes de Benoît Mailliard, elle est ensuite localisée à l'étage d'un avant-corps de l'église ; elle est alors accessible au moyen d'un escalier placé dans le parloir, lui-même situé au rez-de-chaussée de ce bâtiment. À cette époque, elle sert en outre de salle du trésor<sup>1215</sup>. D'après le coutumier de François II d'Albon, elle est enfin accolée à la maison du prieur claustral<sup>1216</sup>. Ces données diverses affichent pourtant une grande cohérence et permettent alors de formuler prudemment une nouvelle hypothèse.

Si la chapelle Saint-Jean s'installe à l'emplacement d'une chapelle antérieure et si elle se trouve à l'étage d'un corps de bâtiment situé en avant de l'église Sainte-Marie, alors elle pourrait prendre la place de l'ancienne chapelle Saint-Michel, au premier niveau de l'avant-nef supposée pour la période antérieure au XIII<sup>e</sup> siècle. Sa fondation au XIV<sup>e</sup> siècle répondrait de fait à la nécessité de

<sup>1213</sup> Communicaton orale de P. Ganivet.

<sup>1214</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VIII, 1.3.3.

<sup>1215</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VIII, 1.5.4.2. et 1.5.4.3.

<sup>1216</sup> Voir *supra* : partie II, chapitre VIII, 1.6.3.

reconstruire un lieu potentiellement abandonné depuis le transfert de la chapelle de l'Archange dans l'avant-nef de l'abbatiale. Elle s'accommoderait très bien des vestiges du parloir, qualifiés de gothiques » par Amédée Cateland en raison des voûtes d'ogives. La maison du prieur claustral est en revanche plus difficile à localiser : d'après sa mention, elle se trouve apparemment au-dessus de la chapelle. Y aurait-il un troisième niveau dans le corps de bâtiment précédant l'église pour accueillir cet habitat ? L'idée n'est pas saugrenue : certaines églises font effectivement l'objet de lourds aménagements à l'époque moderne destinés à créer de petits espaces habitables. Citons, à titre d'exemple, le logis installé au XVII<sup>e</sup> siècle pour l'aumônier dans l'avant-nef de l'église de Paray-le-Monial<sup>1217</sup>.

## Conclusion

---

L'église Sainte-Marie a donc une origine ancienne : comme l'abbatiale, elle est attestée vers 1135, dans le cartulaire ; mais elle est aussi créditée d'une mention, dans l'ordinaire, qui la fait remonter jusqu'aux premières années du XI<sup>e</sup> siècle, au plus tard. Jusqu'à l'époque romane au moins, ce lieu de culte est bien une église au plein sens du terme : elle a des fonctions monastiques – messes, offices, processions – et possède d'ailleurs un chœur propre à accueillir l'assemblée des moines. À en croire les premières mentions de sépultures, qui interviennent au XIII<sup>e</sup> siècle, elle pourrait voir ses fonctions évoluer vers celles d'une chapelle funéraire, faisant ainsi écho aux changements perçus dans sa dénomination au cours du temps. Le monument bénéficie en outre d'une documentation graphique exceptionnelle : essentiellement réalisés par Amédée Cateland dans le premier quart du XX<sup>e</sup> siècle, les différents plans, relevés et photographies donnent à voir l'architecture de son transept et de son chevet peut-être avant leur disparition. Ils suggèrent aussi une histoire monumentale mouvementée, qui pourrait être liée à l'imbrication de l'église avec tous les bâtiments du secteur sud-est, qu'ils soient de nature cultuelle comme les chapelles, ou claustrale comme le parloir. Seules une approche archéologique du site pourrait cependant révéler des données concrètes sur la construction primitive et sur son évolution au gré des périodes successives de l'abbaye. Si les parties orientales de l'église sont détruites à dans le premier quart du XX<sup>e</sup> siècle, laissant ainsi peu d'espoir de mettre au jour des vestiges, ses parties occidentales pourraient en revanche être conservées, au moins en partie, dans les élévations d'un bâtiment qui figure sur tous les plans du XVIII<sup>e</sup> au XXI<sup>e</sup> siècle et qui est successivement qualifié de vestibule et de cuvier.

---

<sup>1217</sup> LEMÉTAYER, 1998, p. 49-50.

